



*Library of the Theological Seminary,*  
PRINCETON, N. J.

Purchased by the  
Mrs. Robert Lenox Kennedy Church History Fund.

BX 9456 .V8 A76 1888 v.1  
Arnaud, E. 1826-1904.  
Histoire des protestants du  
Vivarais et du Velay











HISTOIRE  
DES PROTESTANTS  
DU VIVARAIS ET DU VELAY

---

VOLUME PREMIER

OUVRAGES HISTORIQUES DU MÊME AUTEUR :

Histoire des protestants du Dauphiné; Paris, 1875-1876, 3 vol. in-8° (*épuisé*).  
Statistique des Eglises et des pasteurs de la province du Dauphiné; Valence, 1874, in-8°.

Emigrés protestants dauphinois secourus par la Bourse française de Genève; Grenoble, 1885, in-8°.

Notice historique et bibliographique sur les controverses religieuses en Dauphiné; Grenoble, 1872, in-8°.

Supplément à la Notice historique et bibliographique, etc; Grenoble, 1886, in-8°.

Le plus ancien document synodal connu de l'époque du Désert, ou actes du premier synode du Dauphiné du XVIII<sup>e</sup> siècle; Paris, 1885, in-8°.

Histoire des Eglises réformées de la vallée de Bourdeaux en Dauphiné; Paris, 1876, in-8°.

Histoire de l'ancienne Eglise protestante de Crest en Dauphiné (*en préparation*).

Histoire et description de la tour de Crest en Dauphiné; Paris, 1886, in-8°.

\* \* \*

Histoire de l'Académie protestante de Die en Dauphiné; Paris, 1872, in-8°.

Notice historique et bibliographique sur les imprimeurs de l'Académie protestante de Die; Grenoble, 1870, in-8°.

Supplément à la Notice historique et bibliographique, etc.; Grenoble, 1886, in-8°.

Notice sur David de Rodon, professeur de philosophie à Die, Orange et Genève; Nîmes, 1872, in-8°.

\* \* \*

Histoire des protestants de Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange; Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

Millet (et Arnaud), Notice sur les imprimeurs d'Orange et les livres sortis de leurs presses; Valence, 1877, in-8°.

Supplément à la Notice sur les imprimeurs d'Orange (*en préparation*).

Notice historique sur les protestants de Marseille, de la Réforme à la Révolution; Nyons, 1888, in-8°.

\* \* \*

Documents protestants inédits du XVI<sup>e</sup> siècle; Paris, 1872, in-8°.

Deux médailles de la Saint-Barthélemy; Genève et Paris, 1884, in-8°.

Notice historique sur les deux catéchismes officiels de l'Eglise réformée de France; Paris, 1885, in-8°.

HISTOIRE  
DES  
PROTESTANTS

DU  
VIVARAIS ET DU VELAY  
PAYS DE LANGUEDOC

DE LA RÉFORME A LA RÉVOLUTION

AVEC UNE CARTE

Par E. ARNAUD, *pasteur*

Président du Consistoire de Crest  
Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
de la Commission pour l'histoire des Eglises wallonnes  
et des Sociétés huguenotes de Londres et d'Amérique

---

VOLUME PREMIER


PREMIÈRE, DEUXIÈME ET TROISIÈME PÉRIODE

ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME, GUERRES DE RELIGION ET RÉGIME  
DE L'ÉDIT DE NANTES

---

PARIS  
GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
2, RUE DE LA PAIX, 2

1888



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



## AVANT-PROPOS

---

**L** est peu de nos anciennes provinces synodales de France, où la Réforme ait jeté d'aussi profondes racines et montré tant de vitalité que dans le Vivarais et le Velay. Là, comme ailleurs, la persécution sévit avec une extrême violence et fut de longue durée, mais si elle parvint à faire disparaître un certain nombre d'Eglises réformées, elle fut impuissante contre la plupart d'entre elles et, à cette heure, les paroisses protestantes des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, formés du Vivarais et du Velay, sont plus nombreuses qu'à la veille de la révocation de l'édit de Nantes. D'autre part, le chiffre de la population protestante qui, par suite des émigrations des dix-septième et dix-huitième siècles, était tombé, dans ces deux contrées, d'après l'intendant Bâville, à 34,000, est aujourd'hui de 50,000.

Ce résultat remarquable est dû, après Dieu, à la résistance opiniâtre que les protestants du Vivarais et du

Velay, opposèrent à leurs persécuteurs, au mâle courage que déployèrent leurs martyrs sur les bûchers, les échafauds et les galères, et à l'admirable constance de tous.

Les dramatiques annales de ces vaillantes populations sollicitaient depuis longtemps notre plume ; c'est pourquoi, après avoir publié l'*Histoire des protestants du Dauphiné* (Paris, 1876-1877, 3 vol, in-8°), et l'*Histoire des protestants de Provence, du comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange* (Paris, 1884, 2 vol. in-8°), nous avons entrepris d'écrire l'*Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*.

Ayant pu, grâce à Dieu ; mener à bonne fin ce nouveau travail, nous l'offrons aujourd'hui au public, après y avoir apporté les mêmes soins qu'à nos deux précédents ouvrages (1).

Ajoutons quelques mots sur la délimitation de notre sujet.

Le Vivarais et le Velay ont toujours formé une seule et même province synodale, bien que nous ne les trouvions réunis qu'au douzième synode national, tenu à Vitré en 1583. Dans les onze synodes antérieurs, le Vivarais n'est mentionné qu'une seule fois et le Velay complètement passé sous silence. Dans les autres synodes nationaux qui suivent, le Vivarais est nommé seul le plus souvent ; mais, d'après le nombre des Eglises

(1) On trouvera à la fin du volume II l'indication des sources nombreuses, soit imprimées soit manuscrites, auxquelles nous avons puisé.



qui lui sont attribuées et la répartition de celles-ci en haut et bas Vivarais, qui revient quelquefois, il est manifeste que le Velay est compris sous la dénomination générale de haut Vivarais. Les procès-verbaux des synodes de la province ne laissent du reste aucun doute à cet égard; de là vient que nous donnons l'histoire simultanée de ces deux contrées.

D'un autre côté, nous nous sommes demandé si nous ne devons pas joindre à cette histoire celle des protestants du Forez. Ceux-ci, en effet, sont rattachés au Vivarais par le synode provincial de Saint-Fortunat de 1596, et par les synodes nationaux de Vitry 1617, Castres 1626 et Loudun 1659. L'Eglise de Saint-Etienne, qui paraît avoir été la plus importante du Forez, est adjointe au Vivarais par le synode national de Saint-Maixent de 1609; mais, au deuxième synode national de Charenton, de 1631, elle est seulement « censée, disent ses actes, membre du synode du Vivarais » et, au troisième du même lieu de 1644, elle est rattachée à la province synodale de Bourgogne, Lyonnais et Beaujolais, quoique incorporée à l'Eglise de Boulieu, en Vivarais. Dans les autres synodes nationaux, lorsque le Forez est mentionné, il est uni à la Bourgogne, sauf dans un cas où il est rattaché à l'Auvergne et forme avec elle un synode distinct (synode national de La Rochelle de 1581). C'est cette incertitude dans l'attribution du Forez à telle ou telle province synodale, qui nous a décidé à ne pas le comprendre dans notre histoire. Administrativement, il ressortissait au Lyonnais et, à notre sens, il a

sa place marquée dans l'histoire des protestants de la province synodale de Bourgogne, Lyonnais et Beaujolais.

En terminant, nous sommes heureux de remercier les bibliophiles obligeants et les amis des études historiques (1), qui ont bien voulu mettre à notre disposition les trésors de leurs bibliothèques, ou collationner des documents précieux qui n'étaient pas à notre portée.

(1) MM. Massip, ancien archiviste de l'Ardèche; Dubois, ancien magistrat, à Thueyts; Mazon, homme de lettres et directeur à l'agence Havas, à Paris; Boissin, journaliste à Toulouse; H. Vaschalde, homme de lettres et administrateur de l'établissement thermal de Vals; Ollier de Marichard, paléontologiste, à Vallon; Rattier, à Saint-Laurent-du-Pape; Fuzier, à La Voulte; De Gallier, homme de lettres et président de la Société d'archéologie de la Drôme; Brun-Durand, ancien magistrat, à Crest; Coulomb, sous-archiviste de l'Hérault; Ferdinand Teissier, archiviste-paléographe, à Nîmes; Charreyre, docteur-médecin, à Yssingeaux; Niel, étudiant en théologie, à Montauban; Pierre de Rouville, ancien magistrat, à Paris; etc.





HISTOIRE  
DES PROTESTANTS  
DU VIVARAIS ET DU VELAY

---

PREMIÈRE PÉRIODE

---

ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME  
(1528-1562)

---

DESCRIPTION DU VIVARAIS ET DU VELAY



Le Vivarais était borné au nord, par le Forez ; à l'est, par le Rhône sur toute la ligne du Dauphiné ; au sud, par la portion du Languedoc comprise dans le diocèse d'Uzès ; à l'ouest, par le Velay et le Gévaudan, autres contrées du Languedoc.

Il avait environ vingt-quatre lieues communes du nord au sud et quatorze lieues de l'est à l'ouest dans sa plus grande largeur. On le divisait en trois parties distinctes : les Boutières, la Montagne ou haut Vivarais, et la Plaine ou bas Vivarais.

Les Boutières, situées au nord-ouest, comprenaient un certain nombre de montagnes, dont les pâturages servaient à l'alimentation des bêtes à laine. On y récoltait aussi des châtaignes, dont les habitants se nourrissaient en grande partie, et du chanvre, que ces derniers utilisaient pour faire des toiles grossières qui contribuaient à les faire subsister. Ils n'enseménçaient point de blé et, pour s'en procurer, ils donnaient en échange leurs produits aux habitants de la Montagne et du Velay.

La Montagne ou haut Vivarais, située au nord-est, était couverte de riches montagnes, bien cultivées, qui produisaient toutes sortes de denrées, sauf du vin. Le climat y est froid, mais on y voit de beaux pâturages, une grande quantité de bétail et on y récolte du blé en abondance.

Le bas Vivarais ou la Plaine, au sud, abonde en coiteaux fertiles, qui produisent des fruits de mille sortes.

Les Boutières et le haut Vivarais, aux seizième et dix-septième siècles, n'étaient guère traversés que par des sentiers où un homme à cheval pouvait à peine se frayer un passage. De là l'absence de commerce, le caractère sédentaire des habitants et la rareté des étrangers à cette époque.

Dans les trois derniers siècles, trois diocèses se partageaient le Vivarais : celui de Viviers, au sud et au centre, qui était le plus considérable ; celui de Valence, qui s'étendait sur trente-cinq paroisses ; et celui de Vienne, au nord, comprenant Annonay.

Le Vivarais, avant d'être incorporé à la province du Languedoc, avait ses états particuliers, dont les attributions furent toujours assez étendues ; mais, à la différence de presque tous les états provinciaux de France, les états du Vivarais se composaient de deux ordres seulement : la noblesse et le tiers état. L'élément ec-

clésiastique en fut exclu et, toutes les fois que l'évêque de Viviers s'y présentait, on refusait de le recevoir.

Le Vivarais fut réuni au Languedoc sous le roi Charles VII, mais il n'en continua pas moins à avoir ses états distincts, dont le *visa* était toujours indispensable pour que les décisions des états du Languedoc, relatives aux impôts, pussent avoir force de loi dans la province.

D'autre part, le Vivarais possédait deux bailliages ou sièges royaux : l'un à Annonay pour le haut Vivarais, l'autre à Villeneuve-de-Berg pour le bas Vivarais. L'un et l'autre avaient à leur tête un lieutenant de bailli, qui rendait la justice au nom d'un grand bailli d'épée, unique pour tout le Vivarais.

Le département actuel de l'Ardèche correspond à l'ancien Vivarais, avec la plupart des communes du canton des Vans en plus, distrait de l'ancien diocèse d'Uzès. On lui a également adjoint les dix-sept communes du Velay, qui étaient enclavées dans le Vivarais et dont les noms suivent : Saint-Agrève, Rochepaule, Arlempdes, Le Cros de Giourand, Le Béage, Devesset (pour la moitié), Montréal (pour la moitié), Fay-le-Froid, Saint-Romain-le-Désert, Saint-Martin-de-Vallamas (ou de Boutières), Chanéac, Saint-Julien-de-Boutières, Saint-Jean-Roure, La Fare, Saint-Pierre-des-Macchabées, Vocance et Villevocance (1). A ces dix-sept communes, il faut ajouter la Chartreuse de Bonnefoi, ressortissant autrefois au Velay.

Comme on le verra par la suite de cette histoire, le protestantisme se répandit surtout dans le haut Vivarais, les Boutières et la vallée de l'Eyrieux ; et également sur les deux versants de la montagne du Coiron

(1) D'Aubais, t. II, *Notice sur le haut Vivarais*, p. 22 et suiv.

et le long de la rivière de l'Ardèche, dans la partie moyenne de son cours.

\*  
\* \*

Le Velay, qui ressortissait aussi au Languedoc, avait pour limites, au nord, le Forez; à l'est, le Vivarais, dont il était séparé par la chaîne des Boutières; au sud, le Vivarais encore et le Gévaudan; à l'ouest, le Gévaudan et l'Auvergne.

Il se divisait habituellement en pays de deçà les Bois et en pays de delà. La chaîne de montagnes du Meygal, couverte à cette époque de forêts et hérissée de pics élevés, en formait la séparation naturelle.

Le territoire du Velay, qui a passé tout entier dans le département de la Haute-Loire, correspond à peu près aux arrondissements du Puy et d'Yssingeaux. Le protestantisme s'établit dans la partie de delà les Bois, principalement le long de la rivière du Lignon, dans la partie supérieure de son cours.

## COMMENCEMENT ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME

### A. — *Vivarais*.

#### ANNONAY (1528-1560)

Annonay, cité ancienne, déjà commerçante au seizième siècle et ressortissant à l'archevêché de Vienne pour le spirituel, a été une des premières villes du Vivarais où s'introduisit la Réforme. Les reliques de Sainte-des-Vertus (1), vierge, martyre et fille de sainte Félicité,

(1) *Sancta virtutum*. Chomel, dans ses *Annales* (manusc.), décrit longuement ces reliques.

envoyées de Rome à Annonay en 1433 par le cardinal Bertrand, originaire de cette ville, y étaient l'objet d'un culte superstitieux. Renfermées dans une riche châsse d'argent, suspendue d'ordinaire au plafond de l'église, les prêtres prétendaient qu'un profane, ayant un jour voulu la regarder de trop près, devint perclus de tous ses membres et aveugle. « Le jour de l'Ascension, » dit Bèze, « cette châsse était descendue et portée avec grandes cérémonies et suite d'hommes, femmes et enfants, y accourant de toutes parts, en chemise, tête nue et pieds-nus, s'estimant bien heureux ceux qui en pouvaient approcher pour la baiser ou passer par dessous. Qui plus est, un temps fut que, passant cette châsse par le château, tous prisonniers étaient délivrés de quelque crime qu'ils fussent atteints, excepté ceux qu'on appelait luthériens. »

« Etant donc, » continue Bèze, « cette pauvre ville plongée en telles ténèbres, Dieu y envoya, l'an 1528, un certain docteur en théologie, cordelier, qui avait pris la peine d'ouïr Martin Luther en personne, au pays de Saxe, nommé Etienne Machopolis. » Il s'éleva librement, en public et en particulier, tant contre le culte rendu aux reliques de Sainte-des-Vertus que contre plusieurs autres superstitions. Bientôt contraint de fuir, il fut remplacé, l'année suivante, par un autre cordelier, nommé Etienne Rénier, qui s'éleva avec plus de force encore contre les reliques, fut arrêté, conduit à Vienne et brûlé vif sans qu'on pût obtenir aucune rétractation de sa part (1). Antoine Jonas, maître des écoles d'Annonay, homme docte et pieux, continua leur œuvre, en 1531, en s'élevant contre les indulgences, l'invocation des

(1) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 541, suivi par Filhol, t. I, p. 342, affirme par erreur que Rénier fut seulement condamné aux galères.

saints et le culte des images. Il fut incarcéré de même, puis délivré par l'entremise de quelques amis, mais non sans avoir fait devant ses juges une confession complète de sa foi. Irrité de voir que Jonas lui avait échappé, l'archevêque de Vienne, qui était pour lors Pierre Palmier, fit saisir et conduire à Vienne vingt-cinq habitants d'Annonay, qui étaient imbus des idées nouvelles. Les uns moururent de langueur dans leur prison et les autres purent se libérer en payant des amendes.

Ces supplices ne suspendirent pas à Annonay le mouvement des esprits vers la Réforme, car nous voyons, vers 1539, un marchand d'Annonay, nommé André Berthelin, qui fut condamné à être brûlé vif pour n'avoir pas voulu, se rendant à la foire de Lyon, s'agenouiller devant une image placée sur sa route.

En 1546, un autre personnage, nommé François d'Augy, qui passait par Annonay en revenant de Genève, fut arrêté et également condamné à être brûlé vif dans cette ville par le parlement de Toulouse. Au milieu des flammes, le fidèle confesseur s'écriait : « Courage, mes amis, je vois les cieux ouverts et le Fils de Dieu qui s'apprête à me recevoir. » Les assistants, fortifiés par ces paroles, manifestaient hautement leur foi et déclaraient qu'il ne dépendait pas d'eux qu'ils ne montassent eux-mêmes sur le bûcher. Aucun d'eux toutefois ne fut poursuivi, à l'exception d'un ancien marguillier, nommé Antoine de Saint-Paul qui, n'ayant pu être payé d'une portion de son traitement, « emporta en sa maison l'hostie comme pour gage, » et fut impitoyablement brûlé vif, quoiqu'il fût faible d'entendement, au vu et au su de tout le monde, qu'il eût confessé sa faute et restitué l'hostie; mais on voulut lui persuader qu'il était luthérien.

Quelques années plus tard, vers 1555, le carme et



docteur en théologie Pierre Richer, dit de Lisle, encore revêtu de l'habit de son ordre, mais luthérien de cœur, se rendit à Annonay (1). La prudence, car il y allait de sa vie, l'obligea d'abord à user de grands ménagements dans ses discours. Aussi se borna-t-il à annoncer l'Évangile dans les quelques familles où il fut reçu ; mais, s'étant enhardi peu à peu, il présida quelques réunions secrètes et s'éleva finalement en chaire contre les abus de l'Église romaine, si bien que l'autorité, en ayant été informée, s'apprêtait à lui faire son procès, quand il parvint à fuir, mais en laissant la majeure partie de la ville imbue des idées nouvelles. « Bientôt après, » dit Poncer, « la religion romaine y devint l'objet du mépris et des railleries des habitants ; les prêtres n'osèrent se montrer en public et les églises furent désertes. Il est vrai qu'à cette époque beaucoup de catholiques ne faisaient pas honneur à leur religion par leurs mœurs déréglées. Les chanoines de l'église paroissiale qui, par leur état, devaient être le soutien de la religion, négligeaient de célébrer le culte divin tous les jours selon l'ancienne coutume, malgré les plaintes des habitants, les uns par avarice, les autres par paresse ; et parmi eux il s'en trouvait peu qui pussent défendre la vérité des dogmes de la foi. »

Pour comprimer cet entraînement général des Annonéens vers la Réforme, le comte Honorat de Savoie, marquis de Villars, lieutenant général du roi en Languedoc, y envoya sa compagnie d'hommes d'armes ; mais la présence de ces soldats n'ayant fait qu'irriter les esprits, Antoine de Marillac, abbé de Thiers, que

(1) C'est par erreur que Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. II, p. 19, suivi par Filhol, t. I, p. 343, dit que Richer était ministre à cette époque. Il ne fut consacré que l'année suivante. — Sur la vie accidentée de Richer, voy. *la France protestante*.

le célèbre Achille Gamon, avocat et premier consul à Annonay, avait connu à Toulouse, obtint, par l'entremise de son frère, Charles de Marillac, archevêque de Vienne et président du conseil privé du roi, qu'ils évacuassent la ville quatre ans plus tard, en 1559.

La même année, il se tint à l'hôtel de ville d'Annonay une assemblée générale des habitants, qui fut présidée par le même Achille Gamon (1). On y prit la résolution de s'opposer à la diffusion des nouvelles doctrines, mais ce ne fut en quelque sorte que pour la forme. Celles-ci s'affermirent de plus en plus dans la cité et la nouvelle Eglise continua à « s'avancer petit à petit. »

C'est ce qui enhardit sans doute plusieurs prédicateurs de Provence et de Dauphiné à venir à Annonay, où ils tinrent de fréquentes assemblées religieuses chez Hugues Morin, quartier du Champ, et célébrèrent des baptêmes et des mariages « à la mode de Genève » ; mais ce ne fut pas sans causer une perturbation profonde dans la ville. C'est pourquoi le parlement de Toulouse chargea, le 20 mars 1560, Gaillard de Montcalm, juge mage de Nîmes, de se transporter à Annonay et d'y apaiser les tumultes que les religieux y avaient excités ; mais il n'exécuta point sa commission sous prétexte qu'il y avait péril pour sa vie. « C'est le motif, » dit Ménard, « qu'il alléguait dans une lettre qu'il écrivit à ce sujet, le 18 d'Avril de cette année, à Bertrand Sabatier, procureur général au parlement de Toulouse. Il lui marqua qu'il n'avait pu aller à Annonay, à cause du risque qu'il y aurait couru ; ajoutant

(1) Il était encore catholique à cette époque, et embrassa la Réforme au retour de l'assemblée des Etats du Languedoc, tenue en mars 1561, à Montpellier (Filhol, t. I, p. 363).

qu'il n'y avait point assez de forces pour réduire les séditieux ; que d'ailleurs sa présence était nécessaire à Nîmes, où l'on avait découvert des assemblées des hérétiques. Il paraît néanmoins que l'excuse de cet officier était légitime et sa crainte fondée. »

En conséquence de la réponse de Montcalm, le parlement de Toulouse donna l'ordre à Juste II de Tournon, bailli d'épée du Vivarais, de se rendre à Annonay, avec des forces suffisantes, pour arrêter et punir ceux qui avaient participé aux émotions arrivées dans cette ville, et au vicomte de Joyeuse et à toute la noblesse du pays d'y tenir la main. Mais, quand le seigneur de Tournon se présenta à Annonay avec main forte, les habitants réformés lui firent dire de se retirer, et il fut heureux de s'en retourner la vie sauve. A dater de ce moment, le protestantisme fit des progrès considérables dans la ville et se répandit dans tous les lieux environnants.

Le bailli du Vivarais ne voulut point pourtant renoncer entièrement à remplir sa mission et fit arrêter, le 17 août, Louis Bironis, greffier de la ville, et, quatre jours après, Antoine Faure, procureur du roi et le gentilhomme Guillaume de Cussonnel. Ils s'attendaient à être condamnés à mort et exécutés, mais ils purent bénéficier de l'édit d'abolition de François II, paru au mois de mars précédent, qui faisait « pardon, rémission et abolition générale pour le passé, de tous les crimes et cas quelconques, concernant le fait de la foi et religion (1). »

(1) Bèze, t. I, p. 5, 6, 15, 16, 31. Crespin, fol. 102, 126, 191. *Histoire générale du Languedoc*, t. VIII, p. 307. Poncey, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. II, p. 17-21, 23. Filhol, t. I, p. 342-345, 358. Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, t. IV, p. 235, 236.

## PRIVAS, AUBENAS, TOURNON, ETC. (1534-1560).

Vers 1534, M<sup>e</sup> Jacques Vallery, vicaire de l'église paroissiale de Privas, prêcha ouvertement en chaire les doctrines luthériennes et présida des assemblées religieuses dans diverses maisons de la ville. Rompant sur l'heure avec les pratiques de l'Eglise romaine, ses sectateurs se mirent à manger de la viande en carême, mais plusieurs séditions s'ensuivirent. Vallery dût se réfugier à Genève; deux prêtres, MM<sup>es</sup> Antoine Marnaure et Antoine Montoart furent massacrés; d'autres luthériens, traînés en justice devant l'official de l'évêque de Viviers, furent condamnés à mort et suppliciés dans cette ville. M<sup>e</sup> Grégoire Reboullin, M<sup>e</sup> François Dentrevaus et Charnavyasson périrent par le feu; Formen eut la tête tranchée et le notaire, M<sup>e</sup> Michel de Suchele, contumace, fut condamné au bannissement. Les autres luthériens purent s'échapper à temps, notamment Vallade, M<sup>e</sup> Jean des Combes et M<sup>e</sup> Jean Barruel. Ils se rendirent en Allemagne et ne rentrèrent plus dans leurs foyers, à l'exception du dernier qui revint à Privas, mais pour l'abandonner définitivement en 1559, époque où il s'établit à Genève. Enfin, dans la même année 1534, M<sup>e</sup> Jacques Chavanhas, qui prêcha également la Réforme à Privas, fut mené prisonnier à Toulouse, condamné à mort par le parlement et exécuté (1).

Plusieurs années après, les 15 et 18 juillet 1559, après l'édit d'Henri II donné à Escouen et portant peine de mort contre les luthériens, Louis de Lamothe de Chalendar, juge au balliage de Villeneuve-de-Berg, fut

(1) *Inquisition secrète de M<sup>e</sup> Chalendar, juge, etc.* (Arch. de l'Ardèche, C, 1451).

chargé de faire à Privas et à Aubenas une « inquisition secrète sur les hérésie et secte luthérienne contre les mal sentants de la foi catholique et imitateurs de la fausse religion luthérienne. » Il ne découvrit rien, sinon qu'on avait entendu chanter les psaumes de David à Privas et qu'un prêtre de la ville s'était enfui à Genève (1). Trois ans après, en 1561, une église était organisée à Privas et avait pour pasteur Chapel.

Bien que nous manquions de documents sur l'établissement de la Réforme dans les autres villes et lieux du Vivarais, il n'en est pas moins certain que, sous le règne de François II (1559-1560), elle y jeta de profondes racines. C'est ainsi qu'à Privas la messe demeura abolie pendant soixante ans, à Villeneuve-de-Berg pendant soixante-deux, à Vals pendant soixante, et à Vallon pendant soixante-et-un (2). Il en fut de même dans un grand nombre d'autres lieux. Il faut remarquer que les condamnations à mort, les meutres, les pillages, les emprisonnements, les confiscations de biens, dont les luthériens étaient victimes depuis plus de trente ans par l'influence du cardinal Charles de Lorraine et du duc François de Guise son frère, avaient fini par exaspérer l'esprit chevaleresque de la noblesse. Le protestantisme devint comme à la mode et prit à ce moment une grande extension dans le royaume.

La ville de Tournon, où la Réforme avait été prêchée à la même époque qu'à Annonay, finit par être gagnée tout entière au protestantisme, nonobstant les efforts de Juste II de Tournon, son seigneur, de même qu'une partie des professeurs et des nombreux élèves du

(1) *Inquisition secrète de M<sup>e</sup> Chalendar, juge, etc.* (Arch. de l'Ardèche, C, 1451).

(2) *Hist. génér. du Languedoc*, t. IX, p. 325, 328, 329.

collège, que le cardinal François de Tournon, oncle du précédent, avait fait ériger dans cette ville en 1536. Aussi fut-il grand le mécontentement du prélat quand, rappelé de Rome en 1559 par la reine mère Catherine de Médicis pour prendre les rênes de l'Etat sous la minorité de François II, il vit son collège et sa ville natale imbus des idées nouvelles. « Lorsque ce grand homme, » dit le jésuite Fleury, son biographe et son compatriote, « parut sur les bords du Rhône pour aller visiter cette nouvelle maison, au lieu des acclamations et de la reconnaissance que méritait son rang et ses bienfaits, il fut accueilli par les huées du peuple et conduit au collège, à travers une foule d'écoliers qui ne cessaient de lui crier *papiste*. Le cardinal fit des plaintes amères à Jean Pélisson [natif de Condrien], à qui il avait confié la charge de principal de son collège, de ce qu'il avait laissé pénétrer l'erreur jusque dans le sein des classes. »

Pélisson, paraît-il, n'était pas complètement innocent, car, s'il n'avait pas embrassé les principes de la Réforme, il avait laissé son autorité se réduire à rien et ses élèves ne faisaient « que rire de ses menaces ou qu'invectiver contre ses règlements... Il rejeta donc la faute sur les professeurs, que l'intérêt avait appelés de divers endroits de France et d'Allemagne... Le cardinal les fit venir en sa présence, et, prenant un air sévère, leur parla avec une force et une autorité qui auraient dû les remplir d'effroi. » Mais ce discours ne fit qu'enhardir les évangéliques qui affichèrent sur les portes du château de Tournon des placards contre l'Eglise, le pape et le cardinal lui-même. « Ce spectacle le pénétra de la plus vive douleur. Que mes espérances ont été vaines ! s'écria-t-il en soupirant ; de ce collège je pensais en faire le boulevard de la foi et voilà que j'en ai formé le berceau de l'erreur ! Sur le champ il prit la résolution

de le faire raser ou de le convertir en des greniers publics, destinés à la subsistance des pauvres. Cette pensée l'occupait et le troubla; toute la nuit il ne fit que soupirer... En vain son valet de chambre le conjura plusieurs fois de calmer une douleur qui pouvait avoir des suites funestes pour sa santé : le chagrin l'emporta sur toutes les considérations. Ses amis en furent alarmés. Le lendemain Pierre de Villars [évêque de Mirepoix], qui fut dans la suite [en 1576] archevêque de Vienne, et Vincent Laure, son médecin et depuis cardinal, suivis d'une cour nombreuse... vinrent trouver le cardinal pour lui proposer de confier son collège à la société naissante des jésuites. » Ce dernier, donnant son assentiment à cette proposition, fit demander, le 1<sup>er</sup> octobre 1560, des professeurs à Jacques Suarez, général de l'ordre, qui s'empressa de satisfaire à sa requête. Les professeurs s'installèrent, le 3 mai 1561, dans le collège, qui avait été déjà érigé en université, en mai 1552, par le pape Jules II, et le nombre des élèves s'accrût considérablement. En 1583 il était de 1500, entre lesquels sept à huit cents gentilshommes, et, en 1623, de 1800. Ce fut le premier collège que les jésuites possédèrent en France. Le roi approuva son institution par lettres patentes datées de Reims, 9 novembre 1562 (1).

Un autre fait qui prouve à quel point la Réforme avait gagné du terrain en Vivarais sous François II, c'est que lorsque les états généraux d'Orléans se réunirent, le 13 décembre 1560, pour remédier aux troubles du royaume, les états particuliers du Vivarais chargèrent leurs trois députés, Louis de Lestrangle baron de Boulogne, Jean d'Albenas et Guillaume de La-

(1) Fleury, *Hist. du cardinal de Tournon*, p. 319-331. *Hist. génér. du Languedoc*, t. VIII, p. 292, 293. Filhol, t. I, p. 607-610.

motte, leur syndic, d'appuyer une pétition des religieux de la province en faveur de la liberté de conscience (1).

EGLISES DRESSÉES A AUBENAS, VILLENEUVE-DE-BERG, VIVIERS, PRIVAS, MEYRAS, THUEYTS, MACHEVILLE, ETC. (1560-1562).

En 1561, il y avait déjà une église prospère à *Aubenas*. Son pasteur, Colliod, sieur de Varendal, écrivait aux pasteurs de Genève, à la date du 16 juillet : « Ayant trouvé l'opportunité de vous faire entendre le portement de notre Eglise, je n'ai voulu être négligent à vous écrire, afin que tous ensemble en rendions grâce au Seigneur; car nous avons toujours prêché publiquement en la maison de ville sans aucun empêchement depuis que sommes arrivé en cette ville. Et n'avons faute sinon d'un lieu assez grand, vu l'abondance du peuple qui se trouve aux assemblées. » Le but spécial de la lettre de Colliod était de demander à Genève un pasteur pour Montélimart (2).

Le 3 février de l'année suivante, l'Eglise d'Aubenas continuait de s'accroître. « Nous avons occasion, » écrivait Guillaume Ducoindeau, son nouveau conducteur spirituel, aux pasteurs de Genève, « de louer Dieu de l'avancement de son règne, et même en ce pays il n'y a que faute de moissonneurs. » Les « frères de Thiers, » en Auvergne, s'étaient même adressés à l'église d'Aubenas pour avoir un pasteur, et comme elle était desservie, en sus de Ducoindeau, par plusieurs proposants, l'un d'eux, M<sup>e</sup> Claude Cabanel, consentit à

(1) Albert du Boys, *Album du Vivarais*, p. 22, 23.

(2) *Calvini Opera*, vol. XVIII, n<sup>o</sup> 3446.



aller évangéliser Thiers jusqu'à Pâques avec l'agrément des pasteurs de Genève, que la lettre de Ducoindeau avait pour but d'obtenir (1).

En 1560, les habitants de *Villeneuve-de-Berg* avaient presque tous embrassé la Réforme et dressé une église, qui députa à un synode de la province de Languedoc, réuni à Nîmes, son secrétaire, François Sabatier. Ce dernier profita de la circonstance pour demander un pasteur en faveur de son église. N'ayant pu l'obtenir malgré ses instances, les protestants de Villeneuve-de-Berg chargèrent, le 4 janvier 1561, le célèbre Olivier de Serres, seigneur du Pradel, et le chaussetier Jean Tichet de se rendre à Genève pour chercher un ministre. En passant à Privas, ces derniers se firent donner une lettre de recommandation du pasteur Chapel pour la compagnie des pasteurs de Genève, ainsi conçue :

« Messieurs et frères, je pense qu'avez été avertis comment en une grande partie de ce Vivarais, l'idolâtrie externe a été abattue sans trouble, grâce au Seigneur, et que cependant le peuple est affamé de la pâture céleste et n'a moyen d'être instruit pour le présent, d'autant qu'il y a fort petit nombre de pasteurs, car en tout l'évêché de Vivarais ne [sont] fors quatre ministres, et encore je suis fort caduc comme bien savez. Or, il y a plus de soixante, tant villes, bourgs que bourgades, qui demandent ministres, entre lesquels il y a une ville fameuse, où est le siège royal de ce Vivarais. La dite ville est nommée Villeneuve-de-Berg. Là, il y a grand nombre de gens de bien, et gens de qualité fort affectionnés à la religion. Ils ont fait grand devoir pour recouvrer un ministre à Nîmes, mais il n'y a eu ordre, par quoi se sont mis en devoir pour aller jusque

(1) Gaberel, t. I (édit. de 1853), p. 109.

là-haut pour vous prier, au nom de notre bon Dieu, les vouloir pourvoir (si avez le moyen de quelque homme de bien), qui les instruisse en la vérité du Seigneur. Je sais que si le Seigneur leur fait pour bien de leur envoyer un homme pour moissonner, que ce ne sera sans grand profit, car il y a autour de la dite ville, plusieurs bourgs et bourgades, lesquels courront là, pour ouïr la Parole. Joint que la ville de *Viviers*, qui est la ville principale de l'évêché, car c'est le siège de l'évêque et des chanoines, sera en peu de temps (Dieu aidant), réduite, car déjà y a fort bon commencement. [La réforme y avait été prêchée par un cardeur de laine à la même époque qu'à Annonay.] Il y a aussi un autre point, c'est que plusieurs de ce bas Vivarais sont bien souvent en la dite Villeneuve pour mener et déduire leurs procès, lesquels pourront profecter (progresser), en la connaissance du Seigneur. A raison de quoi je vous supplie, au nom de Dieu, nous vouloir soulager en cet endroit. Je sais que plusieurs demandent des ministres et qu'on ne peut fournir à tous; mais, comme bien savez, faut secourir ceux qui en ont plus grande faute. Que sera l'endroit où prierai l'Eternel vous remplir de son Esprit droit pour poursuivre en l'œuvre en laquelle, de sa grâce, lui a plu vous appeler. De Privas en Vivarais, ce dixième de janvier 1561. Par votre frère et serviteur à jamais, Chapel (1). »

La compagnie des pasteurs de Genève proposa aux deux députés de Villeneuve-de-Berg le ministre Jean Beton, mais, comme ce dernier demanda un mois pour se préparer, Olivier de Serres et Tichet revinrent sans l'attendre; puis, comme il tardait à venir, Tichet repartit seul, le 26 février, pour aller le chercher, et l'amena

(1) *Manuscrit franç. de la bibl. publ. de Genève, n° 197<sup>aa</sup>, portef. 1.*

avec sa femme et sa fille. « On était au 15 mars, » dit Mollier (1), « nos pauvres voyageurs eurent beaucoup à souffrir, non seulement du froid, mais encore de la fatigue. Tichet ne conduisait que deux chevaux et n'avait perçu pour frais de voyage que seize livres deux sols. Olivier eut à loger le ministre dans sa maison, au moins provisoirement, et à pourvoir à son entretien et à sa subsistance, sauf son recours subséquent au consistoire des sommes avancées (2). »

A cette époque, les protestants de Villeneuve-de-Berg possédaient un temple, ou tout au moins une maison, peut-être une ancienne église, aménagée pour leur servir de lieu de culte, et une cloche. Le consistoire députa au colloque de Privas, qui paraît s'être tenu en juin, son fidèle secrétaire François Sabatier et le pasteur Beton.

L'année suivante, on constata un nouvel accroissement de la Réforme dans la province. « Nous avons au pays de Vivarais, » écrit Chapel, pasteur à Privas, aux

(1) *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg*, p. 116.

(2) On lit à ce propos, dans les Archives du château de Pradel, les curieux détails qui suivent : « J'ai nourri, » dit Olivier en rendant ses comptes, « le susdit Beton et sa famille depuis le jour qu'il arriva en cette ville, qui était le 15 mars 1561, jusques au 15 août suivant, cinq mois entiers; la dépense desquels m'a été accordée à la somme de 9 livres pour chacun mois, y compris la dépense de la chambrière, qu'ai nourrie environ deux mois, la somme de 45 livres. » Il dit dans un autre compte : « Fourni une paire de souliers pour lui (Beton), et une pour sa femme et une pour sa fille, 24 sols. Du 15 avril 1562, une canne de serge d'Orléans noire pour faire un corps de robe à sa femme et quelques autres habillements, à 4 sols le pan, montent 1 livre 12 sols; pour la façon du corps de robe, payé 3 sols. Du 4 juin, une paire de souliers à sa fille, 1 sol 3 deniers; la façon d'un manteau et d'une casaque, qui monte à 10 sols; façon d'une robe pour la fille de Beton, 8 sols. » Le compte d'Ollivier de Serres fut réglé le 20 août 1562, à 270 l. 18 s. 1 d., par les anciens et surveillants de l'Eglise : F. Nicolas, Tailhand, Jehan Sevenier et François Sabatier, secrétaire. On le remboursa sur les « joyaux » de l'Eglise catholique, qui avaient été vendus par les magistrats de Villeneuve-de-Berg, assemblés en conseil (Mollier, *Recherches*, p. 117; Henry Vaschalde, *Olivier de Serres*).

ministres de Genève, à la date du 22 janvier 1562, « plusieurs villes, bourgs et bourgades, où le Seigneur a planté ses Eglises ; mais la plus grande part n'ont point de ministres. Cependant le pauvre peuple est éperdu ; n'ayant moyen d'être instruit, il y a danger que plusieurs ne choient en athéisme ou autres erreurs pernicieuses, d'autant que, quasi tous lieux, les autels sont abâtus et nul ne prêche, même messe. »

Chapel ajoutait : « Entre tous, qui ont une grande faute de pasteurs, il y a une fort grande paroisse nommée *Meyras*, qui est sur le grand chemin, qui tend d'Aubenas au Puy. Là, autour, il y a plusieurs autres bourgs et bourgades qui n'ont aussi point de ministres, lesquels seraient édifiés si le Seigneur, par sa clémence, pourvoit le dit *Meyras* de quelqu'un tiré de vous ; et non seulement cela, mais encore ceux de la Montagne, qui n'est guère loin de là, désireraient entendre la Parole de salut. Par quoi, très chers frères, vous prie au nom du Seigneur faire tant de bien à ces pauvres gens, les pourvoir d'un homme tel que connaîtrez être nécessaire, et, ce faisant, nous obligerez de tant plus à prier l'Eternel Dieu vous tenir en sa sainte protection et augmenter ses grâces en vous, pour toujours avancer le règne de son fils Jésus-Christ (1). »

Le 12 mars 1562, le même Chapel, pasteur à Privas, demandait à Genève un ministre pour *deux bourgades* des environs par la lettre qui suit : « Messieurs et pères, nous avons par deçà plusieurs Eglises dressées, grâces au Seigneur, mais peu de pasteurs, tant seulement les diacres font les prières certains jours. Cependant en tout ce bas Vivarais ne [sont] fors que quatre ministres, fort loin les uns des autres. Or y a-il

(1) Gaberel, t. I (éd. de 1853), p. 163.

deux bourgades à une lieue d'ici qui sont fort affectionnées à la Parole, désirant être pourvues de pasteurs; sur quoi ils ont écrit à un certain marchand, natif d'un de ces bourgs, pour solliciter pour eux, comme pourrez plus amplement voir par la missive qu'ils ont mandée. Le dit marchand se nomme Pierre Pierre, lequel fait, comme j'estime, résidence à Genève. Il [se] charge de fournir ce qu'il faudra. Au moyen de quoi vous prie, au nom de Dieu, les pourvoir de quelque homme de bien, lequel nous pourra quelquefois soulager à notre besoin. Vous savez que je suis jà (déjà) fort débile de ma personne, tant à cause de l'âge que d'avoir si longtemps trotté ça et là; par quoi j'aurais besoin d'avoir quelqu'un près de moi pour secourir à tant de pauvres brebis qui sont destituées de pasteurs. Nous avons ci-près quinze ou seize paroisses où on ne dit point de messe, et toutefois elles n'ont point de pasteur. Il vous plaira donc regarder à la grande nécessité qu'avons, que sera l'endroit où prierai l'Eternel vous tenir en sa sainte garde, me recommandant à vos saintes prières. De Privas en Vivarais ce XII<sup>e</sup> mars 1562. Votre frère, signé : Chapel (1). »

Le 8 avril 1562, neuf membres de l'Eglise de *Thueyts*(2) priaient Calvin de leur dire si M. de Cabanes, d'Aubenas, qui était allé étudier à Genève pour devenir leur pasteur, était à cette heure suffisamment instruit. « Comme ainsi soit, » lui disent-ils, « que nous soussignés aurions connu M. Claude de Cabanes, habitant d'Aubenas en Vivarais, homme de bon savoir et honnête conversation, comme mieux par vous pourra être expérimenté, ayant bonne volonté de profiter en l'Eglise du

(1) Manusc. franç. de la bibl. de Genève, 197<sup>as</sup>, portef. 1.

(2) Delafaisse, Degout, Delaval, A. Verdier, Grechedence, de Sauge, Bonet, Laval, Guarin.

Seigneur ; à ces fins lui avons baillé argent, selon notre petite faculté, pour se transporter à Genève pour *illec* demeurer par deux ou trois mois étudiant et proposant aux propositions ordinaires ; et d'autant que, depuis son départ, les idoles des temples ont été abattues et le peuple étant privé des messes et autres choses semblables, même les papistes nous requièrent d'avoir ministres pour être instruits à la pure Parole de Dieu, vous voudrions supplier, au nom de Dieu, si le dit Cabanes était connu suffisant à un si saint état (regardant l'extrême nécessité notre), le solliciter de venir, afin que, par sa trop grande timidité, l'affaire de Dieu et de son Eglise ne soit plus longuement retardée. Et nous sera un tel bien que, à perpétuité, vous en serons redevables. Et, nous recommandant à vos oraisons, priérons le créateur vous augmenter toujours en ses dons et grâces, nous recommandant très humblement à la votre (1). »

L'église de *Macheville*, près de Lamastre, par une lettre datée d'Annonay, 26 avril 1562, fit la même demande aux pasteurs de Genève au sujet d'André Ducros. « Supplient et requièrent humblement vos pauvres frères de l'Eglise de Macheville au pays de Haut Vivarais, pays de Languedoc, qu'il vous plaise, pour l'honneur de Dieu, les pourvoir d'un homme fidèle pour leur annoncer la Parole du Seigneur, qui est le tout qu'ils désirent et, vu la rareté d'iceux, vous envoient le présent porteur, homme approuvé de mœurs et bonne vie, ayant servi de diacre à toute l'Eglise d'Annonay, lequel, aux fins d'étudier, s'est retiré sous vos saintes doctrines, si assez le trouvez capable de ce, de ce que dessus nous vous prions, par la miséricorde du Seigneur, lequel nous prions vous augmenter ses grâces. » Signé :

(1) *Calvini Opera*, vol. XIX, n° 3770.

« Delacrote, de Moulmagnon et toute la compagnie. »

EGLISE D'ANNONAY (1561, 1562).

L'église d'Annonay, ayant continué de prospérer, demanda, au commencement de l'année 1561, pensions-nous, un ministre à la Compagnie des pasteurs de Genève, qui lui envoya Pierre Raillet; mais un arrêt sévère du parlement de Toulouse du 2 mai 1561 vint arrêter les travaux d'évangélisation de ce dernier, qui retourna à Genève, comme nous l'apprend la lettre suivante, adressée aux pasteurs et professeurs de cette ville.

« Grâce et paix par Jésus-Christ.

» Les frères de l'Eglise d'Annonay.

» Messieurs, Il vous avait été plaisant, par la grâce de notre Dieu, nous envoyer M<sup>e</sup> Pierre Raillet, présent porteur, pour nous ministrer la Parole de Dieu et, comme nous profitons, Satan nous dressa ses embûches, tellement qu'après deux exhortations la cour de parlement de Toulouse donna un arrêt du deuxième de mai, qui fut publié en notre ville le vingt-quatrième, où les assemblées, entre autres choses, sont défendues sur peine d'être pendu et étranglé, et que les ministres seraient pris [tout ainsi que] ceux qui les logeraient et ceux qui bailleraient maisons où l'on s'assemblait, de façon que nous avisâmes de surseoir pour quelque petit temps. Cependant le dit maître Pierre, notre porteur, voyant qu'il ne faisait rien, a pris envie d'aller jusques à Genève, où il a quelque affaire, et de notre consentement, à la condition toutefois qu'il ne nous abandonnera point, comme il l'a promis; ains (mais) reviendra quand nous le manderons, ce qu'espérons sera bientôt. Il vous plaira excuser notre infirmité et prier

pour nous, pour la confirmation de notre foi. Nous avons envoyé homme exprès à la cour pour avoir quelque déclaration contre nos persécuteurs. Dieu, par sa grâce, fasse prospérer ce voyage à l'avancement de sa gloire et à notre salut. Nous avons baillé les lettres de M. Copius à M. de Mater... et à Pierre Demier (?), qui n'ont voulu faire aucune réponse, nonobstant que les ayons beaucoup sollicités. La bénédiction de Dieu, notre Père, et de Jésus-Christ, son fils, Notre-Seigneur, soit et demeure éternellement avec vous. D'Annonay, ce premier juin 1561.

» Vos humbles serviteurs les frères de l'Eglise de Notre-Seigneur (1). »

Nonobstant ces traverses, l'église d'Annonay se fit représenter au synode provincial de Die en Dauphiné, du 31 juillet 1561, qui décida qu'elle serait « reçue en alliance et compagnie avec les Eglises du Dauphiné et Lyon. » L'union fut confirmée au synode provincial de Peyraud, assemblé le 8 septembre suivant.

Sur ces entrefaites, fut publié à Annonay le 1<sup>er</sup> octobre 1561, l'édit du mois de juillet précédent. Il était relativement modéré, mais, néanmoins, il interdisait les prêches d'une façon absolue. Malgré sa teneur explicite, plus de cinquante réformés d'Annonay (2) demandèrent au bailli Fleury de Boulieu, sieur de Jarnieu, l'autorisation de célébrer leur culte dans la ville, « disant qu'ils avaient longuement erré d'avoir tenu les anciennes constitutions de l'église romaine et qu'ils

(1) Manusc. franç. de la bibl. de Genève, n° 197<sup>a</sup>.

(2) Entre autres : Vincent, Jean Crottier, Viret, Antoine Faure, procureur, Pierre Cossonet, juge d'appel, André Ducros, Etienne et Antoine Chomel frères, Pierre Monier dit Châtinais, Jean Faure dit Bonhomme, Jean Chomel de Varagne le Vieux, Cadoret, Mathurin Indi leur avocat (*Mémoires de Jarnieu, dans ceux de Dame Chomel, manusc.*).



avaient été idolâtres, de quoi ils criaient merci. » Le bailli n'ayant pas accédé à leur vœu, ils s'assemblèrent le lendemain, en dehors des murs, à La Prâ, commune de Roiffieux; puis à Annonay même, dans la maison d'Antoine Faure, où demeurait le pasteur, qui était sans doute Pierre Raillet, dont il est parlé plus haut. Ils se transportèrent ensuite dans celle d'Hugues Morin, au Champ, qui fut convertie en temple et, à partir de décembre, au prieuré de Trachi; enfin, dans l'église paroissiale (1<sup>er</sup> Janvier 1562), et rue Saint-Michel. Ils abattirent du même coup toutes les croix de la ville, des faubourgs et des lieux circonvoisins (6 Mars); ensuite les autels et les images des églises, soit à Annonay, soit dans les environs (15 Mars); et, leur nombre s'étant accru d'une manière si considérable qu'aucune église ne pouvait les contenir, ils firent prêcher leur ministre sur la place publique et élurent des consuls protestants.

A dater de ce moment, ils furent les maîtres absolus dans la cité, et s'opposèrent à la célébration du culte catholique. Le bailli obtint d'eux, pourtant, que la communion de Pâques ne serait pas troublée. Pour eux, ils célébrèrent ce jour-là la sainte cène sur la place des Cordeliers; et leur ministre, se méfiant de l'esprit de justice du bailli, jugeait lui-même les procès et contestations de ses ouailles. Mais tous ces changements, comme on pouvait s'y attendre, ne s'opérèrent pas sans trouble. Il n'y eut toutefois aucun crime grave de commis contre les personnes (1). Les magistrats catholi-

(1) Suivant les historiens catholiques, les huguenots introduisirent, le 10 janvier 1562, un bœuf dans le couvent des cordeliers; le 18, ils maltraitèrent divers catholiques qui leur faisaient des observations au moment où ils brisèrent les portes de l'ancienne église; le 8 mars, François du Peloux, juge du Vivarais, ayant injurié un moine converti et manifesté le désir de le frap-

ques, du reste, avaient donné les premiers l'exemple de la violence, ainsi que le prouve cet article du synode provincial de Peyraud du 8 septembre 1561 : « Il a été arrêté que les torts et griefs faits aux fidèles... d'Annonay par les magistrats... ou autres particuliers seront recueillis par lettres assurées pour être envoyées à M. de Crussol (1), afin qu'il poursuive telle provision qu'il pourra obtenir contre les dits magistrats et particuliers pour le soulagement des Eglises (2). »

Nous possédons une lettre des consuls d'Annonay à Calvin du dernier avril 1562, qui nous fait connaître exactement l'état de la Réforme dans leur ville et dans les contrées environnantes. « L'Eglise de cette ville d'Annonay, disent-ils, a reçu un tel fruit du ministère du ministre, que le Seigneur, par votre main, y a dressé, que toute cette ville est réformée (la louange en demeure à l'Eternel). Il est vrai que M. Maître Pierre Raillet, notre ministre, ne fait que se plaindre à nous de son insuffisance, voyant un si grand troupeau devant lui ; — jà soit (bien que), [par] la grâce de Dieu, nous ayons grande occasion de nous contenter de sa doctrine et bonnes mœurs ; — enfin, voyant encore son troupeau accroître même des habitants des montagnes du Velay prochaines à cette ville, descendant ici en grand nombre pour ouïr la Parole ; lequel pays de montagne est

per, ils tentèrent, au nombre de cinq cents, de brûler sa maison, et brisèrent toutes ses fenêtres ; puis ils jetèrent des pierres au visage du régent de Pierre de La Brosse, archevêque de Vienne, chez qui du Peloux se trouvait au moment du siège de sa maison, et finalement frappèrent à coups de halberde le bailli de Jarnieu, qui leur faisait des remontrances au sujet de leur conduite.

(1) Antoine de Crussol, général des protestants du Languedoc.

(2) E. Arnaud, *Documents protestants inédits*, p. 21, 26. Gamon, dans *D'Aubais*, t. I, p. 3. *Hist. génér. de Languedoc*, t. VIII, p. 361. Poncer, *Mém. histor. sur Annonay*, t. II, p. 25-29. Filhol, t. I, p. 361-370. Dame de Chomel, *Annales, etc.* (manusc.).

de longue étendue et il y a beaucoup de villes impourvues de ministres. Le dit sieur Raillet a demandé temps pour aller étudier davantage par devers vous pour se mieux façonner, ou bien que nous eussions un autre ministre avec lui plus exercé, qui lui aidât à subvenir à une si grande assemblée, étant de dix à douze mille, et avec lequel il pût profiter. Nous, voyant qu'il est impossible qu'il puisse satisfaire à une si plantureuse assemblée du Seigneur, laquelle d'ici là, ès jour de dimanche, il faudra diviser en deux à même heure, avons à vous supplier, en continuant à nous bien faire, de nous pourvoir d'un autre ministre en la Parole de Dieu et ses saints sacrements, afin de les garder tous deux, ou bien, si celui qu'il vous plaira nous envoyer peut mieux suffire à tant de peuple, acquiescer à ce [que] le dit seigneur Raillet demande pour un temps de s'aller exercer davantage à l'étude. Et nous aurons à prier le Seigneur Dieu et Père qu'il lui plaise faire prospérer en vous ses grâces de plus en plus, nous recommandant très humblement à la vôtre et à vos prières et oraisons. »

La lettre se terminait par la recommandation du diacre André Ducros, que l'Eglise de Macheville devait avoir pour pasteur, comme on l'a vu plus haut (1).

Raillet écrivit de son côté à Calvin, le 29 avril 1562, la lettre qui suit, que nous traduisons du latin : « Quoiqu'il paraisse absurde à un homme d'une instruction presque nulle de solliciter par lettre un aussi grand personnage, je ne puis pourtant, encouragé par votre bonté et cédant aux prières de ce verger, ne pas vous écrire quelques mots des choses qui se passent ici, de peur que vous les ignoriez. Toutes choses y vont bien,

(1) *Calvini Opera*, vol. XIX, n° 3779.

par la grâce de Dieu. Si la prédication de la Parole, l'administration des sacrements, les prières publiques, tout ce qui regarde les exercices divins, se pratiquent très librement quelque part, c'est surtout ici. Toutes les idoles ont été détruites et ce monstre de la messe s'est exilé de lui-même. En somme, le nombre des chrétiens est tellement grand ici, et leur multitude augmente à ce point, que vous ne rencontreriez que très peu de papistes et que, s'il y en a, ils osent à peine pratiquer leur religion. Une seule vous affligera, c'est que plusieurs fourbes se mêlent à notre troupeau, et que, par leurs vices, le nom de Dieu, sa doctrine et celle de son ministre, sont couverts d'opprobre. C'est la faute du magistrat (1). C'est pourquoi je vous prierai si cela ne vous importune pas, de me faire connaître votre sentiment sur ce point. »

La lettre se termine, comme celle des consuls, par la recommandation de Ducros, qui devait porter les deux lettres à Calvin (2).

Nous pensons que Raillet demeura à son poste, et que Calvin envoya pour le seconder un second pasteur, Pierre Bollot, qui était à Annonay, fin octobre 1562, en même temps que lui, et que nous trouvons à Tournon l'année suivante.

#### ÉGLISES DE LARGENTIÈRE ET D'UZER (1561 OU 1562).

Largentière, dont le curé Charles de Mallet, et tous les habitants, à peu d'exception près, avaient embrassé la Réforme, demanda aussi un pasteur à Genève. La lettre, qui n'est pas datée, mais qui doit avoir été écrite

(1) Le bailli d'Annonay, Fleury de Jarnieu.

(2) *Calvini Opera*, vol. XIX, n° 3778.

en 1561, ou peu après l'édit favorable de janvier 1562, est ainsi conçue :

« A messieurs les ministres de l'église de Genève.

» Messieurs ,

» Les consuls , conseillers , consistoire et la plupart des habitants de la ville de Largentière en Vivarais , vous remontent comme au dit Largentière y a bon nombre de personnes , lesquelles désirent ardemment être instruits et enseignés en la pure doctrine de l'Évangile et en sont tellement faméliques , qu'ils crient incessamment d'avoir de ce pain , mais n'y a personne qui leur en coupe pour autant que nul ne leur est envoyé à ces fins. Par quoi vous supplie bien humblement , et par la charité de Jésus-Christ , les vouloir pourvoir et leur envoyer quelque bon personnage capable , idoine et suffisant ; la doctrine et mœurs duquel leur soient tellement témoignées , tant pour leur prêcher et annoncer icelle pure parole de Dieu , administrer les sacrements institués par Jésus-Christ , que aussi pour leur montrer , par exemple de bonne lumière , le vrai chemin du salut ; offrant les suppliants se soumettre selon Dieu à vous , à lui et à toute l'Église chrétienne. Signé : Apchier , consul , M. Chambonet , diacre , Béraud , Claude Roy , Bertrand Béraud , P. Bompar , Ferraud , Salvandy , Pierre Vincent , Merre , C. Fages , C. Rozier , ancien , Borse , consul et diacre , Andrée , diacre. »

Il est vraisemblable que Genève put répondre favorablement à la demande des protestants de Largentière , car , au mois de mai 1562 , ils avaient pour pasteur un nommé Jean Arnaud. Quant au curé Charles de Mallet , il embrassa la carrière du saint ministère , mais nous ignorons où il l'exerça (1).

(1) Manusc. franç. de la bibl. de Genève, n° 197<sup>as</sup>, portef. 15. *Inquisition*

La petite paroisse d'Uzer, qui avait embrassé en masse la Réforme, offrit également ceci de particulier, que son propre curé, nommé Béraud, se convertit aux idées nouvelles et se rendit à Genève pour se perfectionner dans la connaissance de l'Évangile. Un certain temps s'étant écoulé depuis son départ, les habitants d'Uzer prièrent les pasteurs de Genève de leur accorder ledit curé pour ministre. Leur lettre non datée, qui suit, doit être, comme la précédente, de l'année 1561 ou 1562.

« Les consuls d'Uzer en Vivarais aux pasteurs de Genève.

» A messieurs les ministres de l'église réformée de Genève.

» Supplient bien humblement Pierre Daude et Guillaume Maygredoux, François Roure et Nycolas Baulcier, consuls et conseillers des manants et habitants du lieu et paroisse d'Uzer au diocèse de Vivarais, pays de Languedoc, disant qu'ils ont été souvent sommés et requis de tous les dits habitants de leur faire pourvoir d'un ministre de la Parole de Dieu pour leur prêcher icelle, et administrer les sacrements institués par Jésus-Christ et ses apôtres, et leur donner quelque forme de religion, car, depuis que l'idolâtrie a été abattue, ils ont été sans pasteur, à leur grand regret; au temps de laquelle ils avaient pour curé maître Etienne Béraud, official de Largentière, lequel, connaissant l'abus où il était détenu et nous détenait, s'est retiré au lieu dont il [e]spère en avoir la connaissance, pour dorénavant suivre la vraie vérité et enseigner le chemin de l'Évangile à ceux qui en sont ignorants. Ce que par les dits

suppliants considéré et pour s'acquitter de leur charge et satisfaire à la requête des dits habitants desquels ils ont charge, vous supplient, au nom de Dieu, leur vouloir pourvoir dudit M<sup>e</sup> Etienne Béraud pour ministre et annonciateur de la Parole de Dieu, afin d'attirer les pauvres membres de Christ à sa connaissance et réduire au même chemin ceux que, par la doctrine papale, il aurait été occasion de faire dévoyer; et joint aussi qu'on prendra mieux la doctrine de lui, qui connaît les imperfections des dits habitants, que [de] tout autre. Et l'ont en telle réputation de vie honnête que d'icelle ils n'ont vu sortir aucun scandale. Et ayant été exami[n]é par vous, nos dits seigneurs, de sa dite doctrine, vous requérons, comme dit est, le nous envoyer, attendu ce que dit est et qu'il a été notre curé, qui pourra à présent servir de beaucoup en l'Eglise du Seigneur Dieu, auquel prions vous augmenter ses dons et grâces.

» Les susdits suppliants ne sachant écrire ont fait seulement leur marque et m'ont prié me vouloir soussigner comme diacre de l'Eglise d'Aubenas. Lafaye, diacre (1). »

Il ressort des lettres écrites du Vivarais pendant ou après la première guerre de religion (2) et d'autres documents (3), qu'il y avait aussi des Eglises dressées à Vallon, Salavas, Lagorce, Bourg-Saint-Andéol, Joannas, Sanilhac, Dompnac, Chassiers, Sablières, Jaujac, Baix, Pierregourde, Vernoux, Le Cheylard, Chalancon, Saint-Agrève, etc., entre 1561 et 1562.

Ce fut aussi à cette époque que Louise d'Amanzé, supérieure de l'abbaye royale de Saint-Jean l'Évangéliste de Soyons, embrassa la Réforme, mais sans être

(1) Manusc. franç. de la biblioth. de Genève, 197<sup>a</sup>.

(2) Voy. plus loin l'*Histoire intérieure*.

(3) Marius Talon, *Les Vans*, t. I, p. 177.

suivie par les autres religieuses de son couvent. Elle se réfugia à Genève et s'y maria (1).

## B. — *Velay.*

### LE PUY, SAINT-VOY, ETC. (1531-1562).

L'histoire de la Réforme dans le Velay débute par des martyres comme dans le Vivarais et les autres provinces du royaume.

Dès l'an 1531, le jour de la Madeleine, le nommé Marcellin, natif de Montistrol-sur-Loire, fut brulé vif comme hérétique au Puy, sur la place du Martouret.

En 1538, Antoine d'Archis, prêtre séculier de Picardie, homme de grand savoir, prêchant au Puy l'avent et le carême et expliquant l'après midi les épîtres de saint Paul, fut accusé d'avoir soutenu quelques propositions luthériennes devant la cour spirituelle de l'évêque, qui décida qu'il serait conduit prisonnier à Toulouse. En même temps que lui furent cités à comparaître plusieurs gentilshommes, ecclésiastiques, négociants, hommes de loi et gens de métier, notamment Etienne Médicis, marchand et chroniqueur connu, et le cordonnier Guillaume Médicis, qui avait logé le prédicateur. L'information n'ayant révélé aucune charge précise contre ces deux derniers, ils furent renvoyés absous. D'autre part, le parlement assigna un grand nombre de témoins de tout ordre, et le procès, selon toute vraisemblance, eut eu une issue fatale pour d'Archis, s'il n'était mort dans sa prison la veille de Noël de l'an 1540.

(1) *L'abbaye royale de Saint-Jean-l'Evangeliste.* Brun-Durand, *Lettre sur l'hist. eccl. du Dauph.*, p. 30.



Jusqu'en l'an 1549 on ne trouve plus de trace de luthéranisme au Puy, mais, à cette date, dans la nuit du 15 au 16 avril, le crucifix de l'oratoire du Breuil ayant été brisé, il y eut un grand émoi dans toute la ville; on soupçonna que c'était un hérétique qui avait commis le méfait, mais le coupable ne put être découvert. Le 21 décembre suivant, quelques gens de métier, « mal sentants de la foi et tenant termes luthériens », furent incarcérés.

Le 8 janvier 1550 le nouveau crucifix du Breuil fut encore trouvé abattu, mais l'ouvrier qui l'avait dressé, l'ayant examiné avec soin, assura qu'il s'était brisé de lui-même parce qu'il avait été posé trop à la hâte.

Deux ans après, le 7 juillet 1552, deux luthériens, qui avaient cherché à propager leurs doctrines dans la ville du Puy, furent brûlés vifs sur la place du Martouret et, pourqu'ils ne pussent exhorter le peuple du haut de leur bûcher, on eut la cruauté de leur couper la langue.

Le 17 septembre 1554, la statue de Saint-Martin du couvent de Saint-Laurent fut arrachée et jetée au fond du béal dudit couvent. Les soupçons se portèrent généralement sur un nommé Pinguet, gendre de Gaspard Davignon, seigneur du Monteil, mais on ne put prouver qu'il fût véritablement l'auteur du délit.

L'année suivante (1555), Pierre Barbat, de Bort, en Auvergne, et Jehan Fieure, de Besse, également en Auvergne, qui tinrent divers propos luthériens et qu'on trouva nantis de livres luthériens, furent arrêtés au Puy et condamnés à avoir la langue coupée et à être brûlés vifs avec leurs livres. Leur supplice eut lieu un jour de foire, le 17 juillet, sur la place du Martouret, en présence de plus de douze mille personnes.

En 1556, un colporteur, qui portait des livres luthériens, fut, à la requête du notaire Maurice Dasquemye,

condamné un dimanche, jour de procession, à faire amende honorable en chemise et le fagot sur le cou, puis à être brûlé.

Deux ans après, un autre colporteur luthérien, de Sembadel, en Auvergne, fut condamné aux galères pour cinq ans par le parlement de Toulouse, puis amené au Puy, où il dut faire amende honorable la hart au cou, une torche ardente à la main et un fagot de bois sur les épaules; après quoi le bourreau le battit de verges dans toutes les rues de la ville (1 et 2 octobre 1558).

Le 20 mars 1562, des luthériens, crut-on, mutilèrent la statue de Marie-Magdeleine, placée au pied d'un oratoire, situé à moitié chemin entre le Puy et Brive.

A cette époque, et malgré les supplices, les partisans des idées nouvelles étaient nombreux et forts dans la capitale du Velay. Ils se moquaient ouvertement de la célèbre *Vierge noire* de la cathédrale, chantaient dans leurs boutiques les psaumes de David traduits par Marot, célébraient publiquement leur culte au logis d'Aubeney et dans les moulins, soit au dedans soit au dehors de la ville, sous la présidence d'un nommé Bonjour, ancien bonnetier; puis ils s'organisèrent en Eglise, nommèrent des trésoriers pour recueillir les taxes qu'ils s'imposaient volontairement pour le soutien de leur culte et firent venir un ministre qui leur donna la cène; et cela, malgré les défenses du sénéchal du Puy, des magistrats et des consuls (1).

Nous apprenons d'ailleurs, par une lettre des consuls d'Annonay du dernier avril 1562, rapportée plus haut (page 24), que le Velay renfermait à cette date beaucoup d'Eglises et que ses habitants ne craignaient pas d'en-

(1) Médicis, *Le livre de Podio*, t. I, p. 337, 386 et suiv., 433 et suiv., 443, 452, 461, 463, 478-479, 508, 512-514. Burel, *Mémoires*, p. 8, 9, 10.

treprendre le voyage d'Annonay pour ouïr la prédication de la Parole de Dieu, mais les pasteurs étaient rares.

Nous savons aussi que Bonnefoi, curé de Saint-Voy, qui avait embrassé la Réforme et était allé à Genève pour se perfectionner dans ses études, revint dans son ancienne paroisse, en 1562, et y exerça le ministère évangélique jusqu'en 1574 au moins.

On voit, par les faits racontés dans cette période, combien sont injustes les auteurs qui prétendent que la Réforme s'établit en France par le fer et par le feu, c'est-à-dire à la faveur des guerres de religion, que nous allons raconter. Le protestantisme sortit au contraire amoindri, numériquement tout au moins, de ces luttes fratricides, et, des deux mille cent cinquante Eglises, dont l'amiral Coligny présenta la liste à Catherine de Médicis, sur sa demande, en septembre 1561, un grand nombre disparurent pendant les guerres de religion ou à leur suite. Comment, du reste, les Réformés eussent-ils pu lutter à armes presque égales avec la cour, s'ils n'avaient été déjà très puissants dans le royaume? Ce qui est seul vrai, c'est que la Réforme se propagea en France malgré le *fer* des massacreurs et le *feu* des bûchers.







## DEUXIÈME PÉRIODE

---

### LES GUERRES DE RELIGION (1) (1562-1598)

---

#### HISTOIRE EXTÉRIEURE

---

#### PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION (AVRIL 1562-19 MARS 1563)

---

#### A. — *Vivarais*,

LE VIVARAIS EMBRASSE LE PARTI DE CONDÉ. FAITS PARTICULIERS RELATIFS A ANNONAY. L'ÉVÊQUE MONTLUC DANS CETTE VILLE (1562).



Dès qu'on apprit en Vivarais le massacre de Vassy (1<sup>er</sup> mars), la fuite de la reine mère et du jeune roi Charles IX à Fontainebleau, l'enlèvement de ce dernier par le roi de Navarre, Antoine

(1) Dans nos précédentes histoires (*Dauphiné*, t. I, p. 102; *Provence*, t. I, p. 282), nous avons suffisamment fait connaître notre sentiment sur les guerres de religion. Aussi n'y reviendrons-nous que pour rappeler notre con-

de Bourbon, et le duc de Guise, François de Lorraine, qui le conduisirent à Melun, puis à Paris; enfin le départ de la cour du prince de Condé, Louis de Bourbon, son entrée à Orléans (2 avril), et son alliance avec les divers seigneurs huguenots du royaume (11 avril), les principales villes du Vivarais, savoir : Privas, qui prit la première les armes, Tournon, Annonay, Aubenas, Viviers, Villeneuve-de-Berg et autres, où les protestants étaient les plus forts, se rangèrent du parti de Condé, supprimèrent l'exercice du culte catholique et firent prêcher publiquement les doctrines réformées.

A Annonay, un ancien moine, nommé Ponce, donna une prédication où assistèrent plusieurs religieux et religieuses (3 mai). Quelques jours après (7 mai), le capitaine Claude Lapra, des Cévennes, qui était venu à Annonay, avec une commission du fameux François de Beaumont, baron des Adrets, pour saccager les églises et se saisir des dîmes et revenus des couvents, alla piller, avec une vingtaine de soldats et trois bourgeois d'Annonay, le couvent des pères Célestins de Colombier le-Cardinal. François de Fay, baron de Peyraud, qui avait le grade de colonel de cavalerie dans les troupes protestantes du Languedoc, apprenant le fait, se fit dé-

clusion dernière. S'il est vrai que les protestants, condamnés sans pitié, pendant quarante ans, à être brûlés vifs sur toutes les places publiques du royaume, et menacés d'un massacre général depuis l'agression sanglante de Vassy, eurent incontestablement pour eux le droit de légitime défense lorsqu'ils recoururent aux armes pour sauver leurs biens, leur honneur, leur liberté et leurs vies, il est également vrai qu'ils eussent mieux compris l'Évangile et leurs devoirs de chrétiens en continuant de souffrir sans se défendre. Mais un fait demeure certain en tout état de cause, c'est que, s'ils se fussent laissés égorger sans résistance, leur race eût probablement disparu du sol de la France, comme cela arriva en Italie et en Espagne; car le trône, l'autel et la justice, ces trois grandes forces de l'État, conspirèrent unanimement à leur entière destruction. C'est pourquoi l'on peut dire que l'erreux qui porta les protestants à prendre les armes au seizième siècle, fut, dans les plans mystérieux de la Providence, leur planche de salut.

livrer, pour occuper le couvent d'une façon permanente, une commission de la part du baron des Adrets, qui s'intitulait « colonel des légions de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne, élu général en chef des compagnies assemblées pour le service de Dieu, la délivrance du roi et de la reine sa mère et conservateur de leur Etat ès dits pays. » Peyraud fit sortir Lapra et mit dans le château trente fantassins et vingt cavaliers, qui furent nourris aux frais des religieux, depuis le 17 mai jusqu'au mois d'octobre suivant. Ils consommèrent toutes les provisions du couvent, qui s'endetta en outre de 1,665 livres pour les faire subsister.

D'autre part, les protestants d'Annonay, sentant le besoin d'avoir un gouverneur, firent venir de Lyon Pierre Guéron (ou Guerry), sieur de Prost, qui prit le nom de « capitaine des Eglises réformées du Vivarais. » Sous son commandement ils se mirent à dépouiller pendant la nuit les églises de la ville de tous leurs ornements d'or et d'argent et brûlèrent la chasse célèbre de Sainte-des-Vertus (27 juillet). Les consuls et le procureur du roi vendirent ces ornements le lendemain, aux enchères publiques, et en employèrent le produit à la défense de la ville. Les divers papiers et titres des églises et des couvents furent brûlés sur la place publique, et les catholiques n'eurent plus la permission de dire la messe.

Ces diverses violences irritèrent profondément les catholiques du Velay, notamment Antoine de Latour, baron de Saint-Vidal, Antoine de Sénectère, évêque du Puy, et autres, qui menacèrent de venir assiéger Annonay. Les consuls, craignant de ne pouvoir garder sûrement leur ville, non plus que contenir les habitants par suite de la diversité des sentiments sur la religion et du manque d'énergie du gouverneur Prost, remplacèrent

ce dernier par François du Buisson, sieur de Sarras, sous le bon plaisir et par commission de des Adrets (27 juillet). Sarras arriva à Annonay à la tête de deux-cents fantassins et de cinquante cavaliers, ce qui suffit pour décider les personnages nommés plus haut à retarder leur expédition contre Annonay. Le nouveau capitaine, croyant n'avoir plus rien à redouter, maltraita les gentilshommes catholiques voisins et vexa les habitants de la ville de cette religion.

Ce fut vers ce temps que Jean de Montluc, évêque de Valence, chargé d'une mission secrète de la reine mère, Catherine de Médicis, quitta Orléans et descendit dans les provinces méridionales de la France. Ayant prononcé à Lyon quelques paroles qui paraissaient incriminer la conduite des huguenots, le gouverneur de Vienne, François du Terrail, seigneur de Bernin, qui était de leur parti, décida de procéder à son arrestation. Averti à temps, Montluc se cacha dans un bois près d'Auberive, traversa le Rhône à Sablons et se réfugia à Annonay (15 août), où il fut reçu avec de grands égards, et assistait aux prédications des ministres. Bernin toutefois, qui avait retenu ses bagages et son secrétaire, écrivit à Annonay qu'on eût à le mettre en lieu sûr, et l'évêque en manifesta un tel trouble qu'un personnage, du nom de Morgues, jugeant à propos d'épier ses mouvements, l'aperçut cachant des papiers dans les lieux d'aisance de la maison de François du Peloux, sieur de Gourdan et de La Motte, où il était logé. Morgues, s'étant saisi de ses papiers, qui, d'après son dire, « contenaient choses étranges à la ruine de ceux de la religion, » les porta à des Adrets, qui donna l'ordre à Bernin de faire venir Montluc à Vienne pour le juger, et aux consuls d'Annonay de le laisser partir, les menaçant, s'ils n'obéissaient, « de remplir, » dit Pon-



cer, « la ville de corps, d'y mettre le feu et de la raser. » Informé du danger qu'il courait, Montluc se sauva d'Annonay un dimanche matin, par la porte de Champ, pendant que les habitants étaient au prêche, mais on s'aperçut de sa fuite, et trois protestants, se mettant à sa poursuite, l'atteignirent au faubourg de Croisette, sur la route de Bourg Argental et le pressèrent de rentrer. Il y consentit malgré l'opposition des gens de sa suite qui lui conseillaient de fuir. Il rentra donc à Annonay, mais il se sauva une nouvelle fois, en pratiquant avec ses affidés un trou au mur de son logis, qui était attenant aux fossés de la ville (1<sup>er</sup> septembre). Des Adrets fut fort irrité contre les consuls de ce qu'ils avaient mieux aimé obéir à Jean de Parthenay-Larchevêque, seigneur de Soubise, qu'à lui. Ce dernier était gouverneur de Lyon et Montluc, sitôt après son emprisonnement, ayant réclamé son appui, il avait écrit aux consuls de se bien garder de le remettre en d'autres mains que les siennes. Des Adrets, déjà fort mécontent de la nomination de Soubise au gouvernement de Lyon, auquel il croyait avoir droit, fut affermi par cette nouvelle circonstance dans le dessein qu'il avait formé de trahir son parti (1).

Cependant Henri de Montmorency, seigneur de Damville, qui tenait le parti de la cour et venait de présider les Etats du Languedoc, ayant été informé à Valence, par Christophe de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, et lieutenant du roi dans le Forez, que Peyraud occupait le couvent des pères célestins de Colombier-le-Cardinal, lui ordonna de l'évacuer, ajoutant qu'il voulait y loger le lendemain. Peyraud s'exécuta et

(1) Sur la valeur morale de Montluc, voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, t. 1, p. 150.

Damville, accompagné de Saint-Chamond, prit possession du couvent le 21 octobre 1562. Ce dernier, sur l'ordre de Damville, le fit fortifier. Les travaux durèrent huit mois et les frais en furent supportés en partie par les paroisses environnantes.

FAITS RELATIFS A TOURNON, VIVIERS, LE BOURG  
SAINT-ANDÉOL ET LARGENTIÈRE (1562).

Dès la fin d'avril 1562 plusieurs habitants de la ville de Tournon, assemblés en armes et ayant Peyraud à leur tête, « demandèrent, » dit Poncer, « qu'il leur fût permis de faire prêcher la Parole de Dieu par un ministre de la religion réformée et un lieu commun à cet effet. Les consuls, vu la nécessité du temps et pour obvier à toute sédition, leur donnèrent une maison appelée du Saint-Esprit à condition de ne pas porter les armes. Leur prêche fut ensuite transféré dans l'église paroissiale de Saint-Julien, malgré l'opposition des chanoines. » Ce fut sans doute peu après que le recteur du collège des jésuites de Tournon, Edmond Auger, fut conduit dans les prisons de Valence. « Il était sur le point d'être immolé à la fureur hérétique, » dit le jésuite Fleury, dont nous ne saurions garantir le témoignage, « lorsque des ministres modérés eurent pitié de son innocence et du regret de voir expirer tant de talent et d'innocence. Ils sollicitèrent sa grâce du baron des Adrets... et ils l'obtinrent sous prétexte d'en faire la riche conquête et le principal appui du parti. Jamais il n'y eut d'espérance plus vaine. Au sortir de prison, Auger convertit plusieurs calvinistes, des ministres même (!)... Cette victoire ne fit que redoubler leur fureur. Les factieux résolurent d'investir la ville et le château de Tournon. De Valence, ils firent savoir au seigneur que, s'il ne leur

livrait les jésuites, ils mettraient tout à feu et à sang dans la ville. La nouvelle consterna le comte Just de Tournon, zélé catholique... Aussitôt il manda Annibal Codret, qui faisait l'emploi de vice-recteur en l'absence du recteur Edmond Auger. Il lui fit part de cette triste nouvelle en l'exhortant à fuir. Codret répondit au nom de ses frères qu'ils étaient bien plus prêts à verser leur sang pour la foi qu'à abandonner honteusement leurs chers disciples et le peuple de Tournon, qui les avaient toujours honorés de leur bienveillance. Le comte loua leur fermeté, mais il leur répéta que, puisqu'ils avaient le malheur ou la gloire d'être les Jonas, il fallait céder pour un temps à la tempête et fuir pour le salut des citoyens et de leurs disciples. Alors les pères, sans répliquer davantage, partirent de Tournon, parmi les larmes et les gémissements de tout le peuple, et se réfugièrent dans les montagnes du Vivarais, d'où ils se rendirent à Billom en Auvergne, par divers chemins. Le comte, qui avait retenu l'envoyé des huguenots pour donner aux pères le temps de fuir, usant d'un artifice de guerre, écrivit au baron des Adrets qu'il avait parlé trop tard et que les jésuites, sans doute avertis de son dessein, l'avaient prévenu par la fuite. »

Just de Tournon « voyant, » ajoute Poncer, « que plusieurs de ses domestiques étaient secrètement protestants et craignant d'être mis à mort s'il résistait, seul et malade de la goutte, remit son château à quelques vaisseaux, qui s'obligèrent à le lui garder moyennant la garnison qu'il leur accorda, et se retira avec ses amis, alliés et parents, en Franche-Comté et en Bourgogne. » Il se rendit ensuite en Italie et mourut à Naples le 20 novembre 1563.

Peu après, le 1<sup>er</sup> mai, les huguenots, conduits par le baron des Adrets, à qui les habitants de Tournon ou-

virèrent leurs portes, pillèrent et incendièrent le couvent des carmes. Celui des cordeliers fut également pillé, puis brûlé. La messe fut abolie, la cène instituée, et Mathieu de Forêts-Blacons nommé gouverneur (1). Les vases sacrés, provenant des deux couvents, furent ensuite inventoriés en présence du prieur des carmes, du gardien de celui des cordeliers, de Josserand, juge de Tournon, et de plusieurs citoyens catholiques, et vendus, le 14 juillet, au profit de la commune, à raison de 12 livres le marc. Le 21 août, les consuls autorisèrent la vente de tous les ornements des églises, et Louis le Peloux, diacre de l'Eglise réformée de Tournon, sur une commission du baron des Adrets, afferma les biens des carmes au marchand Clément Descombes. Le pasteur Pierre Bollot, qui desservait l'Eglise d'Annonay dans les derniers mois de l'année 1562, passa l'année suivante au service de celle de Tournon.

Viviers tomba également au pouvoir des huguenots. Noë Albert (ou Aubert), seigneur de Saint-Alban, natif de cette ville (2), ayant réuni une troupe de huguenots dans le Dauphiné, traversa le Rhône et se saisit de la place sans coup férir, car tous ses habitants avaient embrassé le parti de la Réforme. Ses soldats pillèrent et dévastèrent l'église de Saint-Vincent, de même que les maisons des chanoines et de l'évêque, et brûlèrent les reliques, parmi lesquelles se trouvaient, dit Columbi (3); « des morceaux de la crèche, du manteau et de la croix de Christ; des cheveux, du lait et du manteau de la Vierge » (!!)

(1) Guy Allard, *Les vies de François de Beaumont, baron des Adrets, etc.*, p. 31.

(2) Quelques auteurs disent qu'il en était le maire, c'est-à-dire le premier consul.

(3) Columbi, *De reb. gest. episcoporum Vivar.*, p. 165, 166. De Banne, *Mémoires*.

Le Bourg-Saint-Andéol, qui renfermait bien moins de protestants que Viviers, n'avait pas pris le parti du prince de Condé, mais il dut aussi ouvrir ses portes au baron des Adrets, qui se rendait dans le comtat Venaisin pour venger ses coreligionnaires de l'épouvantable sac d'Orange par les troupes du Pape et de Provence réunies. Le farouche capitaine avait, en effet, braqué ses canons contre les murs de la place, et, si elle avait résisté, le sang eût coulé à flots. Il se contenta donc d'imposer une forte contribution de guerre aux habitants, de piller et de dévaster les églises, et de brûler les reliques, notamment celles de saint Andéol, patron de la ville. Il incendia aussi le couvent des cordeliers et partit, laissant pour gouverneur le sieur de Saint-Remèze (juin).

Le dimanche, 15 mai 1562, un certain nombre d'habitants de Largentière, ayant à leur tête Jean Apchier, premier consul, Antoine Fages et Antoine Bayle, deuxième et troisième consul, se transportèrent au couvent des cordeliers, et sommèrent les moines d'abattre les images et autels de leur église. Peu après, à l'heure de vêpres, Valentin de Montbrison, de la paroisse de Sanilhac, et dix-huit hommes armés de sa suite, pénétrèrent dans l'église et la dévastèrent de fond en comble. Le 31 mai suivant, une troupe de cinq cent treize hommes d'Aubenas, Privas, Meyras, Vals et autres lieux, conduits par Victor Bermond de Combas, seigneur de Versas, de Montbrison son fils, nommé plus haut, du Solier de Vallon, des Portes de Meyras, Laurent Valetton et Lavenue d'Aubenas, pillèrent le couvent et brûlèrent les livres de la bibliothèque. Le 1<sup>er</sup> septembre, de Combas et son fils mirent le feu au couvent et, dans le mois d'octobre, les habitants de la ville, ayant à leur tête les consuls, démolirent successivement l'église et

le clocher. Les voûtes furent abattues l'année suivante. Dans une requête du 1<sup>er</sup> mai 1564, les religieux déclarèrent que la perte de leur couvent et des meubles et effets qu'il renfermait, s'élevait à plus de 19000 livres tournois.

De Largentière, Combas et Montbrison se rendirent à La Blachère, Payrac, Gravières et autres lieux, où ils renouvelèrent leurs scènes de dévastation (1).

EXPÉDITION DES ANNONÉENS A SAINT-ETIENNE. SAINT-CHAMOND S'EMPAIRE DE LEUR VILLE. SES EXCÈS. AFFAIRES A AUBENAS, AU BOURG-SAINT-ANDÉOL, A BEAUMONT, SABLIERES, ETC. (1562-1563).

La prise de Vienne par le duc de Nemours, Jacques de Savoie, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, jeta l'effroi sur les rives du Rhône (fin septembre). Saint-Vidal, Sénectère et autres gentilshommes du Velay, encouragés par cette victoire importante du parti catholique, s'apprêtèrent à marcher contre Annonay. Le capitaine Sarras, qui partageait l'effroi commun, décida néanmoins de leur résister, malgré les offres avantageuses que le duc de Nemours leur fit par l'intermédiaire du bailli Jarnieu; et comme il manquait d'armes, il projeta une expédition à Saint-Etienne, ville du Forez, déjà renommée à cette époque pour ses manufactures d'armes.

Parti de nuit, le 27 octobre, avec 140 artisans ou laboureurs, qu'il fit armer, il se trouva le 28, au point du jour, aux portes de cette ville, qui se croyait en sûreté à cause du voisinage de Saint-Chamond et du duc de

(1) *Mémoire sur l'ancien couvent des RR. PP. Cordeliers de Largentière, etc.* Docteur Francus (Mazon), *Voyage autour de Valgorge*, p. 308-310.

Nemours. Mais, s'étant arrêtés à emballer leurs armes et le butin considérable qu'ils firent, les Annonéens éveillèrent l'attention des paroisses voisines, dont les habitants, convoqués au son du tocsin, s'assemblèrent sous la conduite de Saint-Chamond, les attendirent dans un étroit passage entre le Grand-Bois et celui de Pilat, près de Bessac, fondirent sur eux et les mirent dans une complète déroute. Sarras fut fait prisonnier, de même que son frère, et cent-vingt de ses gens furent tués ou blessés (1).

Cette défaite jeta le trouble dans Annonay, qui se trouva tout à la fois privé de gouverneur, de soldats et d'armes, de telle sorte que plusieurs habitants du parti réformé jugèrent prudent de prendre la fuite. Quatre jours après (31 octobre), Saint-Chamond, envoyé par le duc de Nemours, se trouva devant la ville avec quinze cents hommes, dont sept à huit cents arquebusiers du Forez et quelques canons, et la somma de se rendre, lui demandant seulement de se soumettre au roi et de lui remettre une certaine somme pour payer ses soldats; mais il avait bien d'autres visées, comme on va le voir. Les habitants, ayant d'abord refusé de se rendre pour pouvoir mettre en sûreté leurs deux pasteurs, Pierre Raillet et Pierre Bollot, et leurs familles, délibérèrent de céder la place, mais avant que les termes de la capitulation fussent arrêtés, Saint-Chamond, ayant fait brûler une partie du pont de Déome et abattu la muraille contiguë au pont de Valgella, entra dans la ville à deux

(1) De Serres avance que Sarras et ses compagnons tuèrent plusieurs habitants et accomplirent des actes d'immoralité (*multiocularum que amoribus confidentius immorantur*); mais Gamon n'en dit mot, et Bèze assure que les Annonéens ne commirent aucun autre excès à Saint-Etienne que celui du pillage des armes et du butin. De Serres se trompe, du reste, quand il affirme que ces derniers furent surpris dans Saint-Etienne même par Saint-Chamond.

heures de l'après-midi, passa au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva les armes à la main, fit précipiter du haut des tours les défenseurs qui s'y étaient postés, et dont les corps, dépouillés de tout vêtement dans les rues, devinrent la proie des chiens, incendia et abattit les mêmes tours et livra la ville au pillage. « La désolation de cette pauvre ville ainsi surprise, » dit Bèze, « fut extrême, n'y étant oubliée aucune espèce de pillerie quant aux biens, jusques à emporter les gonds, barres et serrures; ni de cruautés quant aux meurtres avec les plus horribles et détestables blasphèmes qu'il est possible de penser, dont je réciterai seulement trois exemples.

» Un pauvre serrurier, sommé de renier Dieu pour avoir la vie sauve, ayant refusé de le faire, fut découpé à coups d'épée. Un autre, nommé Jean Balmaret, paysan, lui étant proposé cet exemple, et ayant aussi peu voulu prononcer ce blasphème, fut assommé jusques à lui crever les yeux du talon d'une arquebuse. Un autre pauvre cloutier, âgé de quatre-vingts ans, et qui avait quasi perdu la vue, refusant de se donner au diable, traîné par ses pauvres cheveux gris en sa boutique, fut enlevé par les pieds sur son enclume, sur laquelle sa tête lui fut escarbouillée à coups de marteau. »

Le feu, mis par les soldats à la porte de Déome, et attisé par un vent violent, incendia vingt-deux maisons et, sans les soins du bailli Jarnieu, il aurait consumé toute la ville. D'autre part, le chevalier Jean d'Apchon, seigneur de Montrond, se mit à ravager les villages des environs d'Annonay, épargnant toutefois les femmes de la ville, dont la plupart, ainsi que les bourgeois les plus riches, avaient cherché un asile dans les maisons de campagne ou châteaux des gentilshommes catholiques, Nicolas du Peloux, Charles des Coulaux son



frère, de Jarnieu et autres, mais ils durent payer une rançon.

Saint-Chamond ne demeura pas longtemps à Annonay. Le 2 novembre, sur le faux bruit que des Adrets avait franchi le Rhône, il sortit de nuit comme un fuyard avec ses troupes, après leur avoir recommandé le plus grand silence et établi le bailli Jarnieu avec une garnison dans le couvent des pères célestins de Colombier-le-Cardinal. Ses soldats détruisirent tout le butin qu'ils ne purent emporter. Ils défoncèrent les tonneaux de vin dans les rues et y répandirent le blé. Jean de Serres, qui devint célèbre dans la suite comme pasteur, négociateur et historien, et qui était le frère d'Olivier de Serres, se trouvait pour lors à Annonay. Il dit, en racontant ce désastre : « Je puis en parler comme témoin oculaire, moi qui y ai été présent et qui, tout à fait adolescent (1), en ai rapporté des marques par les cruelles blessures que j'ai reçues. »

Dans le temps que Saint-Chamond prenait et sacca-geait Annonay, Claude de Lestrangle, seigneur de Boulogne, capitaine des catholiques du Vivarais, entreprit de faire le siège d'Aubenas. Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, qui se trouvait pour lors à Nîmes, ayant accouru en hâte pour défendre la place, Lestrangle, sans l'attendre, leva aussitôt le siège. La Roquette, qui commandait la garnison d'Aubenas, fit alors une sortie, atteignit son arrière garde à Rigal, du côté de Saint-Etienne-de-Fontbellon, lui tua quelques soldats, en fit prisonniers plusieurs autres, et enleva une grande partie de ses bagages. Beaudiné, après cela, n'ayant

(1) Ces mots *tout à fait adolescent*, « *admodum adolescens*, » donnent raison aux auteurs qui font naître Jean de Serres en 1548 et non en 1540. A cette dernière date, il aurait eu vingt-deux ans : ce qui ne cadre pas avec sa déclaration.

plus de raison de demeurer dans le pays, se rendit au Bourg-Saint-Andéol, occupé par les protestants, comme on l'a vu, et se porta de là au secours de la ville d'Agde, que Guillaume, vicomte de Joyeuse, successeur de Villars dans le gouvernement du Languedoc, se disposait à assiéger.

Trois compagnies de soldats catholiques, conduits par le capitaine Combaluzier, reprirent peu après le Bourg-Saint-Andéol, en massacrèrent le gouverneur, le sieur de Saint-Remèze, avec son fils et quelques autres, et fortifièrent la place. Beaudiné, ayant été informé de l'événement par une lettre du comte Antoine de Crussol, son frère aîné, qui avait été élu commandant en chef des religionnaires du Languedoc à Nîmes, le 2 novembre, sous l'obéissance du roi, réunit des soldats au Pont-Saint-Esprit, et emporta d'assaut la ville, dès le lendemain de son arrivée, après avoir fait une brèche à ses murailles. Les habitants eurent le temps de se sauver, par la porte du Rhône, sur des bateaux; mais la moitié d'entre eux périrent. Quant aux vieillards, aux femmes et aux enfants, laissés à la merci des vainqueurs, ils eurent à subir les excès de leur brutalité (12 nov.). Beaudiné mit ensuite une garnison dans la place et partit pour rejoindre son frère (1). Le Bourg-Saint-Andéol ne resta pas longtemps au pouvoir des huguenots, car, peu après, il fut repris par les catholiques, grâce à l'intelligence du capitaine Sigismond, zélé papiste, qui en avait été autrefois le gouverneur. Les seigneurs protestants, de Combas et de Rocolles, furent tués dans le siège, mais Sigismond périt par trahison.

Au commencement de l'année suivante (1563), Pierre

(1) *L'Hist. gén. de Languedoc* (t. VIII, p. 389) se trompe quand elle dit que Beaudiné, avant la prise du Bourg-Saint-Andéol, s'empara du Pouzin : c'est Poussan (Hérault) qu'il faut lire.

de Borne, seigneur de Beaumefort et de La Farelle, capitaine protestant, qui commandait une compagnie de gens de pied, à Sablières, dans le bas Vivarais, marcha contre les habitants de Beaumont, pour se venger des excès de diverses sortes qu'ils ne cessaient de commettre contre les protestants des environs, notamment contre ceux de Sablières. Il attaqua un de leurs corps de garde, placé au lieu de l'Elzes, et leur tua quelques hommes; mais ses ennemis, peu de temps après, renforcés par des catholiques d'autres paroisses, viennent l'assiéger à Sablières, brûlent une douzaine de maisons, en pillent un plus grand nombre et tuent quelques habitants. Beaumefort et quelques autres seigneurs huguenots, reprenant l'offensive trois jours après, se rendent sur le territoire de Beaumont, et tuent ou maltraitent tous les gens dont ils peuvent s'emparer.

Vers la fin d'avril, les catholiques de cette paroisse attaquèrent de nouveau Sablières, mais tout se réduisit à l'enlèvement de quelques têtes de bétail. Beaumefort, pourtant, se remit en campagne; et, le 1<sup>er</sup> mai, pilla une partie du couvent des Chambons, tua un religieux habillé en soldat et connu pour ses excès, et brûla une maison qui y était attenante. Deux ou trois jours après, il alla faire le siège de Borne, au nord-ouest de Beaumont. Nos sources ne nous disent pas s'il put prendre cette place, mais au retour il fut attaqué par les catholiques et perdit quelques hommes.

REPRISE D'ANNONAY PAR LES PROTESTANTS. SAINT-CHAMOND S'EN SAISIT DE NOUVEAU. SES EXCÈS (1562-1563).

La ville d'Annonay resta pendant deux mois « désolée et comme déserte, » dit Bèze, « où se retiraient tou-

tefois quelques-uns, peu à peu, qui s'étaient cachés, les uns en quelques maisons des gentilshommes voisins, les autres par les bois et les montagnes, ne pensant à autre chose, à leur retour, qu'à se tenir coi et céder à cette tempête. » Mais les consuls, le procureur du roi Pierre Peichon et cinq ou six autres personnages d'Annonay, qui avaient cherché un asile à Tournon et à Valence, « ayant plus de courage, » implorèrent le secours du comte de Crussol. Ce dernier, conformément à la délibération de l'assemblée politique protestante de Baix, qui avait décidé qu'on reprendrait Annonay, leur envoya Saint-Martin, seigneur de Cournonterral, comme son lieutenant en Vivarais, « lequel, » dit Bèze, « arrivé à Annonay le 28<sup>e</sup> de décembre [1562] avec environ 400 hommes, que de pied que de cheval (1), usa de toute diligence pour réparer les murailles, fortifier les portes, et pourvoir en général à la défense de la ville; ayant même sommé et tâché d'avoir le château des Célestins, mais en vain; car soudain Nemours renvoya Saint-Chamond avec des forces d'environ 4,000 hommes, ramassés de tous les pays d'alentour, avec lesquels, et deux pièces de canon, il se trouva devant la ville le 10<sup>e</sup> de janvier. »

Saint-Martin s'était retiré le 9 à Tournon avec la plupart de ses cavaliers et avait confié la défense de la place aux capitaines Prost, Lespine, Montgros et Bouchet, en leur promettant des renforts, qu'il ne put envoyer. C'est pourquoi Saint-Chamond, qui brûlait du désir de reprendre Annonay, occupa sans difficulté le faubourg de La Reclusière, établit ses canons devant le couvent de Sainte-Claire, faubourg de Déome, et

(1) Filhol dit que les soldats de Saint-Martin commirent des violences; mais Gamon n'en parle point, et Bèze assure qu'ils ne rencontrèrent aucune résistance dans la ville.

bâtit les remparts sur un point où se dressait un pigeonier attenant à un jardin élevé et au pied duquel se trouvait le chemin de Recurson. « Là donc furent tirés, » dit Bèze, « environ cinquante coups de canon, qui firent assez grande brèche, mais de si difficile accès qu'il était même comme impossible de la venir reconnaître, joint que Montgros, qui avait la charge de ce quartier, faisait une merveilleuse diligence de réparer autant de pertuis que pouvait faire le canon [étant secondé par des femmes qui lui apportaient des vivres et des matériaux]. Cela fut cause que Saint-Chamond [qui avait perdu beaucoup de monde, commençait à manquer de poudre et de boulets et avait eu un de ses canons éventré] délibéra de parlementer et faire composition, et fit tant, après plusieurs allées et venues de Jarnieu et d'une pauvre femme du faubourg, qu'on contraignait de faire office de trompette, que la capitulation fut accordée sur la minuit, au grands regrets des soldats étrangers et de leurs capitaines, aux conditions qui s'en suivent : que les chefs et soldats étrangers se retireraient en toute sûreté avec leurs armes et chevaux, laissant toutefois leurs enseignes ; — que l'infanterie n'entrerait point dans la ville, mais seulement quelques gens de cheval en petit nombre pour s'y rafraîchir et y demeurer seulement un jour ; — qu'aucun de la ville en recevrait dommage ni déplaisir, pouvant les hommes, pour plus d'assurance, si bonheur semblait, se retirer au château et les femmes et les enfants ès maisons des sieurs de Jarnieu et du Peloux. »

Conformément à ces articles, les capitaines et soldats étrangers quittèrent Annonay. Sortis par la porte de Tournon, ils cheminaient paisiblement quand le chevalier d'Apchon les chargea traîtreusement, mais il n'y reçut que des coups et se retira sur les instances de

Jarnieu. Mécontent de son échec, il se mit alors à piller et tuer tout ce qu'il rencontra à deux lieues à l'entour d'Annonay, sans avoir aucun égard ni à l'âge ni au sexe. Quant à Saint Chamond, ne respectant pas les termes de la capitulation, il fit entrer dans la ville son infanterie, qui prit pour mot d'ordre ce blasphème *la double mort-Dieu* et commit d'effroyables excès, tuant les catholiques aussi bien que les protestants, de telle sorte que d'Aubigné affirme que « le sang courait d'un pied dans les rues. » Bèze raconte quelques scènes horribles.

« Une pauvre femme, dit-il, trouvée cachée dans sa maison avec son mari, fut violée en sa présence, puis contrainte de tenir l'épée en sa main, de laquelle, un autre lui poussant le bras, tua son mari. Antoine Fabre, qui avait déjà beaucoup souffert pour la religion et procureur du roi en la baronnie d'Annonay (1), et pareillement Jean Montchal, honnête bourgeois, et Imbert Ranchon, chirurgien, tous trois anciens du consistoire, furent précipités de la haute tour en présence et du commandement de Saint-Chamond, montrant une singulière constance. Plusieurs autres furent aussi précipités comme passe-temps et, entre autres, deux jeunes laboureurs, par faute de deux testons que quelques soldats leur demandèrent. Bref c'était une chose plus qu'horrible de voir l'un enfermé dans sa maison et y brûler, l'autre précipité d'une fenêtre ou de plus haut sur le pavé; les cris et hurlements des filles et des femmes; tout, rempli de flambes, de sang et de glaives; les personnes exposées à l'encan et, pour ne trouver aucun qui les rachetât, cruellement tuées et massacrées. »

« Les maisons aussi étaient exposées de même; et,

(1) Il était membre du conseil politique du comte de Crussol.

s'il ne se trouvait personne qui ne baillât argent, le feu était mis dedans, jusques à en brûler de cent à sixvingts en cette façon (1); et, sans la diligence de quelques gens de bien, et entre autres de Jarnieu et du Peloux (qui sauvèrent surtout la plupart des femmes, joint que Dieu fit ouverture miraculeusement à quelques-uns, même à ceux qui s'étaient retirés au château), il semble qu'il ne fût demeuré créature vivante en cette pauvre ville, ni même aucuns biens, étant rompu et brisé par les soldats tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, voire jusqu'à tirer coups de pistoles contre les tonneaux pleins de vin, dont il y avait grande quantité au pays, après en avoir bu leur saou, tellement que plusieurs caves furent remplies de vin ainsi perdu. Et dura cette furie jusques au quatorzième dudit mois, auquel jour Saint-Chamond ayant fait, outre tout cela, abattre les murailles de la ville en vingt lieux jusques au fondement, démanteler les tours, ôter les portes, se retira à Boulieu, petite ville à demi-lieu d'Annonay, où il fit quasi de même. » Après cela, il licencia ses soldats et alla s'enfermer dans le château ou couvent des pères célestins de Colombier-le-Cardinal.

Trois mois après (31 mars 1563) eut lieu l'assemblée politique de Bagnols, à laquelle furent députés du Vivarais, pour la noblesse du haut Vivarais, Charles de Barjac, seigneur de Colans; pour « le commun populaire état, » et spécialement pour Viviers, M<sup>e</sup> Jean Faure, licencié en droit, bailli de Crussol; et M<sup>e</sup> Bérignon de la Tour, licencié en droit, d'Aubenas, pour le diocèse de Vivarais. L'assemblée jugea nécessaire de mettre des garnisons protestantes dans plusieurs lieux

(1) Les faubourgs de Déome et de la Reclusière furent presque entièrement détruits. Plusieurs maisons du Champ devinrent également la proie des flammes.

des montagnes du Vivarais parce qu'une bonne partie de la province était aux mains des catholiques. Elle fit, d'autre part, la remarque que le Vivarais n'avait point envoyé d'argent au trésorier des États en 1562 et peu en 1563; à quoi les députés du Vivarais répondirent que le Vivarais s'était suffi à lui-même jusqu'à présent, et qu'ainsi il n'avait ni à demander des subsides aux États ni à en envoyer (1).

ÉDIT DE PACIFICATION D'AMBOISE (19 MARS 1563),  
RELEVEMENT D'ANNONAY (1563-1567). PRISE DE VI-  
VIERS PAR SAINT-ALBAN.

Pendant cette première guerre de religion, le prince Louis de Condé avait été battu et fait prisonnier à Dreux (décembre 1562), et le duc François de Guise, au moment où il allait se saisir d'Orléans, boulevard des Huguenots dans la région de la Loire, fut assassiné par Poltrot de Méré (18 février 1563). Rien ne s'opposant plus à la paix, elle fut conclue et suivie de l'édit de pacification d'Amboise (19 mars 1563), qui n'accorda l'exercice du culte réformé qu'aux nobles dans leurs châteaux, aux protestants des villes, qui jouissaient de la liberté de leur religion au 7 mars de la

(1) Crespin, fol. 671, 672. Bèze, t. II, p. 365-368. De Serres, *II. partis Comment.*, fol. 125, 126. *Recueil des choses mémorables*, p. 245-247. De Thou, t. III, p. 310, 379-381. D'Aubigné, t. I, col. 245, 246. *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, p. 383, 390, 391, 393, 396, 398, 399. Gamon, dans *d'Aubais*, t. I, p. 3-5. Poncez, *Mém. histor. sur Annonay*, t. II, p. 29-49. Filhol, t. I, p. 372-399. Pérussis, dans *d'Aubais*, t. I, p. 32. Fleury, *Hist. du cardinal de Tournon*, p. 333-337. Dourille, p. 56. E. Arnaud, *Not. relatives aux guerres de religion (Bulletin de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. V, p. 114). *Bulletin, etc.*, t. XXIV, p. 316 et suiv. Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV, p. 344, 349. Chalamel, *Notes et observations* (manusc.). Matthieu Duret; *Notes pour servir à l'histoire d'Annonay* (manusc.). Choriez, *Hist. gén. de Dauph.*, p. 557.



même année, et à ceux qui habitaient les faubourgs des villes de bailliage ou de sénéchaussée. Les protestants des villages, de beaucoup les plus nombreux, étaient sacrifiés.

Les protestants du Vivarais qui, au 7 mars 1563, étaient maîtres des villes de Viviers, Villeneuve-de-Berg, Aubenas et Privas, continuèrent, sans doute, à y exercer leur religion. Il est vrai que Damville, gouverneur du Languedoc, à la fin de l'année 1563, sur la requête de Fleurie de Montlaur, qui possédait de nombreuses seigneuries, notamment celles d'Aubenas, de Vals et de Montpezat, rendit une ordonnance portant interdiction à tous ministres, diacres et autres de la nouvelle religion de prêcher, administrer les sacrements, ni faire aucun exercice de ladite nouvelle religion dans les lieux où la suppliante était dame haute justicière, par conséquent à Aubenas; mais Charles IX, par lettres patentes de 1564, 1565 et 1566, passa outre, et autorisa l'exercice de la religion réformée dans cette dernière ville.

Les protestants d'Annonay obtinrent aussi la permission de célébrer leur culte. « Il semblait bien, » dit Bèze, « qu'il fût impossible que cette pauvre ville, ainsi désolée en toutes sortes, à grand'peine se relèverait jamais, et toutefois Dieu en disposa autrement, donnant un tel courage au demeurant à ces pauvres gens, que, nonobstant tout le passé et combien que depuis encore ils aient été chargés de garnison et passage de grande gendarmerie, toutefois s'entr'aidant les uns les autres et assistés d'une grâce miraculeuse devant les yeux de leurs ennemis, en peu de temps, ils se remirent en quelque état. Surtout ils pourchassèrent le rétablissement de l'exercice de la religion au milieu d'eux; lequel leur fut accordé par le maréchal [François de Scépeaux,

sieur] de Vieilleville, auquel se rendant obéissants, ils désistèrent de s'assembler publiquement (octobre) (1), mais ne laissèrent d'être particulièrement consolés par les maisons, avec prières et larmes assiduelles de Pierre Raillet, leur ministre, y faisant un très bon et très grand devoir. Finalement, Dieu leur fit cette grâce que la ville d'Annonay, le vingtième d'août 1564, fut assignée par le roi, étant à Romans, pour lieu destiné à l'exercice public de la religion pour toute la sénéchaussée de Beaucaire, suivant l'édit de pacification, avec plusieurs privilèges et exemptions, en considération des calamités par eux souffertes : en quoi leur aida grandement envers le roi, Montluc, évêque de Valence, se souvenant du gracieux traitement qu'il y avait reçu lorsqu'il était retenu prisonnier par le commandement de des Adrets. » Les privilèges, auxquels fait allusion Bèze, furent l'exemption des tailles pendant un an, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1563.

Les protestants du Forez et du Dauphiné, apprenant qu'Annonay jouissait de l'exercice public de leur religion et sachant que la plupart de ses habitants étaient réformés, vinrent s'y établir en grand nombre. Une école fut ouverte en 1566, à laquelle on donna le nom de collège. On compta, parmi ses recteurs ou régents, Antoine de Vissot, Louis Dumas, ex-prébendier de Notre-Dame et marié, qui portait, en outre, le titre de maître-chantre. Ce collège était placé, croit-on, dans la rue située au-dessous du palais du bailliage, aujourd'hui tribunal de commerce, et qui s'appelait alors rue de l'Ecole ou du Collège.

Le roi avait chargé Vieilleville de faire exécuter

(1) Ils en avaient obtenu l'autorisation de François d'Espée, colonel de cavalerie, qui était sans doute le gouverneur d'Annonay (Challamel, *Notes et observations*).

l'édit d'Amboise en Languedoc, aussi bien que dans le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence ; mais le maréchal, pour des raisons que nous ignorons, n'exécuta sa commission que dans ces trois dernières provinces. Il fit, toutefois, une exception pour Annonay, comme on l'a vu, et également pour Tournon. Etant venu dans cette ville pour faire publier l'édit de pacification, le conseil communal, entièrement dévoué aux intérêts de la Réforme, délibéra de lui faire des représentations pour qu'il conservât l'église de Saint-Julien au nouveau culte ; mais, sur la vive opposition du chapitre, Vieilleville n'accéda pas à son vœu. Le 10 juillet 1563, quatre jours après cette délibération, le baron de Peyraud demanda au conseil communal cent livres, qui étaient dues à la garnison qu'il avait établie dans le château sur l'ordre du maréchal. Le consistoire lui demanda, de son côté, soixante et dix-huit livres pour payer les gages du ministre, Pierre Bollot, qui comptait partir, l'exercice de la religion réformée n'ayant pas été autorisé à Tournon.

Vieilleville fut remplacé dans le Languedoc par Antoine de Lévis, comte de Caylus ; mais, de fait, ce fut Damville, gouverneur de Languedoc, qui, suivant les ordres réitérés du roi et de la reine mère (1), fit exécuter l'édit de pacification dans le Vivarais en général. Il écrivait au roi, à ce propos, le 10 mars 1564, qu'il venait de faire un voyage dans cette province, « où, » dit-il, « le peuple ne s'était encore rangé à l'entière obéissance des édits et le commandement de Votre Majesté, que je mis peine de faire observer avec tel et si

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 61 et 104. La reine mère envoya bien, en octobre 1563, dans le Languedoc, Jacques de Beauquemare et Jean-Jacques de Mesmes, conseiller au grand conseil, « avec ample pouvoir et commission de pourvoir à l'établissement de la paix et punition des délinquants et contrevenants à icelle ; » mais ils ne paraissent pas être venus dans le Vivarais (*Lettres, etc.*, t. II, p. 107).

bon ordre que dorénavant je n'en puis espérer sinon une bonne réconciliation entre eux. »

L'espoir de Damville fut déçu. L'inexécution de l'édit d'Amboise et les violences exercées en divers lieux contre les protestants amenèrent des luttes armées. En 1564, « les religionnaires de Villeneuve-de-Berg, » dit Dourille, « ayant surpris un parti de catholiques, le taillèrent en pièces. Ils prirent ensuite Aubenas et passèrent sa garnison au fil de l'épée. Damville, informé de ces excès, envoya quelques troupes dans le pays, qui les firent cesser. »

En février 1567, devant la deuxième guerre de religion, Noë Albert, seigneur de Saint-Alban, dont il a été parlé plus haut, s'empara de Viviers. Il fit abattre l'église cathédrale de Saint-Vincent et donna aussi l'ordre de démolir le palais épiscopal construit par l'évêque Claude de Tournon; mais un des maçons qui avaient déjà pratiqué deux ouvertures à la voûte s'étant laissé tomber sur le sol et tué, les autres refusèrent de continuer leur œuvre de destruction, quoi que Saint-Alban pût leur dire.

Quelques jours après, ses gens pillèrent, brûlèrent et abattirent les maisons des chanoines situées dans l'enceinte du château, à l'exception de quatre ou cinq, dont les propriétaires avaient des parents dans le parti huguenot. Ils charrièrent aussi par la ville le corps de l'évêque Claude de Tournon. Puis ils brisèrent les cloches, s'emparèrent des vêtements sacerdotaux, brûlèrent la bibliothèque des chanoines, et, en partie, les titres de l'évêché; puis, mettant à la torture quelques ecclésiastiques, ils purent découvrir le trésor de la cathédrale, qui avait été caché. Ils en remplirent quatre corbeilles et Saint-Alban en fit frapper des testons d'argent. De Viviers, le chef huguenot se transporta dans

les lieux des environs et renouvela les mêmes scènes de pillage et de dévastation. « Il était si puissant en moyens, » dit de Banne, « et si accrédité dans son parti, qu'il fit rouler le canon et assiéger des places. »

Le 22 mai 1567, les capitaines Montgros et Bouchet, qu'on avait fait revenir à Annonay pour réparer les remparts et arrêter les voleurs, qui étaient fort nombreux dans ces temps de troubles, sortirent de la ville à la tête de soixante hommes pour surprendre le château des pères célestins de Colombier-le-Cardinal ; mais, au moment où ils appliquaient leurs échelles contre la tour du Four, ils furent découverts, poursuivis par la garnison, qui leur tua deux soldats et en blessa quelques autres. Pour les châtier, Damville leva sur la ville une somme de 3,000 livres, sous forme d'emprunt, et supprima l'exercice de la religion réformée (1).

## B. — Velay.

### SIÈGE INFRUCTUEUX DU PUY PAR BLACONS (1562).

La nouvelle de la levée de boucliers des huguenots étant parvenue au Puy, l'évêque Antoine de Sénectère, qui craignait que ceux de la ville, assez nombreux à cette époque, ne songeassent à s'en emparer, les fit conduire dans ses prisons, où ils demeurèrent enfermés neuf jours, après quoi ils furent relâchés. Sénectère était un prélat belliqueux comme on en vit plusieurs au

(1) Crespin, fol. 672. Bèze, t. II, p. 357, 368. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 14, 511. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 5. Filhol, t. I, p. 401, 402. Douville, p. 71, 81. E. Arnaud, *Not. relatives aux guerres de religion* (dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*), t. V, p. 117, 119. Ménard, *Histoire... de Nîmes*, t. IV, p. 354. Columbi, *De reb. gest. episcop. Vivar.*, p. 166-168. De Banne, *Mémoires* (manusc.). Matthieu Duret, *Notes pour servir à l'histoire d'Annonay* (manusc.).

seizième siècle. En mai 1562, il avait fait plusieurs courses armées, accompagné d'Antoine de Latour, baron de Saint-Vidal, à Saint-Agrève, Montfaucon, Feurs, la Chaise-Dieu, et s'était même rendu au camp catholique de Lyon, mais sans en rapporter aucune gloire.

Vers la mi-juin, en prévision d'un siège, les habitants du Puy, de tout ordre et de toute condition, se pourvurent d'armes et on fit « bon guet de jour et de nuit. » Les murailles de la ville furent réparées et fortifiées, une milice organisée, des provisions de vivres faites pour trois mois et deux commandants en chef nommés, l'évêque et Jean de Fay, baron de Latour-Maubourg. La présence au Puy d'une grande partie de la noblesse, à l'occasion de la convocation du ban et de l'arrière-ban, ordonnée par le roi, favorisa particulièrement la défense. Les principaux des gentilshommes ainsi réunis étaient Jonchères, Beaume et Laurent de Pouzols.

De leur côté, les huguenots de la ville pressaient secrètement les troupes de des Adrets, qui opérait dans le Forez et le Lyonnais, de marcher sur le Puy. « Venez-y hardiment, » leur disaient-ils, « et n'y faillez, car au Puy ne sont gens pour vous y faire résistance, et là vous pourrez faire tous riches. » Encouragé par ces avis, des Adrets, qui venait de s'emparer de Montbrison, capitale du Forez (juillet), résolut de faire le siège du Puy « pour le purger, » disait-il, « de l'idolâtrie ; » mais, obligé de rentrer en Dauphiné, où ses soldats avaient essuyé des échecs, il chargea son lieutenant, le Dauphinois Matthieu de Forêts-Blacons, de s'emparer de la capitale du Velay.

Ce dernier, qui venait de se saisir de la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu, dans la basse Auvergne (2 août), réunit au Pontempeyrat, petit hameau situé

sur la lisière du Forez et du Velay, toutes les troupes huguenotes du pays, faisant sept à huit mille hommes, venues de Saint-Voy, du Chambon, des Vastres, de Fay-le-Froid et de Saint-Agrève. Elles comptaient aussi huit enseignes suisses et plusieurs compagnies du Vivarais, sous les ordres de François du Buisson, seigneur de Sarras, gouverneur d'Annonay, et trois ou quatre cents habitants réformés du Puy, commandés par le boulanger Jacques Guitard, ancien consul. François de Chambaud et le capitaine dauphinois Charles du Puy-Montbrun, qui devint si célèbre dans la suite, étaient également dans l'armée de Blacons, qui conduisait deux petits canons de campagne, insuffisants pour battre avec succès les murailles de la ville.

Blacons était prêt à se mettre en marche quand les habitants du Puy lui députèrent Antoine d'Allègre, seigneur de Saint-Just, gentilhomme protestant, frère d'Yves d'Allègre, sénéchal du Velay, qui lui proposa une somme d'argent pour qu'il se retirât. Le capitaine huguenot lui demanda 3,500 écus, qui lui furent portés le lendemain par Saint-Just. Mais ce dernier, qui trahit ses commettants, ne revint pas, et Blacons lui-même, ne tenant aucun compte de sa parole, ne rebroussa pas chemin sur Lyon, comme il l'avait promis, et continua sa marche en avant. Plusieurs bourgeois, gagnés aux nouvelles doctrines, sortirent secrètement du Puy et le rejoignirent, et un certain nombre de catholiques, saisis par la crainte, prirent la fuite. Les religieux des couvents situés hors des murs se retirèrent dans la ville avec leurs trésors et leurs archives, les maisons des tanneurs, bâties sur le Delaison, furent abandonnées, parce qu'on ne pouvait les défendre, et tous les gens suspects de luthéranisme mis en lieu sûr.

L'armée de Blacons, guidée par Saint-Just et Guitard,

parut le 4 août aux premières heures du jour, après avoir pillé Saint-Paulien en passant. Elle établit ses deux canons sur la montagne de Ronzon, d'où l'on apercevait toute la ville, et se saisit d'Espaly, dont les portes furent enfoncées au moyen de pétards, d'Aiguilhe, où elle abattit la statue de l'archange Michel, dressée sur un rocher six siècles auparavant, et celle de Saint-Marcel.

Le lendemain, 5 août, Blacons attaqua la porte et la grande rue de Panassac; mais le feu des assiégés l'obligea à quitter ce poste. Ses canons tonnèrent pendant trois heures contre les murailles de la ville; mais sans leur faire aucun mal, parce qu'ils n'avaient pas une portée suffisante. Le capitaine huguenot tenta alors une attaque du côté du Levant, cherchant sans succès à emporter d'assaut la partie des murailles qui s'étendait de la porte d'Avignon à la maison de Saint-Jean la Chevalerie. Les habitants, commandés par Sénectère et La Tour-Maubourg, se défendirent vaillamment, et l'on vit des femmes et des enfants charrier des pierres, des armes et des vivres sur les remparts. Pour se dédommager de son échec, Blacons saccagea les faubourgs du Puy et les églises de Saint-Jean, des Carmes, des Cordeliers et des Jacobins, qui y étaient situées, et dont il fit des écuries pour ses chevaux.

Le troisième jour, 6 août, il demanda l'autorisation d'entrer dans la ville pour abattre seulement les images du culte catholique, moyennant quoi il ne ferait aucun mal aux habitants; mais on ne l'écouta point. Burel dit pourtant que l'évêque fut d'un avis contraire. Voulait-il épargner à sa ville les horreurs du pillage et sauver la vie de ses habitants? Craignait-il spécialement pour lui-même? Penchait-il vers la Réforme? On ne saurait le dire. Toujours est-il que, pendant le siège, il « tâ-



chait, » dit Burel, « par tous moyens de s'enfuir et se retirer hors la ville par la porte Saint-Robert, qu'il faisait tenir ouverte; et toutefois les habitants de la ville, ayant vu la mauvaise volonté dudit sieur, firent fermer ladite porte et firent bonne garde. »

Blacons, débouté de ses prétentions, recommença la lutte, mais sans être plus heureux. Il ne put parvenir à planter aucun de ses étendards sur les murailles, et la garnison de la place lui fit même cinquante prisonniers à la suite de diverses sorties. Raillé par Latour-Maubourg, qui fit jouer des airs de musique joyeuse sur les remparts, ayant perdu d'un autre côté environ mille soldats, tués ou blessés, tandis qu'un grand nombre d'autres se débandaient et fuyaient; apprenant aussi que le frère de l'évêque du Puy marchait au secours de la ville, il désespéra de s'en emparer et leva le siège le 10 août, après cinq jours d'attaques infructueuses. Il se retira vers le Forez, mais non sans perdre encore quelques hommes en passant sous les murs du château de Polignac, dont le seigneur François Armand de Polignac canonna ses soldats.

Les cinquante prisonniers faits sur ses troupes furent condamnés à mort sans pitié par le conseil de la ville et pendus le même jour sur la place du Martouret. Quant aux habitants catholiques qui s'étaient enfuis, on les condamna à des amendes proportionnées à leur fortune pour indemniser la ville des frais qu'elle avait faits pour sa défense.

Au moment même où Blacons mettait le siège devant le Puy, Henri de Montmorency, seigneur de Damville, gouverneur du Languedoc, confiait à Saint-Vidal le gouvernement militaire du Velay et du haut Vivarais (5 août); mais, comme Blacons ne séjourna pas longtemps dans le pays, Saint-Vidal n'eut pas l'occasion de

le combattre. Il se mit alors à courir sur les terres des protestants, « faisant infinies pilleries et violences, » notamment sur celles que le comte de Crussol possédait dans le Velay. Ce dernier lui ayant adressé une lettre de reproches, le gouverneur du Velay répondit qu'il n'avait pu faire autrement à cause du service du roi et, continuant ses déprédations, il chercha même à se saisir de la personne du comte ; mais il dut licencier ses soldats sur un ordre de Charles IX, daté de Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1563, deux mois environ après la publication de l'édit de pacification d'Amboise du 19 mars. Les quelques protestants que comptait le Puy purent respirer à l'aise, car plusieurs d'entre eux avaient été obligés de s'expatrier et d'autres pendus en effigie sur la place du Martouret, par jugement de Girard de Changet, juge-mage de la sénéchaussée (1).

RENTRÉE DES FUGITIFS RÉFORMÉS AU PUY APRÈS  
L'ÉDIT DE PACIFICATION D'AMBOISE DU 19 MARS 1563.  
JACQUES GUITARD. ÉMEUTE A SON SUJET. CONDAM-  
NATION DU PRINCIPAL COUPABLE (1563-1565).

Les Etats du Velay et la ville du Puy ne voulurent pas reconnaître l'édit de pacification, et chargèrent Jean Bertrand, conseiller en la sénéchaussée ; de se rendre à Toulouse pour obtenir du parlement une ordonnance portant défense à tout ministre du nouveau culte de s'établir dans le diocèse du Puy. Le parlement, qui était un des plus animés de France contre les protes-

(1) Médicis, *Le livre de Podio*, t. 1, p. 516-525, 543-547. Burel, *Mémoires*, p. 13-16. M. Arnaud, t. 1, p. 328-333. Mandet, p. 35-45, 56-67, 79-80. De Vinols, p. 24-35, 36. *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, p. 383, 384, 573-575. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 67; t. V, p. 210. De Thou, t. III, p. 233.

tants, accéda au vœu de Bertrand, mais ce fut en pure perte, car le roi, pour le moment, était décidé à faire respecter la liberté et la vie des religionnaires. Ceux donc d'entre eux, qui avaient quitté le Puy, avant comme après le siège, y rentrèrent les uns après les autres, et célébrèrent leur culte dans diverses maisons. Ce ne fut pas toutefois sans péril, car un certain nombre de catholiques fanatiques firent faire, au son du tambour, cette publication sur la place du Martouret : « Qui voudra se assembler au Martouret pour aller courir sur ces méchants huguenots du Puy qui y sont retournés, aussi sur ces déloyaux traîtres qui, en ce, leur ont prêté aide, secours et conseil, comme ennemis de la république et d'eux-mêmes. » L'évêque Sénecière, qui était plutôt un prélat modéré, redoutant de nouvelles luttes, put arrêter l'effervescence produite par cette publication, mais ce fut au prix des plus grands efforts.

Jacques Guitard reprit deux ans après, en 1565, possession de sa boutique de boulanger de la rue Chenebouterie, mais, chaque fois qu'il se montrait en public, la populace le poursuivait de ses outrages, « même les enfants, » dit Burel, « se seraient mis en devoir, lui étant en son tablier (établi), de l'outrager et faire beaucoup des opprobres et molestations, jusque lui cracher au visage, l'appelant le porc Guitard. »

Le dimanche, dernier jour du mois de septembre 1565, après vêpres, à la tombée de la nuit, les choses allèrent bien plus loin. Comme il se tenait sur le seuil de sa maison, un cordonnier catholique, réputé mauvais sujet, et nommé Claude Arnaud, qui était son ennemi, se met à passer plusieurs fois devant lui pour le narguer. Guitard s'avance et lui demande pourquoi il agit ainsi : « C'est pour toi, » répond Arnaud, « et te le montre-

rai bien , » et sur le champ il tire son épée, tandis que Guitard sort un coutelas. Le sang allait couler , quand un certain nombre de femmes qui se trouvaient là obligèrent Guitard à rentrer dans sa maison. Un orfèvre voisin, protestant, nommé Antoine Raymond, qui avait voulu intervenir, fut contraint de même de regagner son domicile.

La lutte en serait restée là, quand tout à coup des pierres lancées d'une maison en face, habitée par un autre protestant, nommé Antoine Lianon, blessent grièvement Arnaud, que des passants emportent baigné dans son sang à son domicile, situé au Martouret, et le bruit se répand qu'il a été tué par Guitard. Aussitôt des groupes se forment, on sonne le tocsin à l'église Sainte-Hilaire, on bat le tambour, on tire des coups de pistolet, en un instant la maison de Guitard est cernée, et lui-même décharge imprudemment ses armes sur la foule. Cependant la porte est brisée à coups de marteau, la foule pénètre dans la maison, et pille, dit Burel, « tout son bien, meubles, draps, marchandises, papiers et tout ce qui se trouva dans ladite maison. » Pour lui, il parvint à s'échapper par les toits, et quitta le Puy pour n'y plus rentrer. Le « désordre dura la moitié de la nuit. » Pendant ce temps, les consuls de la ville, oublieux de tous leurs devoirs, prenaient part joyeusement à un repas de noces chez le sieur Pons Yrail, capitaine-mage de la ville, et n'intervinrent que lorsque tout fut terminé.

Les protestants du Puy, menacés par cette sédition, qui pouvait être le prélude de plusieurs autres, envoyèrent, à l'instigation de M<sup>e</sup> Jean Fayn, l'un des leurs, des députés à Charles IX, qui était pour lors à Avignon, et lui demandèrent justice. Le roi, ayant chargé le protestant Leroux, conseiller en son grand conseil,

de se rendre au Puy pour informer, celui-ci fit emprisonner les consuls de la ville et autres de la bourgeoisie et du peuple : ce qui indisposa au dernier point les gens de marque et les officiers de la sénéchaussée, qui refusèrent d'obéir à ses réquisitions et l'injurèrent. Leroux, sans se laisser déconcerter par ces insultes, punit de l'emprisonnement le conseiller Jean Bertrand, qui s'était mis à la tête de l'opposition; mais les consuls du Puy, députés aux Etats du Languedoc, assemblés à Beaucaire, fin octobre (1565), ayant protesté contre les rigueurs de Leroux et sa commission, ceux-ci décidèrent de prier le roi de çasser et révoquer toutes les commissions extraordinaires en général et, en particulier, celle de Leroux, comme attentatoires aux coutumes et libertés de la province; de demander audit Leroux une copie de la commission dont il était porteur, et de réclamer le renvoi de l'affaire devant le parlement de Toulouse, suivant les anciennes franchises du Languedoc. D'autre part, ils firent représenter à Damville, gouverneur de la province, par les capitouls de Toulouse, l'énormité de l'entreprise de Leroux, et le prièrent de rappeler immédiatement les soldats que ce dernier avait mandés au Puy pour faire exécuter ses ordres.

D'autre part, les habitants de la ville députèrent leur évêque au roi, pour faire excuser leur conduite, mais Leroux avait aussi porté ses doléances au grand conseil, de sorte que Charles IX, dans une séance de ce dernier qu'il présida à Montpellier, le 9 décembre suivant, fit arrêter Bertrand et quelques autres comme coupables d'avoir adressé des outrages à un représentant direct de l'autorité royale; mais la commission de Leroux lui fut retirée, et l'affaire renvoyée au parlement de Toulouse, qui, quelque temps après, condamna

par contumace Claude Arnaud et le fils d'un nommé Annot des Ecus, à être pendus en effigie devant la maison de Guitard. Quant à Bertrand, qui avait été confié à la garde du prévôt de l'hôtel, il fut élargi ainsi que ses codétenus. Un prêtre de La Lobeyraige, nommé M<sup>e</sup> Pierre, qui avait été compromis dans la sédition et incarcéré, mourut avant son jugement dans les prisons de Toulouse.

EXERCICE DU CULTE RÉFORMÉ AU PUY ET AILLEURS.  
EFFORTS DES CATHOLIQUES POUR L'INTERDIRE (1566-1567).

Pendant toute cette affaire, les protestants suspendirent leurs assemblées religieuses ; mais, après l'arrêt du parlement de Toulouse, ils les reprirent avec confiance et se réunirent dans les maisons de Hugues Davignon, Colonghon, Cordac (près la porte d'Avignon), Larconce et la Puignete. Ils achetèrent, pour enterrer leurs morts, le jardin de Claude Bonjour, situé entre la rue des Farges et l'église Saint-Laurent, et placèrent sur la porte les armes du roi avec cette inscription biblique : « Heureux ceux qui meurent en Jésus-Christ. » Pour leurs ensevelissements ils se servaient d'un drap mortuaire noir, sur lequel était également appliqué l'écusson de France, et douze d'entre eux portaient les cercueils à bras.

Le culte réformé fut aussi pratiqué publiquement à Saint-Voy-de-Bonas, Saint-Jeures, Yssingaux, Vorey, Saint-Agrève et dans les autres lieux qui renfermaient des protestants. Mais si les catholiques n'osaient, pour le moment, troubler ces exercices, ils n'en firent pas moins tous leurs efforts pour en amener l'interdiction. C'est ainsi que, « le 21 septembre 1566, » dit de

Vinols, « les gens du Puy avaient obtenu du roi une ordonnance datée de Gaillon, par laquelle il était défendu aux réformés de tenir des assemblées et de faire des prêches ailleurs que dans les endroits désignés par ladite ordonnance. Ceux qui en étaient l'objet ne s'y rendirent qu'à demi... Ils se réunirent fréquemment dans des lieux qu'on ne leur avait pas désignés et qu'ils choisissaient à leur gré et selon leur convenance. Cependant on n'osait pas les attaquer ouvertement, mais les consuls du Puy portèrent, le 11 novembre, à Beaucaire, des plaintes sur ces infractions devenues journalières. Après les avoir entendus, l'assemblée des Etats députa au vicomte.[de Joyeuse], lieutenant de Damville, les seigneurs de Lestrangle et de Miramon pour lui demander une répression sévère et le prier de réduire à l'obéissance les religionnaires du Puy, de Saint-Agrève, d'Yssingeaux et de Vorey, qui s'étaient fait plus particulièrement remarquer par leur résistance à l'ordre du roi. Le lieutenant Bertrand, avec l'ardeur qu'il mettait à poursuivre les réformés, avait déjà dressé des procès-verbaux et commencé des informations judiciaires. On remit les pièces de ces procédures au vicomte de Joyeuse, que les circonstances entraînent ailleurs, et qui ne put ou ne voulut pas leur donner suite (1). »

(1) Médicis, p. 543-547. Burel, p. 18-20. Mandet, p. 87-94, 98. De Vinols, p. 40-46, 49-50. M. Arnaud, t. I, p. 340-343. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 18.

## DEUXIÈME GUERRE DE RELIGION

(SEPTEMBRE 1567-20 MARS 1568.)

A. — *Vivarais.*

PAIX A ANNONAY. PRISE DE VIVIERS ET DE SAINT-MARCEL  
PAR SAINT-ALBAN. SIÈGE INFRUCTUEUX DE TOURNON  
PAR LES PROTESTANTS (1567-1568).

Depuis l'édit d'Amboise, Catherine de Médicis mit tout en œuvre pour pousser à bout les protestants. Elle restreignit les libertés qui leur avaient été concédées, arrêta avec le pape la destruction de leur religion, et, avec l'Espagne, celle de leurs personnes, les laissa opprimer par les gouverneurs et massacrer par les populations, et fit entrer six mille Suisses dans le royaume. Les protestants, menacés de perdre leurs biens, leur liberté et leurs vies, décidèrent d'en appeler une nouvelle fois au sort des armes. Le soulèvement fut fixé au 28 septembre 1567 ; mais il se déclara quelques jours plus tôt.

Pendant cette deuxième guerre, les Annonéens des deux religions convinrent entre eux qu'ils vivraient en bonne harmonie sous l'obéissance du roi et de l'édit d'Amboise, et qu'ils se protégeraient mutuellement ; de sorte que la tranquillité de la ville ne fut pas troublée.

Dans les autres parties du Vivarais, il y eut quelques hostilités.

Noë Albert, seigneur de Saint-Alban, qui s'était saisi de Viviers en février, comme on l'a vu, y établit un



camp où l'on vit arriver, avec leurs compagnies, les capitaines Guichard (3 octobre) et de Rocolles (16 janvier 1568). Le célèbre chef protestant provençal Paulon de Mauvans, en revenant d'Orléans, où il était allé pour les affaires de son parti, laissa aussi quelques troupes à Viviers.

Les soldats du camp, ayant appris que François de La Baume de Suze, commandant les troupes papales du comtat Venaissin, s'était saisi du pont du Rhône au Pont-Saint-Esprit (18 et 19 nov.) pour barrer le passage aux huguenots du Languedoc, résolurent de le déloger. Arrêtés sur leur route par la garnison catholique de Saint-Marcel-d'Ardèche, ils s'emparèrent de cette place par escalade, avec l'appui des protestants qu'elle renfermait. Le capitaine La Roquette, qui la commandait, fut mis à mort ainsi que son fils, la garnison passée au fil de l'épée et les habitants massacrés. Les assiégeants voulurent ainsi venger la mort du fils d'un des grands chefs huguenots de Provence, Balthazar de Gérente, baron de Sénas, qui avait été tué pendant le siège. Après cet exploit, les soldats du camp de Viviers se rendirent au Pont-Saint-Esprit; mais Suze, apprenant la prise de Saint-Marcel, avait évacué le pont et fait incendier la tour qui le défendait sur la rive gauche du Rhône.

Les soldats du camp firent aussi une incursion du côté de Largentière; mais ils trouvèrent cette ville mieux gardée qu'ils ne l'avaient cru, et perdirent quatre cents hommes dans leur infructueuse attaque.

Les places de Baix, Privas, Aubenas et autres, où les protestants étaient les plus forts, secouèrent le joug du roi sans coup férir.

Il n'en fut pas de même à Tournon. Un gros de protestants assiégea sans succès la ville, qui fut défendue

par Claudine de la Tour-Turenne, veuve de Just II de Tournon, mort en 1563. Cette dame avait fait construire, après 1560, des terrasses et des fortifications qui subsistent encore et forment l'enceinte actuelle du château de Tournon. Elle résista aux troupes protestantes avec tant de vigueur et de constance, que celles-ci furent obligées de lever le siège. Sa glorieuse défense lui valut le titre de vaillant capitaine (1) ; mais elle souilla sa victoire en exerçant de cruelles représailles sur ses sujets huguenots de la ville. Claudine (ou Claude) était la fille de François de La Tour, vicomte de Turenne, et avait été dame d'honneur de Marguerite de France, reine de Navarre. Elle s'était mariée au seigneur de Tournon, en 1536, et mourut seulement le 6 février 1591.

ÉDIT DE PACIFICATION DE PARIS DU 23 MARS 1568.  
CONDAMNATION A MORT DE SAINT-ALBAN ET DE  
SES OFFICIERS.

Cet édit, donné à la suite de la paix de Lonjumeau, conclue le 20 mars, autorisait l'exercice de la religion réformée dans un certain nombre de villes et dans les maisons des gentilshommes.

La ville de Viviers, prise en septembre 1567, comme on vient de le dire, ne rentra dans l'obéissance du roi que le 17 mai 1568. Le vicomte de Joyeuse s'avança contre la place avec de fortes troupes, et l'obligea à se rendre. « Ledit Sr de Saint-Alban, » raconte de Banne, « fut pris prisonnier. Aucuns disent à la Place, les autres près la porte de Piquet ; tant y a qu'il fut averti

(1) Jean Villemin composa en son honneur un poème en vers latins, devenu introuvable et intitulé : *Historia belli quod cum hæreticis rebellibus gessit Claudia de Turenne, domina Turnonis anno 1567*. Paris, 1569.

de ce qu'on avait résolu de faire de lui. Il fut de telle façon aveuglé (ou bien il croyait que les habitants de la ville, lesquels il avait obligés par son autorité à commettre mille méchancetés contre l'église de Viviers, dont ils avaient reçu de grandes richesses, qu'ils lui donneraient secours et qu'on l'ôterait des mains de la justice), qu'il ne fit pas état des avertissements qu'on lui donnait. Il fut pris et conduit sur un bateau qui était préparé pour le porter, lui, ses complices et ses gardes. Passant au devant du château et baronnie de Lers [Roquemaure], la dame dudit château et baronnie offrit 500 écus d'or à M. Gabriel de Banne, qui le conduisait et qui était chargé de mener l'affaire. Il refusa, car il apprit qu'on avait formé le complot qu'on voulait tuer le sacristain Perrinet Desaubert, chanoine et syndic du Chapitre, qui conduisait le prisonnier et ses gardes, et, après cela, tuer les ecclésiastiques de Viviers. On fit donc promptement partir le bateau. »

Saint-Alban fut d'abord enfermé au fort de Saint-André d'Avignon, puis conduit à Toulouse. Les chanoines avaient eu le soin de faire faire des informations secrètes contre lui et ses complices, et un décret de prise de corps avait été facilement obtenu du parlement de Toulouse. De tous ses partisans, cinq ou six seulement lui furent fidèles et se laissèrent arrêter avec lui : c'étaient les frères Louis et Guillaume de Montroux, de Pierrelate ; le capitaine de Gorce, du Bourg-Saint-Andéol, et deux ou trois autres. Le parlement condamna Saint-Alban et les deux Montroux à avoir la tête tranchée, et les autres à être pendus. Leurs biens furent confisqués, partie pour le roi, partie pour le chapitre de Viviers. La somme allouée à ce dernier fut de 2,000 livres. Plus tard, pourtant, un autre arrêt du parlement stipula, à la requête de demoiselle Albert, veuve de noble

Matthieu de Boulieu, que les biens de Saint-Alban seraient restitués à ses deux sœurs : la dame précitée, et une autre mariée à Privas. Le chapitre de Viviers fit casser ce nouvel arrêt ; « mais tous ces biens, » dit de Banne, « se dissipèrent où on ne sait comment, ni où ils passèrent. »

Les villes d'Aubenas et de Privas, qui acceptèrent sans opposition l'édit de Paris, furent dispensées de recevoir des garnisons royales (1).

### B. — *Velay.*

PRISE DE SAINT-AGRÈVE PAR CHAMBAUD. EMPRISONNEMENT DES PROTESTANTS DU PUY. LEURS EXERCICES PUBLICS TROUBLÉS. SÉDITION EXCITÉE CONTRE EUX (1567, 1568).

Dès le début de la deuxième guerre de religion, François de Chambaud, écuyer, seigneur de Gluiras et autres lieux (2), surprit la place de Saint-Agrève, d'où il incommodait tout le voisinage par ses courses. Des soldats catholiques, rassemblés du Forez, du Gévaudan et du Velay, et soutenus par des canons demandés à Lyon, firent le siège de la place. Quand la brèche fut ouverte, les troupes catholiques montèrent à l'assaut ; mais elles furent repoussées par trois fois. Chambaud,

(1) Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 86, 95. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 6. De Serres, *Comment. III. partis*, fol. 96, 141. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 30, 34, 44. Poncez, *Mém. hist. sur Annonay*, t. II, p. 52, 53. Dourille, p. 82. Filhol, t. I, p. 409, 410. E. Arnaud, *Not. relatives aux guerres de religion*, dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. V, p. 242, 247, 367. De Coston, *Hist. de Montélimar*, t. II, p. 277-279. Justin, *Histoire des guerres excitées dans le comtal Venaissin*, p. 238, 239. Columbi, *De reb. gest. episcoporum Vivar.*, p. 166-168. De Banne, *Mémoires* (manusc.).

(2) Voy. sa généalogie, *Pièces justificatives*, n° II.

néanmoins, qui manquait de provisions de tout genre, et qui ne pouvait espérer de capitulation honorable, prit une résolution héroïque. Formant sa petite troupe en colonne serrée, il s'élança par la brèche, renversa tout ce qu'il rencontre sur son passage, enlève plusieurs drapeaux, se débarrasse des cavaliers qui montaient la garde, et, avant que les autres, frappés d'épouvante, aient le temps de monter à cheval, il gagne les devants et se rend à Saint-Martin-de-Valamas, « où, » dit d'Aubigné, « ayant fait quelque hâte pour se reconnaître et attendre les plus pesants, mettent sur le cul les plus hâtifs des poursuivants ; puis, en tournant la tête à toute occasion, arrivèrent au Cheylard. La colère des assiégés se porta sur quelques vieillards et blessés et sur le brûlement et rasement de la ville et château, qui demeurèrent en cet état jusques au trouble de 80, que le même Chambaud mit la place en état. »

D'autre part, le lendemain de la Saint-Michel, même année (1567), les protestants du Puy quittèrent la ville sans bruit sur l'avis que Jacques Guitard leur donna, que leurs coreligionnaires s'apprétaient à faire une tentative pour s'en emparer. Il s'agissait sans doute d'un corps huguenot de sept à huit mille hommes qui s'avancait du Gévaudan vers le Velay, mais qui prit une autre direction, à la suite, suivant Burel, d'une pluie diluvienne qui dura trois jours (fin octobre).

Les Etats du Velay, assemblés au Puy le 7 novembre suivant sous la présidence de l'évêque Sénectère, nommé gouverneur du pays par le roi depuis le 3 novembre, n'en prirent pas moins les mesures défensives nécessaires, et établirent cent cinquante hommes de garnison à Saint-Agrève, dix au château de Devesset et quarante au Puy.

L'année suivante, en mars 1568, l'évêque et les

consuls, ayant appris que les huguenots de la ville cherchaient à la livrer à leurs coreligionnaires, les firent tous incarcérer dans la maison d'un chanoine, située en face de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. On trouva chez eux une certaine quantité d'armes qui furent déposées à l'hôtel de ville. Leur captivité, toutefois, ne fut pas de longue durée, car le traité de Lonjumeau, du 20 mars 1568, suivi de l'édit de pacification de Paris, du 23, les rendit à la liberté.

Ils en profitèrent pour recommencer leurs assemblées de culte, et les tinrent dans les maisons de Cordac et de Simon Damblard, sous la présidence du diacre Michel Dalhac, cordonnier, secondé, pour les prières, par Michel Chilhac et Matthieu Arganel. Leur protecteur était, pour lors, le baron de Vinzelles, gentilhomme de Bourgogne. Il se rendait au prêche à leur tête, écartant doucement avec un bâton les enfants catholiques qui les poursuivaient de leurs huées et « couraient après eux, » dit Burel, « comme des chiens enragés. » Ils s'assemblèrent aussi dans la maison de Larconce, qui s'écroula un jour parce qu'elle était trop chargée, mais sans occasionner la mort de personne.

A quelque temps de là, le 1<sup>er</sup> juillet 1568, une querelle s'éleva entre Terrisse fils, tanneur protestant, et un ouvrier catholique, nommé Chabanne, qui fut blessé. Le fait s'étant répandu dans la ville, le peuple s'arma et allait venger ce dernier quand le sénéchal Pierre de Châteauneuf, seigneur de Rochebonne, se rendit à l'atelier de Terrisse et, le trouvant déjà la corde au cou, l'ôta à la fureur du peuple qui voulait le tuer. Il fut emprisonné, mais relâché quelque temps après, et retourna à la religion catholique.

Cependant, beaucoup de huguenots du Puy, malgré l'édit de paix, hésitaient à s'établir dans la ville. Ils se

tenaient cachés dans les faubourgs sans oser entrer. Les enfants de la ville ne les y laissèrent pas en repos. Un dimanche, ils se rendirent en armes dans le faubourg Saint-Gilles et tuèrent, d'un coup d'arquebuse, un chirurgien huguenot, M<sup>e</sup> Aymar Robinard. L'heure avancée ne leur permit pas de continuer leur tuerie.

Au lieu de poursuivre les coupables, les autorités du Puy firent des informations contre les huguenots fugitifs et condamnèrent plusieurs d'entre eux, qui furent exécutés en effigie, notamment Simon Damblard, Michel Chilhac et Pegnas, bonnetier (1).

---

### TROISIÈME GUERRE DE RELIGION.

(25 AOUT 1568-8 AOUT 1570).

---

#### A. — *Vivaraïs.*

SAINT-ROMAIN ET CHANGY A ANNONAY. PIERREGOURDE MEURT A MENSIGNAC. SAINT-CHAMOND SACCAGE DEUX FOIS ANNONAY. CONTRIBUTIONS RUINEUSES (1568-1570).

L'édit de Paris fut très mal exécuté par la cour, qui ne licencia pas ses troupes, comme les deux partis en étaient convenus, et laissait massacrer les protestants dans plusieurs lieux, et la guerre recommença cinq mois après.

(1) Burel, p. 20, 22-24. M. Arnaud, t. I, p. 344-352. Mandel, p. 99-101. De Vinols, p. 51, 57-60. D'Aubigné, t. I, fol. 314, 315.

Jacques de Crussol, baron d'Acier (1), sur l'ordre du prince Louis de Condé, fit de grandes levées de troupes dans les provinces méridionales de la France. Le Dauphiné fournit douze mille hommes, répartis entre sept régiments, commandés par Charles du Puy, seigneur de Montbrun; Claude de Mirabel, seigneur de Mirabel; Matthieu de Forêts, seigneur de Blacons; Jean de Fay, seigneur de Virieu (2), et son neveu Jean de Saint-Priest de Saint-Chamond, seigneur de Saint-Romain (3), ancien archevêque d'Aix en Provence et frère cadet du cruel Saint-Chamond; Pierre Sauvain, seigneur du Cheylard; Antoine de Pracontal, seigneur d'Anconne; Jean Flotte, dit le capitaine Arouse (ou Orose). La Provence, la principauté d'Orange et le comtat Venaissin fournirent un régiment et deux cornettes de cavalerie commandés par Paulon de Mauvans; le bas Vivarais, un régiment comptant onze enseignes sous les ordres de François de Barjac, seigneur de Pierregourde, plus une cornette de cavalerie commandée par de Thoras.

L'ordre de départ arriva le 25 août 1568, et le rendez-vous général des divers régiments fut fixé à Alais. Les troupes du Dauphiné résolurent de passer le Rhône sur deux points : celles du Grésivaudan et du Viennois, vis-à-vis de Peyraud, et celles du Gapençais, des Baronnies, du Diois et du Valentinois, vis-à-vis de Baix, dont les capitaines Du Pont et Des Ollières s'étaient saisis. C'est sur ce point que Mauvans et ses soldats devaient aussi franchir le fleuve. Or, comme c'était un

(1) Connu jusque-là sous le nom de Beaudiné. Il avait cédé cette seigneurie à son frère Galiot, en 1566 (*La France protestante*, t. IV, p. 135).

(2) Par sa femme Louise de Vorey, dame de Virieu.

(3) Par sa femme Claudine de Fay, dame de Saint-Romain-Valmordane en Velay.



capitaine d'une rapidité de mouvement et d'une habileté d'exécution remarquables, il arriva le premier sur les bords du Rhône et construisit un fort en terre, qui facilita la traversée du fleuve à ses troupes et à celles des colonels dauphinois, qui devaient le passer au même endroit. Pierregourde n'avait pu, malgré sa diligence, lui envoyer que sur la fin les pionniers, munis de pics, pelles et cognées, dont il aurait eu un grand besoin.

Les troupes du Viennois et du Grésivaudan, commandées par Virieu et Saint-Romain, franchirent le Rhône à Serves (1), et cantonnèrent leurs soldats, formant un régiment de dix-sept enseignes, plus une cornette de cavalerie, à Andance, dont l'église fut saccagée. Jacques de Fay, seigneur de Changy, dit le jeune Changy, qui occupait le château de Peyraud, se joignit à eux. C'était dans les premiers jours de septembre.

Virieu, ayant besoin de vivres, se rendit à Annonay pour en demander aux consuls, qui consentirent à lui en fournir, à la condition que ses soldats n'entreraient pas dans la ville. Or, comme ces vivres n'étaient pas encore arrivés au camp le troisième jour, Virieu, Saint-Romain et Changy se rendirent à Annonay avec huit cents soldats et y séjournèrent huit jours, pendant lesquels ces derniers incendièrent le couvent et l'église des Cordeliers, abattirent celle de la paroisse, rompirent et fondirent les cloches. Les troupes, venant du Haut-Vivarais et du Velay, ayant ensuite fait leur jonction avec eux, ils prirent tous ensemble la route d'Alais, formant un effectif de deux mille cinq cents fantassins. Arrivé à Alais, Saint-Romain, qui avait besoin de veiller aux intérêts de son parti dans le Languedoc, se

(1) Pour plus de détails sur le passage du Rhône par les soldats huguenots, voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 229-233.

démit entièrement de son commandement entre les mains de son oncle Virieu. Sur les deux cents Anno-néens qui partirent, il n'en rentra que quatre-vingt dans leurs foyers à la fin de la guerre.

Nous n'avons pas à suivre la marche des troupes provençales, dauphinoises, vivaroises et velauniennes dans l'intérieur du royaume : leurs faits d'armes rentrent dans l'histoire générale des protestants de France ; disons seulement que, réunies aux soldats languedociens de D'Acier, elles firent leur jonction avec l'armée du prince Louis de Condé, à Aubeterre (Charente), le 1<sup>er</sup> novembre 1568. Décimées par le froid, les maladies et les désertions, elles furent battues, le 13 mars 1569, à Jarnac (Charente), où Condé périt assassiné de la main de Montesquiou. L'armée huguenote, ralliée par l'amiral Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, se réunit, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), aux troupes allemandes, commandées par Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, qui venait à son secours (15 juin). Victorieuse à Roche-l'Abeille (Haute-Vienne), le 24 juin, elle fut battue à Montcontour (Vienne), le 3 octobre. S'étant refaite de ses pertes à Montauban pendant l'hiver de 1569 à 1570, elle se dirigea du côté du Rhône.

Pierregourde avait péri dès le commencement de la lutte, le 30 octobre 1568. Il était sous les ordres et dans la division de Mauvans, campé à Mensignac, à douze kilomètres de Périgueux et à une assez grande distance du corps principal de D'Acier, établi à Saint-Astier. L'armée catholique ayant été repoussée dans l'attaque qu'elle tenta sur Mensignac, Mauvans se laissa attirer par elle dans la plaine, malgré l'avis contraire de D'Acier et de Pierregourde, fut enveloppé par sa nombreuse cavalerie et taillé en pièces. Il périt dans la

mêlée ainsi que Pierregourde (1). Tous les deux furent vivement regrettés. Au dire de Brantôme, ce dernier « était un fort beau et honnête gentilhomme et de fort bonne grâce et fort vaillant. »

Revenons en Vivarais.

A Annonay, le 12 septembre 1568, à dix heures du soir, on apprit que Saint-Chamond, à la tête de la compagnie de gens d'armes du sénéchal de Lyon, de Jacques d'Urfé, lieutenant général du roi et bailli du Forez, du chevalier d'Apchon, de beaucoup d'argoulets, commandés par Saint-Priest, et de quelques compagnies du Forez, commandées par les capitaines Le Blanc, Fourel et Clair-Imbert, s'approchaient avec l'intention de raser Annonay, parce qu'elle avait logé les troupes de Saint-Romain et de Virieu. Les principaux habitants de la ville, apprenant cela, se hâtèrent de la quitter, et se réfugièrent, les uns dans les villages voisins, les autres chez des gentilshommes de leur connaissance, d'autres dans les bois.

Saint-Chamond arriva le premier au château des pères célestins de Colombier-le-Cardinal et, lorsque ses troupes l'eurent rejoint, il entra à Annonay, logeant ses fantassins foréziens dans la ville, et sa cavalerie dans les villages environnants. Il ne fit, du reste, que paraître à Annonay, qu'il trouva ouvert et presque abandonné, et retourna le même jour au château des pères célestins (13 septembre). Après son départ, ses soldats se livrèrent aux plus grands excès. Pillage et saccagement des boutiques et des maisons, bris des portes, des fenêtres et des meubles, dilapidation et destruction des registres du bailliage, viol des femmes et des filles,

(1) Pour plus de détails, voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, etc.*, t. I, p. 198.

exactions de toute sorte , feu mis aux quatre coins de la ville , aucun excès ne fut épargné à la malheureuse cité.

Trois jours après (16 septembre), Saint-Chamond descendit à Tournon avec ses soldats , pour empêcher un parti huguenot de franchir le Rhône; mais , étant arrivé trop tard , il revint à Annonay. Sur la route , ses gens pillèrent le château catholique de Chal , paroisse de Vernosc , appartenant au bailli Fleury de Jarnieu , et ils en auraient fait autant à celui de Mein , appartenant au catholique Imbert d'Augères , si le catholique Latour-Maubourg , du Velay , ne fût accouru de son château de Gerlande , près Vernosc , pour les arrêter.

Le 18 septembre , ils regagnèrent le Forez et le Velay , emportant 4,000 écus du produit de la vente du vin et des cuirs qu'ils avaient pris à Annonay. C'était le cinquième pillage dont la ville avait à souffrir. Après leur départ , les protestants rentrèrent sans défiance , quand , le 24 du même mois , ils virent entrer inopinément dans leurs murs les capitaines Le Blanc , Fourel et Clair-Imbert , envoyés par Saint-Chamond , par des chemins détournés , pour exercer sur eux de nouvelles violences. On les vit , en effet , arrêter des vieillards et des enfants , qu'ils ne relâchèrent que sous de fortes cautions , faire payer plusieurs fois à des propriétaires la faveur de préserver leurs maisons de l'incendie , brûler les pressoirs , cuves , tonneaux et meubles de toute sorte , combler les puits de la ville et lui imposer une contribution de 1,000 livres , menaçant de vendanger eux-mêmes les vignes des habitants et de vendre leur vin si elle n'était payée. Ils se contentèrent pourtant de 180 livres , et partirent au bout de trois jours. La conduite de Saint-Chamond était d'autant plus inexplicable , que la seigneurie d'Annonay appartenait au duc d'An-

jou, Henri de France (plus tard Henri III), frère de Charles IX, mais son avarice n'avait d'égale que sa cruauté. Des Adrets, dont les auteurs catholiques flétrissent avec raison la férocité, n'avait pas cette opiniâtreté haineuse et dure, qui faisait le fond de la nature de Saint-Chamond, que, dans le parti catholique, on décorait du titre de saint (1) !

Les Annonéens eurent encore à souffrir de la garnison catholique de Boulieu, qui était commandée par le capitaine Claude du Faure, seigneur de Préaux, et qui commettait de grands dégâts aux alentours. Pour la payer, on prélevait 1,800 livres par mois sur la baronnie d'Annonay. Préaux, toutefois, fut obligé de partir au bout de onze mois, grâce à l'intervention du duc d'Anjou. Guillaume Itier de Ginestoux, sieur de La Tourette, commandant pour le roi dans le haut Vivarais, le remplaça par le capitaine La Garenne, avec une garnison de quarante hommes seulement. L'entretien de celle-ci coûtait encore 400 livres par mois, qui étaient prélevées à la fois sur Annonay, sur le pays et sur les biens des protestants fugitifs. Cinq semaines plus tard, les Etats du Vivarais se chargèrent, il est vrai, du payement de cette somme; mais, en revanche, Annonay dût contribuer à l'entretien de la garnison de Tournon.

Quant à la garnison du château des pères célestins, composée de cent vingt fantassins et de soixante cavaliers, et commandée par François de la Barge, elle causa des dépenses si considérables aux religieux, que les Etats du Vivarais, réunis à Tournon en décembre 1568, votèrent une somme annuelle de 1,800 livres pour les soulager, à condition, toutefois, que les six

(1) Achille Gamon explique l'acharnement de Saint-Chamond contre Annonay par une haine invétérée qu'il nourrissait à son endroit; mais il n'en dit pas la cause.

paroisses les plus rapprochées contribueraient au paiement de cette somme.

La confiscation des biens de Noë Albert, seigneur de Saint-Alban, prononcée, comme on l'a vu plus haut (page 73), par le parlement de Toulouse, eut son effet; mais les chanoines de Viviers durent demander un *pareatis* au parlement de Grenoble pour pouvoir se saisir des biens que Saint-Alban possédait en Dauphiné. Il leur fut accordé le 14 février 1569, et lesdits chanoines firent aussitôt saisir deux cent quatre-vingt-trois stères de bois, que ce gentilhomme possédait sur le territoire de Châteauneuf-du-Rhône.

En juin 1569, les catholiques du comtat Venaissin, profitant de ce que le Vivarais et le Dauphiné étaient dégarnis de troupes huguenotes, voulurent se saisir du Pouzin, dont la garnison gênait considérablement la navigation du Rhône et faisait de continuelles courses le long du fleuve; mais leur tentative échoua, et les courses continuèrent comme par le passé.

#### RETOUR DES COLONELS ET CAPITAINES DAUPHINOIS. PASSAGE DE L'ARMÉE DE COLIGNY PAR LE VIVARAIS (1570).

Après la désastreuse bataille de Moncontour du 3 octobre 1569, Montbrun, Mirabel et les autres colonels (1) et capitaines dauphinois (2) obtinrent leur congé des jeunes princes Henri de Navarre (plus tard

(1) Nous avons donné plus haut, p. 78, les noms des colonels; voici ceux des principaux capitaines: Aimé de Glane, seigneur de Cugie; François de Bonne, seigneur des Diguières; René de La Tour, seigneur de Gouvernet; Louis de Marcel-Blaïn, seigneur du Poët-Célarde; Giraud de Béranger, seigneur de Morges; Albert Martin, seigneur de Champoléon, etc.

(2) Blacons seul ne rentra pas dans ses foyers, et mourut au siège de Saintes.

Henri IV) et Henri de Condé, fils de Louis, tué à Jarnac, et se mirent en route par l'Angoumois, le Périgord et l'Auvergne avec une armée réduite à quelques enseignes de gens de pied et à trois ou quatre cents chevaux. D'Aurillac, où il séjourna pour cause de maladie, Montbrun, laissant ses compagnons d'armes, se rendit à Nîmes, où il arriva après la prise de la ville par les protestants dans la nuit du 14 au 15 novembre 1569; mais il contribua à faire capituler le château, qui ne se rendit que le 30 janvier suivant. De Nîmes, Montbrun se dirigea sur Aubenas, puis sur Privas.

Quant à Mirabel, il avait continué sa route par l'Auvergne et le Vivarais, et était arrivé au Pouzin, en novembre 1569, par Aubenas et Privas, où il mit une partie de ses troupes en quartier d'hiver. Ses forces réunies à celles de Montbrun, après les recrues que l'un et l'autre firent dans le pays, formaient un effectif de deux mille hommes de pied et de six cents cavaliers, d'après Pérussis. Le Pouzin était une petite place, mais très forte, munie d'une solide citadelle et d'un bon port sur le Rhône. C'est appuyé sur le Pouzin que Montbrun franchit héroïquement le fleuve avec une partie de ses troupes (28 mars 1570), malgré les efforts contraires de Bertrand Raimbaud de Simiane, baron de Gordes, lieutenant général pour le roi en Dauphiné. Blessé pendant l'action, il revint au Pouzin pour se faire soigner (1).

D'autre part, Saint-Romain, qui avait été nommé par les princes gouverneur du Vivarais et du Dauphiné, franchit le Rhône sans difficulté, avec le reste des troupes, un peu plus au nord, à Beauchastel. Il remplit la

(1) Pour plus de détails, voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. I, p. 241, 245, 247.

mission qu'il avait reçue de faire des levées de soldats dans le Dauphiné pour renforcer l'armée des princes, qui s'avançait par la vallée du Rhône, et que les maladies et les désertions avaient décimée.

Après la bataille de Moncontour, Coligny, comme on l'a dit plus haut (page 80), avait rallié l'armée huguenote et pris ses quartiers d'hiver à Montauban. Au printemps, il se mit en marche avec les princes et arriva dans les environs de Nîmes en avril 1570. Là, il divisa ses troupes en deux corps. L'un, composé des reîtres allemands et des princes, passa par Alais et Saint-Ambroix, tirant sur Aubenas, dont le capitaine Du Poyet, natif du lieu, fut nommé gouverneur et où les princes demeurèrent quinze jours avant d'aller à Privas. Avec eux étaient Wolrad, comte de Mansfeld, le vieux Genlis, le vicomte de Bonneguise, Ludovic de Nassau, frère du célèbre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et son autre frère le prince Henri de Nassau. Ludovic commandait l'avant-garde. L'autre corps, ayant à sa tête Coligny et le comte Gabriel de Montgomméry, et dont l'infanterie était commandée par les capitaines Rouvray, Rapin, Daillan, de Pilles et autres, formait le gros de l'armée, et prit la route de Marguerittes, Remoulins, Bagnols et le Pont-Saint-Esprit. Montgomméry, qui était à l'avant-garde, emporta d'assaut Saint-Julien-de-Peyrolas en Languedoc, Saint-Just-d'Ardèche et Saint-Montant, où il établit son camp avec ses compagnies, qui eurent beaucoup de peine à se procurer des vivres (dernière quinzaine d'avril).

Sans désespérer, l'armée huguenote eut à secourir le fort Saint-Ange, que Montbrun avait élevé vis-à-vis du Pouzin, sur la rive gauche du Rhône, pour en faciliter le passage. Ce fort, assiégé par Gordes, soutenu par les troupes catholiques du Comtat et de la Pro-



vence, commandées par le baron romain Torquato Conti, François de la Baume de Suze et Honorat de Savoie, comte de Sommerive, gouverneur de Provence, aurait peut-être succombé si Ludovic de Nassau, établissant une traîlle sur le Rhône, n'était parvenu à y jeter cent vingt salades d'élite, choisies dans six compagnies différentes.

#### DANGER COURU PAR L'ARTILLERIE DES PRINCES (1570).

Le gros de l'armée, continuant sa marche en avant, campa entre le Bourg-Saint-Andéol et Viviers, et résolut de faire passer son artillerie sur la rive gauche du fleuve à cause de la difficulté des chemins du Vivarais. Ludovic de Nassau, ayant été détaché avec une partie de la cavalerie pour garder la rive droite pendant qu'on ferait passer les canons, de Blon, seigneur de Saint-Andéol, gouverneur du bourg de ce nom, profita d'un moment où ceux-ci n'étaient pas suffisamment protégés pour chercher à s'en saisir. Sortant avec quelques cavaliers et trois cents arquebusiers, commandés par un capitaine gascon, il attaqua vivement les trois cents servants du capitaine Du Las qui conduisaient les pièces. Ceux-ci « n'eurent sitôt la pluie des arquebusades catholiques, » dit La Popelinière, « qu'ils se mirent en fuite, laissant les pièces et leurs fourniments à la merci de ces bourgeois, car les régiments de Rouvray et Rappin, qui avaient été destinés pour l'assurance de ces bouches à feu, étaient pour la plupart débandés, qui ça qui là, pour picorer, voyant leurs colonels absents. Ce fut à la diane qu'ils furent si brusquement déchargés par ceux-ci, lesquels, se voyant maîtres de l'artillerie, lui font tourner le nez, et, avançant quatre charettées de leurs cordes, boulets et autres instruments, qui déjà

entraient dedans Bourg, la faisaient marcher en grande diligence pour en frustrer les protestants.

» Mais l'alarme que les fuyards donnèrent au gros de l'armée émut les capitaines Brunet et Roger, lesquels, après avoir rallié les plus rassurés et voyant les charettes de provisions qui étaient déjà dedans la ville, leur firent quitter les pièces et les poursuivirent jusques à la faveur de leurs murailles et ès portes de la ville, de laquelle nouveau secours sort à l'instant, qui enfonce si droit les poursuivants qu'ils leur font derechef abandonner leurs pièces et garantir leur vie par une bien soudaine fuite.

» Lors ayant accomodé l'artillerie pour l'emmenner, la plupart d'eux s'amuse à défoncer les caques et barils de poudre, de laquelle ils se saisirent pour remplir leurs flasques déjà vides pour l'entretien d'une si longue escarmouche, laquelle quarante chevaux favorisèrent, en sorte qu'aucun arquebusier protestant n'osait approcher pour la rescousse des pièces que l'on menait dedans la ville, jusqu'à ce que le bruit fut semé parmi eux que la cavalerie les venait soutenir...

» Quand ils aperçurent le capitaine Saint-Jean [frère de Montgomméry], venant au trot, qu'il changea soudain en galop pour se jeter comme à corps perdu parmi les quarante cavaliers ; dix à douze, qui le suivaient, encourageant l'infanterie à passer outre, le secondèrent si brusquement que, se sentant suivis de la compagnie que Montgomméry conduisait, les talonnèrent (les catholiques) de si près qu'ils se mirent en fuite, n'osant faire plus longue tête pour la survenue du reste qui, donnant pêle mêle sur l'infanterie catholique, terrassèrent misérablement ces arquebusiers, poursuivant les uns et les autres jusques dans le Bourg, où Saint-Jean tua le chef Saint-Andéol et dix ou douze autres. »

Montgomméry et Saint-Jean furent blessés, et, sans une bourse d'or que le second portait à son côté et sur laquelle une balle d'arquebuse vint s'aplatir, ce vaillant capitaine eût peut-être perdu la vie. L'artillerie fut ainsi reprise et sauvée, mais la poudre et les boulets furent, ce semble, perdus (5 mai).

PASSAGE DU RHÔNE PAR UNE PARTIE DE L'ARMÉE  
PROTESTANTE QUI ASSIÈGE INFRUCTUEUSEMENT  
MONTÉLIMAR. REPRISE DE LA TOUR DU MOULIN DE  
L'ARDÈCHE PAR LES PROTESTANTS (1570).

Après cette escarmouche, l'artillerie, forte de six canons, franchit le Rhône en face de Donzère, au Robinet, pour continuer le siège de Montélimar, commencé, dès le 17 avril, par les huguenots du Dauphiné. Un premier détachement de trois mille hommes de pied et de trois cents chevaux avait déjà traversé le Rhône (22 ou 23 avril) pour s'assurer de sa rive gauche. Un autre corps de huit ou dix mille hommes franchit également le fleuve au même point et y employa huit ou neuf jours de temps parce que les bateaux étaient rares. L'armée espérait se ravitailler plus facilement en Dauphiné que dans le Vivarais et voulait aussi contribuer à la prise de Montélimar. Mais le siège de cette place, auquel prirent part également quelques soldats du Vivarais, commandés par le capitaine Collante, fut infructueux (1), et les troupes protestantes durent repasser le Rhône, en face du Pouzin, le 22 mai. Elles rejoignirent le reste de l'armée campée à Baix, Le Pouzin, La Voulte et Charmes. L'amiral avait son quartier-général à La Voulte.

(1) Pour plus de détails, voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. I, p. 248-252.

D'un autre côté, Damville, gouverneur du Languedoc, parti d'Avignon le 1<sup>er</sup> mai à la tête de vingt-deux enseignes d'infanterie et de huit cents chevaux pour s'opposer au passage de l'armée protestante sur la rive gauche du Rhône, mais qui s'était mis en route trop tard, repassa, le 12 mai, sur la rive droite, au Pont Saint-Esprit sans doute, et défit deux cornettes de cavalerie et huit enseignes d'infanterie du côté de Baix. Les protestants ayant reparu le lendemain, il les battit encore (1). Il descendit ensuite à Viviers le 19 mai, puis alla à Villeneuve-de-Berg.

Coligny, qui avait été malade à La Voulte pendant douze ou quinze jours, en partit le 22 mai, et les princes quittèrent Privas le lendemain. L'amiral laissa au Pouzin, qu'il avait fait fortifier, trois canons, quatorze cornettes de cavalerie et un corps d'arquebusiers pour assurer le passage du Rhône; mais, comme il ne pouvait emmener avec lui le reste de son artillerie à cause des chemins montagneux qu'il devait suivre à travers le Vivarais, le Velay et le Forez, il laissa ses trois autres canons au château de Grane en Dauphiné.

Après son départ, Gordes arma quatre barques couvertes ou frégates qu'il amarra devant le Pouzin, comme s'il eut voulu l'assiéger; mais son intention était seulement d'empêcher la garnison de franchir le Rhône et de faire des courses en Dauphiné.

Coligny, qui marchait sur Paris par La Charité (Nièvre), devait passer, d'après Filhol, par Boucieu-le-Roi, Annonay, Vocance et le Bourg-Argental; mais ses officiers lui ayant représenté, à la requête des habitants d'Annonay, qu'il ne fallait pas occasionner de nouvelles

(1) Pérussis est le seul historien qui rapporte ces deux victoires de Damville.

dépenses à cette ville, qui avait déjà tant souffert, il se décida à passer par Lamastre, Nozières, Pailharès et Rochepeule en Vivarais, puis par Montfaucon, Dunières et Saint-Didier-la-Séauve en Velay pour gagner de là Saint-Etienne-en-Forez.

Damville, apprenant le départ de l'armée des princes, se mit à sa poursuite par la rive droite du Rhône. Il fit sa jonction à Tournon avec les troupes de Provence et du Comtat, dont il a été parlé plus haut (p. 86) et que commandait Conti, Sommerive et Suze. Il ne paraît pas toutefois avoir poussé bien loin sa poursuite, mais Suze alla jusque dans le Velay, comme on le verra ci-après.

Pendant que l'armée des princes était encore dans le Vivarais, les catholiques du pays s'emparèrent de la tour du moulin de l'Ardèche, près Vallon, et construite sur un rocher au milieu de la rivière. Frustrés du seul moyen qu'ils eussent de se procurer des farines et ne pouvant songer à reprendre la tour par surprise ou par force, car elle était bien gardée, les protestants recoururent à un curieux stratagème qui leur réussit. Ils firent déguiser en femmes quatre de leurs plus jeunes soldats, imberbes et de jolie mine, qui, armés d'épées et de pistolets cachés sous leurs robes, vinrent avec des ânes chargés de blé devant le pont-levis du moulin. Feignant de vouloir les décharger, ils occupèrent le pont, puis la porte et, sautant au cou des premiers soldats catholiques du « corps de garde, qui les venaient caresser, » dit La Popelinière, les eurent bientôt couchés par terre. Les autres, effrayés, s'enfuirent, et les jeunes gens restèrent maîtres du moulin (mai).

ÉDIT DE PACIFICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DU  
15 AOUT 1570.

Coligny, ayant battu l'armée royale à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), le 25 juin 1570, et marchant sur Paris, la reine mère effrayée se hâta de signer la paix avec les huguenots à La Charité (8 août). L'édit de pacification de Saint-Germain-en-Laye, qui suivit (15 août), permettait l'exercice de la religion réformée dans toutes les villes occupées par les religionnaires au 1<sup>er</sup> août, et l'autorisait encore dans le faubourg de deux villes par province. Pour le Languedoc, ces deux villes furent Aubenas et Montagnac (art. 8).

D'après l'édit, les places du Vivarais devaient être occupées par des garnisons royales. Les huguenots d'Aubenas, n'ayant pas voulu recevoir (15 octobre) la compagnie catholique du capitaine François de Fougasse, seigneur de La Barthelasse et baron de Sampzon, envoyé par Damville, ce dernier enjoignit au capitaine Laval<sup>(1)</sup> de faire le siège d'Aubenas (24 octobre); puis, se ravisant, chargea au contraire le capitaine protestant Loys de Guy, dit Baron, natif de Villeneuve-de-Berg, de lever une compagnie et de s'introduire dans la ville (26 octobre); revenant enfin à son premier sentiment, il renouvela son ordre à Laval (28 octobre), qui rançonna Aubenas et faillit le piller. L'exercice du culte réformé n'y fut rétabli que le 20 octobre 1571, jour où Laval quitta la ville.

Pour ce qui est des autres places du Vivarais tenues par les protestants au 1<sup>er</sup> août, et qui avaient droit à

(1) Peut-être François de Sénectère, seigneur de Laval, frère de l'évêque du Puy.

l'exercice, elles étaient fort nombreuses. Dans le bas Vivarais seulement on en comptait quatre-vingt quatre, parmi lesquelles nous citerons Antraigues, Aubenas, Chomérac, Meyras, Saint-Pierre-ville, Privas, le Pouzin, Thueyts, Vals et Vallon.

Autrement, l'édit de Saint-Germain-en-Laye eut un heureux contre-coup en Vivarais. Des députés des deux religions conclurent une alliance à Viviers, en décembre 1570, pour le paiement des deniers ordinaires et extraordinaires; et les habitants de Privas, presque tous protestants, ratifièrent ce que leurs délégués à cette assemblée avaient décidé (1).

### B. — *Velay*.

#### PRISE DE LA CHARTREUSE DE BONNEFOY. PASSAGE DE L'ARMÉE DE COLIGNY (1568-1570).

En octobre 1568 on signale cent huguenots, campés sur les montagnes de Saint-Voy, et, en mars de l'année suivante, une autre troupe huguenote, peut-être la même, s'empare du château de Devesset. Fay-le-Froid et Saint-Agrève tombent également au pouvoir du même parti.

D'autre part, Charles de Barjac, seigneur de Colans, qui commandait en Vivarais sous l'autorité des

(1) De Serres, *Comment. III. partis*, fol. 232, 303, etc. *Mém. histor. de la trois. guerre civile*, p. 229-235. La Popelinière, l. 15, fol. 70, 71; liv. 22, fol. 73 et 176. De Thou, t. I, p. 427, 428. D'Aubigné, t. I, col. 382, 455-458. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 46, 47, 56, 57, 64-66. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 6, 7. Poncer, *Mém. histor. sur Annonay*, t. III, p. 54-66. Filhol, t. I, p. 414-424, 427, 428. Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 121-123, 128. E. Arnaud, *Notices, etc.*, dans le *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, t. V, p. 367, 368. De Coston, *André de Lafaisse*, dans *Idem*, t. XVIII, p. 83, 84. *Invent. somm. des arch. de l'Ardèche*, C, 1016, 1017. Chorier, *Hist. gén. de Dauph.*, p. 637-639.

princes Henri de Navarre et Henri de Condé, envoya, le 23 août 1569, cinquante soldats, ayant à leur tête les capitaines Charreyre, natif de Mézilhac, et Thialet, s'emparer de la chartreuse de Bonnefoy, près le Mézenc. Ce monastère célèbre, fondé au douzième siècle par des disciples de saint Bruno, possédait des domaines de plus de huit lieues d'étendue, et ses revenus s'élevaient à 50,000 livres. De solides murailles et un fossé profond le défendaient. Charreyre fait d'abord embusquer ses soldats, puis demande à parler au prier Antoine Chamard, dont il était fort connu, et qui lui ouvre les portes du couvent sans méfiance. Alors, appelant ses soldats, ceux-ci accourent, massacrent le prier et trois religieux qui s'efforcent de refermer les portes; après quoi ils occupent la chartreuse, retenant les autres moines prisonniers.

Ce ne fut point pour longtemps, car Rochebonne, gouverneur et sénéchal du Velay, averti de l'événement par un domestique de la Chartreuse, fait battre le tambour au Puy, rassemble un corps de troupes, auquel se joignent un certain nombre d'habitants (c'était le jour de la Saint-Barthélemy), et, quatre jours après la prise de la Chartreuse, s'avance de nuit près des murailles, pénètre dans l'intérieur par une porte dérobée, que lui ouvre le domestique, et massacre Charreyre et la plupart de ses soldats, qui étaient plongés dans le plus grand sommeil. Thialet fut épargné à la demande des moines prisonniers qui lui devaient la vie. On montre encore de nos jours la place où leurs cadavres furent ensevelis et qu'on nomme *le trou des huguenots*. Selon une autre version (1), qui paraît tout aussi vraisemblable, Charreyre, faute de munitions, ne put se défendre

(1) La Popelinière, *l'Histoire générale de Languedoc*, et M. Arnaud.



longtemps et se rendit, vies et bagues sauvées : mais Rochebonne, ne tenant aucun compte des termes de la capitulation, le mit à mort, lui et ses compagnons.

Le gouverneur du Velay reprit ensuite Fay-le-Froid, Saint-Agrève et Devesset.

L'année suivante, en juin 1570, l'armée de Coligny, se dirigeant vers La Charité, comme on l'a dit plus haut (page 90), traversa l'extrémité orientale du Velay, en passant par Montfaucon et Saint-Didier-la-Séauve. Damville, pour protéger le pays, avait établi des garnisons à La Chartreuse-de-Bonnefoy, Freycinet-la-Cuche, Le Monastier, Saint-Julien-Chapteuil, Yssingeaux et Montregard; mais nous ne voyons point que l'armée huguenote se soit arrêtée à assiéger ces places. Quant à Suze, qui, à la tête de cinq cents chevaux et de quinze cents hommes du comtat Venaissin et de la Provence, suivait de loin Coligny, cherchant une occasion propice de lui livrer bataille, il l'attaqua, en effet, mais sans succès, à Saint-Didier-la-Séauve, et il dut rebrousser chemin parce que ses soldats, craignant qu'il ne les voulût conduire en Guyenne, où ils avaient passé un mauvais quartier d'hiver deux années auparavant, commençaient à désertir. La plupart lui déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin et qu'ils voulaient retourner dans leur pays. Tous les succès qu'il remporta furent la prise de douze jeunes marchands de Crest, en Dauphiné, qui allaient rejoindre l'armée de Coligny. Livrés à Rochebonne, ce dernier les fit pendre sans pitié, le soir même, à la lueur des torches, sur la place du Martouret, sans information préalable : « Chose fort lamentable, » dit Burel, « au grand regret du peuple et avec grands pleurs et lamentations. » Suze repassa ensuite le Rhône à Andance et rentra dans le comtat Venaissin.

L'édit de pacification de Saint-Germain-en-Laye

d'août 1570, qui mit fin à cette troisième guerre, fut très mal accueilli par les catholiques du Velay, qui chargèrent leur évêque, Sénectère, le baron de Rieux et le syndic du Languedoc, d'aller porter aux pieds du trône l'expression de leur mécontentement ; mais Charles IX était pour le moment décidé à faire respecter son édit (1).

---

## QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION.

(NOVEMBRE 1572-JUILLET 1573)

---

### A. — Vivarais.

LES PROTESTANTS PERDENT VILLENEUVE-DE-BERG, GARDENT AUBENAS ET PRIVAS ET PRENNENT LE CHEYLARD, DESAIGNES, ETC. (1572).

Le massacre de la Saint-Barthélemy, qui eut de sanglants échos à Rouen, Orléans, Angers, Bourges, Lyon, Castres, Toulouse et Bordeaux, plongea les protestants du Vivarais dans la stupeur, comme ceux des autres provinces de France, et un grand nombre d'entre eux s'enfuirent à l'étranger (2). Pourtant, Dammville avait préservé le Languedoc en général de la fu-

(1) La Popelinière, liv. 18, fol. 119. *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, 57. M. Arnaud, t. I, p. 357-359. Mandel, p. 102 et 103. De Vinols, p. 72-74. Burel, p. 24, 26. Ch. Rocher, p. 9-10. Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 109. *Relation du sac de la Chartreuse de Bonnefoy* (manusc.).

(2) Voy. Liste générale des réfugiés du Vivarais et du Velay, *Pièces justificatives*, n° II.

reur sanguinaire des massacreurs royaux, et, dans le bas Vivarais, Louis de la Mothe-Chalendar, lieutenant général du bailliage, l'avait noblement secondé.

Les huguenots du Vivarais furent surtout frappés d'épouvante lorsqu'ils virent le Rhône charrier les cadavres des victimes de Lyon. Huit cents protestants de tout sexe y avaient été mis à mort et jetés dans le fleuve. Un très grand nombre de corps s'étant arrêtés sur les rives avoisinant la ville de Tournon, les habitants, pour se délivrer d'un si affreux spectacle, les repoussèrent dans le courant, de telle sorte que jusqu'à Avignon tous les riverains purent les contempler. Les protestants du Vivarais, au milieu de leurs angoisses, surent néanmoins pratiquer les devoirs de l'hospitalité, et les villes d'Aubenas, de Privas, de Mirabel et d'autres lieux recueillirent de nombreux fugitifs (1).

Au bout de quelques mois, quand les protestants reprirent conscience de leurs droits et de leur force, ils s'armèrent et se mirent en campagne dans les diverses provinces de France. Les catholiques firent de même.

Le roi, après avoir expédié au bailli du Vivarais un mandement contre les fugitifs, donna ordre à François de Borne, sieur de L'Augère, gouverneur de Viviers, qu'il nomma aussi gouverneur du bas Vivarais, d'occuper Villeneuve-de-Berg et autres places de sa juridiction. C'était un homme ennemi de la violence, mais astucieux et cupide, comme on le verra plus loin. Pour remplir sa mission, il engagea les villes qui étaient au pouvoir des huguenots à recevoir des garnisons royales; mais les consuls de Nîmes, qui avaient opposé un refus formel à des propositions de ce genre que leur avait faites le vicomte de Joyeuse, gouverneur du Lan-

(1) *Bulletin de la Société, etc.*, t. 1, p. 100.

guedoc, les pressèrent vivement de les refuser de même.

Villeneuve-de-Berg avait voulu garder une neutralité absolue entre les belligérants après le massacre de la Saint-Barthélemy. « Les protestants et les catholiques, » dit La Popelinière, « s'étaient accordés à se défendre et maintenir tous ensemble, disant qu'ils étaient frères et concitoyens, et qu'il fallait, de commune volonté, résister à ceux qui troublent le repos de la France. Ils accordent en somme, par serment solennel, d'élever deux capitaines des deux religions, qui, tour à tour, feraient les rondes, patrouilles et revues, tant de nuit que de jour, en telle sorte que le catholique veillerait sur le protestant et l'autre au rebours. » En vertu de cet accord, les catholiques élurent le capitaine Mirabel (1), et les protestants Loys de Guy, dit le capitaine Baron, natif de Villeneuve-de-Berg. Ces derniers vécurent ainsi dans une parfaite sécurité jusqu'au mois de novembre 1572, mais, à ce moment, Mirabel, violant la foi jurée, fit savoir à L'Augère qu'il lui livrerait la place s'il s'en approchait en armes. Celui-ci, à qui il devait tarder d'accomplir l'ordre du roi, profita avec empressement de l'avis et, arrivé non loin de la ville avec ses hommes, au nombre desquels étaient cinquante arquebusiers que le conseil communal de Montélimar lui avait prêtés, il cacha ses troupes dans un village voisin et, s'avançant avec sa suite près des portes de la ville, il somma Mirabel de les lui ouvrir au nom du roi : ce que celui-ci fit incontinent. Baron se promenait avec quelques-uns des principaux habitants devant ces mêmes portes. Il entendit la sommation de

(1) Nous ignorons si ce personnage appartenait à la famille d'Arlempdes-Mirabel, dont nous donnons la généalogie, *Pièces justificatives*, n° III.

L'Augère et reçut même son salut. Dès que ce dernier eut fait son entrée dans Villeneuve, il fut entouré par un certain nombre de catholiques en armes, et rejoint par ses soldats. Ne sachant ce qui se passe, les habitants des deux religions accourent pêle-mêle, et Baron profite du tumulte pour s'échapper et gagner le bourg voisin de Mirabel, dont la co-seigneurie paraît avoir appartenu à cette époque au protestant Gabriel d'Arlempdes de Mirabel. Baron alla raconter ensuite au seigneur du Pradel, le célèbre Olivier de Serres, l'événement qui venait d'arriver, et décida avec lui d'occuper la citadelle de Mirabel, dont il tira plus tard un grand avantage.

L'Augère rétablit le culte catholique, interrompu depuis 1562, mais traita avec affabilité les principaux protestants de Villeneuve et leur assura que son intention était de les faire jouir en toute tranquillité et équité des édits du roi et de ne troubler en rien leur conscience; mais plusieurs, peu confiants dans sa parole, s'enfuirent de Villeneuve et se rendirent à Mirabel, qu'ils fortifièrent.

Quant aux habitants d'Aubenas et de Privas, qui s'étaient assurés de la possession de ces deux places dès le mois d'octobre (1572), ils suivirent le conseil de leurs coreligionnaires de Nîmes, refusèrent de recevoir les garnisons royales que L'Augère leur proposa et, moyennant une rançon qu'ils lui promirent, ce dernier consentit à ne pas continuer ses instances. Muni d'un sauf conduit, les consuls d'Aubenas se rendirent à Villeneuve pour payer la rançon convenue, mais L'Augère après avoir touché l'argent, retint un des consuls, nommé Valeton, qu'il savait fort riche et à qui il fit payer une rançon personnelle comme à un prisonnier de guerre. Puis, au lieu de lui rendre la liberté, il conti-

nua à le garder en prison, « pensant le plumer encore par quelque bout, » comme dit une pièce du temps. Valeton ne fut délivré que lorsque les protestants reprirent Villeneuve-de-Berg, c'est-à-dire l'année suivante.

Dans les Boutières, ces derniers se saisirent du Cheylard et de son château dès qu'ils apprirent les massacres de Paris. Le capitaine La Motte, gouverneur de la place depuis l'édit de Saint-Germain, « était allé s'ébattre à Valence, » et tandis qu'il déclarait à Gordes, gouverneur du Dauphiné, que sa place était imprenable, il reçut la nouvelle que les protestants s'en étaient emparés. Il s'écria alors qu'il fallait que ceux-ci fussent entrés par dessous terre ou qu'ils eussent volé par dessus les murailles. La première supposition fut la vraie. Les protestants de la ville, qui avaient occupé le château lors des premiers troubles, y avaient creusé un souterrain pour s'y réfugier au cas où le capitaine La Tourette, qui les avait assiégés, eût emporté le château de vive force. Ce souterrain aboutissait à une cave d'une des maisons de la ville, mais quatre ou cinq habitants seuls connaissaient cette issue. Se voyant contraints de suivre la messe, contrairement aux édits, et opprimés par la garnison, qui ne cessait de les menacer de mort, ils levèrent de nuit la pierre qui recouvrait l'orifice du souterrain, pénétrèrent dans le château et eurent facilement raison des soldats de la garnison, qu'ils tuèrent. Ils devinrent, par là, maîtres de la ville et depuis on ne put la leur ôter (1).

Les protestants d'Aubenas et de Privas réunis s'em-

(1) *L'Histoire générale de Languedoc et les Mémoires de l'Etat de France* placent à tort la prise du Cheylard en 1573; car un document, cité par Ch. Rocher (p. 11 à 13), dit positivement que les protestants occupaient cette place en novembre 1572.

parèrent aussi de Desaignes et de Bosas, dans le haut Vivarais, tandis qu'une autre troupe prenait la place du Pouzin, qui commandait le passage du Rhône, et la perdait presque aussitôt par l'incurie de la garnison.

Cependant « le vicomte de Joyeuse, » dit La Popelinière, « ne cessait d'écrire à ceux de Nîmes et [de] les exhorter de faire cesser les prêches suivant les édits, afin de n'être déclarés rebelles : ce qu'ils firent et ne prêchèrent que de nuit... Ceux des Cévennes et du Vivarais se conformèrent à leur exemple, mais résistèrent toujours aux garnisons qu'on leur offrait, remontrant les refuser pour la sûreté tant de leurs vies que de leurs consciences, priant Joyeuse de juger droitement de leur intention qu'ils n'aiment rien tant que la paix et le repos, pour rendre telle obéissance au roi qu'ils doivent, et qu'il ne tiendra à eux pourvu que, par bons moyens, on leur ôte toute juste méfiance. Si, au contraire, on suit le train accoutumé de tendre les filets et embûches, et qu'on se gouverne comme on a fait le passé, ils sont prêts de souffrir tous les maux du monde, plutôt que de tendre le cou aux couteaux des brigands et des massacreurs. »

GOUVERNEMENT DE DU PELOUX A ANNONAY. ATTAQUE  
INFRUCTUEUSE DE CHALENCON PAR LES PROTES-  
TANTS (1572-1573).

A la Noël de la même année 1572, Damville, nommé lieutenant général pour le roi dans le Lyonnais, Dauphiné, Provence et Languedoc, et se rendant dans cette dernière province pour soutenir la guerre contre les huguenots, donna à Vienne le commandement du haut et bas Vivarais, à Nicolas du Peloux, seigneur de Gourdan et de La Motte, chevalier de l'ordre du roi.

Sa commission fut publiée à Annonay en janvier 1573. Elle assurait la liberté de conscience aux protestants, pourvu qu'ils vécussent soumis et en paix. Ceux d'entre eux qui avaient eu des commandements dans l'armée protestante étaient seuls exceptés. Après cette publication, du Peloux, contrairement à la teneur de sa commission publique, mais obéissant à des ordres secrets, déclara que le roi voulait qu'il n'y eût qu'une seule religion en France et que tous ses sujets allassent à la messe. Il donna en même temps l'ordre aux curés de tenir un registre de tous ceux qui feraient leur devoir. Encore remplis de l'effroyable souvenir du massacre de la Saint-Barthélemy, la plupart des protestants d'Annonay et des environs allèrent à la messe. Poncer et Filhol affirment que, sur six ou sept cents habitants de cette religion que comptait alors la ville, vingt tout au plus n'obéirent pas à l'ordre de du Peloux.

A part cette grave atteinte portée aux droits sacrés de la conscience, du Peloux gouverna le haut et bas Vivarais avec prudence et modération. Et, comme les protestants occupaient le Cheylard, Desaignes et Bosas, comme on vient de le voir, il répara les brèches des murailles d'Annonay, fortifia le château, mit une garnison dans celui de Quintenas, et nomma son frère, Charles du Peloux, seigneur des Colaux, gouverneur de Chalancon. Peu après, les protestants attaquèrent cette place, et étant sur le point de s'en emparer, car ils occupaient déjà son faubourg, il rassembla à la hâte quelques soldats, auxquels se joignirent des catholiques d'Annonay, livra bataille aux troupes de secours qui venaient seconder les efforts des assiégeants, et les contraignit à se retirer en désordre et avec perte.



SUCCÈS DES HUGUENOTS DANS LE BAS VIVARAIS. PRISE  
DU POUZIN, DE VILLENEUVE-DE-BERG ET D'AUTRES  
PLACES (1573).

Dans le bas Vivarais, les protestants remportèrent de grands succès. En février 1573, trois à quatre cents huguenots venus du Languedoc « surprirent, dit Eustache Piémont, la ville et château du Pouzin et tuèrent la garnison qui était dedans, chose qui commença grandement d'effrayer le pays de Dauphiné, à l'occasion du passage du Rhône et parce qu'ils venaient courir en Valentinois jusqu'à Livron et autres lieux, prendre vivres et prisonniers et arrêtaient les bateaux sur le Rhône; ils firent cesser le commerce à cause des arrançonnements et pilleries qu'ils faisaient aux marchands. » Les huguenots s'étaient introduits dans le Pouzin par les fenêtres de l'auberge de la *Mule Blanche*, située sur la rue ou place de La Lauze et appartenant à un nommé Philiponis. Gordes, gouverneur du Dauphiné, voyant Le Pouzin aux mains des huguenots, se mit en devoir d'élever un fort (24 février) à l'opposite de cette place, sur la rive gauche du Rhône, pour arrêter leurs incursions. Il y employa deux compagnies de cavalerie et trois cents fantassins. Le 17 avril suivant, François de Barjac, devenu seigneur de Pierregourde par sa femme Claudine de La Marette, dame de ce lieu (1), se

(1) Celle-ci paraît avoir été la sœur et héritière du premier François de Pierregourde, tué à Mensignac en 1568. *La France protestante* (t. 1, p. 244) donne à tort le nom d'Isaac au second Pierregourde. Isaac est fils de celui-ci et non du premier. Voy., dans Garnodier, *Rech. arch. sur Saint-Romain-de-Lerp*, la généalogie des Barjacs. Isaac était catholique en 1625, et fit une donation à la confrérie du Saint-Sacrement de Châteaubourg (Arch. dép. de l'Ardèche, B, 9). — Quant au second François de Barjac, c'était le frère cadet de Charles de Barjac, seigneur de Colans, nommé page 93, et vraisemblablement mort ou absent à cette époque.

mettant à la tête de huit cents huguenots, franchit le fleuve pour s'emparer du fort, mais il fut repoussé par le capitaine Julio Centurione en garnison à Grane et eût vingt-quatre hommes de tués.

Après la prise du Pouzin, les protestants fortifièrent Crussol, dont ils s'étaient saisis, et, dressant une embuscade à un corps de catholiques qui tentèrent de leur enlever le château de Fay, ils les mirent en pièces. D'autres protestants de Viviers, pendant que Joyeuse, Damville et Gordes conféraient au pont Saint-Esprit, prirent le château de Montlaur (avril), et Ucel, près d'Aubenas (28 mai); mais leur plus grand succès fut la reprise de Villeneuve-de-Berg, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars 1573.

Baron et Pradel (Olivier de Serres), de leur séjour de Mirabel, qui domine Villeneuve, songeaient sans cesse au moyen de ressaisir cette place, lorsqu'un certain soldat, serrurier de son état et natif du lieu, s'abouchant avec Pradel, lui affirma qu'il avait découvert ce moyen, qui consistait, comme on l'avait fait à Nîmes, à arracher les barreaux d'une ouverture ménagée dans les murailles et par où s'échappaient les eaux de pluie de la ville. Il ajoutait qu'il avait examiné les lieux et que, moyennant une honnête récompense, il se chargeait de l'exécution de ce plan, relativement facile.

Baron, qui s'était rendu à Privas pour apaiser les troubles survenus à l'occasion des étrangers qui s'y étaient réfugiés, eut communication du projet du serrurier, mais, ne le trouvant pas sage et prudent, en rit et fit trainer les choses en longueur pendant plusieurs mois. Or, le bruit ayant transpiré que les protestants voulaient reprendre Villeneuve à cause des allées et venues des émissaires, chargés de s'assurer du concours des soldats d'Aubenas et de Privas, le gouverneur

L'Augère augmenta sa garnison, et fit monter la garde aux protestants suspects, bien que ceux-ci ne fussent absolument au courant de rien; mais après avoir passé plusieurs nuits sans sommeil, et fait tenir constamment ses soldats sous les armes, ne voyant rien d'inusité, il crut que les avis qu'il avait reçus ne reposaient sur aucun fondement réel.

Baron toutefois, qui avait fini par se laisser convaincre par Pradel, vint à Mirabel avec une compagnie de soldats, tirés des garnisons d'Ucel, Vesseaux, Aubenas, Privas et autres places; mais ce fut Pouchot, qui commandait la garnison de Saint-Etienne de Boulogne, qui lui prêta le concours le plus actif, ainsi que le capitaine Fontréal. Les espions que L'Augère avait dans Mirabel, l'ayant averti aussitôt de l'arrivée du capitaine protestant, et de son dessein de marcher sur Villeneuve, cette même nuit, donna l'ordre de fermer de bonne heure les portes de la ville, de mettre en lieu sûr les protestants convertis au catholicisme, de doubler le nombre des gardes, de garnir les remparts de soldats et d'allumer de grands feux sur les places de la ville et des lumières sur les fenêtres de chaque maison.

Avec de pareilles précautions, toute surprise de la part de Baron devenait impossible, mais ce dernier, qui devait se trouver en effet sous les murs de Villeneuve à une heure du matin, ne parut que beaucoup plus tard par suite de ses hésitations et de celles de la plupart de ses gens. Pradel, qui était l'âme de l'entreprise, avait dû lutter avec lui une grande partie de la nuit et ce n'est que lorsqu'il eut prononcé devant tous une fervente prière que les soldats, enflammés tout à coup de courage, se mirent en marche avec une grande décision, comme des gens qui vont au-devant d'une victoire certaine. Quant à L'Augère, n'apercevant aucun

ennemi, il crut qu'il avait été induit en erreur une nouvelle fois et, voyant briller les premières lueurs du jour, il congédia une bonne partie de ses gens, qui étaient harassés de sommeil, et lui-même alla se reposer.

A ce moment arriva Baron, qui s'était avancé sans bruit entre les collines dont Villeneuve est entourée. « Ses soldats, » dit De Thou, « arrachèrent les grilles, entrèrent dans la ville, tuèrent sans résistance les soldats du premier corps de garde qu'ils trouvèrent à moitié endormis et coururent de rue en rue, en criant que la ville était prise. Ils vinrent à une des portes, la rompirent et firent entrer tous leurs gens malgré le canon du rempart qui tirait sur eux. De L'Augère, éveillé par le bruit, sortit à demi-nu et, voyant que le mal était sans remède, il rentra dans sa maison qu'il avait fortifiée depuis longtemps. Les vainqueurs tuèrent tout ce qui se trouva devant eux et surtout les prêtres qui étaient venus dans la ville pour le synode. La garnison se rassembla, partie à la tour qui était devant la plus grande porte de la ville et partie dans l'Eglise. De L'Augère se défendit dans sa maison et, après avoir combattu pendant trois jours, il se rendit. On l'accusa d'avoir trahi la place, mais c'était une calomnie (1). » Les soldats

(1) Quelques auteurs, pour disculper Olivier de Serres, sieur du Pradel, des excès commis à Villeneuve-de-Berg, se sont efforcés de prouver que le Pradel, dont il vient d'être parlé, et lui étaient deux personnages différents ; mais leurs raisonnements ne peuvent tenir devant le témoignage des auteurs du temps et surtout contre le fait que Jean de Serres, le propre frère d'Olivier, dans ses *Commentaires latins*, trop peu connus, sur les guerres de religion du seizième siècle, appelle Pradel « un homme renommé dans cette contrée » (*Pradelio nominato ad eam regionem viro*), par où il veut évidemment désigner le grand agronome. Rien ne prouve, d'ailleurs, que ce dernier ait ordonné le massacre des prêtres. Tout ce dont on peut lui faire un reproche, c'est de ne pas l'avoir empêché. Mais quel est le capitaine du seizième siècle qui ait jamais pu contenir ses soldats quand ils venaient de s'emparer de vive force d'une place ? Aussi souscrivons-nous à ces paroles d'Eugène Villard, catholique zélé, mais esprit judicieux : « Le coup de main

pillèrent la ville pendant trois jours et rançonnèrent divers habitants, notamment Jean des Serres, greffier des états du Vivarais. Il fut obligé de compter cinq cents livres aux uns, trente écus aux autres, vingt-cinq livres à des troisièmes. Chalendar, lieutenant du bailliage de Villeneuve-de-Berg, grâce à sa noble conduite pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, fut épargné.

Cet heureux coup de main répandit un tel effroi parmi les catholiques du pays que Baron se fût facilement emparé de toutes les places des environs, mais ses soldats, acharnés au pillage, comme on l'a vu, refusèrent sur l'heure de porter leurs armes ailleurs. Peu après pourtant ils prirent un certain nombre de petites places telles que La Villedieu, Saint-Germain, Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Pons, Sceautres, Apt, Valvignières, Gras et Larnas. D'autre part, ils fortifièrent La Gorce et Salavas pour assurer les communications des protestants du Languedoc avec ceux d'Aubenas et de Privas ; et comme les Boutières et une partie du haut Vivarais appartenaient déjà à la cause huguenote, ils se trouvèrent maîtres de la principale route de Nîmes dans le Velay.

Baron resta gouverneur de Villeneuve et la fit fortifier. Du Poyet l'était déjà d'Aubenas et Pierregourde du Pouzin. Privas avait pour gouverneur un gentilhomme dont nous ignorons le nom, et le haut Vivarais le sieur de Saint-Agrève, du Puy.

du 2 mars 1573 se résout en un fait de guerre dont les suites, si déplorables qu'elles soient, ne peuvent être mises à la charge du chef protestant. Dans les temps de luttes intestines, le meurtre d'aujourd'hui provoque l'assassinat de demain. Vengeance et représailles : voilà le rêve des partis tour à tour abattus et triomphants. La responsabilité de tels crimes retombe sur cet être impersonnel, enclin à toutes les ivresses, même à celle du sang, qui s'appelle la soldatesque ou la populace » (*Olivier de Serres, etc.*, p. 2).

ÉDIT DE PACIFICATION DE BOULOGNE DE JUILLET 1573.  
CONTINUATION DES HOSTILITÉS DANS LE HAUT VIVARAIS.  
TRÊVE DE BROGNIEUX (1573-1574).

En juillet 1573, le roi conclut, à la Rochelle, avec le parti huguenot, une paix, suivie de l'édit de Boulogne du même mois, qui accordait le droit d'exercice de la religion réformée aux seules villes de Nîmes, Montauban et La Rochelle, et aux seigneurs haut justiciers.

A la suite de cet édit, Damville ne put signer qu'une trêve de quinze jours (3 août) avec les protestants mécontents du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. Ceux même de la première province, peu rassurés sur les intentions du roi, s'assemblèrent à Milhau, en Rouergue, et partagèrent le Languedoc en deux gouvernements. L'un d'eux, formé du Vivarais, des Cévennes, du Rouergue et du bas Languedoc, fut confié au commandement de Saint-Romain qui avait échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, à Paris, et s'était réfugié en Suisse, puis en Allemagne. Il hésita plusieurs mois à accepter un honneur si périlleux, mais il finit par céder aux sollicitations de ses coreligionnaires qui lui députèrent Adrien Chamier, pasteur à Nîmes. Il se rendit dans le Languedoc en passant par Privas et Aubenas, et était à Nîmes le 28 décembre 1573. Chaque province eut des gouverneurs particuliers. Pierregourde commanda dans le haut Vivarais, et Charles de Barjac, sieur de Roche-gude, dans le bas Vivarais.

Cependant, la trêve conclue le 3 août fut prorogée, le 24 août, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Le 20 octobre, elle le fut jusqu'au 15 novembre, et, le 29 novembre, jusqu'au 15 février de l'année suivante. Mais ces trêves, pas

plus que l'édit de pacification, n'avaient arrêté les hostilités en Vivarais. Ainsi, un certain Erard, qui avait quitté la basoche à Nîmes, se mit à la tête de quatrevingts hommes et, guidé par un huguenot d'Annonay, se jeta dans les tours d'Oriol, près Ardoix, qu'il fit réparer. De là il fit supporter aux villages environnants toutes sortes de contributions et d'exactions. Des Colaux, envoyé par son frère du Peloux pour le déloger de sa forteresse, ne put y réussir parce qu'il n'avait point de canons. Il fut même grièvement blessé à la cuisse d'un coup d'arquebuse en passant devant le château de Munas, non loin de Quintenas, et en fut boîteux toute sa vie. Erard, toutefois, en voulant tenter une sortie, fut fait prisonnier et conduit à Annonay, où il se libéra moyennant une rançon de 300 écus. C'était un homme cruel, qui essayait sur ses prisonniers combien de temps un homme peut supporter la faim sans mourir.

En novembre 1573, les capitaines huguenots Roy et Alexandre de Tremolet, seigneur de Craux, pillèrent les châteaux de Munas, Manoha et Lotoire qui étaient situés dans les environs de Quintenas et dans lesquels les habitants des villages voisins, effrayés par les excès d'Erard, avaient déposé leurs meubles les plus précieux.

Vers le même temps, un bandit, nommé Rambaut, de l'acabit d'Erard, commit toutes sortes de brigandages dans le même quartier. Blessé aux environs de Satillieu, il voulut se faire porter à Annonay pour qu'on le soignât, mais il expira en route, au pont de Lignon, près Brognieux, paroisse de Roiffieux.

Le 28 novembre, les protestants du bas Vivarais pillèrent Baix-sur-le-Rhône, mais s'en pouvoir s'emparer de ces deux citadelles.

Au mois de décembre, Pierregourde conclut une trêve

avec Du Peloux au château de Brognieux. Il fut convenu entre eux que les garnisons des châteaux d'Oriol, Munas, Manoha et Lotoire les évacueraient ; que Boffres serait ouvert aux gens des deux religions, et Quintenas et quelques autres châteaux rendus à leurs propriétaires ; que les soldats protestants abandonneraient toutes les places du haut Vivarais, à l'exception de Desaignes, et déposeraient les armes. En suite de ce traité, Du Peloux fit démolir les tours d'Oriol et le château de Revirand, mais, à la demande de Claude de La Tour-Turenne, dame de Tournon, et du seigneur Anne de Haut-Villard, il laissa intactes les murailles de Chalencon.

Annonay, grâce à cette trêve, jouit de treize mois de tranquillité ; mais Du Peloux, laissé sans argent par les états du Languedoc, donna sa démission de gouverneur du haut Vivarais. Les habitants d'Annonay le remplacèrent, pour ce qui regardait leur ville, par André des Gurins, sieur de Matré, et les sectateurs des deux religions convinrent de vivre en paix et de se protéger mutuellement.

SUCCÈS DES HUGUENOTS DANS LE HAUT ET BAS  
VIVARAIS. PRISE ET REPRISE DE DIVERSES PLACES.  
OCCUPATION D'ANNONAY PAR SAINT-ROMAIN (1574).

En mars 1574, les hostilités recommencèrent dans le haut Vivarais. Jean de Fay, baron de Peyraud (1), qui avait fait une abjuration après le massacre de la Saint-Barthélemy (2) et qui craignait Du Peloux, profita de

(1) Probablement le fils de François, qui paraît être mort dans l'ouest de la France, en 1568.

(2) Il se fit de nouveau catholique en 1595, et obtint l'office de sénéchal de Beaucaire et le gouvernement de la Bresse.



sa démission pour prendre les armes et se ranger sous les drapeaux de Pierregourde. Se mettant à la tête des soldats congédiés par Du Peloux et de cinquante hommes, tirés d'Annonay et du château de Bosas, il établit une garnison dans ses deux châteaux de Peyraud, s'empara de celui de La Barge et des places d'Andance et de Serrières. Il brûla cinquante-sept maisons dans cette dernière. Il fit ensuite arrêter des bateaux qui avaient déjà payé le péage au Pôuzin et qui portaient plus de cent mille livres de marchandise et, se rendant sur la rive gauche du Rhône, il se saisit de Sablons.

Les habitants catholiques de Préaux et de Saint-Jeure-d'Ay, deux places voisines l'une de l'autre, avaient décidé de se protéger mutuellement ; mais une compagnie de protestants, de la garnison de Bosas, commandés par le capitaine Clavel, se saisit de Préaux et pillà l'église, où les habitants avaient entreposé leurs meubles les plus précieux. Quant aux habitants de Saint-Jeure, qui s'étaient réfugiés dans leur église, ils capitulèrent, mais furent tués ou blessés au nombre de vingt-deux ou de vingt-quatre. Les assaillants pillèrent également leurs effets (15 mars 1574).

Le chevalier d'Apchon, dont le château de Luppé était situé non loin de Peyraud, ayant voulu sortir pour reconnaître cette dernière place, fut fait prisonnier, puis tué, le 31 mars 1574, par un de ses propres vassaux, qu'il avait maltraité autrefois. Sa mort laissa peu de regrets, car sa dureté l'avait généralement fait haïr des deux partis.

Le 6 avril 1574, Mallevall-en-Forez fut pris par les soldats de Peyraud, commandés par les capitaines Le Bascou et Chatinai, à la faveur d'une grande pluie. Ils brûlèrent quelques maisons, mirent une garnison dans la place et s'y fortifièrent. Ils s'emparèrent ensuite

du prieuré de Charnas et du château de La Mure, près Peaugres, y mirent également des garnisons et se livrèrent à toutes sortes de violences et de déprédations.

Quelques jours après (12 avril), Pierregourde, qui s'était emparé de Bosas et d'Étables, prit le château de Quintenas par composition et y mit une garnison. De là, il se rendit à Annonay et somma les habitants d'exercer ouvertement la religion réformée et d'achever d'abattre la grande église de la place vieille, mais ayant appris que les habitants des deux religions, dans la crainte d'une nouvelle guerre, avaient décidé de vivre unis et de se protéger mutuellement il n'insista point et passa outre.

Claude d'Urfé, baron d'Entraigues, gouverneur du Forez, et Saint-Chamond, irrités de ce que Peyraud s'était saisi de Mallevall, qui ressortissait à leur province, levèrent des troupes pour reprendre cette place et assiégèrent en même temps Serrières et le château de Peyraud. Ne voulant pas, d'autre part, laisser des ennemis sur leurs derrières, ils sommèrent les Annonéens de recevoir une garnison. Ceux-ci répondirent qu'ils se garderaient eux-mêmes sous l'obéissance du roi et ne recevraient dans leurs murs aucun de ses ennemis, quel qu'il fût ; et, comme garantie de leur bonne foi, ils donnèrent pour otages, selon la convention arrêtée entre les deux partis à Saint-Julien-Molin-Molette en Forez, le 25 avril, deux de leurs compatriotes appartenant à des familles considérables.

Quand les protestants qui occupaient les châteaux de La Mure et de Charnas, eurent appris que d'Urfé et Saint-Chamond se dirigeaient sur Serrières, ils quittèrent ces lieux après les avoir saccagés. Peyraud abandonna pareillement ses deux châteaux, et se réfugia avec ses gens à Quintenas et à Bosas. Les deux châ-

teaux furent battus par le canon de d'Urfé et de Saint-Chamond, pris le même jour (3 mai), et leurs fortifications rasées. Les canonniers de Lyon, qui avaient prêté leur concours aux deux capitaines catholiques, emportèrent comme butin les meules du moulin de Peyraud.

Quant aux protestants, qui occupaient le château de La Barge, ils l'évacuèrent et se réfugièrent à Serrières, qu'ils abandonnèrent ensuite de nuit. Il firent de même à Malleval.

Quintenas fut sommé de se rendre, mais sans être attaqué. Le capitaine Cellier, qui y commandait sous l'autorité de Pierregourde, devenu suspect, fut remplacé par Peyraud, qui essaya de conclure un traité offensif et défensif avec les Annonéens, mais sans y parvenir.

Saint-Chamond, de son côté, sollicita les habitants d'Annonay, de Boulieu et de Quintenas, de recevoir des garnisons catholiques, mais ils s'y refusèrent. Les premiers, toutefois, furent fort alarmés quand ils apprirent que Catherine de Médicis, après la mort de Charles IX, survenue le 30 mai 1574, avait donné à Saint-Chamond le gouvernement du Vivarais.

A cette nouvelle, Saint-Romain accourt de Nîmes, avec un corps de troupes considérable, occupe le château de Bosas et demande à Annonay cinq ou six personnages marquants pour conférer avec lui. Ceux-ci lui députent leur gouverneur Matré et quelques habitants des deux religions, pour le prier de ne rien tenter contre la ville; mais pendant la conférence deux ou trois de ses compagnies, commandées par les capitaines Clavel, Le Bouchet, Cussonel et le Bascou, se logent dans les faubourgs de Cance et de Déome et entrent dans la ville, dont les portes leur sont ouvertes par intelligence, « ce qui effraya extrêmement la ville, » dit Ga-

mon, « qui se vit replongée dans les mêmes malheurs qu'elle avait voulu éviter et qu'elle n'avait que trop éprouvés auparavant. »

Saint-Romain entre à son tour, le 17 juillet, avec trois ou quatre cents chevaux et cinq compagnies de gens de pied. Le lendemain, il fit accompagner à Boulieu et aux châteaux de Gourdan et de Mein les catholiques qui désirèrent se retirer, ne violenta aucun de ceux qui demeurèrent, prêtres ou autres, ne leva aucune contribution pour le payement de ses soldats, et empêcha, autant qu'il le put, ces derniers de commettre aucun excès. Il avait pour secrétaire Claude Gentil, procureur de la cour des aides de Montpellier, qui se lia d'amitié avec le chroniqueur Achille Gamon, et à qui il adressa, avant son départ d'Annonay, une élégie sur le malheur des temps (1).

La garnison de Quintenas se retira à Annonay, mais, avant de partir, elle brûla le magnifique château des archevêques de Vienne et l'église en partie.

Pendant ce temps, Pierregourde s'empara de Chalancon à discrétion et, traitant avec Saint-Chamond et Saint-Vidal, qui marchaient au secours de la place, il consentit à ce qu'elle fût démantelée, ainsi que les châteaux de Bosas et d'Etables. Les protestants, qui avaient dû quitter Chalancon, purent y rentrer en toute liberté.

Plusieurs jours auparavant (4 juillet), Laurent de Galles, sieur de Mestral, gouverneur de Valence, sortant de nuit à la tête de cent ou cent vingt arquebusiers, arriva avant le jour devant le château de Crussol, occupé par les protestants depuis le mois de février de l'année précédente. Il les trouva endormis et les massacra tous, à l'exception de leur gouverneur Ca-

(1) On la trouvera dans Filhol, t. I, p. 657.

pestein , de qui il espérait sans doute tirer une bonne rançon et qui fut retenu prisonnier.

Au milieu d'août , Saint-Romain retourna à Nîmes et laissa à Annonay trois compagnies de gens de pied , entretenus aux frais de la ville , et , comme gouverneur , Antoine de Veisserie , sieur de Meausse en Quercy , qui était boiteux et avait la réputation d'un administrateur sévère de la justice et d'un grand politique. Meausse fortifia la ville , en apprenant que la reine mère arrivait à Lyon avec une armée et sur le bruit qu'elle voulait réduire Annonay à son obéissance. Le 5 septembre , il fit démolir toutes les maisons de Cance et de Bourgville et incendia celles de Déome , de la Valette et de Savel , cent quarante maisons en tout. Ce fut une perte de 60000 livres pour leurs propriétaires. Les couvents des environs de la ville furent également ruinés , et le clocher et le chœur de l'église paroissiale d'Annonay abattus. Achille Gamon , effrayé autant qu'affligé de tous ces maux , quitta la ville et n'y rentra qu'un an et demi après , le 5 septembre 1576.

Dans le bas Vivarais les protestants remportèrent aussi des avantages. Saint-Thomé , gouverneur catholique de Saint-Laurent-sous-Coiron , ayant pris Vesseaux par intelligence et tué quelques soldats de la garnison , tandis que les autres prenaient la fuite , Rochegude , gouverneur du bas Vivarais , comme on l'a dit plus haut (page 108) , rassemble sans retard un certain nombre de soldats , auxquels se joignent les fugitifs et part pour assiéger Vesseaux. De son côté , le capitaine catholique François de Sénectère , seigneur de Laval , accourt pour forcer Rochegude à battre en retraite , mais ce dernier l'oblige lui-même à se retirer après lui avoir pris ou tué quatre-vingts de ses hommes. Saint-Thomé , privé de secours , se rendit à discrétion.

D'autre part, la garnison de Villeneuve-de-Berg, commandée par Baron, gouverneur de la place, après avoir taillé en pièces, sans perdre un seul homme, quelques troupes du comtat Venaissin, qui avaient pénétré dans le Vivarais, se saisit d'Aubignas (1), situé non loin du Rhône, et passa au fil de l'épée la garnison, presque toute composée de soldats qui avaient massacré les protestants de Lyon au moment de la Saint-Barthélemy.

Les protestants du Vivarais, qui étaient maîtres de presque toute la province, profitèrent de cet avantage pour tenir, au dire de Mollier, un synode à Aubenas au commencement de l'année 1574. Ils en avaient eu un trois mois auparavant à Privas (2).

## B. — Velay.

CONFESSION CATHOLIQUE DES PROTESTANTS DU PUY.  
CONTINUATION DE PLUSIEURS EXERCICES RÉFORMÉS.  
VACHERESSES S'EMPARE DE BEAUDINÉ. PRISE ET  
REPRISE DE FAY-LE-FROID (1572-1573).

Sénectère et Rochebonne, en gens d'honneur,

(1) *L'Hist. génér. de Languedoc*, suivie par Dourille et Mollier, disent à tort Aubenas.

(2) De Serres, *Comment. III. partis*, fol. 73-75, 91, 92, 133, 135; *V. partis*, fol. 10; *Mémoires de l'Etat de France*, t. II, p. 16, 17, 135, 136. La Popelinière, l. 31, fol. 107; *Recueil des choses mémorables*, p. 486, 512. De Thou, t. IV, p. 666, 749, 750; t. V, p. 66. D'Aubigné, t. II. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 77, 83, 84, 92, 99, 100. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 8-13, et *Livre-journal ou de raison*, année 1574. Poncer, *Mém. histor. sur Annonay*, t. II, p. 66-91, et *Mém. histor. sur le Vivarais*, t. III, p. 401, 402, 409, 415. Filhol, t. I, p. 432-441, 450-458. Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 141, 144, 146, 156, 160, 162. Eustache Piémont, p. 7 et 8. De Coston, *Hist. de Montéliamar*, t. II, p. 344, 345. Chalamel, *Notes et observations* (manusc.). De Banne, *Mémoires* (manusc.). Chorier, *Hist. gén. de Dauph.*, p. 651, 661. Joubert et de Merez, *Mémoires*, p. 55.

n'obéirent pas à l'ordre sanglant qui leur enjoignait de massacrer les huguenots du Velay et le gardèrent secret. Le premier, toutefois, réunit en novembre au palais épiscopal les protestants du Puy et « fit entendre à chacun, » dit La Popelinière, « que l'intention du roi était qu'ils allassent à la messe, et qu'il avait des moyens pour les y faire obéir s'ils ne se montraient tels que Sa Majesté désirait. » Sous le coup de cette menace et de l'effroi que leur causait encore le massacre de la Saint-Barthélemy, les protestants du Puy firent « confession de foi, » dit Burel, « et protesté de vivre et de mourir à la religion chrétienne, apostolique, romaine, [et] firent leurs Pâques le dimanche après. » Tous pourtant n'abjurèrent point. Un certain nombre se retirèrent en Vivarais, les autres quittèrent le royaume, et d'autres attendirent patiemment que l'orage eût passé.

Rochebonne, d'autre part, renforça les garnisons de Fay-le-Froid, de Devesset et de Saint-Agrève, dont le capitaine Posta fut nommé commandant, parce que les huguenots occupaient les places voisines de Desaignes et du Cheylard, situées en Vivarais. Et comme cette dernière province était intéressée, pour la sûreté de ses frontières, à ce que les trois places ci-dessus demeurassent au pouvoir des catholiques, Rochebonne demanda aux Etats du Vivarais de contribuer à l'entretien de leurs garnisons.

Après cela, il fit publier dans tout le Velay les ordres du roi, qui interdisaient les assemblées religieuses et les prêches; mais il en poursuivit mollement l'exécution. C'est ainsi qu'après avoir fait quelques tentatives pour les faire cesser à Saint-Voy, où ils avaient continué malgré la Saint-Barthélemy, il ne les renouvela pas, quoique ses premiers ordres eussent été méconnus.

Pour ce qui est du Puy, l'exercice du culte réformé paraît y avoir cessé dès la troisième guerre de religion (1568), et il ne fut pas repris; mais cet exercice se maintint très vivace sur le revers occidental de la chaîne des Boutières, qui sépare le Velay du Vivarais, et qui était pour lors couvert de forêts en grande partie.

Vers le même temps, « le capitaine Vacheresses, » dit La Popelinière, « qui, aux dernières guerres, avait commandé au château de Devesset, sachant que le château de Beaudiné [paroisse de Saint-André-des-Effengeas] (1), était facile à fortifier à cause de son assiette sur un haut roc, hors de sape et de mine, et n'étant commandé d'aucune montagne, délibéra de s'en emparer; mais, craignant que les catholiques y missent garnison, et, pour ôter tout doute qu'il s'en voulût saisir, sort de Desaignes, ville du Vivarais, trois lieues de Beaudiné, et, suivi de quelques soldats, met le feu au corps de logis de ce château, qui n'était pour lors flanqué ni tenable en cet état: ce qui fit penser à tous qu'il n'avait envie de s'y retirer; mais, revenu tôt après avec cinquante soldats, quelques maçons et des charpentiers, répare le lieu en toute diligence. Les catholiques battent alors le tocsin dans tout le Velay [plusieurs cloches en furent rompues], puis rassemblent bien deux mille, que soldats que paysans, y vont pour empêcher la fortification, qui ne cessa pourtant, plusieurs soldats artisans tenant l'arquebuse prête d'une main et l'instrument à travailler de l'autre, si bien qu'avertis deux jours après qu'un secours de cent cinquante soldats venait aux assiégés du Vivarais, se retirèrent en diligence, lesquels, toutefois, furent pour-

(1) Fief de Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, puis de Galiot de Crussol, son frère (voy. p. 78).



suivis par le secours de la garnison joints en un. Peu, toutefois, y furent tués. Depuis, Vacheresses fit plusieurs courses sur les bourgades [à quatre lieux à l'entour], qu'il força à la contribution du château pour en entretenir la garnison. » Il en avait déjà menacé les habitants, « puisque sans occasion, » disait-il, « ils étaient venus le chercher au château. » Il fit plusieurs prisonniers, spécialement des prêtres, et interdit la messe en divers lieux. L'année suivante (1573), vers le mois de mars, Saint-Vidal et La Barge, qui avait succédé à Saint-Chamond dans le gouvernement du Vivarais, tachèrent, mais en vain, de reprendre la place, qu'ils trouvèrent toujours bien gardée.

Rochebonne, qui s'était démis du gouvernement du Velay au commencement de cette année 1573 (il en avait été investi en 1569), fut remplacé, pendant quelques mois, par Jean de Fay, baron de La Tour-Maubourg (3 mai), remplacé à son tour, à la fin de l'année (7 novembre), par l'évêque Sénectère, qui avait déjà occupé cette charge de 1567 à 1569.

Autrement, Rochebonne, qui gardait sa charge de sénéchal du Velay, n'avait pas encore exécuté, au moment où il se démit de ses fonctions de gouverneur, les lettres patentes du roi, portant saisie de tous les biens, meubles et immeubles des huguenots, qui avaient pris les armes dans cette nouvelle guerre ou qui étaient en fuite, quoique Damville lui eût donné l'ordre de procéder à cette saisie. Le gouverneur du Languedoc lui ayant renouvelé ses injonctions le 5 mai (1573), le sénéchal se mit en devoir d'y obtempérer le 1<sup>er</sup> juin. Aidé du juge mage, il se chargea du « quartier delà les bois, siège de Montferrand, » et son lieutenant Bertrand, avec les commissaires du Port, d'Aras, Pouchen et du Jeune, procéda « de deça les bois et siège du Puy. »

Sénéctère, pour inaugurer son gouvernement, et secondé par les capitaines Rocherelle, de Retz, La Colombe, Framond, Molettes, La Carrière, et autres seigneurs du Velay et du Gévaudan, voulut d'abord reprendre Fay-le-Froid, dont les protestants s'étaient saisis, et qui commandait un des chemins du Vivarais au Puy. Il était occupé par un chef de partisans, homme cruel et sans foi, qui faisait la guerre beaucoup plus pour son propre compte que pour celle des huguenots. Sénéctère, suivi de quatre ou cinq cents hommes, au nombre desquels étaient des chanoines et des curés, amenait avec lui les canons du Puy. « Il les fit placer » dit de Vinols, « de manière à pouvoir battre avec succès les murs et les maisons de Fay. Cependant, avant de commencer les hostilités, il envoya aux assiégés un parlementaire pour les sommer de quitter la place. Les protestants répondirent qu'ils obéissaient d'ordinaire à leurs ministres, mais qu'ils n'avaient aucun motif pour obéir aux ordres de l'évêque du Puy. L'attaque commença alors avec une grande violence. Les réformés eurent la malheureuse idée de faire une sortie; leurs premiers efforts repoussèrent Sénéctère; mais à l'arrière-garde ils rencontrèrent le seigneur de La Carrière, qui soutint leur choc sans s'émouvoir et les ramena, l'épée aux reins, jusque dans les murs de Fay; il fallut se rendre (1). L'évêque entra derrière eux, chantant des psaumes; le lendemain, en signe de victoire, il célébra la messe sur la place au milieu de ses soldats et des habitants épouvantés; puis, la troupe catholique reprit le chemin du Puy. » Sénéctère avait fait pendre les principaux chefs. Quant aux autres soldats, les catho-

(1) La Popelinière dit, au contraire, que Fay-le-Froid fut vendu aux catholiques par le capitaine huguenot Mathias. Cette opinion paraît plus vraisemblable, car ce dernier joua à Tence un rôle analogue l'année suivante.

liques leur lièrent les mains derrière le dos et les chassèrent devant eux comme un vil bétail (novembre 1573).

Le capitaine huguenot Moujon (1) voulut reprendre Fay-le-Froid l'année suivante ; mais le capitaine catholique Molines put se jeter à temps dans la place et la conserver à son parti.

PRISE D'ESPALY PAR GUYARD ET SA CAPITULATION  
(1574).

Un mois environ après, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1574, un bonnetier du Puy, nommé Vidal Guyard, homme fort irreligieux, quoique huguenot, et qui tenait la campagne depuis un certain temps à la tête de cent cinquante hommes environ, se saisit, en compagnie de Marfouze, son lieutenant, de la forte place d'Espaly, près du Puy. Il y pénétra par un égout, à la clarté de la lune, tua le factionnaire qui gardait la poterne, et ouvrit la place à ses gens, qui s'emparèrent du château, situé sur un roc à pic et élevé. Avertie immédiatement de ce fait d'armes par des habitants catholiques qui sautèrent par-dessus les murs de la place, la ville du Puy fut dans un grand émoi. Sénéctère arrêta les habitants, qui voulaient aller sur l'heure, mais témérairement, se ressaisir de la place, et appela à son aide Saint-Vidal dès le lendemain.

Lorsque ce dernier fut arrivé, les habitants du Puy tentèrent, deux ou trois fois, de reprendre Espaly, mais ce fut sans succès, car Guyard avait fait creuser des tranchées autour de la place et abattre toutes les maisons qui gênaient la défense. Le capitaine général de la

(1) La Popelinière a cru à tort qu'il s'agissait ici du Dauphinois Jean de Vesc, seigneur de Montjoux, qui s'était rendu célèbre par l'assassinat de La Motte-Gondrin. Ce capitaine était mort depuis 1567.

ville, Jean Spert, seigneur de Volhac, fut un peu plus heureux. Il s'empara du bourg le 20 janvier, après un assaut qui dura plusieurs heures, mais la garnison se retira dans le château où elle résista à toutes les attaques. Les soldats catholiques abattirent les murailles du bourg sur une étendue de plus de cent pas et le saccagèrent de fond en comble. « Furent les maisons ruinées, » dit Burel, « démolies et abatues la plupart ; arrachées les portes, fenêtres, barres de fer, verrous et serrures. » A dater de ce moment, de nombreux combats eurent lieu entre la garnison du château, qui voulait reprendre le bourg, et les catholiques, qui voulaient reprendre le château. Dans l'un d'eux, Saint-Vidal reçut un coup d'arquebuse à l'épaule qui l'obligea à garder le lit presque tout le reste de l'hiver.

Pendant ce temps, La Barge, gouverneur du Vivarais, était venu prêter main-forte à Saint-Vidal avec une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il courait la campagne pour la mettre à l'abri des incursions des huguenots d'Adiac, de Saint-Quentin-Chaspinhac et d'ailleurs. Les prisonniers étaient pendus le lendemain sur la place de Martouret du Puy sans autre forme de procès.

Dans le courant de février, on fit quelques tentatives auprès de Guyard pour qu'il évacuât le château d'Espaly ; mais, comme il demanda la somme énorme de 30,000 livres, les négociations furent rompues. Saint-Vidal eut alors recours à la ruse. Ayant fait fabriquer une fausse lettre, où Guyard offrait, pour quelques centaines de pistoles, aux consuls du Puy de leur livrer ses soldats et son lieutenant Marfouze, il chargea un gentilhomme réformé du Puy, le sieur de Saint-Agrève, qu'il corrompit, de la remettre à Morfouze. Celui-ci reçut la lettre, crut à son authenticité, et, quand vint la

nuît, il la communiqua à ses soldats. Ces derniers, sans seulement entendre leur capitaine, le tuèrent d'un coup de pistolet, ainsi qu'un des siens qui voulait le défendre. Saint-Vidal en fut informé ; mais Marfouze, contrairement à son attente, ne lui ouvrit pas ses portes et repoussa même un furieux assaut qui lui fut livré par les compagnies de la ville du Puy.

Saint-Vidal, ne prévoyant pas d'issue favorable à ce siège, tenta les voies de la négociation. Il venait d'être nommé gouverneur du Velay à la place de Sénectère (3 février 1574). Marfouze consentit à évacuer le château à la condition qu'on lui donnerait 2,000 écus, une paire de chausses, et un cheval, et que ses soldats recevraient des souliers, des chapeaux et des bottes. La capitulation fut fidèlement observée, grâce à un échange réciproque d'otages. Le 12 mars, à la tombée de la nuit, Marfouze quitta Espaly avec sa troupe et fut escorté par de Volhac jusqu'à Saint-Quentin-Chaspinhac, où eut lieu la reddition réciproque des otages. Quant aux habitants du Puy, que la fin tragique de Guyard n'avait pas satisfaits, ils déterrèrent son corps et lui arrachèrent « la barbe, » dit Burel, « et les yeux de la tête à grands coups de pierre et plusieurs autres insolences. »

#### PRISE ET REPRISE DE DIVERSES PLACES. EXCÈS DE SAINT-VIDAL (1574).

Avant et après la prise d'Espaly, Pierregourde, chef des huguenots du haut Vivarais, qui venait de conclure une trêve (décembre 1573) au château de Brognieux avec Du Peloux, comme on l'a vu plus haut (p. 109) : envahit le Velay pour occuper son temps ; et les divers capitaines, qui étaient sous ses ordres, prirent succes-

sivement le château de Saint-Quentin-Chaspinhac, Monas, Saint-Voy, la Tour-d'Adiac, Saint-Julien-Chapteuil, Montgiraud, Saint-Pal-de-Mons (surpris par le capitaine Lange), Bessamorel, l'abbaye de Bellecombe, Mercœur et Montusclat. Le capitaine Erard, dont il a été déjà parlé (p. 109) et qui opérait pour son compte personnel, s'empara, de son côté, de Tence (janvier 1574).

Saint-Vidal, rétabli de sa blessure et renforcé de quelques troupes venues de Lyon, se mit en campagne pour reprendre ces diverses places. Il se saisit d'abord de Saint-Quentin-Chaspinhac, puis de la Tour-d'Adiac, en corrompant trois soldats huguenots de la compagnie de Marfouze, qui l'introduisirent dans la grosse tour et lui facilitèrent ainsi la prise du château, qu'il dût néanmoins assiéger pendant huit heures. Il fit jeter, du haut des murailles, cinq ou six soldats de la garnison et envoya leur commandant, Jacques Cormalh, du Puy, au prévôt de cette ville pour qu'il le fît mourir. Cormalh eut la tête tranchée en même temps qu'un ministre, qui fut peut-être pris à Adiac.

Il s'empara, après cela, de Saint-Julien-Chapteuil, dont il fit démolir le château et pendre le ministre ; de l'abbaye de Bellecombe, de Bessamorel et d'autres places, dont il traita les garnisons comme celle d'Adiac.

La ville de Tence, occupée par Erard, fut assiégée, en mai (1574), avec le concours du capitaine Musclet, qui commandait le fort de Chambarlham en Vivarais. Canonnée pendant vingt jours, la garnison songea à capituler ; mais, « comme les assiégés parlementaient, » dit La Popelinière, « un catholique de la ville trouva moyen de faire entrer les assiégeants, qui en firent une grande boucherie, car, après les avoir cruellement meurtris, ils leur fendaient le ventre, leur arrachaient les boyaux et entrailles pour y chercher de l'or, d'autant

qu'ils en avaient surpris en ayant quelques pièces d'or, qui pensaient se sauver à composition. » « Ils prirent, » ajoutent les *Mémoires de l'Etat de France*, « un nommé Chambonnet, de Monistrol, lequel, par la sollicitation d'un sien beau-frère, nommé Mathias, apostat de la religion, fut mené en une ville, nommée Montfaucon, siège du bailliage du Velay, où il fut arquebusé. » Les soldats catholiques pillèrent la ville de Tence de fond en comble et brûlèrent dans un grand feu tout ce qu'ils ne purent emporter. Saint-Vidal fit pendre les ministres qui s'étaient réfugiés dans la place. Quant à Erard, il parvint à se sauver ; mais le capitaine Portal, qui commandait à Saint-Agrève, se saisit de lui et le livra à Saint-Vidal, qui le relâcha pour une forte rançon.

Le gouverneur du Velay mit ensuite le siège devant Saint-Pal-de-Mons, qu'il prit par composition après avoir détourné la source d'eau qui l'alimentait. Il promit à la garnison vies et bagues sauvées, mais là, comme ailleurs, il pendit la plupart des soldats. Six de ces malheureux échurent en partage au baron de Saint-Priest, qui les mena à son château, près de Saint-Etienne en Forez. « Après les avoir fait massacrer, » dit de Thou, « il les fit mettre dans un tombereau et les fit promener par les rues de la ville de Saint-Etienne..., afin que ce spectacle affreux jetât la terreur dans les esprits des protestants de la province. » Un autre soldat fut tué dans un bois par un soi-disant gentilhomme, à qui il avait confié des marchandises et qui trouva bon de se les approprier par ce moyen.

Enfin Saint-Vidal marcha sur Saint-Voy, que les huguenots occupaient depuis la première guerre de religion (1562), époque où la messe avait cessé d'être célébrée dans le bourg. Il voulait exterminer tous ses

habitants, mais, comme la ville était une place ouverte et sans défenses, dépourvue de remparts et de fortresses, les uns s'enfuirent, les autres se cachèrent, d'autres feignirent de changer de religion, et, lorsque Saint-Vidal y entra, il trouva le temple, qui était l'ancienne église paroissiale, rendu à son ancienne destination, décoré comme aux jours de fête, les cierges allumés et le prêtre célébrant la messe. C'était l'œuvre d'un soldat huguenot retourné au catholicisme.

Les sources du temps mentionnent aussi comme ayant été reprises par les catholiques à cette époque, les petites places de Mercœur, dont le château fut démoli, de Montusclat et de Montgiraud. Ajoutons, pour compléter le récit, que les garnisons huguenotes de ces divers lieux furent toutes passées au fil de l'épée sans en excepter une seule. « Le dit Seigneur de Saint-Vidal, » dit Burel, « ayant fait faire une criée de n'épargner personne des dits huguenots; au moyen de quoi plusieurs furent tués et massacrés, même un soldat huguenot, qui fut mené au Puy au devant des carmes et *illec* tué de sang froid et enterré à la porte des carmes dehors (1). »

---

(1) De Serres, *III. partis Comment.*, fol. 133. *Mémoires de l'Estal de France*, vol. II, p. 137-139. La Popelinière, liv. 31, fol. 108. De Thou, t. IV, p. 750-752. *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 77. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 9, 10. Poncey, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. II, p. 66-91. Filhol, t. I, p. 441-443. Burel, p. 31-38. Mandet, p. 117-122, 130-147. De Vinols, p. 72-94. M. Arnaud, t. I, p. 363-374. Ch. Rocher, p. 11-13, 15.



## CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION

(SEPTEMBRE 1574-6 MAI 1576)

A. — *Vivaraïs.*

FAITS D'ARMES RELATIFS A ANNONAY ET A SES ENVIRONS. LA VILLE RESTE AU POUVOIR DES HUGUENOTS. PASSAGE DES TROUPES DE ROCHEGUDE. SUPPLICE D'ERARD (1574-1575).

Henri III, en revenant de Pologne pour succéder à son frère Charles IX, mort le 31 mai 1574, tint, le 6 septembre, à Lyon, un grand conseil de guerre, où il fut résolu qu'on recommencerait la lutte avec les huguenots. Les deux partis en vinrent donc de nouveau aux mains, dans le haut et le bas Vivaraïs.

Nicolas Du Peloux et Charles des Coulaux, son frère, sollicités par le capitaine Pierre Pinet, qui avait dû s'enfuir d'Annonay pour un crime d'assassinat commis sur la personne de Guillaume de Grabias, sieur de Reuillan, gentilhomme de la suite de Saint-Romain, tentèrent de s'emparer par intelligence d'Annonay et de son château. Ils devaient s'introduire dans la ville par les fenêtres basses de l'auberge du Chapeau-Rouge, qui donnait sur la rivière de Déome. Pinet entra secrètement à Annonay pour donner suite à son projet, mais celui-ci parut d'une exécution si difficile qu'il fut abandonné.

On en conçut un autre. Un soldat forézien de la garnison de la ville, nommé Lagarde, se chargea de se

saisir du château avec douze soldats, d'en égorger la garnison et de le livrer aux catholiques, qui se tiendraient en embuscade en dehors des murs. Les conjurés en écrivirent au capitaine Pinet qui, voyant une bonne occasion de se faire pardonner son crime, montra la lettre qu'il avait reçue au gouverneur d'Annonay, Meausse, qui lui promit sa grâce. Lagarde fut arquebusé, ainsi que le capitaine Châtainais, qui commandait à Pignieu et s'apprêtait, à l'instar de Lagarde, à trahir ses coreligionnaires (14 septembre).

La garnison du château des pères célestins de Colombier-le-Cardinal assiégea, un mois après, la place de Pignieu, où Meausse avait mis quelques soldats pour assurer les vendanges, s'en saisit après quelque résistance et l'incendia (17 octobre).

Sur ces entrefaites Saint-Chamond fut nommé par Henri III commandant du haut et bas Vivarais et lui promit des soldats pour faire le siège d'Annonay. Sans désespérer, le nouveau gouverneur se rendit au château des pères célestins à la tête des compagnies de gens d'armes de François de Mandelot, seigneur de Pacy, gouverneur de Lyon, de Pierre de Rostaing, seigneur de Fauchette, et de La Barge, et de dix ou douze enseignes d'infanterie, et somma Annonay de se rendre au roi (22 octobre). Meausse répondit qu'il n'avait ni Anglais ni Espagnol dans la place, mais seulement des Français, qui voulaient la conserver à son souverain légitime, et que si Saint-Chamond était décidé à l'assiéger, il disposait d'autant de forces pour la défendre que lui pour l'attaquer. Sur cette réponse le gouverneur catholique, en attendant l'arrivée de l'artillerie, établit ses soldats à Quintenas et à Boulieu, retourna aux pères célestins, puis se rendit à Serrières, où il vit le roi, qui descendait à Avignon et qui, lui ayant refusé le secours d'hom-

mes qu'il lui avait d'abord promis, lui ordonna de descendre avec ses soldats à Tournon, où il ne fit rien.

Quelques jours auparavant, Jean de Fay, sieur de Virieu, ancien colonel de l'armée huguenote, qui avait opéré dans l'ouest de la France en 1568, et qui, après avoir échappé heureusement au massacre de la Saint-Barthélemy, s'était converti au catholicisme, engagea les Annonéens à conférer avec lui au nom du roi; mais Gabriel de Fay, sieur de Gerlande, et Harenc de la Condamine, qu'il avait demandés pour otages, n'ayant point consenti à en jouer le rôle, la conférence ne put avoir lieu.

Un peu plus tard, sous les auspices d'Imbert d'Augères, sieur du Mein, des pourparlers de paix eurent lieu au château de ce nom entre les deux partis, mais Meausse, froissé des propositions peu avantageuses qui lui furent faites, renvoya les otages qu'on lui avait donnés, et la conférence n'eut pas de suite (fin novembre).

Du Mein ne se laissa pas décourager par ce premier échec. Il se rendit deux fois à Annonay et parvint à faire conclure une trêve, le 6 décembre, entre Meausse et Saint-Chamond aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Meausse restera gouverneur d'Annonay avec cent cinquante hommes de garde, entretenus aux frais des villages voisins;

2<sup>o</sup> Toutes courses et hostilités cesseront de part et d'autre;

3<sup>o</sup> Aucune entreprise ne sera tentée contre Annonay;

4<sup>o</sup> Les fugitifs pourront y rentrer et jouir de leurs biens;

5<sup>o</sup> Aucun étranger, sauf les marchands, n'y sera introduit sans la permission du gouverneur;

6<sup>o</sup> Les habitants des campagnes cesseront d'être inquiétés dans leurs travaux;

7<sup>o</sup> La trêve durera jusqu'au 1<sup>er</sup> mai suivant sous le bon plaisir du roi, de Damville et de Saint-Romain ;

8<sup>o</sup> En cas de refus du roi d'accepter la trêve, les Annonéens en seront informés trois semaines d'avance.

Saint-Romain souscrivit aisément à ces conditions, parce qu'il était sans vivres, et que ses soldats étaient fatigués et malades. Il en avait même perdu soixante dans une rencontre, et la désertion se mettait dans leurs rangs. Le roi refusa, il est vrai, d'accepter la trêve, mais elle n'en fut pas moins exécutée en partie.

Les compagnies de Mandelot, de Rostaing et de La Barge quittèrent Quintenas et les environs (8 décembre); celle du Sieur Philibert de La Guiche sortit de Boulieu, et toutes ensemble prirent la route du Forez et du Lyonnais. Elles ravagèrent tous les villages environnants jusqu'au Doux, et réduisirent les habitants à se sauver dans les villes ou dans les bois. La maison Astier, près Quintenas, fut brûlée; la tour de Munas rasée; tout le bétail pris et vendu pour 500 écus; les meubles et les denrées cédés à vil prix ou détruits.

Le dimanche 23 janvier 1575, Rochegude, commandant du Vivarais en l'absence de Damville, qui tenait à ce moment le parti des huguenots, craignant quelque nouvelle entreprise contre Annonay, s'y rendit avec six à sept cents hommes de pied et deux cents chevaux. Par suite de l'alliance de Damville avec les protestants, cette troupe renfermait beaucoup de catholiques gascons et provençaux qui, tout comme les huguenots, dévalisaient les églises et massacraient les prêtres. Ces soldats, auxquels se joignirent plusieurs Annonéens, « se rendirent, » dit Poncer, « dans la commune de Vanosc. Ils brûlèrent l'église de ce lieu, rompirent la petite cloche et conduisirent les autres au château de Gerlande, n'ayant pu les rompre. Thomas de Cluzel, prêtre de

cette paroisse, fut fait prisonnier dans l'église. Il fut obligé, pour obtenir sa liberté, de payer à titre de rançon 11 écus sols, valant 36 livres... Dans cette affaire vingt cinq personnes furent tuées, tant par les troupes de Rohegude que par les gens d'armes de Mandelot, gouverneur de Lyon, qui étaient en garnison à Bourg Argental et par la compagnie du capitaine L'Hôpital. »

La troupe de Rohegude pilla et brûla encore Vocance, Maumeyre, Ville, le Claux, Poulhas, Canson, Plas, Vertros, Peynas, Mézerieu, Préaux, Bourgaud, Chambon, Riboulon, et autres villages, hameaux ou châteaux. Rohegude commanda ou laissa faire ces ravages, soit parce que la ville d'Annonay avait beaucoup souffert de la part de ces divers lieux pendant les guerres précédentes, soit pour punir leurs habitants de ce qu'ils n'avaient pas voulu contribuer à l'entretien de la garnison protestante d'Annonay, tandis qu'ils avaient accueilli avec empressement les troupes de Saint-Chamond.

A son retour dans le bas Vivarais, Rohegude, apprenant que le capitaine Erard, qui s'était saisi de Lamastre pour son propre compte, se livrait, suivant sa criminelle habitude, à toutes sortes de brigandages, contraires aux lois de la guerre, accourut, s'empara adroitement de sa personne et de celle de son lieutenant Lachau; rendit la liberté à six ou sept laboureurs et autres prisonniers enfermés dans la basse fosse du château et soumis à des tortures sans nom, et fit pendre Erard et Lachau, quoique le premier eût offert pour sa rançon son plein chapeau d'argent.

En février, la garnison catholique de Boulieu, commandée par des Colaux, conclut, grâce aux bons offices de du Peloux, une trêve avec celle d'Annonay, parce que les terres restaient sans culture et que les

communications avec le Forez et le Bourbonnais étaient interrompues.

PRISE ET REPRISE D'ANDANCE ET DE LA RIVOIRE.  
TENTATIVE INFRUCTUEUSE DE SAINT-CHAMOND POUR  
OCCUPER ANNONAY (1575).

Quelques jours plus tard (13 février) (1), les protestants d'Annonay surprirent Andance sur le Rhône à onze heures du soir, la nuit du dimanche gras, sur le capitaine Carailh, que Saint-Chamond y avait établi comme gouverneur. La plupart des habitants, qui ne s'attendaient à rien, furent massacrés dans leurs lits. Le lendemain, Meausse se rendit dans la place avec un corps de troupes plus considérable, mit la ville au pillage, brûla ses faubourgs et la fit fortifier du côté du Rhône, en remplissant de terre et de fascines le rez-de-chaussée des maisons.

Une autre troupe d'Annonéens s'empara de nuit de la maison de La Rivoire, près du Bourg-Argental en Forez, et y mit une garnison sous les ordres du capitaine Pinet, dont il a été parlé plus haut (page 127). Elle appartenait à Marguerite de Gaste, dame de Luppé, veuve de Jean d'Apchon, seigneur de Montrond (20 février).

Mandelot et Saint-Chamond, apprenant la prise de ces deux places, levèrent des troupes pour les reprendre. La Rivoire fut attaquée le 5 mars, et ses habitants se sauvèrent de nuit à Annonay.

Le 8 mars, Gordes, gouverneur du Dauphiné, ayant posté, par précaution, sur l'avis des deux capitaines catholiques, quelques troupes sur la rive gauche du

(1) Chorier (p. 667) dit après le 15 février.

Rhône, près d'Andancette, la batterie contre Andance commença le 10 mars. Beaucoup d'habitants, leur gouverneur et la plupart des cent vingts soldats qui formaient la garnison, se réfugièrent à Annonay par Saint-Désirat. Meausse, au contraire, qui y était encore, ne croyant pas qu'il fût de son honneur et de son devoir de quitter la place, refusa de suivre l'avis du reste des soldats de la garnison, au nombre de soixante, qui, sur les neuf heures du soir, vinrent l'engager à partir. Réfugié dans la tour du Prieuré avec quatre ou cinq hommes, qui lui restèrent fidèles, il fut fait prisonnier, le lendemain, 11 mars, et emmené prisonnier à Lyon, puis à Vincennes, où Catherine de Médicis l'aurait fait décapiter sans l'entremise des gentilshommes huguenots, qui négociaient la trêve signée à Chantilly le 22 novembre suivant. Les habitants d'Andance, demeurés dans leurs maisons, furent passés au fil de l'épée, et la ville pillée et brûlée. Les vainqueurs y laissèrent une garnison, de même qu'à La Rivoire.

Ils s'approchèrent ensuite d'Annonay et lui offrirent, si elle voulait recevoir une garnison catholique, le libre exercice de la religion protestante et l'oubli du passé. Mais, ayant reçu à ce moment un secours de deux compagnies de soldats, les Annonéens, qui avaient de fortes raisons de se méfier de la parole de Saint-Chamond, répondirent qu'ils ne pouvaient rien décider sans l'avis de Damville et consentirent seulement à recevoir du Peloux comme bailli et comme gouverneur. Mandelot et Saint-Chamond, se voyant éconduits, se retirèrent à Boulieu le 13 mars et, peu après, cherchèrent une nouvelle fois à occuper Annonay en le menaçant d'un siège; mais ils échouèrent encore dans leur dessein parce qu'ils n'avaient pas un nombre suffisant de soldats pour appuyer leurs menaces. Ils quittèrent donc

le pays en laissant une garnison à Boulieu pour empêcher les Annonéens de faire des sorties.

Peu de jours après, Rochegude se rendit à Annonay et conclut une trêve avec la garnison de Boulieu pour la sûreté des laboureurs et du bétail.

COMBAT DE LA PRAT. MORT DE ROCHEGUDE. LA BARGE SUCCESSEUR DE SAINT-CHAMOND. SON ÉCHEC SUR ANNONAY (1575).

Cette trêve était à peine signée que la compagnie de gens d'armes de La Barge, commandée par La Baume, s'approcha d'Annonay pour provoquer une sortie de la garnison (19 mars). La rencontre de celle-ci avec la troupe catholique eut lieu à La Prat, sous la montagne de Montmiadou. Elle fut vive, et les gens d'armes de La Barge auraient été battus si quarante arquebusiers et cinquante soldats de la garnison de Boulieu, qui violèrent la trêve, n'étaient survenus. Beaucoup d'hommes périrent de part et d'autre. Rochegude, voulant rallier ses soldats après l'arrivée du secours de Boulieu, fut blessé d'un coup de pistolet, tiré par mégarde par l'un des siens (1), et transporté à Annonay, où il mourut le lendemain, dimanche, 20 mars, en même temps que son neveu de Barjac (2), blessé au siège d'Andance. On leur fit de belles funérailles. Rochegude fut regretté des deux partis. Il était juste et humain pour tout le monde et avait le caractère noble et grand. C'était, de plus, un homme de guerre expérimenté. Le parti protestant fit une grande perte en sa personne.

Dans le même mois de mars 1575, le capitaine hu-

(1) De Serres dit que Rochegude fut renversé de son cheval, et mortellement blessé par cette chute.

(2) Peut-être Christophe de Barjac, seigneur de Gasques.



guenot Clavel, qui commandait la place de Bosas, se saisit de Saint-Jeure-d'Ay. Les habitants, qui s'étaient réfugiés dans l'église, tirèrent sur sa troupe un coup d'arquebuse et lui tuèrent un sergent. Enflammé de colère, il force l'église, passe au fil de l'épée vingt-cinq à trente habitants, pille l'édifice et le brûle (1).

Le mois suivant, en avril, Saint-Chamond, qui n'avait subi que des échecs depuis sa nomination au poste de gouverneur du Vivarais et qui était ulcéré de ce que Henri III lui avait refusé des troupes pour faire le siège d'Annonay après les lui avoir promises, donna sa démission et fut de nouveau remplacé par La Barge. Ce dernier voulut dès l'abord se saisir d'Annonay. Dans ce but il se rend au château des pères célestins, puis en juin à Boulieu, avec ses gens d'armes et quelques compagnies d'infanterie, qu'il comptait voir bientôt renforcées par des soldats, que devait lui envoyer Mandelot, occupé à cette heure à lever des troupes. « La Barge, pour couper tout commerce avec Annonay, » dit Gamon, « et empêcher les récoltes de blé, fait défendre de fréquenter les habitants de cette ville, de leur porter aucune sorte de marchandise, de recueillir leurs blés, et de leur fournir aucun secours sous peine de vie. » Cette ordonnance, qui n'était peut-être qu'une menace, ne fut heureusement suivie d'aucun effet, car les Annonéens firent leur moisson sans être troublés en rien par La Barge qui, ne pouvant faire le siège en règle de leur ville, chercha à s'en emparer par ruse.

Il gagna à prix d'argent Pontus, gouverneur du château d'Annonay, qui devait laisser escalader ce dernier par ses soldats. Un paysan, envoyé par La Barge, se-

(1) Ce capitaine, accusé de fausse monnaie en 1599, fut arrêté par le prévôt des Etats du Vivarais, et enfermé au château d'Annonay.

rait mis en sentinelle au château du côté de la porte de Bourgville, la veille du jour de l'entreprise, et introduirait les troupes catholiques dans la forteresse. La Barge rassembla donc de nuit dans la plaine de Vissanty tous ses soldats, renforcés de la compagnie de gens d'armes de Mandelot, et, le 31 juillet, au point du jour, un de ses capitaines, nommé Saint-Luc, fait dresser des échelles par ses soldats à l'endroit convenu, où se tiennent Pontus, ses affidés et le paysan; mais, au moment de monter sur leurs échelles, ils reçoivent une décharge de soixante à quatre-vingts coups d'arquebuse et sont obligés de se retirer, ainsi que La Barge qui, couvert de confusion, « menace, » dit Gamon, « de massacrer, de violer, de piller et de brûler la ville, mais avec honte et confusion d'avoir manqué son coup. » Le paysan, qui lui avait servi d'espion et de sentinelle, fut arquebuse.

Pour se venger de cette entreprise, les Annonéens s'emparèrent du prieuré de Rochepaule. La garnison de Boulieu, s'y étant portée aussitôt (6 septembre), les Annonéens en profitèrent pour incendier le faubourg de cette place, où étaient logées deux compagnies de soldats catholiques, dont la plupart étaient partis pour Rochepaule. Soixante maisons furent brûlées. La Barge assistait à ce moment, à Pradelles, à l'assemblée des états du Vivarais et leur demandait de l'argent pour continuer la guerre. Irrité de ce qui venait de se passer, il écrivit à Des Colaux et à de La Baume, qui commandaient la garnison de Boulieu, d'empêcher, par tous les moyens, les Annonéens de vendanger leurs vignes, mais ils n'y réussirent qu'imparfaitement.

## PRISE DU POUZIN PAR LE DAUPHIN D'AUVERGNE (15 OCTOBRE 1574).

Dans le bas Vivarais avaient eu lieu l'année précédente des faits d'armes d'une importance plus considérable.

Le Pouzin était occupé par les huguenots depuis le mois d'avril 1573, mais leurs chefs avaient tellement négligé ses fortifications qu'ils rendirent la reprise de la place facile aux catholiques. Les états protestants du Vivarais leur allouaient bien des sommes importantes pour les entretenir, mais ils s'en servaient pour soigner leurs intérêts personnels ; et les habitants du Pouzin eux-mêmes, qui percevaient des péages exorbitants sur le commerce du Rhône et saisissaient quelquefois les marchandises, rendaient par là leur cause peu intéressante.

L'armée royale, qui opérait à cette heure en Dauphiné et se préparait à assiéger Livron, résolut de s'emparer du Pouzin, qui gênait considérablement ses communications et son ravitaillement. Quand les habitants l'apprirent, ils reconnurent la faute de leurs chefs et en élurent un nouveau dans la personne du capitaine Du Pont, gentilhomme d'une fidélité éprouvée, dont il a été déjà parlé (p. 78). « Mais, » comme dit de Serres, « il intervenait trop tard dans une situation désespérée. »

Le roi, ayant fait sommer les habitants du Pouzin et le capitaine Du Pont de déposer les armes, ils se bornèrent à répondre que, comme il s'agissait, dans l'espèce, de sauver la liberté de leur religion et leurs personnes, ils étaient décidés à se défendre ; et ils se mirent immédiatement en devoir de fortifier la place.

Les gouverneurs Rochegude et Pierregourde, priés par eux de leur venir en aide, s'y prêtèrent avec beaucoup d'empressement et firent même des avances personnelles d'argent pour pourvoir aux dépenses. Une grande quantité de poudre et de provisions de bouche fut introduite dans le Pouzin, et l'on choisit les soldats les plus résolus des garnisons voisines pour former celle de la place, qui se trouva composée de deux cents arquebusiers, sans compter les volontaires. Les capitaines Baron et Rochette, renommés pour leur habileté, répondirent à l'appel qu'on leur adressa, et Saint-Romain arriva lui-même du Languedoc avec quelques cornettes de cavalerie et trois enseignes de fantassins ; mais ces troupes ne consentirent à entrer dans la place que lorsqu'on leur eut compté l'argent de leur solde. Saint-Romain visita les fortifications et, après avoir exhorté la garnison à faire son devoir, il alla s'établir avec ses cavaliers à Privas pour être à portée de secourir les assiégés.

Cependant, une partie de l'armée royale, commandée par François de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, franchit le Rhône. Elle était composée d'Allemands, de Suisses, de Français de la garde du roi, et d'Italiens, faisant un effectif de douze mille hommes et disposant de six canons.

Le même jour que l'armée fit les approches de la place, le 5 octobre, Gordes, gouverneur du Dauphiné, se saisit de ses faubourgs et y logea trois compagnies du régiment des gardes françaises, un régiment de Suisses et six compagnies italiennes. Rostaing d'Urre, seigneur d'Ourches, gendre de Gordes, ayant été commandé mal à propos par le dauphin d'Auvergne de reconnaître de quel côté on établirait la batterie de canons, fut dangereusement blessé. Quand celle-ci,

postée dans la direction de La Voulte et comptant quatre pièces seulement, eût fait une brèche aux murailles, quelques officiers subalternes, à la tête desquels était Saint-Luc, poussèrent les soldats à monter à l'assaut. Gordes, l'ayant appris, fit à ce propos les défenses les plus expresses, mais on ne l'écouta point. « Tout y courut, » dit Chorier... « Les premiers qui s'avancèrent furent tués et les autres renversés sur ceux qui les suivaient. Plusieurs y moururent, et tous n'en rapportèrent que de la honte. » Les chefs de l'armée en furent si affectés, qu'ils délibérèrent s'ils n'abandonneraient point le siège.

Un accident inattendu leur rendit le courage. Les assiégés avaient tellement chargé leurs remparts de terre meuble à l'intérieur que, soit que le poids n'en eût pas été suffisamment ménagé au moyen d'un entre-deux de fascines et d'un talus, soit que les boulets de canon les eussent fortement ébranlés, ils s'écroulèrent de leur propre mouvement dans la partie qui paraissait la plus solide, et firent, en tombant, une brèche considérable.

Quand le dauphin d'Auvergne eût envoyé quelques hommes pour la reconnaître, ils furent, il est vrai, tués sur-le-champ par les arquebusiers de la place ; mais la brèche n'en mettait pas moins à découvert une grande partie de celle-ci, et il n'était pas au pouvoir des habitants de la combler à cause de l'étroitesse du lieu et du manque absolu de terre : le Pouzin étant adossé à un rocher. Le dauphin d'Auvergne, néanmoins, n'osa pas ordonner un assaut, et, ayant fait établir ses canons sur un coteau qui dominait le bourg, ceux-ci donnèrent avec une telle furie, qu'il n'y eut bientôt plus de place où la garnison et les habitants pussent se mettre à couvert. Ces derniers, pourtant, ne se laissèrent pas décourager,

et, au moment où les canons furent dressés en batterie, ils harcelèrent l'armée royale par des sorties. Saint-Romain, de son côté, fondait sur elle avec ses cavaliers et des fantassins de choix, et ne lui laissait pas un instant de repos.

Les officiers de la garnison ayant déclaré à Saint-Romain que, malgré ces avantages, il était impossible de se défendre plus longtemps contre l'armée royale, ce dernier, accompagné de Grémian et de Rouvray, hommes de guerre fort expérimentés, entra, en plein midi, dans le Pouzin à la faveur d'un grand combat et reconnaissant la vérité des assertions des officiers, tint un conseil de guerre, où il fut résolu qu'on abandonnerait la place la nuit suivante. Les femmes, les enfants, les vieillards, les malades et les blessés sortirent les premiers, et furent bientôt suivis des habitants et des soldats, qui se retirèrent à Privas par les sombres gorges de Coux sans être inquiétés par les ennemis, qui ne s'aperçurent de rien. Seules quelques femmes de mœurs légères se cachèrent et ne sortirent point.

Dès qu'il fit jour, l'armée royale fut fort étonnée du profond silence qui régnait dans la place et, soupçonnant quelque ruse de guerre, elle hésitait à entrer, quand une femme s'avança en criant que les ennemis s'étaient retirés. Quelques soldats s'approchèrent, qui reconnurent l'exactitude de l'information, et toute l'armée royale entra dans le bourg et le pillà. Il n'y eut d'épargné que la maison d'un riche habitant catholique nommé Vallion.

Le feu y fut ensuite mis « par un moyen bien nouveau, » dit d'Aubigné. « Il y avait à l'armée un jeune Nostradamus, fils de Michel. Saint-Luc lui demandant que deviendrait le Pouzin, le pronostiqueur, après y avoir pensé profondément, répondit qu'il périrait par le

feu ; et le même fut trouvé , comme on pillait la ville , mettant le feu partout. Saint-Luc, le rencontrant le lendemain , lui demanda : « Or ça, notre maître, ne vous doit-il pas arriver d'accident aujourd'hui ? » Le devineur n'eut pas sitôt répondu : Non , que l'autre lui donna la baguette par le ventre et le cheval sur lequel il était monté, fait à cela, lui enfonça la rate d'un coup de pied, payement de sa méchanceté. »

On trouva dans la citadelle , qui était très forte, pour 150,000 écus de marchandises capturées sur le Rhône. Le dauphin d'Auvergne y fit mettre une garnison pour protéger le passage du fleuve. C'est le vendredi 15 octobre 1574 que les huguenots abandonnèrent le Pouzin, après avoir essayé quatorze cents coups de canon et fait perdre dix-huit cents hommes aux assiégeants.

Cet échec remplit de terreur les places environnantes, qui se rendirent les unes après les autres sans résistance, savoir Chomérac, Saint-Vincent-de-Barrès, et Saint-Julien-en-Saint-Alban. Les habitants de Privas eux-mêmes étaient dans une grande anxiété. Une partie des familles riches avaient déjà fui dans les montagnes et l'autre discutait sur les moyens et conditions d'une capitulation honorable, de sorte que, si Saint-Romain n'avait été dans la ville avec ses troupes, elle aurait fait sa soumission au roi.

Le bruit s'étant même répandu que Privas avait été abandonné par ses habitants, le dauphin d'Auvergne donna l'ordre à une partie de ses gens d'aller l'occuper avec du canon. Mais Saint-Romain marcha à leur rencontre avec quelques compagnies, et les coureurs des deux troupes en étant venus aux mains, ceux du capitaine huguenot se comportèrent avec une telle vaillance que leurs adversaires quittèrent le combat et retournèrent à leur camp établi au Pouzin.

Les chefs de l'armée hésitaient, à ce moment, sur le parti qu'ils devaient prendre. Les catholiques du Languedoc suppliaient le roi de laisser ses troupes continuer leur route par le Vivarais, disant que cette province, une fois soumise, les villes du Languedoc, occupées par les religionnaires, seraient facilement réduites. Les catholiques du Lyonnais et du Dauphiné, qui avaient fait déjà de grandes dépenses pour la nourriture de l'armée royale, disaient au contraire qu'il était de la dernière importance que la navigation du Rhône, également interceptée par la garnison protestante de Livron, fût rendue libre par la prise de cette place, et ils réussirent à faire prévaloir leur avis. Le dauphin d'Auvergne repassa donc sur la rive gauche du fleuve avec son armée et le siège de Livron commença, mais sans succès (1).

#### REPRISE DU POUZIN ET PRISE DE BAIX PAR LES PROTESTANTS (1574-1575).

Les huguenots du bas Vivarais, revenus de l'effroi que leur avait causé la prise du Pouzin, se mirent de nouveau en campagne et s'emparèrent quelque temps après de Cruas, siège d'une abbaye célèbre, et de Saint-Vincent-de-Barrès (octobre 1574). Le vaillant capitaine Paulet, qui les commandait, faisait, du reste, d'incessantes courses dans le voisinage, et ne laissait pas un moment de repos à la garnison catholique de la forte place de Baix, située sur le Rhône.

Celle du Pouzin, qui exerçait de continuelles rapines sur les malheureux habitants du lieu, les exaspéra à un

(1) Voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. I, p. 303 et suiv.



tel point qu'un certain nombre d'entre eux se rendirent auprès de quelques capitaines huguenots du voisinage et leur déclarèrent qu'il serait facile de reprendre la citadelle du Pouzin, parce que la garnison en était peu nombreuse et ne veillait aucunement à sa sûreté. Suivant le plan dont ils convinrent, un soldat huguenot feint de se rendre dans la citadelle pour révéler à la garnison le moyen d'acquérir un riche butin. Accueilli avec faveur, il s'efforce de gagner l'entière confiance du commandant Geys et, lorsqu'il y est parvenu, il le persuade d'envoyer à la conquête du soi-disant butin toute sa compagnie, à l'exception de deux soldats; et lui-même reste dans la citadelle, mais après avoir eu soin d'y faire cacher quelques jours auparavant un certain nombre d'habitants huguenots du Pouzin sans armes. Se voyant seul avec le commandant et ses deux soldats, il va trouver ses affidés, les arme et leur recommande de mettre à mort sans retard le commandant et ses deux gardes. Ils le firent et la place tomba ainsi au pouvoir des protestants (8 mars 1575).

Quelques jours après (27 mars), ils reprirent Baix, qui était protégée par deux bonnes citadelles et défendue par un riche habitant du lieu, nommé Besse, qui avait acheté du roi le gouvernement de la place et affermé l'impôt de la couronne. Pour dépenser moins d'argent, il n'entretenait que le nombre de soldats strictement nécessaire à la garde de la place et se servait de ces derniers pour commettre toutes sortes de brigandages dans les environs. Jugeant nécessaire à sa fortune que les habitants du lieu ignorassent la valeur considérable du butin qu'il réalisait, il avait fait pratiquer une fausse porte au plus haut de la citadelle et c'est par là que ses soldats sortaient pour accomplir leurs méfaits. Puis, pendant qu'ils battaient la campagne, lui-même

braquait des canons sur les points importants de la citadelle pour faire croire que ses soldats veillaient à la défense. D'autre part, pour ne pas être surpris, il postait dans la guérite la plus élevée de la citadelle un soldat chargé de l'avertir de l'approche de l'ennemi.

C'était un pauvre misérable, qu'il avait dépouillé de son bien et qu'il employait comme domestique. Ne respirant que la vengeance et cherchant les moyens de l'assouvir, ce dernier avertit trois habiles capitaines huguenots originaires de Baix, Du Pont, Gardon et Montgiraud, du défaut de garde de la citadelle et leur indiqua le 26 mars 1575, jour des Rameaux, comme la date où il la leur livrerait.

Ceux-ci rassemblent des forces à Privas et se rendent, au jour convenu, aux pieds des remparts de Baix. Mais, après avoir attendu vainement pendant plusieurs heures, ils se croient joués et s'apprêtent à partir, quand, apercevant un signal à la citadelle, ils s'approchent et entrent par la fausse porte, qui s'ouvre devant eux. Une fois maître de la citadelle, ils se forment en colonne, envahissent les rues de la ville (c'était un jour de procession), tuent les habitants qui veulent leur résister, et se rendent maîtres de la place. Après quoi ils font publier la défense expresse d'attenter à la vie et aux biens des habitants du lieu sous peine de mort. Quant à Besse, il trouva le moyen de gagner en bateau la rive gauche du Rhône.

Du Pont et ses collègues se conduisirent avec une grande modération envers les habitants de Baix, « exemple très rare, en vérité, » dit de Serres, « même parmi les religionnaires, et digne d'éloges à cette époque des plus scélérates.

REPRISE DE BAIX PAR CRUSSOL. SON ÉCHEC CONTRE  
LES DEUX CITADELLES (1575).

Cependant, les catholiques du Vivarais, par l'organe des Etats du pays, priaient depuis longtemps avec instance le commandant pour le roi en Languedoc, Jacques de Crussol, devenu duc d'Uzès depuis la mort de son frère Antoine en 1573, et déserteur du parti huguenot, de transporter le théâtre des hostilités dans leur province, lui promettant des succès certains. Ils lui demandaient de commencer par assiéger Villeneuve-de-Berg, parce qu'ils avaient fait de grands approvisionnements de vivres en vue de ce siège; mais Crussol ne s'étant pas pressé de quitter le Languedoc, les fournisseurs vendirent leurs approvisionnements aux habitants même de Villeneuve-de-Berg. La prise de Baix par les protestants, qui causait un grand préjudice au commerce du Rhône, décida pourtant Crussol à en faire le siège.

La mort de Rochegude, survenue le 19 mars 1575, comme on l'a déjà dit, avait jeté les protestants du Vivarais dans un grand embarras. Ils étaient désorganisés et n'avaient pas suffisamment de soldats et de vivres pour défendre Baix avec avantage. Le brave Du Pont, qui commandait dans la place, se mit néanmoins en devoir de fortifier à la hâte les endroits faibles de la citadelle et à y faire transporter le plus de vivres possibles. La place fut assiégée le 27 avril 1575 et, quelques jours après, battue de douze gros canons, qui firent une large brèche à ses murailles. Mais Pierregourde y ayant introduit cent cinquante soldats à la vue même de Crussol, l'assaut donné par ce dernier fut vivement repoussé.

Toutefois, comme la place n'était pas assez forte pour résister longtemps, Du Pont l'abandonna et se réfugia avec les siens dans les deux citadelles, bien résolu à les défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang. Crussol, de son côté, décidé à déloger Du Pont, fit transporter ses canons, à grands renforts de bras, sur une colline qui dominait la première citadelle, moins élevée que la seconde ; mais ses pièces n'ayant pu entamer les murailles, il canonna celle-ci. Etant parvenu à y faire une brèche, il ordonna l'assaut ; mais ses soldats furent repoussés avec perte (5 mai).

D'autre part, les troupes huguenotes, restées en dehors de la place et commandées par Pierregourde, ne cessèrent de harceler l'armée de Crussol qui, le 8 mai, eut trois cents de ses soldats tués et perdit même un moment ses canons. Les Suisses mercenaires, à qui, selon l'usage du temps, la garde en avait été confiée, purent les reprendre après un combat meurtrier, où ils eurent un grand nombre des leurs tués et blessés. Crussol mit lui-même pied à terre et combattit comme un simple soldat. Découragé néanmoins par ses échecs et par les maladies qui décimaient ses troupes, prévoyant aussi de nouveaux désastres et s'entendant reprocher assez librement sa défection religieuse, il se décida à lever le siège, mais non sans avoir tenté de gagner Du Pont par des promesses et de l'argent. Il embarqua ses canons sur le Rhône, plia ses bagages et donna l'ordre du départ, après avoir fait fortifier une partie du bourg, dont il confia la garde au capitaine Féraud d'Avignon, et incendier l'autre partie, qui était la plus considérable. Cette conduite fut vivement blâmée, même par des catholiques, car Crussol avait son domaine patrimonial dans la province du Vivarais, et elle était le berceau de sa famille. On estimait qu'il au-

rait dû avoir quelques égards pour ses compatriotes et ses anciens coreligionnaires (1). « Il accueillit, » dit le *Recueil des choses mémorables*, « la malveillance et la malédiction de tout le pays, près et loin, qui vomissait de cruels reproches contre le duc, lequel tôt après fit encore pis, s'engraissant de plus en plus contre ceux de la religion, qu'il avait autrefois maintenus si courageusement. »

A cette époque, les protestants du Vivarais occupaient vingt-six places et les catholiques soixante et dix-huit (2).

TRAITÉ PARTICULIER DE PAIX DE LA BORIE DE  
BALAZUC. DÉSAPOUUVÉ PAR DAMVILLE, CRUSSOL ET  
LE ROI (1576).

Les nombreuses calamités que la guerre entraînait après elle firent désirer la paix aux hommes modérés des deux partis dans le Dauphiné, le Languedoc et le Vivarais, mais plus encore dans ce dernier pays qui, sur une étendue de terrain relativement étroite, ne comptait pas moins de quatre mille soldats de garnison. « Les grandes sommes dépensées pour leur subsistance étaient à peine croyables, dit de Serres, même celles qui avaient été votées par les états du pays (3). A cela s'ajoutaient les nombreuses rapines commises contre les pauvres habitants par des soldats sans retenue, qui violaient toutes les lois de la guerre, les frais considé-

(1) Voy. les sanglantes réflexions de l'historien Jean de Serres, qui était un protestant modéré, *V. partis Commentarii*, fol. 104.

(2) Archives départementales de l'Ardèche, C, 1071.

(3) Un état vérifié par Josserand, juge du bailliage du Vivarais, établit que ce pays avait emprunté, depuis 1569, la somme de 52,933 livres 12 sols (Arch. dép. de l'Ardèche, C, 1023).

rables occasionnés par les sièges et l'interruption des travaux de l'agriculture et du commerce. »

Les gouverneurs des provinces se préoccupant peu des malheurs publics, parce qu'ils étaient les premiers à s'enrichir des dépouilles du peuple, ce dernier fut obligé de prendre lui-même l'initiative d'un accord, entre les deux partis : tel fut le cas du Vivarais.

Cette contrée renfermait pour l'heure trois gouverneurs. La Barge pour les catholiques, Cugières pour les protestants du bas Vivarais, et Pierregourde pour ceux du haut Vivarais. Montmorency (1), Crussol et La Barge étaient hostiles à tout accord, mais, nonobstant leur opposition, les députés des deux partis (2) se réunirent à la Borie (3) de Balazuc et conclurent, le 3 février 1576, un traité de paix, dont de Serres a laissé l'analyse.

« Ils déclarent d'abord, les uns et les autres, qu'ils continuent à persévérer dans l'obéissance du roi, lequel ils reconnaissent, tout comme ses gouverneurs, savoir les catholiques, le duc d'Uzès; les religionnaires, Damville; et qu'ils n'ont d'autre but que celui d'éloigner de la patrie commune les calamités qui l'affligent.

» Les religionnaires déclarent, d'autre part, qu'en ce qui les concerne particulièrement, ils n'entendent nullement se séparer de l'union des églises de France et qu'ils n'ont conclu ce nouvel accord, dont les clauses suivent, que poussés par une grande nécessité.

(1) C'est l'ancien Damville, qui avait pris le nom de Montmorency depuis la mort de son père Anne, survenue en 1567.

(2) C'étaient La Motte-Brion, Chalendar, Larnas, Corthalac, Rebollet, Robert, Iroge, de Leyris (syndic du Vivarais), François de Barjac, Peleborne, Chambaud, du Pont, Saint-Ferréol, Bezaugier, Arcoins, de La Tour, des Serres, de Sanglier, de Langlade, Gebelin, Chastanier, de La Pise. — Contre-seings de Cros, notaire, et de Serres, greffier.

(3) Proprement *Borie*, forme patoise du mot *Beaume*, qui signifie *grotte*.

» Toute entreprise ennemie, soit par les armes soit par des menées secrètes, cessera à l'avenir dans l'étendue du Vivarais, et les habitants, pas plus que les étrangers, ne devront y être exposés.

» Aucun préjudice ne sera causé à l'agriculture et au commerce, aux hommes et aux biens.

» Dans les villes on ne se livrera à aucun acte d'hostilité.

» Aucun rassemblement et aucune course ne se feront dans les campagnes.

» Les discordes, une fois apaisées, le commerce des villes et des champs sera libre.

» Celui qui agira autrement sera déclaré coupable de lèse-majesté et traité, du consentement de tous les ordres de la province, comme un larron et un perturbateur du repos public, conformément aux lois.

» Ce qui reste dû des impôts ne sera pas exigé, mais on établira, au mois de janvier (1577), un impôt spécial, dont l'argent servira à licencier les capitaines et les soldats, autant que cela sera possible et suivant la qualité des sujets.

» Les prisonniers et le bétail seront restitués de part et d'autre sans rançon.

» Les garnisons, de l'avis unanime des états, seront licenciées suivant les besoins de l'utilité commune.

» Si quelque infraction est faite à ce traité, les syndics du parti lésé demanderont, dans le cas où il faudrait recourir à la force, que les gentilshommes, les consuls et les citoyens des villes de l'union prêtent leur concours.

» Les états de l'un et l'autre parti veilleront à ce que cet accord reçoive l'approbation des gouverneurs du roi et du roi lui-même, et, s'ils ne peuvent l'obtenir, ils se donneront mutuellement l'assurance que les par-

tis ne reprendront pas les armes dans le mois qui suivra la signification du refus.

» Cet accord sera porté à la connaissance de tous : à celle des nobles comme à celle des villes, pour qu'ils y donnent l'appui de leur autorité et l'approuvent. S'ils s'y refusent, les états confédérés les poursuivront en armes, d'un commun accord, comme des ennemis de la patrie commune et comme indignes de l'union. »

Gamon ajoute qu'il fut aussi décidé dans l'assemblée de la Borie de Balazuc que l'on s'efforcerait d'obtenir de Crussol et de Damville une trêve de deux mois; que, passé ce temps, tous les forts et châteaux inutiles et d'un entretien coûteux seraient détruits et que, d'autre part, on créerait, aux frais des états, deux places de prévôt pour châtier les criminels.

« Aussitôt, » dit de Thou, « que le duc de Damville, le duc d'Uzès et du Bourg furent instruits de cette nouveauté, ils firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'avoir lieu. Ils disaient que rien ne serait d'un plus dangereux exemple que de souffrir que les peuples traitassent ainsi entre eux, de leur propre autorité, sans attendre le consentement de Sa Majesté ou de ceux qui la représentaient dans les provinces; que c'était un chemin qu'on se frayait à l'indépendance; que toutes les raisons qu'on pouvait apporter pour justifier cet attentat ne supposaient qu'un intérêt particulier, qui ne pouvait entrer en compromis avec l'avantage de tout l'état, à qui il importait infiniment que le roi seul et ses officiers fussent les maîtres.

» Les confédérés (politiques et huguenots réunis) ajoutaient que ce nouvel accord préjudiciait beaucoup au traité général qu'on venait de faire (1); que ceux du

(1) Suspension d'armes délibérée à Montpellier, puis à Lunel, et de nou-



Vivaraïis, qui croyaient par là s'être mis à couvert, prendraient dans la suite fort peu de part aux besoins de la cause commune, et que, par conséquent, plus il leur était avantageux, plus il devenait contraire aux intérêts de tout le parti.

» Ceux du Vivarais, au contraire, prétendaient se justifier en disant que la démarche qu'ils avaient faite ne blessait en rien ni l'autorité du roi ni la ligue générale; que c'était plutôt une ouverture qu'ils avaient donnée pour rétablir sûrement la tranquillité dans tout le royaume; que rien, en effet, n'était plus utile et ne devait contribuer davantage à la paix que de raser tous ces forts élevés dans le cœur de l'État, qui étaient comme autant de places d'armes de la révolte; qu'en diminuant les garnisons, on augmentait d'autant les revenus de Sa Majesté; qu'on en tirerait du moins cet avantage, que les campagnes, qui faisaient presque toute la richesse du royaume, seraient cultivées; que le commerce fleurirait, et que les autres peuples, délivrés de la crainte de tant de scélérats qui trouvaient dans ces places une retraite, pourraient enfin respirer, après tant de malheurs qu'ils avaient essayés. »

Cette justification, qui avait l'approbation de tous les esprits sages et pratiques, déplut au roi et à Damville, qui trouvèrent l'entreprise téméraire et attentatoire aux droits de l'État.

Le traité de la Borie de Balazuc fut aussi désapprouvé par les églises réformées des autres provinces du royaume, qui reprochaient à celles du Vivarais de ne songer qu'à leurs intérêts particuliers et de désertier la cause commune. Le traité n'en produisit pas moins

veau à Montpellier, et approuvée par Damville. Elle s'appliquait au Languedoc et provinces voisines.

d'excellents effets. Le Vivarais jouit pour un temps d'une grande tranquillité, et tous les fugitifs, qui avaient abandonné leurs maisons depuis le commencement de la guerre, s'empressèrent d'y rentrer.

PRISE DE VIVIERS PAR GUEYDAN ET PLUS TARD PAR  
BARON (1576).

Les partisans des deux religions vivaient ainsi dans une parfaite harmonie sous la foi du traité, quand un capitaine audacieux, nommé Gueydan, qui avait pris Alais le 12 février de l'année précédente (1575), s'empara du château de Viviers avant qu'un mois se fût écoulé depuis la signature de la convention (27 fév. 1576). Gueydan, qui appartenait au parti des politiques et qui savait que Damville désapprouvait le traité et que le roi ne voulait pas le ratifier, entra avec cent vingt hommes dans le château par un des créneaux de la basse-cour de la Précenterie au moyen d'échelles de corde, qu'un traître, qui était dans cette maison, tira et arracha autour du bord de la citerne. Les maisons habitées par les chanoines étant situées dans l'enceinte du château, Gueydan se mit en devoir de réveiller ces derniers et les rançonna du mieux qu'il put.

Cependant, l'alarme se répandant dans la ville, les habitants prirent aussitôt les armes et montèrent vers le château, mais la porte était fermée et défendue par une bonne garde, et il leur fut impossible d'y pénétrer. Ils cherchèrent alors à se barricader de leur côté pour empêcher l'ennemi de poursuivre ses succès. Ils n'y réussirent pas mieux. Gueydan, le coutelas à la main, ayant forcé les barricades dès le lendemain avec sa troupe et s'étant avancé jusqu'à la descente du Four, se fût sans aucun doute emparé de la place, s'il n'eût eu le bras

cassé par un mortier d'airain qu'une femme lui jeta d'une fenêtre. Force lui fut donc de rétrograder dans le château.

Le capitaine Montaut, qui était gouverneur de la ville et l'occupait, ayant reçu un renfort de quatre cents hommes, accourus du Dauphiné, du Pont-Saint-Esprit, de Saint-Marcel-d'Ardèche et du Bourg-Saint-Andéol, parvint à déloger Gueydan, mais celui-ci, quoique blessé, reprit le château et, après de nouveaux combats, finit par en rester maître. Viviers, d'après le traité, ne devait pas avoir de garnison. Les habitants seuls étaient chargés de sa défense et, comptant sur la paix, ils s'étaient relâchés de leur vigilance.

Les catholiques, par l'organe de leur syndic de Leyris, se plainquirent fort amèrement de la prise de Viviers auprès de leurs alliés protestants, « qui se justifèrent, » dit de Thou, « en affirmant que c'était à leur insçu que Gueydan avait fait cette entreprise, qu'ils en étaient très mortifiés, qu'ils le feraient connaître en obligeant le capitaine à réparer sa faute où à se repentir de sa témérité, et que, s'il refusait d'obéir, ils étaient résolus de joindre toutes leurs forces à celles des catholiques pour l'y contraindre. En effet, ils se plainquirent à Gueydan, lui ordonnèrent de sortir de Viviers et de réparer le dommage qu'il avait causé. Le capitaine s'en défendait en disant qu'il n'avait rien fait qui fût contraire aux lois de la guerre, qu'il n'était attaché à aucun parti, et que, par conséquent, il n'avait violé aucun traité; qu'il s'était servi de l'occasion pour s'emparer d'une ville sans défense; que cette démarche ne préjudiciait en rien à la cause commune; que, pour ce qui était de ce nouvel accord qu'ils avaient fait entre eux, tout le monde savait que Sa Majesté l'avait trouvé très mauvais et qu'il était fort désapprouvé du duc de Damville;

que la guerre autorisait donc son entreprise et qu'il était résolu de défendre contre qui que ce pût être une conquête si légitime. »

Cette réponse irrita vivement les protestants, principalement Cugières, qui était, comme on l'a déjà dit, leur chef dans le bas Vivarais. Fidèles à leur parole, ils réunissent des forces appartenant aux deux partis, en donnent le commandement à Cugières lui-même et s'apprêtent à déloger Gueydan qui, pressé par ses amis d'abandonner la place, se retire dans les garnisons dont il avait le commandement. « Cet empressement à respecter la foi jurée, dit de Serres, eut l'approbation des papistes et, dans ce siècle de perfidie, on loua cet exemple remarquable et digne d'éloge. »

EDIT DE PACIFICATION DE BEAULIEU (6 MAI 1576).  
MENÉES PARTICULIÈRES DE MONTMORENCY.

A la cour, les affaires avaient pris une mauvaise tournure pour la reine mère depuis que la haine opiniâtre de Henri III contre son frère François de France, duc d'Alençon, dit Monsieur, avait déterminé ce dernier à se mettre à la tête des politiques. Il se sauva de la cour le 15 septembre 1575 et, ayant fait sa jonction avec le prince Henri de Condé, il remporta avec lui divers avantages sur les troupes royales en Champagne et en Bourgogne, pendant que le politique Damville en Languedoc et le protestant François de La Noue en Saintonge étaient également victorieux. Effrayée de ces succès, Catherine signa avec le duc d'Alençon, à Chantilly, une trêve qui devait durer du 22 novembre 1575 au 25 septembre de l'année suivante. Sur ces entrefaites, le roi Henri de Navarre (devenu plus tard Henri IV), s'étant également enfui de la cour, Catherine, acculée,

n'attendit pas la fin de la trêve et conclut à Chastenay, le 6 mai 1576, la paix, dite de Monsieur, avec le duc d'Alençon, les politiques et les protestants. L'édit de pacification de Beaulieu (ou de Loches), qui suivit, accorda aux réformés l'exercice libre, public et général de leur religion dans toutes les villes et places du royaume qu'ils possédaient, et généralement dans tous les lieux où ils jouissaient déjà de cet exercice.

En Vivarais, les protestants étaient maîtres d'un grand nombre de places importantes, notamment de Vallon, Villeneuve-de-Berg, Aubenas, Privas, Le Pouzin, Baix, Le Cheylard, La Mastre, Annonay, etc., et continuèrent à y célébrer leur culte comme par le passé.

Dans cette dernière ville, l'édit de pacification fut publié le 12 juin 1576 « en l'auditoire du sergent royal. » Just Louis I<sup>er</sup> de Tournon l'avait fait déjà publier à Boullieu, et on le publia de nouveau le 21 juin dans tout le bailliage d'Annonay. A cette occasion, il y eut de grandes réjouissances dans la ville et l'on abattit toutes les fortifications qui y avaient été élevées dans la dernière guerre pour se prémunir contre les attaques et les insultes des catholiques. Les portes furent ouvertes jour et nuit, le commerce redevint prospère, ainsi que l'agriculture. Les protestants construisirent un temple rue de Parpailloux, et y tinrent leurs assemblées jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. L'emplacement leur fut vendu par André Chomel de Varagne, et l'acte passé au nom d'Achille Gamon et autres protestants, mais, en 1597, il devint la propriété de la communauté entière (1).

(1) De Serres, *V. partis Commentar.*, fol. 29, 32, 33, 61-63, 103, 104, 167-173. *Recueil des choses mémorables*, p. 527, 544, 545, 565. De Thou, t. V, p. 120, 121, 305-307. D'Aubigné, t. II, fol. 705. *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 102, 118, 123, 124. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 13-20. Pon-

Le 25 septembre les Etats du Vivarais, assemblés à Viviers, nommèrent des députés pour les Etats généraux de Blois, qui devaient s'ouvrir fin novembre. Le 19 de ce même mois on donna ordre à ces députés de se rendre auprès de Damville pour le prier d'autoriser lui-même et de faire autoriser par le roi les accords et unions qui avaient été conclus en Vivarais par les députés des deux religions, et de sanctionner les délibérations prises à ce propos aux Etats de Viviers; mais il paraît qu'à Nîmes on leur enjoignit au contraire de présenter aux Etats de Blois le *mémoire fameux*, dressé le 8 octobre dans cette ville par la noblesse et le tiers état catholique réunis, et qui ne tendait à rien moins qu'à frustrer les protestants de tous leurs privilèges. Présentèrent-ils ce mémoire? Nous l'ignorons, mais, s'ils le firent, ce fut sans nul doute à leur corps défendant.

Quant à Montmorency qui, tout en s'alliant aux protestants, ne négligeait pas ses intérêts particuliers, il fut mécontent de l'édit de Beaulieu, qui amoindrissait l'autorité presque absolue dont il jouissait en Languedoc; et ce mécontentement devint de l'irritation quand il apprit à Béziers, que, sur l'ordre secret du roi, son frère Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, venait d'être emprisonné au Pont-Saint-Esprit, puis expulsé par Honoré d'Albert, sieur de Luynes. « Il s'achemina aussitôt, dit l'*Histoire générale de Languedoc*,

cer, *Mém. histor. sur Annonay*, t. II, p. 90-121. Idem, *Mém. histor. sur le Vivarais*, t. III, p. 415, 416; 418-422; 648-656, 429-431; 456-464. Filhol, t. 1, p. 459-483, 486, 487. Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 168, 174, 186. Eustache Piémond, p. 28. E. Arnaud, *Notices*, dans *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. V, p. 372, 373. Gamon, *Livre de journal ou de raison* (manusc.). Dame Chomel, *Annales*, etc. (manusc.). De Banne, *Mémoires* (manusc.). Columbi, p. 170, 171. Chorier, *Hist. gén. de Dauph.*, p. 662, 663, 667.

vers le Pont-Saint-Esprit, pour remettre cette place sous son obéissance; mais, n'ayant pu y réussir, il se contenta d'affermir son autorité à Viviers, au Bourg-Saint-Andéol et dans les autres villes de son gouvernement, situées le long du Rhône. » Il mit partout des gouverneurs protestants, sauf à Viviers. Il ne laissa pourtant pas longtemps dans cette ville le capitaine catholique qu'il y avait établi, et le remplaça par le capitaine Baron, de Villeneuve-de-Berg. Le nouveau gouverneur fit construire une citadelle dans le château, et se mit à molester les chanoines, qui abandonnèrent leurs maisons, et, après eux, les habitants, qui s'enfuirent aussi, de telle sorte qu'il ne resta que des femmes dans la ville. Les fugitifs organisèrent ensuite l'attaque et commencèrent à se saisir des moulins de Viviers. Exposés à mourir de faim, Baron et ses gens prirent le parti de se retirer. Ils avaient occupé la place de la fin de décembre 1576 au 10 juin 1577. Le 27 juillet suivant, la ville se remit sous l'obéissance du roi.

### B. — *Velay*.

#### EXÉCUTIONS SANGLANTES (1574).

Pendant cette cinquième guerre le Velay ne fut témoin que du siège infructueux de Beaudiné, pour lequel les troupes catholiques du Velay avaient fait venir trois canonniers de Lyon. Mais si cette province ne connut pas pour ainsi dire de luttes armées, les catholiques n'en commirent pas moins des exécutions sanglantes. Au Puy, on décapita un ministre protestant, et sa tête fut exposée sur la porte de Saint-Gilles, et Jacques

de Lobeyrac, sieur de La Blache, accusé de trahison envers la ville, subit aussi le dernier supplice (1).

---

## SIXIÈME GUERRE DE RELIGION

(JANVIER-SEPTEMBRE 1577)

---

### A. — *Vivaraïs.*

#### EXPÉDITION ET MORT DU CAPITAINE BOUCHET. SUC- CÈS DES CATHOLIQUES (1577).

Les Etats de Blois, assemblés le 6 décembre 1576, ayant décidé, sous l'inspiration des Guises, qu'il n'y aurait plus qu'une seule religion en France et le roi s'étant mis, d'autre part, à la tête de la redoutable association de la Ligue, destinée à étouffer la Réforme, à supplanter les princes du sang et à dominer la cour, la guerre recommença.

Dans le Vivaraïs, où les deux partis vivaient encore sous le régime du traité de la Borie de Balazuc, du 3 février 1576, et avaient osé rédiger en commun une requête au roi contenant la critique du gouvernement, des commandants et des administrateurs du pays (2), dans le Vivaraïs, dis-je, pendant cette sixième lutte, on ne signale que les faits de guerre suivants :

Le capitaine Bouchet et quelques autres huguenots militants d'Annonay s'emparèrent de Lotoire et de la

(1) Burel, p. 41. De Vinols, p. 95, 96.

(2) Arch. départ. de l'Ardèche, C, 690.



maison forte de Pierregrosse , près Saint-Alban-d'Ay , et s'y fortifièrent. D'autre part, Du Peloux fut nommé, en février 1577, gouverneur d'Annonay à la place de Meausse par Damville, qui abandonnait derechef le parti huguenot. Dans la commission royale que le nouveau gouverneur reçut, Henri III lui recommanda de faire faire aux huguenots leur soumission et, le 10 juin, ayant appris que plusieurs d'entre eux l'avaient déjà faite, il lui donna l'ordre de la leur faire rédiger par écrit. Informé ensuite qu'un certain nombre d'entre eux étaient rentrés dans leurs maisons, probablement pour « se remonter d'argent et de chevaux, » il lui enjoignit de les faire mettre en prison et de lui envoyer incontinent leurs noms et domiciles.

Muni de sa commission, du Peloux se mit en devoir de déloger Bouchet de ses positions. Il fait sur le champ une provision de poudre et prie Mandelot, gouverneur de Lyon, de lui envoyer de l'artillerie. A l'approche du canon, Bouchet abandonne Lotoire et s'enferme dans Pierregrosse, mais, après trois jours de siège, le capitaine huguenot, voyant que ses soldats s'apprêtaient à mettre bas les armes, s'enfuit à cheval et est tué. Du Peloux, pénétrant dans le château, passa tous les soldats au fil de l'épée. Il délogea aussi les huguenots du château de Bosas et avait demandé dans ce but, le 27 mai, des secours aux consuls de Tournon, qui lui envoyèrent 216 hommes et des munitions de guerre et de bouche.

Dans le bas Vivarais, les catholiques s'emparèrent successivement du Bourg-Saint-Andéol (27 février), de Largentière (juillet), et de quelques places des environs du Rhône; puis, dans les Cévennes, de Pradelles et de Langogne. Il ne paraît pas que les huguenots aient rien fait pour les en empêcher. Il est vrai que le célè-

bre capitaine Matthieu de Merle, d'Uzès, qui commandait dans le Gévaudan, avait tiré du Vivarais six cents de ses coreligionnaires, qu'il avait conduits à François de Châtillon, fils de Coligny, qui opérait dans le Languedoc.

Le 18 avril, le capitaine catholique Luynes, qui s'était saisi du Bourg-Saint-Andéol le 27 février, comme on l'a dit, battit, près de cette ville, cinquante soldats protestants commandés par d'Ailhe, d'Aramon, qui fut tué et jeté dans le Rhône.

Le 26 juillet suivant, Gordes, gouverneur du Dauphiné, ayant été informé que le sieur de Vacherolles et autres soldats protestants ravageaient la campagne de Saint-Péray, tenaient assiégé le château de Crussol, occupé par de Geys, gentilhomme de Saint-Péray, et avaient brûlé les câbles qui retenaient le pont du Rhône, envoya immédiatement contre eux, son gendre, Rostaing d'Urre, seigneur d'Ourches, qui traversa le fleuve le 28. Les protestants étaient en armes au pied de la montagne au nombre de huit cents arquebusiers et de cent vingt bons chevaux. D'Ourches les attaqua avec quelques salades et de l'infanterie, avant que ses autres troupes eussent franchi le Rhône. Ils résistèrent un certain temps, mais finirent par prendre la fuite sur la montagne, laissant entre les mains des catholiques deux cent dix ou deux cent douze prisonniers. Du Peloux, d'Annonay, était venu prêter main-forte à d'Ourches avec quelques soldats (1).

Le 1<sup>er</sup> août 1577, le sieur de Clastrevieille, capitaine catholique, et Jean Dumas, capitaine protestant, firent un traité de paix qui devait durer jusqu'au prochain édit

(1) *La défaite de certains huguenots qui tenoient assiégé le chasteau de Crussol, etc.*

de pacification. Le traité n'ayant pas été rigoureusement observé, ils en firent un second à Jaujac par devant notaire, le 29 septembre suivant. On convint, dit Chalamel (1), « que tous les forts situés dans le mandement de Jaujac seraient ouverts et démantelés, à l'exception des maisons des seigneurs de Bains et de Clastrevieille, du fort du clocher de Jaujac, des maisons de La Tronchère et du Chauchadis de la Souche, tenus pour le service du roi; des forts du Donjon, du Villard et de la tour du château de Jaujac, tenus par le capitaine Dumas pour le service des protestants. » Les deux parties s'engagèrent aussi à ne construire aucune fortification nouvelle à peine de 500 écus d'or sol, et hypothéquèrent pour l'exécution du traité, « aux forces et vigueurs du sénéchal de Nîmes et du bailli du Vivarais, » leurs biens et leurs personnes, se soumettant même à la contrainte par corps pour le paiement des 500 écus.

Le 1<sup>er</sup> septembre suivant, les consuls de Tournon envoyèrent soixante hommes à Lemps pour déloger les huguenots du château d'Etables, situé à une lieue et demie de là.

EDIT DE POITIERS (17 SEPTEMBRE 1577). IL EST MAL OBSERVÉ. TRÊVE DE LARGENTIÈRE (1577-1580).

La sixième guerre de religion dura peu en France. Quoique les armes des huguenots n'eussent pas été heureuses, Henri III, ne voulant pas détruire le seul contrepoids qu'il eût à opposer à l'omnipotence des Guises, qu'il haïssait et redoutait en même temps, signa avec les huguenots le traité de Bergerac de septembre 1577, bientôt suivi de l'édit de pacification de Poitiers (17 sep-

(1) *Notes et observations* (manusc.).

tembre), qui limitait l'exercice de la religion réformée aux villes et bourgs où il était célébré la veille du traité, mais accordait en sus un lieu de culte par bailliage dans les villages, bourgs ou faubourgs de ville, qu'il plairait aux protestants de choisir.

Cet édit fut mal observé en Vivarais, car nous voyons les huguenots de cette province se saisir, en janvier 1578, de Viviers, Saint-Remèze, Pailharès et autres lieux, et, vers le 15 mars suivant, de divers ports du Rhône, notamment de Charmes et de Soyons. Durant toute l'année et l'année suivante, on les vit lever les impôts, péages et tailles sur les passants, aux Granges des îles du Rhône, au Pouzin et à Baix.

La conférence de Nérac du dernier février 1579, tenue pour faciliter l'exécution de l'édit de pacification de Poitiers, accorda aux protestants du Vivarais, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre suivant, les places de Baix et de Saint-Agrève, comme garantie de l'exécution des diverses clauses de l'édit, mais à la condition qu'ils ne toucheraient pas aux fortifications de ces deux places et n'en démoliraient pas les églises (art. 17).

En juin de la même année 1579, les catholiques paraissant vouloir reprendre l'offensive et attaquer Baix, le capitaine Du Pont, qui y commandait, en informa le célèbre Lesdiguières, général des protestants du Dauphiné, qui écrivit à ce propos à René de La Tour Gouvernet, son lieutenant : « S'ils se mettent au champ ils seront bien accueillis. On leur apprête de besogne et, pour cet effet, je m'en pars [de Gap] pour aller à Die au premier jour. »

*L'Histoire générale de Languedoc* dit, d'autre part, que « les habitants du Vivarais enfreignirent le dernier édit par diverses ligues et associations qui y étaient contraires et à l'autorité du roi ; mais, reconnaissant leur

faute et ayant témoigné leur repentir, leur obéissance et leur respect pour le roi et pour le maréchal duc de Montmorency, leur gouverneur, le roi leur accorda des lettres d'abolition le 1<sup>er</sup> octobre de cette année. » Dom Vaissete fait sans doute allusion à l'accord fait aux états particuliers du Vivarais, tenus à Annonay en août 1579 pour entretenir la paix et l'union dans le pays sous l'observation des édits, et confirmés par les états du Languedoc réunis à Carcassonne le 27 décembre suivant. Henri III avait été fort mécontent de cet accord particulier conclu par les états du Vivarais et leur en écrivit, mais ceux-ci lui répondirent qu'il n'avaient eu en vue que d'assurer la liberté du labourage tout en demeurant sous son obéissance (1).

Vers la fin de cette même année, Just Louis I<sup>er</sup> de Tournon s'étant emparé par surprise de Desaignes dont il était le seigneur, les huguenots s'en plaignirent comme d'une violation de l'édit de pacification; à quoi le gentilhomme répondit « qu'il n'avait point enfreint la paix parce que, par l'édit, tous seigneurs entraient en leurs biens et que les huguenots ne lui avaient voulu rendre Desaignes; et que, la reprenant, il n'y avait eu aucun pillage que la mort d'un soldat par accident. » A la suite de cette affaire les huguenots s'armèrent, mais il ne paraît pas qu'ils aient pour lors cherché à se ressaisir de Desaignes.

D'autre part, les protestants, qui devaient restituer, le 1<sup>er</sup> octobre 1579, les places de Saint-Agrève et de Baix, déclarèrent, quand ce terme fût arrivé, qu'ils ne les rendraient pas et en renforceraient même les garnisons. Le surlendemain, ils firent plus et se saisirent du

(1) *Archives départementales de l'Ardèche*, C, 1025.

fort de Saint-Sauveur, qui appartenait au vicomte de Joyeuse.

En janvier 1580, des routiers, qui exploitaient la misère publique, « prirent et saccagèrent, » dit l'*Histoire générale de Languedoc*, « les lieux de La Chapelle, Saint-Remèze, Rochebrune, Trachet, Aps, Mazan, Juvenas, Mercueur, Saint-Privat, la maison du sieur de Saint-Thomé et Montpezat, où plusieurs habitants furent massacrés. »

Cependant, les deux partis soupiraient de nouveau après la paix et une trêve fut conclue à Largentière en février 1580. « Les principaux religionnaires d'Aubenas, » dit Giraud Soulavie, « de Vallon, de Lagorce, etc., y furent attirés par diverses voies... Les gens du roi et les principaux catholiques s'y trouvèrent aussi... Les principaux articles de ce traité portaient que les catholiques et ceux de la religion vivraient désormais en paix; qu'ils se protégeraient réciproquement contre tout ennemi du traité, que les travaux de l'agriculture ne seraient plus interrompus, que les biens enlevés aux paroisses, aux religieux et aux hôpitaux par ceux de la religion, resteraient entre les mains de leurs possesseurs; qu'il serait libre aux catholiques de pratiquer le rit romain avec tranquillité et qu'on vivrait de part et d'autre sous l'obéissance du roi, etc. »

Quelques catholiques ayant refusé d'adhérer à cet accord, « d'autres habitants du pays, » dit Chalamel, « tant protestants que catholiques, se voyant ainsi menacés d'une nouvelle guerre civile, se réunissent à Chomérac, le 11 mai, pour aviser ensemble aux moyens de maintenir la paix et la liberté dans le pays, de même que la sûreté des propriétés et des personnes. Ils arrêtent, dans cette assemblée, de rester toujours unis sous l'autorité du roi et de ses lieutenants généraux, sauf, de

la part des protestants, l'union par eux contractée avec les églises réformées de France, sous l'autorité du roi de Navarre. On convient, dans l'assemblée, de mettre des troupes sur pied pour la défense commune. Le commerce et l'agriculture n'y sont point oubliés. On convient de plusieurs articles en leur faveur dans les délibérations. Enfin, il est convenu et arrêté que tous ceux du pays qui se trouvent âgés de plus de quatorze ans seront tenus de jurer l'observation des articles convenus, et l'on déclare traître à la patrie quiconque refusera de prêter ce serment (1). »

### B. — *Velay.*

#### BARGHAC DANS LE VELAY. SA RETRAITE. REPRISE DE QUELQUES PLACES PAR SAINT-VIDAL (1577-1579).

Au commencement de janvier, le capitaine huguenot Barghac, ancien chanoine de la cathédrale du Puy, fut chargé par Damville, qui tenait en ce moment le parti des huguenots, d'occuper une partie de la chaîne des Cévennes et, avec le secours de deux mille soldats environ, il se saisit de Saint-Agrève, Fay-le-froid, Le Cros-Verdier, Langogne, Beaudiné et Saint-Paul-de-Tartas, sur la lisière du Velay. Comme il s'apprêtait à pénétrer plus avant dans cette dernière province, Antoine de Latour, baron de Saint-Vidal, nommé par le roi gouverneur du Velay et du Gevaudan, pria Mandelot, gouverneur de Lyon, et Gaspard de Montmorin, baron

(1) Gamon, *Livre de journal ou de raison* (manusc.). Poncer, *Mémoire sur Annonay*, t. II, p. 121-124, 130. Filhol, t. I, p. 488, 489. Dourille, p. 136, 137. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, 129, 130, 137, 149, 156. Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 203, 213, 231. Piémond, p. 86, 87. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, t. I, n° XXI. Challamel, *Notes et observations*, etc. (manusc.).

de Saint-Hérem, gouverneur de l'Auvergne, de venir à son secours. L'un et l'autre étant accourus avec des forces considérables et du canon, Barghac, qui avait continué sa marche en avant, se retira, mais pas assez tôt pour ne pas subir un échec à Rosières à quelques lieues au nord du Puy, où il perdit une vingtaine de soldats. Si Saint-Hérem avait fait son devoir, le capitaine protestant eût été entièrement défait.

Enhardi par sa victoire, Saint-Vidal assiégea et reprit en trois jours Saint-Paul de Tartas, que la garnison abandonna après y avoir mis le feu (15-18 mars 1577), Le Cros et Langogne, mais il n'osa pas attaquer Saint-Agrève.

Peu après, un détachement de l'armée du fameux Mathieu de Merle, qui venait de prendre Ambert en Auvergne, surprit Craponne, dont les habitants durent payer une forte rançon. Saint-Vidal, en ayant été informé, accourut aussitôt à la tête de vingt compagnies et chassa les huguenots, qu'il poursuivit sur un long espace de chemin; puis il ordonna la démolition du château de Craponne à l'exception du donjon.

En août et septembre (1577), étant à la tête de « bon nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied » et conduisant deux canons et deux couleuvrines, il se saisit également des places de Fay-le-froid et de Beaudiné. Pour cette campagne, le Velay avait fourni les canons et deux compagnies de fantassins et les états du Vivarais le reste (1).

La paix générale, signée à Bergerac le 17 septembre 1577 et suivie de près par l'édit de pacification de Poitiers, n'ayant pas arrêté la guerre dans l'Auvergne et le Gévaudan, avoisinant le Velay, Saint-Vidal, averti

(1) Archives départementales de l'Ardèche, C, 1022.



que Merle avait formé le dessein d'attaquer le Puy (15 août 1578), fit fortifier la place et organisa ses moyens de défense, mais le capitaine huguenot, occupé lui-même, ainsi que ses lieutenants, à réorganiser son armée, ne donna pas suite à son dessein.

Le 8 janvier de l'année suivante, on arrêta aux abords du château de Polignac un espion huguenot, qui venait examiner comment on pourrait s'en emparer. Il fut pendu sur la place du Martouret. Un second espion, qui s'était approché du Puy dans les mêmes intentions, ne put être appréhendé (1).

---

## SEPTIÈME GUERRE DE RELIGION

(FÉVRIER-26 NOVEMBRE 1580)

---

### A. — *Vivarais.*

FAITS DE GUERRE ISOLÉS. PAIX ET ARTICLES DU  
FLEIX (26 NOVEMBRE 1580).

Cette nouvelle guerre reçut le nom de *guerre des amoureux* parce que le roi de Navarre (devenu plus tard Henri IV), l'entreprit à l'instigation de sa femme Marguerite, qui était vivement irritée de ce que Henri III

(1) Burel, p. 44, 45, 49, 56. M. Arnaud, t. 1, p. 381, 384. Mandel, p. 181-192. De Vinols, p. 98, 101, 108-110. Ch. Rocher, *La ligue dans le Velay*, p. 13, 14.

avait dénoncé à son époux le commerce criminel qu'elle passait pour entretenir avec le vicomte de Turenne.

Dans le Vivarais il n'y eut que quelques faits de guerre isolés.

Aymar de Clermont de Chaste, seigneur de Geysans, gouverneur de Valence, leva, le 10 janvier 1579, deux cents pionniers et requit des vivres et des bateaux pour s'emparer de Soyons, mais il franchit le Rhône seulement l'année suivante et, dans une rencontre avec la garnison de cette place, il défit soixante de ses soldats.

Le Cheylard, occupé par les protestants, fut assiégé par les garnisons catholiques des environs « mais, » dit d'Aubigné (1), « n'y ayant pu mener le canon pour la difficulté des passages et ayant vu l'opiniâtre défense des habitants qui, mettant le feu dans leur propres maisons, en défendirent les mesures jusques aux coups d'épée; sur la nouvelle aussi d'un amas d'armes, qui se faisait vers le Privas pour le secours, le siège fut levé. »

Dans le bas Vivarais, les jeunes gens catholiques de Viviers formèrent le dessein de se saisir de Villeneuve-de-Berg. « L'ouverture de cette campagne, » dit Mollier, « fut fixée au 13 mai 1580. On devait passer par l'Epine, par Berg, et provoquer le combat. Le capitaine de la troupe, dont le nom n'est pas connu, se croyait sans doute assuré de la victoire. Il négligea d'envoyer devant lui des éclaireurs, et de fixer un lieu pour battre en retraite en cas de besoin... A peine furent-ils arrivés au fond de la descente de L'Epine, à côté de Cheyrès, que les soldats huguenots de Villeneuve, avertis par leurs espions, vinrent à eux, les mirent en déroute, et en firent un horrible carnage. »

La paix générale fut signée au Fleix le 26 novem-

(1) Cet historien place à tort le siège du Cheylard en 1567.

bre 1580. Elle confirma l'édit de Poitiers du 17 septembre 1577 et les articles de Nérac de février 1579, et accorda aux protestants des conditions plus favorables qu'ils n'auraient osé espérer, car, à l'exception de la prise de Cahors, ils n'avaient presque éprouvé que des échecs dans cette septième guerre.

Le roi de Navarre, conformément à cet édit, chargea de Meausse, qui avait été rendu à la liberté et réintégré dans ses fonctions de gouverneur d'Annonay, de remettre entre les mains des officiers royaux Saint-Agrève et Baix; de rétablir le comte Guillaume-Louis de Montlaur dans son château de la ville d'Aubenas, dont il était le baron; le bailli du Vivarais, dans son siège de Villeneuve-de-Berg, et Gilbert, de Lévis, duc de Ventadour, dans ses biens.

Nonobstant l'édit, les huguenots du bas Vivarais s'emparèrent, après un siège meurtrier, de Largentière qui fut saccagée et pillée (août 1581).

L'année suivante, une troupe de huguenots du Languedoc et du Vivarais allèrent secourir Genève, menacée par le duc de Savoie Charles-Emmanuel. Ils « levèrent » dit Eustache Piémont, « des gens de cheval et d'argoulets et vinrent passer le Rhône à Andance. Traversant en diligence la Valloire, [ce corps de troupes] prit le chemin droit à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Le peuple ne savait que dire, sinon qu'on doutait une entreprise ou renouvellement de guerre, mais il s'alla jeter à Genève, où il demeura longtemps jusques que Son Altesse se fût retirée (1). »

(1) D'Aubigné, t. I, col. 314, 315. Mollier, *Recherches historiques, etc.* p. 130, 131. Anquez, *Histoire des assemblées politiques, etc.*, p. 89, 145, 147. Eustache Piémont, p. 140, 141. Bérenger, *Histoire de Genève*, t. II, p. 168 et suiv. *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 166. De Banne,

En 1584, au mois de septembre, Annonay fut fermé aux protestants. Le gouverneur catholique l'avait fortifié pour tenir tête à Saint-Agrève occupé par ces derniers. L'assemblée politique générale de Montauban, réunie cette même année, s'en plaignit au roi comme d'une infraction à l'édit de paix.

### B. — *Velay.*

ALERTES AU PUY. EXPÉDITION DE LACROIX. PRISE DE SAINT-AGRÈVE PAR SAINT-VIDAL. CHATILLON A PRADELLES (1580-1584).

Pendant cette nouvelle guerre la ville du Puy reçut plusieurs fois l'avis que les huguenots voulaient s'en saisir, « la ruiner et détruire. » Ainsi on annonça un jour que cinquante habitants de la ville l'avaient vendue aux huguenots. Un autre jour (7 février 1580), le cardinal d'Armagnac, colébat d'Avignon, apprenait, par une lettre « envoyée en poste » à Saint-Vidal, « que la ville du Puy devait être vendue ès mains de l'ennemi par vingt personnages des habitants et que c'était sans faute. » La ville reçut un avertissement semblable le 1<sup>er</sup> janvier 1584; mais, soit que ces informations ne reposassent sur aucun fondement solide soit que les huguenots n'osassent pas attaquer une aussi forte place, aucune troupe ennemie ne parut sous ses murs.

Il n'en fut pas de même sur les lisières du Velay.

Le capitaine huguenot Lacroix, établissant son quartier général à Saint-Agrève, dans le cœur des montagnes, s'empara des châteaux de Rochebonne, Claviè-

res, Truchet et la Bâtie [d'Andaure, vraisemblablement], et, descendant dans le Vivarais, de ceux de Lamastre et de Desaignes (1580). Juste Louis I<sup>er</sup> de Tournon, gouverneur du Vivarais et seigneur de ces deux dernières places, fit venir sa compagnie de gens d'armes, qui était à Saint-Marcellin en Dauphiné, « et alla, » dit Eustache Piémont, « assiéger Lamastre avec ses forces de quatre pièces de canon, mais, ayant eu avis du secours, il leva le siège et renvoya sa compagnie à Saint-Marcellin (juin).

Pour agir, Lacroix avait profité de l'absence de Saint-Vidal, gouverneur du Velay, qui guerroyait avec ses troupes contre le capitaine Merle dans le Gevaudan et l'Auvergne. A son retour, Saint-Vidal décida de se ressaisir des places de son ressort et en écrivit, le 20 mai, au roi qui lui donna l'ordre le 12 juin de s'emparer d'abord de Saint-Agrève. Tournon, qui avait reçu un ordre semblable, rejoignit Saint-Vidal au Puy, en septembre, après avoir pu recouvrer en passant Desaignes, dont il avait dû abandonner le siège trois mois auparavant.

Saint-Vidal et Tournon, assistés de Jean de Balazuc, seigneur de Montréal et de Louis de Montlaur, chefs ligueurs du Vivarais, partirent du Puy le 12 septembre pour assiéger Saint-Agrève. Jacques de Chambaud, le fils de François de Chambaud décédé, s'était hâté de fortifier la place de son mieux, dès le commencement de la guerre. Quant à Saint-Vidal, il se trouvait à la tête de cinquante à soixante enseignes de gens de pied, de trois à quatre cents pionniers de Lyon, commandés par Mandelot, gouverneur de cette place, de cinq à six cents chevaux et emmenait avec lui quatre canons tirés du Puy et huit autres venus par l'Auvergne. On remarquait de grands seigneurs dans ses troupes : l'évêque

Sénéctère, Louis-Armand, vicomte de Polignac, coseigneur de Saint-Agrève, Lysias de Latour-Maubourg, François de Polignac d'Adiac, François de Clermont de Chaste, Gilbert des Serpens de Gondras. Ce dernier commandait l'artillerie.

Saint-Vidal arriva sous les murs de la place le 12 septembre. Le 16 elle fut investie, et le 22 le siège commença. Le lendemain l'armée catholique repoussa l'attaque de quatre-vingt chevaux et de douze cents arquebusiers conduits par Chambaud. Le 24 les douze canons firent une brèche au premier éperon des fortifications de la place, les catholiques montèrent deux fois à l'assaut et y laissèrent plusieurs gentilshommes des leurs, ainsi qu'un grand nombre de leurs soldats. Saint-Vidal lui-même eut un œil crevé par une balle. Latour-Maubourg, Chaste et le vicomte de Polignac furent également blessés. Les assiégeants restèrent néanmoins maîtres de la brèche.

Le lendemain, 25 septembre, ils s'emparèrent d'un second éperon. Les défenseurs de la place, se voyant dans l'impossibilité de résister plus longtemps, abandonnent les ouvrages extérieurs, rentrent dans le bourg, y mettent le feu pendant la nuit, et prennent la fuite; mais ils sont taillés en pièces, et les habitants, restés à l'intérieur, passés au fil de l'épée. Tout le bourg périt dans les flammes, et Saint-Vidal donna l'ordre de raser ses murailles (1).

Après la victoire, plusieurs compagnies de soldats catholiques de la ville se débandèrent pour piller et saccager les campagnes environnantes, de sorte que

(1) D'Aubigné raconte les choses bien différemment, et paraît avoir mêlé à son récit des circonstances qui rappellent le siège de 1567, rapporté plus haut (pages 74 et 75), et peut-être aussi le siège de 1588, qu'on trouvera plus loin.

Saint-Vidal ne ramena guère avec lui que les soldats fatigués et blessés. Ces derniers eurent même de graves contestations entre eux et mirent le feu à quelques maisons de Brives près le Puy.

Autrement la prise de Saint-Agrève ne procura pas de grands avantages au parti catholique, car Saint-Vidal n'ayant laissé aucune garnison dans la place, une compagnie de huguenots l'occupa peu après son départ et en releva les murailles. Ce ne fut qu'en 1588 que les catholiques purent s'en ressaisir.

Les articles du traité du Fleix, du 2 novembre 1580, furent fort mal accueillis au Puy parce qu'ils obligeaient les consuls à donner aux huguenots de la ville un lieu sûr pour les prêches de leurs ministres et un cimetière pour enterrer leurs morts. Les catholiques, déçus et irrités, disaient qu'il était inutile de se défendre contre les attaques des huguenots puisqu'ils étaient protégés par l'autorité même du roi.

Deux ans plus tard, en 1582, le comte François de Châtillon, fils de Coligny, qui était encore à la tête de quelques troupes dans le Languedoc et qui, pour les entretenir, était obligé de rançonner les villes et les campagnes, fit dire, fin août, à Saint-Vidal, qu'il n'entrerait pas dans sa province si elle consentait à lui payer une contribution de guerre convenable; et il vint s'établir sur les frontières du Velay, à Pradelles, pour attendre sa réponse. La province, plutôt que d'être exposée au pillage et à la dévastation, compta 550 écus à Châtillon, qui s'en déclara satisfait, mais qui pourtant ne quitta Pradelles qu'aux approches de l'hiver.

Le hardi capitaine Vacheresses, qui s'était emparé du château de Beaudiné en 1572, fut fait prisonnier cette

même année 1582 par de Chaste, mais nos sources ne nous apprennent pas ce qui lui advint (1).

---

## HUITIÈME GUERRE DE RELIGION

(MARS 1585-13 SEPTEMBRE 1589)

---

### A. — Vivarais.

#### CAUSE LOCALE DE CETTE NOUVELLE GUERRE. FAMINE ET PESTE (1585-1586).

La mort du duc d'Anjou, frère de Henri III, survenue le 10 février 1584, qui faisait du roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne, remplit les Guises d'un tel dépit qu'ils signèrent avec Philippe II, roi d'Espagne, un traité portant que le vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, serait le successeur de Henri III au cas où ce dernier mourrait sans postérité. Le cardinal lui-même publia un manifeste, revêtu de la signature du pape et de presque tous les princes catholiques de l'Europe, où il prenait le titre de prince du sang. Le roi de Navarre, se voyant dépouillé de ses droits, prit les armes et la guerre recommença avec

(1) Burel, p. 57, 61, 62, 64-68, 83. M. Arnaud, t. I, p. 393, 394, 389, 394, 407, 408. Mandel, p. 193-197 ; 231-233 ; 426. De Vinols, p. 111-123. *Histoire génér. de Languedoc*, t. IX, p. 162. Piémont, p. 109. Poncer, *Mém. sur Annonay*, t. II, p. 124-128. Filhol, t. I, p. 490, 491. *Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Pradelles*, p. 53, 54. D'Aubigné, t. II, col. 1006 et 1007. *Siège de Saint-Agrève par les catholiques* (manusc. des archives de l'Ardèche, E, 182).



d'autant plus d'acharnement que Henri III, méconnaissant ses intérêts et ceux de la France ou se sentant trop faible pour les soutenir, s'allia avec les Guises, qu'il détestait, par le traité de Nemours du 7 juillet 1585, qui interdisait sous peine de mort l'exercice de la religion réformée et qui fut suivi de l'édit du 18 juillet, portant la même prohibition. Du Peloux reçut une lettre close du roi, le chargeant de faire exécuter le premier édit dans l'étendue de la baronnie d'Annonay.

Le 28 mars, d'autre part, Henri III donna l'ordre au bailli du Vivarais d'interdire toute levée de gens de guerre. Le 6 avril suivant, il convoqua à Paris, pour le mois de mai, les gentilshommes de sa maison des deux bans et, le 11 juin, le ban et l'arrière-ban. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point ces ordres furent exécutés en Vivarais.

Dans cette province la paix fut troublée le même mois de mars « à l'occasion des garnisons, » dit Gamon, « qu'on établit dans les villes et dans les châteaux et des grandes sommes qu'on exigea pour leur entretien. On imposa sur le seul Vivarais 6,000 écus par mois. Ces vexations des soldats, destinés pour la levée de ces impositions, obligèrent la plupart des habitants d'abandonner leurs villages, leurs maisons, leurs terres, leur bétail et de se retirer dans les bois avec les effets qu'ils pouvaient emporter. Ces désordres, qui commencèrent au mois de mars 1685, durèrent autant que la levée des contributions par les troupes, qui s'emparèrent des villes et des châteaux (1). Comme il n'y avait aucun fort qui fût à l'abri de leur attaque et de leur in-

(1) Joubert et Merez, dans leurs *Mémoires* (p. 58), disent que Chevières et Saint-Chamond firent battre le tambour et levèrent les armes en Forez, « sans dire occasion pourquoi, » se saisirent du couvent des pères césétiens, près d'Annonay, et y mirent une garnison (mars 1585).

sulte, chacun travaillait jour et nuit à se fortifier; mais la confusion des partis était si grande qu'on ne savait comment distinguer ses ennemis. » Des routiers, profitant du désarroi général, commettaient, de leur côté, toutes sortes de brigandages et aucun chemin n'était sûr.

A ces calamités se joignit une disette de grains épouvantable. Les terres rapportèrent à peine la semence et les habitants se virent réduits à se nourrir de glands de chêne, de racines sauvages, de fougères, de farine de marc de raisins séchés au feu, d'écorce de pin et d'autres arbres, de coquilles de noix et d'amande, de vieilles tuiles et briques pilées, mêlées avec quelques poignées de farine d'orge, d'avoine et de son. Cette mauvaise alimentation engendra une grande mortalité et la contagion dégénéra en peste, dans l'été de 1586, en Dauphiné, Lyonnais, Forez, Velay, Auvergne et Vivarais. Vingt-neuf villages des environs d'Annonay perdirent presque tous leurs habitants, vingt-sept autres plus éloignés furent dans le même cas. Les villes devinrent désertes et tout commerce cessa. Les gens mouraient sans secours, les récoltes ne furent pas faites et le bétail errait dans les champs. Le fléau commença à décroître vers le milieu de septembre 1586 et disparut complètement à la fin d'octobre.

#### SIÈGE DE CRUAS PAR LES PROTESTANTS. EXPÉDITIONS DIVERSES DE CHAMBAUD (1585-1587).

En prévision des hostilités nouvelles que la guerre générale pouvait entraîner dans le Vivarais, la noblesse et le tiers état des deux religions s'assemblèrent le 11 mai 1585, à Chomérac, sous l'autorité du roi et de son lieutenant général en Languedoc et dressèrent plusieurs articles pour la sûreté respective des deux partis,

la liberté du commerce et la protection des laboureurs. Ils décidèrent en outre que tous les habitants du Vivarais, âgés de plus de quatorze ans, jureraient d'observer ces articles et que ceux qui s'y refuseraient seraient déclarés ennemis de l'Etat et traîtres à la patrie. Mais les serments ne valent que ce valent ceux qui les font et ils ne furent pas tenus.

Ainsi, le jeudi 27 juin, des huguenots du Vivarais, au nombre de mille ou douze cents, passèrent le Rhône à Soyons, conduits par Louis de Grammont, seigneur de Vachères, Cheylus, le capitaine Guidon et Blache; vinrent camper de nuit à cent pas de la citadelle de Valence et l'envoyèrent reconnaître; mais le jour les trahit avant qu'ils pussent se servir de leurs pétards et le vendredi, sur les quatre heures du soir, ils sortirent de leur embuscade et repassèrent le Rhône à Soyons.

Au mois d'octobre il y eut un combat à Jaujac entre les deux partis. Les huguenots eurent sept morts et plusieurs blessés et les catholiques quatre morts ou blessés.

Les 19 et 20 décembre suivants, nouvelle rencontre armée des soldats des deux religions à Montpezat.

Le fait d'armes toutefois le plus important de l'année 1585 fut le siège du château de Cruas (1), défendu par Etienne Déodel, abbé du lieu et évêque de Grasse en Provence. Les huguenots, dit Challamel « firent d'abord jouer une mine contre une tour du fort. La mine ayant renversé la tour, ils pénétrèrent dans le fort par cette brèche. Ils enfoncèrent ensuite au moyen d'un pétard la première porte du château. Arrivés ainsi dans la basse-cour, ils appliquèrent le mantelet contre

(1) Quelques historiens placent cet événement en 1584; mais cela paraît moins vraisemblable.

les murailles du donjon pour se mettre à couvert des arquebusades, que l'évêque et les moines leur tiraient, et des pierres qu'ils leur lançaient dans les chambres et dans les écuries qui environnaient la basse-cour. Ces moyens ne suffisant point aux assiégeants, ils en prirent d'autres qui leur donnaient l'avantage de tirer sur les assiégés sans être vus ; mais les moines répondirent à ces diverses attaques d'une manière qui leur réussit complètement. Ils enduisirent de poix quelques fagots de sarments, des cordes et d'autres matières combustibles et, après avoir brisé à coups de pierres les tuiles qui couvraient les chambres et les écuries, d'où l'ennemi tirait sur eux, ils y jetèrent ces matières et y mirent le feu. D'un autre côté, quelques autres moines firent tomber deux gros chapiteaux de pierre sur le mantelet, qui couvraient ceux qui attachaient un pétard à la porte du donjon, en sorte que le pétardier et les sapeurs qui travaillaient avec lui furent écrasés par le poids des pierres et du mantelet. Enfin l'évêque et les moines s'étant aperçus que l'incendie des écuries et la destruction du mantelet forçaient l'ennemi à se tenir à découvert dans la basse-cour, ils montèrent sur les toits d'où ils jetèrent une telle quantité de tuiles sur les assaillants que ceux-ci, ne sachant où se placer pour se mettre à l'abri, prirent le parti de se retirer, laissant dans cette basse-cour une dizaine de leurs morts ou blessés. C'est ainsi que les moines se défendirent et que les assiégeants furent contraints de lever le siège. » L'abbé Déodel ne survécut pas longtemps à sa victoire. Il fut atteint de la peste, qui sévissait alors en Vivarais, et mourut au bout de cinq jours (1).

(1) L'abbé C. B., *Notice historique et archéologique sur l'Eglise de Cruas*, p. 51, 52. *Mémoires* du chanoine de Banne (manusc.). Challamel, *Notes et Observations* (manusc.).

L'année suivante (1586), Chambaud, qui commandait pour les religionnaires dans le bas Vivarais, se posta dans deux maisons, à un quart de lieue de Desaignes, et, par ses fréquentes attaques, fit éprouver de telles pertes à la garnison catholique du lieu qu'il fallût la renouveler plusieurs fois. La garnison de Valence l'ayant enfin forcé de se retirer, il s'empara de Charmes sur le Rhône, s'y retrancha et commença à faire des courses jusqu'aux portes de Valence. La garnison de cette ville, renforcée par ses voisines, fit le siège de la place avec deux mille hommes, un jour que Chambaud en était sorti, mais le vaillant capitaine, averti et accourant en hâte, y rentra et se défendit avec beaucoup de courage jusqu'à ce que, sur la nouvelle qu'un conseil de guerre tenu à Lyon par Mandelot, Tournon et Saint-Vidal avait décidé d'envoyer des troupes en Vivarais par le Lyonnais et le Dauphiné, il dut abandonner Charmes, qui fut occupé par D'Illières (octobre 1586) (1). Chambaud se retira à Chalencon, toujours en combattant, et fit relever en pierres sèches les murs de cette place par ses soldats, qui, pendant dix-huit heures, durent manier à la fois la truelle et l'épée pour se défendre et jeter à la tête de leurs adversaires les pierres mêmes dont ils se servaient pour bâtir.

La noblesse catholique du Vivarais, fatiguée de ces luttes ruineuses, se réunit en assemblée particulière au château de Vogué, le 15 janvier de l'année 1587, « pour y délibérer sur les affaires du pays et envoyer une députation au roi, avec prière d'arrêter la plus sanglante des guerres, de permettre une trêve ou tout au moins de donner la liberté de commercer et de labourer, enfin d'alléger les tailles, sans quoi ses fidèles su-

(1) Chorier place cet événement en 1588.

jets ne pourraient plus soutenir sa cause. » Mais cette députation, si toutefois elle partit, ne fut pas plus écoutée du roi que les deux partis en présence n'étaient disposés à mettre bas les armes.

Ainsi, les huguenots de Vals tentèrent peu après, mais sans succès, de se saisir du fort d'Ailhon, au couchant d'Aubenas; et l'on apprit que deux mille Suisses, venant au secours des ligueurs du Vivarais, s'étaient avancés jusqu'à Lachamp-Raphaël, non loin des sources de la Loire, mais qu'ils étaient sans pain et sans munition.

Un autre fait montra mieux encore combien les esprits étaient peu disposés à la paix pour le moment.

#### PRISE D'AUBENAS PAR LES CATHOLIQUES (11 FÉVRIER 1587).

A la fin de l'année 1586, quatre cents ligueurs, commandés par Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal et de Sanilhac (1), avaient dressé une embuscade à la garnison protestante d'Aubenas, au quartier de Leguel, du côté de la porte Saint-Antoine, un mercredi, à huit heures du matin. L'embuscade ne réussit pas, mais la garnison perdit le régent Marin et quatre soldats, dont deux blessés.

Se voyant repoussés, les ligueurs demandèrent une trêve, et des députés des deux partis s'assemblèrent à Largentière où l'on ne put s'entendre. C'était une feinte de la part des ligueurs pour endormir la garnison, car, pendant les pourparlers, qui durèrent une partie du mois de décembre et tout le mois de janvier 1587, ils nouè-

(1) On l'appelait tantôt Sanilhac, tantôt Montréal, mais plutôt Montréal. C'était le fils de Jean de Balazuc, mentionné plus haut, p. 171.

rent des intelligences secrètes dans la place (1). Lorsqu'ils estimèrent que tout était prêt pour les recevoir, c'est-à-dire pendant la nuit du mardi gras 11 février 1587 à trois heures du matin, sept à huit cents hommes commandés par de L'Augères, Montréal, Guillaume de Vogué, seigneur de Rochecolombe, Clastrevieille, Alphonse d'Ornano et autres s'approchèrent de la ville près de la porte Belvèze. Le protestant Jean Ranchet, dit Baudoin, gagné par Montréal, avait fait cacher dans une petite cave, dépendant d'une maison attenante au rempart, un pauvre soldat, à qui il avait fait mille promesses et qui, sur son ordre, s'était mis en devoir de pratiquer un trou audit rempart. Montréal, de son côté, qui avait fait creuser une mine en face de la cave en dehors de la place, fit tenir à Baudoin, par ce trou, un grand boudin rempli de poudre. Le lendemain, au moment convenu, le soldat y mit le feu et, par ce moyen, trois maisons sautèrent, ainsi qu'une partie du rempart. Il fut enseveli sous les décombres, et les ennemis purent entrer dans la place. Les soldats de la garnison, qui s'étaient livrés à des réjouissances jusqu'à minuit, ne songèrent pas à se défendre, et ceux-là même qui occupaient le château n'eurent pas le courage d'y tenir plus de deux jours et demi. La place fut donc enlevée sans coup férir et il ne périt en tout que « vingt-cinq ou trente personnes, hommes, femmes ou enfants, tant

(1) L'auteur de *La prise de la ville d'Aubenas* dit que l'attaque de cette ville fut décidée dans un grand conseil de guerre tenu à Lyon, sur la demande du comte de Tournon, gouverneur du Vivarais, entre Randon, gouverneur de l'Auvergne, Saint-Vidal, gouverneur du Velay, et lui, et qu'un « jeune gentilhomme du Vivarais, qui était présent à cette assemblée, » y conçut le dessein qu'il exécuta si habilement. La chose est vraisemblable ; mais la date du 24 février 1587, que l'auteur assigne à ce conseil de guerre ou à la prise de la ville (le texte est douteux), doit être fautif, car Aubenas succomba positivement le 11 février 1587. — Ce jeune gentilhomme doit être Montréal.

aux ruines des trois maisons que pour s'être froissés en sautant les murailles, et les autres tués de l'ennemi. » Le capitaine Ollard, qui commandait la garnison, ne fit nullement son devoir, car on lui avait signalé la présence de l'ennemi dans le voisinage de la ville et, quoiqu'il eût promis de faire des sorties, il n'en avait effectué aucune.

D'Aubigné raconte qu'une femme huguenote, condamnée par les médecins, s'était « levée par deux fois pour avertir le corps de garde que l'on prenait la ville par une telle maison, » mais qu'on ne l'avait pas crue ; que même on la prit pour un fantôme et que, lorsque la brèche fut faite, elle passa au travers, sortit de la ville et « vécut plusieurs années encore. »

« Ainsi fut prise cette pauvre ville et dissipée l'Eglise qui y avait subsisté assez heureusement... l'espace de vingt-sept ans. La plupart se sauvèrent à Vals et les autres en autres lieux et Eglises du pays. Il y eut des prisonniers, à qui on fit payer rançon excessive et hors de leur portée. La ville fut entièrement pillée et saccagée, excepté seulement les maisons des papistes et des traîtres avec leurs adhérents. Une partie de ceux qui furent trouvés dedans se révoltèrent (apostasièrent)... d'autres aussi, qui étaient sortis, furent pratiqués et corrompus, et se retirèrent dans la ville pour s'accommoder et tendre selon le vent la voile, combien que Dieu a fait la grâce à quelques-uns de ces trébuchés de se relever depuis et de rentrer en l'Eglise. »

L'auteur de *La Prise d'Aubenas* ajoute que quelques-uns des soldats et autres habitants d'Aubenas, qu'on avait faits prisonniers et qu'on gardait étroitement, voyant qu'on ne se pressait pas de les rendre à la liberté, se plainquirent avec tant de vivacité que les soldats catholiques les mirent à mort.



Ce fut une grande victoire pour les ligueurs que la prise d'Aubenas, car cette place était assez forte d'assiette et bien peuplée, et, sous la domination huguenote, elle avait beaucoup prospéré.

Adrien Chamier, le père de Daniel Chamier, qui devint si célèbre par la suite, était pasteur à Aubenas à ce moment, et ne put échapper aux catholiques qu'en sautant par-dessus les murs de la ville. Il se réfugia à Vals, « où il passa la rivière sans autre vêtement que sa chemise. » N'ayant pu se saisir de sa personne, « les papistes, » dit Quick dans *Charles Read* (1), « se vengèrent très ridiculement sur sa robe. » Ils la condamnèrent à la peine du fouet. « Le supplice se renouvela plusieurs fois et plusieurs jours de suite. Pendant tout le temps, les papistes se consolait de leur disconvenue en racontant les tourments cruels qu'ils eussent infligés à M. Chamier lui-même, s'ils avaient pu s'emparer de sa personne. »

Montréal et ses soldats, qui s'étaient aussi emparés de Sceautres et de Gras, se conduisirent très durement avec les protestants d'Aubenas et, forts de l'édit du 18 juillet 1585, que les Guises avaient fait rendre à Henri III, les contraignirent, par toutes sortes de moyens, d'aller à la messe. Montréal se radoucit pourtant, quand il apprit que Chambaud était arrivé à Ville-neuve-de-Berg avec ses troupes et qu'il le vit paraître à la vue de la place, vers Pâques, avec mille ou douze cents arquebusiers.

Le capitaine huguenot venait, en effet, tenter de reprendre Aubenas et n'échoua qu'à cause de la violence du froid qui fit périr plusieurs de ses soldats. C'est sans

(1) *Daniel Chamier*, p. 95. L'auteur anglais croit à tort qu'il s'agit, dans cet épisode, de Daniel Chamier. Ce dernier n'avait, à cette époque, que vingt-deux ans, et faisait ses études à Genève.

doute cet insuccès qui fit renoncer Chambaud au dessein qu'il avait également formé de se saisir du Bourg-Saint-Andéol et de Viviers. Il fut plus heureux ailleurs. Le 3 mai, après s'être emparé de Desaignes, il se dirigea vers Lamastre, dont le château était au pouvoir des protestants. Plusieurs catholiques et prêtres s'étaient réfugiés dans le prieuré de Macheville et sortirent un jour pour aller en procession à une chapelle, où se trouvait une statue de la sainte Vierge réputée miraculeuse. Les gens de Chambaud fondent alors sur eux, dispersent la foule, massacrent les prêtres au nombre de sept, s'il faut en croire l'abbé Filhol, font fouler leurs corps par les pieds de leurs chevaux et les jettent dans un ravin, après en avoir coupé les têtes, qu'ils lancent dans l'intérieur du prieuré.

Le même mois de mai, un ancien prêtre ligueur, qui se faisait appeler le capitaine Favier, s'étant emparé du fort de Saint-Pierre-de-Bary, sur la frontière du Coiron, fut aussitôt attaqué par Chambaud et obligé de se retirer faute d'eau. Montréal, qui s'était porté à son secours sans connaître son départ, fut accueilli par Chambaud à coups d'arquebuse et contraint de fuir plus vite qu'il n'était venu, après avoir fait la perte de Clastrevieille, gentilhomme renommé par sa valeur et sa sagesse, du capitaine Largaut et de plusieurs autres.

Quelques mois après, Montréal fut plus malheureux encore à Montélimar. Ayant concouru à la prise de cette place, le 16 août 1587, avec les ligueurs du Dauphiné et du comtat Venaissin, il fut fait prisonnier bientôt après par la garnison protestante, qui était demeurée maîtresse du château et qui, secourue par Chambaud et sept cents arquebusiers de la province du

Vivarais et d'ailleurs, avait repris la ville après une vigoureuse sortie. René d'Hautefort, sieur de Lestrange, gentilhomme du Vivarais, qui avait suivi Montréal, fut aussi fait prisonnier; mais de L'Augère, un de leurs compagnons d'armes de la même province, fut assez heureux pour s'enfuir en sautant par-dessus les remparts. D'autres disent qu'il fut tué.

Ce fut dans le même mois d'août que Chambaud appela en Vivarais le célèbre Jean-Baptiste Gentil, natif de Florac en Gévaudan, que l'on disait issu d'une famille noble de Gênes, de ce nom. C'était un capitaine hardi et entreprenant, en même temps qu'un habile pétardier, dont Lesdiguières avait déjà utilisé les services pour s'emparer de la ville d'Embrun en Dauphiné, en 1585. Il surprit la place de Saint-Julien-Boutières et, peu après, celle de Montfaucon en Velay, comme on le verra plus loin.

La reprise de Montélimar par les protestants consterna les catholiques d'Aubenas, « car non seulement ils n'avaient pas de quoi garder la ville, si on les eût simplement assaillis sans artillerie, mais à grand peine la Ligue avait le moyen de plus lever la tête en ce pays, ne se trouvant nulle part chefs gentilshommes de valeur : capitaines, sergents, ni autres membres de compagnies qui leur donnassent courage. »

Revenus peu à peu de leurs frayeurs, les catholiques d'Aubenas recommencèrent, au mois d'octobre, « à tourmenter ceux de la religion, » mais la victoire que Henri IV remporta à Coutras et dans laquelle périt le duc Anne de Joyeuse (20 octobre 1587), en qui les ligueurs du Vivarais plaçaient toute leur confiance, les fit revenir par crainte à des sentiments plus doux. Ils cessèrent de contraindre les protestants d'aller à la messe, et ceux-ci jouirent d'une tranquillité relative jus-

qu'en 1593, mais sans posséder l'exercice de leur culte (1).

#### RETRAITE DE CHATILLON PAR LE VIVARAIS (1587).

Vers la fin de cette même année 1587 eut lieu la retraite hardie du comte François de Châtillon, fils de l'amiral Coligny, par le Vivarais, après la défaite de l'armée allemande de secours à Vimori (Loiret) et à Auneau (Eure-et-Loire), et sa capitulation. N'ayant vu aucun de ses plans adoptés, pas même par les Suisses; menacé même d'être livré à Henri III, le vaillant capitaine fit monter ses gens à cheval, ordonna aux reîtres allemands de lui livrer passage et prit la route du Vivarais par le Forez. Sa marche fut une suite de combats perpétuels. Il n'avait guère que cent cavaliers avec lui, au nombre desquels le vaillant capitaine dauphinois Jacques Pape de Saint-Auban. « Châtillon et lui, » dit d'Aubais (2), « partis de Saint-Pierre-de-Bœuf en Forez et ayant passé des villages où il y avait des troupes catholiques, demandèrent au corps de garde du dernier village où il n'y avait point d'officiers de quelles troupes ils étaient. Ceux-ci lui dirent qu'ils étaient de M. de Tournon. Châtillon et Saint-Auban, sans autre cérémonie, tirèrent vers Quintenas [au midi d'Annonay] et, après avoir guéyé une rivière, ils trouvèrent le château de M. de Jarnieu, duquel sortirent, à un méchant passage, une vingtaine d'arquebusiers, commandés par un hallegardier, qui leur cria de s'arrêter. Saint-Auban, par ordre de Châtillon, leur dit qu'ils

(1) *Prise de la ville d'Aubenas, etc., et Récit de ce qui s'est passé en la ville d'Aubenas* (dans Poncer, *Mémoires histor. sur le Vivarais*, t. III, p. 657-672).

(2) *Pièces fugitives*, t. I, notes, p. 37, 38.

étaient au roi. On le laissa passer et ils allèrent à Quintenas. Continuant leur marche, ils découvrirent des troupes et furent assez longtemps à s'apercevoir que c'était le capitaine Sparsa qui menait un gros de leur petite armée. Une heure après, leur jonction fut faite. Ils se battirent au passage d'une méchante rivière contre des chevaux royalistes. Saint-Auban repassa la rivière, en tua cinq ou six et prit un logis, où sa troupe séjourna un jour et demi. Le lendemain, ayant passé sous le château de Rauziers, Saint-Auban fut harcelé toute la journée par la garnison de ce château au nombre de plus de dix arquebusiers. Châtillon les fit pousser par d'Oiville et Lagarde, deux de ses maîtres de camp, qui les obligèrent de s'éloigner et de les laisser en repos. La retraite de Châtillon s'acheva ce jour-là, qui pouvait être le 13 décembre 1587. Il fut très bien reçu par Chambaud dans un fort (1) qu'il occupait. Saint-Auban coucha à Lamastre avec les troupes. » Châtillon se rendit ensuite à Privas et, de là, dans le Languedoc.

FAITS DE GUERRE DE CHAMBAUD. TRÊVES DIVERSES  
CONCLUES ET VIOLÉES (1588-1593).

L'année d'après, Chambaud échoua sur Pradelles (10 mars 1588) (2), et se rendit du côté de Villeneuve-de-Berg avec cent vingt chevaux et trois cents arquebusiers qui, réunis aux garnisons huguenotes de Salavas, Lagorce, Vallon, Saint-Maurice d'Ibie, Mirabel, Saint-Pons et Apt, formèrent un effectif de douze cents hommes et de trois cents chevaux, renforcés bientôt

(1) Retourtour, près Lamastre.

(2) Voy. plus loin, aux affaires du Velay.

par quatre à cinq cents huguenots du Dauphiné, qui s'étaient réunis à Montélimar et avaient franchi le Rhône. Ils étaient munis d'un grand nombre d'échelles de siège, car leur dessein était de s'emparer de Viviers et autres places importantes du bas Vivarais. Ils demeurèrent pourtant dans l'inaction : ce qui parut d'autant plus extraordinaire que Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Alban-sous-Sampzon et Sablières étaient tombés au pouvoir de leur parti quelques jours auparavant.

Ce furent sans doute les armements de Chambaud qui décidèrent Montmorency à lui retirer le commandement de ceux de la religion en Vivarais. Par contre, il nomma Juste Louis I<sup>er</sup> de Tournon, gouverneur de cette province, ce qui souleva de grandes protestations aux états du Vivarais, car ce gentilhomme appartenait plutôt au parti de la Ligue (1). Le nouveau gouverneur se hâta de faire construire une citadelle dans le château de Viviers, mais le sieur Desgranges, du Dauphiné, à qui il en confia le commandement, se rangea peu après du parti des politiques.

Les troubles qui désolaient le Vivarais n'ayant pas permis aux deux ordres de la province de se réunir pour nommer des députés aux états généraux de Blois, qui devaient s'ouvrir le 16 octobre 1688, les consuls de quelques villes s'assemblèrent le 3 octobre et députèrent pour le tiers état Charles des Serres, juge du Vivarais. Ce dernier exposa, dans le compte rendu de sa députation, que les députés du Languedoc aux Etats de Blois avaient demandé que le gouvernement de cette province fût ôté à Damville, et qu'il se joignit d'abord à eux et si-

(1) Il l'avait d'abord signée, mais il écrivit ensuite à Damville, en 1685, que sa religion avait été surprise, et qu'il était disposé à obéir au roi (Garnodier, *Recherches archéologiques sur Saint-Romain-de-Lerp*, généalogie des Tournons).

gna leur cahier ; mais que , s'étant aperçu que le roi était désireux de conserver ce gouverneur , il dressa un cahier particulier de doléances et de supplications , où il demanda , après avoir pris l'avis du sieur De Fayn , syndic général des états du Vivarais , qu'il fût permis au pays de pourvoir lui-même aux maux qui le désolaient , et que la trêve qui avait été ci-devant faite entre les deux partis fut approuvée. Il est vraisemblable que le roi , pas plus que les états de Blois , ne voulut entrer dans les vues de Charles des Serres , mais il fallait les faire connaître pour montrer de quel esprit de conciliation et de paix les esprits sages du Vivarais étaient animés depuis longtemps.

Après l'assassinat de Henri III , survenu le 1<sup>er</sup> août 1589 , Montmorency convoqua les états du Languedoc à Béziers le 27 septembre suivant. Les envoyés des barons de Tournon et de Lavoulte , qui étaient Just Louis 1<sup>er</sup> de Tournon et Gilbert de Ventadour , y représentèrent la noblesse du Vivarais , et le syndic de la province représenta le tiers-état. On pria Montmorency de faire observer et prolonger la trêve de quatre mois qu'il avait conclue avec le duc de Joyeuse , le chef des ligueurs du Languedoc , le dernier jour du mois d'août précédent , et de donner l'ordre à Chambaud , qui tenait des troupes dans le Vivarais , où elles commettaient une infinité de désordres , de les congédier. Il le fit et défendit en outre toute levée de soldats dans cette province.

Les résolutions des états de Béziers eurent un heureux contrecoup dans le Vivarais. Les députés des deux religions conclurent peu après une trêve du labourage à Saint-Germain , près Vogué. Nonobstant cela , quelques huguenots se livrèrent au pillage , mais ils furent désavoués par les gentilshommes de leur parti qui ordonnèrent la restitution du bétail enlevé et des prisonniers.

Pendant la trêve, Chambaud, devenu libre de ses mouvements, passa en Dauphiné, à la tête de quelques soldats, et fit sa jonction avec Lesdiguières et le maréchal Alphonse d'Ornano, qui, après l'assassinat de Henri III et par le traité du 13 septembre 1589, s'étaient mis d'accord pour combattre les ligueurs du Dauphiné. Il assista à la prise de Condrieux (22 novembre), où il reçut une blessure, dont il demeura estropié toute sa vie.

La trêve de Saint-Germain fut rompue par les huguenots, qui prirent, en 1591, Ailhon, GrosPierre et Bidon; ce qui faisait dire à Montréal, le chef des ligueurs du Vivarais, qu'elle n'avait pas d'autre résultat que de faire perdre quelques places aux catholiques. Damville, informé de la prise d'Ailhon, écrivit le 31 août 1591 une lettre à ceux de la noblesse et du tiers état en Vivarais pour qu'ils s'employassent à l'arrangement de cette affaire, qui menaçait de prendre de grandes proportions, car Montréal s'appêtait à reprendre la place avec mille ou douze cents hommes, et Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours et gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, menaçait d'envahir le Vivarais. Chambaud, de son côté, assiégeait le château de la Tourette près Vernoux, malgré les prières de Tournon qui lui conseillait la voie de la douceur. La lettre de Damville produisit néanmoins un heureux effet, car, le 29 septembre suivant, Montréal signa une suspension d'armes de huit jours avec les protestants, donna rendez-vous à leurs députés à Rochedolombe et conclut avec eux un accord plus durable. Chambaud écrivit de son côté à De Fayn, syndic général des états du Vivarais, que les affaires du haut Vivarais étaient complètement réglées et que chacun s'était retiré chez soi.

Là dessus, les huguenots se réunirent en assemblée politique à Privas, en octobre, nommèrent Chambaud



leur gouverneur et décidèrent de restituer le fort d'Ailhon. Leurs principaux chefs, quelques jours plus tard, annoncèrent leur intention de faire respecter la trêve et dirent qu'Ailhon serait déjà rendu si la garnison ne craignait pas d'être recherchée à l'occasion de la prise de la place. Anne de Lévis, duc de Ventadour, neveu de Montmorency et bientôt son gendre (1593), fut nommé gouverneur du Vivarais à la place du comte de Tournon, qui avait semé l'irritation dans le haut Vivarais, mais De Pampelone, seigneur catholique, se rangea du parti militant de la Ligue et fortifia Rochemaure, dont le capitaine protestant Jacques d'Illeire, sieur de Joviac et autres lieux, put s'emparer avant la fin de l'année. Quant à Chambaud, à qui les catholiques attribuaient tous les désordres de la province, notamment la prise d'Ailhon, de Gros pierre et de Bidon, il assura au contraire (20 décembre) qu'il n'était pour rien dans ces faits de guerre et, de concert avec le capitaine Du Pont, désavoua toutes les infractions à la trêve et demanda que les coupables fussent punis. Ventadour, qui était animé d'intentions pacifiques comme Montmorency, décida de son côté les gentilshommes des deux religions à conclure un traité de paix, où Montréal et De Fayn intervinrent, et qui fut approuvé par le gouverneur du Languedoc.

Il paraît qu'à ce moment le parti de la Ligue avait perdu beaucoup de terrain en Vivarais. La province s'était toujours abstenue d'envoyer des députés aux états ligueurs du Languedoc, tandis qu'elle s'était fait représenter aux états royalistes de Béziers (27 sept. 1587), de Pézenas (25 fév. 1591) et de Montagnac (26 nov. 1591). En 1592, la ligue vivaroise, cherchant un appui, envoya son syndic aux états ligueurs, tenus à Toulouse le 3 février, même année. « Cette assemblée, » dit l'*Histoire*

*générale de Languedoc*, « résolut de secourir le diocèse de Viviers, où il y avait encore plusieurs places qui tenaient le parti pour la ligue et où Montréal commandait en l'absence du duc de Joyeuse. » C'est la seule fois que nous ayons rencontré un député vivarois aux états ligueurs du Languedoc.

L'année suivante (1592) paraît avoir été paisible. Henri de Joyeuse, ancien capucin et chef de la ligue en Languedoc, conclut une trêve pour toute la province avec Montmorency, le 14 décembre 1592. Elle devait durer une année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, mais elle fut violée en Vivarais par les protestants, qui se saisirent d'Aubenas. Pour l'intelligence de cet événement reprenons les choses d'un peu plus haut.

#### REPRISE D'AUBENAS PAR LES PROTESTANTS (6 FÉVRIER 1593).

Montréal, fait prisonnier à Montélimar en 1587, comme on l'a dit plus haut, et rendu à la liberté après quelques mois de détention moyennant une rançon considérable, reçut un coup d'épée dans une rencontre armée près de l'Ardèche et, après sa guérison, mit tous ses soins à fortifier Aubenas. « Il fit faire, » dit une pièce du temps (1), « des fossés assez bons et des palissades tout autour des murailles, fit bâtir une petite citadelle près du clocher de Saint-Dominique pour tenir mieux la ville en bride, y fit fondre une pièce de canon pour faire peur à quelques petits forts de la religion voisins et tout d'une main... fit abattre un grand nombre de maisons, qui étaient à l'entour de son châ-

(1) *Récit de ce qui s'est passé en la ville d'Aubenas, etc.* (dans Ponce, *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. III, p. 657-687).

teau, tant du côté de la place que vers la boucherie, pour bâtir de toutes les ruines des dites maisons cette grosse et haute tour, qui est un carré du dit château commandant sur la dite place. Et ne faut oublier que la folle enchère et toutes ces excessives dépenses et plusieurs autres se faisaient aux dépens de ceux de la religion. »

Cependant les protestants d'Aubenas, qui avaient fui à l'époque de la prise de la ville en 1587, nourrissaient l'espoir de rentrer dans leurs foyers et, après s'être abouchés avec quelques gentilshommes de leur religion, ils reconnurent un lieu assez propice pour tenter une escalade. Mais comme ils avaient besoin de l'appui d'un capitaine expérimenté, ils gagnèrent à leur dessein Chambaud, qui revenait de combattre la Ligue en Provence, dans le Velay et dans son gouvernement de l'Albigeois, et qui prêta 10,000 écus pour les frais de l'expédition (1). Toutefois, pour ne pas compromettre la cause générale des protestants du Vivarais, au cas où l'entreprise viendrait à échouer, il ne prit pas le commandement direct de l'entreprise et en laissa la direction à Pierre Valeton, Samson de la Borie, docteurs en droit, et aux capitaines Veyrenc, Moreau, Jean-Pierre Boule (de Vallon) et Jean Bosse, sieur de Sarjas, gouverneur de Vals.

Le jour de l'escalade fut fixé au vendredi 5 février 1593, quelques heures après minuit. Chambaud se rendit à Privas pour attendre les événements et posta, sur la montagne de l'Escrinet, Valeton et un soldat pour

(1) Cette somme ne fut restituée à Chambaud, par la ville d'Aubenas, qu'en 1599, et réduite, avec son consentement, à 4,500 écus, « sous la réserve, par ledit seigneur, de son recours envers le roi, pour l'entier paiement des 10,000 écus et des autres dépenses que lui a occasionnées le service de Sa Majesté. »

reconnaître les trois feux, que les assiégeants devaient allumer sur l'aire de la porte de Belvèze dès qu'ils auraient pénétré dans la ville.

« Quant à nos exécuteurs, — dit la pièce citée plus haut, qui étaient au nombre de six-vingts soldats pour le plus et presque tous partis de Vals, conduits par les sieurs de Sarjas, de la Borie et capitaine Jean-Pierre Boule, et accompagnés de M. Bernadin Gudet, ministre dudit Vals, qui fit plusieurs fois la prière avant que l'on exécutât sous la faveur de la nuit et de la bise impétueuse qu'il faisait, — s'approchèrent d'un endroit de la muraille regardant vers le pont, entre la Tourasse, qu'on appelle, et Château-Vieil, à un jet de pierre du château, à main droite quand on entre dans ledit château par dehors la ville, et dressèrent leurs échelles près d'une tour qui est là, plus près de la Tourasse, sur un pendant de terre mal aisé et contre une haute muraille; leurs échelles étant fort agitées par le vent, si bien que l'on a tenu que pas un d'eux n'eût osé monter là de jour comme firent de nuit, parce qu'ils ne virent pas le danger qu'il y avait. »

Cette circonstance toutefois les servit à merveille, car les sentinelles, qui veillaient sur le rempart, avaient déserté leur poste à cause de la violence du vent. « On monte petit nombre mal armés, » continue la Relation, « et non avec toute la prudence requise en affaires de cette conséquence. Toutefois Dieu bénit tellement ce petit nombre que cinq ou six des premiers entrés, sans attendre plus grand renfort, vont donner l'alarme jusque dans la place de la ville avec les clameurs accoutumées en tel fait et à ce bruit. S'alarmant, le sieur de Montréal, au lieu de sortir avec ce qu'il pouvait avoir de bon et d'aller ramasser ses gens dans la ville, se contenta de crier par la fenêtre à ses gens qu'ils allassent au combat.

Cependant un accident arriva qui cuida (pensa) gêter toute l'affaire, car à grand'peine y en avait-il une quarantaine d'entrés dans la ville que l'échelle se froissa et fut rendue inutile ; mais Dieu y pourvut et se servit d'un remède meilleur que l'échelle même, et ce par le plus grand ennemi de la religion. C'est le sergent-major de la ville, frère de ce Baudoin, qui avait trahi la ville, comme a été dit... Pour sortir mieux à son aise et emporter plus de ses commodités, prend les clefs et va de vitesse ouvrir la porte des Cordeliers et, de là, se sauve avec plusieurs autres, qui aimèrent mieux tenir cette route que d'aller au combat.

« Comme la file des entrants fut rompue et que les uns travaillaient à rajuster l'échelle, les autres à tâcher de faire quelque ouverture à quelque endroit de la muraille, le sieur de la Borie, étant entré et allé jusqu'à ladite porte avec quelque petit nombre, parce qu'il prétendait y trouver un corps de garde d'ennemis, trouva ladite porte ouverte et pas un ennemi qui lui fit résistance. De quoi ayant promptement donné avis au sieur de Sarjas, qui était dehors avec les demeurants, toute la troupe qui était dehors entra. Or il n'y eut pas plus de combat en cette reprise qu'à la première, chacun de ceux de dedans ayant pourvu de se sauver plutôt que de se battre. Il y en eut toutefois quatre ou cinq de tués pour le plus, mais ce n'étaient pas gens de renom. » Le curé d'Aubenas et deux jésuites, Jacques Salès, de Lezoux en Auvergne, ancien professeur au collège de Tournon, et Guillaume Sautemouche, de Saint-Germain-l'Herm, son servent, ne furent mis à mort que trois jours après (1).

(1) Deux récits catholiques : *Le doux et gracieux traitement des partisans du Roy de Navarre à l'endroit des catholiques, c'est-à-dire : Le*

La ville prise, il fallait s'emparer de la citadelle et du château, mais les vainqueurs ne disposaient pas d'assez d'hommes pour en venir à bout. Valeton et le soldat que Chambaud avait postés sur l'Escrinet virent bien des feux, mais ils furent si fort incommodés par le temps affreux qu'il faisait qu'ils ne purent lui affirmer que ce fussent les signaux convenus, de telle sorte que le capitaine protestant, ayant attendu inutilement à Privas jusqu'à midi, se retira à Baix sur le Rhône, où il apprit la réussite de l'entreprise seulement le dimanche, 7 février, au point du jour.

Dès le lendemain de la prise d'Aubenas, les soldats catholiques, enfermés dans la citadelle et le château, s'emparèrent, dans une sortie, d'une partie des rues de la ville, et, sur le soir, le ligueur Dupin, qui était venu

*cruel assassinat, ou plutôt, si j'ose dire, le glorieux Martyre de deux Jésuites commis par iceux en la ville d'Aubenas, le 8. jour de Fevrier de ceste année 1593. D'où l'on peut veoir aisément le dessein qu'ils ont d'exterminer la Religion Catholique*, Paris, 1593, in-12 (réimprimé à Arras, s. l., in-12); — Oddo de Gissey, *Vie et martyre du Père Salès et de son compagnon le fr. Sautemouche*, Avignon, 1869, in 18; — prétendent que les deux jésuites furent assassinés sur la place publique d'Aubenas, à l'instigation de trois ministres, Jean de Lafaye, d'Aubenas; Jacques Railly, de Thueyts et Meyras; Pierre de Labat, de Villeneuve-de-Berg, qui avaient disputé publiquement la veille avec eux sans succès, et parce que lesdits ecclésiastiques n'avaient pas voulu renier la doctrine qu'ils avaient soutenue dans la discussion. Rien n'est moins exact. Le *Fidèle récit* du fait, écrit par un auteur protestant, déclare que le juge Louis de Lafaye dit Lentouset, chez lequel avait eu lieu la conférence théologique qui roula surtout sur la présence réelle, s'efforça de persuader aux jésuites de mettre à l'avenir plus de modération dans leurs discours; « mais que ces boutefeu continuèrent à soutenir leur doctrine pernicieuse, louant Jacques Clément d'avoir tué Henri III, et qu'alors un soldat indigné, poussé par un zèle inconsidéré, avait tué Salès d'un coup d'arquebuse, et tout aussitôt ses compagnons en firent autant au frère Sautemouche. » Ce qui est certain, c'est que, dans l'enquête qui fut faite sur ce triple meurtre par les officiers du bailliage, il n'est nullement dit que les ministres en fussent les complices. Leur nom n'est pas même prononcé. Des divers meurtriers des deux jésuites, un seul, le soldat Vidal Suchon dit le Simple, de Vals, put être arrêté dans le faubourg du Puy et condamné au bannissement perpétuel, le 4 mars 1595, par le sénéchal de cette ville.

au secours de Montréal avec une bonne troupe d'arquebusiers, lui conseilla de faire une nouvelle sortie ; mais ce dernier, sentant son courage faiblir et laissant dans le château le capitaine Bornet, ancien protestant, avec la promesse qu'il viendrait le secourir dans douze jours, se retira vers La Chapelle et Largentière, « d'où il émut le ciel et la terre pour avoir secours et moyen de se remettre dans la ville perdue. » Il se plaignit en même temps à Montmorency de l'infraction faite à la trêve du Languedoc par la prise d'Aubenas, sans tenir compte des contraventions dont lui-même et les siens s'étaient rendus coupables mille fois.

Chambaud entra dans Aubenas le dimanche soir et fit miner la citadelle, qui se rendit trois jours après (le 10 février). Quant au château, il tint bon jusqu'au 3 mars suivant, « mais ce fut après plusieurs longues et grandes ruines, s'étant brûlé pour lors 25 ou 30,000 écus de bois mis en œuvre, meubles, planches, portes ou fenêtres. »

Le duc de Nemours, Charles-Emmanuel de Savoie, ligueur et gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, apprenant que le château d'Aubenas résistait encore, envoya Timoléon de Maugiron, gouverneur de Vienne, et son frère, Henri de Savoie, marquis de Saint-Sorlin, avec de grandes forces, pour le secourir. Environ trente mille hommes vinrent camper le long de l'Ardèche, qui coule au pied de la montagne sur laquelle est bâti Aubenas. Mais lorsque Maugiron et les siens virent, d'une part, « le château, sa situation et le chemin par où il fallait aller, » et, d'autre part, les corps-de-garde que Chambaud, assisté de Chatric et de sa belle troupe de gens à cheval, avait établis à toutes les avenues dudit château, ils appréhendèrent un combat, « qui non seulement était très apparemment hasardeux, mais serait notoirement

honteux et désavantageux pour eux, attendu qu'il leur fallait monter, armés, cette montée haute et longue, et, en divers endroits, enfoncer des barricades garnies de bon nombre de bons hommes. » Ils résolurent donc de garder l'expectative.

En présence de cette inaction, le capitaine Bornet, qui défendait le château, décida de parlementer ; il craignait « ou que quelque mine dont il était menacé sautât un matin, ou qu'autrement il n'eût bonne issue de s'opiniâtrer, puisqu'il perdait espérance de son dit secours, qui avait attendu le double de temps qu'il avait promis. Soit donc le dédain qu'il eut contre ses propres gens ou la peur de se trouver dans les ruines de quelque mine, ou l'amour de l'argent, qui lui fut promis en la composition, ... il en sortit ledit 3 mars, armes et bagages, et laissant la pièce d'artillerie et les poudres qui étaient dedans à M. de Chambaud. Ce fut au grand regret de M<sup>me</sup> de Montréal [Françoise de Beauvais Du Roure] qui, étant dedans, le contrecarra, ... mais les oppositions furent vaines. »

PLAINTES DES CATHOLIQUES D'AUBENAS A MONTMORENCY. PACIFICATION DU VIVARAIS (1593-1598).

Cependant, la noblesse et le tiers état catholique de la ville d'Aubenas avaient envoyé des députés à Montmorency pour lui faire des remontrances au sujet de la prise de cette place pendant la trêve. Ces députés étaient aussi chargés d'une lettre pour les consuls de Nîmes, qui avait pour but d'engager les habitants de cette ville à poursuivre les infracteurs de la trêve. « On tint sur cela, » dit Ménard (1), « un conseil de

(1) *Histoire de Nîmes*, t. V, p. 229.



ville général le dimanche, 4 de février de l'an 1593. Il y fut conclu que La Cassagne, premier consul, Aguilonnet, assesseur, et [Jean] Meinier, ministre, se joindraient aux députés d'Aubenas, iraient avec eux trouver le duc de Montmorency et assisteraient aux remontrances qu'ils avaient à lui faire, mais qu'auparavant, et en passant à Montpellier, ils engageraient les consuls de cette dernière ville à faire, de leur part, une pareille députation. »

Montmorency fut très irrité de la conduite de Chambaud, d'autant mieux que la violation de la trêve du 14 décembre 1592, qu'il avait conclue avec Henri de Joyeuse, comme on l'a dit plus haut, lui donnait l'apparence d'un homme déloyal, et qu'au moment même où Chambaud se saisit d'Aubenas, le colonel Alphonse d'Ornano, agissant en son nom personnel, négociait à Saint-Jean-le-Centenier, avec les gentilshommes des deux partis, la reddition de la place à Henri IV, sous la garde d'un de ses officiers et avec la clause expresse que l'exercice public de l'une et l'autre religion serait libre et public. Montmorency se calma pourtant et consentit à ce qu'on lui présentât une liste de cinq officiers, sur lesquels il choisirait un gouverneur pour Aubenas, jusqu'à ce que le roi lui eût fait connaître ses intentions. Le capitaine Du Pont, de Baix, qui s'était illustré à la reprise de Montélimar par les protestants, fut désigné par Montmorency et se rendit à Aubenas au mois de septembre 1593. Le roi, de son côté, quoique mécontent de la reprise d'Aubenas, comme on va le dire, n'osa pas ne pas nommer Chambaud gouverneur de la place à cause des services signalés que ce vaillant capitaine avait rendus à sa cause en diverses provinces ; mais Montmorency, se fondant sur ce que cette nomination n'avait pas été faite par « let-

tres-patentes et notoires à tous, » ne consentit pas à la reconnaître, et manifesta si haut l'intention de « s'assurer de la ville d'Aubenas, » que Chambaud, qui « ne voulait être frustré de ses labeurs, » profita d'un jour où Du Pont était allé visiter sa famille à Baix pour se jeter dans la place. En vue de se venger, Montmorency priva Aubenas d'une garnison royale, ce qui obligea les habitants à s'imposer de lourds sacrifices, car ils étaient « contraints de travailler nuit et jour pour se garder et de remuer toutes sortes de moyens pour avoir de quoi payer leurs soldats. Il est vrai qu'une chose leur venait bien à propos, à savoir l'abondance et le bon marché de toutes sortes de vivres. Sans cette commodité, selon les moyens humains, ils eussent été réduits aux derniers abois. Ils vivaient aussi en espérance que le roi, qu'on attendait de jour à autre à Lyon, remédierait et mettrait bientôt à fin à leurs misères. »

Quelque temps auparavant, peu après la prise de possession du gouvernement d'Aubenas par Du Pont, le 12 octobre 1593, Montmorency, à la requête des états royalistes du Languedoc assemblés à Pézenas, et conformément à la trêve générale de trois mois, conclue le 31 juillet 1593 entre Henri IV et Charles de Lorraine duc de Mayenne, chef suprême de la Ligue, édicta une ordonnance portant « que tous les habitants catholiques absents de la ville d'Aubenas, par la surprise d'icelle faite par le sieur Chambaud et autres, et réfugiés à présent à Largentière et autres lieux, jouiront librement et paisiblement de leurs biens, fruits et revenus d'iceux, en portant leur quotité de charges légitimement dues comme les autres habitants; et néanmoins que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, sera remise à la dite ville, ainsi qu'elle était avant

la prise d'icelle et, en outre, que les dits habitants réfugiés pourront habiter en leurs maisons avec toute sûreté, en s'y comportant paisiblement et vivant en l'obéissance de Sa Majesté, sous nos commandements; les prenant et mettant ensemble tous leurs biens, et généralement tout ce qui leur appartient, en la protection et sauvegarde de Sa Majesté et nôtre. » En terminant, Montmorency enjoignait à Du Pont de faire exécuter son ordonnance « sans souffrir qu'il y fût contrevenu ni donné aucun empêchement (1). » On vient de voir qu'il ne put remplir sa commission.

Le même mois, Henri IV ayant promis l'épée de connétable à Montmorency, ce dernier partit pour Paris, après avoir accordé une trêve particulière à Montréal. Il fut remplacé temporairement dans ses fonctions par le duc Anne de Lévis de Ventadour, son gendre.

En janvier de l'année suivante (1594), date de l'expiration de la trêve du Languedoc, Olivier de Serres, seigneur du Pradel; Guillaume Vogué, seigneur de Rochecolombe, et Charles du Peloux, sieur de Bayas, gentilshommes huguenots et royalistes, furent députés par les états du Vivarais pour engager Tournon, Montlaur et Montréal, chefs ligueurs de cette province, à reconnaître Henri IV pour leur roi légitime et conclurent une trêve avec eux, mais elle ne fut pas respectée. Les huguenots ayant tenté un assaut de nuit sur Ville-neuve-de-Berg qui fut infructueux, Montmorency fit mine d'envoyer une armée dans le Vivarais pour les combattre, et, d'autre part, destitua Tournon de ses fonctions de gouverneur du Vivarais, qu'il lui avait sans doute rendues après la reprise d'Aubenas par les protestants. Montréal, commençant de craindre pour la Li-

(1) *Les Chroniques du Languedoc*, année 1876, p. 54, 55.

gue promit d'embrasser le service du roi, mais à la condition qu'on rendrait Aubenas à Montlaur ou à tout autre gentilhomme catholique. Une suspension d'armes fut conclue entre les deux partis, puis Ventadour, qui avait remplacé Tournon, fit un traité de paix avec Montlaur, qui abandonna la Ligue et rentra en possession de sa maison et de son château, moyennant une indemnité de guerre de 100,000 écus, qu'il dut payer aux habitants de la place. Ventadour traita aussi avec Montréal à Viviers. Chambaud fit sa soumission et fut rétabli dans son gouvernement d'Aubenas, que Montmorency n'avait pas voulu d'abord lui reconnaître, comme on l'a vu plus haut. A cette trêve particulière succéda la trêve générale du 23 septembre 1595, que Henri IV signa avec le duc de Mayenne et qui s'étendit au Languedoc. Ventadour, chargé de la faire exécuter, donna en particulier l'ordre de démolir la citadelle que Tournon avait fait construire à Viviers en 1589.

A dater de cette époque, et pendant le reste de la Ligue, le Vivarais semble avoir joui de cette tranquillité dont tous les hommes sages et modérés de la province étaient si avides. Les *Mémoires de la Ligue* ne nous révèlent aucun fait qui contredise cette assertion et, sans oser prétendre qu'aucun acte d'hostilité n'ait été commis, ni dans un parti, ni dans l'autre, nous pouvons croire que la paix régna dans la province.

Montréal continua pourtant d'occuper plusieurs places du Vivarais et ne les remit sous l'obéissance du roi qu'en l'an 1600, en échange d'une indemnité de 35,000 écus que lui allouèrent les états du Languedoc, réunis à Carcassonne fin novembre 1599.

Quant à Henri IV, qui gardait rancune aux protestants d'Aubenas de ce qu'ils avaient repris leur ville en

pleine trêve (1), il ne voulut comprendre cette dernière dans la liste des places de sûreté qu'il accorda aux huguenots par son brevet du 6 décembre 1597. Ceux-ci en furent très froissés. Le roi, leur ayant laissé pour huit ans toutes les places sans exception qu'ils occupaient au moment où il délivra son brevet, aurait dû leur accorder aussi Aubenas, qu'ils avaient réoccupé en 1593. Sur la plainte des habitants réformés de la ville, le synode général de Montpellier du 26 mai 1598 ordonna « qu'il en serait écrit au roi pour le supplier qu'ayant égard au repos et tranquillité de la dite ville et de toute la province, il lui plaise de commander qu'elle demeure en l'état où elle est maintenant (2). » L'assemblée politique générale de Châtellerault, réunie également en 1598, fit les mêmes remontrances à Henri IV, qui ne tint pas compte de cette double réclamation. Aussi, comme on le verra par la suite, les réformés d'Aubenas eurent beaucoup à souffrir des catholiques.

#### OPPOSITION DES CATHOLIQUES AU LIBRE EXERCICE DE LA RELIGION RÉFORMÉE (1585-1595).

L'exercice de la religion réformée, pendant cette huitième guerre, rencontra en Vivarais de l'opposition de la part des catholiques. Le traité de Nemours du 7 juillet 1585 et l'édit du 18 juillet, qui suivit, interdisaient l'exercice de cette religion sous peine de mort. Aussi dut-il cesser en Vivarais à dater de cette époque

(1) Il avait pourtant donné, en 1593 (ou 1595), des lettres patentes en faveur de ses sujets réformés d'Aubenas, pour le remboursement des frais qu'ils avaient faits pour la prise de la ville et du château.

(2) Aymon, *Tous les synodes nationaux*. Anquez, *Histoire des assemblées politiques*, p. 159.

comme dans les autres provinces du royaume. L'édit d'union de juillet 1588, qui resserra les liens de Henri III avec la Ligue, ne fit qu'aggraver la situation. Henri IV abrogea ces édits cruels en juillet 1591 et rétablit le régime de celui de Poitiers de 1577, en attendant que parût celui de Nantes de 1598, qui fut définitif.

Toutefois, l'édit réparateur de juillet 1591 n'était pas encore publié en Vivarais en 1593. C'est pourquoi les protestants d'Annonay, qui étaient privés du culte public depuis huit ans, adressèrent, le 23 septembre 1593, une requête à leur suzeraine, Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, comtesse de Lavoulte, dame d'Annonay et femme d'Anne de Lévis, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exercer leur religion. La duchesse répondit que, comme l'édit de juillet 1591 n'avait été ni reçu, ni publié au siège royal d'Annonay, les suppliants devaient s'adresser au gouverneur du Languedoc, le duc de Montmorency.

Les catholiques d'Annonay se montraient du reste fort peu tolérants, car lorsque leurs compatriotes réformés, unis aux protestants de Boulieu, adressèrent une requête à Henri IV lui-même pour obtenir le rétablissement de leur religion, conformément à l'édit de Poitiers de 1577, ils prièrent le roi de ne pas acquiescer à leur demande, et l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, se fit leur défenseur auprès du conseil du roi. Mais Henri IV passa outre et rendit, à Lyon, le 23 septembre 1595, un arrêt ordonnant au bailli du Vivarais ou à son lieutenant de laisser aux suppliants la liberté d'exercer leur religion à Annonay et à Boulieu, comme ils en avaient déjà joui avant le traité de Nemours de 1585 et comme l'exigeait l'édit de Poitiers de 1577. Le sieur Charles du Peloux, gouverneur d'Annonay, et

les consuls furent invités à tenir la main à l'exécution de l'arrêt (1).

Aussitôt après le rétablissement on vit affluer à Annonay un grand nombre de protestants du Forez et du Lyonnais, qui ne jouissaient pas dans ces provinces de la liberté de leur culte (2).

La pacification de la province était ainsi opérée, mais au prix de calamités de toutes sortes. « A la fin de ces discordes religieuses, qui durèrent depuis 1550 jusques en 1598, suspendues momentanément par des édits d'une pacification dérisoire, sans cesse violée par la politique de la Cour et les factions des grands, le Vivarais, » dit Delichères (3), « n'offrait plus que d'immenses ruines et le spectacle de la désolation. La plupart des villes, abandonnées et désertes, n'étaient qu'un amas de décombres. Elles furent repeuplées par les hommes échappés dans les champs à l'incendie et à la dévastation des villages environnants et qui, n'y trouvant plus ni arbres, ni vignes, ni les moyens de les remettre en culture, redoutant les dangers de l'isolement pour l'avenir, préférèrent de former dans des villes, quoique à demi-détruites, de nouveaux établissements, où leur industrie et le courage du travail leur assuraient plus de ressources. Il n'y eut de respecté que les oli-

(1) *Archives du conseil præsbytéral d'Annonay*, pièces imprimées.

(2) *Mémoires de la ligue*, t. VI, p. 435. Gamon, dans *d'Aubais*, p. 20-22. Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. II, p. 129-131. Id., *Mém. histor. sur le Vivarais*, t. III, p. 431-433. Pérussis, dans *d'Aubais*, p. 37, 38. Eustache Piémont, p. 200, 252, 253, 312. Filhol, t. I, p. 506, 507, 560. De Coston, *André Lafaisse* (dans le *Bulletin de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. XVIII, p. 90). D'Aubigné, t. III, col. 57, 58. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 196, 206, 207, 229, 230, 249, 263, 293, 607, 608. De Thou, t. VII, p. 47. 48. Mamarot, *Invent. somm. des arch. départ. de l'Ardèche*, B, 69; C, 337, 1029, 1031, 1032, 1033, 1035, 1039-1045, 1457, 1459, 1462, 1463, 1464. Chalamel, *Notes et observations* (manusc.). Joubert et Merez, *Mémoires*, p. 67, 68. Chorier, p. 722.

(3) *Notice historique*, dans l'*Annuaire de l'Ardèche*, an X, p. 95.

viers dans certains endroits par l'effet de conventions réciproques ; car il y eut des communes qui observèrent entre elles certaines lois de guerre , et où on traita par otages et de la rançon des prisonniers. Des campagnes d'une vaste étendue demeurèrent en friche pendant plus de cent cinquante ans , faute de bras nécessaires pour les travailler ; et certaines ne l'ont été même que de nos jours pour la première fois. » Nos anciens rois auraient évité certainement tous ces malheurs s'ils eussent accordé aux protestants du seizième siècle la liberté de conscience et de culte , à laquelle ils avaient droit comme hommes, comme chrétiens, et comme Français.

### B. — *Velay.*

#### PILLAGE DE MONTFAUCON. TENTATIVE INFRUCTUEUSE DE CHATILLON SUR LE PUY. SUPPLICE DES PRÉTENDUS CONJURÉS (1585-1587).

L'édit du 18 juillet 1585 , qui interdisait sous peine de mort l'exercice de la religion réformée , fut publié au Puy et intimida tellement les protestants que plusieurs d'entre eux abjurèrent leur religion en présence de l'évêque et des officiers de justice , mais leurs compatriotes catholiques ne crurent pas avec cette raison que cette renonciation, inspirée par la peur, fut sincère. La guerre recommença du reste bientôt.

Sept ou huit compagnies de soldats huguenots commandés par Chambaud , qui avait pris à son service l'habile capitaine pétardier Jean-Baptiste Gentil , de Florac en Gévaudan , s'approchèrent de Montfaucon pour s'en saisir , mais « leur guide , » dit l'*Inventaire de l'histoire de France* , « s'étant égaré par mégarde en l'obscurité , ils n'y purent arriver que le jour ne parût.



Un gros brouillard survint tout à propos pour couvrir leurs approches. Les sentinelles étaient déjà descendues pour assister à l'ouverture de la porte (1); comme voici qu'un tonnerre inusité de pétards apprit aux citadins qu'une place enviée est fort dangereuse aux heures que les gardes quittent leurs murailles sur l'arrivée du jour. » Quoique surprise, la garnison se défendit vaillamment, mais elle succomba et les huguenots occupèrent la place, qu'ils pillèrent. Puis ils passèrent au fil de l'épée les principaux chefs de la garnison, démolirent le château et allèrent s'enfermer dans Saint-Agrève, qu'ils prirent, emmenant avec eux les habitants les plus riches de Montfaucon (4 octobre 1585).

Quelques jours après, la garnison du Puy alla les attaquer, mais ils ne l'attendirent pas et quittèrent la place. Le 15 octobre suivant, les mêmes huguenots firent sans succès le siège de la Chartreuse de Bonnefoy.

Le 3 décembre, le comte de Châtillon, dont nous avons raconté plus haut la retraite hardie par le Vivarais, accompagné de son frère le sieur Charles d'Andelot et d'Anne de Bourbon, vicomte de Lavodan, entra inopinément dans le Velay à la tête de deux mille hommes par les montagnes déjà couvertes de neige du Gévaudan. Sa marche fut si rapide qu'il était sous les murs du Puy avant que personne eût seulement soupçonné sa présence dans la province. Il était environ trois heures du matin lorsqu'il s'approcha de la ville au

(1) D'après un autre récit, des gens du faubourg, qui étaient déjà levés, auraient demandé à Gentil, qui avait pris les devants, s'il était de la troupe du comte de Tournon. Sur sa réponse affirmative, on le laissa approcher de la porte. La sentinelle, moins crédule, lui enjoignit de s'arrêter, et, sur son refus, lui tira un coup de feu qui ne l'atteignit point. Sans perdre un instant, Gentil appliqua son pétard à la porte, qui vola en éclat (J. Roman, *Les Aventures du capitaine Jean-Baptiste Gentil*, p. 7).

milieu d'une obscurité profonde. Il avait laissé son armée à une ou deux portées d'arbalète, dans le vallon de la Borne, sur la route de Saugnes, et s'était embusqué lui-même la veille, vers les neuf heures du soir, avec une centaine de pionniers, derrière les murailles du couvent des Jacobins. Il comptait faire sauter la porte des Farges. Deux de ses gens, nommés Voyac et Coyac, appliquent donc à cette porte un gros pétard, mais ils ne peuvent l'allumer (1). Tout à coup une grêle de pierres fond sur les soldats de Châtillon. La sentinelle, placée au-dessus de la porte, avait observé leurs mouvements et averti le corps-de-garde, qui répandit aussitôt l'alarme dans la ville. « Toutes les maisons s'illuminent en quelques moments, » dit de Vinols, « les habitants courent aux armes, les rues et les places se remplissent de gens qui crient, interrogent, demandent des nouvelles et se dirigent en courant vers le point qui leur est indiqué comme menacé par l'ennemi. Une terreur panique saisit alors Châtillon et son petit corps d'armée. Craignant d'avoir au point du jour toute la population du pays sur les bras, les protestants s'en retournèrent plus promptement encore qu'ils n'étaient venus; on sortit derrière eux, mais telle avait été la rapidité de leur déroute qu'on ne pût saisir qu'un seul de leurs soldats attardé dans les ténèbres. On s'empara aussi d'un autre trophée de la victoire. Le pétard de Châtillon était resté attaché à la porte des Farges. » On le porta à la maison consulaire et de là chez l'évêque de Sénectère qui, quelque temps après, l'exposa devant le grand autel de Notre-Dame. Quant au prisonnier, il fut pendu sur la place du Martouret.

(1) *L'Inventaire sommaire de l'Histoire de France* (p. 586) dit que le capitaine Saint-Martin le Villaret, du Gévaudan, avait « laissé par imprudence ou autrement quelque cire au fougou ou émorsoir des pétards. »

Les troupes de Châtillon, en se retirant, construisirent un fort à Saint-Voy et surprirent le château de Polignac, où elles laissèrent une garnison; mais les catholiques du Puy l'assiégèrent bientôt et s'en saisirent par composition, les soldats huguenots n'ayant pu tenir plus longtemps faute d'eau.

La tentative avortée de Châtillon coûta cher à quelques habitants réformés du Puy. On se ressouvint que, l'année d'avant, Jacques de Crussol, lieutenant général pour le roi en Languedoc, passant par la ville, avait déclaré à Saint-Vidal et aux consuls que les chefs religieux désiraient ardemment s'emparer de leur ville et y avaient de secrètes intelligences. On se saisit à tout hasard d'un ancien soldat de Châtillon, nommé Jean Alméras, fils d'un notaire qui, mis à la torture, déclara que deux à trois cents habitants de la ville s'étaient assemblés avec lui le jour de la tentative de Châtillon avec l'intention d'attaquer par derrière les défenseurs des remparts. Il indiqua entre autres complices le juge Jean Reynard, Jacques Balahon, clerc de ville, Jacques Guitard, Antoine et Claude France, et deux fils de Matthieu France, mercier des Tables. Ces malheureux furent arrêtés avec une cinquantaine d'autres, tandis qu'on promettait dans les carrefours, par des criées publiques, 50 écus à ceux qui pourraient faire connaître les noms des conspirateurs. Alméras fut conduit au supplice le 4 janvier 1586, mais, avant de mourir, il déclara qu'il avait accusé faussement ses concitoyens et les pria de lui pardonner.

« Cet événement, » dit Mandel, « jeta un grand trouble dans la ville. Les parents et les amis des intéressés, s'emparant des dernières paroles d'Alméras, s'assemblèrent en tumulte pour réclamer à grands cris la délivrance générale des détenus. La justice résista

avec vigueur et, comme elle craignait quelques violences, elle fit immédiatement fermer les portes de la ville, puis, sans désespérer, poursuivit le cours de ses informations. »

On relâcha pourtant la plupart des prétendus conjurés. Mais Jacques Balahon fut roué vif sur la place publique, le 27 janvier 1586, et son cadavre porté sur une claie au pilori de Rouzon. Antoine France fut pendu malgré ses protestations d'innocence et son frère Claude eut la tête tranchée. Telles étaient les fureurs sanguinaires de ce siècle de fer !

L'année suivante (1587), le sieur des Hermens et le sergent Chevalier, chefs des huguenots militants du Velay, furent livrés à Saint-Vidal par le capitaine Pont, commandant de la garnison de Fay-le-Froid et exécutés au Puy.

#### ÉCHEC DE CHAMBAUD SUR PRADELLES. REDDITION DE SAINT-AGRÈVE, AGRAIN ET ARLEMPDES (1588).

Quelque temps après ces événements, le 10 mars 1588, deux heures avant le jour, Chambaud, à la tête d'une compagnie de soldats, tenta de s'emparer de Pradelles, mais il fut aperçu par quelques habitants, qui sonnèrent aussitôt le tocsin. En un instant les remparts et les tours se couvrirent de combattants. Chambaud néanmoins, qui avait déjà fait sauter les portes du côté de l'église Saint-Pierre, aurait eu raison de la place, s'il n'avait été blessé d'un coup de pierre lancé par une fronde (1). Ses soldats, le voyant grièvement blessé, pri-

(1) L'auteur de *l'Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Pradelles* (p. 48-53) dit que Chambaud fut tué par une grosse pierre que jeta sur sa tête, du haut des remparts, une pauvre femme nommée Jeanne La Verde (ou La Verdette), et qu'on conserve encore à Pradelles la cotte de mailles et le casque de ce capitaine. C'est une erreur. Voy. *Inventaire*

rent aussitôt la fuite, abandonnant leurs armes et leurs munitions.

Saint-Vidal, qui venait d'être créé vicomte par le roi, fit, cette même année, le siège de Saint-Agrève, occupé Chambaud. Il s'y était préparé depuis le mois d'octobre de l'année précédente (1) et avait appelé à son aide Just Louis I<sup>er</sup> de Tournon, gouverneur du Vivarais. Leurs troupes formaient un effectif de plus de onze mille hommes, tant de milice bourgeoise que de gens d'armes ou de volontaires, et disposaient de quatre canons fournis par le Puy. François de Clermont de Chaste, nommé sénéchal depuis le 1<sup>er</sup> mars 1587 après la mort de Rochebonne, les avait accompagnés. On arriva devant la place le 5 septembre 1588 et, lorsqu'une brèche suffisante eut été faite aux remparts, l'armée catholique monta à l'assaut (c'était le 8), mais elle fut fort maltraitée et prise de découragement, de telle sorte que ces troupes, réunies à la hâte, commencèrent à désertter, principalement les volontaires. Après un siège qui dura plus d'un mois (le 4 octobre la ville de Tournon envoyait encore des vivres au seigneur de ce nom), Saint-Vidal, désespérant de prendre la place, fit à Chambaud des propositions honorables, qui furent acceptées et, le 8 octobre au matin, le capitaine huguenot évacua Saint-Agrève, tambour battant, mèche allumée et accompagné pendant un certain temps par Chaste et sa suite. Saint-Vidal, éclairé par l'expérience,

*somm. des arch. de l'Ardèche*, C, 1459. Il s'agit sans doute d'un autre officier de ce nom, ou d'un personnage que l'on prit pour Chambaud.

(1) Assiette du Puy, de 1587 : « 35 paires de bœufs répartis sur divers mandements par Saint-Vidal, le 13 octobre, pour conduire à l'armée de Vivarais 2 coulevrines, 2 batteries avec les poudres, boulets et balles nécessaires, et les bouviers et charrettes. — Réquisition de 120 pionniers avec leurs outils, pour se rendre à l'armée destinée à réduire les rebelles du Vivarais. » Saint-Vidal avait fait déjà, en 1585, des préparatifs pour assiéger Saint-Agrève.

surveilla lui-même la démolition des fortifications de la place et resta sur les lieux jusqu'à leur entier rasement.

Pendant qu'il y était occupé, Chaste alla faire le siège du château d'Agrain, situé sur les frontières du Gévaudan et commandé par Antoine de Lagarde, seigneur du Bouchet, dit le cadet de Chambonas. En partant il dit à Saint-Vidal : « Laissez-moi faire, Monsieur le gouverneur, dans trois jours notre prévôt vous donnera des nouvelles du capitaine Chambonas, auquel je prépare un collier de chanvre pour sa dernière toilette. » La vaniteuse prédiction du sénéchal fut loin de s'accomplir. Chambonas résista vigoureusement à ses attaques et ne consentit à abandonner le château et son butin que contre une rançon de 1000 écus (3 décembre 1588).

De là Chambonas se rendit à Arlempdes, au nord-est de Pradelles, dont il s'était emparé en 1585, et d'où il se mit à faire des incursions dans le Velay, le Gévaudan et le Vivarais, jusqu'aux environs de Viviers. Saint-Vidal en étant informé (il était à peine rentré au Puy), alla l'assiéger, mais n'ayant pu parvenir à le déloger, il lui offrit une capitulation. Le capitaine huguenot se montra cette fois plus exigeant. Il demanda 3000 écus, non pas pour évacuer la place, qu'il voulait continuer à occuper avec une garnison de quarante hommes, mais pour cesser ses pillages dans les paroisses environnantes. Saint-Vidal repoussa ses prétentions et, selon Mandel, recourut à la trahison pour se débarrasser de lui. Chambonas fut assassiné par un de ses soldats, qui « le tua, » dit Burel, « et meurtrit, vola et se saisit de son trésor, armes et autres biens qu'il avait (1). » Le château fut ainsi livré, mais les soldats

(1) D'après une autre version, le château aurait été pris par les habitants du lieu.

de la garnison purent se réfugier dans un autre fort du voisinage, d'où ils furent délogés par Chaste et taillés en pièces.

A dater de ce moment les guerres civiles du Velay cessèrent d'être des guerres de religion proprement dites pour devenir des luttes politiques entre royalistes et ligueurs. Quelques seigneurs protestants, notamment Chambaud et le seigneur de Saint-Didier, combattirent, il est vrai, à diverses reprises côte à côte avec les soldats qui tenaient le parti de Henri IV, mais c'était plutôt comme royaliste que comme huguenot. Nous n'avons donc pas à raconter les faits d'armes qui les concernent. Nous ferons néanmoins connaître en quelques mots la suite des événements jusqu'à l'entière pacification du Velay.

Saint-Vidal se rangea du parti des ligueurs et se vit retirer par Henri IV le gouvernement du Velay, qui fut donné à Chaste. L'évêque de Seneclère, qui se déclara royaliste, fut obligé de quitter le Puy, où il n'était plus en sûreté et se retira dans son château d'Espaly. Il mourut oublié, le 3 novembre 1593, à l'abbaye du Monestier et y fut enseveli. Quant à Saint-Vidal et à Chaste, ils se livrèrent de sanglants combats sans pouvoir s'anéantir mutuellement. Le premier fut tué le 25 janvier 1591 dans un duel où Chaste était présent, et eut pour successeur René d'Hautefort, sieur de Lestrangle, gentilhomme du Vivarais. Le second périt le 16 octobre 1594 en voulant pénétrer dans le Puy à la faveur d'une conjuration royaliste.

Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières, nommé à sa place gouverneur du Velay, continua la lutte; qui se termina le 5 avril 1596, jour où l'on apporta au Puy le traité de paix que Henri IV avait conclu avec Henri de Joyeuse, chef des ligueurs de Lan-

guedoc, le 24 janvier précédent, au château de Folembray, et qui fut enregistré par le parlement de Toulouse le 2 avril de l'année suivante (1).

#### VIOLENCE COMMISE CONTRE LES PROTESTANTS PENDANT LA LIGUE.

Nonobstant la pacification générale du Velay, les protestants de Saint-Voy eurent à souffrir. L'exercice de la religion réformée s'y était pratiqué dès l'origine de la Réforme jusqu'au cruel édit de 1585. En octobre 1596 « les habitants, qui sont presque tous de la religion, » disent les *Mémoires de la Ligue* (t. VI, p. 440), « pour essayer à le remettre puisqu'ils voyaient révoquer les édits par lesquels leur Eglise avait été dissipée, s'assemblèrent, au nombre de quatre cents personnes, en intention de prier Dieu, délibérer des moyens de recouvrer un ministre, le leur étant mort au commencement de ces troubles, et dresser une requête au sénéchal du Velay où à M. de Ventadour, lieutenant général en Languedoc, à ce que ceux du Puy ne les troublassent en leur liberté. Sur cela arriva un nommé Salses à cheval qui, fendant la presse, va droit à Isaac Hosty, jeune homme qui faisait la prière, essaie de le tuer d'un coup d'escolette, mais, elle n'ayant pris feu, il en tourne le talon et en blesse grièvement ce jeune homme, qui se sauva à la suite, Salses se retirant sans autre dommage qu'une bien légère blessure sur son cheval. Hosty en fait informer, en haine de quoi, comme un jour il fut au mar-

(1) Burel, p. 91-97, 108-112. M. Arnaud, t. 1, p. 415-421, 435, 438. Mandel, p. 230, 231, 233-240. De Vinols, p. 123-127, 133-143. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 194, 195. D'Aubigné, t. III, col. 57, 58. *Inventaire de l'histoire de France*, p. 586 (édit. de Paris, 1640, in-folio). Mamarot, *Invent. sommaire des arch. départ. de l'Ardèche*, C, 1457.



ché d'Yssingeaux, le curé et les prêtres du lieu, avec quelques habitants, se ruèrent sur lui et, de leur autorité privée, sans informations précédentes, puis, par le lieutenant du prévôt, le font conduire au Puy. » Les *Mémoires de la Ligue*, ne disent pas ce qu'il advint au prisonnier.







## HISTOIRE INTÉRIEURE.

### VIVARAIS ET VELAY.

#### DISETTE DE PASTEURS EN VIVARAIS EN 1562.



U plus fort de la première guerre de religion, les protestants du Languedoc se réunirent en assemblée politique provinciale les 2 et 3 novembre 1562 et s'occupèrent non seulement des affaires extérieures ou politiques de leur parti, mais encore des affaires intérieures ou ecclésiastiques. Les « états particuliers du Vivarais » et « de la noblesse dudit pays, » qui paraissent avoir été en grande majorité protestants à cette époque, envoyèrent deux députés, Charles de Bargès, qui fut élu président de l'assemblée, et Noë Albert, seigneur de Saint-Alban, délégué de Viviers. Ils remontrèrent « qu'ils sont, » disent les actes de l'assemblée, « en extrême nécessité de ministres de Parole, et que les villes, qui sont pourvues de plusieurs, ne tiennent compte de les accomoder au moins pour quelque temps. »

L'assemblée, faisant droit à leur requête, décida « que, attendu la urgente nécessité qui est en plusieurs lieux du pays de Languedoc, les villes capitales des diocèses où y a plusieurs ministres se contenteront de

deux et pour quelque peu de temps, lesquels ils pourront choisir; et, des autres, accommoder les Eglises qu'en ont besoin. Quant aux autres villes et lieux du dit pays, n'en retiendront que un devant cette nécessité, ou sinon que, pour la grandeur de la ville, nombre des habitants, il en fallût un autre, lesquels ils pourront tenir à leurs dépens. »

Après cela, l'assemblée fixa comme suit les gages annuels des pasteurs et des diacres : ministres non mariés, 150 livres; ministres mariés, 200 livres, le logement en sus; diacres résidant dans les lieux où il n'y a point de ministre, 25 livres; diacres remplissant leurs fonctions dans les Eglises dépourvues de ministre, 15 livres (1).

#### LE VIVARAIS ET LES SYNODES NATIONAUX (1559-1596).

Il est difficile de dire à quelle époque le Vivarais envoya, pour la première fois, des députés aux synodes nationaux, car le Recueil d'Aymon ne donne que tard le nom des pasteurs et des laïques envoyés par les provinces à ces grandes assises du protestantisme. La raison en est qu'aussi longtemps que les réformés ne jouirent pas de la liberté de conscience et de culte, les assemblées synodales évitèrent avec soin de mentionner dans leurs procès-verbaux le nom de leurs députés. Agir autrement eut été les vouer infailliblement à la persécution. Nous trouvons seulement les renseignements qui suivent, touchant le Vivarais, pour la double période de l'établissement de la Réforme et des guerres de religion.

Les actes des I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> synodes généraux (Paris,

(1) *Bulletin, etc.*, t. XXII, p. 553, 554.

1599; Poitiers, 1560; Orléans, 1562), ne font aucune mention de la province.

Le IV<sup>e</sup> (Lyon, 1563) compta bien des députés du Vivarais, mais leurs noms ne sont pas indiqués.

Dans les actes des V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> (Paris, 1565; Verteuil, 1567; La Rochelle, 1571; Nîmes, 1572; Sainte-Foy, 1578), le Vivarais est complètement passé sous silence.

Au X<sup>e</sup> (Figeac, 1579), on constate l'absence de ses députés, qui n'ont pas envoyé d'excuses.

Au XII<sup>e</sup> (Vitré, 1583), les députés de la province sont absents sans s'être fait excuser.

Au XIII<sup>e</sup> (Montauban, 1594), le Vivarais est censuré pour ne pas avoir envoyé de députés.

Les actes du XIV<sup>e</sup> (Saumur, 1596) se taisent sur la province.

#### SYNODES PROVINCIAUX DE VILLENEUVE-DE-BERG (1583) ET DE SAINT-FORTUNAT (1596).

Les synodes provinciaux des Eglises réformées de France qui, d'après la discipline ecclésiastique, devaient s'assembler tous les ans, en furent fréquemment empêchés pendant les guerres de religion. Nous n'avons retrouvé les traces positives que de deux d'entre eux.

Celui de Villeneuve-de-Berg, qui prit le nom de « Synode provincial de Vivarais et Velay » et se réunit dans cette ville fin avril 1583, recommanda, par l'entremise de son modérateur, Vincent de La Pise, pasteur d'Annonay, Daniel Chamier, à la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève. Ce jeune candidat au saint ministère, qui devint si célèbre dans la suite, avait dix-neuf ans à cette époque. « Messieurs, » disait La Pise, « et très honorés frères, notre Synode provincial de Vivarais

et Velay, convoqué dernièrement, depuis cinq semaines, à Villeneuve-de-Berg, me donna charge de vous écrire ce mot pour le fils de M. Adrian Chamier, présent pasteur, qui s'en va par-delà pour continuer ses études, afin que, par votre adresse et conduite, ce que son père et nous désirons, sous le bon plaisir de Dieu, soit heureusement avancé en ce jeune homme, lequel nous vous recommandons. L'église de Nîmes, où il s'est tenu, peut rendre témoignage de lui, dont nous pensons qu'il fera apparoir, et espérons que vos saintes admonitions lui seront salutaires, afin qu'il serve un jour à l'avancement du règne de notre Seigneur Jésus-Christ, par lequel, après m'être humblement recommandé à vos prières, je supplie notre bon Dieu et Père céleste qu'il lui plaise, Messieurs et très honorés frères, vous enrichir toujours de ses dons célestes et bénir tous vos saints labours à sa gloire.

» A Nonay, ce 5 juin 1583.

» Votre humble frère et serviteur,

» V. de La Pize (1). »

Adrien Chamier, qui était pasteur à Saint-Ambroix, à cette époque, avait déjà recommandé son fils à Théodore de Bèze, le 1<sup>er</sup> mai 1583. « J'ai eu, » ajoutait-il, « ce bien et honneur de vous avoir vu et parlé à vous, lorsqu'au temps des malheureux massacres je fus envoyé, de la part de ceux de Languedoc et Vivarais (en 1573), pour appeler le feu M. de Saint-Romain (2). »

S'il n'existe pas d'autres documents du Synode de Villeneuve-de-Berg, il n'en est pas de même de celui de Saint-Fortunat, de 1596, dont les actes sont parvenus jusqu'à nous (3) et nous fournissent des renseigne-

(1) Manusc. 197<sup>aa</sup>, portef. 2 (Bibl. publ. de Genève).

(2) *Idem*, voy. aussi p. 108.

(3) *Arch. nat.*, TT, 242.

ments précieux sur l'état ecclésiastique du Vivarais et du Velay à cette époque. Ils nous apprennent que cette province synodale se divisait en trois Colloques : Aubenas, Privas et Annonay, renfermant les Eglises et les pasteurs qui suivent :

*Colloque d'Aubenas.*

Aubenas, *Arnoul.*

Villeneuve-de-Berg, *de Labat.*

Vals et ses annexes, *de La Faye.*

Vallon, Lagorce, Salavas et annexes (La Bastide-de-Virac, Les Salelles, etc.), *Raillet.*

Meyras et annexes (Burzet, Jaujac et Thueyts), *Imbert.*

Mirabel et annexes (Saint-Pons, Le Coiron (1), Freyssenet), *Faucher.*

*Colloque de Privas.*

Privas et annexes (Creysseilles, Veyras, Saint-Priest), *Valeton.*

Saint-Sauveur-de-Montagut, *Ducros.*

Saint-Fortunat (Saint-Vincent-de-Durfort, Serres), sans pasteur et desservie par Ducros provisoirement.

Tournon-lès-Privas (Pranles, Coux, Alissas, Chomérac, Rochessauve, Flaviac), *Gaillard.*

Le Pouzin, Baix et annexes (Saint-Julien, Saint-Alban, Saint-Symphorien, Bressac, Saint-Vincent-de-Barrès, Meysse), *Dugas.*

Guiras et annexes (Saint-Pierreville, Issamoulenc, Le Gua, Ajoux, Saint-Julien-d'Aveinal), *Du Virail.*

(1) Probablement Saint-Genest-sous-Coiron, Saint-Laurent-sous-Coiron, etc.

*Colloque d'Annonay.*

Desaignes et annexes (Mounens, La Batie-d'Andaure, Retourtour) (1), *de La Blachière.*

Annonay, *de Salvay.*

Châteauneuf-lès-Vernoux, Chalencon et Vernoux (avec Saint-Jean-Chambre, Silhac, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Apollinaire-de-Rias), *Mercier.*

Soyons (avec Charmes, Saint-Georges, Toulaud), sans pasteur.

Le Cheylard (avec Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Martin-de-Valamas), *Arnaud.*

Boffres et La Bâtie-de-Crussol, *Ollivier.*

Boulieu et Forez, sans pasteur.

Saint-Voy et Le Chambon, sans pasteur.

On voit, d'après ce tableau, que quatre Eglises, et des plus importantes, manquaient de pasteurs. Le Synode pourvut à leur desserte en chargeant Arnoul de passer le mois de juillet à Saint-Voy et au Chambon, Ducros de continuer à desservir Saint-Fortunat par provision, Salvay de prêcher une fois par mois à Boulieu et de donner en janvier deux prédications à Saint-Voy et au Chambon, et en autorisant Soyons et ses annexes à continuer à recourir au ministère du pasteur de Beaumont en Dauphiné.

Le synode ne se borna pas à assurer le service des Eglises vacantes, il chargea le pasteur Salvay, son modérateur, d'écrire à MM. les pasteurs et professeurs de l'Académie de Genève, de Lausanne et du reste de la France, pour procurer des ministres au Vivarais, car, outre les Eglises vacantes, plusieurs autres, classées

(1) Hameau près de Lamastre.



comme adjointes ou annexes, étaient « capables d'entretenir un pasteur » et de former des paroisses distinctes. Certaines, du reste, n'avaient pas attendu la décision du synode de Saint-Fortunat pour faire des démarches dans le but de se pourvoir de pasteurs. Celles de Saint-Voy et du Chambon, en particulier, s'étaient adressées aux provinces circonvoisines, et à l'Eglise et l'Académie de Genève, mais leurs recherches n'avaient pas été jusque-là couronnées de succès.

#### INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le synode de Saint-Fortunat, qui nous occupe, prit une résolution utile, qui était du reste conforme à la discipline des Eglises réformées, en fondant un collège protestant à Privas pour l'instruction de la jeunesse des classes aisées des provinces du Vivarais et du Velay. « M. Valeton, » disent les actes de ce synode, « a représenté qu'il serait fort important de dresser un petit collège en la ville de Privas, où il y eût quatre régents capables d'élever les enfants jusque hors des classes, offrant que la dite ville fournira la moitié des gages des dits régents, si les Eglises de cette province veulent fournir l'autre. » La compagnie, considérant l'opportunité de la proposition, décida d'ériger ledit collège à ces conditions.

#### NOTICES SUR LES ÉGLISES RÉFORMÉES DU VIVARAIS (1562-1598).

Nous donnons sous ce titre tous les renseignements qu'il nous a été permis de recueillir sur l'histoire intérieure des diverses Eglises réformées du Vivarais et du

Velay pendant la période tourmentée des guerres de religion.

1. *Colloque du haut Vivarais (ou d'Annonay).*

*Annonay.* Les lettres patentes du 26 août 1564, données en suite de l'édit de pacification d'Amboise du 19 mars 1563, ayant autorisé les protestants d'Annonay à célébrer leur culte, ceux-ci s'empressèrent de bâtir un temple au faubourg de La Réclusière, que le bailli de la ville leur avait assigné. En 1566, la ville comptait à peine vingt catholiques.

Le 24 septembre 1576, André Chomel de Varagne passa un contrat de vente avec plusieurs protestants, représentés par Achille Gamon et autres, d'une maison avec cour et jardin, située entre la rue des Parpailloux et celle du Malton, aujourd'hui Sainte-Marie, pour en construire un temple. L'année suivante les acheteurs en firent don à la communauté entière, qui se réunit dans ce lieu pendant de longues années.

Ayant perdu leur droit d'exercice après l'édit du 18 juillet 1585, qui l'interdisait dans tout le royaume, sous peine de mort, les protestants d'Annonay en obtinrent le rétablissement par lettres patentes d'Henri IV le 20 (ou 23) septembre 1595. Cet exercice paraît toutefois avoir été repris plutôt, car le 21 août 1594, on signale à Annonay la construction d'un temple. Le duc Anne de Lévis de Ventadour confirma les lettres du roi le 11 février 1596, et comme Charles du Peloux, gouverneur d'Annonay, avait fait des démarches pour s'opposer au rétablissement de la religion réformée dans cette ville, Henri IV lui écrivit, le 18 septembre 1595, qu'il voulait que les protestants pussent jouir librement de leur culte.

Dès 1590 les catholiques d'Annonay avaient fondé un collège pour fortifier leur parti. L'année suivante, Pierre de Villars, archevêque de Vienne, qui écrit au pape Clément VIII que l'hérésie perdait du terrain à Annonay, s'établit dans cette ville pour s'occuper de la conversion des protestants et provoqua le pasteur Jérôme de Salvay à une dispute publique. « J'ai fait, » dit-il dans une lettre, « inviter le ministre, jadis carme et prémontré, à conférer de bouche ou par écrit, privément ou en public, et n'en ai encore de réponse. »

En 1593 les protestants de Lyon, qui ne jouissaient pas de l'exercice de leur religion, vinrent plusieurs fois à Annonay pour faire baptiser leurs enfants.

A la veille de la promulgation de l'édit de Nantes les protestants étaient encore de beaucoup les plus nombreux à Annonay, qui renfermait à peine six cents catholiques (1).

Pasteurs : Pierre Raillet (et Raily), 1562-1572; André Ducros, diacre, 1562; Jérôme de Salvay, 1596-1621; Vincent de La Pise, 1574-1583.

*Boulieu.* Le 23 mars 1563, on faisait les prières à Boulieu « à la mode de Genève » dans la maison de Cath. Valerne, veuve de Jean Bollioud. Y assistaient : Guillaume de Bollioud, sieur de Beaumont; Etienne, son cousin; Guillaume Mayol, juge de Saint-Julien-Molin-Molette; Arnaud Jean; Antoine Chometon, oncle et neveu, et autres de Boulieu; de Cousa, procureur d'office de Saint-Galmier; J. Chabert, consul d'Annonay, et M<sup>e</sup> Bollioud, chanoine d'Annonay. « Dieu éternel, » disait P. Dallier, procureur du roi au bailiage de Forez, siège du Bourg-Argental, qui rapporte

(1) Filhol, t. II, p. 12-14, 16, 594.

ce fait, « nous a donné bien et joie, et était la semaine sainte avant Pâques (1). »

L'exercice de la religion réformée fut interrompu à Boulieu à la suite de l'édit du 18 juillet 1585, mais rétabli par lettres patentes de Henri IV, du 23 septembre 1595. Il est vraisemblable même qu'il fut repris plus tôt.

Pasteurs : Vinyer, diacre ; Gaillard, 18 février 1582.

*Vernoux.* Cette Eglise demanda un pasteur à Genève, le 28 août 1562, et écrivit, à ce propos, à ses pasteurs la lettre suivante :

« Grâce et paix par notre Seigneur Jésus-Christ.

» Messieurs et Pères. Dignement nous ne vous saurions renvoyer le bien qu'il vous a plu de nous faire et qu'avons reçu dès longtemps, vous suppliant de vouloir continuer, pour l'avancement du règne et gloire de Dieu, que de bailler texte à M. Jean Castavède, écolier en votre ville de Genève, étudiant à nos dépens, longtemps y a, et icelui nous envoyer ; car sommes fort affamés de la Parole de Dieu en ce lieu de Vernoux, et espérons au Seigneur qu'il fera un grand fruit, nous annonçant la Parole du Seigneur, et à nos circonvoisins, où, suivant icelle, voulons vivre et mourir ; et sur tout ce, prions le Seigneur, Messieurs nos Pères, spectacles ministres, en vous augmenter ses grâces et esprit de vie et sa sainte grâce, bénissant toutes vos personnes, auxquelles humblement vous présentons nos recommandations. De Vernoux, ce vingt-huitième d'août 1562.

» Par vos humbles et obéissants serviteurs à jamais,

» De Mongros, Jehan Estienne, secrétaire de

(1) Communiqué par M<sup>me</sup> Dobler-Alléon.

l'Eglise de Vernoux ; Loys Greinhac, consul ; Perbos, consul (1). »

Pasteur : Jehan Castavède, 1562.

*Châteauneuf-lès-Vernoux*. Pasteur : Antoine Mercier, 1590-1598.

*Macheville*. Pasteur : André Ducros.

*Saint-Apollinaire-de-Rias*. Cette Eglise possédait un temple en 1592.

*Le Cheylard* unie à *Saint-Christol*. Le 1<sup>er</sup> mai 1571, les protestants du Cheylard achetèrent une maison « pour l'exercice et usage de la prédication de la parole de Dieu suivant la religion réformée. » Elle leur coûta 460 livres, et leur fut vendue par noble Achille de Marcoulx.

Pasteurs : Davin, 1581 ; Jean Arnaud, 1596.

*Boffres* unie à *La Bâtie*, *Boucieu-le-Roi* et *Sainte-Marguerite*. Le 8 septembre 1595, les protestants de ces quatre Eglises, qui venaient de perdre leur pasteur François Escomel, nommèrent, pour le remplacer, Jean-Baptiste Ollivier, aux gages de 72 écus (216 livres). Chaque Eglise devait payer 18 écus, et Sainte-Marguerite et Boucieu-le-Roi fournir, en outre, une monture quand le pasteur irait y présider l'exercice.

Pasteurs : Jean Arnaud (à Boucieu-le-Roi), 1582-1584 ; François Escomel, 1594-1595 ; Jean-Baptiste Ollivier, 1595-1599.

*Chalencon*. Le 8 juin 1563, les anciens du consistoire demandèrent un pasteur à Genève et écrivirent, à ce propos, la lettre suivante : « Salut par notre Seigneur et humble recommandation promise. Nous vous prions, nos chers Seigneurs et Pères en Jésus-Christ, qu'il vous plaise, au nom de Dieu, nous faire encore ce bien

(1) Gaberel, t. I (édit. de 1853), p. 125, 126.

que de nous envoyer un ministre pour nous annoncer la Parole de Dieu, car celui qu'il vous avait plu nous envoyer l'année passée fut, par l'avis de la classe de Vivarais, mis en autre lieu près Villeneuve-de-Berg ; et nous, ayant été fort enveloppés des troubles des adversaires voisins, sommes destitués, non seulement nous, en la petite ville, mais aussi tout le ressort, qui n'est pas petit, ains (mais) d'un grand peuple et dont presque tous désirent entendre. Nous doutons point, Messieurs, que n'ayez plusieurs telles requêtes, mais si nous vous savions donner à entendre notre nécessité, la grande multitude de brebis sans pasteur, de l'importance du commerce et voisinage que nous avons avec le Velay, où il n'y a encore aucun ministre, nous nous assurons bien de votre piété que serions préférés à plusieurs autres, en priant notre Créateur pour vos prospérités à son saint œuvre ; le prions aussi vous incliner à notre humble requête, à son honneur et gloire.

» De Chalencon, le 8<sup>me</sup> juin 1563.

» Vos humbles serviteurs,

» F. de Chambault, capitaine de la ville, etc. (1). »

*Saint-Michel-le-Rance.* La Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève envoya à cette Eglise, en 1565, un ministre qui s'appelait Jean Arnaud (2).

*Soyons et Charmes.* Le 23 août 1576, les habitants réformés de Valence et du comté de Crussol, tant pour eux que pour les réformés de Soyons, Charmes, Saint-Péray et son mandement, Touloud et le mandement de Saint-Marcel, passèrent une convention avec le pasteur Baptiste Blanchard, par laquelle ils lui allouèrent 420 livres de gages, à la condition qu'il demeurerait à

(1) Gaberel, t. I (édit. de 1853), p. 143.

(2) *Bulletin de la Société, etc.*, t. VIII, p. 76.

Charmes, mais qu'il prêcherait à Soyons tous les dimanches et alternativement à Toulaud et à Saint-Marcel les jours de bonne fête.

En 1596 et 1597, Charmes, détachée de Soyons, n'avait point de pasteur et était desservie par celui de Beaumont en Dauphiné.

Pasteurs : Baptiste Blanchard, 1576-1578; François Escomel, 1583-1592; Bénistan, 1596; Michel de Marcure dit Salave, 1596-1597; Jean-Baptiste Ollivier, 1598-1601.

*Saint-Bazille.* Pasteur : Jehan Bonari, 1567.

*Saint-Voy.* Pasteurs : Bonnefoi, 1562-1574; Coste, 1596. — C'est la seule Eglise du Velay, avec Le Chambon, dont nous retrouvons des traces précises au seizième siècle; mais nous savons d'ailleurs que cette province en renfermait plusieurs autres, comme le prouvent les quatre ministres au moins que le gouverneur du Velay fit pendre en 1574 (voy. pages 124 et 125).

## 2. Colloque de Privas.

*Privas.* Cette Eglise se fit représenter au colloque de Baix du 7 avril 1563. Pasteurs : Chapel, 1562; Jean Valeton, 1586-1617.

*Tournon-lès-Privas.* Pasteur : Jean-François Gailard, 1596.

*Lyas et adjointes.* Pasteur : Jean Arnaud, 1572.

*Alissas.* Cette Eglise fut représentée au colloque de Baix du 7 avril 1563.

*Pranles.* De même.

*Saint-Fortunat unie à Saint-Vincent-de-Durfort.* Le colloque de Privas, assemblé en juin 1596, décida que le pasteur de ces deux Eglises donnerait des prédica-

tions aux Eglises de *Pierregourde* et de *Beauchâtel*, qui en étaient privées.

*Saint-Sauveur-de-Montagut*. Pasteurs : M<sup>e</sup> Nicolas Barruel, 1569-1588; Zacharie Ducros, 1596-1620. Cette Eglise possédait un temple en 1584, mais elle paraît l'avoir reconstruit en 1596, car elle passa à cette date un bail à prix fait de la bâtisse d'un édifice destiné au culte.

*Gluiras*. Pasteurs : Meycorat de la Batière, 1563; Vincent de La Pise, 1570-1574; Fouquet Bénédicty (ou Benoît) dit du Virail, 1574-1591, derechef en 1601.

*Marcols*. Les habitants de cette Eglise, dans une requête adressée au colloque de Châteauneuf-lès-Vernoux, assemblé le 11 janvier 1576, exposent que leur Eglise est dressée depuis treize ou quatorze ans, c'est-à-dire depuis 1561 ou 1562, et qu'ils ont entretenu un pasteur fidèle du nom de Prévost, qui les a quittés sans qu'ils en sachent bien la raison. Ils conjecturent néanmoins que c'est parce que l'Eglise lui doit une partie de ses gages. Ils sont disposés à le satisfaire et prient, en conséquence, le colloque d'enjoindre à Prévost de retourner à son poste ou de leur donner un autre pasteur.

Pasteur : Prévost, 1561-1575.

*Le Gua*. Cette Eglise se fit représenter au colloque de Baix du 7 avril 1563.

*Issamoulenc*. En 1586, et après, cette Eglise était unie à celles du *Gua* et d'*Ajoux*. Pasteur : Fouquet Bénédicty (ou Benoît) dit du Virail, 1591-1596, résidant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des deux premières Eglises.

*Saint-Vincent-de-Barrès*. Cette Eglise était représentée au colloque de Baix du 7 avril 1563.

*Le Pouzin*. Même remarque. L'année précédente,



cette Eglise jouissait déjà de l'exercice public et possédait un temple et une cloche. Le 4 janvier de cette même année, elle donna le bail de la sonnerie de la cloche à Louis Robert, tisserand du Pouzin, « pour le prêche et les prières, » à raison de 4 livres 10 sols par an.

Le 3 janvier 1588, les protestants, dont le temple avait été incendié en 1574 par les troupes royales, se réunissaient dans la maison consulaire. Le lieutenant « au fait de la justice du lieu » s'appelait Rolland Aude-mar.

En 1597 et 1598, le maître d'école protestant Falguet faisait les prières habituelles moyennant 6 écus de gages.

Pasteurs : Brotier, 1581-1582; Barthélemy Dugas, 1591-1596; Michel de Mercure dit Salave, 1590-1599.

*Baix.* Un colloque s'assembla, le 7 avril 1563, dans cette Eglise qui, par son intermédiaire, demanda un pasteur à Genève dans les termes suivants :

« Salut et paix par Jésus-Christ, notre Seigneur.

» Messieurs les ministres du saint Evangile à Genève,

» Messieurs, les Eglises réformées de Privas, Baix, Le Pouzin, Saint-Vincent [de Barrès], Alissas, Pranles, Evuans (?), Le Gua étant assemblées au colloque tenu en la ville de Baix-sur-Baix en Vivarais, sous l'obéissance du roi, notre Sire, le jour souscrit, date des présentes, destituées de pasteur, de tant que M<sup>e</sup> Jehan du Cerf, qui leur avait été envoyé pour ministre de votre Eglise de Genève et par le synode tenu en la ville de Montpellier, a été déposé par les causes contenues es actes du synode. Au lieu duquel la dite Eglise envoya pour quelque temps M<sup>e</sup> Jehan Moysan, ministre de la

Parole, chassé de son Eglise en Agénois par les ennemis de l'Evangile. Maintenant que le dit Moysan demande congé pour se retirer en son Eglise, prétendant, par le moyen de la paix, derechef y exercer le ministère, la pauvre Eglise de Baix demeure désolée si le Seigneur n'y pourvoit. Par quoi, reconnaissant le saint et chrétien zèle qu'elle a toujours montré à s'employer fidèlement en l'œuvre du Seigneur, étant requis, avons dépêché la présente pour vous prier que, si le Seigneur vous a mis en main homme pour leur administrer la Parole, qu'il vous plaise le leur envoyer ; promettant qu'avec l'aide de Dieu lui sera fait un si bon accueil qu'il aura occasion de s'en contenter. Ce faisant continuerez la charité jà par vous exprimée ; avancerez l'œuvre du Seigneur Dieu en notre part. Messieurs, nous prions Dieu vous augmenter ses dons et grâces, nous recommandant à vos saintes prières.

» De Baix, ce septième avril 1563.

» Tascal pour toute la compagnie, comme visiteur du dit colloque (1). »

Le 9 mai suivant, les anciens du consistoire de Baix, ne recevant par de réponse de Genève, adressèrent à ses pasteurs la lettre suivante :

« Salut et paix par Jésus-Christ, notre Seigneur.

« A Messieurs les ministres de Genève.

» Messieurs. Les frères de l'Eglise réformée de la ville de Baix-sur-Baix en Vivarais, sous l'obéissance du roi notre sire, se voyant en danger d'être destitués de pasteur pour leur annoncer le saint Evangile, de tant

(1) Gaborel, t. I (édit. 1853), p. 133, 134.

que M. Jehan du Cerf, ci-devant leur ministre, au synode dernier tenu à Montpellier avait été déposé, et que M. Jehan Moysan, ministre de la Perche en Agenais, aurait délibéré de retourner à son Eglise, dont, par les ennemis de l'Evangile, avait été chassé, vous dépêchent ce porteur, M. Amyen Gardon, l'un de leurs diacres, pour vous prier au nom de Dieu les pourvoir d'un ministre, lequel ils délibèrent, à l'aide de Dieu, entretenir de leur pouvoir de façon qu'il ne recevra mécontentement. Ce faisant exercerez votre charité accoutumée, avancerez le règne de Jésus et nous obligerez de plus en plus de le prier vous donner de quoi pourvoir les dépourvus et augmenter les dons de son Esprit, nous recommandant à vos saintes prières.

» De Baix, le neuvième jour de mai mil V<sup>e</sup> 63, où étaient présents les soussignés.

» Vos humbles frères en Jésus-Christ ceux de l'Eglise réformée de Baix.

» Le Pont ancien, ..... Chanimas ancien, Fournier secrétaire (1). »

Une note écrite au dos de cette lettre nous apprend que le pasteur Claude le Roy fut envoyé à l'Eglise.

Pasteurs : Jehan Du Cerf, avant 1563 ; Jean Moysan, 1563 ; Claude de Roy, 1563.

### 3. Colloque d'Aubenas.

*Aubenas.* Cette ville avait embrassé en masse la Réforme et ne comptait, en 1562, que deux ou trois familles catholiques. Nonobstant cela, l'Eglise subsista

(1) Biblioth. de Genève, manusc. français, n<sup>o</sup> 197<sup>na</sup>.

avec quelque difficulté jusqu'en l'année 1587, date de la prise d'Aubenas par les ligueurs. Les protestants la reprirent en 1593 et rétablirent leur culte. Mais comme ils n'avaient point de pasteur sous la main, ils s'adressèrent à Théodore de Bèze à Genève, le 13 septembre de l'année suivante, pour s'en procurer un. « Monsieur, » lui disaient-ils, « après une assez longue affliction et exil durant sept années de nos maisons et biens, Dieu nous a fait grâce et miséricorde, délivrés d'oppression et rétabli notre Eglise; rétabli, disons-nous, comme miraculeusement et d'un moyen admirable; nous ayant, parmi tant de difficultés qui se sont présentées, montré de très évidents témoignages de son assistance. A lui donc seul en soit la gloire!

» Nous avons depuis poursuivi d'avoir un pasteur et pour encore n'en avons eu que par emprunt de nos Eglises voisines. Et pour être pourvu de quelque bon personnage qui soit entièrement à notre Eglise, pour la bonne affection qu'avons connue que vous avez à icelle, sur l'avis qu'on nous a donné que, par la faveur votre et de Messieurs les autres ministres et professeurs de votre Eglise, pourrions avoir M. Arnaud, l'un d'iceux, ou autre de votre compagnie, et outre celle que nous leur en faisons et Monsieur de Chambaud, notre gouverneur, à Messieurs vos syndics, nous sommes voulus retirer à vous et supplier, comme nous vous supplions bien humblement, nous faire, s'il vous plaît, le bon office de nous départir, de votre faveur et autorité, à ce que le dit sieur Arnaud nous soit donné et le persuader de s'y accorder et disposer; et accroîtrez l'obligation qu'avez sur nous de longtemps pour vous en rendre très humble service que devons, fortifierez et restaurerez notre Eglise; laquelle, par la grâce de Dieu, croît de jour à autre; et nous ne saurons manquer pour le con-

tentement dudit Sieur et de satisfaire à ce que vous manderez à lui pour se rendre à nous, ce qu'attendant la clorons pour prier Dieu, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde.

» D'Aubenas ce VIII septembre 1594.

» Vos bien humbles serviteurs les anciens de l'Eglise réformée d'Aubenas et pour tous.

» Delagrance, Brun, Achart, A. Sangler, Dusserre (1). »

A la même date les anciens du consistoire d'Aubenas écrivirent une lettre à peu près semblable à la Compagnie des pasteurs et professeurs de Genève. « Messieurs, leur disaient-ils, comme il a plu à Dieu nous visiter pour nos démérites et priver de nos maisons et biens par l'espace de sept ans, il nous a aussi ci-après fait miséricorde, délivré d'oppression et rétabli notre Eglise, lors même que moins y pensions. Et bien qu'en cette action ayons une infinité de traverses, toutefois en tout et par tout avons reconnu une merveilleuse assistance de sa bonté et grâce; de quoi nous avons grandement à le louer, de ce aussi que, parmi l'affliction et le deuil, nous a toujours fortifiés et pourvu à nos nécessités; qui nous a fait assurer qu'il continuera et nous pourvoira, s'il lui plaît, de ce dont à présent avons le plus besoin, c'est de quelque bon personnage pour pasteur : ayant fait tout ce qu'a été à nous pour en avoir quelqu'un de deça et pour encore n'en avons eu ni pu avoir que par emprunt des Eglises voisines. Et comme nous enquérions et y travaillions de tous côtés, quelques bons personnages de nos amis nous ont donné

(1) Gaberel, t. II, p. 45, 46.

avis vous faire cette notre humble requête, par laquelle nous vous supplierons bien humblement et de tout notre cœur et affection à ce notre grand besoin, et pour la restauration de notre Eglise, qui en est comme affamée, nous secourir et octroyer, s'il vous plaît, Monsieur Arnaud, auquel nous en écrivons; le nous donner et envoyer, si tant est qu'il l'agrée, ou autrement qu'avisez; en quoi, s'il vous plaît et pour l'en persuader, nous serez favorable. Nous assurant d'avoir ce bien de vous et de lui, nous nous mettrons en tout devoir pour lui donner tout le contentement qu'en nous sera. Et suivant l'avis qu'il vous plaira nous en donner par ce porteur, pourvoira à ce que de besoin pour se rendre ici en sûreté; nous assurant d'avoir ce bien et faveur de vous, après vous avoir offert très humble service de tout ce qui dépend de nous, la clorons pour prier Dieu en cet endroit, Messieurs, vous avoir en sa sainte garde.

» D'Aubenas le VII septembre 1594.

» Vos bien humbles serviteurs les anciens de l'Eglise réformée d'Aubenas et pour tous. Brun, A. Sangler, Clusone, Achart (1). »

Le pasteur Arnaud (proprement Arnoul) put venir à Aubenas, et les pasteurs et professeurs de Genève profitèrent de son occasion pour féliciter les anciens de l'Eglise d'Aubenas de la délivrance de leur ville, et leur exprimer les vœux qu'ils formaient pour leur prospérité temporelle et spirituelle (2).

Pasteurs : Pierre Colliod, sieur de Varendal, 1561; Guillaume du Coindeau, 1562-1567; Claude Cabanel,

(1) Manusc. 197<sup>aa</sup>, portef. 3 (Bibl. de Genève).

(2) Lettre du 16 octobre 1694 (*idem*).

diacre, 1562; Lagrange 1571; Pierre de Labat, 1583-1585; Pierre Adrien Chamier, 1587, Arnoul Martin, 1594-1601.

*Vals.* L'exercice de la religion réformée se pratiqua presque sans interruption à Vals, de l'année 1561 au 27 juillet 1653. Cette Eglise était considérée comme un des boulevards de la Réforme en Vivarais et on lui avait donné le nom de *petite Genève*.

Pasteurs : Jehan Anthoine, 1562-1567; Bernardin Gudet, 1593 et auparavant; Jean de La Faye, 1596.

*Villeneuve-de-Berg.* Le 26 août 1579 les protestants Pierre Roussel, Jacques Hermet et autres achetèrent une maison attenant à la Tour-Neuve pour la convertir en temple, d'où le nom de Tour du Temple que celle-ci porta à l'avenir. Le 9 février 1586, ils ratifièrent cet acte après le prêche.

Pasteurs : Jehan Beton, 1561-1562; Pierre de Labat, 1587-1599.

*Vallon.* Pasteurs : Jean Arnaud, 1581; Ricaud, 1584; Pierre Raillet, 1593-1599; Pierre de Labat, 1599-1609.

*Salavas.* Le 8 janvier 1597, les protestants trouvant leur temple trop petit achetèrent la cour d'une maison pour en construire un autre et une parcelle de terrain attenant à la place publique. En échange, ils donnèrent au vendeur nommé Charbonnel, le 10 mars suivant, le dessus du four banal où ils se réunissaient, plus la somme de 60 livres, et soldèrent l'entrepreneur du temple en vendant à François Lafond une vigne qui appartenait à la communauté. L'Eglise de Salavas fut presque toujours unie à celle de Vallon.

Pasteur : Barthélemy Pinchinat, 1575.

*Lagorce.* En 1586 les protestants réparèrent leur temple. En mai 1597 ils dépensèrent 40 livres pour acheter une cloche et la hissèrent sur le temple. L'Eglise

de Lagorce fut souvent unie à celle de Vallon et de Salavas.

Pasteurs : Guillaume Pinet, 1573-1577; Pierre Raillet, 1586.

*Mirabel.* Pasteurs : Guillaume Pinet, 1572-1573; Barthélemy Pinchinat, 1582; Faucher, 1596.

*Sablières.* Cette Eglise demanda un pasteur à Genève, le 25 avril 1563 par la lettre suivante : « L'an de l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ mil cinq cent soixante trois et le vingt sixième du mois de mai, après ce que, par avis du consistoire de l'Eglise de Sablières en Vivarais, les habitants de ladite paroisse de Sablières avaient été appelés au conseil au son de cloche en la forme accoutumée : que ont été constitués en leurs personnes Pierre de Borne, écuyer, seigneur de Beaumefort et de la Farelle, coseigneur dudit Sablières; — avec Pierre de Borne, écuyer : de Sigones, diacre de ladite Eglise; — M<sup>e</sup> Jehan Vincent, Jehan Hernutau, Pierre Prat, Michel Coste, surveillants; — M<sup>e</sup> Antoine Ruys, Blaize Formier, Jehan Vincens, Du Pervenchel, Pons, Chabbaud, Privat, Varus, François Vincent vieux, François Vincent jeune, Nicollaus Rocel, Antoine Portoug, Claude, André Ariglon, Raymond Sabatier, M<sup>e</sup> Antoine Sabatier, Chapellier, Jacques Du Boys, Simon Chambon, Antoine Bastide dit grimailleur, Jehan Borrel, Philippe Teboud, Jehan Hernutau, Du Mas, Etienne Teboud, Guillaume Jernot, Jehan Bastide dit boteiller, Jacques Coffin, Etienne Dubois, Mathieu Bastide, Jehan Bastide dit Chastaignus, Privat Nouvelle, Bertaud, Albiot, Jehan Bastide Allpindou, Jehan Raymond, Jehan-Bastide Sellon, Guillaume Nermitan, Martin Vayron, Guillaume Pages, André Terond, Guillaume Bastide, Jehan ..., Etienne Chabaud, André Pratloug, Guillaume Sabatier dit Ro-



chas, Guillaume Prat, Antoine Gay, M<sup>e</sup> Guillaume Redon et Charles Gazel, Jehan Getry, André Pratloug, André Cure, Claude Bonai..., Jehan Cure, Reymond Raymond dit Sablières, — lesquels, de leur bon gré et franc vouloir, ont donné charge et mandement spécial et général à Gervais de Mézirac, écuyer, d'aller, en leur nom et de toute la paroisse dudit Sablières, ès ville et cité de Genève et Lyon, pour aller poursuivre ès consistoires desdites villes d'avoir un ministre de la Parole de Dieu pour ladite Eglise de Sablières, qui est dépourvue, et, l'ayant recouvré, l'amener; promettant lesdits entretenir ledit ministre, l'aider et subvenir en tout ce que lui sera besoin; lui assister, le garder et défendre comme leurs propres personnes, et à ce employer leurs personnes, biens, vies, honneur; chargeant ledit Mézirac faire semblables et plus expresses promesses en leurs noms et des concitoyens; le faisant, quant à ce, leur procureur spécial et général; promettant aussi de tenir, attendre, garder tout ce que, par leur dit procureur, en ce dessein sera fait. Promis et ainsi compromis et juré sous l'obligation expresse de tous et chacun leurs biens, meubles, immeubles présents et à venir, ensemble de ladite paroisse de Sablières, et ont voulu en être fait instrument par moi notaire et secrétaire soussigné.

» Fait et récité dans le temple dudit Sablières, où le peuple était assemblé après la prière, présidant Guillaume Bresson, sire de Pourcharesse, Pons de Corbic, de Vanbiac, Loys d'Ariffon, de Rihes, audit Vivarais. Et moi, Jehan Delonne, notaire et secrétaire du consistoire, écrivant et recevant, soussigné. Deleune, notaire (1). »

(1) Gaberel, t. I (édit. de 1853), p. 143-145.

*Joannas*. Cette Eglise demanda un pasteur à Genève, le 15 avril 1563, par la lettre suivante : « A nos seigneurs et frères les ministres de l'Eglise de Genève.

» Seigneurs et frères. Croyons être avertis comment il a plu à notre bon Dieu nous délivrer des abominations et idolâtries que Satan avait introduites en notre Eglise de Johannas en Vivarais, de quoi lui en rendons grâce, et sommes maintenant destitués de pasteur qui nous annonce la Parole de Dieu, ni seulement avons un moyen de redresser notre Eglise. Au reste sommes encore pauvres brebis exposées au danger des loups. Ce simple peuple crie contre nous, puisqu'ils ont été privés des abominations papistiques, que nous leur devons pourvoir d'un ministre pour être enseignés en la Parole de Dieu. A cette cause nous vous prions, au nom de Dieu, nous vouloir pourvoir et envoyer un ministre suffisant et craignant Dieu ; et nous vous serons à jamais de plus en plus obligés de prier Dieu [vous] vouloir augmenter ses dons et ses grâces.

» De Johannas, ce quinzième avril 1563.

» Vos obéissants serviteurs. Ceux de l'Eglise de Johannas :

» Du Serre, E. Pouhet, P. Mazade, de La Roche, E. Sollier, Margron, A. Mazade, Rozier, Liautier, Béraud, L. André, M. Chambonen, Méric, de La Peine, Deleuze, Borce, Lacoste, etc. (1). »

*Jaujac*. Cette Eglise demanda un pasteur à Genève le 25 avril 1563, et écrivit, à cette occasion, la lettre suivante, qui était aussi à l'adresse de l'Eglise de Lyon :

(1) Gaberel, t. I (édit. de 1853), p. 133.

« Messieurs, ministres de la Parole de Dieu en son Eglise de Lyon ou de Genève. Salut et paix par Jésus-Christ.

» Supplie humblement l'Eglise réformée de Jaujac en Vivarais, pour combien que de longtemps ait été dressée par un des ministres plus prochains, ce néanmoins aurait demeuré dépourvue de pasteur et par ainsi de la Parole de vie jusqu'à présent, et nonobstant que ait fait extrêmes diligences pour en recouvrer un et que l'Eglise soit en grande conséquence et comme un rempart contre les ennemis de Dieu venant au pays. A cette cause vous plaira, au nom du Seigneur, nous pourvoir de quelque homme savant et craignant Dieu pour administrer en notre dite Eglise la Parole et saint sacrement du Seigneur; vous assurant que le nombre de nos assemblées est grand, combien que n'ayons guère souvent été admonestés par la Parole de Dieu à faute d'homme, duquel vous supplions de [la part de] l'Eglise nous pourvoir, et serons encore plus obligés à prier Dieu pour vous.

» Ecrit à Jaujac, ce XXV<sup>e</sup> avril 1563.

» Clément, Du Serre, Loyson, diacre dudit lieu; Castelvielle, d'Astrevielle, diacre, etc., etc. (1). »

*Meyras* et *Thueyts* unies à Jaujac. Pasteurs : Jacques Raillet, 1593; Jean Imbert, 1596-1623. — *Thueytz*. Pasteur : De Cabanes, 1562.

*Montpezat*. Pasteur : Jehan de Altemps, 1567, envoyé par Genève.

*Uzer*. Pasteur : Etienne Béraud, 1562.

(1) Gaberel, t. I (édit. de 1853), p. 135.





## TROISIÈME PÉRIODE

---

### RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES

(1598-1685)

---

#### VIVARAIS ET VELAY

---

#### HISTOIRE EXTÉRIEURE

---

#### I. — *Histoire politique*

---

#### ÉDIT DE NANTES. PLACES DE SURETÉ



On sait que Henri IV, tant il craignait de s'aliéner la cour de Rome et le clergé de France, se fit longtemps prier avant d'octroyer l'édit de Nantes à ses anciens coreligionnaires ; mais les gentilshommes réformés, siégeant à l'assemblée politique générale de Châtellerault (1597-1598), qui n'entendaient

point se laisser leurrer par de vaines promesses comme précédemment, ayant posé leurs conditions avant de promettre de suivre le roi au siège d'Amiens, celui-ci, craignant d'être abandonné par eux, finit par signer le célèbre édit le 12 avril 1598.

« Cet édit, » dit *La France protestante* (1), « que l'on a décoré du titre pompeux de Charte des Eglises protestantes, n'était au fond que la reproduction des édits de Poitiers, de Nérac et de Fleix, dont il rappelle fréquemment les dispositions. L'exercice public du culte réformé n'était autorisé qu'en certains lieux déterminés, et, dans ces lieux mêmes, les protestants devaient se soumettre à la police de l'Eglise romaine, chômer les jours de fête, payer les dîmes au clergé catholique, remplir tous les devoirs extérieurs des paroissiens. Ils étaient d'ailleurs déclarés admissibles à tous les emplois, leurs malades devaient être reçus dans les hôpitaux, leurs pauvres dans les hospices, leurs enfants dans les collèges, et, pour leur assurer une justice impartiale devant les tribunaux, l'édit établit dans plusieurs parlements une chambre mi-partie, c'est-à-dire composée d'un nombre égal de juges catholiques et protestants. Des articles particuliers, qui ne furent jamais enregistrés, malgré une promesse formelle, accordèrent aux ministres quelques-uns des privilèges dont les curés jouissaient depuis des siècles, autorisèrent les legs et donations pour l'entretien des pasteurs et des écoles, et permirent aux protestants de lever sur eux-mêmes une somme annuelle pour les frais de culte et des synodes. Enfin des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit ni dans les articles particuliers, promirent aux protestants une somme annuelle de quarante-cinq mille écus

(1) T. I, p. LVIII.

pour le traitement de leurs ministres et leur laissèrent la garde, pendant huit ans, de toutes les places dont ils étaient alors les maîtres, » c'est-à-dire jusqu'à la fin d'août 1597.

Le parlement de Toulouse, auquel le Vivarais et le Velay ressortissaient, ne consentit, à l'exemple de plusieurs autres parlements de France, à enregistrer l'édit qu'en y apportant certaines restrictions (19 janvier 1600). La cour du sénéchal du Puy ne paraît pas en avoir fait aucune etregistra purement et simplement l'édit le 16 février 1600, à la requête du sieur de Saint-Pol, commissaire du roi, qui se transporta au Puy dans ce but (1).

Les places dont la garde était laissée aux protestants par l'édit de Nantes se divisaient en trois catégories : les places de sûreté et d'ôtage, dont la garnison était entièrement protestante ; les places de mariage, dont la garnison était mi-partie, c'est-à-dire composée par moitié de soldats protestants et de soldats catholiques ; les places particulières, dont la garde était exclusivement confiée à leurs seigneurs protestants et qui se gardaient elles-mêmes.

Aucune place de sûreté ne fut accordée au Vivarais, mais il obtint une place de mariage, Baix-sur-Baix, gardée par deux soldats détachés de la garnison de Sommières et recevant 48 l. par mois pour leur entretien, et 5 places particulières : Vallon, Vals, Privas, Le Pouzin et Les Boutières (2).

(1) M. Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 82.

(2) Les Boutières, étant une contrée, doivent désigner ici les places ou châteaux situés sur son territoire (Anquez, *Histoire des assemblées politiques*, p. 164, 166 ; *La France protestante*, t. X, p. 258. Nous avons rectifié les noms défigurés).

## APAISEMENT DES PASSIONS RELIGIEUSES SOUS HENRI IV.

LOUIS XIII RUINE LES ÉGLISES RÉFORMÉES DU BÉARN  
(1598-1620).

Les douze années qui s'écoulèrent depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à la mort de Henri IV (14 mars 1610) furent une des époques les plus calmes et les plus prospères de la Réforme. Les passions s'amortirent en dépit de quelques querelles particulières et les deux partis vécurent en assez bonne intelligence. La mort du roi remplit les protestants de crainte et ce ne fut pas sans motifs. Des temples furent brûlés et quelques ministres égorgés. Dans les cours de justice, les hôpitaux, les charges publiques; dans la distribution des aumônes et la désignation des lieux de culte leurs droits étaient méconnus. On commençait même à dire tout haut que l'édit de Nantes n'était qu'un sursis accordé à des sujets rebelles, et que tôt ou tard le nouveau roi exécuterait le serment qu'il avait fait le jour de son sacre d'extirper l'hérésie.

Sur ces entrefaites, la France conclut une ligue offensive et défensive avec l'Espagne (30 avril 1612), puis survint le double mariage de Louis XIII avec une infante espagnole et du prince des Asturies avec Elisabeth de France (20 et 25 août). Les jésuites prêchèrent en pleine chaire que le dessein de ce double hymen était l'extirpation de l'hérésie, et les alarmes des protestants redoublèrent. Pourtant aucun événement fâcheux ne justifia sur l'heure leurs craintes. Louis XIII confirma l'édit de Nantes à sa majorité, le 1<sup>er</sup> octobre 1614, puis le 10 novembre suivant. Aux états de Blois, en mai 1628, et, par sa déclaration du 20 juillet de la même année, où il atténua la teneur du terrible serment qu'il avait fait



à son sacre, il acheva de se réconcilier avec les protestants. Mais deux ans après, il ordonna par un édit du 15 février 1618 le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn et l'incorporation de cette province à la couronne de France. Il s'en empara lui-même de vive force, au milieu d'excès de toutes sortes, et fit enregistrer violemment son édit par le parlement de Pau (15 octobre 1620).

Cet abus de pouvoir, qui ruina les Eglises réformées du Béarn, eut un douloureux retentissement dans tout le royaume et les réformés, craignant pour leur liberté, leurs biens et leurs vies, levèrent l'étendard de la révolte dans l'assemblée politique générale de La Rochelle, qui, nonobstant les défenses formelles du roi, s'ouvrit le 24 décembre 1620.

PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION (1619-1622). TROUBLES  
A PRIVAS. CHEYLANE PÉNÈTRE DANS LE CHATEAU,  
Y EST ASSIÉGÉ ET SE RETIRE. COMBAT DE VESSEAUX  
(1619-1620).

La guerre commença en Vivarais plus d'une année avant l'assemblée de La Rochelle, et prit naissance à l'occasion du projet de mariage de la belle Charlotte Paule de Chambaud, baronne de Privas, veuve de René de la Tour-Gouvernet-Chambaud, mort à Verceil en 1617 dans les guerres de Piémont (1), avec Claude d'Hautefort, sieur de Cheylane, beaucoup plus jeune qu'elle, fils de René d'Hautefort, vicomte de Lestrangle,

(1) Chambaud laissant plusieurs enfants en bas âge, le synode national d'Alais, 1620, qui craignait, non sans motifs, que ceux-ci ne fussent « détournés de la vraie religion », pria leurs oncles paternels de veiller sur eux, savoir : Charles de La Tour-Gouvernet, César de La Tour-La Charce et Henri de La Tour-Montauban.

gouverneur du Puy. L'un et l'autre étaient de fervents catholiques et le père avait été de plus un des chefs ligueurs du Vivarais. La réalisation d'un pareil projet aurait fait de la ville de Privas et de tous ses habitants des vassaux d'un seigneur catholique, et amené par la force des choses le rétablissement de la messe dans un lieu tout protestant, où elle ne s'était pas dite depuis soixante années.

Les parents et amis de Paule, de même que les pasteurs de la province, firent donc de grandes instances auprès d'elle pour qu'elle renonçât à ce mariage. On lui promit un époux digne d'elle et elle consentit à attendre ; mais quand on lui proposa son propre gendre, le célèbre Joachim de Beauvoir du Roure de Beaumont, seigneur de Brison, qui avait épousé sa fille Marie et et était resté veuf sans enfants, elle repoussa cette étrange proposition et déclara qu'elle mourrait plutôt que d'y acquiescer. Les habitants de Privas, irrités de cette réponse, décidèrent de s'opposer par les armes à l'entrevue de Paule avec Cheylane ; mais Anne de Lévis, duc de Ventadour, lieutenant pour le roi en Vivarais parvint à les calmer en défendant à Cheylane d'entrer dans Privas.

Lestrangle, qui voyait avec plaisir le mariage de son fils à cause de l'immense fortune de la baronne de Privas et de l'occasion qu'il lui fournirait d'humilier et au besoin d'écraser les protestants de la contrée, en conféra avec Montrond, ancien ligueur comme lui, qui lui offrit son concours et celui de la noblesse catholique du pays. Paule, très flattée également d'être recherchée par un brillant gentilhomme, plus jeune qu'elle, et encouragée directement par Louis XIII, reprit son projet de mariage, un moment suspendu, et fit des préparatifs dans son château pour recevoir Cheylane, qui,

secondé par elle, y pénétra de nuit par un trou juste assez grand pour laisser passer un homme (27 décembre 1619).

Les habitants, s'en étant aperçus, accoururent en foule devant le château et Cheylane, s'étant mis à une fenêtre pour les railler, ils firent sur l'heure le siège du château, brisèrent les conduits de sa fontaine, mirent en état d'arrestation tous ceux qui voulaient y pénétrer; et, comme Brison se trouvait au milieu d'eux, ils l'éluèrent pour leur chef. Ce dernier, qui avait un intérêt particulier dans le conflit comme gendre de Paule et qui prétendait, à ce titre, avoir des droits sur le gouvernement de Privas et de son château, écrivit aussitôt à Château vieux d'Aubenas de le rejoindre sans tarder avec tous les soldats qu'il pourrait rassembler à Aubenas, Vals et Meyras. Lui-même fit creuser des fossés et établir des barrières pour cerner le château.

Le surlendemain, 29 décembre, un coup d'arquebuse partit de la grande tour du château et blessa deux habitants de la ville. Pendant ce temps, Cheylane donnait l'ordre à tous les hommes dont il pouvait disposer en dehors de la place de venir lui prêter main forte au plus vite. La troupe se réunit à Saint-Priest, qu'elle pilla et saccagea, et pénétra le même jour dans le château.

Le 2 janvier, Alexandre de Mirabel-Blacons, ancien gouverneur d'Orange, beau-frère de Paule, informé des graves événements qui se passaient, accourut du Dauphiné avec plusieurs gentilshommes, et, ayant demandé une entrevue aux deux fiancés, les engagea à « modérer et pacifier tout ce qui se passait, qu'autrement il ne pouvait faire moins de la part du roi que de venir avec une grande troupe à Privas pour en faire la médiation lui-même. » Cheylane, s'étant laissé convaincre, quitta le

château avec sa suite le 4 janvier et donna sa parole qu'il ne chercherait pas à y rentrer.

Le jour même où Blacons vint à Privas, Jean de Lafaye, pasteur d'Aubenas, arrivait à Nîmes, envoyé par ses coreligionnaires du Vivarais pour engager cette ville à s'interposer entre les deux partis. Accédant à son vœu, elle députa deux personnages; mais leurs efforts furent infructueux, tant la querelle s'était envenimée.

Cependant, les hommes mandés par Brison, au nombre de cent cinquante, conduits par de Chamblard de Vals, arrivèrent à Privas le soir du jour où Cheylane était parti. La ville les envoya camper à Veyras; mais, dès le lendemain, Cheylane leur signifia l'ordre de se retirer. La petite troupe se mit donc en devoir de rejoindre ses foyers, quand, après avoir franchi le village de Vesseaux, Lestrange le père, qui était dans son château de Saint-Etienne-de-Boulogne, situé non loin de là, fondit sur eux à l'improviste avec neuf ou dix cavaliers et quarante à cinquante piétons, sous prétexte qu'ils avaient commis quelques dégâts en passant à Vesseaux. Châteaueux et trente-cinq à quarante soldats protestants y perdirent la vie. Chamblard et le capitaine Lambesset furent blessés. Ce dernier mourut ensuite à Privas.

Guillaume Masnau, conseiller au parlement de Toulouse, qui se trouvait en mission sur les limites du Languedoc et du Vivarais, fut prié à ce moment, par le syndic de cette dernière province, d'interposer son autorité pour faire cesser la lutte. Il accepta l'offre et se mit en route, accompagné d'un gentilhomme protestant et de plusieurs autres seigneurs, qui marchaient armés. Arrivé à une demi-lieue environ de Privas, on l'avertit que, s'il pénétrait dans la ville, il courrait le risque d'être maltraité. Il continua néanmoins sa route, vit

Paule et lui conseilla de vivre en bonne intelligence avec ses vassaux et d'oublier, au nom du salut public, la sédition qui avait eu lieu.

D'autre part, le duc de Ventadour, chargé par un arrêt du parlement de se transporter sur les lieux avec des forces suffisantes pour arrêter le cours des violences et voies de fait, réitéra à Cheylane l'ordre de ne plus rentrer dans Privas (1). Tout parut se calmer et la ville renvoya ses gardes.

CHEYLANE PÉNÈTRE DE NOUVEAU DANS LE CHATEAU DE PRIVAS, OU IL EST ASSIÉGÉ. DÉPUTATIONS DIVERSES A MONTMORENCY. COMBAT DE MIRABEL. REDDITION DE PRIVAS. DÉPUTATION AU ROI (1620).

Quelque temps après, Cheylane, qui était désireux d'accomplir son projet et qui savait que Privas n'était plus gardé depuis le 21 mars, pénétra, contre la foi jurée, dans le château, le 26 du même mois, par une poterne, avec vingt-cinq gentilshommes bien armés, et consumma son mariage avec Paule. Il était allé chercher ces derniers au Puy et ils venaient soi-disant pour lui rendre visite à l'occasion de son mariage; mais, en réalité, pour l'aider à emmener sa femme hors de Privas.

Brison, qui pénétra ses desseins, parut dès le lendemain dans la ville avec quinze cents hommes et investit le château. Quelques jours après, au commencement d'avril 1620, une assemblée de cercle (2) des protestants du bas Languedoc, Cévennes, Vivarais, Dauphiné et Provence, se réunit à Privas, dans le but de pacifier

(1) Mamarot, *Inventaire sommaire des archives de l'Ardèche*, B, 392.

(2) L'assemblée politique générale de Saumur de 1611 avait réparti les provinces de France en sept cercles.

le différend. Nîmes y envoya deux députés : Jean de Lagrange, docteur et avocat, premier consul en charge, et le ministre Ollivier. « Il arriva, » dit Ménard, « ... que, pendant la tenue de cette assemblée, les gens de guerre, qui étaient dans le château de Privas avec le vicomte de Cheylane, tirèrent des coups de mousquet et d'arquebuse sur les habitants et en tuèrent trois. L'alarme se répandit aussitôt dans la ville et aux environs de Privas... L'assemblée apaisa cependant les esprits en les assurant qu'elle allait prendre des voies sûres pour arrêter le mal. En effet, elle fit incontinent une députation au duc [Henry II] de Montmorency, [gouverneur du Languedoc], pour le supplier d'apporter un prompt remède à ces troubles. Les deux députés de Nîmes écrivirent dans le même temps aux consuls de cette dernière ville... le parti qu'on avait jugé à propos de prendre. Sur quoi, on convoqua une assemblée mixte [à Nîmes], le 17 de ce mois d'avril... Les trois ordres qui la formaient furent d'avis de joindre cinq députés à ceux de Privas pour se rendre à Beaucaire, où était alors le duc de Montmorency, et supplier de concert ce duc d'arrêter par son autorité les mouvements qui s'étaient élevés à Privas et de faire remettre les choses en l'état où elles étaient auparavant. De plus, afin de rendre leur négociation plus fructueuse, on délibéra de prier le président de Rochemaure de partir avec tous ces députés et d'y joindre de sa part tels catholiques qu'il voudrait choisir. Il fut convenu qu'on exhorterait ceux de Montpellier et d'Uzès de faire, de leur côté, une semblable députation. »

Dès que le parlement de Toulouse eut connaissance de l'importante assemblée de Privas, c'est-à-dire vers le milieu d'avril, il rendit un arrêt portant « défense à tous les sujets du roi, notamment aux Réformés, de se

trouver en aucune assemblée convoquée sans la permission du roi. à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public; que les députés de Privas rentreront chez eux, à peine des mêmes poursuites, et que cette décision sera remise au gouverneur de la province pour maintenir force au roi et à la justice (1). » Cet arrêt, en présence d'un peuple irrité, resta lettre morte.

Cependant, les ministres présents à l'assemblée de Nîmes auraient voulu qu'on recourût à la force des armes pour terminer le différend. Ils disaient que, depuis la Réforme, la messe n'avait été dite ni dans la ville, ni dans le château, et que, puisque Paule de Chambaud s'était mariée à un seigneur catholique, c'était une preuve qu'elle voulait l'introduire dans son domaine; que, dès lors, il fallait se saisir de sa personne, la marier à un seigneur protestant et la punir si elle résistait. Les politiques et les modérés faisaient remarquer, au contraire, qu'on ne devait pas troubler la paix du royaume pour une si petite affaire; et leur avis prévalut, comme on vient de le voir.

Les protestants des Cévennes tinrent aussi une assemblée à Alais pour le même objet; mais les plus ardents, sans attendre sa décision, réunirent sept à huit cents hommes et se mirent en route pour Privas, sous la conduite du capitaine Jarjaye du Pilon, malgré la défense du conseil provincial du bas Languedoc, qui députa aussitôt à Nîmes le consul Delon et le ministre Codurc pour demander aux réformés de cette ville le parti qu'il fallait prendre. Une assemblée mixte se réunit, à cet effet, à Nîmes le 23 avril, et l'on y décida que les

(1) Baudouin, *Inventaire sommaire des archives de la Haute-Garonne*, B, 395.

députés d'Alais se rendraient auprès de Montmorency ; et, comme ces derniers déclaraient qu'ils n'en avaient pas reçu la mission, une nouvelle réunion eut lieu le lendemain qui leur adjoignit deux députés de Nîmes. Il y eut aussi une autre assemblée à Uzès le 27 avril, mais elle ne paraît pas avoir abouti à un résultat pratique.

Cependant Lestrangle, qui n'avait pas voulu laisser son fils sans secours, avertit ses amis du danger que courait ce dernier et réunit deux mille hommes du bas Vivarais. La troupe allait gravir les côtes du Coiron, quand elle fut avertie que les sept à huit cents soldats protestants partis d'Alais venaient d'arriver à Villeneuve-de-Berg. Elle revint donc sur ses pas ; mais il faisait un froid si vif que les deux partis restèrent deux jours en présence sans en venir aux mains. Le 24 avril, les soldats huguenots sortirent de Villeneuve pour prendre l'offensive, mais, ayant été battus à Mirabel, ils rentrèrent dans la ville, après avoir perdu trente-cinq à quarante des leurs, et, dès le lendemain, ils reprirent le chemin des Cévennes, car Montmorency s'avancait avec une armée de sept mille hommes et de trois cents chevaux, et ils auraient été pris entre deux feux.

Ce dernier, en effet, ne s'était pas laissé persuader par les députés nîmois, et, quelques jours après, par ceux de Montpellier qui, en passant à Nîmes le 20 avril, s'étaient adjoints le second consul et deux conseillers de cette ville. D'autre part, le roi, à qui des gentilshommes des deux partis réunis en conférence avaient écrit pour le prier d'apporter un remède à la situation, avait purement et simplement donné l'ordre à Montmorency de se saisir de Privas et de châtier les coupables, et nullement celui de remettre les choses en leur premier état, comme les députés de Nîmes et



de Montpellier l'avaient demandé. Dès le 18 avril, avant que ces derniers se fussent rendus auprès de sa personne, il avait même fait sortir six canons de Beaucaire et s'était mis en devoir de réunir une armée pour exécuter les ordres qu'il avait reçus.

Vers la fin de janvier précédent, Pierre de Boucaud, président de la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier, et l'intendant François Du Faure, avertis par Cheylane, s'étaient rendus à Privas pour pacifier les esprits. Ils demeurèrent plusieurs mois dans cette ville et s'abouchèrent, en dernier lieu, avec l'assemblée, mais ils ne purent faire conclure qu'un accord temporaire entre les deux partis en présence. Claude Malingre, dans son *Histoire de la rébellion*, ajoute que « ces vénérables sénateurs étaient obligés, s'ils voulaient servir Dieu, d'aller faire dire la messe à une croix posée aux champs, demi-lieue de Privas, parmi le froid, la glace, la pluie et autres incommodités du temps, fréquentes en ces quartiers, ne la pouvant faire dire dans le lieu qui est huguenot et auquel les habitants ont, depuis soixante et un ans, chassé l'ancien service de Dieu. »

Montmorency, qui avait député en vain à Brison, pour lui faire mettre bas les armes, deux gentilshommes de l'une et l'autre religion, arriva devant Privas le 30 avril avec ses six canons. Les ministres, qui étaient dans la ville, voulaient qu'on lui résistât; mais les hommes les plus avisés et les plus influents, craignant de se perdre et de perdre la ville avec eux, représentèrent au peuple qu'il ne fallait pas courir aux abîmes pour un motif d'une si minime importance; que Paule de Chambaud était libre après tout de se marier comme bon lui semblait, et que Dieu tirerait certainement vengeance de ceux qui occasionneraient une guerre civile. On

savait, d'autre part, que les passages du Rhône étaient occupés, les bacs à traile détruits et les arrivages de blé suspendus. A Privas, on criait déjà la faim, et les protestants des Boutières ne prenaient pas les armes. Brison se retira donc avec ses soldats; l'assemblée de cercle fit de même, et les consuls, allant au-devant de Montmorency, à deux lieues de la ville, firent leur soumission et ouvrirent leurs portes, le 1<sup>er</sup> mai, aux conditions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Les rebelles demanderont pardon de leur révolte, et les soldats, après avoir mis bas les armes, seront licenciés ; 2<sup>o</sup> Brison et Tavernol (1), s'ils tombent entre les mains de Montmorency, seront à sa discrétion ; 3<sup>o</sup> on abattra les fortifications nouvellement construites entre la ville et le château ; 4<sup>o</sup> l'armée, composée de six mille hommes de cavalerie, d'infanterie et de milice, sera nourrie pendant six jours aux frais des habitants. » Une contribution de 50,000 écus fut de plus imposée sur les protestants de la ville (2).

Montmorency donna des ordres pour que Paule de Chambaud pût sortir de Privas en toute sûreté et se retirer au château de son beau-père à Boulogne ; mais, dépassant les clauses de la capitulation, il fit arrêter les ministres et les habitants de la ville le plus en évidence, en menaçant de les pendre, rétablit la messe, et, comme on avait tiré quelques coups de mousquet contre le château avant son arrivée, et même après, il fit mourir six des plus coupables (3). Il menaça même de raser

(1) Ce personnage paraît avoir été la cheville ouvrière du conseil politique du Vivarais et Velay.

(2) *Réduction de la ville de Privas à l'obéissance du Roy, etc.*, 1620.

(3) Ç'aurait été six ministres, d'après le *Discours véritable de l'exécution de six ministres de la Religion prétendue Réformée en la ville de Privas, par le commandement de Sa Majesté très Chrestienne*, in-8<sup>o</sup> (s. l. ni d.).

les murailles de la ville, mais il recula devant cette mesure extrême et partit pour le Languedoc (3 mai), en laissant dans le château cinquante de ses soldats aux ordres du sieur de Lacroix, capitaine de ses gardes, jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné, « de sorte que l'affaire, » dit Benoît, « prit la forme d'un procès entre particuliers : les réformés prétendant que cette place ayant été entre leurs mains au temps de l'édit, elle devait être estimée place de sûreté comme comprise dans les termes généraux des brevets qui leur laissaient la garde de toutes les places qu'ils tenaient alors ; le vicomte [de Cheylane], au contraire, soutenait que cette place, ayant appartenu à un particulier réformé, avait perdu sa qualité depuis qu'elle était échue à un seigneur catholique. »

Les protestants du Languedoc, apprenant la défaite de leurs coreligionnaires à Vesseaux et à Mirabel, ainsi que la reddition de Privas, s'assemblèrent à Uzès le 22 mai, désavouèrent le traité conclu par Montmorency et députèrent au roi Louis de Fréton et Guillaume Espérandieu, sieur d'Aiguefonde, pour lui représenter que le mariage de Paule annihilait tous les droits et garanties que Privas possédait comme ville de sûreté, et que la présence d'une garnison royale dans ses murs y portait de son côté la plus grave atteinte. Le roi leur répondit qu'il leur ferait justice, et le chancelier d'Ali-gre, auquel il les renvoya, leur demanda des mémoires et promit qu'il ferait informer ; mais c'était une fin de non recevoir, et les deux députés rentrèrent dans leurs foyers fort mécontents (1).

Crespin, député de l'Eglise et de la ville de Privas à l'assemblée politique générale de Loudun du 6 avril

(1) *Comment.* de Fréton, dans *Les Commentaires*, p. 19, 20.

précédent, s'était déjà plaint à elle de ce que le mariage de Paule de Chambaud avec Cheylane tendait à compromettre la sûreté de la ville, et l'assemblée avait décidé que ses cahiers seraient chargés de cette plainte et que les députés à la cour « embrasseraient cette affaire avec affection et vigueur (1). »

VIOLENCES DE LA GARNISON ROYALE DE PRIVAS.  
ASSIÉGÉE PAR BRISON, ELLE CAPITULE. MONTMORENCY RÉUNIT UNE ARMÉE (1620, 1621).

« Cependant, » dit Benoît, « la garnison commit mille violences, et même, pendant le synode [national] d'Alais (octobre 1620), les soldats donnèrent un coup d'épée sur la tête d'un vieillard et forcèrent un autre habitant, qu'ils poursuivaient à dessein de le maltraiter, de se jeter dans un précipice pour se sauver de leurs mains. Avec cela, ils avaient eu l'insolence de se plaindre que les habitants les outrageaient, et de faire venir des commissaires sur les lieux pour informer. Mais les commissaires, n'ayant trouvé nul fondement à ces plaintes, s'en retournèrent sans rien faire ; et parce qu'ils ne firent point de mal aux habitants, parce qu'ils les trouvèrent innocents, ils ne firent aussi nulle justice des violences dont les soldats étaient coupables. Il se tint à Anduze une assemblée particulière sur le sujet de ces brouilleries, mais elle donna peu de secours à cette ville affligée, parce que [le comte Gaspard de] Châtillon (2), de qui tout dépendait, ne faisait point de dé-

(1) *Procès-verbal de l'assemblée de Loudun, dans Les Commentaires*, p. 22.

(2) Arrière-petit-fils de l'amiral Coligny. L'assemblée provinciale du bas Languedoc, réunie à Lunel en novembre, l'avait nommé général en chef du bas Languedoc, Cévennes, Vivarais et Gévaudan. « Cette charge, » dit Be-

marche pour la défendre. Ce fut dans cet état que l'affaire fut portée au synode d'Alais qui ne secourut Privas que de recommandations et d'une somme de 200 écus. Il est vrai qu'il ordonna de plus une collecte dans la province pour lui aider à soutenir les frais de la guerre. Il écrivit à Châtillon pour le prier de réveiller son zèle en faveur de cette place importante. Ces lettres firent quelque effet. Châtillon parut sortir de sa léthargie. Privas reprit courage. »

Dès les premières violences commises par la garnison, les habitants tinrent de nombreuses assemblées armées, de jour et de nuit, pour aviser aux moyens de reprendre le château et d'expulser la garnison. Le parlement de Toulouse, les jugeant menaçantes pour Cheylane, quoiqu'il ne fût pas dans le château, les prohiba en juillet « sous les peines réservées au crime de lèse-majesté, » invita tous les sujets du roi à l'observation de ces défenses et mit sous la sauvegarde du roi et de la cour Cheylane et les siens (1).

Une assemblée politique des Eglises réformées de la province du Vivarais, Forez et Velay, tenue en août à Châteauneuf-les-Vernoux, s'occupa de l'affaire de Privas, et ses membres jurèrent, tant en leur nom qu'au nom des Eglises qui les avaient députés, « d'exposer leurs vies et leurs biens pour le soutien de la ville et Eglise de Privas (2). »

noît, « le mit en état de se faire acheter par la cour, et d'empêcher que ces provinces, qui pouvaient faire la plus forte diversion, ne secourussent les autres. »

(1) Baudouin, *Inventaire des archives du département de la Haute-Garonne*, B, 398.

(2) Chazalet de Châteauneuf, président; Agard (David), ministre de Soyons, président adjoint; Blanc (David), ministre de Châteauneuf, et Tavernol, secrétaires; Louis d'Arlempdes de Mirabel; de Brison; Antoine de Beauvoir de Beaumont, seigneur de Chabreilles; Jarjaye du Pilon, etc. (manusc. de la biblioth. de la *Société de l'Hist. du prot. franç.*)

L'assemblée politique générale de La Rochelle, qui s'ouvrit le 25 décembre 1620 sans la permission du roi et à laquelle d'Arlempdes de Mirabel et Chazalet de Châteauneuf, représentants du Vivarais et du Velay, racontèrent ce qui s'était passé, décida d'envoyer incontinent des députés au roi pour lui représenter, comme l'avaient déjà fait les députés de l'assemblée d'Uzès, que le mariage de Paule de Chambaud et l'occupation de Privas par une garnison catholique, ne tendaient à rien moins qu'à ruiner la ville et à lui faire perdre ses avantages de place de sûreté. Le roi, comme la première fois, paya les députés de bonnes paroles, de telle sorte que l'assemblée de La Rochelle, en donnant congé à Mirabel et à Chazalet, leur intima l'ordre de repousser la force par la force.

Enhardis par cette décision et désireux de se mettre à couvert des outrages qu'ils recevaient de la garnison du château et dont on ne leur faisait point justice, les habitants de Privas recommencèrent les hostilités en janvier 1621.

Du 22 au 28 de ce même mois, après avoir fait des provisions de guerre, qu'ils tirèrent du château d'Orange, ils s'emparèrent successivement de la Tour du Lac (1), des châteaux de Liviers et d'Entrevaux, qui appartenaient à des seigneurs catholiques, du moulin de Veyras et du pont des Chauchières; ils construisirent un fort sur la colline de Toulon, qui commandait le château de Privas, et élevèrent une plate-forme en face de ce dernier pour le battre. Pendant que les habitants de Privas se livraient à ces travaux, Ventadour envoya le pré-

(1) Cheylane avait négligé de la faire raser, comme le lui avait enjoint Ventadour qui, depuis quinze jours, connaissait les projets des habitants de Privas. C'était, du reste, un château inutile et sans revenus.

vôt de Vernhes pour informer, mais on lui signifia, le pistolet au poing et le chien rabattu, que, s'il faisait des informations, il lui en coûterait la vie et que celle même des consuls ne serait pas épargnée s'ils l'aidaient dans son ministère (1).

Nous pouvons maintenant donner le journal des événements survenus à Privas du 24 janvier 1621 au 20 mars suivant (2).

Le dimanche 24 janvier 1621, les consuls apprennent, par des lettres et par le rapport de paysans qui travaillaient aux champs, que Lestrangle et autres gentilshommes catholiques, qui étaient de connivence avec Saint-Palaix, lieutenant des gardes de Montmorency et successeur de Lacroix, se sont réunis à Boulogne et à Saint-Remèze; qu'ils ont envoyé au commandant du château un émissaire pour l'engager à s'emparer de la ville et que l'attaque doit commencer dans quelques jours.

Le mercredi 27, Lestrangle et son fils Cheylane, à la tête de quelques soldats, se saisissent de la grange de La Combe, notaire à Privas, située à Gleysal (paroisse de Saint-Priest), et d'une grande quantité de bétail. La Combe s'en est plaint à Ventadour, qui lui remet une lettre pour Lestrangle et Cheylane; mais ceux-ci retiennent le messager deux jours et, comme c'était un pauvre hère qu'ils ne pouvaient rançonner, ils le renvoient. Ce même jour Saint-Palaix reçoit un renfort de cinquante soldats conduits par La Poyade.

Le jeudi 28, à deux heures de l'après-midi, le commandant, accompagné de cinquante arquebusiers,

(1) *Discours véritable de ce qui s'est passé sur l'occurrence des mouvements de la ville de Privas, etc.*, 1621.

(2) D'après le *Récit véritable de ce qui s'est passé à Privas depuis le 23. 24 et 25. janvier, etc.*, 1621.

mande les consuls devant lui et leur donne l'ordre, de la part de Montmorency, dont il leur montre la lettre, de faire démolir toutes les fortifications que les habitants ont élevées, et les invite à venir conférer avec lui dans le château. Il avait l'intention de les retenir prisonniers. Les consuls refusent d'obtempérer à cet ordre en disant que, pour une affaire de cette importance, il était nécessaire de convoquer le conseil communal. Irrité de leur refus, Saint-Palaix fait mettre le feu à deux maisons contiguës au château et, pendant que les habitants sont occupés à l'éteindre, il fait tirer quelques volées de canon et des coups d'arquebuse et de mousquet; deux femmes sont blessées, ainsi que le docteur et avocat Louis Carlet et le sieur Paul Matares. Pour attiser l'incendie, les soldats enlèvent les tuiles avec des crochets et des perches, jettent des brandons enflammés sur les toits, et le tir du canon et des arquebuses continue. Effrayés, la plupart des habitants quittent Privas. Les soldats du château brûlent ensuite la porte de la ville pour permettre à leurs affidés d'y pénétrer. Les habitants chargent alors les sieurs de Trémolet et de Monteil, amis de Saint-Palaix, de le prier de faire cesser son tir. Ils se rendent au pied du château et l'appellent, mais, pour toute réponse, il donne de nouveau l'ordre de tirer. A la nuit, Trémolet et Monteil renouvellent leur démarche et obtiennent la même réponse.

Notons que, dès que Saint-Palaix eut commencé les hostilités contre les habitants de la ville, ceux-ci en informèrent le duc de Ventadour, qui apprit la nouvelle, « à deux heures de nuit, » c'est-à-dire à sept heures du soir environ. Dès le lendemain, il députa à Privas deux gentilshommes, l'un protestant, Matthieu de Chambaud, capitaine châtelain du Pouzin, et l'autre catholique,



Claude de Banne, sieur de Boissi, capitaine châtelain de Lavoulte, avec des paroles de paix pour Saint-Palaix et les consuls. Il leur offrait dans sa lettre d'être leur médiateur en attendant l'avis du duc de Montmorency ou de celui de la Chambre de l'édit de Castres ou du Présidial de Nîmes, auxquels il demanderait des commissaires spéciaux pour rendre la justice à qui de droit et punir les coupables. Chambaud et Boissi trouvèrent les esprits fort échauffés et faillirent même être tués d'une mousquetade au moment où ils sortaient du château. Les consuls refusèrent de donner aux commissaires leur réponse par écrit, mais s'en excusèrent le lendemain auprès de Ventadour. La mission pacificatrice de ces derniers échoua donc complètement, et Ventadour en fut très irrité.

Le vendredi 29, Trémolet et Monteil se rendent encore au château et Saint-Palaix leur fait dire que, si on lui donne la moitié de la ville à discrétion, il arrêtera son feu. Voyant qu'ils ne peuvent rien obtenir de lui, les habitants députent les mêmes personnages et le sieur de La Colier à Ventadour, qui était pour lors dans son château de Lavoulte et qui répond qu'il sait que les habitants de Privas sont des mutins et qu'il veut en faire pendre un trentième.

Le samedi 30, Brison, qui ne voulut pas écouter les paroles de conciliation de ses parents, arrive à Privas, lui cinquième. Il ranime le courage des habitants. Ceux qui ont fui regagnent leurs foyers. Tous occupent le mont Toulon et exhortent leurs coreligionnaires de Tournon-les-Privas, leurs voisins, à veiller à leur sûreté.

Le mardi 2 février, Gardon, de Baix, vient avec sept ou huit soldats; de La Crotte et de Malassas, des Boutières, avec quarante mousquetaires, et Montélimar en fournit également sept. On apprend en même

temps que Lestrange agit sous les inspirations de Ventadour et réunit des troupes. Plusieurs protestants des environs sont mis à mort. Saint-Palaix recommence son tir et Brison fait miner la grand'Tour, qui appartenait à la ville et que Saint-Palaix avait occupé arbitrairement. La garnison réussit à éventer la mine.

Le samedi 6, Brison fait saper la petite tour, qui regardait la grand'rue de la ville et causait par son feu continuel le plus de dommages aux habitants. Deux pétards la font sauter. Il fait aussi saper la muraille de la basse-cour du château. Une femme est renversée, Brison blessé légèrement au pied d'un éclat de mousquet et un pionnier tué.

Le dimanche 7, les habitants postés dans les maisons voisines, tirent force mousquetades dans la basse-cour du château, s'emparent par escalade des deux guérites de la muraille, occupent la basse-cour et les soldats de la garnison sont obligés de se réfugier dans l'intérieur du château. Ils attaquent ensuite le ravelin et s'en saisissent. Ils font après cela le siège d'une petite tour d'angle au moyen d'un mantelet, malgré les pierres et les arquebusades, qui leur tuent plus de trente personnes. L'assaut dure toute la nuit et les femmes apportent aux combattants du pain, du vin, voire même des dragées et des confitures, en leur criant : « Courage, amis, c'est la cause de Dieu ; il combat pour nous. »

Le lundi 8, on continue à creuser la mine de la grand'Tour et à travailler à la démolition de la petite, qui a été prise.

Le mardi 9, on s'apprête à faire jouer la mine de la grand'Tour, mais un courrier du comte de Châtillon ayant déclaré que, si on faisait sauter ce donjon, l'accord deviendrait impossible entre les deux partis, on hésite, d'autant plus qu'on apprend que Ventadour, Les-

trange et Cheylane approchent avec des forces imposantes. Le conseil communal s'assemble pour en délibérer, mais on convient qu'on ira de l'avant, et l'on fait sauter la grand'Tour. On se met ensuite à saper le derrière du château. Saint-Palaix, effrayé, traite avec Brison, qui lui permet de quitter la place avec armes et bagages, mèche allumée et tambour battant.

Le mercredi 10, Saint-Palaix sort avec vingt-six soldats. Il accuse huit ou neuf morts et vingt blessés, au nombre desquels La Poyade. Du côté des protestants, on compte cent morts et trente ou quarante blessés. Ce fut l'unique résultat du tir de quarante coups de canon et de quatre mille arquebusades, mousquetades ou coups de fauconneau. Au moment où le commandant quitte la place, on aperçoit sur les pentes du Coiron les soldats de Cheylane qui, comme le dit une pièce du temps, arrive « plus tard qu'il ne convenait à son honneur. » Quand il est au pied de la montagne, du côté d'Alissas, Brison sort avec cent mousquetaires et s'approche de lui à une portée de mousquet; mais, quoiqu'il dispose de huit ou neuf cents piétons et de deux cents chevaux, il refuse le combat, se retire à Chomérac, et Brison rentre à Privas.

Les habitants se mettent alors en devoir de démolir les bâtiments et fortifications qui avaient été ajoutés au château depuis l'édit de Nantes de 1598.

Huit jours après, Ventadour fait conduire deux canons à Chomérac et y réunit quatre à cinq mille hommes. Cheylane et Guillaume de Balazuc de Montréal lui demandent l'autorisation d'attaquer Privas, lui promettant de l'emporter en plein jour par la sape, les pétards et l'escalade; mais le duc la leur refuse.

Vers le même temps, soixante huguenots de Montélimar et quatre-vingts des Boutières viennent renforcer

la garnison de Privas, qui avait été laissée presque seule à elle-même. Quoique fort inférieurs encore en nombre à leurs ennemis, les huguenots de la ville vont les harceler de deux jours en deux jours sans pouvoir les décider à sortir de Chomérac.

Le 23, Cheylane, à la tête de deux mille hommes, tant de pied que de cheval, sort de cette place. Les habitants de Privas, croyant qu'il veut se saisir d'Alissas, vont l'attaquer. Cent mousquetaires de la garnison les suivent bientôt, mais les uns et les autres, ne disposant que de fort peu de munitions, sont obligés de revenir sur leurs pas. Une partie d'entre eux se réfugient à Alissas et les autres à Privas, laissant trois morts sur le champ de bataille et emmenant quatre blessés.

Pendant ce temps, les troupes catholiques brûlent les temples, pillent les maisons, saccagent les granges, dépouillent les femmes et coupent le nez, les oreilles et les mâchoires à deux habitants de Privas, qu'ils tuent ensuite. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de février.

Quand Montmorency, qui était dans le Languedoc, eut appris que les habitants de Privas avaient mis le siège devant le château et tenaient Saint-Palaix bloqué, il en fut vivement irrité et résolut d'aller délivrer son lieutenant. « En passant à Montpellier, » dit Claude Malingre, « Monsieur de Châtillon, les consuls des trois villes de Montpellier, Nîmes et Uzès, et les députés de l'assemblée, qui se tenait pour lors à Lunel, le vinrent trouver, le priant de ne porter cette affaire à l'extrémité; qu'ils désavoueraient l'action de Brison et travailleraient de le remettre aux termes de l'obéissance; qu'il devait se porter aussi prudemment en cette action qu'il avait fait puissamment l'année auparavant. Le duc de Montmorency leur répondit qu'il ne

pouvait ni arrêter, ni reculer, et què l'effronterie était venue à un tel point qu'il était obligé, pour faire valoir l'autorité du roi et son honneur, de punir si exemplairement Brison et les habitants de Privas, que l'un et l'autre servissent de mémoire à la postérité, pour s'être rebellés contre leur roi et faussé leur parole à leur gouverneur; mais qu'à la prière de Monsieur de Châtillon, il s'y acheminerait dans un esprit de paix et serait très aise qu'eux-mêmes fissent revenir Brison à son devoir. »

Cependant, « Montmorency, » dit l'*Histoire de Languedoc*, « avait dépêché, à la Cour, au commencement de ces troubles, le sieur de La Baume, pour en informer le roi et lui demander ses ordres. Il assembla, en attendant, un corps de quatre à cinq mille hommes d'infanterie, composée entre autres des régiments de Languedoc, de Peyraud, d'Annibal, d'Ornano et de Montréal, et, de plus, de sa compagnie de gens d'armes et de celle du duc de Ventadour et du marquis des Portes; ce qui faisait quatre à cinq cents chevaux. Il leva ces troupes à ses dépens; c'est pourquoi il engagea, à Lyon, les joyaux de la duchesse, son épouse, pour la somme de deux cent mille écus. Après avoir levé ces troupes en Dauphiné, dans le Gévaudan, le Vivarais et le Velay, le duc marcha dans le dessein de châtier les habitants de Privas de leur rébellion; mais, en arrivant au Pont-Saint-Esprit, il apprit que le château s'était rendu. Il s'avança alors jusqu'à Chomérac, où le maréchal de Lesdiguières, qui devait partir incessamment pour la Cour; lui envoya proposer une entrevue à Valence sur le Rhône. » Mais celle-ci n'était que le résultat d'une intrigue. « Le duc de Montmorency, » dit Benoît, « n'osant mettre une seconde fois le siège devant Privas pendant l'assemblée de cercle [de Lunel], avec qui Châtillon paraissait être en bonne intelligence,

feignit qu'à la prière de ce seigneur, qui était venu le voir à Montpellier avec les consuls de Nîmes et d'Uzès, et de quelques députés de l'assemblée, il voulait entendre à un accommodement et promit de ne venir à Privas que dans un esprit de paix. Mais ce ne fut que pour se donner le temps d'assembler des troupes et de chercher un moyen de faire licencier celle de Châtillon, qui ne demandait pas mieux que d'en avoir un prétexte. L'expédient fut trouvé dans une entrevue de Lesdiguières, du duc de Ventadour et d'un gentilhomme du duc de Montmorency, qui n'y put ou voulut pas venir en personne. On y résolut de faire venir, de la Cour, aux deux chefs, un ordre de désarmer et cependant de laisser les choses en suspens. » Cette entrevue eut lieu fin février.

Autrement, les hostilités continuèrent.

Le 2 mars, des soldats catholiques se saisissent de la tour du Moulin de l'Ardèche, près Salavas; mais les habitants de ce lieu, assistés de soldats languedociens, parviennent à les déloger et les obligent à passer la rivière à la nage. Ils laissent vingt-sept tués ou noyés.

Le 5, le camp de Chomérac, sur l'ordre de Ventadour, quitte cette place, mais trois compagnies y demeurent pour garder les canons. En partant, les soldats catholiques incendient Lomps, Raudèche, Dianoux et La Treille; se jettent de nuit dans le faubourg de Villeneuve-de-Berg et assiègent la ville avec une perte de trente morts ou blessés. Les habitants de Privas, informés de l'événement, dépêchent aussitôt à Villeneuve quatre-vingts mousquetaires commandés par Rochier, mais ils ne parviennent point à s'introduire dans la place.

En envoyant ses soldats assiéger Villeneuve, Ventadour fait aussi occuper le château de Salavas, soutenir

celui de Vallon, menacé par Châtillon, et barre ainsi le passage de l'Ardèche.

Ayant parlé de Lesdiguières, qui jouissait d'un grand crédit à cause de ses talents militaires et de son habileté, nous ajouterons que, consulté par les consuls de Privas, vers le 20 janvier, il avait émis l'avis que l'exempt des gardes du roi, à qui il fallait, d'après lui, confier la place, fût protestant et que son autorité ne s'étendît que sur le château et la grand'Tour. D'autre part, il avait exhorté les consuls « à se gouverner sagement et de prendre garde de ne point offenser le roi et ses lieutenants généraux (26 janvier). » Quelques jours après (31 janvier), quand les événements se furent précipités, il écrivit à Paul de La Roche, sieur de Grane, gouverneur du Pouzin, son intermédiaire auprès des consuls de Privas, « que faudrait laisser toutes choses comme elles étaient auparavant cette dernière émotion et que ceux de la ville quittassent entièrement, voire démolissent ce qu'ils ont pu bâtir au côteau de Toulon et que par ainsi personne n'entrât dans le château en attendant le commandement du roy et de Monsieur de Montmorency. »

Un jour avant la capitulation de Saint-Palais, qui eut lieu le 9 février, comme on l'a vu, Lesdiguières, pour donner plus de poids à la négociation de La Roche-de-Grane, lui dépêcha Blacons et un gentilhomme, que Montmorency avait envoyé en députation auprès de lui pour avoir son avis sur les affaires de Privas; mais les esprits étaient trop irrités pour qu'on pût arriver à un accommodement.

Ne voulant rien omettre d'essentiel, nous dirons encore que quand l'assemblée politique du bas Languedoc, réunie à Lunel vers la mi-février, apprit que le château de Privas était tombé au pouvoir des protestants, elle ré-

solut de leur prêter main forte pour qu'ils pussent le garder. « Elle députa, » dit Ménard, « le ministre Suffren aux habitants de Nîmes, et les fit exhorter d'assister Privas. Sur quoi le bureau de direction étant assemblé le vendredi 12 de ce mois de février en présence des consuls, il fut délibéré que, suivant l'ordre et avis de Châtillon, il serait pourvu à cette assistance. »

Ce fut sans doute à ce moment qu'un catholique fit paraître sa *Remonstrance adressée à Messieurs de Privas* (s. l., 1621, in-12). Croyant que cette place serait bientôt reprise par Montmorency, il s'écriait : « Une clémence violée devient fureur, et une justice méprisée devient à la fin vengeance... On vous écorchera comme veau de dîme, afin qu'à la première foire de Beaucaire il y a (ait) grand marché de cuir paré, dont vous faites trafic. » Cette sanglante menace n'eut pas de suite pour le moment, car Privas ne fut pris que pendant la troisième guerre de religion (1629); mais à cette époque elle s'accomplit dans toute sa rigueur sous les yeux même de Louis XIII (1).

REDDITION DE VILLENEUVE-DE-BERG A MONTMORENCY  
(8 MARS 1621). PRISE DE CRUSSOL PAR LES CATHOLIQUES,  
ET DE TOULAUD PAR LES PROTESTANTS.

Quand Montmorency eut réuni des soldats en nom-

(1) *Les Commentaires du soldat du Vivarais*, p. 4-27. Grammond, *Histor. Gallie*, p. 316-322; *Mercure français* et *Manuscrit* de Brison dans *Les Commentaires*, p. 11. *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. II, n<sup>os</sup> CCLIV, CCLVI, CCLVII, CCLXI. Ménard, *Hist. civ. eccl. et litt. de Nîmes*, t. V, p. 335-337, 348. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 324, 325, 327, 328 (quelques erreurs de date). Benoît, t. II, p. 302-304. *Mémoire de ce qui est arrivé de plus remarquable... à Privas... depuis le 27 décembre 1619* (manusc.). [Claude Malingre], *Histoire de la rébellion*, t. I, p. 43-68. Du Cros, *Histoire de Henry, dernier duc de Montmorency*, p. 27-29.



bre suffisant, il leur donna l'ordre d'entrer de gré ou de force dans Villeneuve-de-Berg, dont la garnison avait été renforcée par Châtillon. Cette place avait une importance stratégique particulière parce qu'elle était sur la grande route qui conduisait du Languedoc dans le Vivarais et le Velay. Montmorency fit investir Villeneuve le 5 mars par son régiment et ceux de Lestrangle, Ducros des Bains et Peyraud. Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal, qui avait le commandement général de l'armée, somma la ville de se rendre, et, sur son refus, en fit le siège. Quant il eut pris ses faubourgs et repoussé un secours de deux cents hommes, que Chambonnet, fils naturel de Brison, avait tenté d'introduire dans la place, les consuls, qui s'étaient assurés que les canons de Montmorency approchaient, allèrent à la rencontre du duc, lui présentèrent les clés de la ville et, revêtus de leur chaperon rouge, lui firent escorte à son entrée dans leurs murs. Chabreilles, qui commandait dans la place, se retira à Privas avec ses soldats et quelques habitants.

Il faut dire, pour expliquer cette reddition spontanée, que le sieur Des Réaux, lieutenant des gardes du corps du roi, qui avait apporté un ordre écrit de son maître pour faire mettre bas les armes aux deux partis, et « empêcher tout autre dessein que celui de la réduction de Privas, et celui-là même, si on n'avait la certitude du succès, » avait persuadé aux habitants de Villeneuve de lui ouvrir les portes de leur ville avec la promesse qu'il les prendrait sous sa protection, et les préserverait du pillage (1). Ils le laissèrent donc entrer le 7 mars, mais le duc ne respecta pas la parole de Des Réaux,

(1) *Récit véritable de ce qui s'est passé à Privas, depuis le 23. 24 et 25. janvier, etc., 1621.*

dont la mission était blessante pour son amour-propre, non plus que l'ordre du roi, et ses soldats, qui paraissent être entrés dans la ville le lendemain 8 mars, pillèrent en partie les maisons, après avoir déjà pillé complètement les faubourgs (1). La messe, interrompue depuis plusieurs années, fut rétablie, et le temple rasé.

L'assemblée politique de La Rochelle se plaignit, dans le préambule de son *Ordre et règlement général de milices et de finances pour les Eglises réformées de France* du 10 mai suivant, de la prise de Villeneuve, qui excita aussi les réclamations de Châtillon.

Le même jour (8 mars), les catholiques de Saint-Péray se saisirent du château de Crussol et le fortifièrent. Ils mirent du reste tant de zèle à réparer ses brèches, qu'en vingt-quatre heures il était en état de résister. La défense en fut confiée à de La Mothe de Geys et de Rostaing, et au capitaine Gonnet Claude Chauvet. Par compensation les protestants s'étaient emparés, deux jours auparavant, de la tour de Toulaud (2).

#### REDDITION DE VALS A MONTMORENCY (MARS 1621).

Une lettre que Louis XIII écrivit à Montmorency, par le sieur de La Baume, que ce dernier lui avait dépêché, comme on l'a vu plus haut, « louait la vigilance du duc, dit l'*Histoire de Languedoc*, mais lui ordonnait de maintenir la paix dans le pays et de faire mettre bas les armes de part et d'autre. Châtillon congédia aussitôt son armée sur l'assurance que Villeneuve serait re-

(1) Bernard, *Hist. de Louis XIII ; Récit véritable de ce qui s'est passé à Privas, etc.*, 1621.

(2) Chalamel, *Notes et observations* (manusc.). Laurent Rey, curé de Toulaud, *Journal* (manusc.).

mise en son ancien état et que l'affaire de Privas serait soumise à la Chambre de l'édit. »

Si Châtillon désarma sur le conseil de Des Réaux, qui s'était rendu auprès de lui, Montmorency n'en fit rien. « Sous prétexte, dit Benoît, que Châtillon, qui s'entendait avec lui, n'avait pas désarmé à proprement parler, puisqu'il n'avait fait que disposer ses troupes sans les licencier, » Montmorency continua les hostilités et « entreprit encore sur Vals par une manifeste supercherie. Cette petite ville, assez forte d'assiette, appartenait au colonel [Jean-Baptiste] d'Ornano [gouverneur du Pont-Saint-Esprit], qui fut fait depuis maréchal de France. [Charles d'Ornano, abbé de] Montmajour, son frère, demanda ce département de Vals sous prétexte qu'il avait plus de soin d'y faire vivre ses soldats avec retenue à cause de l'intérêt qu'il devait y prendre. Cela se faisait à deux fins : l'une était d'imiter Châtillon en ne faisant que disposer les troupes au lieu de les licencier ; mais, en les dispersant, on leur donnait des logements commodes pour se rassembler en peu de temps et pour couper le chemin à celles des réformés quand elles voudraient se rejoindre pour le secours de Privas ; l'autre était de mettre une garnison catholique, sous le nom d'un seigneur catholique, dans un lieu où il devait y en avoir un réformé selon les brevets. » Les habitants s'aperçurent du piège, refusèrent de loger les troupes de Montmajour et, apprenant la marche en avant de Montmorency, fortifièrent La Bégude pour empêcher l'armée royale de traverser l'Ardèche, tandis qu'une centaine des leurs prenaient position dans un moulin et des maisons voisines de la rivière de la Volane pour en barrer également le passage. On donna ordre aux premiers de se retirer, mais, s'y étant refusés, le marquis des Portes, oncle de Montmorency, tra-

versa l'Ardèche en amont et le maréchal de camp Saint-Romans en aval pour tourner leur position, pendant que Montréal faisait avancer ses canons et le reste de la cavalerie sur le bord de la rivière, en face de La Bé-gude. Le lendemain, les deux cents protestants qui gardaient ce village, se voyant attaqués de toutes parts, se retirèrent à Vals et l'armée catholique, continuant sa marche, emporta le moulin et les maisons occupées par la seconde troupe protestante. Sept à huit des défenseurs périrent et un septième, pris vivant, fut pendu après qu'on lui eût fait abjurer sa religion.

Le lendemain, Vals ayant refusé de se rendre, l'armée royale l'investit complètement et les soldats catholiques, pour se construire un abri, démolirent la charpente du temple protestant, situé en dehors des remparts. Brison et Blacons, à la tête de quinze cents hommes, harcelèrent bien les assiégeants, mais ne purent les faire déloger de leurs positions. Le quatrième jour du blocus, les canons tonnèrent; le sixième, à trois heures, une brèche fut ouverte et l'assaut donné, mais en pure perte. L'armée royale perdit trente à quarante hommes et eut autant de blessés. Le maréchal de camp de Morèze, en voulant reconnaître la place avec Des Portes, reçut une blessure aux deux cuisses, dont il mourut dix jours après, et la balle qui l'atteignit emporta le plumet du chapeau de Montmorency. Celui-ci enveloppa de son manteau le corps de son ami et aida à l'emporter hors du camp.

Les assiégés, toutefois, comprenant qu'ils ne pourraient pas résister longtemps, demandèrent à capituler : ce qui leur fut accordé à la sollicitation de Des Réaux. On les obligea à demander pardon à genoux et l'on accorda la vie sauve aux habitants, à l'exception de six des plus apparents, reçus à discrétion par le vainqueur et

pendus. Toutes les fortifications furent rasées, y compris le château, qui appartenait au seigneur de Vals. Le second château, qui était la propriété de Guillaume Louis de Montlaur, baron d'Aubenas, fut au contraire fortifié. Tous les deux étaient situés à l'extrémité de Vals.

La tour de Sétiac, située dans la montagne à une petite lieue de la place, fut rasée. Le village lui-même avait été déjà incendié par les soldats catholiques à la suite d'une escarmouche.

« On fit beaucoup de bruit, dit Benoît, de la prise de cette bicoque parce qu'elle s'appelait communément *la petite Genève*, comme n'ayant que des habitants réformés, et *la Pucelle*, comme n'ayant jamais été prise par les armes. Le culte catholique y fut rétabli [il n'y avait pas été célébré depuis plus de soixante ans], et l'exemple du duc et les soins des jésuites, soutenus du zèle de garnison, y firent bientôt des conversions. » Le temple fut rasé.

REDDITION DE VALLON A MONTMORENCY  
(31 MARS 1621).

Sitôt que les protestants du Languedoc eurent appris que Montmorency marchait contre Vals, ils obligèrent Châtillon, qui soutenait fort mollement son parti, à s'avancer avec son armée, forte de cinq à six mille hommes, jusqu'à Saint-Ambroix, où les habitants de Vallon le firent prier de leur donner des soldats pour qu'ils pussent s'opposer aux entreprises de L'Augères et de Rochecolombe, qui ne cessaient de les inquiéter. Châtillon confia donc trois cents hommes à Jacques de Beauvoir, qui, renforcé par deux cents huguenots sortis de Vallon, battit les troupes de L'Augères, qui lui avait

dressé une embuscade, où ce dernier fut lui-même surpris. La ville de Nîmes, qui ne cessait de secourir le Vivarais, chargea, le 10 mars, le capitaine Saint-Julien de transporter à Vallon quatre quintaux de poudre et des mèches à proportion. C'était elle qui avait également fourni les trois cents hommes donnés à Beauvoir.

Les habitants de Vallon ayant fait de nouvelles instances auprès de Châtillon pour qu'il passât en Vivarais, ce dernier y envoya sept à huit cents hommes sous la conduite de D'Autiège, un de ses meilleurs officiers, et lui-même s'avança avec le gros de son armée jusqu'à Barjac et Vagnas. Mais, comme le baron de Lagorce et de Salavas, Hérail de Merle, qui avait abjuré la religion réformée, s'était saisi du gué de l'Ardèche à Salavas, dont la défense fut confiée aux régiments de L'Augères et de Rochedolombe, et que la rivière ne pouvait être franchie à cause d'une crue, D'Autiège la traversa sur le célèbre pont naturel d'Arc, dont les approches étaient défendues par des grottes remplies de soldats protestants, et il entra dans Vallon, d'où les habitants, à son approche, avaient déjà chassé le gouverneur catholique, exempt des gardes du roi, que Des Réaux y avait installé à son passage.

Quelques jours après, trois compagnies de soldats huguenots, conduits par le sieur de Valescure, commandant de Lagorce, franchirent aussi l'Ardèche sur le même pont et se jetèrent dans cette dernière place.

Pendant Montmorency, qui avait résolu de se saisir de Vallon, arriva devant la place avec son armée, le dimanche des Rameaux, et la bloqua dès le lendemain, après avoir fortifié le gué de Salavas, pour que Châtillon ne pût accourir au secours de D'Autiège. Le samedi suivant, pendant que le duc était allé reconnaître le pont d'Arc, la garnison, appuyée sur la maison Pes-

chaire, qu'elle avait fortifiée en y construisant des guérites et en l'entourant de palissades, fit une sortie, jeta le désordre dans l'armée assiégeante, tua dix ou douze de ses soldats et en blessa vingt-cinq ou trente autres. Le capitaine Saint-Maurice, fils aîné de Rochecolombe, tomba mortellement blessé à côté de son père, qui, continuant courageusement à combattre, vint, à la fin de l'action, recueillir le dernier souffle de son enfant.

Le même jour, deux gros canons étant arrivés en vue de la maison Peschaire, celle-ci fut abandonnée dans la nuit. D'autre part, quatre cents cavaliers du Velay et du Vivarais, conduits par le vicomte Gaspard-Armand de Polignac, gouverneur du Velay, vinrent renforcer l'armée catholique. Des Portes mit ses canons en batterie et fit une brèche suffisante aux remparts, de sorte que D'Autiège, voyant que l'ordre de l'assaut allait être donné, demanda à parlementer. Muni d'un sauf-conduit, il se rendit avec Des Portes au quartier de Montmorency, où se trouvaient rassemblés les principaux gentilshommes du pays, ainsi que Des Réaux, l'intendant Du Faure et le maître des requêtes Bitaut. D'Autiège se jeta aux pieds du duc, lui demandant pardon pour lui et pour les siens, et le duc lui répondit « qu'il était extrêmement marri de sa révolte et que son courage, qu'il savait être très bon, aurait eu plus de gloire d'employer son épée pour le service du roi que pour fomenter la rébellion d'une ville séditieuse; que, pour son regard, il lui pardonnait très volontiers, mais que, pour la grâce qu'il demandait de Sa Majesté, il devait avoir recours audit sieur Des Réaux, que c'était à lui de lui faire espérer la miséricorde du roi. » Des Réaux assura le duc que le roi aurait pour agréable tout ce qu'il promettrait au coupable en son nom. « Pour lors, » dit Claude Malingre, « ledit seigneur duc lui promit de

lui faire obtenir sa grâce à condition que , dans une heure , il délogerait avec leurs armes seulement , sans tambour , la mèche éteinte comme vaincus , qu'ils ne porteraient les armes de six mois dans la province. » D'Autiège sortit à ces conditions (1); c'était le neuvième jour du siège , à l'heure de midi , le 31 mars. Il passa avec les siens au milieu de l'armée de Montmorency , franchit ensuite l'Ardèche sur des bateaux à Salavas , et alla rejoindre Châtillon , qui était resté campé à Barjac avec sept mille hommes de pied , mille chevaux et deux canons. C'est ainsi que , par son inaction calculée , il laissa tomber Villeneuve-de-Berg , Vals et Vallon. Cherchant à faire sa paix avec la cour , il désarma de nouveau et convint de quelques articles avec le duc de Ventadour , l'intendant Du Faure et Des Réaux , qu'il vit au Puy quelque temps après. Les protestants lui donnèrent le sobriquet d'*Escambarliat* , qui désignait un homme qui a un pied dans deux partis à la fois.

Quant à Montmorency , il fit démolir les maisons des habitants les plus coupables , rétablit la messe qui n'avait pas été dite à Vallon depuis soixante et un ans , et , après avoir permis à ses soldats de piller et d'incendier la place et donné l'ordre de raser ses murailles , il partit pour le Languedoc , ne laissant , pour garder le Vivarais , que le régiment de Montréal , que ce dernier fit camper dans ses domaines.

Le 26 avril , l'assemblée politique des députés des Eglises réformées du Vivarais et des provinces voisines , présidée par Blacons , nomma celui-ci gouver-

(1) Le jurisconsulte Claude Henrys célébra la prise de Villeneuve , Vals et Vallon dans un poème d'une versification assez faible , intitulé : *L'Hercule gaulois* (La Boissière , dans *Les Commentaires* , p. 35).



neur du Vivarais sous l'autorité de Châtillon. Il jura, « en toute sincérité et candeur, » d'employer ses biens, son crédit, sa vie, pour maintenir les Eglises de ladite province, sous l'autorité du roi, « en la sûreté et privilèges à elles acquises par les édits, brevets et concessions de Sa Majesté. » Il jura, en outre, sous peine d'être tenu pour prévaricateur et parjure, de se soumettre entièrement aux règlements de La Rochelle. Une autre assemblée, tenue le 1<sup>er</sup> mai, décida que les habitants de Privas seraient remboursés des dépenses faites par eux pour secourir les places de Vals, Vallon et Saint-Alban. Ils avaient fourni des munitions de guerre et payé le port d'un paquet de La Rochelle. Pareille décision fut prise dans une troisième assemblée tenue à Privas le 27 mai et jours suivants. Dans la première, du 26 avril, on lut des lettres de l'assemblée politique générale de La Rochelle, qui recommandait au Vivarais de prendre des mesures efficaces contre l'oppression et persécution dont les Eglises étaient l'objet (1).

Brison, en reconnaissance de ses services, fut nommé gouverneur de Nîmes, le 19 juin 1621, ensuite par les habitants de cette ville (2).

ATTAQUE INFRUCTUEUSE DU CHATEAU DU CHEYLARD  
 PAR LES PROTESTANTS (6 JUILLET 1621). PILLAGE  
 DES EFFETS DU VICE-LÉGAT D'AVIGNON SUR LE  
 RHÔNE.

Le Vivarais resta en repos pendant quelques mois,

(1) Manuscrits de la bibl. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français.

(2) *Les Comment. du soldat du Vivarais*, p. 29-55. *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 327, 328. Ménard, t. V, p. 348-350, 354. Benoît, t. II, p. 320-323. Dourille, p. 173-180. Mollier, p. 143-148. *La desroute et deffaicte des troupes du comte de Chastillon, etc., 1621*. Du Cros, *Histoire de Mont-*

quand Blacons projeta de se saisir du château du Cheylard, qui appartenait au duc de Ventadour, baron du lieu. Les habitants de la ville étaient presque tous protestants, et leur seigneur s'était contenté « de tirer d'eux le serment de fidélité à l'obéissance de Sa Majesté, et leurs promesses de demeurer dans le bénéfice de l'édit de Nantes. » Le mardi, 6 juillet, à minuit, Blacons fit introduire dans la place deux cents soldats du Vivarais et du Dauphiné, qui, pendant deux jours et deux nuits, s'efforcèrent de prendre le château avec force pétards, mantelets, échelles et autres engins de guerre. Du Bourg, capitaine châtelain du lieu, assisté de cinquante soldats, résista vaillamment à l'attaque. Plusieurs des assaillants furent tués, au nombre desquels le pétardier, qui était conduit par le beau-père du pasteur du lieu. Pour se venger de leur échec, les soldats huguenots pillèrent et saccagèrent l'église, ainsi que les maisons des rares catholiques de la ville. Ils démolirent même la maison de Ventadour, leur propre seigneur, et, sur le bruit que ce dernier faisait des préparatifs pour secourir le château, deux cents habitants allèrent s'enfermer, avec leurs femmes et leurs enfants, au château de La Chèze, à une portée de mousquet du Cheylard. Le propriétaire, quoique catholique et vassal de Ventadour, leur en ouvrit les portes. Pour les châtier, ce dernier, à la requête du procureur du roi au bailliage de Villeneuve-de-Berg et du syndic du pays de Vivarais, arrêta que les murailles, les portes et tours du Cheylard seraient rasées, sans qu'on pût jamais les rétablir, à peine de 100,000 livres d'amende, applicables au roi. Ventadour chargea en outre ses of-

morency, p. 30-37. Bernard, *Histoire de Louis XIII*. Grammond, *Histor. Gallie*. [Claude Malingre], *Hist. de la rébellion*, t. I, p. 68-80.

ficiers du lieu de faire contre les délinquants toutes les informations nécessaires, et son procureur juridictionnel toutes les réquisitions et poursuites usitées en pareil cas, suivant les devoirs de leur charge, sous peine de mort. La démolition s'effectua les 29 et 30 juillet, et Du Bourg dût employer à cet effet un grand nombre de maçons, pionniers et soldats, à cause du voisinage des deux cents habitants réfugiés au château de La Chèze. Les huguenots du Cheylard furent très humiliés du rasement de leurs murailles, car leur ville était la place la plus importante des Boutières, contrée qui renfermait dix-sept paroisses toutes réformées, lesquelles, dans leur vanité naïve, aimaient à se comparer aux dix-sept provinces protestantes des Pays-Bas (1).

Cependant, Blacons, qui occupait Baix et le Pouzin (2), commandant la navigation du Rhône, ne se faisait pas faute d'user de cet avantage. C'est ainsi que, dans le même mois de juillet, ses gens pillèrent les bagages de l'archevêque de Patras, vice-légat d'Avignon, qui descendait le fleuve, se rendant dans cette ville. Ils faisaient aussi des incursions en Dauphiné. Pour les en empêcher, Lesdiguières, qui tenait le parti du roi, pensait qu'il serait bon d'échelonner le long du Rhône sa compagnie de gens d'armes, qui se tenait dans le Briançonnais et y était inutile. Il croyait, d'autre part, que Baix et le Pouzin seraient rasées au passage du roi et que, si les soldats de Blacons voulaient restituer

(1) *Les ruines et razement des murailles et fortifications de la ville de Cheylar en Vivarais, etc.*, 1621. *La trahison découverte et foy faussée de ceux de la Religion prétendue Réformée de la ville du Cheylar, etc.*, 1621. *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 331. *Les Commentaires du soldat du Vivarais*, p. 63. *Dourille*, p. 184. *Mercure français*, dans *Les Commentaires*, p. 63.

(2) Roche de Grane, qui était encore gouverneur du Pouzin pour le roi, en février 1621, avait dû en être expulsé.

les hardes du vice-légat, on devrait suspendre la procédure commencée contre eux. « Cette restitution, » disait-il, « et l'appréhension qu'ils ont de perdre leurs biens et leurs places, les rendra désormais plus sages » (12 juillet 1621) (1).

EXPÉDITION DE CONCOULES, CEINTRES ET AUTRES  
DANS LE VELAY (JUILLET ET AOÛT 1621).

Vers le même temps (17 juillet), Blacons persuada au conseil politique du Vivarais (2), siégeant à Privas, d'envoyer un certain nombre de soldats dans le Velay pour tâcher d'y surprendre quelques places. Le commandement en fut confié à Concoules, cousin de Blacons. Il avait pour capitaines Ceintres dit d'Amond, de Privas, le premier inspirateur de l'entreprise, Châteauneuf, Sibleyras et Chalard, et sous ses ordres deux cents mousquetaires, cent hallebardiers et quatre-vingts ou cent carabins. Ces soldats, sur leur passage, pillèrent le château de Montréal, près Saint-Agrève, La Louvesc, Saint-Bonnet et autres lieux catholiques. Arrivés à Tence le 3 août, à huit heures du matin, ils feignirent d'être catholiques et demandèrent « prêtres et messes ; » mais les habitants, soupçonnant la ruse, se hâtèrent d'envoyer des émissaires dans les villes et châteaux voisins. Continuant leur route, les soldats protestants sont devant Yssingaux au point du jour (4 août). Quelques-uns d'eux, se détachant de la troupe et marchant en avant, appliquent avec succès deux pétards, l'un au portail Saint-Dominique au faubourg de l'Arenc,

(1) *Actes et correspond. du Connét. de Lesdiguières*, t. II, n° CCLXI, CCLXXX.

(2) La délibération porte les signatures de Blacons, Garnier, Crespin, de La Ville et de La Pise, députés.

l'autre à la porte du ravelin. Le pétardier, nommé Chalamond, natif de Privas, Ceintres, Sibleyras et autres font ensuite dix ou douze pas dans la ville, en criant : *Vive les églises* ; mais l'éveil a été donné. On sonne le tocsin, le curé Reboul, quoique septuagénaire, se lève à la hâte, engage ses paroissiens à mourir pour la défense de leurs foyers, tue Ceintres d'un coup de pertuisane au ventre, et ceux qui l'accompagnent font mordre la poussière à Chalamond. Pendant ce temps, les habitants du faubourg tirent sur les derrières des assaillants, qui, recevant aussi des coups de feu des habitants de la ville, montés sur les remparts et n'étant pas soutenus par le gros de leur troupe, postée à une trop grande distance, sont obligés de fuir après avoir tué seulement deux habitants et une femme, frappée à sa fenêtre d'un coup de mousquet à l'œil, et blessé quelques autres personnes.

Les habitants, les gens de la cour de justice et quelques gentilshommes du voisinage, avertis à temps, se mettent alors à leur poursuite et, secondés par les paysans qui épouvantent les fuyards de leurs cris, ils les assomment presque tous sans résistance. Les protestants de la contrée contribuent eux-mêmes à la tuerie, disant des soldats de Concoules « qu'ils n'avaient que faire de venir là-haut pour les rendre odieux et ennemis des catholiques. » Le sénéchal du Velay, François de Clermont, seigneur de Chaste, qui ignorait complètement la marche de Concoules et était allé visiter la place de Fay-le-Froid, accompagné de quelques amis, notamment du jésuite Fournel et de soixante cavaliers, informé de ce qui se passe, réunit à la hâte quelques hommes et va s'embusquer dans un défilé où les fuyards devaient nécessairement passer, car les protestants du pays gardaient les bois et ne voulaient pas y laisser pé-

nétrer ces derniers pour ne pas se compromettre. Un grand nombre d'autres protestants, désireux de ne pas donner asile aux fuyards pour le même motif, avaient abandonné leurs maisons. Chaste tua une cinquantaine de ceux-ci et fit six ou sept prisonniers, qui furent tous pendus. Le baron de la Motte-Brion tomba également sur eux et en tua plusieurs.

Concoules fut pris quelques jours après, ainsi que le capitaine d'Audemard, du Pouzin, et, sur les quatre cents hommes environ que comptait la troupe, quarante seulement purent regagner le Vivarais sains et saufs. Tous les autres périrent et l'imprudence de Blacons, qui avait envoyé « tant de braves gens à la boucherie, » fut vivement blâmée par les habitants de Privas.

On suspendit les deux pêtards dans l'église d'Yssingeaux. La tête de Ceintres, qui resta longtemps dans la boutique de Gilbert, ancien apothicaire, fut placée dans la salle des archives de l'hôpital de la ville. On trouva dans la poche de ce capitaine l'étole de satin rouge cramoisi du curé de La Louvesc (1).

ORDONNANCE DE MONTMORENCY (JUILLET 1621). VENTADOUR DÉLIVRE DEUX CANONS RETIRÉS DE CHOMÉRAC (6 OCT.). REDDITION DE LA PLACE A BLACONS (21 OCT.). ÉCHEC DE VENTADOUR SUR LE POUZIN (27 OCT.). DÉFAITE DES PROTESTANTS A

(1) *Deffaicte très-véritable de cinq cens hommes rebelles à Sa Majesté, qui s'estoient glissez dans le Velay, etc. — Deffaite de quatre cens rebelles... ayant voulu surprendre et pelardé la ville d'Esseingeaux, etc. — Deffaite de quatre cens rebelles envoyés par l'assemblée de Privas pour faire une course dans le Velay. — La sanglante déroute de cinq cens rebelles du pays de Vivarets, lesquels pensant surprendre la ville d'Issingeaux, ont esté taillez en pièces, etc.* Grammond, *Historia et Mercure français*, dans *Les Commentaires*, p. 64.

## SAINT-VINCENT ET DES CATHOLIQUES AU SAUT DU LOUP.

Cependant, Montmorency avait reçu l'ordre dans son gouvernement de séquestrer les biens de ceux qui portaient les armes contre le roi ou qui habitaient des villes rebelles ; mais cet ordre était plus facile à donner qu'à exécuter. Ainsi, le sieur de Mézerac, premier régent (consul) catholique d'Aubenas, ayant réuni dans la maison consulaire, le 9 août 1621, les protestants notables de cette ville pour leur dire qu'il était requis par le sieur de La Coste, commissaire député de Montmorency, de faire exécuter l'ordonnance en question et de leur demander de prêter main-forte audit de La Coste dans la procédure qu'il comptait faire contre quelques particuliers d'Aubenas, les notables décidèrent que les régents protestants Lantozet et Perge feraient observer au commissaire que tous les habitants d'Aubenas s'étaient contents dans l'obéissance du roi, selon les lettres patentes données par le roi à Niort le 27 mai dernier, et que le second régent, M. Roure, s'opposerait à la procédure et requerrait assignation devant messeigneurs de Montmorency ou de Ventadour (1).

« Sur ces entrefaites, » dit Ménard, « les religionnaires du pays témoignèrent d'une manière éclatante toute l'indignation qu'ils avaient depuis quelque temps conçue contre Châtillon, qui les servait faiblement et qui était devenu suspect de partialité, d'intelligence même avec la cour et avec le parti contraire. Les premiers éclats contre ce général se firent dans une assemblée des députés du Vivarais, qui fut tenue au Pouzin

(1) De Coston, *André de Lafaisse*, dans le *Bulletin de la Soc. d'arch. de la Drôme*, année 1884, p. 92, 93.

sur le Rhône, le 13 de septembre de cette même année 1621. On y délibéra sur les sujets qu'on avait de désirer sa destitution, et l'on chargea les députés de publier les sentiments de la province du Vivarais à cet égard. Celle des Cévennes, qui s'assembla par ses députés à Anduze le 1<sup>er</sup> octobre suivant, se conforma à cette délibération. Enfin, l'assemblée du cercle, tenue à Nîmes le 20 de ce mois d'octobre, déclara Châtillon déchu de toutes les charges et dignités qu'il possédait au nom des Eglises réformées, et particulièrement de la charge de général des provinces du bas Languedoc, des Cévennes, du Gévaudan et du Vivarais, comme aussi des gouvernements de Montpellier et d'Aigues-Mortes (1). »

Au commencement du mois d'octobre, Montréal reçut l'ordre de conduire au siège de Montauban, commencé dès le 18 août, les troupes qui avaient été laissées en Vivarais par Montmorency après la prise de Vallon. Ventadour désira les utiliser avant leur départ pour retirer deux canons qu'il avait logés à Chomérac après la reddition du château de Privas. C'était d'autant plus nécessaire que cette place, défendue par le capitaine catholique Pampelone, était comme bloquée par les protestants, qui occupaient Baix, le Pouzin, Saint-Vincent, les forts de Barrès, Saint-Alban et Alissas, situés dans le voisinage, et qu'ils avaient fortifié Lemps, qui n'était qu'à mille pas de Chomérac.

Ventadour s'achemina donc du côté de Chomérac à la tête de deux mille hommes et de cent vingt maîtres.

(1) Ménard, *Hist. civ. eccl. et litt. de la ville de Nîmes*, t. V, p. 367, 368. *Les Actes de l'assemblée nouvellement tenue à Nîmes, etc. Châtillon déposé de son gouvernement, etc.*, 1621. Châtillon, *Manifeste contre les articles et procédés faits contre lui en l'assemblée tenue à Nîmes, etc.*, 1622.



Quand il fut arrivé, les protestants qui bloquaient la place firent rentrer à Privas le canon qu'ils avaient amené, et, le lendemain, évacuèrent Lempis. Chomérac avait été ruinée précédemment par l'armée catholique, qui y avait séjourné en totalité ou en partie pendant neuf mois après la prise du château de Privas par Brisson, et elle en était restée si affaiblie qu'elle ne pouvait résister longtemps et que les deux canons couraient grand risque de tomber entre les mains des protestants.

Le duc entra dans Chomérac, quoiqu'il lui eût fallu traverser de grandes montagnes, des rochers et un pays défendu par sept places ou forts occupés par les protestants. Le mardi, 5 octobre, il sortit avec les deux canons, et vint coucher aux portes de Saint-Vincent-de-Barrès, où des soldats protestants du Vivarais et du Dauphiné se rendirent de nuit au nombre de douze cents piétons et de quatre-vingts chevaux.

Le lendemain, 6 octobre, la petite armée de Ventadour se mit en marche, et, quand elle fut en vue de Saint-Vincent, du côté de Barrès, un gros de six cents protestants parut, qui fut attaqué par le régiment de des Portes, commandé par Saint-Jean son frère, ceux d'Annibal et de Peyraud, commandés par Montréal, et celui de Mazargues (François d'Ornano), dans lequel se trouvaient les gentilshommes qui prêtaient leur appui à Ventadour, notamment Rostaing de la Baume, comte de Suze, Melchior de Vogué, sieur de Rochecolombe et autres. Ce premier corps protestant fut rejeté de la vallée sur la montagne, et fit sa jonction avec un second, composé de deux cents hommes, tant mousquetaires que piquiers. Les deux réunis harcelèrent les troupes de Ventadour de montagne en montagne, mais ne purent les entamer, non plus que s'emparer des deux canons. Le combat dura de sept heures du matin à trois

heures du soir. Les protestants perdirent trois fois plus de monde que les catholiques, qui eurent seulement un capitaine, deux sergents et trente-cinq blessés, dont quatre moururent. Les bœufs qui traînaient les canons ne furent pas atteints, et ceux-ci furent conduits au Bourg-Saint-Andéol (1). Dix jours après (16 octobre), Chomérac, laissé sans secours, fut obligé de se rendre à Blacons à composition.

Le château de Vallon, qui n'était pas mieux soutenu par les catholiques, était aussi sur le point de tomber. L'officier qui y commandait parlait même de se rendre si on ne venait pas à son secours. Le comte de Plaisant, Robiac et quelques autres gentilshommes, ayant réuni trois à quatre cents soldats, parvinrent à ravitailler le château de munitions et de gens de guerre; mais, en revenant de leur expédition, ils furent attaqués à l'improviste dans un mauvais passage, appelé *Le saut du loup*, par quatre à cinq cents protestants sortis de Vallon, Lagorce, Vagnas et La Bastide-de-Virac, qui en tuèrent un grand nombre. Robiac fut blessé d'une mousquetade, dont il mourut quelque temps après dans le château de Vallon qui l'avait recueilli (2).

Le 27 octobre, Ventadour tenta vainement de s'emparer du Pouzin. Il établit six canons sur une montagne qui dominait la place, et les fit jouer tous à la fois dès cinq heures du matin. A trois heures de l'après midi ils avaient endommagé la plus grande partie du pavillon du château et ruiné quelques tours qui, en s'écroulant, tuèrent un grand nombre d'assiégés. Remplis d'alarme, les habitants sonnent le tocsin et se portent sur les endroits faibles. Le lendemain, Ventadour fait encore

(1) *La deffaitte des ennemis rebelles au Roy... avec la prise de deux canons*, 1621.

(2) *Les Commentaires, etc.*, p. 58-63. Dourille, p. 188-190.

gronder ses canons, dont deux sont pointés sur le château, et trois sur la ville. Une grande brèche est ouverte, mais les habitants la combrent dans la nuit, de sorte que le duc, découragé, lève le siège. Ses soldats avaient néanmoins occasionné la mort de deux cents soldats ou habitants du Pouzin.

Peu après, une troupe protestante qui occupait Saint-Vincent-de-Barrès, craignant d'être assiégée, en sortit de nuit. Informé de son départ, Ventadour lui dressa une embuscade dans un étroit vallon avec trois cents hommes tant de pied que de cheval, commandés par Plaisiant, qui lui tua quatre-vingt-dix hommes, en blessa un pareil nombre, et lui prit ses drapeaux et ses enseignes (1).

SURPRISE DU CHATEAU DE SALAVAS PAR CHALANQUI  
(OCTOBRE 1621).

Le baron de Lagorce et de Salavas, Hérail de Merle, converti depuis peu au catholicisme, à l'instigation de sa femme Anne de Montréal, était parti pour le siège de Montauban avec son beau-père Guillaume de Balazuc de Montréal; mais il avait eu le soin de laisser, dans son château de Salavas, une garnison de quatre-vingts hommes avec des munitions de guerre abondantes. Les protestants, néanmoins, parvinrent à s'en emparer fort habilement. Un serrurier du nom de Chalanqui, natif de Salavas, persuada à son frère aîné, qui avait un fils dans la garnison du château, d'y introduire un de ses parents de Vallon, nommé Sautel. Celui-ci y fit entrer à son tour un des fermiers du baron, nommé Théophile,

(1) *Les grandes balleries nouvellement faictes contre la ville et chasteau du Poussin, etc., 1621.*

qui avait été autrefois maltraité par son maître, et qui se présenta au château sous prétexte de régler un compte avec M<sup>me</sup> de Lagorce. Le sieur d'Arcus, commandant la garnison, était allé dîner, suivant sa coutume, dans la maison qu'il possédait au village, et une partie de ses soldats, avec sa permission, avait fait de même. Les autres jouaient aux quilles dans la cour. Chalanqui le neveu et Sautel, laissant leur jeu, entrent dans le château, ferment quatre à cinq portes, et enclouent le pont-levis; puis le premier monte à une guérite, fait à son père, qui attendait au dehors, les signaux convenus, et celui-ci va avertir son frère Chalanqui, l'auteur du complot, qui s'était caché dans une grotte avec soixante ou quatre-vingts conjurés. Ces derniers accourent, font sauter trois portes avec des pétards, et tuent ou obligent à sauter du château les soldats qui y étaient restés.

Au bruit du premier pétard, le vindicatif Théophile s'arme d'un couteau de cuisine et s'apprête à égorger M<sup>me</sup> de Lagorce et ses enfants, mais le sergent Falières, qui commandait en l'absence de D'Arcus, put heureusement lui passer son épée à travers du corps. Après cela, le sergent court à la meurtrière pour essayer d'assommer les assaillants avec des pierres, mais il reçoit une arquebusade à la tête et tombe raide mort. De son côté, l'aumônier de M<sup>me</sup> de Lagorce s'efforce de hisser dans le château, avec des cordes, quelques soldats de la garnison, qui étaient accourus et se tenaient en dehors derrière l'édifice; mais ils sont aussitôt massacrés par les habitants du village, qui avaient eu, du reste, la précaution d'enfermer, dans les maisons où ils étaient allés dîner, la plupart des soldats de cette garnison. Atteint de cinq blessures, l'aumônier se réfugia dans la partie la plus élevée du château, où on le trouva, et lui

fit grâce de la vie. Les conjurés perdirent seulement trois ou quatre des leurs, notamment un fils de l'auteur du complot. Quant à la baronne et à ses enfants, on les retint prisonniers.

Le château pris, il restait la tour du moulin de l'Ar-dèche, défendue par vingt-cinq ou trente soldats et construite sur un rocher au milieu de la rivière. Les vainqueurs l'ayant assiégée inutilement pendant trois semaines, Chalanqui, qui avait été nommé capitaine du château par Blacons, eut recours, pour en obtenir la reddition, à un moyen barbare. « M<sup>me</sup> de Lagorce, » disent *Les Commentaires*, « fut menacée, elle et ses enfants, au devant de cette tour, et le poignard à la gorge. Pour se tirer de cette prison et garantir ses enfants de la mort, elle fut contrainte de demander leur vie et la sienne à ses soldats; le cœur desquels, après trois semaines, s'attendrit plutôt par les larmes de leur dame, qu'ils n'auraient pas fait par des coups de canon, de sorte qu'ils se rendirent à M. de Blacons, qui était accouru à ce siège, à condition que leur maîtresse et ses enfants seraient mis en liberté : ce que M. de Blacons observa avec plus d'honneur que du reste des dépouilles, car ils lui avaient ôté jusqu'à ses bagues. Ses propres sujets s'en prévalurent aussi librement que les autres (1). »

ÉCHEC DE JOANNAS SUR LES SALELLES. TENTATIVE  
INFRUCTUEUSE DE BLACONS SUR VILLENEUVE-DE-  
BERG (NOVEMBRE 1621).

Quelque temps après, vraisemblablement dans le mois de novembre, Jean de Montréal, sieur de Joan-

(1) *Commentaires, etc.*, p. 64-71. Dourille, p. 190-192.

nas, fils de Guillaume de Balazuc de Montréal, commandant la garnison et la place de Villeneuve-de-Berg, forma le dessein d'enlever Les Salelles aux protestants. Ce village, qui dépendait de la paroisse de Saint-Maurice-d'Ibie, ne comptait guère plus de douze ou quinze maisons. « Il ramassa donc sept à huit hommes, » disent *Les Commentaires*, « avec lesquels il investit ledit lieu, et, ayant fait porter deux fauconneaux, en bâtit tout un jour les guérites qui défendaient la courtine de la muraille; lesquelles, ayant été mises hors de défense, il fit attaquer à la sappe, à laquelle on trouva plus de résistance qu'on ne se serait figuré, d'autant que, par une rencontre, il s'y trouva vingt-cinq ou trente ennemis qui allaient en course; lesquels vinrent bien à propos aux habitants, qu'on aurait assurément forcés; et ce secours rendit l'attaque inutile avec la perte de cinq à six soldats et autant de blessés. »

Enhardi par l'échec de Joannas, Blacons résolut de s'emparer de Villeneuve-de-Berg. Ayant remarqué que, lorsque les protestants de Mirabel donnaient l'escarmouche aux vingt soldats catholiques qui occupaient le château du Pradel, le capitaine Abraham de Fesquier, commandant de ceux-ci, en informait aussitôt la garnison de Villeneuve, qui faisait sortir deux cents hommes pour lui prêter main forte, il projeta d'attaquer à l'improviste cette troupe. Il posta donc de nuit trois cents piétons au Javelier, autant à Berg, trois à quatre cents du côté des bois du Pradel, et soixante à quatre-vingts cavaliers dans un autre lieu. Le lendemain matin, la garnison, selon sa coutume, part pour escarmoucher celle du Pradel et fait monter deux hommes sur les collines de Saint-Giraud et de La Ceste, qui crient aux habitants de Villeneuve que le capitaine Abraham va être forcé et réclame du secours. Sur-le-champ, Joan-

nas donne l'ordre à toute la garnison de prendre les armes, quand un espion, que le capitaine Vinezac, de Villeneuve, avait envoyé à Lagorce, arrive bien à point pour informer Joannas de ce qui se passe et déjouer ainsi les desseins de Blacons (1).

DÉFAITE ET MORT DU BARON DE LAGORCE. DÉFAITE ET MORT DE BOULE SON VAINQUEUR. AUTRES COMBATS. ÉCHEC DE BLACONS SUR ROCHEMAURE (DÉCEMBRE 1621).

Louis XIII s'étant retiré de devant Montauban le 2 novembre 1621 après un siège infructueux de deux mois et demi, le baron de Lagorce reprit le chemin du Vivarais, ainsi que son beau père Montréal. Brûlant du désir de rentrer en possession de son château, il forma d'abord le dessein de se saisir de Barjac en Languedoc pour assurer ses derrières. Ayant échoué dans son entreprise, il alla s'embusquer avec vingt-cinq ou trente cavaliers au gué de l'Ardèche de Salavas et confia cinquante mousquetaires et trois ou quatre chevaux au sieur de Pérolle avec ordre d'attirer les protestants du pays au lieu même où il s'était caché ; mais au moment où ce dernier s'approchait de Vallon quatre-vingts hommes, conduits par Boule, de Salavas, auxquels se joignit un pareil nombre de soldats venus de Lagorce, tombèrent sur lui et l'obligèrent à se réfugier à Ruoms. Voyant cela, le baron de Lagorce sort de son embuscade et charge avec impétuosité ses ennemis, qui vont se réfugier dans la maison de Darques. Incapable, avec ses seuls cavaliers, de les forcer dans cette retraite, le

(1) *Commentaires, etc.*, p. 79-81. Mollier, p. 150-152. Dourille, p. 197-198.

baron revient sur ses pas, mais il est bientôt poursuivi par cent vingt de ceux qu'il venait d'obliger à fuir. Secondé par le capitaine Claron, il tourne bride pour fondre sur eux, mais il est reçu par une décharge de mousqueterie, qui l'atteint à la jambe et tue son cheval. Obligé de combattre à genoux à cause de sa blessure, il fait mordre la poussière d'un coup d'épée à l'un de ses ennemis, en blesse deux ou trois autres et préfère se laisser percer de mille coups plutôt que de rendre son épée. Il n'avait que trente-huit ans.

« Le capitaine Claron, » disent *Les Commentaires*, « autant vaillant que porté pour son maître, de ce qu'il s'était vu autrefois secouru dans des extrémités de sa vie, vit bien qu'il était temps de la finir par le dernier acte de reconnaissance. Son cheval blessé, il mit pied à terre et, le pistolet à la main, s'alla mêler, tua le premier qui s'opposa à lui et, ayant mis la main à l'épée, il alla mourir sur le corps de son maître. »

Boule, rendu entreprenant par cette victoire, fit une course du côté de Saint-Remèze dans le but de capturer du bétail, mais les habitants du lieu, qui se tenaient sur leurs gardes, l'ayant vu passer et se poster dans une embuscade pour guetter le moment favorable à l'accomplissement de son dessein, avertirent les gens du Bourg-Saint-Andéol, qui, étant sortis au nombre de trois ou quatre cents, le surprirent, mirent ses soldats en déroute et le tuèrent lui-même.

Quelques jours après, deux soldats de la garnison de Salavas, que Chalanqui avait laissés seuls dans le château, voulurent le rendre à la baronne de Lagorce et en refusèrent l'entrée à Chalanqui. Bloqués aussitôt, ils tuèrent bien quelques assaillants, entre autres le frère de Chalanqui, mais, n'étant pas secourus, ils furent obligés de capituler au bout de deux jours.



Vers le même temps, un autre combat eut lieu entre les protestants de Lagorce, Vallon et Barjac, au nombre de quatre cents, et les soldats de Montréal. Les premiers étaient allés s'emparer d'une grande quantité de bétail du côté de Valvignères. L'apprenant, Montréal prend avec lui soixante fantassins et dix ou douze cavaliers de la garnison de Villeneuve (les autres étaient absents), s'embusque sur les bords du Rimercier et, apercevant les enfants perdus de la troupe protestante entre Saint-Maurice d'Ibie et Les Salelles, les charge avec impétuosité au moment où ils sortaient du bois et en tue huit à dix; mais le gros de la troupe, commandé par les sieurs de Guy et Peschaire, étant attiré par le bruit, sort à son tour du bois et oblige Montréal à battre en retraite dans la direction de Saint-Maurice, lui tue cinq ou six soldats et blesse son fils Joannas de plusieurs coups de pierre.

Dans une autre rencontre, qui eut lieu du côté de Rochecolombe, un vieux et vaillant capitaine, le sieur de Surville, fut tué d'une mousquetade.

Enfin Blacons pétarda Rochemaure sur le Rhône, mais sans succès. Il réussit bien à forcer deux portes, mais s'étant heurté à une barricade intérieure élevée dans la rue et défendue vaillamment à coups de pique par les sieurs de Boissy, Pérolles et autres, il dut se retirer en laissant six ou sept soldats tués et autant de blessés (1).

#### COMBAT DES PRADIERS (MARS 1622).

La guerre générale, suspendue en hiver, fut reprise en

(1) *Commentaires, etc.*, p. 72-79, 81, 82. Dourille, p. 193-197. Mollier, p. 152-154.

mars 1622. Louis XIII rejoignit son armée pour opérer dans le midi. Un *Etat des provinces rebelles non subjuguées*, imprimé sans lieu ni date, qui parut vraisemblablement à cette époque, s'exprime comme suit sur le Vivarais : « N'a que peu de places qui favorisent la rébellion, desquelles sont Baix et le Pouzin, sises sur le Rhône, qui peuvent attendre le canon, mais pour ne subsister longtemps. Le gouverneur dudit Pouzin, qui est Chambaud, peut être gagné sans combat. Celui de Baix, qui est Blacons, chef aussi de toutes les troupes du Vivarais, se fera battre parce qu'il n'espère point de grâce. A côté est Privas dans les montagnes, ville petite et non forte, qui a causé de grands malheurs. Salavas a été surpris sur le baron de Lagorce, catholique, et sert de passage des Cévennes en Vivarais; mais ce n'est pas grand'chose, non plus que Chalancon, Chomérac, La Chèze et Les Boutières, qui se rendront à merci à la seule arrivée du roi en sa ville de Lyon. » La suite montrera que la prise de ces diverses places fut plus difficile que ne le pensait l'auteur.

Louis XIII, après le siège infructueux de Montauban, avait ordonné à Lesdiguières, qui tenait son parti et combattait ses anciens coreligionnaires, de faire le siège de Baix et du Pouzin, dont les garnisons continuaient à intercepter la navigation du Rhône. Blacons demanda aussitôt au duc Henri de Rohan, qui avait succédé à Châtillon dans le commandement général des troupes protestantes du sud-est de la France, un secours de cinq cents hommes. Rohan, qui savait de quelle importance était pour son parti la possession de Baix et du Pouzin, fit partir sur-le-champ pour le Vivarais cinq cents hommes d'Alais et de Saint-Ambroix. « Dès que ces troupes, » dit Mollier, « furent arrivées à Lagorce, Montréal en reçut avis à Villeneuve. Aussitôt

il en informa à son tour les gentilshommes voisins, qui se rendirent sur-le-champ auprès de lui à la tête de trois cent cinquante hommes de pied et de quarante chevaux. Le lendemain, sur les quatre heures du soir, les vedettes signalent l'ennemi. On venait de le voir paraître au Terme-Nègre, descendant à grands pas et se dirigeant, à travers les ruisseaux de Courty, vers le côteau escarpé de Pradiers, dans le dessein de rendre inutile les efforts de la cavalerie. Les troupes de Montréal, apostées derrière une hauteur, furent en un instant prêtes au combat que nous allons décrire.

» De la colline de Fesquier à la rivière de Claduègne, sur une étendue d'un à deux kilomètres, s'élève dans la direction du levant au couchant, la colline des Pradiers, dont le flanc méridional, baigné sur une partie de sa longueur par les ruisseaux de Courty, fait face au Terme-Nègre, tandis que le versant du nord, arrosé à sa base par Claduègne, fait face à Mirabel. Trois voies différentes s'offraient au choix de l'ennemi. Il s'agissait ou de tourner la colline en longeant le ruisseau de Courty jusqu'à Claduègne, ou de la traverser en se rapprochant tout à fait de Fesquier, ou enfin de la traverser sur le milieu de sa longueur. Le besoin d'éviter la cavalerie fit renoncer au premier projet. Exécuter le second eut été trop se rapprocher de Ville-neuve. Le troisième fut donc adopté, après qu'on eut toutefois feint un instant de recourir aux deux autres.

» Montréal, qui du haut d'une éminence ne perdait pas un moment de vue l'ennemi, devina parfaitement son habile manœuvre. Sur le côteau méridional des Pradiers, dans la direction même que prenait l'ennemi, il place deux compagnies commandées par Vinezac. A leur droite, et à deux cents pas en arrière, il poste le sieur des Armecènes, à la tête de cent hom-

mes ; à gauche, et à la même distance, le sieur de Tardieu à la tête d'une compagnie. Enfin derrière la colline se trouvait, avec la cavalerie, un corps de réserve de cent cinquante hommes. Vinezac, dans son impatience, ne se contente pas d'attendre les calvinistes de pied ferme ; il descend, traverse le ruisseau et monte droit à la rencontre de leur avant-garde, composée de cent hommes de la garnison de Lagorce et de Vallon, qui servaient d'éclaireurs. Ceux-ci avaient l'avantage de la position ; n'importe, Vinezac les force à reculer et à se réunir au gros de la troupe. Celle-ci, formée aussitôt en bataillon carré, exécute un feu roulant des mieux nourris. Sans s'en inquiéter, le capitaine catholique gravit avec agilité un petit coteau qui dominait le bataillon, cherchant à attirer les regards vers lui. Au même instant Montréal donnait à l'infanterie le signal de marcher en avant avec le corps de réserve ; ce qui fut exécuté avec autant de rapidité que de précision. En sorte que l'ennemi, qui avait eu la maladresse de concentrer ses forces sur un seul point, se vit entouré de toutes parts : en face, par les sieurs Beauvais et de la Cordonnère ; sur les derrières, par Vinezac, et, sur les côtés, par Tardieu et des Armeccènes. Faire tête partout à la fois fut pour lui chose impossible, alors il se débande et s'enfuit, heureux de trouver son salut dans l'obscurité de la nuit et dans l'épaisseur du bois.

» Le lendemain de ce petit engagement, les calvinistes, de retour de Lagorce où ils s'étaient enfuis, se disposaient à renouveler leur tentative. Mais ils apprirent que le duc de Ventadour, prévenu de tout par Montréal, était arrivé à Villeneuve le soir même de leur défaite et que, jusqu'à nouvel ordre, il ferait garder le passage par toutes les troupes dont il disposait. A cette nouvelle, ils reprirent bien vite le chemin d'Alais, lais-

sant au pouvoir des catholiques plusieurs drapeaux et deux pièces de canon (1). »

REDDITION DU POUZIN (17 MARS 1622) ET DE BAIX  
A LESDIGUIÈRES (AOUT).

Pour obéir aux ordres du roi, Lesdiguières, qui venait de pacifier le Dauphiné, entreprit le siège du Pouzin; mais auparavant, il sollicita Matthieu de Chambaud, qui y commandait pour Blacons, de lui remettre cette place, et Blacons lui-même de se ranger du parti du roi. Ce dernier, qui avait sous ses ordres cinq à six cents soldats résolus, s'y refusa. Lesdiguières se mit donc à l'œuvre. Il réunit à Valence quatre régiments de pied, formant cinq mille cinq cents hommes environ, deux compagnies de ses gardes, beaucoup de gentilshommes du Viennois et du Valentinois, et cinq cents cavaliers. Il fit traverser le Rhône à son infanterie le 4 mars, sous la conduite du comte Timoléon de Maugiron, un de ses maréchaux de camp. Ce dernier débarqua entre le Pouzin et Baix et prit position sur une colline défendue par quelques soldats, qui l'abandonnèrent sans coup férir; et comme il continuait à se rapprocher de la place et passait devant une église ruinée, construite tout près du Pouzin, un coup de mousquet lui trancha la veine jugulaire et il mourut peu après (8 mars). Lesdiguières le remplaça par deux autres de ses maréchaux de camp, Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières et de Saint-Chamond, et Louis de Grolée-Mévouillon, marquis de Bressieux.

Quand les troupes royales eurent investi le Pouzin,

(1) *Commentaires, etc.*, p. 88-90. *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 341. Dourille, p. 202. Mollier, p. 155-157.

Lesdiguières, qui était resté avec la cavalerie, se rendit à Loriol, situé en face de la place, sur la rive gauche du fleuve, fit jeter, avec une rapidité merveilleuse, un pont de bateau pour relier les deux rives, et armer une grande frégate, dont il confia le commandement au sieur de La Marette, cadet de Pierregourde (1). Deux canons, établis sur la colline dont il a été parlé plus haut, et trois sur le bord de l'Ouvèze, du côté de Loriol, firent une brèche aux murailles, après avoir tiré mille ou douze cents coups, et l'assaut fut donné. Le régiment de La Baume d'Hostun avait pris position du côté de la rivière de l'Ouvèze, celui de François de Bonne de Créquy, comte de Sault, près du bastion vert, et celui de Lagrange vers la porte du chemin de Privas. C'est ce dernier qui monta imprudemment à l'assaut, vu que la brèche n'était pas suffisante. Aussi fut-il repoussé avec de grandes pertes, ayant eu trente-cinq ou trente-six morts et une centaine de blessés. Le régiment même aurait été anéanti si Alexandre de Bonne, vicomte de Tallard, n'était intervenu avec la noblesse. Trois fois il contraignit l'ennemi à se retirer et trois fois il gagna le haut de la brèche; mais il ne put pénétrer dans la place. Il donna donc l'ordre de la retraite. C'est dans un de ces assauts que Jarjaye du Pilon, sortant avec cinquante hommes, combattit corps à corps avec Chamarande, premier capitaine du régiment de la Baume d'Hostun, et le blessa. Peu après, dans une autre sortie que firent le même Jarjaye et Paul de Chambaud, sieur de Charrier, fils du gouverneur de la place, Montchalain de la maison de La Balme, enseigne de Charamande, craignant de perdre son drapeau qu'on

(1) Probablement le frère d'Isaac de Pierregourde et le fils de François, seigneur du lieu. Voy. p. 103.

s'efforçait de lui arracher, s'enveloppa dans ses plis et se laissa couper le poignet et tuer, plutôt que de le rendre. Le drapeau fut planté triomphalement sur la brèche.

Pour assurer le succès d'un nouvel assaut, Lesdiguières, qui désapprouva le premier, fit construire un fort et élargir la brèche avec ses canons. Les deux partis allaient donc en venir de nouveau aux mains, quand Blacons, qui était dans la place dès le commencement du siège, reçut un ordre de Rohan, du 6 mars, qui lui enjoignait de rendre le Pouzin et Baix à Lesdiguières. Daniel Dubois, sieur des Isles-Maisons, accompagné de l'avocat Ducros, était porteur de cet ordre. Il trouva le général royaliste à Loriol et, après avoir été témoin d'un assaut, qui lui donna l'occasion de rendre hommage à la valeur et au courage des assiégés, il s'aboucha avec ceux-ci, obtint une trêve de six heures et la ville fut rendue le 17 mars aux conditions suivantes :

« I. Que ledit sieur de Blacons sortirait de la ville du Pouzin armes et bagages sauvés, et aurait [pour quelque temps] la ville de Baix-sur-Baix en gouvernement ;

» II. Que les gouverneurs de ladite ville et château dudit Pouzin, changés par ledit sieur de Lesdiguières, seraient néanmoins de la religion prétendue réformée ;

» III. Comme aussi que les garnisons, qui seraient établies ès dits lieux, ne seraient d'autre religion que de la religion prétendue réformée ;

» IV. Que pour le Baix-sur-Baix pareilles conditions seraient observées pour la reddition d'icelle ;

» V. Et finalement qu'il ne serait fait aucun tort ni dommage aux habitants des dites places, tant en leurs personnes qu'en leurs biens et familles. »

Les instructions de Rohan portaient aussi que tant

les habitants du Pouzin et de Baix que ceux des environs faisant profession de la religion réformée jouiraient pleinement du bénéfice de l'édit de Nantes ; que Lesdiguières promettrait d'éloigner ses troupes de Baix et du Pouzin après leur reddition ; et que , dans le cas où la paix à laquelle on travaillait ne pourrait se conclure , il remettrait « les dites places en même état et entre les mains des mêmes personnes. » Ces trois clauses ne furent pas insérées dans la capitulation. La première dut paraître inutile à Lesdiguières et les autres de trop grande conséquence.

Alexandre Didier, seigneur d'Allons (1), fut nommé gouverneur du château du Pouzin le 9 avril 1622 (il l'était déjà de Serres en Dauphiné), et La Roche de Grane, gouverneur de la ville, sous le bon plaisir du roi. L'un et l'autre étaient protestants. Quant au fort construit pour les besoins du siège, la garde en fut confiée au régiment de Montcha. Lesdiguières se réserva le commandement suprême de la place. C'est en cette qualité que, le 22 avril, il défendit au pasteur du Pouzin d'assister à une assemblée mixte et au synode de la province du Vivarais, qui, tous les deux, devaient se réunir au Pouzin. Le 16 juin, il trouvait que La Roche de Grane se relâchait de son autorité et ne demeurait pas dans son gouvernement comme il l'aurait dû.

Après le départ de Lesdiguières, les habitants de Soyons, sous les ordres du bailli de Seaulve, prirent l'offensive en se portant sur Saint-Péray, habité par les catholiques. Ces derniers sortirent de leurs murs pour repousser les agresseurs, mais furent repoussés eux-mêmes. La rencontre eut lieu le 17 mai près de la croix

(1) Philibert-Venterol, selon d'autres. Peut-être celui-ci fut-il le premier gouverneur.



du Buisson, et cinq soldats de la garnison de la tour de Cornas furent tués, notamment le capitaine Viviers. Les protestants s'emparèrent sur l'heure de Saint-Péray et y commirent des excès (1).

Cependant, la garnison de Baix se révolta, sous prétexte qu'on ne lui tenait pas ce qu'on lui avait promis, et commença à intercepter la navigation du Rhône et à faire des courses en Dauphiné. Blacons, son gouverneur, hésitait lui-même à rendre la place à Lesdiguières, qui écrivit à son sujet, le 2 juin, à La Roche de Grane, la curieuse lettre suivante : « Je ne m'étonne point d'avoir appris par votre lettre la peine et la perplexité de M. de Blacons. Je l'estime sage, prudent et fort de mes amis ; mais toutes ces qualités ne le sauraient garantir d'une perte et ruine certaine. Nul ne peut servir à deux maîtres. Il est impossible qu'il puisse partager ses affections et ses services. Il est véritablement homme de bien, s'il y en a un au monde, et mourrait plutôt que faire une méchanceté ; mais comme se peut-il faire que nous ayons une parfaite confiance en lui, étant parmi ces peuples, où il faut de nécessité qu'il fasse ce qu'ils veulent, s'il se veut maintenir en quelque crédit et autorité ; et, en suivant leurs intentions, il ne saurait servir le roi. Ne le servant point, il ne saurait subsister parmi eux sans se perdre, et je crois certainement que la première mauvaise opinion qu'ils auront de lui, ils le gâteront (massacreront). S'il les pouvait résoudre à penser à leurs affaires et se mettre entièrement en l'obéissance du roi, je trouverais bon qu'il se maintînt avec eux ; mais, demeurant en leurs mauvaises volontés, je ne saurais lui donner un meilleur avis que de s'en retirer. Si... il pouvait se disposer de venir tout à fait

(1) Garnodier, *Recherch. arch. sur Saint-Romain-de-Lerp*, p. 35.

de notre côté, je ferais que le gouvernement lui demeurera avec une bonne et forte garnison; ... ou, s'il veut remettre le gouvernement, il aura une bonne récompense et le payement des arrérages de sa pension. »

La garnison de Baix continuant à se livrer à toutes sortes d'excès, Lesdiguières « se rendit à Valence, » dit Videt, « et, par ses approches, mit ces nouveaux dévoyés si fort en appréhension, qu'ils le firent supplier de leur pardonner. » Blacons lui rendit alors le gouvernement de Baix (août), moyennant une somme de 20,000 écus, et le roi, le même mois, l'amnistia complètement, lui, les consuls, les habitants et tous ceux qui l'avaient servi ou aidé. Louis XIII, toutefois, se réserva quatre cas, sur lesquels il devait se prononcer plus tard, ainsi que le jugement de ceux qui avaient pillé les meubles et hardes de l'archevêque de Patras, ci-devant vice-légat d'Avignon.

Lesdiguières remplaça Blacons par le capitaine Falcoz, qui lui était dévoué, et lui donna une garnison de trente soldats. Plus tard, après le traité de paix de Montpellier du 19 octobre, le comte de Bresmes fut pourvu du double gouvernement du Pouzin et de Baix, avec La Roche de Grane pour lieutenant.

Plusieurs jours avant la remise de Baix, le 16 juillet, le conseil politique des Eglises réformées du Vivarais et du Velay, qui siégeait à Privas, craignant que Lesdiguières n'attaquât cette place, pourvut à sa sûreté (1). Le célèbre capitaine s'avança bien dans sa direction après la reddition de Baix, mais il n'en fit point le siège. Il se contenta de ravager tout le pays compris entre elle et

(1) Manuscrit de la biblioth. de la Soc. de l'hist. du protestant. français.

le Rhône, notamment les places d'Alissas et de Chomérac, dont les habitants fuirent à son approche (1).

DÉFAITE DE VENTADOUR DANS LES BOUTIÈRES. COURSES DE GUY ET DE PESCHAIRE ET LEUR MORT (1622).

Vers le même temps, Ventadour ayant projeté de châtier les protestants du Cheylard, qui exerçaient des ravages sur ses terres, partit, dans cette vue, avec deux mille hommes et deux gros fauconneaux portés sur des mulets, mais les vaillants montagnards des Boutières, faisant résonner le cor d'alarme dans leurs étroites vallées, s'attroupent en grand nombre et chargent avec une telle furie les soldats du duc qu'ils le mettent en déroute, en tuent plusieurs, s'emparent des fauconneaux et d'une partie du bagage, et font prisonnier le sieur de Gonfreville, qui commandait l'infanterie.

D'autre part, les protestants de Mirabel, Lagorce et Vallon, commandés par les sieurs de Guy et Peschaire, ne cessaient de faire des courses dans leurs quartiers pour capturer du bétail et surprendre les paysans aux champs. Guy perdit la vie dans l'une d'elles. Un jour, s'étant proposé de battre la campagne de Ruoms, il aperçoit un des éclaireurs que les gens du pays avaient soin de poster dans tous les lieux couverts pour ne pas être surpris; il fond sur lui avec son cheval et lui porte

(1) *La réduction des villes du Pousin et Bay à l'obéissance du Roy, etc.*, 1622. Pierre de Boissat, *Pusinensis Obsidio* dans ses *Opera seu Operum fragmenta*, p. 9 à 25. *Abolition pour ceux du pays de Bays sur Bays, etc.* (s. l. ni d.). *Mémoires du duc de Rohan*, p. 149, 150, 170, 171. Videt, *Vie de Lesdiguières*, p. 735-740, 767-768. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, t. II, nos CCXCI, CCXCV, CCCIII, CCCV, CCCXII, CCCXXXIII, CCCXXXIX, CCCXL. *Commentaires, etc.*, p. 90-92. *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 341, 342. Dourille, p. 204-207. *Mercure français*, dans *Les Commentaires*, p. 92.

plusieurs coups d'épée. Le cadet de Pichoty (c'était le nom de l'éclaireur), le conjure de lui faire grâce de la vie, et, sur son refus, met deux balles dans son pistolet et étend Guy raide mort.

Quant à Peschaire, il périt d'un coup d'arquebuse dans une course qu'il fit trop près de Ruoms avec sept ou huit cavaliers.

#### COMBAT DE CLADUÈGNE (23 OCTOBRE 1622).

La garnison catholique de Villeneuve-de-Berg, de son côté, avait des combats perpétuels à soutenir contre la garnison protestante de Mirabel, commandée par Louis d'Arlempdes, coseigneur du lieu. Ce dernier, venant à apprendre qu'un convoi de bétail et de mulets destiné à approvisionner l'armée du roi, qui assiégeait Montpellier, devait passer à l'Epine, s'embusque à Berg avec cent vingt fantassins et vingt-deux cavaliers, tombe à l'improviste sur les soldats de l'escorte et les tue presque tous, à l'exception de quelques-uns qui vont annoncer leur défaite à Villeneuve. Vinezac, qui avait une partie du commandement de la place, réunit soixante et dix fantassins, trois cavaliers, et va attendre Louis de Mirabel sur le bord de la Claduègne, dans un recoin pierreux à moitié entouré de murailles. Mirabel, apercevant la troupe de Vinezac, dispose ses soldats en ordre de bataille et se met à franchir la rivière. A ce moment, Vinezac sort de son retranchement avec une partie des siens et la bataille s'engage. Au bout de deux heures d'une lutte indécise, Vinezac offre à Mirabel, qui l'accepte, de terminer la lutte par un combat singulier. « Après quelques décharges réciproques de coups de pistolet, » dit Mollier, « ils se précipitent l'un sur l'autre, l'épée à la main, et se portent longtemps des

coups terribles. Enfin, à la suite d'un coup plus terrible que les autres, la cuirasse de Mirabel se détache, et, dans sa chute, lui cause une grave blessure. C'en était fait du chef protestant ainsi désarmé si ses cavaliers, témoins de sa défaite et du péril qui menaçait ses jours, ne fussent accourus pour le protéger. A son tour, gravement exposé, Vinezac appelle les siens à son aide. Grandval arrive aussitôt avec vingt-cinq hommes et a le bonheur de retirer sain et sauf de la mêlée son valeureux capitaine. » C'était le 23 octobre.

Mirabel, souffrant de sa blessure, fait sonner la retraite, et est poursuivi tant par les gens de Vinezac que par vingt-cinq ou trente paysans, que le chef catholique avait fait venir de Saint-Jean-le-Centenier. Les protestants laissèrent sur le champ de bataille quinze morts et en emportèrent quelques autres, sans compter un grand nombre de blessés. Les catholiques eurent seulement six ou sept soldats tués, mais presque tous leurs gens furent blessés (1).

TRAITÉ DE PAIX DE MONTPELLIER (19 OCTOBRE 1622).  
PACIFICATION DU VIVARAIS.

Quelques jours auparavant, le 19 octobre 1622, le roi venait de conclure avec le duc de Rohan une paix générale devant Montpellier et de donner un édit de même date en forme de pardon. Louis XIII confirmait les anciens édits, rétablissait la religion catholique dans les lieux où elle avait été interrompue, abolissait toutes les assemblées politiques qu'il n'avait pas autorisées, accordait aux protestants le droit de tenir des consistoires, colloques et synodes, pour y traiter de leurs affaires ecclésiastiques, pardonnait tout ce qui s'était fait

(1) *Commentaires, etc.*, p. 93-101. *Dourille*, p. 207-209. *Mollier*, p. 157-158.

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1621 et laissait aux réformés, à titre de concession purement gracieuse, la jouissance des villes de Montauban et de La Rochelle, seules places de sûreté qui leur restaient.

Le roi partit de Montpellier le 27 octobre. « Il laissa en partant, » dit l'*Histoire de Languedoc*, « le connétable de Lesdiguières et le maréchal [Charles] de Créquy pour commander dans le bas Languedoc, les Cévennes et le Vivarais, et faire détruire les fortifications de toutes les places que les religionnaires occupaient dans le pays... Il envoya le maréchal de Bassompierre, avec un corps de troupes, à Privas, en Vivarais, pour y faire recevoir la paix. Ce maréchal, ayant passé le Rhône au Pont-Saint-Esprit le 5 de novembre, repassa, trois jours après, le fleuve sur un pont de bateaux, et se rendit au Pouzin, où les députés de Privas lui firent leurs soumissions [le 9 novembre] (1). Il fit investir Beauchastel le lendemain. Brison, qui en était le maître (Rohan lui avait ôté le commandement de Nîmes), et qui lui avait demandé un sauf-conduit, lui remit ce château avec ceux de Chaussé, Soyons et Corves, dont Bassompierre fit raser toutes les fortifications; après quoi tout le Vivarais fut entièrement soumis. » Des lettres d'abolition particulières furent accordées par le roi aux habitants de Privas et à Brisson le 23 mars 1623.

L'exécution des clauses de détail de l'édit de pacification de Montpellier fut confiée à Antoine de Beaumont, seigneur de Chabreilles, frère de Brison, et à Joachim de Souffize, seigneur de La Croix, gouverneur de Pierrelate. Ils s'acquittèrent de leur tâche avec beaucoup d'impartialité (2).

(1) La paix avait été déjà publiée dans cette ville, par ordre du roi, le 2 novembre.

(2) *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 352. Mollier, p. 161. *Mémoire de ce*

Nous devons ajouter, en terminant le récit de cette première guerre de religion du dix-septième siècle, que les protestants d'Annonay n'y prirent aucune part et firent leur soumission au roi entre les mains d'Antoine Seigle, lieutenant du bailli du Vivarais. L'acte de soumission fut signé, le 27 mai 1621, par près de trois cents chefs de famille, parmi lesquels on comptait les protestants de Boulieu et d'autres paroisses voisines d'Annonay (1).

Nous dirons enfin que, pendant cette première guerre, les droits religieux des protestants du Vivarais furent méconnus dans certains lieux, où les catholiques apportaient des entraves à l'exercice de leur culte. Ils s'en plainquirent, le 24 avril 1620, à Montmorency, qui leur ordonna de se pourvoir en justice, et défendit, en attendant, toute voie de fait contre eux. L'assemblée politique générale de La Rochelle exprima également ses regrets des mêmes violences (2).

---

## DEUXIÈME GUERRE DE RELIGION

(1625-1627).

---

### SERMENT DE FIDÉLITÉ DES ÉGLISES DU VIVARAIS (JUN 1625).

La violation ouverte de plusieurs clauses du traité de

*qui est arrivé de plus remarquable... dans la ville de Privas..., depuis le 27 décembre 1619 (manusc.).*

(1) Filhol, t. II, p. 64-66. Poncer jeune, *Mém. hist. sur Annonay*, t. II, p. 131. *Pièces justificatives*, n° IV.

(2) Arch. nat., TT, 288, A. Anquez, *Hist. des assembl. politiques*, p. 403.

Montpellier, la construction d'une citadelle à côté de cette ville, et l'achèvement du fort Louis, qui dominait La Rochelle, et dont la démolition avait été promise par le roi, donnèrent naissance à la deuxième guerre de religion du dix-septième siècle (17 janvier 1625); mais le Vivarais demeura pendant près d'une année sans y prendre part. Le Synode des Eglises réformées de la province, réuni à Mirabel en juin 1625, prêta serment de fidélité au roi, et les Eglises suivirent son exemple, notamment celle d'Aubenas, sur la proposition de son pasteur Paul Accaurat (17 juillet).

Le Consistoire de cette ville, pour montrer qu'il demeurerait complètement étranger à la lutte, renouvela son serment de fidélité. « MM. les régents, » lit-on dans ses actes du 24 décembre, « assistés de MM. de La Borie, Valleton, Dussaut et Fournier, protesteront au capitaine Guiton et à M. le juge de Lanthozet toute fidélité et obéissance au roi et Monseigneur le colonel [Jean-Baptiste d'Ornano], sur ces mouvements et occurrences, et de vivre et mourir comme très fidèles sujets et serviteurs de Sa Majesté, sous les commandements de mon dit Seigneur (1). »

EXPULSION DU COMMANDANT CATHOLIQUE DE MIRABEL.  
TENTATIVE AVORTÉE D'ARNOUX ET D'AMBROISE POUR  
LE REPRENDRE (DÉCEMBRE 1625).

La guerre débuta en Vivarais, au mois de décembre, par l'expulsion du commandant catholique de Mirabel, Balthazard de Flotte de Montauban des Astars de Laudun, coseigneur de Mirabel et baron de La Roche, par Louis d'Arlempdes, également seigneur de Mirabel.

(1) *Reg. du consistoire d'Aubenas*, n° 2 (manusc.).



Les habitants catholiques ayant été aussi chassés, l'un d'eux, nommé Arnoux, qui n'était qu'un paysan, forma le projet de rentrer dans son village natal les armes à la main. Il s'en ouvrit à un charpentier d'Aubenas, nommé M<sup>e</sup> Ambroise, qui consentit à partager les chances de l'entreprise, et l'un et l'autre parvinrent à réunir cent à cent vingt hommes, qui se laissèrent gagner par l'appât du pillage. Munis de bonnes échelles, Arnoux et Ambroise allèrent se poster derrière les deux châteaux de Mirabel, construits sur une grande plate-forme de rochers, dominant le bourg et appartenant l'un au baron de La Roche, celui-là même qui venait d'être expulsé, l'autre à d'Arlempdes. Le premier était ruiné, et le second sans fortifications. « Tout autour du rocher, » disent *Les Commentaires*, « il y avait une palissade, laquelle ils arrachèrent dans l'obscurité de la nuit, entre deux sentinelles que la hauteur ou le vent empêchaient de bien ouïr; après, ils dressèrent une échelle à un relai en forme d'étage qu'il y avait au rocher et au droit du milieu d'icelui, où, étant montés deux, ils en tirèrent une autre échelle, laquelle atteignait le sommet de la roche, quoique fort haute et scabreuse, par où ces deux là montèrent; lesquels allèrent saisir par derrière la plus proche sentinelle qui était dans une guérite, et, le poignard à la gorge, l'empêchèrent de crier. Sur un signe qu'ils firent, cinquante hommes montèrent, cinq ou six desquels allèrent sur la montée de la ville, composée de plus de quatre-vingt-dix degrés, avec bonnes portes, où un homme était capable d'arrêter tout ce qui fût venu... Arnoux dit à Ambroise qu'il allait voir le corps de garde, lequel il trouva endormi au coin du feu. Les ayant comptés et trouvé qu'ils étaient environ trente, il vint dire qu'ils étaient forts, et qu'il fallait encore faire monter des gens. Ambroise descend toutes les échel-

les, par lesquelles il fit encore monter trente hommes, ce qui étant joint au reste, il se fit fort d'aller tuer le corps de garde; et, comme ils commençaient à marcher, Ambroise dit à Arnoux d'aller voir s'ils étaient éveillés. Arnoux y va et, en revenant, prit un peu à gauche du chemin où il avait passé. Ambroise, le voyant venir, s'en va à lui, et lui criant : « Qui vive ? » (car ils n'avaient point de mot d'ordre), l'autre lui crie de même. Des paroles ils en vinrent aux mains sans se connaître, et enfin Arnoux tomba mort d'un coup de pistolet que l'autre lui donna. Ce coup avec peine éveilla le corps de garde, lequel criant aux armes, nos catholiques furent si vaillants qu'ils disputèrent lequel serait le premier, c'est-à-dire à regagner l'échelle, de laquelle plusieurs se précipitèrent et, de cette sorte, s'en tua dix à douze; trois ou quatre desquels s'embrochèrent à la palissade sur laquelle ils tombèrent de bien haut. Les ennemis, se croyant perdus, ne firent pas non plus de grands exploits, n'osant pas sortir jusques à tant que M. de Mirabel se fût levé et venu à eux; et, après, ils n'eurent qu'à faire qu'au corps du pauvre Arnoux. »

PRISE DU POUZIN (1<sup>er</sup> JANVIER 1626) ET DE CHOMÉRAC  
PAR LES PROTESTANTS. LEUR ÉCHEC SUR SAINT-  
PONS. COURSES DE BRISON EN DAUPHINÉ. EMBUS-  
CADE AVORTÉE DU COMTE D'APS (JANVIER).

Brison, nommé gouverneur des protestants du Vivarais pendant cette nouvelle guerre, se demandait par quel fait d'armes il inaugurerait sa campagne, quand Charrier lui proposa de se saisir de la place du Pouzin, que sa position sur le Rhône rendait des plus importantes. Ayant obtenu son assentiment et son secours effectif, il associa à son entreprise Louis de Chambaud,

sieur de Bavas, son cousin germain, un des gentilshommes les plus accomplis du parti protestant, et, à la tête de trois cents hommes, munis de pétards et d'échelles, il attaqua la place en plein jour, le 1<sup>er</sup> janvier 1626. Il en fit sauter la porte avec un pétard, et fut reçu avec joie par les habitants, qui appartenaient tous à la religion réformée. Le fort de La Salle fut ensuite attaqué. Charrier et Bavas s'emparèrent de la porte au moyen d'un pétard et d'échelles, tandis que le sieur d'Entrevaux escaladait le fort sur un autre point. Les Suisses, qui l'occupaient, l'abandonnèrent sans le défendre, et se réfugièrent dans le château, où se trouvait le reste de leur compagnie; puis, voyant que les assaillants commençaient à saper leurs murailles, ils se rendirent le jour même, et sortirent armes et bagages avec d'Allons leur commandant. Peu d'hommes furent tués ou blessés de part et d'autre. Quand on apprit cette nouvelle à Paris, le comte de Bresmes, gouverneur du Pouzin et de Baix, et Chabreilles, frère de Brison, qui étaient pour lors dans la capitale, furent arrêtés et jetés à la Bastille, d'où ils ne sortirent qu'au mois de juillet suivant, quand Le Pouzin fut rendu.

Chomérac tomba le même jour (1<sup>er</sup> janvier 1626) au pouvoir des protestants. Les sieurs Du Bois et de Badel se saisirent de cette place par intelligence. Le sieur de Rochemure, qui y commandait pour Henri de Lévis, duc de Ventadour (1), lieutenant général du Languedoc, fut tué dans l'église avec trois ou quatre personnages; et son frère, le cadet de Rochemure, qui était avec lui, put s'échapper de Chomérac en passant par un trou pratiqué dans le mur d'enceinte, et qu'on appela depuis *Le trou de Rochemure*.

(1) Il avait succédé à Anne, son père, mort en 1622.

Le même jour, la poterne du château de Saint-Pons, près Villeneuve-de-Berg, fut pétardée par un gros de protestants, mais le sieur de Saint-Pons, châtelain du lieu, qui s'y trouvait par hasard, la défendit si vaillamment, que les ennemis ne purent la franchir.

Les Boutières, Privas, Lagorce et Vallon, tombèrent au pouvoir des protestants.

Brison, maître du Pouzin, grâce à Charrier et à Bavas, traversa le Rhône, et construisit au quartier de La Poule, paroisse de Loriol, un fort qui protégea les diverses courses qu'il fit en Dauphiné pour se ravitailler, et qu'il poussa jusqu'à Valence.

Lesdiguières, à son retour du Piémont, où il était allé combattre les Espagnols, apprit avec peine la prise du Pouzin; et, s'arrêtant seulement un jour à Grenoble, il publia une ordonnance, datée du 11 janvier, par laquelle il enjoignait aux consuls des dix villes de la province du Dauphiné, « de tenir prêts chacune d'icelle cent hommes de pied armés, » pour combattre les rebelles, car le mouvement avait éclaté dans cette dernière province, aussi bien que dans le Vivarais. Puis, se rendant en grande hâte à Valence, il envoya Etienne de Reboulet, seigneur des Fonts, gentilhomme du Vivarais et son ancien page, auprès de Brison, pour l'engager à poser les armes; mais celui-ci n'en voulut rien faire, et le connétable, qui ne disposait pas d'un nombre suffisant de soldats pour reprendre Le Pouzin, retourna à Grenoble, se bornant à laisser à Loriol le sieur de Chambillac, « homme d'esprit et de courage, » avec une brigade de sa compagnie de gens d'armes, pour empêcher les courses de Brison dans le Dauphiné.

Informé par des protestants de Loriol que Chambillac, dénué d'hommes de pied, ne montait que fort peu de gardes, Brison résolut de le surprendre. Ayant

réussi à lui faire croire qu'il était sur le point de traiter avec Lesdiguières, il l'engagea, pour hâter la fin des négociations, à retirer la garde avancée qu'il avait établie sur le bord du Rhône. Chambillac, accédant à son désir, ne laissa à ce poste qu'une seule sentinelle; mais Brison, traversant le Rhône cette même nuit avec cent hommes déterminés, tue la sentinelle, pénètre dans Loriol, applique un pétard à la porte du logis de Chambillac qui, entendant du bruit, saute à cheval, quoique souffrant, et tombe à l'instant raide mort des éclats du pétard. Tous ses hommes furent faits prisonniers, mais Brison les relâcha peu après à la demande de Lesdiguières qui, étant revenu à Valence, obtint de lui, par l'intermédiaire de l'un de ses gardes, Pierre de Beaufort, « gentilhomme de Dauphiné, de grand cœur et fort intelligent, » l'engagement écrit de laisser libre la navigation du Rhône, et de ne faire aucune incursion en Dauphiné, mais il ne respecta pas sa signature.

D'autre part, les catholiques remportèrent un petit avantage du côté d'Aubenas. Le sieur des Alras, gentilhomme de cette religion, ayant réuni deux ou trois cents hommes, investit le château de La Croisette, près Meyras, sur le grand chemin du bas Vivarais en Auvergne. Son propriétaire, le baron des Eperviers de Laval, seigneur protestant, qui en était le châtelain, avait bien mis une garnison dans le château, mais des Alras, profitant d'un moment où celle-ci tenait la campagne, se rendit tout d'abord maître de la basse-cour au moyen de pétards et d'échelles. Les dix ou douze hommes qui étaient restés firent une excellente contenance et résistèrent toute une journée; mais, accablés par le nombre, ils furent forcés, et des Alras fit raser le château jusqu'à ses fondements.

Vers le même temps, le comte d'Aps et le comte de

Rochefort, son cousin, dressèrent une embuscade aux protestants de Privas et de la vallée de Rochessaube. Ayant aposté deux cents fantassins et quinze à vingt cavaliers en deux lieux différents du Coiron, au-dessus de cette vallée, ils envoyèrent en avant vingt-cinq ou trente soldats pour capturer du bétail ou faire des prisonniers, et obliger ainsi les protestants de la contrée à les poursuivre et à tomber dans l'embuscade. Ces derniers, suivant l'usage, se réunirent au son du cor au nombre de deux à trois cents et allaient commencer la poursuite, quand le comte d'Aps, impatient de fondre sur eux, se découvrit avec ses cavaliers. Sans l'attendre, la troupe protestante se retira dans un lieu inaccessible à la cavalerie et le comte, qui voulut quand même l'attaquer, tomba raide mort d'un coup de carabine qui lui fut tiré à quatre pas de distance.

CHARRIER ET BAVAS ENLÈVENT LE POUZIN A BRISON,  
 QUI EN RECOUVRE LE GOUVERNEMENT (JANVIER 1626).  
 LES INTRIGUES. DÉSAVOUÉ PAR NIMES (MAI).

Cependant Brison, de sa place du Pouzin, qu'il avait fortifiée, incommodait fort la navigation du Rhône. Le roi, fatigué des plaintes incessantes qu'il recevait à son sujet, mais ne disposant pas pour l'heure de forces suffisantes pour le réduire, chercha à traiter. Le marquis de Grimaud eut avec lui deux ou trois conférences. Charrier et Bavas en prirent ombrage et, comme ils étaient déjà irrités de ce que Brison ne leur avait pas remis, suivant sa promesse, le commandement de la place, auquel ils avaient tous les droits, puisque c'étaient eux qui s'en étaient rendus maîtres, ils profitèrent d'un jour où Brison était en campagne et Chambonnet, son fils naturel, hors du château, dont il avait

la garde, pour se saisir de celui-ci sous prétexte de le visiter. Convaincu que Brison ne manquerait pas de s'efforcer de reprendre son bien, ils appelèrent à leur aide les sieurs d'Entrevaux et de Buriane, mais Brison fut plus agile qu'eux et, se saisissant au passage de la femme et des enfants de Charrier et de Paul de Chambaud, sieur de Saint-Quentin, père de Bavas, dont il mit la maison au pillage, il se présenta devant le Pouzin avec cinq ou six cents hommes, persuada aux habitants que Charrier et Bavas voulaient livrer la place au roi, se fit adresser des lettres dans ce sens de divers côtés et entraîna ainsi la défection de la compagnie de Bavas, qui gardait la ville, et d'une bonne partie de la garnison du château.

D'autre part, les gens du conseil politique du Vivarais sommèrent les deux capitaines de leur remettre Le Pouzin jusqu'à ce que Rohan en eût autrement ordonné. Ils obéirent et, de concert avec le conseil, nommèrent commandant de la place le sieur de Lagarde-Savas; mais Brison, continuant ses intrigues, persuada au conseil que l'armée que Lesdiguières rassemblait à Valence dans le but de faire le siège de Soyans en Dauphiné, occupé par Hector de La Tour-Gouvernet seigneur de Montauban (1), était destinée au contraire à faire celui du Pouzin; supposa des lettres où Lesdiguières lui annonçait qu'il allait investir cette place (2), et finit par se faire donner le commandement du château.

Cependant le roi, qui se proposait de faire la guerre à l'Espagne de concert avec l'Angleterre, les Provin-

(1) Voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 29 et 30.

(2) L'*Histoire de Languedoc* (t. IX, p. 366) croit à l'authenticité de ces lettres; mais l'ensemble des événements y contredit.

ces-Unies, la République de Venise et le duc de Savoie, avait fait la paix avec les réformés de ses États le 6 février 1626, y compris La Rochelle, qui résistait encore, et publia en mars un édit de pacification en douze articles confirmant celui de Nantes.

Brison, qui, avant de rendre Le Pouzin, voulait être remboursé des dépenses considérables qu'il avait faites pour le fortifier, n'accepta pas le traité de paix du 6 février, malgré les représentations de l'assemblée politique des provinces méridionales convoquée, à Nîmes le 21 mars 1626, qui lui déclara qu'elle l'abandonnerait s'il ne voulait pas faire sa paix avec le roi. D'ailleurs, « quelques grands du royaume, au rapport de Videl, jaloux que le connétable [de Lesdiguières] achevât tout seul cette affaire, avaient secrètement écrit à Brison qu'il ne traitât point sitôt, parce qu'en prolongeant il ferait sa condition meilleure et que, du côté de la Cour, il serait toujours reçu à composition. »

Cette politique, comme on pouvait s'y attendre, ne fut pas approuvée par Saint-Quentin et Chambaud et leurs fils Bavas et Charrier, qui se refusèrent à recevoir les ordres de Brison; mais l'assemblée politique des Églises réformées du Vivarais, qui était à la dévotion de ce dernier et qui se réunit au Pouzin le 18 avril, décida, pour punir ces gentilshommes de leur opposition, qu'ils seraient « privés et déchus de toutes demandes et actions qu'ils pourraient avoir contre la province (1). »

Brison décida une autre assemblée politique, tenue à Privas, de ne pas accepter la paix générale. Deux capitaines, Florensac et Veyras, partisan de la continuation des hostilités, ayant osé prendre dans cette assem-

(1) Manusc. de la bibl. de la Société de l'hist. du prot. franç.



blée le titre de députés de Nîmes sans en avoir les pouvoirs, furent désavoués par le conseil de cette ville, le 3 mai 1626, qui les décréta de prise de corps, les fit citer devant le présidial de Nîmes et protesta hautement qu'il ne souffrirait point qu'aucun particulier donnât assistance à Brison. Le 30 mai suivant, à la requête de deux membres de la Chambre mi-partie de Béziers, qui s'étaient rendus à Nîmes pour instruire le procès des deux capitaines, le même conseil décida encore que toute personne, convaincue d'être passée dans le Vivarais avec le dessein d'aider Brison, serait immédiatement déférée à la justice, et qu'une copie de cette délibération serait envoyée aux communautés du Vivarais, en y joignant de pressantes exhortations pour qu'elles se maintiennent dans l'obéissance due au roi.

REDDITION DU POUZIN A LESDIGUIÈRES (27 JUILLET 1626) ET DE VALS A DES RÉAUX (4 AVRIL 1627).

Avant de continuer sa résistance, Brison avait besoin de savoir si Lesdiguières, qui était retourné à Grenoble après la prise de Soyans, avait véritablement le dessein de faire le siège du Pouzin, et si l'armée d'Italie était de retour ou en marche. Il dépêcha dans ce but le ministre de Privas à Videt, secrétaire du connétable, avec un billet caché dans un tuyau de plume, où il pria le premier de lui faire connaître la pensée de son maître. Videt n'eut rien de plus pressé que de montrer le billet à Lesdiguières, qui répondit que Brison ne se flattât « de nulle espérance que l'armée d'Italie ne revînt point; qu'elle serait assurément pour tout le mois de juillet en deçà des monts; et, quand il y aurait du retardement en cela, le connétable était résolu

de lever des troupes à ses dépens pour mettre Brison dans son devoir. »

Il est vrai que Beaufort avait projeté précédemment d'enlever le château du Pouzin à Brison en corrompant un officier qui, pendant que la garnison descendrait dans le bourg, se saisirait dudit château et avertirait sur-le-champ les soldats de Lesdiguières au moyen de grandes fusées auxquelles il mettrait le feu ; mais Beaufort avait été trahi par un de ses parents, qui révéla le complot à Brison, et l'affaire n'eut pas de suite.

Quand ce dernier eut connaissance de la réponse de Lesdiguières, il se décida à déposer les armes et y fut encouragé par Des Forets, qui lui représenta combien il serait avantageux à sa fortune de traiter et d'en finir avec le connétable. Il convint donc de la reddition de la place aux conditions suivantes :

1. Remise du Pouzin moyennant 40,000 écus payés comptant. Abolition du passé en faveur de Brison, des consuls et des habitants de Privas et du Pouzin. —
2. Pour assurance de ladite abolition et du rasement du château et citadelle, le connétable donnera à Brison, comme otages, les sieurs du Mas, de Barnoux (1), de Léberon (2) et de Pisançon (3). —
3. La personne et les biens des habitants du Pouzin seront respectés, et ceux-ci jouiront de la liberté de leur religion. Les murailles et les portes de la place demeureront intactes. Celle-ci sera exempte de toute garnison et gens de guerre. —
4. Le fort de Toulon à Privas ne sera rasé que lorsque les articles précédents auront reçu leur exécution. —
5. On accordera aux habitants de Privas 36,000 livres, assignées sur le Languedoc, pour le dé-

(1) Pierre de Vignon, sieur de Barnoux.

(2) André de Gélis de Léberon.

(3) Jean de La Croix de Chevières, sieur de Pisançon.

grèvement des condamnations obtenues contre eux par le vicomte de Lestrangle (l'ancien de Cheylane). — 6. Lesdiguières écrira aux diverses cours de justice de Villeneuve-de-Berg, Nîmes, Béziers et autres pour faire cesser toutes les poursuites dirigées contre ceux qui auront été mis en prévention. — 7. Chabreilles sera élargi et payé de ses vacations comme commissaire exécuteur en Vivarais de l'édit de Montpellier du 19 octobre 1623. — 8. Octroi d'un brevet de maréchal de camp à Brison et paiement de sa pension de maître de camp. — 9. Engagement sur l'honneur de Lesdiguières de faire exécuter toutes ces clauses de bonne foi, etc.

Ce traité, qui avait été précédé d'une convention préliminaire datée de Grenoble 6 juillet 1626, fut signée à Valence le 27 juillet suivant et fidèlement exécuté. Les fortifications du Pouzin furent rasées peu de jours après et, le 21 septembre, ce fut le tour du fort de Toulon de Privas. Le roi ordonna aussi le rasement du château et des murailles de Baix-sur-Baix.

Brison ne jouit pas paisiblement de ses 40,000 écus. Charrier, Bavas, Buriane, Entrevaux et autres capitaines lui en réclamèrent une part, et, sur son refus de les satisfaire, le provoquèrent en duel; mais il n'accepta de se battre qu'avec Entrevaux, et, dans la rencontre qu'il eut avec lui, il reçut une légère blessure (1).

Les habitants de Vals, qui avaient aussi levé l'étendard de la révolte, ne firent leur soumission que l'année

(1) *Les Commentaires*, p. 107-125. *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 365, 366. Rohan, *Mémoires*, p. 244, 248, 249. Ménard, t. V, p. 465, 466. Mollier, p. 162-165. Dourille, p. 224-233. *Actes et Correspond. de Lesdiguières*, t. II, n<sup>os</sup> CCCLXIX-CCCLXXII, CCCLXXXVII, CCCXC, CCCXCI. Videt, p. 903-909. Anquez, *Un nouveau chapitre, etc.*, p. 304, 305, 330-331. *Mémoire de ce qui est arrivé de plus remarquable... dans la ville de Privas... depuis le 27 décembre 1619* (manusc.). *Mercure français et Man. de Brison*, dans *Les Commentaires*, p. 109, 126.

suivante entre les mains de De Réaux, assisté de Du Faure et de Bitaut, à ces conditions :

La ville et le château seront remis entre les mains de De Réaux, pour leur conservation, jusqu'à ce que le roi en ait autrement ordonné. — Aucuns autres soldats que ceux qu'aura choisis De Réaux ne pourront entrer dans la place, et les habitants leur fourniront seulement « logis et ustensiles. » — La vie et les biens des habitants leurs sont garantis. — Les prisonniers enfermés dans le pigeonnier de Jacques Rouvière seront rendus à la liberté, comme on le leur a promis lorsqu'ils se sont rendus. — Les fortifications et barricades construites depuis les derniers mouvements seront abattues. — Les meubles, denrées, et autres biens déposés dans le château, seront restitués à leurs propriétaires. Les denrées, dont De Réaux aurait besoin pour ses soldats, pourront être retenues par lui à charge de les payer. — De Réaux permettra à tous ceux qui se trouveront dans Vals de se retirer où bon leur semblera.

Ces articles furent signés au camp de De Réaux, dans le pré de Jacques Noguier du Serre, le dimanche 4 avril 1627, après que de Jusset, assisté de Bernard, Guibordenche, Lafont et Jacques Malet, consuls de Vals, « eurent demandé pardon, par la bouche dudit sieur Justet, à genoux (1). »

(1) Vaschalde, *Mes notes*, p. 87, 88.

## TROISIÈME GUERRE DE RELIGION

(1627-1629).

---

BRISON ÉCHOUE SUR LE POUZIN ET SE SAISIT DE SOYONS.

L'ARMÉE ROYALE PREND SUCCESSIVEMENT SAINT-ALBAN (11 DÉCEMBRE 1627), CHARMES, SOYONS (13 DÉCEMBRE) ET BEAUCHASTEL. JALÈS SURPRIS PAR LES PROTESTANTS (DÉCEMBRE).

Pendant cette troisième guerre, provoquée par la ville de La Rochelle, qui aspirait à une indépendance incompatible avec les prérogatives d'un gouvernement monarchique, Brison fut de nouveau nommé gouverneur des protestants du Vivarais; mais Charrier, Bavas et Buriane, qu'il avait mécontentés, ne suivirent pas sa fortune et se rangèrent du parti du roi, qui, apprenant la levée de bouclier du capitaine huguenot, donna ordre au régiment de Phalsbourg, qui était en Dauphiné, d'aller s'établir au Pouzin et à Baix. Trois semaines après, Montréal reçut aussi l'ordre du roi de mettre son régiment sur pied et de relever le régiment de Phalsbourg. Brison, qui était à Privas, voulut profiter de ce changement de garnison pour se saisir du Pouzin et de Baix; mais Montréal, étant entré dans ces deux places le jour même où le régiment de Phalsbourg en sortit, il ne put accomplir son projet et s'en dédommagea en s'emparant de Soyons, qu'il mit en bon état de défense. Il l'entoura d'un grand fossé, que les eaux du Rhône venaient remplir, fortifia deux cavernes, nommées Les

Sangles, releva deux tours, situées sur le rocher qui dominait la place, et en construisit une troisième.

Peu après, Henri II de Bourbon, prince de Condé, parti de Lyon le 9 décembre 1627, arriva à Valence le 11, pourvu de la charge de commandant des armées du roi en Languedoc, Lyonnais, Dauphiné, Provence et Guyenne, avec le duc de Montmorency pour lieutenant général. Il avait, dans son armée, les maréchaux de camp Du Bourg, le marquis de Ragny, le marquis de Nangis, Just-Henri de Tournon, bailli du Vivarais et sénéchal d'Auvergne, le comte de Charluis, le vicomte de Lestrangle, Montréal et autres, avec cent chevaux; plus le régiment Phalsbourg, quatre compagnies du régiment de Sault, six cents hommes levés par Tournon, en tout deux mille hommes; enfin la compagnie de gens d'armes du prince de Condé et celle du marquis de Créqui.

Des amis de Brison lui parlèrent d'accommodement et le capitaine huguenot aurait cédé Soyons pour une somme d'argent, mais Montréal, ayant reconnu la place sur l'ordre du prince de Condé, déclara qu'elle ne pouvait tenir que quatre jours, et les négociations furent rompues.

Pendant ce temps, un fort détachement de troupes fut dirigé sur Saint-Alban, qui appartenait au duc de Ventadour et que les protestants avaient pris. C'était un château, assis sur un rocher abrupt, bien fortifié et défendu par cinquante hommes, résolu à vendre chèrement leurs vies, et commandés par le vaillant capitaine Nivelines. Vinezac, gouverneur de Baix, l'emporta par escalade au point du jour avec l'aide de Charrier, Chazeaux, La Baume et Reynaud, qui avaient amené avec eux quatre cents hommes. Tous les soldats de la garnison furent passés au fil de l'épée ou précipités du

haut des rochers, sauf cinq ou six qui réussirent à fuir. Nivelines périt le dernier en combattant, mais Vinezac eut plusieurs hommes tués et un grand nombre de blessés. La place fut pourvue de munitions de toutes sortes et confiée à la défense de Charrier, dont la maison d'habitation était sise au pied même du château (11 décembre).

Après cela, l'armée du roi se dirigea vers Soyons. Brison réunit toutes ses forces pour défendre la place et se saisit, en passant, de Charmes, à l'exception de son château. Montréal le suivit de près avec le régiment de Phalsbourg et les soldats de Tournon, et pénétra sans résistance dans Charmes, que Brison, du reste, venait d'abandonner.

Du Bourg, Montréal et Ragny, continuant leur marche en avant, s'approchèrent de Soyons. Brison parut sur la montagne avec quatre cents hommes, d'où il fut repoussé par le régiment de Phalsbourg. Condé ayant ordonné, d'autre part, à Ragny de faire avancer des mousquetaires pour déloger les soldats que la garnison avait établis à cinquante ou cent pas de l'armée royale, et assurer ainsi le passage des troupes qui s'apprêtaient à investir la place, les soldats protestants firent tomber un mur en pierres sèches sur une partie de ces mousquetaires, qui étaient postés derrière une chapelle. Plusieurs de ceux-ci y périrent et les autres battirent en retraite pendant que les protestants, tirant à couvert sur eux, en tuaient un certain nombre, notamment le lieutenant Sabatier, de Lagorce, appartenant au régiment de Phalsbourg.

L'armée royale ayant établi son camp et s'apprêtant à investir Soyons, les soldats assiégés parlèrent de capituler et demandèrent une nuit pour débattre les conditions de leur retraite, mais c'était une feinte. Ils délo-

gèrent, pendant la nuit, avec les habitants et leur butin, laissant une assez grande quantité de munitions de guerre et de bouche. Le lendemain lundi, 13 décembre, l'armée put ainsi librement entrer dans Soyons, où elle ne trouva qu'une vieille femme. La place fut incendiée et on démolit ses fortifications. Une des trois tours fut pourtant conservée, ainsi que les baumes ou cavernes appelées les Sangles, et on en confia la garde au capitaine Romanet avec cinquante hommes.

Brison s'était d'abord réfugié à Beauchastel, pris par les protestants peu auparavant. Il quitta cette place le 13 décembre, par des lieux inaccessibles, à l'approche de l'armée royale, et alla s'enfermer dans Privas. Après ces divers faits d'armes, le prince de Condé se rendit en Languedoc pour combattre le duc de Rohan, et laissa le commandement général du Vivarais à Tournon, en l'absence de Ventadour et de Montmorency.

Pendant le même mois de décembre, les protestants se saisirent du château de Jalès, dans le bas Vivarais. L'entreprise avait été conçue par un protestant de Saint-Ambroix, nommé Barnot, qui mit dans sa confiance un de ses voisins du nom de Chabert, lequel chargea son gendre Alègre de diriger l'expédition. Un paysan de la garnison de Jalès avait été gagné à prix d'argent par Barnot. Alègre, accompagné de neuf soldats, se rend à un endroit désigné par le paysan, et, après avoir reconnu les lieux, fait venir Chabert, qui était à un quart de lieue de là avec quatre-vingts ou cent hommes. Après leur arrivée, le paysan, qui, suivant les informations qu'il avait fournies à Barnot, était de garde cette nuit-là, leur tend une échelle de corde, et tous ensemble entrent dans le château. Le sieur de Mazade, qui en était le gouverneur pour le compte du commandeur de Jalès, est fait prisonnier dans son propre lit



avec tous ses soldats, à l'exception de deux qui sont mis à mort (1).

LESTRANGE SE SAISIT DE SAINT-VINCENT DE BARRÈS ET BRISON DE VALS (23 DÉCEMBRE 1627). CE DERNIER ÉCHOUE SUR BAIX ET SUR VILLENEUVE-DE-BERG. SA MORT TRAGIQUE (4 JANVIER 1628).

Le vicomte de Lestrangle, qui avait également reçu du roi l'ordre de mettre son régiment sur pied, s'empara de Saint-Vincent-de-Barrès sur les protestants, qui l'avaient toujours occupé jusque-là. Ils prirent leur revanche sur Vals. Quelques protestants du lieu ayant invité le capitaine de la garnison à un repas, ce dernier s'y était rendu sans défiance avec la plupart de ses soldats et n'avait laissé que trois hommes dans la tour, quand le capitaine protestant Veyrenc de la Romaygouse, dit la Sagesse, qui était posté dans une maison voisine avec cinquante hommes, envahit celle où dînait le capitaine, le fit prisonnier avec tous les siens et occupa la tour sur l'heure (23 décembre 1627).

Brison voulut profiter de cet heureux événement pour prendre Aubenas, qui renfermait un grand nombre de protestants, avec lesquels il noua des intelligences. S'étant avancé jusqu'à Vals avec sept ou huit hommes pour accomplir son dessein, il décida avec ses officiers qu'il marcherait sur la place la nuit suivante; mais une servante catholique, cachée dans la ruelle du lit de la

(1) *Récit véritable de ce qui s'est passé en la prise des villes de Soyon, Beauchastel et S. Auban en Vivarets, etc.*, 1627. *La prise des places de Soyon, Beau-Chastel et autres lieux, etc.*, 1627. *L'abbaye royale de Saint-Jean l'Évangéliste de Soyons, etc. La deffaicte et mort du lieutenant du duc de Rohan, etc.* (1628). *Commentaires, etc.*, p. 145-154. *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 372. *Dourille*, p. 239-242.

chambre où fut prise cette résolution, courut avertir le sieur de Larmande, official d'Aubenas, qui en donna aussitôt avis au château et pourvut, avec les catholiques, à la sûreté de la place. Voyant son projet éventé, Brison reprit le chemin de Privas par Antraigues, mais non sans être harcelé par le sieur de Vallon, qui commandait à deux cents hommes d'Antraigues ou des environs, et qui lui tua ou blessa cinquante ou soixante de ses soldats.

Le prince de Condé, qui était à Avignon le 26 décembre, ayant été informé de la prise de Vals par les protestants, pourvut à la défense d'Aubenas en y envoyant, le 1<sup>er</sup> janvier 1628, François d'Ornano, sieur de Mazargues, gouverneur de Tarascon, avec trois compagnies de soldats, qui furent logés chez les protestants et à leurs frais, et qui, par toutes sortes de vexations, les contraignirent à aller à la messe (1).

Brison médita sans plus tarder la prise de Baix. A la faveur de la nuit, il comptait se loger sur les deux cotteaux qui dominent la place et où se trouvaient naguères les deux châteaux que Lesdiguières avait fait démolir. Montréal, en ayant été avisé le matin même du jour où Brison devait exécuter son entreprise, chargea Vinézac de se retrancher dans les ruines du château supérieur, et Reynaud dans celles du château inférieur : ce qu'ils firent en élevant des murs en pierres sèches qui les mirent à couvert. Brison, étant venu sur le soir et voyant les deux capitaines ainsi fortifiés, se retira sans oser les attaquer. Pour éviter un retour offensif de sa part, Montréal fit construire deux forts en pierres sèches sur les ruines des deux anciens châteaux et y

(1) Voy. plus loin *Vexations endurées par les protestants du Vivarais sous le régime de l'édit de Nantes.*

mit une garnison de cent cinquante hommes, savoir cinquante hommes dans le château supérieur, commandés par le lieutenant Lacroix, et cent dans le château inférieur, aux ordres de l'enseigne Fialet.

D'autre part, Tournon établit au Pouzin, avec deux compagnies, le sieur de Tagenat, qui fit construire une tour sur l'emplacement de l'ancien château démoli et un fort flanqué de trois petits bastions entre le Pouzin et le Rhône. Il s'assura de plus du passage du fleuve au moyen d'une frégate armée, qu'il amarra dans le port. Beauchastel fut confié à la garde de Château-bourg, Saint-Vincent-de-Barrès à celle de Lestrangle, et Soyons continua à être défendu par Romanet, de telle sorte que Brison ne put s'établir sur le Rhône, comme il l'aurait voulu, et retourna à Privas.

Incapable toutefois de rester un seul moment en repos, il tourna ses vues du côté de Villeneuve-de-Berg. Il s'y ménagea des intelligences à prix d'argent ; mais son secret transpira. Les traîtres furent jetés en prison et condamnés pour la plupart à être pendus par le présidial de Nîmes, qui se transporta tout exprès sur les lieux pour les juger.

Ce fut la dernière entreprise de Brison. Ayant été invité, le mardi 4 janvier 1628, à tenir sur les fonts baptismaux un enfant de Trémolet de Serres, son lieutenant, qui demeurait à une lieue de Privas, il fut tué d'un coup de feu le lendemain à son retour. « Comme les solennités se faisaient tambour battant, » dit une pièce de l'époque (1), « les soldats en armes, à la sortie de leur temple, au milieu des réjouissances, on fit une salve de mousquetades devant Brison, où il re-

(1) *Récit véritable de la mort du capitaine Brison, etc.*, 1628. *La défaite et mort du lieutenant du duc de Rohan, etc.* (1628), est la même plaquette avec un titre différent.

cut un coup de mousquet à la tête, dont il mourut peu de temps après. » Il résulterait de ce récit que Brison fut tué par mégarde. Un registre du notaire Lafaisse, d'Aubenas, est moins explicite. « Ledit sieur de Brison, » dit-il, « fut tué d'une arquebusade par un des soldats qui l'accompagnait, le mardi 4 janvier 1628 (1). » Il est difficile de savoir exactement la vérité, d'autant mieux que le bruit courut que Brison avait été assassiné par des catholiques, qui l'attendaient sur la route à son retour de Privas. *Les Commentaires*, composés par le catholique Marcha, qui disent aussi que Brison fut frappé accidentellement d'une balle à la tête dans une salve de mousqueterie, tirée en signe de réjouissance par les soldats de son escorte échauffés par le vin, admettent pourtant l'hypothèse qu'il aurait bien pu périr assassiné. La *Lettre aux nouveaux convertis de la ville d'Aubenas* se borne à dire que Brison trouva la mort « parmi les siens. »

Ainsi mourut tristement ce capitaine, que sa valeur fit surnommer *le brave*. Ses ennemis eux-mêmes reconnaissent qu'il était courageux, intrépide, beau cavalier et très habile aux ruses de la guerre. *Les Commentaires* ajoutent toutefois qu'il était peu versé dans la science militaire proprement dite, pour ne pas l'avoir beaucoup pratiquée.

Le corps de Brison, d'abord laissé sur la route, fut déposé le lendemain dans la maison de M. Laurent, à Privas, où il fut embaumé; et, le jeudi 13 janvier, on l'ensevelit dans le caveau de la famille Chambaud, à laquelle il appartenait par sa femme. Louis XIII donna ses biens à Montréal (2).

(1) Le manuscrit de Brison, cité par La Boissière, dans son édition des *Commentaires* (p. 159), est encore moins explicite.

(2) *Les Commentaires, etc.*, p. 131-144, 156-159. *Histoire de Langue-*

CHABREILLES ÉCHOUE SUR LA VOULTE (18 MARS 1628).  
 ROHAN ENTRE DANS LE VIVARAIS. REDDITION DE  
 SALAVAS, DE LA TOUR DU MOULIN (26 MARS) ET  
 DU CHATEAU DE VALLON (27 MARS).

Antoine de Beaumont, sieur de Chabreilles, frère de Brison, fut élu gouverneur du Vivarais par les partisans de ce dernier, qui étaient les plus nombreux dans Privas, et par la ville de Privas elle-même, parce que, dit Rohan, « le connaissant faible, elle crut qu'elle gouvernerait les affaires plus absolument que sous son frère, et lui en ferait telle part qu'elle voudrait. » Les débuts du nouveau gouverneur ne furent pas heureux. Le 18 mars 1628 il échoua de nuit sur La Voulte, dont il voulut s'emparer. Il pétarda la porte de Loude, près du Rhône, mais, comme elle avait été murée en pierres sèches à l'intérieur, l'effet du pétard fut nul. Il fit aussi mettre une boîte de bronze, remplie de poudre, dans un trou des remparts de la ville, sous la maison du chanoine de Banne, mais elle ne partit pas. La garnison, composée de trois compagnies d'infanterie, commandées par Claude de Banne de Boissy, le sieur de Fay, seigneur de Felais et Los, et de La Pimpie, sieur du Colombier, se défendit vaillamment et, à la faveur du clair de lune, tua beaucoup de soldats de Chabreilles, qui se retira sans avoir rien pu faire. Le lendemain, on pendit sur la place de La Voulte un protestant du lieu, qui était dans l'armée du capitaine huguenot.

Cependant la situation des protestants du Vivarais devenait critique. Les gentilshommes réformés étaient

divisés depuis le mécontentement que leur avait causé la politique trop personnelle de Brison. Le parti ne possédait plus aucune place sur le Rhône, et plusieurs Eglises étaient à la merci des persécuteurs catholiques. C'est ainsi que le duc de Ventadour jeta dans une basse fosse Daniel Richard, pasteur du Cheylard, et ses paroissiens le plus en vue. Ils ne furent délivrés que le mois suivant.

Dans cette situation, les protestants du Vivarais envoyèrent à Rohan dépêche sur dépêche et député sur député, pour le prier de leur venir en aide au plus tôt. Le duc, qui était à Nîmes, hésita d'abord parce qu'il craignait de ne pouvoir faire subsister ses troupes dans le pays ; mais, lorsque les députés du Vivarais et ses propres émissaires lui eurent assuré que la province pouvait fournir deux mille setiers de blé à ses soldats, il n'hésita plus. La nomination de Chabreilles acheva de le décider.

Réunissant quatre mille fantassins, six cornettes de cavalerie, une couleuvrine de douze et un canon de dix-huit, il divisa sa petite armée en trois corps, qui prirent, le 11 mars, les routes d'Alais, de Saint-Ambroix et de Barjac. Il avait pour maréchaux de camp les sieurs de Lecques et d'Aubais, pour sergent de bataille La Boissière, avec Randon, de Saint-Hippolyte, comme adjoint, et le sieur de Touyouse pour commissaire général de l'artillerie.

C'est vraisemblablement à ce moment que les états du Vivarais, réunis à Viviers sous la présidence de l'évêque Louis François de La Baume de Suze, baron de tour, « mieux fait pour commander une armée qu'un diocèse, » dit le docteur Mazon, décidèrent la démolition du château et de l'église de Saint-Victor, situés sur la montagne entre le Teil et Viviers.

Après avoir mis ordre aux affaires du Languedoc, Rohan partit d'Alais le 17 mars. Le 20, toute l'armée était réunie dans la plaine de Barjac, et elle alla se loger à Vagnas, Vallon et Lagorce. Lecques pénétra le même jour sans coup férir dans Salavas, mais le château, défendu par quatre-vingt-dix hommes choisis, commandés par le sieur de La Chadenède, ne voulut pas se rendre. Sans désespérer, Lecques fit pratiquer deux mines sous le château, pendant que les 23 et 24 mars, ses canons, établis sur un coteau sous Sizailers, tonnaient avec force. Le 25, de bon matin, on mit le feu aux mines. Celle qui avait été creusée sous la tour, flanquant à main droite la basse-cour du château, la renversa en partie, et dégagea l'accès d'une porte qui communiquait avec le corps de logis; mais la seconde, pratiquée sous la muraille, fit peu de dégât. Néanmoins le lieutenant Juran et Peschire montèrent à l'assaut par une échelle, et occupèrent la basse-cour, que les assiégés abandonnèrent sans résistance. Il n'en fut de même du corps de logis, qu'ils barricadèrent et défendirent « avec mousquetades et grands quartiers de pierre, dont on n'était en aucun lieu à couvert. »

Cependant le colonel Goudin, voyant qu'on perdrait beaucoup de temps et de monde à faire entrer des soldats par la porte du corps de logis, alla droit à la grande porte du château, qui avait été murée et l'enfonça; mais il y fut blessé. Le fameux Chalanqui et Peschire firent sauter une deuxième porte par un pétard, puis une troisième, où le premier reçut une blessure, dont il mourut. Lecques s'étant alors rendu au ravelin « fit faire un logement à l'entrée du corps de logis à couvert des coups de pierre, pour percer ensuite plus avant au-dessous de la voûte. » Les canons ne cessèrent pas de tonner pendant ce premier assaut, achevant

de détruire les fortifications du château et tuant ou blessant un grand nombre de ses défenseurs.

Se voyant bien menacés, ces derniers tendirent un linceul blanc, un peu avant la nuit, pour faire comprendre aux garnisons de la Tour-du-Moulin de l'Ardèche et du château de Vallon qu'ils étaient réduits à la dernière extrémité. Celles-ci leur répondirent par le même signal, mais ne purent les secourir.

Le lendemain matin, dimanche 26 mars, les assiégés demandèrent à capituler et furent reçus à composition sur la représentation que Chalanqui et Peschaire firent à Rohan, qui était arrivé la veille et logea au château de la Bastide de Virac chez Pierre de Beauvoir, seigneur de Saint-Florent, qu'on ne pourrait forcer le château qu'en perdant beaucoup de temps et d'hommes. On permit donc aux assiégés de sortir, les soldats avec l'épée seulement et les officiers avec toutes leurs armes. Il n'en parut que quarante-deux de quatre-vingt-dix qu'ils étaient, encore les trois quarts des survivants étaient-ils blessés. Les assiégeants eurent douze ou quinze morts et soixante blessés, que Rohan envoya à Barjac (1).

La Tour-du-Moulin, défendue par le sergent Donnaïeu et vingt-cinq hommes, et le château de Vallon, situé sur la montagne, se rendirent aux mêmes conditions. La première fut conservée à cause de son importance stratégique, mais Rohan donna l'ordre de raser les châteaux de Vallon et de Salavas (2).

(1) Voy. sa lettre aux consuls de ce lieu, *Pièces justificatives*, n° III bis.

(2) *Les Commentaires, etc.*, p. 159, 165-181. *Voyage du duc de Rohan*, dans *Les Commentaires*, p. 341, 342, 350-357. *Mémoires du duc de Rohan*, p. 347-353. Dourille, p. 244-253. Mollier, p. 169-173. De Banne, *Mémoires* (manusc.).



MONTRÉAL PRÉPARE ACTIVEMENT LA DÉFENSE DU PARTI CATHOLIQUE. IL ATTAQUE CHABREILLES, QUI FAIT SA JONCTION AVEC ROHAN. REDDITION A CE DERNIER DE CHOMÉRAC (2 AVRIL 1628), DU POUZIN (4 AVRIL), DE SAINT-ALBAN ET DE BAIX (4 AVRIL).

Montréal n'était pas demeuré inactif pendant ce temps. Dès qu'il apprit le départ de Rohan pour le Vivarais, il avertit le duc de Ventadour, qui était allé, par ordre du roi, au Puy, où ce dernier craignait que le capitaine huguenot n'eût noué des intelligences. Montréal fit aussi appel à toute la noblesse catholique du pays et mit son régiment sur pied. L'Augères, Les-trange et Rochefort suivirent son exemple. Les vicomtes du Roure et de Beaume, Du Cros, de Castrevieille, de Chambonas, de Vogue-Rochecolombe, le baron de Bouzols, lui amenèrent des troupes. Du Halier et Disimieu, qui commandaient des compagnies de chevaux-légers à Beaucaire, furent conviés. Le rendez-vous général était à Villeneuve-de-Berg, où deux mille hommes de pied se trouvèrent réunis avec cent soixante chevaux, sans compter mille hommes répartis dans les garnisons de Salavas, la Tour-du-Moulin, le château de Vallon, Ruoms, Balazuc, Vogué, Saint-Germain, Lavilledieu, Saint-Jean, Saint-Pons et Aubenas, qui étaient les lieux les plus menacés. Pierre Marcha, sieur de Prat, maître des requêtes et ancien pasteur passé au catholicisme, l'auteur des *Commentaires*, fut nommé intendant de l'armée, à cause, dit-il, du « peu d'ordre que les députés avaient tenus pour les munitions nécessaires à l'armée. »

Chabreilles, de son côté, informé de l'expérience de Rohan en Vivarais, crut qu'il devait aller le recevoir à

l'entrée de son gouvernement avec une escorte de quatre-vingts cavaliers et de cent fantassins, auxquels se joignirent une vingtaine de montagnards. Averti de son approche, Montréal lui tendit une embuscade dans le bois des Pradiers avec cinquante gentilshommes montés sur de bons chevaux et accompagnés de deux cents hommes d'infanterie ; mais les sentinelles de Montréal s'étant trompées sur le chemin que suivait Chabreilles, qui longeait la Claduègne dans le dessein de monter à Terme-Nègre, le capitaine huguenot put échapper au danger sans une trop grande perte d'hommes et rejoignit Rohan, qui avait déjà pris Salavas, la Tour-du-Moulin et le château de Vallon, comme on vient de le voir.

Après ces succès, Rohan projeta de s'emparer de Villeneuve-de-Berg, où Montréal s'était cantonné avec huit ou neuf cents hommes, mais n'ayant pas trouvé à Mirabel le pain qu'on lui avait promis, et ayant épuisé ses munitions de guerre, il se rendit avec ses cavaliers seulement à Privas pour y pourvoir. L'infanterie suivit peu après, sans que Montréal osât l'attaquer, quoiqu'il eût pu réunir trois mille hommes pour la combattre.

A Privas, Rohan ne fut pas peu surpris de voir que personne n'avait songé à assurer la subsistance de ses troupes, pas plus qu'à lui préparer des munitions de guerre, « chacun rejetant la faute sur autrui. » Le soir même de son arrivée, le 30 mars, il fit investir Chomérac, qui appartenait au duc de Ventadour et où commandait Gaspard de Balazuc-Montréal, sieur de Lanas, second fils de Montréal. Chabreilles eut la direction du siège avec les troupes du Vivarais, formant un effectif de douze cents hommes. Les assiégeants se mirent aussitôt en devoir de saper la muraille à force de pétards, mais ils n'y gagnèrent que la mort du pétardier et des

maçons qui le secondaient. Par compensation le sieur Cheylus de Moras fit prisonnier quatorze soldats catholiques, qui venaient de Lavoulte pour renforcer la garnison de Chomérac. Le lendemain, Rohan ayant fait amener ses deux canons, qui tonnèrent pendant deux jours et abattirent presque toutes les défenses du lieu, Lanas, qui avait reçu trois ou quatre blessures dans une sortie, ne se voyant pas secouru, obtint de quitter la place avec armes et bagages. Il dut cette faveur à la douceur avec laquelle il avait traité les habitants de Chomérac, qui appartenaient tous à la religion réformée (2 avril).

Pendant le siège, toutes les troupes de Rohan se réunirent dans la plaine de Chomérac et le duc, désirant d'avoir une place forte sur le Rhône « tant, comme il le dit lui-même, pour tirer un tribut de la rivière que pour faciliter le passage des troupes que le duc Savoie lui promettait, » résolut de se saisir du Pouzin. Le 3 avril, il donna l'ordre à d'Aubais de s'établir au village de Rompon avec un régiment et à Lecques d'amener ses canons en face du Pouzin et de l'enlever. Dès que les dix-huit soldats qui gardaient le château eurent vu cette artillerie, ils se rendirent et obtinrent de sortir avec leurs épées. Quant aux quatre-vingts hommes, commandés par Tagenat, qui défendaient le fort triangulaire qu'il avait construit sur les bords du Rhône, ils se rendirent également dès que Rohan eut mis un canon en batterie au fort de La Salle. Ils sortirent avec armes et bagages le lendemain, 4 avril, et furent conduits en Dauphiné. La frégate armée, destinée à opérer sur le Rhône, s'était réfugiée à Lavoulte.

Le même jour, Rohan fit investir Saint-Alban par Chabreilles et commanda au régiment de Mourmoirac de se jeter dans Baix. Matthieu de Chambaud, qui com-

mandait à Saint-Alban pour son fils Charrier, se rendit à condition que le château serait démoli. Quant à la place de Baix, elle ne fit aucune résistance, malgré ses deux forts : le supérieur, occupé par trente soldats, commandés par l'enseigne Fialet, et l'inférieur, commandé par le lieutenant Lacroix. Montréal avait bien envoyé Vinezac avec trois cents hommes pour secourir Baix, mais il était arrivé trop tard.

INCURSION DES SOLDATS DE ROHAN EN DAUPHINÉ. FORTIFICATION DU POUZIN. TERREUR DES RIVERAINS DU RHÔNE (AVRIL 1628).

Après cela, Rohan réunit des bateaux de divers lieux (il en avait trouvé trois à Baix), et fit passer Lecques en Dauphiné « avec douze cents hommes de pied et cent chevaux, tant pour avoir des vivres de la campagne voisine au soulagement du Vivarais, que pour obliger plus facilement les villages à porter au Pouzin les contributions qui leur étaient imposées. Il fit aussi accommoder quelque route au delà de la rivière pour assurer le passage des siens pendant son séjour et pour obliger les marchands à reprendre la route du Rhône. Après avoir fait publier son ordonnance pour le rétablissement du commerce, il fit faire quelques courses en Dauphiné, d'où on ramena quelque butin, entre autres deux cents mousquets qu'on conduisit à Bagnols. » Rohan se plaint, dans ses *Mémoires*, de « l'avarice et de la mauvaise volonté de ceux de Privas, » qui ne firent presque rien pour la subsistance de ses troupes.

Pour protéger les expéditions de ses soldats en Dauphiné, il fit construire un fort en terre sur la rive gauche du Rhône, au lieu de La Poule, dans la paroisse de Loriol, et chercha à gagner à son parti les protestants

de cette province. Louis de Bourbon, comte de Soissons, qui s'était compromis dans un complot contre Richelieu et réfugié à Turin, « les tenait en haleine et leur faisait espérer de se mettre bientôt à leur tête, » de sorte que Rohan lui proposa de lui amener en Dauphiné quatre mille hommes de pied et trois cents maîtres, mais il n'en tira que de bonnes paroles, qui lui firent juger qu'il désirait plutôt faire une paix honteuse avec ses ennemis qu'une guerre honorable contre eux (1).

Pour détourner les protestants du Dauphiné de se ranger du parti de Rohan, le parlement de Grenoble rendit un arrêt, le 10 avril, par lequel il déclarait criminels de lèse-majesté tous ceux qui prêteraient main-forte au duc, ordonnait la dégradation des gentilshommes qui se joindraient à lui, celle de leurs enfants, le rasement de leurs châteaux, la confiscation du tiers de leurs biens en faveur de leurs dénonciateurs et la condamnation aux mêmes peines des officiers de justice et des consuls qui n'empêcheraient pas les levées d'hommes et les enrôlements (2).

Pendant ce temps, Rohan fit fortifier le Pouzin et creuser autour du château un fossé de plus de trois toises de profondeur. Ce fossé était déjà ancien et son comblement avait coûté 4,000 écus à Lesdiguières. Le duc demeura quinze jours au Pouzin pour surveiller ces divers travaux « et n'en bougea point que la place ne fût en état de soutenir un effort plus grand que l'ordinaire. » Il fit tout exécuter par ses soldats et à ses frais, « étant fort mal assisté de ceux du pays pour cela. »

(1) Rohan ne se trompait pas. Richelieu, craignant que le comte n'entrât en Dauphiné avec six mille Savoyards ou Piémontais, lui fit insinuer que, s'il voulait faire quelques avances, il rentrerait dans les bonnes grâces du roi.

(2) *Arrêt de la court de parlement de Dauphiné contre les subjects du roy... qui suivent le duc de Rohan et autres rebelles.*

C'est pendant son séjour au Pouzin qu'il apprit, par un émissaire de son frère, Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, que le roi de la Grande-Bretagne, Charles I<sup>er</sup>, préparait un puissant armement pour délivrer La Rochelle. C'est alors aussi qu'on arrêta, en Vivarais, le jeune Dortous, de Béziers, ancien page de Rohan, qui, à la persuasion de quelques capucins, s'était rendu dans la province pour assassiner son ancien maître. Il avoua lui-même son dessein criminel, se repentit et fut pendu comme traître sur la place de Privas (22 avril).

Les succès de Rohan jetèrent l'alarme dans tous les lieux riverains du Rhône jusqu'au Pont-Saint-Esprit. « A Rochemaure, » disent *Les Commentaires*, « plusieurs abandonnèrent leurs maisons ; à Viviers, les plus assurés songeaient à se fortifier et les autres à se pourvoir d'un lieu où ce qu'ils avaient de plus cher fût en sûreté. » Au Bourg-Saint-Andéol régna la même panique (1).

TENTATIVE AVORTÉE SUR CRUAS PAR D'AUBAIS. PRISE  
DU CHEYLARD PAR CHABREILLES (21 AVRIL 1628).

Pendant que Rohan était au Pouzin, « l'armée vivant avec assez de peine en ces... lieux broutés par le passage des gens de guerre ennemis, » les habitants de la contrée lui dirent que Cruas renfermait du blé en quantité suffisante pour nourrir son armée et que, si on se présentait devant cette place avec du canon, elle se rendrait facilement. Il n'en fut rien. D'Aubais, sur l'ordre du duc, y conduisit bien l'artillerie ; mais les ha-

(1) *Voyage du duc de Rohan*, dans *Les Commentaires*, p. 357-364. *Mémoires du duc de Rohan*, p. 353-357. *Les Commentaires*, p. 181-190. Dourille, p. 253-257. Mollier, p. 173-177. *Mémoire de ce qui est arrivé de plus remarquable... dans la ville de Privas, etc.* (manusc.). *Mercurie français*, dans *Les Commentaires*, p. 187, 188.

bitants ne firent pas mine de se rendre. Au contraire, l'abbé de Cruas, Scipion Lancelin de La Rollière, secondé par son frère, le cadet de La Rollière, et sa compagnie, répondit aux coups de canon par d'autres coups de canon. Les moines, les habitants et leurs femmes lui prêtèrent main forte et défendirent la place avec tant de succès qu'ils enfoncèrent le mantelet, que les assiégeants avaient placé contre leurs murailles. D'autre part, le régiment de Peyraud, cantonné à Beaucaire, s'était mis en marche à la demande de Montréal, qui s'avancait lui-même avec une forte colonne. Lorsque ces troupes furent réunies à Roche-maure, Rohan, qui estimait qu'on ne pourrait saper les murailles de Cruas qu'en faisant des tranchées, donna à d'Aubais l'ordre de lever le siège (1).

Sur ces entrefaites, des gens de Montréal mirent à mort, entre Privas et Mirabel, un soldat du duc qui portait des lettres de ce dernier au gouverneur de Lagorce pour le prier de lui envoyer deux gentilshommes, dont l'un appartenait à la famille de la duchesse sa femme. Pensant qu'il pourrait apprendre bien des choses utiles en donnant suite à cette affaire, Montréal substitua au soldat tué un autre soldat catholique, inconnu dans le pays, qui, se donnant pour le premier, se présenta au gouverneur de Lagorce avec les lettres susdites. Ce dernier, ne soupçonnant pas la ruse, fit partir les deux gentilshommes réclamés par Rohan, plus un des gardes de ce dernier et un chirurgien, qui furent arrêtés tous les quatre sur la route par Vinezac, qui les attendait. Conduits à Montréal, ce capitaine les trouva nantis de beaucoup de papiers importants, entre autres

(1) L'abbé C. B., *Notice histor. et archéol. sur l'église de Cruas, etc. De Banne, Mémoires (manusc.)*.

d'une lettre des consuls de Nîmes, qui disaient à Rohan qu'ils ne pouvaient plus lui envoyer de munitions de guerre (1); que sa présence était utile dans le Languedoc, notamment du côté d'Anduze, où « il y avait force désordres et encore plus de menées, » et que, puisque le Dauphiné ne s'était pas soulevé en sa faveur, il n'avait plus de raison pour demeurer en Vivarais. Montréal, après avoir pris connaissance de ces pièces, les fit tenir à Montmorency.

Cependant, Chabreilles pressait fortement Rohan de s'emparer du Cheylard, dont les habitants, appartenant tous à la religion réformée, étaient cruellement persécutés par le duc de Ventadour, comme on l'a vu plus haut. La garnison de la place, commandée par Du Bourg, incommodait fort par ses courses les habitants du pays. Le duc s'étant laissé convaincre, Chabreilles mit le siège devant la place avec les troupes du Vivarais, pendant que Rohan faisait investir par les régiments de Sendres et des Aires le château de La Chèze, situé à une portée de mousquet du Cheylard et qui aurait pu servir de point d'appui à des troupes de secours. La garnison du château se rendit sans coup férir. Quant à la ville du Cheylard, elle fut facilement emportée, mais son château résista.

Sur ces entrefaites, Rohan, ayant appris que Montmorency, qui avait quitté Toulouse le 9 avril 1628 en apprenant l'état du Vivarais, s'apprêtait à l'attaquer lorsque lui-même rentrerait dans le Languedoc, ordonna à Chabreilles de lever le siège du Cheylard s'il avait besoin de plus de deux jours pour le terminer heureusement. Mais ce dernier n'avait pas perdu son temps.

(1) Ils lui avaient déjà fait passer, en deux fois, vingt-cinq quintaux de poudre et cinquante boulets.



Après avoir abattu à coups de fauconneaux les défenses extérieures du château, il était sur le point de saper ses murailles, quand les assiégés, qui avaient appris la reddition de La Chèze, consentirent à une capitulation honorable le 21 avril 1628. « Ainsi fut délivrée, » dit *Le voyage de M. le duc de Rohan au Vivarais*, cette pauvre Eglise, qui avait soupiré durant sept années sous une très barbare persécution, le pasteur et autres prisonniers tirés de la fosse et mis en liberté, et tout ce pays-là mis au large et à couvert des ruines que cette garnison lui faisait souffrir. »

DÉPART DE ROHAN POUR LE LANGUEDOC (23 AVRIL 1628).  
ESCARMOUCHE DE SAINT-GERMAIN (24 AVRIL).

Le dimanche de Pâques (23 avril 1628), Rohan, ayant participé à la sainte Cène, à Privas, en partit après midi, et se rendit le soir avec les siens dans la plaine qui est entre Mirabel et La Villedieu, où il campa. C'est dans ce quartier que les catholiques attendaient le duc, à cause des bois et des murs nombreux en pierre sèche qui bordaient les champs, et d'où ils pouvaient tirer à couvert. Dès que les premiers soldats de l'avant-garde de Rohan furent à Saint-Germain, le 24 avril-au matin, ils aperçurent les catholiques qui sortaient de leurs barricades pour se mettre en bataille; mais Rohan, qui en fut averti, dédaigna de les combattre parce qu'ils étaient trop peu nombreux. « Ils se bornèrent du reste, » dit *Le voyage*, « à tirer d'assez loin quelques mousquetades qui n'offensèrent personne, outre qu'on leur détacha quelques pelotons, qui leur firent passer le temps, et les empêchèrent de mirer dans les bataillons; pendant laquelle escarmouche M. de Rohan, ne voulant point que son bagage se

trouvât en ces lieux étroits embarrassé entre les deux corps, le fit filer à droite de l'avant-garde, jusqu'à ce qu'il eût passé une petite rivière (l'Auzon), laquelle il jugea d'abord devoir servir de limite à l'entreprise des ennemis. Ainsi, après le bagage, l'avant-garde passa sans grand combat. Les ennemis, ayant réservé leurs plus grands efforts pour l'arrière-garde, se grossissant toujours, descendaient de la montagne, et venaient à la file de Villeneuve-de-Berg.

» L'avant-garde passée, M. le duc ordonna à la cavalerie, qui y était, de s'arrêter sur le bord de la rivière, et, à l'arrière-garde, de prendre son chemin plus à droite que l'avant-garde n'avait fait, tant pour être hors du port des mousquetades que les ennemis pouvaient tirer des postes qu'ils avaient occupés à la faveur de leurs barricades, que pour essayer de les tirer de leur avantage, afin d'entreprendre sur eux, selon que l'occasion s'en offrirait.

» Cela causa une assez grande distance entre les deux corps de l'armée, qui donna courage aux ennemis, rafraîchis toujours par de nouvelles troupes qui arrivaient à la file, de faire effort sur la queue de l'arrière-garde. Le sieur de Lecques, qui était aux derniers rangs, voyant que le lieu était fort incommode à la cavalerie et favorable à l'infanterie, fit passer ses gens de cheval à main droite à couvert des bataillons, et détacha du corps divers pelotons, qu'il faisait continuellement rafraîchir pour tenir les ennemis éloignés du gros, qui cependant s'avancait à petits pas sans troubler son ordre, faisant toujours halte de vingt pas en vingt pas.

» Dès que les derniers rangs de l'arrière-garde eurent passé l'endroit de Saint-Germain et que les ennemis n'appréhendèrent plus qu'on leur coupât le chemin de leur retraite, ils s'en vinrent aux nôtres avec grands

cris et , entreprenant les deux régiments qui faisaient la retraite , à savoir Labaume et Brenoux , les attaquèrent sur le derrière et par le flanc avec toute la furie et la résolution possibles. Le corps, néanmoins, ne s'ébranla jamais et, quoique le nombre des ennemis ne fût pas moindre que cette partie de l'armée, elle ne s'arrêta jamais que pour ses haltes accoutumées, se contentant d'envoyer leurs mousquetades, une file après l'autre, qui, après avoir tiré, vinrent jusques aux coups d'épée et entretenirent une escarmouche fort longue et opiniâtre, jusques à ce que le sieur de Lecques, s'apercevant que les ennemis, se voyant n'avoir à faire qu'à des pelotons détachés, les pressaient plus que de coutume, il commande Refard, maréchal de logis de Lacassagne, de charger, avec sept ou huit de ses compagnons, une troupe qui s'avancait sur le derrière, et le suivit incontinent avec quelques-uns qui l'accompagnaient. Cette charge, brusquement faite par cette petite troupe, mit les ennemis en désordre et en fuite sans que leur cavalerie fit autre chose que piaffer avec le coutelas à la main, sans se mettre en aucun devoir de les soutenir. Suivis par les gens de pied qu'on avait détaché du corps, [ils chargèrent] avec tant d'ardeur que le sieur de Lecques, craignant qu'ils ne s'emportassent trop avant et, en s'éloignant des troupes, ne donnassent moyen aux ennemis de se rallier et de les rompre, arrêta la poursuite, et, les ayant tous recueillis, se contenta de les ramener.

» Cela arrêta toute la furie des ennemis, qui ne firent plus que de suivre et tirer de loin, et ne firent point l'honneur de leur pays plus avant que jusques à la petite rivière, d'où depuis l'armée marcha sans aucun obstacle jusques à Lagorce. En toute cette escarmouche, qui fut assez chaude et dura plus d'une heure et demie, ne

se perdirent que quatre hommes des nôtres. Huit ou dix furent blessés et deux ou trois chevaux. Des ennemis, quelques prisonniers dirent qu'il y en avait dix-huit de morts et trente de blessés. On croyait que le lendemain (25 avril) M. de Montmorenci se présenterait sur les bords de l'Ardèche pour donner sur le passage, mais M. Rohan fit passer la rivière à son canon, et ayant passé le dernier avec sa troupe, rien ne parut; de sorte que le canon se rendit à Barjac ce jour-là même sans empêchement : la journée précédente étant la seule en laquelle les ennemis en tout le voyage eussent osé paraître pour tenter quelque combat. »

On voit que l'armée catholique ne montra pas plus de courage au retour de Rohan en Languedoc qu'à son entrée dans le Vivarais. Elle avait pourtant, cantonnés dans ces quartiers, dix compagnies du régiment de Montréal, deux cents hommes conduits par les sieurs de Vogué et de Craux, la moitié de la compagnie d'ordonnance de Ventadour, la compagnie de cheveau-légers du sieur du Hallier, cinquante hommes des gardes de Montmorency et quelque noblesse commandés par Montréal, trois ou quatre cents hommes amenés par les sieurs de Buisson et de Bruget, les gardes de Ventadour et quelque noblesse, enfin cinq cents hommes et cinquante chevaux conduits par Louis-François de la Baume de Suze, évêque de Viviers, auquel s'étaient joints le comte de Rochefort, le chevalier de Suze et le baron de Bouzols (1).

Le baron de Peyraud, qui était à Aps avec son régiment, avait reçu l'ordre de Ventadour et de Montréal de donner sur l'armée de Rohan, mais il ne le fit point on ne sait pourquoi. Le régiment de L'Augères arriva

(1) Mamarot, *Inventaire sommaire des archives de l'Ardèche*, C, 1054.

trop tard au Teil, où il avait été mandé, ainsi que celui de Lestrangle, qui, étant allé au secours du Cheylard, assiégé par les protestants, comme on l'a vu plus haut, avait rebroussé chemin en apprenant que cette place avait succombé.

Montmorency, arrivé à Bagnols le 20 avril, partit le lendemain pour le Bourg-Saint-Andéol. En route, il apprit par un messenger de Montréal (c'était le 23 avril, à 9 heures du soir) que Rohan venait de camper entre La Villedieu et Mirabel et que le duc de Ventadour ayant, malgré sa parole, envoyé les troupes qu'il commandait au secours du Cheylard, assiégé par les protestants, l'armée du Vivarais était trop faible pour arrêter Rohan. A l'heure même, Montmorency donna l'ordre de marcher aux régiments de Languedoc et d'Annibal, qu'il avait amenés avec lui et qui étaient campés à quatre lieues de Villeneuve-de-Berg, et à sa compagnie de gens d'armes, logée à Saint-Marcel-d'Ardèche, de se trouver à une heure après minuit aux portes du Bourg-Saint-Andéol. Il y alla lui-même avec quatre-vingts ou cent gentilshommes du Languedoc qui l'accompagnaient. A trois lieues de la ville, il rencontra ses deux régiments et, peu après, Ventadour et Montréal, qui venaient se faire battre et qui lui dirent que Rohan, à la tête de quatre mille hommes et de trois cents chevaux, était parti en bon ordre pour le Languedoc. Montmorency manqua son adversaire de deux heures et éprouva un violent dépit d'avoir laissé échapper cette occasion de l'écraser. Il eut voulu le poursuivre avec toutes ses forces, mais ses officiers lui firent remarquer qu'il ne pourrait l'empêcher de traverser l'Ardèche puisque les protestants étaient maîtres de la Tour-du-Moulin et de Salavas, qui commandaient le passage de la rivière. Rohan, qui comprit la situation critique où il s'était trouvé,

avoua plus tard « qu'il ne la courut jamais plus belle et qu'il passa à fleur de corde (1). »

DÉFAITE DE LA GARNISON CATHOLIQUE D'AUBENAS.  
REDDITION DU CHATEAU DU PRADEL A VENTADOUR  
(8 MAI 1628).

Montmorency, qui n'avait pu s'opposer à temps aux conquêtes de Rohan dans le Vivarais, songea, après un court voyage en Languedoc, au moyen de les reprendre une à une. Il envoya à Lyon le sieur de La Roulle pour se procurer de l'artillerie et des munitions, et descendit à Beaucaire pour organiser ses forces.

Pendant ce temps deux faits de guerre eurent lieu dans la province.

Vers la fin d'avril, cent à cent vingt soldats de la garnison d'Aubenas, ayant passé l'Ardèche à La Bégude pour faciliter l'accès du marché de cette ville, fréquemment interrompu par les huguenots de Vals, furent surpris par ces derniers. Une partie d'entre eux, s'étant débandés, se noyèrent pour la plupart en voulant traverser l'Ardèche; les autres, qui s'étaient imprudemment réfugiés dans une grange, y furent brûlés.

Le duc de Ventadour et son frère Charles de Lévis Ventadour, marquis d'Annonay, qui étaient restés à Villeneuve-de-Berg après l'escarmouche de Saint-Germain, projetèrent de s'emparer du château du Pradel, dont la garnison faisait des sorties qui empêchaient la culture des terres. « Cette maison, » disent *Les Commem-*

(1) *Voyage du duc de Rohan en Vivarais, dans Les Commentaires, etc.*, p. 364-373. *Les Commentaires*, p. 190-209. Rohan, *Mémoires*, p. 357-360. *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 376. Ménard, t. V, p. 487-489. Dourille, p. 257-260. Henry de Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 231-236. De Banne, *Mémoires* (manusc.). Du Cros, *Hist. de Montmorency*, p. 147-154.

*taires*, « était au milieu d'une plaine, fortifiée de hautes murailles hors d'échelles, de bonnes guérites, une parfaitement bonne porte et tout autour un bon fossé rempli d'eau. » Ventadour l'investit le 6 mai 1628 avec quatre mille hommes, et deux petits canons. Ayant tiré soixante coups, qui détruisirent les guérites, il s'apprêtait à saper les murailles quand le seigneur du lieu, Daniel de Serres, qui le défendait avec son fils aîné François, se rendit le lundi, 8 mai, à sept heures du matin. « J'en sortis, dit-il, par composition, avec Sarrasin, de Lagorce, mon enseigne, et Jacques Perrotin, mon sergent, l'épée au côté et vingt de nos compagnons sans armes, n'ayant perdu qu'un soldat (1). »

Ventadour fit presque entièrement raser le château et coupa les arbres et les vergers « avec moins de dépenses, » dit Du Cros, le biographe de Montmorency, « que l'auteur du *Théâtre d'Agriculture* n'en avait mis pour les élever (2). » On n'épargna que quelques mûriers, plantés par les mains même d'Olivier de Serres et qui subsistent encore. Du château il ne resta que quelques pans de murailles, sur lesquels la maison actuelle fut bâtie. François de Serres, fils de Daniel, en commença la construction en 1629.

#### REDDITION DE CHOMÉRAC ET DE DIVERS CHATEAUX A VINEZAC (22 MAI 1628).

Cependant Montmorency avait fait venir dix bons canons de Lyon et réuni une armée de huit à neuf mille hommes, composée des régiments de Languedoc, Montréal, L'Augères, marquis d'Annonay, Peyrand, Les-

(1) *Manusc.* de Daniel de Serres, dans *Les Commentaires*, p. 213.

(2) Sur la beauté du parc du Pradel, voy. Mollier, p. 188 à 189.

trange, Tagenat, tirés du Languedoc et du Vivarais ; de Sault, Aiguebonne, Grignan et Montoison, tirés du Dauphiné ; des compagnies d'ordonnance et des gardes de Montmorency et de Ventadour, et des cheveau-légers du baron de Disimieu. Le régiment d'Annibal et les cheveau-légers de du Hallier demeurèrent dans le Languedoc pour surveiller les mouvements de Rohan.

L'action devait commencer par le siège du Pouzin, mais, en attendant que tout fût prêt, Montréal et le marquis d'Annonay proposèrent à Montmorency de s'emparer de Chomérac, situé sur la route du Pouzin et de Baix à Privas. Le duc y ayant consenti, les deux capitaines partirent avec leurs régiments, plus celui de Lestrangle et cinq compagnies de chacun des régiments marquis d'Annonay et Tagenat (20 mai). Chabreilles avait mis dans Chomérac sept à huit cents hommes, commandés par le sieur de Badel (1), gentilhomme de mérite demeurant dans le lieu. D'autres soldats, établis à deux ou trois cents pas de là sous la protection d'une maison et d'un pigeonnier, ayant été attaqués par cinq cents hommes d'élite, commandés par Vinezac, La Murette cadet de Pierregourde et Montessagne, lâchèrent pied à la première décharge de mousqueterie et se retranchèrent dans le faubourg de Chomérac, dont les avenues avaient été barricadées. Après s'y être défendus quelque temps, ils entrèrent dans la place elle-même pour en sortir bientôt après par une poterne qui donnait sur un précipice. Deux cents hommes choisis par Badel demeurèrent seulement dans Chomérac. Ceux qui étaient sortis se retirèrent dans deux ou trois baumes ou cavernes fortifiées précédemment, où ils furent attaqués par le régi-

(1) *L'Histoire de Languedoc* dit Châtel-Neuf, mais elle ne paraît pas bien renseignée sur ce point non plus que sur quelques autres.



ment de Lestrangé qui, après un combat opiniâtre, parvint à les déloger et se saisit d'une grande quantité de vivres amassés dans ces antres.

Les troupes protestantes de Privas et des Boutières, commandées par Chabreilles et formant un effectif de six cents hommes, s'étaient jointes au bataillon qui avait quitté Chomérac. La lutte continua entre les deux armées pendant six ou sept jours jusqu'à Privas. Montmorency, qui était arrivé à Baix avec le régiment de Languedoc, y prit lui-même part avec quarante ou cinquante gentilshommes et ne craignit pas de s'élancer sans armes à travers les rochers et les cailloux de ces lieux escarpés, où les capitaines de Clopet et de Castrevieille furent blessés d'une mousquetade.

Pendant ce temps les châteaux de Cheylus, Moras, Vaneilles et du Bois, situés dans les environs de Chomérac, se rendirent les uns après les autres. Le premier fut démoli et le second brûlé. Celui-ci appartenait au sieur de Cheylus, qui avait épousé le parti de Rohan et facilité la prise de Chomérac par ce capitaine huguenot en retenant des munitions qu'on envoyait de La Voulte à la garnison catholique. Il avait dit à ceux qui les transportaient que, « le jour d'avant leur arrivée, il était au roi et que maintenant il était à Rohan. »

Vinezac, qui dirigeait le siège de Chomérac, étant parvenu à loger du côté de la porte deux canons que Montmorency lui avait envoyés de Baix, fit avec eux une brèche suffisante aux murailles, de sorte que Badel se décida à parlementer avec le capitaine catholique. Il demanda à capituler à des conditions avantageuses, mais, sur le refus de ce dernier, il fut convenu qu'il sortirait de la place avec les siens, et qu'ils attendraient ensemble, dans une maison gardée par les catholiques, la décision de Montmorency (22 mai). Pour gage de sa

foi il donna en otage son frère et son lieutenant, que Vinezac envoya au marquis d'Annonay. Les autres, au nombre de cent cinquante, furent attachés deux à deux et conduits à Montmorency, qui les livra presque tous au marquis parce qu'ils étaient ses vassaux. Ce dernier en fit pendre quatre-vingt-deux sans pitié, à la vue du Pouzin.

Au moment du supplice, Badel dont on ne voulut pas accepter de rançon, non plus que de son frère, demanda du papier et de l'encre et, avec un calme héroïque, fit son testament, qui commençait par ces simples mots : « Au camp de Baix. Proche de la mort, je fais mon testament. » Les autres prisonniers furent donnés par Montmorency à des particuliers qui les mirent à rançon. Vingt-quatre heures après la prise de Chomérac, le bourg fut réduit en cendres par l'armée catholique et le temple rasé. On crut que le marquis d'Annonay voulut tirer vengeance de l'incendie du château de Chomérac, qui appartenait à son frère le duc de Ventadour (1).

#### REDDITION DU POUZIN A MONTMORENCY (3 JUIN 1628).

Après ces premiers succès, Montmorency, suivant l'ordre qu'il avait reçu du roi, songea à faire le siège du Pouzin, que le duc de Rohan avait considérablement fortifié en y faisant creuser des fossés et construire quatre bastions royaux, quatre demi-lunes et deux forts, et en y installant une garnison de six cents hommes, commandés par La Peyrille et Audemard, et bien approvisionnés de vivres et de munitions de guerre, avec deux

(1) *La prise de la ville de Chaumérac en Vivarets, etc.*, 1628. Du Cros, *Vie de Montmorency*.

pièces de canon qu'on avait fait venir de Privas. La forte assiette de la place en rendait déjà le siège très difficile. « Il y faut trois armées, » dit une *Relation*, « l'une dans la montagne, au-dessous du château, les autres deux aux deux avenues, dans la plaine, le long de la rivière [du Rhône], lesquelles ne peuvent s'assister ni se secourir, parce que les deux de la plaine ayant la ville entre deux et la rivière qui la borde, on ne peut aller de l'une à l'autre sans passer et repasser la rivière du Rhône, qui est la plus impétueuse de France. Et pour la montagne, le bas en est en talus si rude qu'il ôte toute communication avec les armées de la plaine, à moins de faire un grand chemin de trois à quatre heures, de sorte que, pour empêcher que cette place ne soit secourue, il faut que chacune de ces armées se trouve plus forte que les ennemis. » Le Pouzin avait déjà subi quatre sièges de la part des catholiques, en 1574, 1621, 1622 et 1626, et avait coûté des sommes considérables à l'Etat.

Le jeudi, 26 mai, Montmorency, ayant reçu de Lyon douze canons et quatre mille boulets, se mit en devoir d'investir complètement la place du côté de terre avec les régiments de Languedoc, Peyraud, L'Augères, Montréal, Lestrangé, marquis d'Annonay, et Tagenat, et, du côté du Rhône, par trois frégates armées.

Les assiégés, après avoir défendu une à une les approches de la place, qui s'étendaient à une demi-lieue, s'enfermèrent derrière leurs murailles.

Le deuxième jour, vendredi 27 mai, Montréal emporta avec son régiment le retranchement de la tête du faubourg et le faubourg lui-même, sur le grand chemin de Lavoulte, et y établit, pour le garder, le lieutenant Termes; mais celui-ci ayant été blessé à la cuisse d'une mousquetade dut se retirer, et les assiégés profitèrent

de son absence pour chasser ses soldats de leur poste.

Peu après, vinrent quatre régiments du Dauphiné : Sault, Aiguebonne, Grignan et Montoison, ce qui porta l'armée de Montmorency à neuf mille hommes. Le jour même de leur arrivée, le régiment de Lestrangé reçut l'ordre d'enlever le fort des rochers de Chantaduc, qui commandait le faubourg, et ceux de Sault et d'Aiguebonne d'attaquer le faubourg lui-même dès que le fort serait pris. Les soldats, qui occupaient celui-ci, se défendirent vaillamment, mais ils durent céder au nombre. L'action fut chaude, car cent hommes furent tués ou blessés de part ou d'autre. Tout aussitôt (c'était vers six heures du soir), le faubourg fut attaqué par les régiments de Sault et d'Aiguebonne, secondés par les frégates du Rhône, qui tiraient de flanc, au moyen d'une grande machine de guerre à l'épreuve du mousquet, « composée de deux grands vaisseaux, » et amenée par Aiguebonne, et dans laquelle il avait logé trois à quatre cents hommes de son régiment. Après une heure de combat, le faubourg fut emporté.

Le lendemain, cinq gros canons du quartier de Montmorency furent établis à cinquante ou soixante pas de la ville, dans l'axe de la porte et de la grand'rue du Pouzin, et les battirent furieusement. Le marquis Des Portes, un des maréchaux de camp de l'armée, posta une batterie de cinq gros canons au bord de l'Ouvèze, emporta la Tour de la Salle et battit l'autre extrémité de la grand'rue. Une troisième batterie de deux moyennes, du quartier de Montréal, et transportée à grand renfort de bras sur la montagne de la Graille, qui dominait la place et les bastions, canonna le château, le fort Tagenat et d'autres points. Ces trois batteries tirèrent pendant trois jours, mais sans faire des brèches suffisantes. Elles causèrent même des accidents. C'est

ainsi qu'un des boulets de la batterie du quartier de Montmorency mit en pièce un bateau et tua trois des hommes qui le montaient. D'autre part, les longues rouettes des assiégés, qui portaient jusque sur la rive gauche du Rhône, où des dames de Valence étaient venues assister de loin au siège, blessèrent à la tête le sieur Du Poët, qui venait les rejoindre.

Chabreilles, au bruit de cette furieuse canonnade, sortit de Privas avec sept ou huit cents hommes et six ou sept compagnies du régiment de Goudin, que Rohan avait laissé à Barjac « avec ordre de passer en Vivarais si la nécessité le requérait. » Il prit la route de Saint-Alban et parut sur la montagne avec ses soldats, mais Montréal marcha contre lui avec la moitié des régiments marquis d'Annonay, Grignan, Tagenat et Montréal, escortés des gardes de Montmorency, et l'obligea à se retirer.

Quelques jours après, Chabreilles, à la faveur d'une nuit obscure, tenta de jeter cinq cents hommes dans le Pouzin. Ils passèrent par les rochers entre le régiment de Montréal, posté au sommet du précipice attendant à la poterne du château, et les régiments Tagenat et Grignan, campés au pied de ce même précipice. Malheureusement pour eux, ils furent aperçus par un corps de garde, que Montréal avait établi au milieu des rochers et qui donna l'alarme à son régiment ; mais, avant que celui-ci eût eu le temps de descendre vers la poterne, quatre-vingts à cent hommes pénétrèrent dans le château, et les autres, grâce à l'obscurité et à un grand vent qui soufflait, purent revenir sur leurs pas par le chemin qu'ils avaient suivi et regagner Privas.

La nuit suivante, les assiégés encouragés par ce léger renfort, firent une sortie et enlevèrent un retranchement que les soldats du régiment marquis d'Annonay avaient

établi sur le bord du fossé du château. Ceux-ci furent précipités dans le fossé, mais la nuit suivante le retranchement fut rétabli. D'autre part, Vinezac, sur l'ordre de Montréal, envoya cent hommes pour forcer la poterne du château, mais ils n'y parvinrent point. Quelques heures après, Châteauneuf de Pierregourde, ayant voulu examiner le fossé creusé devant cette poterne, reçut une mousquetade dans la tête, qui l'étendit raide mort.

Le huitième jour, Montmorency, impatienté, donna l'ordre de redoubler le feu.

Les batteries de Des Portes et de Montréal ayant fait une brèche suffisante, un assaut général, auquel devait concourir la machine de guerre d'Aiguebonne et les frégates du Rhône, fut décidé par Montmorency. Craignant, avec raison, de ne pouvoir résister à ce nouveau choc, les assiégés capitulèrent, le samedi soir 3 juin, aux conditions suivantes :

« La vie et liberté aux gens de guerre, soldats et habitants, étant dans le Pouzin; — les gens de guerre sortiront avec leurs épées et bagages et, pour le regard de leurs autres armes, accordées à M. le marquis d'Annonay, pour user d'icelles ainsi que bon lui semblera; — les tambours, enseignes, canons et autres pièces de fonte demeureront à notre libre disposition; — remettront en liberté tout prisonnier de guerre et gens de guerre sans aucune rançon; — les gens de guerre jureront de ne porter jamais plus les armes contre le service du roi et, pour cet effet, bailleront par écrit leurs noms et surnoms et lieux de leur naissance et habitations; consentant, au cas où ils se trouveront dans la rébellion, d'être déchus de tous avantages que l'on pourrait accorder aux gens de guerre des lieux où ils seront trouvés dans ladite rébellion; — les habitants et

le ministre jureront pareillement service et fidélité au roi et auront libre exercice de leur religion conformément aux édits, et jouiront paisiblement de leurs biens sous le bon plaisir de Sa Majesté. — Au camp devant le Pouzin, le troisième jour de juin mil VI C vingt-huit. Montmorency (1). »

En vertu de la capitulation, les assiégés laissèrent à leurs vainqueurs huit drapeaux, que Montmorency envoya au roi, deux canons et toutes leurs munitions de guerre.

« Il fut tiré, » disent *Les Commentaires*, « six cents volées de canon; ils (les assiégés) perdirent environ cent hommes morts ou hors de combat, et il en sortit encore en très bon état six cent cinquante. » Les pertes de l'armée royale durent être grandes, mais on ne les publia point. Pour se venger de la résistance qu'elle avait éprouvée, elle mit le feu au bourg, qui fut entièrement consumé en deux jours. Préalablement, Montmorency était entré dans la place (c'était le dimanche matin), l'évêque d'Uzès avait dit la messe dans le temple et une procession solennelle avait été faite autour des murailles.

Les forts du Pouzin furent confiés à la garde de Des Portes, qui y logea six compagnies du régiment de Languedoc. Quant à ceux de Baix, que Rohan avait ruinés et qu'on restaura, ils furent mis sous les ordres de L'Augères, qui y établit deux compagnies de son régiment (2).

(1) V<sup>e</sup> livre de liasse du notaire Simon Duboix (manusc.).

(2) *Relation véritable du siège et prise du Poussin, etc.*, 1628. *Relation véritable du siège et réduction de la ville du Poussin, etc.*, 1628. *Relation du siège et de la prise du Poussin, etc.*, 1628. *Les Commentaires*, p. 209-235. *Histoire de Languedoc*, p. 379. Rohan, *Mémoires*, p. 371, 385. Ménard, t. V, p. 491. Dourille, p. 269-280. Du Cros, *Histoire de Montmorency*, p. 155-163.

REDDITION DE MIRABEL A MONTMORENCY  
(15 JUIN 1628).

Après la prise du Pouzin, Montmorency s'étant rendu à Viviers avec son armée et ses canons, reçut la visite des chanoines du chapitre, qui le prièrent de déloger de Mirabel Louis d'Arlempdes, coseigneur du lieu. Cette place avait en effet une grande importance stratégique, car c'était le point où aboutissaient tous les chemins qui conduisaient des Cévennes dans la région du Coiron, à Privas, dans les Boutières, le Velay, au Rhône et en Dauphiné. Cette place, de plus, était située dans une forte assiette et, de son château, construit sur un rocher élevé, on pouvait, au moyen de signaux de nuit, transmettre des ordres ou des avis jusqu'à une distance de sept ou huit lieues.

Le sieur de Mirabel, prévoyant qu'il serait attaqué, avait réuni à sa garnison, forte de deux cents hommes, autant de soldats qu'il avait pu tirer du régiment de Goudin qui était à Privas. En cet état, il pouvait se défendre vaillamment et occasionner des pertes sensibles à l'armée royale. Montmorency, qui ne se faisait aucune illusion à cet égard, lui offrit 6,000 écus pour se rendre; mais Mirabel refusa, car il estimait qu'il était impossible de conduire le canon sous ses murailles; que Montmorency ne l'attaquerait pas et que, dans le cas où il le ferait, Rohan viendrait certainement à son secours. Il savait du reste que les soldats languedociens de Montmorency commençaient à manquer de vivres et que ce dernier, ayant appris que Rohan allait se remettre en campagne, les premiers désiraient fort de retourner en Languedoc pour défendre leurs intérêts menacés.



En attendant que Montmorency se décidât à prendre un parti, Montréal obtint la permission d'investir Mirabel et partit de Saint-Alban, où il était campé, avec son régiment et ceux de Lestrangle, Tagenat et marquis d'Annonay. Il se rendit d'abord à Chomérac, puis traversa le Coiron par la vallée de Rochessauve et le pas de Léron. Un détachement de cinq cents hommes de la garnison de Privas forma le dessein de l'arrêter dans cet étroit passage, mais il arriva trop tard et dut se rabattre sur l'arrière-garde, à laquelle il tua et blessa quelques hommes.

Le même soir, 11 juin 1628, Montréal arriva avec sa petite armée aux Granges de Mirabel, et, le lendemain, il commença les approches de la place jusqu'à une portée de mousquet. Il établit son régiment vers une vieille église ruinée, non loin de la porte de Mirabel, mais comme il était dominé dans ce lieu par un fort en pierres sèches, que les assiégés avaient construit sur un rocher, il chargea Vinezac d'enlever ce fort la nuit suivante. Ce dernier se mit à la tête de cent cinquante soldats et, faisant un circuit d'une demi-lieue par La Baume, il vint s'établir sur des rochers qui dominaient à leur tour ce fort : ce que voyant, ceux qui l'occupaient se réfugièrent dans le bastion qui protégeait la poterne du château et était situé à soixante ou quatre-vingts pas de là. Vinezac occupa le fort et, pour que le reste du régiment de Montréal, posté près de l'église ruinée, pût communiquer avec lui, il fit construire avec des tonneaux et des poutres une galerie couverte de trente pas de long, allant d'un point à l'autre.

Ce premier succès décida Montmorency à partir pour faire le siège en règle de Mirabel. Il y conduisit les régiments de Languedoc, de Peyraud et Des Portes et ses canons, qui mirent trois jours à faire demi-lieue.

L'Augères était déjà sur les lieux. Montmorency posta ses cavaliers, c'est-à-dire la compagnie de Disimieu et ses gardes, à Villeneuve-de-Berg et à La Villedieu pour arrêter le secours en hommes, que l'on disait devoir venir du côté de la montagne, tandis que la compagnie de Ventadour battait l'estrade du côté de Lagorce. Sans perdre de temps, Montréal fit établir deux canons à grand renfort de bras sur les rochers, dominant la galerie couverte de Vinezac, et un troisième sur un petit monticule plus élevé que le château, sur la route de Privas, au point où était posté le régiment de L'Augères. Un quatrième canon, mis en batterie au quartier des régiments Tagenat et marquis d'Annonay, fut destiné à battre la place sur un point où les murailles étaient faibles et contiguës à des maisons. Ces divers canons commencèrent à tonner, mais s'ils « faisaient du bruit, » disent *Les commentaires*, « les coups des ennemis tirés par de bonnes et longues rouettes, faisaient bien du mal sur ces soldats, desquels plusieurs furent blessés ou tués. »

Ce même jour, on informa Montmorency que la garnison de Privas devait venir secourir Mirabel par la route de Rochessaive et, le lendemain, que cinq cents protestants, partis de Lagorce, s'étaient cachés dans le bois de Berg et comptaient se jeter dans la place la nuit suivante à la faveur d'une alarme que ceux de Privas donneraient au camp. Cette dernière communication étant faite par un jeune homme protestant, qui « s'offrait de faire voir ce qu'il disait ou d'être pendu, » Vinezac reçut l'ordre de le suivre avec six cents hommes, soutenus par cinquante maîtres de la compagnie de gens d'armes de Ventadour. La troupe de Lagorce, se voyant découverte, n'attendit pas d'être attaquée, se retira et fut poursuivie jusqu'aux Salelles.

Le soir du même jour, les canons, qui battaient le

bourg , ayant fait aux murailles une brèche de dix pas , les régiments Tagenat et marquis d'Annonay montèrent à l'assaut , mais , lorsqu'ils furent sur le sommet de la brèche , les assiégés allumèrent un immense feu qui les obligea de se retirer. Ce stratagème ne fut pourtant pas profitable à ces derniers , car , pendant que le bois brûlait , la colonne d'attaque put se mettre à couvert sous la brèche et , d'autre part , le vent qui soufflait poussait le feu et la fumée du côté de la place. Quand les matières combustibles furent toutes consumées , les catholiques montèrent à l'assaut , emportèrent la brèche et se répandirent dans les rues , où s'engagea un rude combat à coups de pierres et de maison en maison. Cinquante soldats et quelques officiers y périrent. Les vainqueurs se mirent alors en devoir de barricader les rues et les maisons les plus rapprochées du château , sans que la garnison de celui-ci pût les empêcher et les déloger de leurs positions.

Cependant les canons qui battaient le château n'étaient non plus restés inactifs. Ils avaient tiré trois cents coups contre ses murailles qui furent ruinées. Une bonne partie du bastion , élevé devant la poterne , était également détruite et les régiments de Montréal et de Peyraud n'attendaient plus que le moment de monter à l'assaut , quand le 15 juin , à deux heures du matin , Mirabel demanda à capituler. Montmorency , pressé de retourner en Languedoc , à cause des armements de Rohan , y consentit d'autant plus volontiers que trois de ses canons , sur quatre , étaient éventrés. Il permit au capitaine huguenot de sortir , ainsi qu'aux siens , avec armes et bagages , et de se rendre à Privas , protégé par une bonne escorte , mais après lui avoir fait prêter le serment de ne plus porter les armes contre le roi. C'était six heures du matin.

Les soldats du duc furent fort mécontents de la capitulation et ce dernier eut beaucoup de peine à les empêcher de massacrer la garnison, qui comptait environ trois cents hommes.

Dans ce siège, qui dura seulement quatre jours, deux cents hommes tant d'une part que de l'autre furent tués ou blessés. Montmorency envoya huit drapeaux au roi, qui était pour lors devant La Rochelle. Un sergent du régiment de Peyraud, qui avait pénétré dans la place pour révéler à Mirabel l'ordre du siège, fut réclamé par Montmorency qui le fit pendre. Les soldats catholiques mirent le feu au bourg et le château fut rasé à l'exception d'une grande tour qui subsiste encore. On conserva toutefois celui du baron de La Roche, qui était, ainsi que d'Arlempdes, coseigneur de Mirabel, et on le restitua à son propriétaire, mais depuis plusieurs années il était en ruine, Montréal y installa comme il put une garnison de cent hommes (1).

#### REDDITION DE VALS A MONTRÉAL (17 JUIN 1628).

Bien que Montmorency fût pressé de rentrer dans le Languedoc pour venir au secours de la place de Vézénobres, que Rohan assiégeait et qu'il avait même prise sans qu'on le sût encore en Vivarais, il décida de se saisir de Vals, que tenait Chambonnet, fils naturel de Brison. Il est nécessaire d'ajouter que Montréal et autres gentilshommes catholiques avaient déjà traité d'un accommodement avec le capitaine protestant, et que la

(1) *Recit veritable fait aux Reynes par le sieur de Montgason...*, De la prise de la Ville et Chasteau de Mirabel, etc., 1628. *Relation de la Prinse de la Ville et Chasteau de Mirabel, etc.*, 1628. De Banne, *Mémoyres* (man.). Du Cros, *Vie de Montmorenci*, p. 164-167. *Mercurie français*, dans *Les Commentaires*, p. 250, 251.

reddition de la place ne fut qu'une affaire de forme, car Montmorency, s'étant mis en route avec ses troupes et deux canons comme pour en faire le siège, ne fut pas plutôt arrivé à mi-chemin de Mirabel à Aubenas que Chambonnet accepta les 1,000 écus qu'on lui offrit et rendit Vals à Montréal aux conditions suivantes, le 17 juin 1628 :

« 1° Les habitants ne seront point inquiétés en leurs personnes, leur religion et leurs biens ; — 2° l'abolition et rémission du passé sera enregistrée au parlement de Toulouse ; permission de retirer de Vals les armes et munitions de bouche ; — 3° le commandant et les soldats seront accompagnés jusqu'à Silliol ; sauvegarde pour Jarjaye [du Pilon] ; — 4° le sieur Veyrenc abattra les fortifications par lui faites au lieu de La Roumejouse et obtiendra son pardon ; — 5° la noblesse circonvoisine déposera toute animosité contre le commandant et les habitants de Vals ; — 6° le duc de Montmorency ordonnera à MM. de Montréal, Du Cros, Montbreton et Castrevieille de tenir la main à l'exécution des présentes ; — 7° accordé aux habitants de Vals du pain et du vin ; ils feront en dehors du lieu ce qu'ils voudront, sinon contre le service du roi ; — 8° permis aux catholiques de se retirer dans leurs maisons ; — 9° Jacques Reinot pourra rester à Vals (1). »

Le jour même de la reddition de la place, Montmorency rendit à Aubenas une ordonnance, portant que les murailles de Vals seraient démolies et la tour conservée pour un temps avec une bonne garnison. « A ces fins, » disait-il, « nous enjoignons au sieur Du Cros de mettre dans la dite tour le nombre de cinquante hommes, qui

(1) Extrait des *Registres du bailliage de Villen. de B.*, dans *Les Commentaires*, p. 254.

seront par lui commandés, avec un lieutenant et deux sergents, que nous ordonnons être payés par les consuls, syndics et députés de Vivarais durant un mois, à raison de 100 livres pour le capitaine, 60 pour le lieutenant, 40 livres pour chacun des soldats; ce quoi faire, en cas de refus, ils y seront contraints comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté (1). »

Nonobstant l'article premier de la capitulation, les protestants de Vals furent inquiétés pour leur religion et reçurent des logements militaires, qui contraignirent plusieurs d'entre eux à abjurer. *Les Commentaires* le donnent clairement à entendre lorsqu'ils racontent que la théologie de Du Cros « fit en peu de temps plus d'effet à convertir le peuple que n'auraient pu faire les meilleurs prédicateurs qu'on y aurait su y commettre (2). »

TENTATIVE DE ROHAN SUR VILLENEUVE-DE-BERG  
AVORTÉE (OCTOBRE 1628). PRISE ET REPRISE DE  
SAMPZON. PRISE DE SOYONS PAR CHABREILLES.

Après la prise de Vals, Montmorency se rendit dans le Languedoc pour combattre Rohan, et laissa en Vivarais les régiments de Montréal, L'Augères et Lestrangle, qui campèrent autour des places occupées par les protestants pour s'opposer aux courses de leurs garnisons. Il ne se passa du reste de quelques mois rien qui mérite d'être rapporté, mais vers le milieu d'octobre 1628, après la prise du château de Monts près Alais par Rohan, ce dernier feignit de vouloir attaquer Saint-Jean

(1) H. Vaschalde, *Mes notes sur le Vivarais*, p. 94, 95.

(2) *Les Commentaires, etc.*, p. 235-254. Rohan, *Mémoires*, p. 385, 386. *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 379. Dourille, p. 280-288. Mollier, p. 190-197.

de Lassèbes pour couvrir une entreprise qu'il méditait sur Villeneuve-de-Berg avec le concours de Chabreilles et de Mirabel, qui n'avait pas respecté son serment. La prise de cette ville le tentait, non seulement à cause de sa position stratégique, qui commandait la route du Languedoc à Privas, mais encore parce qu'après le siège de Mirabel, deux canons et trois ou quatre cents boulets et de la poudre en proportion y avaient été entreposés. Rohan se porta donc sur Barjac tout d'une traite et de là se rendit à Lagorce, où il fit sa jonction avec sept à huit cents hommes amenés par Chabreilles et Mirabel; mais Johannas, fils de Montréal, gouverneur de Villeneuve-de-Berg, se doutant du dessein du duc, doubla la garnison de la place, arma quatre cents habitants catholiques et attendit Rohan, qui, voyant son projet éventé, repassa l'Ardèche. Quant à Chabreilles et Mirabel, ils retournèrent à Privas et commirent des dégâts le long de la route.

Pour se dédommager, les protestants de Vallon, Salavas et Lagorce, commandés par Peschaire, surprirent Sampzon en l'absence de La Bastide, son gouverneur. Ce fut une perte pour les catholiques, car la garnison de cette place empêchait les courses des protestants de la contrée et l'altitude élevée de son site permettait de signaler de nuit l'approche de ces derniers par de grands feux, qui se voyaient de très loin. La Bastide recouvra toutefois la place par la trahison de deux soldats catholiques, auxquels Peschaire avait sauvé la vie dans une rencontre armée et qu'il croyait liés par la reconnaissance à sa personne et à son parti. Profitant de ce que ce capitaine était absent, ils livrèrent Sampzon à son premier gouverneur, qui s'était caché dans une embuscade du voisinage avec cent à cent vingt soldats. Peu de temps après, ces deux sol-

dats et dix autres de leur parti, commandés par le sergent Volle, furent trahis à leur tour par un berger, qu'ils avaient fait prisonnier près de Vallon et qui leur promit, s'il voulait le relâcher, de leur livrer le lendemain le troupeau de son maître. Il les attira par ce moyen dans une embuscade, dressée par Peschaire, qui les mit à mort avec la plupart de leurs compagnons.

Vers le même temps, les protestants songeaient aussi à se saisir du château et de l'église de Saint-Victor sur la montagne entre le Teil et Viviers. Les députés du Vivarais y établirent, pour les prévenir, une garnison, commandée par Alain de Bonlieu, seigneur de Miraval, gouverneur du château de Viviers, mais ils décidèrent en principe de faire raser le château, dont il était facile de faire une bonne place de défense, qui, entre les mains des protestants, eût pu causer de grands dommages au pays.

D'autre part, Chabreilles se saisit en plein jour de Soyons, dont le gouverneur était absent et qui n'avait pour se garder qu'une garnison de vingt soldats, qui furent tous tués. Le lieutenant qu'ils avaient à leur tête reçut pour sa part sept ou huit blessures. Chabreilles se mit aussitôt en devoir de fortifier la place et il y fit travailler six mois. De cette retraite il interceptait la navigation du Rhône et faisait même des courses en Dauphiné, ou il se saisit un jour des hardes et bagages d'un vice-légat d'Avignon qui se rendait en Pologne comme nonce du Pape (1).

REPRISE DE SOYONS PAR MONTMORENCY (MARS 1629).

Peu après ces événements, le plus fort boulevard des

(1) *Les Commentaires, etc.*, p. 257-261, 267, 268. Rohan, *Mémoires*,



protestants de l'ouest de la France, La Rochelle, assiégé par le roi depuis un an, fut obligé de se rendre (30 octobre 1628). Découragés par cet échec, les protestants songèrent à demander la paix. « Ceux de Nîmes, » dit Ménard, « et de la plupart des autres villes du bas Languedoc la désiraient déjà avec ardeur, mais le duc de Rohan fit tous ses efforts pour les en détourner. Il alla de ville en ville ranimer le zèle de ceux du parti ; on lui demanda à ce sujet la convocation d'une assemblée générale des provinces du bas Languedoc, des Cévennes et du Vivarais : il ne put la refuser. Cette assemblée se tint à Nîmes à la fin de janvier 1629 en présence de Rohan. On y reçut des assurances du roi d'Angleterre, portant que ce prince était résolu de soutenir les religionnaires de toutes ses forces et de ne conclure de traité avec la France qu'ils n'y fussent compris. A la faveur de cette promesse, Rohan fit résoudre l'assemblée, le 1<sup>er</sup> de février suivant, à continuer la guerre. On renouvela le serment d'union et l'on protesta de ne faire la paix que conjointement avec le roi d'Angleterre. »

Sur ces entrefaites, on écrivit du Vivarais à Rohan, disent ses *Mémoires*, « que l'armée, qui était devant La Rochelle, après la prise d'icelle était passée en Auvergne sous le commandement de Thoiras pour se rafraîchir et prenait maintenant la route du haut Vivarais pour aller à Valence et attendre le roi en Dauphiné. Ce passage si proche d'eux (des Vivarois) les mit en grande alarme, surtout pour Soyons... Si bien qu'ils envoyèrent demander hommes et munitions de guerre » dans le Languedoc. Mais quand ils virent que l'armée

du roi avait passé tout entière en Dauphiné, la confiance fit place à la crainte et ils contremandèrent à tort les quinze cents hommes que Rohan avait levés dans le bas Languedoc à leur intention, et dont le commandement était confié à un vaillant et habile capitaine, Alexandre Du Puy Montbrun, marquis de Saint-André. Leur confiance toutefois fut de peu de durée, car ils apprirent que Louis XIII avait formé le dessein de soumettre les villes religieuses du Languedoc et de la Guienne; qu'il se proposait de se mettre lui-même à la tête de ses troupes et qu'en attendant il avait donné l'ordre à Montmorency de se rendre en Vivarais pour faire le siège de Soyons. Dès que Rohan apprit cette nouvelle, il ordonna une levée de quatre mille hommes de pied pour renforcer les garnisons des places du Vivarais et les logea à Saint-Ambroix, Barjac, Vallon et Lagorce, pour qu'elles fussent prêtes à passer à Privas au premier signal.

En mars 1629, Montmorency franchit le Rhône à Avignon et se rendit à Valence pour conférer avec le garde des sceaux, Michel de Marillac, sur les moyens de reprendre Soyons. Après s'être concerté avec lui, il partit pour Lavoulte, où il avait donné rendez-vous à ses troupes. Le jour même de leur arrivée, il alla reconnaître le torrent de Turzon avec la compagnie de ses gardes. Il le trouva débordé, comme on le lui avait dit, et aperçut sur l'autre rive soixante à quatre-vingts soldats protestants, fantassins ou cavaliers, qui le reçurent à coups de mousquet. N'écoutant que leur courage, ses gardes, commandés par Marsillac, guide de Montmorency, traversèrent le torrent à la nage et obligèrent leurs ennemis à se réfugier à Beauchastel, mais le duc perdit Le Teil, son enseigne, qui fut emporté par le courant.

Le Turzon étant devenu guéable le lendemain pour la cavalerie, Montmorency le franchit avec elle et fit passer son infanterie sur des bateaux ; puis il investit Soyons avec les quatre régiments de Picardie, Normandie, Phalsbourg et Lestrange, et battit la place pendant deux jours avec deux canons, qui firent une brèche à un bastion. Sur le soir du second jour, à l'entrée de la nuit, le régiment de Lestrange s'étant logé près de la brèche, les assiégés firent une sortie et tuèrent ou blessèrent soixante à quatre-vingts de ses soldats. Ils furent néanmoins obligés, après une lutte opiniâtre, de se retirer derrière leurs retranchements. Lestrange perdit son premier capitaine, le sieur de Maisonseule, et son enseigne, le sieur de Contrèves. Un autre de ses capitaines, Chambaud de Bavas, fut blessé en voulant se loger sous le rocher des Sangles, sur lequel s'élevaient les principales fortifications de la place. Ajoutons que, tous les soirs, la cavalerie royale était obligée de faire des reconnaissances pour arrêter le secours envoyé par les Boutières.

Rohan, désireux de secourir Soyons, fit avancer Saint-André jusqu'à Lagorce avec deux mille hommes, mais ce dernier, apprenant que les régiments de L'Augères et de Montréal et la compagnie d'ordonnance du duc de Ventadour occupaient tous les passages du côté de Villeneuve-de-Berg, il n'osa les forcer et retourna auprès du duc.

Les canons de Montmorency ayant encore battu la place pendant deux jours et fait une brèche raisonnable, qui allait être suivie d'un assaut le lendemain, Chambonnet, qui y commandait la garnison, jugeant qu'il ne pouvait tenir plus longtemps et paierait certainement de sa tête la violation du serment qu'il avait fait lors de la capitulation de Vals de ne plus porter les ar-

mes contre les troupes du roi, s'échappa de la place, par une nuit noire et pluvieuse, avec les deux cents hommes qui étaient sous ses ordres. C'était le septième jour du siège.

L'*Histoire générale de Languedoc*, les *Mémoires* de Rohan et Elie Benoit affirment que Chabreilles avait promis à Marillac, par un traité secret, de livrer au roi, « moyennant la somme de 20,000 écus, toutes les places qu'il possédait dans le Vivarais, où il commandait pour les religionnaires; » de là vient que Soyons ne résista que quelques jours au lieu de trois semaines, comme Chabreilles l'avait affirmé à Rohan.

Les soldats de Montmorency détruisirent les fortifications de Soyons, à l'exception d'une tour, qui existe encore, et lui-même alla attendre à Valence l'arrivée du roi, laquelle ne s'effectua que le 6 mai suivant.

Deux mois environ après, quatre ou cinq jours avant l'arrivée de Louis XIII à Valence, deux cents protestants de la garnison de Privas se saisirent du port de Baix, franchirent le Rhône sur des barques, et, pénétrant dans Saulces, firent prisonnier Olivier, juge criminel de Villeneuve-de-Berg, et quelques marchands d'Avignon, qui étaient dans l'hôtellerie. Le sieur de Marsillac, enseigne ou guide de la compagnie d'ordonnance du duc de Ventadour, qui s'y trouvait également, se barricada dans la chambre avec son valet et leur échappa de la sorte.

C'est aussi une troupe protestante, sortie de Baix, peut-être la même, qui, avertie du passage, par le Dauphiné, des hardes et bagages d'un autre vice-légat d'Avignon, que le pape Grégoire XV envoyait en Pologne comme nonce, s'en empara. De Banne, qui rapporte le fait, dit que les soldats qui composaient cette

troupe s'affublèrent des vêtements sacerdotaux du prélat et rentrèrent à Baix en criant et chantant (1).

DIVISION DES ESPRITS A PRIVAS. LE PARTI DE LA RÉSISTANCE L'EMPORTE. CONDUITE LOUCHE DE CHABREILLES. ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX (AVRIL ET MAI 1629).

Cependant le maréchal Henri de Schomberg, qui revenait de la guerre du Piémont et avait devancé le roi à Valence, y organisait l'armée destinée à combattre le parti de Rohan en commençant par le siège de Privas.

Les habitants de cette ville, en étant informés, firent tous leurs efforts pour rentrer en grâce auprès de Louis XIII et prièrent Alexandre de Calignon, maréchal de bataille, et Gaspard de Chabrières, sieur de Peyrins, trésorier général du Dauphiné, d'intercéder pour eux auprès du roi lorsqu'il rentrerait d'Italie. Mais les démarches de ces deux personnages ne purent aboutir à cause de l'attitude du parti militant, qui tenait Privas sous son joug et qui informa sur-le-champ Rohan des démarches qu'avaient faites les habitants de la ville. Des actes d'hostilité, commis à Valence par des soldats du même parti sur des barques de munitions de l'armée royale, n'étaient non plus faites pour disposer Louis XIII à la clémence.

Dès que Rohan connut les dispositions d'esprit des habitants de Privas, il fit partir, pour occuper cette place, Saint-André avec huit cent quarante hommes et deux cent cinquante cavaliers, parmi lesquels douze

(1) *Les Commentaires, etc.*, p. 269-273. Rohan, *Mémoires*, p. 439-440. *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 383-386. Ménard, t. V, p. 498, 499. Dourille, p. 293-298. De Banne, *Mémoires* (manusc.). Du Cros, *Histoire de Montmorency*, p. 184-186.

maîtres de la compagnie d'ordonnance de La Cassagne. La colonne ne voyagea que de nuit pour éviter de combattre. Elle fut néanmoins attaquée par Montréal et Lestrangle entre Mirabel et Saint-Laurent sous Coiron, mais elle parvint à forcer le passage et à gagner le Coiron en tuant une douzaine de soldats catholiques. Saint-André, toutefois, fut blessé au bras d'une mousquetade.

Dès que les habitants de Privas aperçurent la colonne, ils firent fermer les portes de la place et s'assemblèrent dans la maison de ville, où ils résolurent de s'opposer à l'entrée de Saint-André et de ses troupes. Ils firent donc dire à ce dernier « qu'ils avaient autrefois souhaité sa venue, mais qu'à présent elle leur était à charge parce qu'ils n'avaient pas besoin de gens de guerre. » Saint-André répondit « qu'il se retirerait, mais qu'il ne le pouvait pas si promptement parce que ses troupes étaient fatiguées et qu'il leur fallait donner quelque repos. » « Cependant, » ajoute le *Mémoire pour justifier les habitants de Privas*, « il s'approcha de ladite ville jusque dans les fossés sans faire paraître aucun désir d'y entrer. Sur les approches de la nuit, les susdits fâcheux et mutins (les partisans de la résistance) se soulevèrent, disant qu'il n'était pas raisonnable de laisser coucher dehors des gens qui étaient venus à leur secours, d'autant moins qu'il y en avait des blessés et des malades, et qu'il fallait jeter dans le puits du Mazel, qui est au milieu de la place, tous ceux qui s'opposeraient à leur entrée. Ils enlevèrent les clés et s'en allèrent leur ouvrir les portes. Ledit sieur de Saint-André ne fut pas [plus tôt] entré avec ses troupes qu'il logea six ou sept soldats chez un chacun de ceux qui avaient opiné à leur refuser l'entrée. » C'était le 1<sup>er</sup> mai 1629.

Chabreilles, qui était pour lors au Cheylard, fut mandé en toute hâte par les habitants de Privas. Il arriva dès le lendemain et ceux-ci lui présentèrent une requête tendant à ce qu'il leur fût permis de sortir de la ville, eux et leurs familles, puisque la faction qui la gouvernait ne voulait pas se soumettre au roi. Chabreilles, suivant l'usage de l'époque, écrivit au bas de la requête qu'il leur permettait de sortir, mais il leur enjoignit en même temps de demeurer dans Privas pour « moyenner autant qu'ils le pourraient la réduction de la ville à l'obéissance de Sa Majesté. »

D'autre part, Chabreilles convoqua sans tarder le conseil de la province et de la ville « pour faire prier Saint-André, » disent les *Mémoires de Rohan*, « de s'en retourner et, au cas qu'il ne le voulut faire, l'y induire en traitant mal ses troupes. » Saint-André, apprenant ce qui se passe, se rend lui-même au conseil et « leur déclare qu'il est là par le commandement du duc de Rohan, lequel seul l'en peut retirer et que, quoi qu'ils délibèrent, il ne bougera sans son ordre. » Chabreilles, voyant qu'il fallait renoncer à ses desseins, opina alors pour que Saint-André soutînt personnellement le siège, tandis que lui-même tiendrait la campagne et lèverait quinze cents hommes, dont il mettrait une partie dans Privas, pendant qu'avec l'autre « il incommoderait les vivres de l'armée du roi. »

Sa proposition ayant été agréée, il partit dès le lendemain avec deux cents hommes, qui se débandèrent. Le même jour (le roi Louis XIII venait d'arriver à Valence), des soldats protestants s'emparèrent de trois grands bateaux chargés de blé. Saint-André accourut aussitôt pour protéger cette prise, mais il arriva trop tard. De Veynes, gouverneur de Valence, monté sur une frégate qui gardait le Rhône, avait réussi à re-

prendre les bateaux. Le général protestant apprit dans cette course que le roi, comptant sur l'exécution du traité secret conclu entre son garde des sceaux et Chabreilles, n'était arrivé à Valence le 6 mai qu'avec ses mousquetaires à cheval et six compagnies du régiment des gardes ; « mais qu'ayant trouvé les affaires changées par l'arrivée de Saint-André, il se disposait au siège de Privas, qui devait être bloqué dans quatre ou cinq jours. » Ce fut aussi à cette occasion que Louis XIII fit offrir à Saint-André 100,000 écus s'il voulait lui livrer Privas.

Étant de retour dans cette ville, Saint-André fit « résoudre tout le monde à soutenir le siège avec serment que le premier qui parlerait de capituler serait tué ; » puis il répartit ses troupes par quartier, ordonna la construction de fortifications extérieures, dont on ne s'était pas encore occupé. « Il ne les put commencer que le propre jour qu'on l'investit ; néanmoins, il y fit une telle diligence qu'il en mit quelques-unes en bonne défense et qui résistèrent. »

Le cardinal de Richelieu ayant amené du Piémont à Valence le gros de l'armée royale, formant un effectif de neuf à dix mille hommes, Louis XIII, qui n'avait pu corrompre Saint-André, ordonna à Montmorency de conduire les troupes à Baix et au Pouzin, où se réunirent bientôt après les régiments de Picardie, Normandie, Phalsbourg, Montréal, Annibal, Peyraud et Lesrange. Ceux de Languedoc et marquis d'Annonay n'arrivèrent que cinq ou six jours après le blocus.

A ce moment, des députés catholiques du haut et bas Vivarais se rendirent auprès du roi à Valence pour se plaindre des violences dont ils étaient l'objet de la part des religionnaires, surtout de ceux de Privas, mais ils n'eurent garde de parler de celles que les catholiques



commettaient journellement à l'égard des religionnaires dans les lieux où ils étaient les plus forts. Louis XIII les reçut avec bonté et leur promit de faire bientôt des rebelles « tel châtiment qu'il en serait à jamais mémoire. » On verra qu'il tint parole.

D'autre part, Richelieu ayant fait rappeler à Chabreilles le traité qu'il avait conclu avec Marillac, le gouverneur du Vivarais, « pour ne pas perdre tout à fait la récompense de sa trahison, » comme dit Rohan, demanda à entrer dans Privas avec quinze cents hommes pour prendre sa part des dangers et de l'honneur du siège. Sa proposition fut agréée. Il vint à Privas, mais les quinze cents hommes ne parurent point.

Le lendemain, d'Argemont, héraut d'armes du roi, accompagné d'un trompette, s'étant mis en route pour sommer la place de se rendre, Chabreilles ne manqua pas de se trouver au lieu où il devait s'arrêter et l'envoya sonder par un de ses capitaines sur les intentions du roi. Saint-André, averti sur l'heure de cette démarche, prit des mesures telles que le capitaine revint sans réponse; puis, comme il ne voulut pas permettre qu'on discutât la question de la capitulation, « Chabreilles se retira pour la seconde fois avec ce qu'il put emmener de ceux qui étaient dans la place, empêchant toujours les soldats des Boutières de s'y jeter, en les assurant qu'il les conduirait assez à temps, tellement qu'il rendit vains les effets de ceux que Saint-André y avait envoyés pour en faire venir. »

Après son départ, Brunel, d'Anduze, qui commandait cinq compagnies des Cévennes, s'alliant avec les partisans de la paix, forma le dessein de mettre à mort Saint-André s'il persistait à ne pas vouloir entendre parler de capitulation et, accompagné de tous ses partisans, il lui déclara à lui-même qu'on le livrerait au roi

s'il ne changeait de sentiment. Devant cette opposition, le conseil de guerre de Privas se réunit et chargea Saint-André de s'aboucher avec Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, pour traiter des conditions de la capitulation, mais on ne put s'entendre. Le *Mémoire*, cité plus haut, dit que Saint-André avait reçu l'ordre de Rohan « de n'entrer dans aucune composition dans le dessein qu'il avait d'arrêter les troupes de Sa Majesté devant Privas pour avoir le temps de faire la révolte en Languedoc. »

SIÈGE DE PRIVAS PAR LOUIS XIII. ASSAUT MEURTRIER  
(14-27 MAI 1629).

Le lundi, 14 mai, le roi descendit le Rhône jusqu'à Baix, où son armée l'attendait. Il prit ensuite le chemin de Saint-Vincent-de-Barrès et arriva, par Chomérac et Alissas, à la plaine du Lac devant Privas, à deux heures de l'après-midi, sous le feu du fort de Toulon, d'où l'on tira plusieurs coups de canon sur les cavaliers de son escorte.

Montmorency, de son côté, conduisit, par la vallée de Saint-Alban, les régiments de Montréal, L'Augères et Picardie, pendant que sept à huit cents soldats des Boutières, conduits par Chabreilles et postés dans les rochers et les cavernes de la région, tuaient et blessaient plusieurs des soldats de son arrière-garde. Arrivé à Coux, que les protestants avaient fortifié du côté du pont, Montmorency les en chassa et ils allèrent se loger dans des pigeonniers, des granges et des rochers situés entre Coux et Privas, d'où ils escarmouchèrent l'armée pendant trois jours.

Le soir, le marquis d'Uxelles, maréchal de camp de Montmorency, voulant reconnaître Privas, fut atteint

d'une balle à l'épaule, dont il mourut quatre jours après. C'était un vaillant soldat, qui devait être fait maréchal de France le jour même où il fut blessé.

Le mardi, 15 mai, Montréal reçut l'ordre de bloquer la place du côté du quartier de Montmorency avec les régiments de Picardie, L'Augères, Annibal et le sien. Ils s'établirent en face d'une corne avancée, qui protégeait la ville et ses bastions du côté du Petit-Tournon, et firent une tranchée tirant droit à la pointe de cette corne.

Au quartier du roi, Schomberg, commandant en chef de l'armée, enleva le pont et les maisons de Chaussières, mais non sans éprouver une vive résistance qui entraîna la mort de plusieurs soldats tant d'un parti que de l'autre. Le maréchal avait avec lui les six compagnies des gardes et les régiments de Peyraud, Normandie, Phalsbourg, et Lestrange.

Le même jour, d'après les relations catholiques (1), le père Jérôme, de Condrieu, gardien des capucins de Valence et aumônier du régiment des gardes, fut arrêté par des protestants entre Saint-Alban et Lavoulte et poignardé après de cruelles tortures sur le refus qu'il fit de changer de religion. L'historien de l'édit de Nantes, Elie Benoît (2), ne croit pas à ce meurtre et dit à propos de la mort du capucin : « On a vu une relation de ce prétendu martyr si exactement circonstanciée que, pour avoir connaissance de tous les faits qu'on y apporte, il aurait fallu non seulement être présent à cette action, mais en être spectateur tranquille. Néanmoins, ce prétendu crime avait dû être commis dans un lieu où il n'y avait que les coupables et le patient et, de plus,

(1) Notamment par de Banne, *Mémoires* (manusc.). D'autres auteurs placent cet événement un peu plus tôt.

(2) Tome II, p. 494-497.

les circonstances en sont si mal assorties qu'on reconnaît aisément qu'au lieu d'un véritable récit cette relation contient un roman, tel que ceux qu'on nous apporte du Japon ou de la Chine. Mais le roi, facile, superstitieux et préoccupé d'aversion pour les réformés, croyait sans examen tout ce qu'on débitait contre eux pour l'entretenir dans ce préjugé. » Sur quoi Benoît fait cette juste remarque que des « gens odieux passent aisément pour criminels. » Nous pensons toutefois que le meurtre fut réellement commis ; mais, sans vouloir l'excuser en rien, nous ne pouvons nous empêcher de le regarder comme une représaille de l'exécution de six ministres, ordonnée par Montmorency à Privas en 1620 contre la teneur de la capitulation de cette place. Quant aux tortures que les protestants auraient fait endurer au père Jérôme, elles ne sont pas suffisamment prouvées pour que nous les admettions comme réelles.

Le mercredi, 16 mai, la garnison de Privas et douze cents hommes des Boutières vinrent escarmoucher autour du camp du roi.

Le jeudi, 17, les mêmes attaquèrent Coux, où avait été établi l'hôpital militaire de l'armée royale. Repoussés par Montréal, ils revinrent à la charge et, feignant de fuir, après avoir été de nouveau repoussés, ils attirèrent leurs ennemis dans une embuscade, où ils leur tuèrent douze hommes, notamment le sieur de Montgros, officier de mérite, qui les commandait. Ce fut le dernier combat livré par les troupes des Boutières.

Le vendredi, 18, le roi, quittant le camp, alla coucher à Baix. Richelieu, resté à Valence et accompagné du maréchal de Bassompierre, qui ramenait le reste des troupes royales du Piémont, descendit à Loriol avec les nouveaux soldats. Ces renforts portèrent l'armée assiégeante à vingt-neuf mille hommes, au nombre des-

quels se trouvait un corps de deux mille volontaires de la noblesse et de plusieurs compagnies d'ordonnance et de cavalerie légère.

Le samedi, 19, Richelieu franchit le Rhône à Baix et se rendit au camp de Privas. Le roi, qui y était revenu, s'établit dans la maison Garnier, qu'on a appelé depuis *le logis du roi*, à une portée de canon de la ville, dans la plaine du Lac. A son arrivée, il désapprouva les nombreuses tranchées que les troupes de son quartier avaient pratiquées. Suivant lui, elles occasionnaient une grande perte de temps, et les soldats qu'elles occupaient étaient incapables de se défendre isolément contre les sorties des assiégés. Il approuva au contraire le plan de Montmorency, qui n'avait creusé qu'une seule tranchée et y employait tour à tour un seul régiment, laissant reposer les autres, lesquels, de la sorte, se trouvaient toujours prêts à secourir celui qui était occupé.

Le dimanche, 20, une autre tranchée, ouverte au quartier du roi, permit d'établir sur une plate-forme deux batteries de six canons chacune, qui tirèrent contre les portes, les bastions et les avant-défenses de la ville et ruinèrent une grosse tour à proximité des portes. Basompierre les visita.

Au quartier de Montmorency, on hissa six autres canons par l'escarpement qui domine Charalon. Mis en batterie dans la tranchée creusée entre le Petit-Tournon et Privas, elles tinrent en respect les quatre pièces de campagne dont disposaient ces deux places.

L'armée royale perdit ce jour-là le sieur de Marsillac, capitaine au régiment des gardes, qui gardait une tranchée creusée sous le bastion du côté de la plaine. Il reçut une mousquetade tirée de fort loin, qui l'étendit raide-mort. Le même jour, les Privadois firent une sortie

sur cette tranchée et furent repoussés. Ce fut le dernier effort tenté par eux de ce côté.

A trois ou quatre heures du soir, pour décourager les assiégés, le roi à cheval, son sceptre à la main, escorté de sa maison et précédé de ses hérauts d'armes, fit publier dans le camp la paix conclue avec l'Angleterre à Suze, le 24 avril dernier. Deux hérauts allèrent la publier dans les lieux circonvoisins, et Le Breton, roi d'armes au titre de Montjoie Saint-Denis, fit de même non loin des remparts de Privas. Cette puissance, qui avait promis à Rohan de ne pas signer la paix sans que lui-même l'eût faite avec le roi, ne tint donc pas sa parole et l'abandonna à ses propres forces. Le protestant de Londres, qui, le 10 décembre 1815, envoya, au nom de ses coreligionnaires anglais, une lettre de sympathie aux protestants de France après les massacres du midi, avait donc raison de dire : « La justice cependant m'a forcé d'avouer que les démarches [des divers gouvernements d'Angleterre en faveur des protestants de France] ne furent pas toujours autorisées par des principes vraiment chrétiens ni produits par des motifs bien purs et des vues bienfaisantes (1). »

Le lundi, 21, les assiégés tirèrent quelques coups de canons de la tour Fouriel, de celle du Quarré de Gratenat et de la porte d'Imbert. Sommés de se rendre, ils reçurent à coups de mousquetade le héraut d'armes qui leur en fit la proposition. Les gardes suisses arrivèrent ce jour-là au camp avec le reste des gardes françaises qui venaient du Piémont.

Le mardi, 22, quelques seigneurs huguenots du voisinage et des habitants d'Alissas vinrent solliciter du roi des lettres de sauvegarde, qui leur furent octroyées

(1) Pièce manuscrite appartenant à l'auteur.

après qu'ils eurent prêté le serment ordinaire entre les mains de Georges de Montchy, grand prévôt de France. Le régiment de Champagne et la cavalerie légère du sieur d'Alais arrivèrent aussi au camp.

Le mercredi, 23, le régiment de Piémont s'y rendit de même.

Le jeudi, 24, jour de l'Ascension, les régiments de Rambure, Languedoc, Vaillac et marquis d'Annonay y vinrent également.

Le vendredi, 25, le roi accéléra les travaux et fit avancer les postes de toutes parts. Six canons battirent l'ouvrage à corne de la place.

D'Entrevaux, gentilhomme protestant, avait mis sous l'obéissance du roi son château situé derrière le fort de Toulon. Le comte de Soissons (Louis de Bourbon) et Richelieu y étaient logés. Quelques officiers occupaient une grange attenant au château. Les assiégés investirent de nuit cette dernière, tuèrent un officier et se saisirent des chevaux et du bagage.

Le père Bonaventure, récollet, confesseur de Montmorency, fut tué d'une mousquetade pendant qu'il travaillait dans une tranchée pour encourager les soldats par son exemple.

Le samedi, 26, la tranchée de Montmorency était conduite à vingt pas de la corne de la place. Des canons y furent amenés, qui firent à cet ouvrage une brèche de vingt-cinq pas environ et un assaut général fut donné sur les huit heures du soir. Les régiments de L'Augères, Picardie, Rambure, Annibal et Peyraud et une quantité de gentilshommes y prirent part. Le fossé de la corne fut franchi, la corne escaladée et la plate-forme occupée sans qu'aucun assiégé se montrât. Enhardis par ce succès, les assiégeants marchèrent droit aux murailles de la ville, où ils furent accueillis, disent *Les*

*Commentaires*, par « une infinité de mousquetades, coups de canons, artifices à feu, grenades, pétards chargés de balles, chaînes, clous et pots à feu, le tout mêlé de quantité de pierres. » Après quoi les assiégeants firent une sortie, au nombre de cinq cents, et repoussèrent les ennemis hors de la corne ; mais ces derniers, ralliés par Montmorency et soutenus par ses canons, reprirent l'ouvrage après un combat acharné. Dans ces deux affaires les royaux eurent plus de deux cents morts et de trois cents blessés.

Le même soir, à la même heure, le marquis Des Portes, à la tête des régiments de Languedoc et marquis d'Annonay, donna l'assaut au fort Saint-André, construit au-dessus de la place du Petit-Tournon et défendu par cent cinquante hommes. Il fut d'abord repoussé, mais, ayant mis l'épée à la main, il reprit l'offensive, s'empara du fort et passa au fil de l'épée tous ceux de ses défenseurs qui ne furent pas précipités dans les fossés.

Le dimanche, 27, à neuf heures du matin, Des Portes, descendant du fort Saint-André, fut tué d'une balle à la tête, tirée de fort loin par les dix-huit soldats qui étaient restés dans le Petit-Tournon. Il venait d'être fait maréchal de France. Le roi et Montmorency le pleurèrent, et toute l'armée le regretta.

Le Petit-Tournon fut pris peu après la mort de Des Portes, et les dix-huit soldats qui défendaient cette petite place furent condamnés à être pendus ; mais les soldats royaux les massacrèrent avant l'exécution de la sentence. Une courte trêve fut ensuite conclue entre les deux partis pour ensevelir les morts.

**PREMIERS POURPARLERS DE CAPITULATION. ABANDON  
DE PRIVAS PAR SES HABITANTS. RETRAITE DE LA**



GARNISON AU FORT TŒULON. OCCUPATION, PILLAGE  
ET INCENDIE DE LA VILLE. REDDITION DU FORT  
(27-29 MAI 1629).

Le même jour, dimanche, 27 mai, les assiégés se voyant dominés de partout depuis la perte du fort Saint-André et du Petit-Tournon, pressèrent Saint-André de s'aboucher avec Gordes, capitaine des gardes du roi et son parent, pour traiter d'une capitulation. A la place de ce gentilhomme, disent les *Mémoires du Rohan*, on y envoie « Veynes, capitaine au régiment des gardes, qui lui offre composition honorable pour lui et pour ses soldats, mais non pour les habitants; ce qu'il refuse, protestant de ne les abandonner jamais. Ledit Saint-André ayant fait son rapport, lesdits habitants s'en épouvantent et même ceux de Vivarais, lesquels tous ensemble abandonnèrent la ville, [dans la nuit du dimanche au lundi], et se sauvent dans les Boutières (1), tellement qu'ils laissent Saint-André dans Privas avec cinq cents hommes pour défendre une place où il en fallait deux mille. En cette extrémité, il ne juge meilleur parti que se retirer au fort de Toulon, où il pouvait faire sa capitulation plus sûrement que dans la ville, pource qu'on ne le pouvait forcer sans beaucoup de temps et perte de beaucoup d'hommes. » Les habitants de Privas, au nombre de deux à trois cents, qui n'avaient pas fui, le suivirent. Les consuls étaient avec eux.

« Sur le point du jour [suivant, lundi, 28], Deffiat [grand maître de l'artillerie], Gordes et Veynes veulent parler à lui. Il s'abouche avec eux. On ne lui offre la

(1) Ils avaient adressé une seconde requête à Chabreilles, qui leur avait répondu comme la première fois.

vie que pour sa personne en abandonnant ses soldats. Il les rebute rudement et se retire pour courir même fortune avec eux. Voyant qu'on ne pouvait l'ébranler, on le semond (prie) d'envoyer encore quelqu'un des siens pour faire savoir sa dernière résolution. Brunel, du Dauphiné, lieutenant d'une compagnie, s'y offre. On trouve bon qu'il y aille. Il y fait trois voyages, durant lesquels il est gagné. Au dernier, il apporte l'assurance de la vie pour tout le monde; mais, avant que de rien écrire, il dit qu'il fallait que Saint-André, avec quelques capitaines, allât se jeter au pied du roi pour lui demander pardon, et que le comte de Soissons, qui le devait présenter, l'avait chargé par exprès de lui dire qu'il se hâtât, qu'il ne fallait perdre le temps et qu'il l'attendait avec impatience.

» Il assembla là-dessus ses capitaines, qui tous le prièrent d'aller, et, quand il en fit difficulté, ils lui reprochèrent qu'il les avait mis en peine, mais qu'il ne les en voulait tirer. Ainsi, étant forcé, il sort avec cinq capitaines. Il est conduit par Saint-Preuil et Louville dans la chambre de Saint-Simon, où le cardinal le vint voir et lui déclara qu'étant sorti sans aucune parole, il était prisonnier. On lui fit écrire à ceux du fort qu'ils se rendissent à discrétion et qu'ils auraient le même traitement que lui. » Mais, comme on le verra ci-après, on n'était pas décidé à agir plus loyalement avec la garnison qu'avec Saint-André. Ce dernier aurait bien désiré de voir le roi, dont il avait partagé les jeux dans sa jeunesse, et il se présenta même devant sa porte; mais ce dernier se refusa à le recevoir. « Toute sa vie, » dit Henry de Lagarde, « ce prince ne redouta rien tant que de se trouver dans de telles conditions en présence d'anciens compagnons de son enfance et de sa jeunesse. » Saint-André avait fait dire au roi que Rohan

pouvait tenir la campagne dix ans ; que lui, Saint-André, possédait tous ses secrets et connaissait les moyens de le perdre en peu de jours, et pouvait ainsi rendre de grands services à l'État. Mais Louis XIII crut qu'il tenait ces propos pour sauver sa tête et ne voulut ni le voir ni lui rien promettre, comme nous venons de le dire.

Avant ces négociations, de graves événements avaient eu lieu. Dans cette même nuit du dimanche au lundi 28, vers une heure du matin, une pauvre femme de Privas, sortie par la porte de la Plaine, informa la sentinelle du régiment de Phalsbourg que les habitants de Privas et autres gens du Vivarais, qui occupaient la ville, venaient de s'enfuir dans les montagnes. Ce propos ayant été rapporté au baron de Chamblay, maître de camp du régiment, ce dernier, sur l'ordre du roi, entra dans la place avec beaucoup de précautions et trouva environ deux cents hommes malades, âgés ou blessés et les massacra sans pitié. Le régiment des gardes entra après le régiment de Phalsbourg et occupa les places, murs et bastions. Successivement, tous les régiments de l'armée entrèrent dans la ville et la pillèrent de fond en comble (1). Le butin fut considérable, « car, » disent

(1) Levassor raconte autrement l'entrée des soldats royaux dans la place : « Les gardes du duc de Montmorency, » dit-il, « logés aux pieds de la demi-lune, n'entendant plus de bruit comme ils avaient accoutumé, deux d'entre eux demandèrent à leur lieutenant la permission d'aller voir ce qui se passait dans la demi-lune. Ils y entrent, et, n'y trouvant personne, passent dans la place. » « Mes enfants, sauvez-vous, » leur cria une vieille femme, « les gens du roi sont dans la ville. » — « Et où irons-nous ? » demandent les deux gardes. — « Dans le fort de Toulon, » répartit la bonne femme, « les autres s'y sont retirés. » Les deux gardes, empressés de savoir si la chose est véritable, poussèrent jusqu'à la porte de la ville, qui regardait le fort de Toulon. L'ayant trouvée ouverte, ils ne doutent plus de la vérité de ce qu'on leur a dit. Contents de leur découverte, les deux gardes vont avertir leur lieutenant. Celui-ci court au duc de Montmorency et le trouve occupé, avec Marillac, sur l'assaut qui devait se donner le lendemain. Le duc et Marillac

*Les Commentaires*, « c'était une riche ville, de bonnes et belles maisons, bien meublées, desquelles on n'avait tiré chose quelconque ; mais, bien au contraire, toutes les Boutières et lieux tenus par la rébellion de ces contrées, y avaient réfugié, au commencement de la guerre, tout ce qu'ils avaient de meilleur. »

Le roi avait défendu le viol, l'incendie et le meurtre des vieillards et des enfants, néanmoins les vainqueurs massacrèrent les hommes âgés, malades et blessés, comme on l'a dit, mirent le feu à la ville, et plusieurs femmes qui n'avaient pas pris la fuite subirent les derniers outrages. Richelieu, qui était monté à cheval, quoique malade, avec deux cents gentilshommes pour aller à la recherche des fuyards, ayant rencontré douze jeunes filles âgées de seize à dix-huit ans, les fit conduire au château d'Entrevaux pour les dérober à la brutalité des soldats, et les recommanda à la dame du lieu, qui en eut un grand soin. On lui apporta, d'autre part, un nourrisson de sept mois, qu'on avait trouvé sur le sein de sa mère morte. Il lui donna le nom de *Fortuné de Privas*, accorda une récompense au soldat qui avait sauvé ses jours, s'enquit d'une nourrice et confia l'enfant aux soins de l'évêque de Saint-Paul, qui le fit élever plus tard chez les Cordeliers de Montélimar, où il devint la souche de la famille Liotard, qui avait encore des rejetons en 1846. Pour ce qui est de l'incendie, activé par un vent violent, il dévora toute la ville. « Il n'est pas resté une maison, » écrivait Richelieu à la reine mère, « que le feu n'ait mise en cendres. »

La nuit suivante, du 28 au 29, le capitaine Chambeau, qui commandait le fort de Toulon, sentant son

vont incontinent dans les tranchées, et tous les officiers du quartier de Montmorency ont ordre de quitter leurs postes et de marcher vers le fort de Toulon, afin d'assiéger ceux qui s'y sont retirés. »

courage faiblir , sortit avec les huit ou neuf cents hommes qu'il commandait , mais il rencontra à deux cents pas du fort le régiment de Lestrangle , qui lui barra le passage et l'obligea à rentrer après lui avoir tué quelques soldats.

Le mardi , 29, les soldats de la garnison n'ayant pas voulu se fier à la lettre que Saint-André leur avait écrite, non plus qu'à Brunel, et, d'autre part, n'ayant pu s'entendre avec Louis de Marillac et Jean de Gontault-Biron , que Bassompierre leur envoya, demandèrent à voir leur ancien commandant, d'autant mieux que les soldats royaux , qui investissaient le fort de Toulon , leur avaient dit, le même jour, qu'on l'avait pendu. Sur cette parole, ils déclarèrent que plutôt que de se rendre ils verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Le roi, instruit de leurs dispositions, fit conduire Saint-André sous les murs du fort par Bassompierre. Le capitaine huguenot engagea ses défenseurs à s'en remettre, comme lui-même, à la miséricorde du roi, de sorte qu'ils se rendirent à discrétion (1). Les soldats royaux étant entrés sur-le-champ dans le fort, un « nommé Chamblanc, de Privas, » dit Richelieu dans sa lettre à la reine mère, « qui s'était opposé tant qu'il avait pu à se rendre à discrétion, ayant une mèche allumée à la main, dit tout haut : « D'ordinaire, quand on se rend à discrétion, on est pendu ; il vaut mieux périr

(1) Benoît dit que Saint-André, comme Chabreilles, « avait fait son traité, » qu'on « le fit prisonnier pour la forme, » et que « le prétexte qu'on alléguait qu'il était sorti de la place sans avoir pris ses sûretés n'était qu'une illusion. » Nous ne saurions partager ce sentiment. Rien, dans le récit qui précède et dans les événements qui suivirent, n'autorise à croire à une trahison de la part de Saint-André. N'avait-il pas refusé 100,000 écus au début de la lutte, comme on l'a vu ? Ne fut-il pas emprisonné après ? Ne recouvra-t-il pas la liberté par une évasion ?

par le feu que par la corde, je vais mettre le feu aux poudres, » et fit au même instant ce qu'il disait (1).

Cette explosion fit périr quatre soldats des gardes du roi ou suisses et trois protestants. Croyant ou feignant de croire que c'était une mine qu'on venait de faire jouer pour les détruire, les soldats royaux massacrèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent sur leur passage. Les aumôniers catholiques purent en sauver quelques-uns. Deux cents parvinrent à s'échapper; mais, reconnus par les Suisses qui conduisaient un canon à Veyras, ils furent mis à mort. Cinq à six cents hommes furent ainsi passés au fil de l'épée et cent autres pendus devant le fort par les goujats de l'armée, qui ne cessèrent cette horrible besogne que quand les cordes vinrent à leur manquer. Une autre centaine fut envoyée aux galères (2). Pendant le siège les protestants avaient eu déjà cent cinquante hommes tués, au nombre desquels quarante gentilshommes, et deux ou trois cents blessés. L'armée royale perdit en tout de sept à huit cents hommes.

Ainsi tomba la cité huguenote qui eut sans doute tenu en échec plus longtemps l'armée royale sans la défection de Chabreilles et de Brunel et des principaux

(1) Rohan, dans ses *Mémoires*, et Benoît disent que ce furent les soldats royaux qui mirent le feu aux poudres afin d'avoir un prétexte de massacrer la garnison, comme on le leur avait commandé; mais c'est peu vraisemblable, car, en agissant ainsi, ils s'exposaient eux-mêmes à un grand danger. Rohan, pour rendre plus odieuse la conduite des soldats royaux, fait trop bon marché d'un acte d'héroïsme qui honora l'obscur soldat qui en fut l'auteur. Bernard, biographe de Louis XIII, dit que l'explosion fut due ou à l'inadvertance d'un soldat catholique qui aurait jeté une mèche enflammée sur de la poudre répandue à terre, ou à un acte de désespoir d'un soldat protestant.

(2) La *Relation des progrès du roi* dit 60 pendus, plusieurs centaines envoyées aux galères et 600 tués. Bassompierre dit 500 pendus et 200 envoyés aux galères.

habitants de Privas, au nombre desquels les consuls. Cette perfidie, comme dit Rohan, « fit périr misérablement leur ville, partie de leurs habitants et le secours du Languedoc, et empêcha une paix honorable aux réformés. »

Saint-André et dix ou douze des principaux chefs furent retenus prisonniers. « Plusieurs, » dit Richelieu dans la lettre déjà citée, « sont entre les mains de diverses personnes de l'armée qui tâcheront de les faire sauver pour les grosses sommes d'argent qu'ils offrent. » Saint-André fut conduit à Valence, puis enfermé dans la tour de Crest, en Dauphiné, d'où il parvint à s'évader après quatre ou cinq mois de détention. De là il gagna l'étranger, où il continua le métier des armes et acquit la réputation d'un des plus vaillants capitaines de son temps.

#### DIVERSES LETTRES D'ABOLITION ET DÉCLARATIONS DU ROI. REDDITION DES PLACES PROTESTANTES.

Le jour même de la reddition du fort Toulon, 29 mai 1629, Louis XIII publia au camp de Privas une abolition ou amnistie en faveur de Chabreilles, d'Achard, Avias, Lagarde, Montroume, La Selve, René Ladreyt, Jean Jeune et Jacques L'Eglise, habitants de Privas, et de tous autres habitants du Vivarais et des Boutières, pour tout ce qui s'était passé depuis le 24 août 1627, c'est-à-dire depuis le commencement de la troisième guerre de religion. L'exercice de leur religion fut conservé aux habitants du haut et bas Vivarais et des Boutières, « sans qu'ils y puissent, » dit le roi, « être troublés à quelque chose que ce soit, à la charge qu'ils nous obéiront comme tous les autres nos bons sujets et se remettront en leur devoir. »

Chabreilles montra sa reconnaissance envers le roi en ramenant à son obéissance le pays des Boutières, avec les châteaux de Don, la Tourette, Chalencon, La Chèze, le Cheylard, la Tour de Cros et Pierregourde. La *Relation des progrès du Roy* dit deux cents châteaux et porte à six mille le nombre des protestants des Boutières qui firent leur soumission. Parmi eux se trouvaient, réfugiés dans des cavernes, douze cents hommes de Baix, du Pouzin et de Chomérac, armés de longues arquebuses, de pistolets et de poignards, et ruinés par la guerre.

Le 2 juin, Louis XIII fulmina une déclaration sévère, enregistrée par le parlement de Toulouse, le 27 août suivant, et portant que les biens des ci-devant habitants de Privas seraient confisqués; que les maisons et places, occupées par les fortifications, appartiendraient à ceux qui recevraient du roi l'autorisation de s'établir dans la ville; que personne ne pourrait le faire sans sa permission expresse à peine de confiscation de corps et de biens; que tous les biens des anciens habitants deviendraient également la propriété de ceux qui recevraient la permission d'habiter Privas; que les nouveaux habitants jouiraient de toutes les grâces et privilèges des autres villes de France, et qu'octroi leur était fait d'un marché par semaine et de quatre foires par an.

Cette déclaration fut confirmée par l'édit de grâce publié à Nîmes en juillet 1629, à la suite du traité de paix d'Alais du 28 juin. « La ville de Privas, » y lit-on, « qui, se confiant en son assiette rude et inaccessible, comme ils pensaient, en ses fortifications et en l'abondance des vivres et munitions dont elle était remplie, enorgueillie d'une longue prospérité, a osé résister et attendre la batterie de nos canons et l'effort de nos armes; et, méprisant les douces semonces



de notre bonté, la haine de ses habitants a été telle que, perdant l'espérance de pouvoir se maintenir en leur rébellion, ils ont mieux aimé abandonner leurs maisons et leurs biens que d'en chercher la conservation dans notre miséricorde, qui leur était toute assurée; se sont ôtés à eux-mêmes l'espérance de la recevoir et n'ont pu prévenir l'embrasement et la fureur du glaive que la vengeance divine a excités contre eux; pour raison desquels nous avons pourvu par nos lettres de déclaration [du 2 juin], séparément expédiées, et ne sont comprises en ces présentes. » L'article 9 de l'édit de Nîmes défendit en conséquence aux habitants de Privas de rentrer dans leurs murs.

On peut se demander si Louis XIII, qui laissa massacrer deux cents hommes malades, âgés ou blessés dans Privas et six cents dans le fort de Toulon; qui en fit pendre cent autres, avait bien l'intention de conserver leurs maisons et leurs biens, et même leurs vies, à tous les habitants de Privas dans le cas où ils n'auraient pas abandonné leur cité et se fussent rendus. Il est d'autant plus permis d'en douter que, dans les premiers pourparlers de Saint-André avec les représentants du roi au sujet de la capitulation, les habitants de Privas étaient formellement exceptés de celle-ci. N'avons-nous pas vu du reste Louis XIII lui-même dire aux députés catholiques du Vivarais, qui se plaignaient des habitants de Privas, qu'il ferait des rebelles « tel châtiment qu'il en serait à jamais mémoire ? » Dans une lettre du 27 mai, adressée à sa mère, il écrivait aussi : « Je me suis résolu à ne leur faire nulle capitulation et de les faire tous pendre. » Un mois avant, le 28 avril, Danchies, agent de Richelieu, faisait savoir ceci à son beau-frère Dargret, autre agent de ce dernier : « L'on me donne avis aussi de vous écrire que la ville succombera et que le

roi donne curée aux soldats et met tout à feu et à sang, afin de donner de la terreur aux autres villes et méchants lieux (1). » Aubery, dans son *Histoire de Richelieu*, essaie d'expliquer les rigueurs de Louis XIII en disant que le massacre du gardien des capucins de Valence l'avait rendu inflexible, mais c'est leur assigner une cause bien minime.

Avant le départ du roi de son camp, le sieur de Johannas, fils de Montréal, négocia la reddition de Lagorce. Le comte du Roure fit de même pour la Tour du Moulin, Vagnas et La Bastide-de-Virac. Vallon se rangea de même sous l'obéissance du roi, mais ses habitants furent obligés de rebâtir le château de leur seigneur qu'ils avaient démoli. Le roi fit grâce de la vie et des biens aux habitants réformés de ces divers lieux et leur conserva le libre exercice de leur religion, mais il décida que toutes les fortifications anciennes et nouvelles de ces places et d'autres seraient démolies dans trois mois, et retint un certain nombre d'otages de chacune d'elles comme gage de cette démolition. C'est ainsi que du 2 au 3 juin, il ordonna à Lestrangé de faire raser les forts de Toulon et de Saint-André, et les murailles de Privas; à Vogué-Rochecolombe et à Pierre de Tardieu, juge au bailliage de Villeneuve-de-Berg, les murs de Lagorce, du Pouzin et de Baix; et à Jacques Olivier, lieutenant criminel au même bailliage, ceux du Cheylard.

L'intendant du Languedoc frappa d'une imposition de guerre tous les protestants du Vivarais, même ceux qui n'avaient pas pris part à la lutte. Ce fut tout particulièrement le cas des protestants d'Annonay, qui avaient obtenu pourtant de leurs concitoyens catholiques une

(1) Schybergson, *Le duc de Rohan*, p. 91.

attestation portant qu'ils étaient demeurés complètement étrangers aux trois guerres de religion de la province; mais il faut dire à la louange de ces derniers qu'ils consentirent à supporter la moitié de la contribution.

Le lundi, 4 juin, le roi partit de Privas et alla coucher à Villeneuve-de-Berg chez le baron de La Roche. Le lendemain, il continua sa route et reçut en passant la soumission, déjà effectuée en principe, de Lagorce, qui avait une tête fortifiée, des bastions, des demi-lunes et une corne; de Vallon, qui était une place bien moins forte; de La Bastide-de-Virac et de ses beaumes ou grottes que les sieurs Jacques de Beauvoir et Pierre de Saint-Florent lui remirent; du Pont d'Arc, dont il fit démolir le fort, et de la Tour du Moulin. Le 5 au soir il alla coucher à Barjac. Le reste de son voyage appartient à l'histoire des protestants du Languedoc, avec lesquels il fit la paix le 28 juin à Alais, comme on l'a déjà dit.

Parmi les poètes qui chantèrent les triomphes de Louis XIII, Resseguier célébra particulièrement le siège de Privas dans une ode sans inspiration, qu'il fit imprimer en 1631 à la suite de sa tragi-comédie d'As-trée. « On remarquera comme une singularité historique, » dit La Boissière à la fin de son *Journal historique du siège de Privas*, « que trois des chefs qui commandaient au siège de Privas, Marillac, Montmorency et Lestrangle périrent sur l'échafaud; que Saint-Preuil, un des braves officiers de cette armée, eut le même sort, et que Cinq-Mars, fils de Deffiat, fut aussi décapité (1). »

(1) *Récit véritable de ce qui s'est passé au siège et prise de Privas, etc.* — *La prise de la ville et du fort de Privas, etc.* — *Lettre du Cardinal de Richelieu à la Reine mère sur la prise de Privas, etc.* — *Lettres du roi à la Reine mère, au parlement de Provence, aux ducs de Guise et de Ventadour.* — *Déclaration du Roy, contre les habitans qui*

II. — *Histoire des vexations endurées par les protestants du Vivarais et du Velay sous le régime de l'édit de Nantes.*

COMMISSAIRES EXÉCUTEURS DE L'ÉDIT DE NANTES.  
SUPPRESSION GRADUELLE DES EXERCICES ET DES  
TEMPLES DU VIVARAIS ET DU VELAY (1601-1685).

Dans le but d'éviter des contestations regrettables et d'inévitables lenteurs dans l'exécution de l'édit de Nantes, Henri IV nomma des commissaires spéciaux des deux religions, qui eurent pour mission de déterminer dans chaque province les lieux où l'exercice de la religion réformée pouvait être célébré.

Les premiers commissaires du Vivarais furent, pour les catholiques, le sieur de Fondriac, et, pour les protestants, Georges Du Bourg de Clermont, gouverneur de l'Isle-Jourdain ; ceux du Velay, le sieur de Saint-Félix, président au parlement de Toulouse (catholique), et Arnaud Du Faur de Pujols (protestant). Ces com-

*estoiient cy devant en la ville de Privas, etc. — Mémoire pour justifier les habitans de Privas sur le siège de Privas, etc. — Mémoire de ce qui est arrivé de plus remarquable... dans la ville de Privas..., depuis le 27 Décembre 1619 (manusc.). — Rohan, Mémoires, p. 454-461. — Histoire de Languedoc, t. IX, p. 387-388, 643-645. — Ménard, t. V, p. 502. — Les Commentaires, p. 273-315. — Benoît, t. II, p. 494-497. — Soulier, Histoire du calvinisme, p. 534-538. — Relation des progrès du roy dans le Vivarais et le Languedoc, etc. — La Boissière, Journal historique du siège de Privas. — Dourille, p. 298-322. — De La Garde, Le duc de Rohan, p. 302-323.*

On peut consulter aussi : Ch. Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, p. 159-166. — Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, Amsterdam, 1700-1701, 19 vol. in-12. — S. Du Cros, *Histoire de Henri, dernier duc de Montmorenci, pair et maréchal de France*, Paris, 1643, in-4°. — Ant. Aubery, *L'histoire du Cardinal duc de Richelieu*, p. 104-106. *Mémoires du maréchal de Bassompierre depuis 1598 jusqu'à son entrée à la Bastille en 1631*, t. IV, p. 38-47; etc.

missaires remplirent leur tâche, en 1601, avec beaucoup d'impartialité et respectèrent les droits acquis des réformés.

Ceux du Velay arrivèrent au Puy le 17 mars 1701. Dans cette ville, quatre protestants seulement se déclarèrent comme tels quoiqu'on crût qu'ils étaient plus de cent. Ils prévinrent leurs coreligionnaires des bourgs et des villages voisins, qui députèrent aux commissaires leurs pasteurs et les anciens de leurs consistoires.

Les protestants du Puy demandèrent comme lieu de culte et de sépulture la maison et le jardin de Matthieu Bonjour, en face de Saint-Laurent, achetés par leurs prédécesseurs ; sur quoi les commissaires leur répondirent plaisamment : « Vous qui êtes seulement le nombre de quatre n'avez besoin de grand cimetière, car, si un mourrait, les autres ne le pourraient pas porter. » Les commissaires accédèrent néanmoins à leur requête, mais seulement en ce qui concernait le cimetière.

Quant aux protestants des lieux environnants, ils demandèrent Saint-Voy-de-Bonas et Vorey comme lieux d'exercice ; mais les seigneurs catholiques du pays objectèrent que Saint-Voy était une terre seigneuriale et ecclésiastique. Pour ce qui est de Vorey, les habitants catholiques du lieu s'opposèrent systématiquement à l'établissement de l'exercice de la religion réformée au milieu d'eux.

Pendant que les commissaires examinaient les titres des uns et des autres, les enfants du Puy criaient aux ministres, qui s'étaient rendus dans la ville pour défendre les droits de leurs troupeaux, qu'ils étaient des *loups ravissants*. S'étant plaints de cette injure aux commissaires, ceux-ci ordonnèrent une enquête. Les enfants coupables de l'avoir proférée furent jetés en prison, et les officiers de justice, assistés des consuls,

publièrent une proclamation, « faisant inhibition et défense d'injurier les ministres et de crier, sur peine d'être pendu et étranglé sans figure de procès, soit femmes ou enfants de huit ans en haut. » Les commissaires voulaient même faire planter des potences dans tous les carrefours de la ville, mais les consuls s'y refusèrent en disant qu'il y en aurait assez d'une sur la place du Martouret, où elle fut, en effet, dressée le 23 mars 1601. Les commissaires désignèrent ensuite Saint-Voy et Le Chambon comme lieux d'exercice de la religion réformée pour la province du Velay (1).

Après la promulgation de l'édit de paix de Montpellier, du 19 octobre 1622, qui termina la première guerre de religion du dix-septième siècle, Louis XIII nomma un certain nombre de commissaires pour en hâter et faciliter l'exécution. Pour le Vivarais, ce furent Joachim de Souffize, seigneur de Lacroix, gouverneur de Pierrelate (catholique), et Antoine de Beaumont, seigneur de Chabreilles (protestant). Ils remplirent leur mission en 1623 dans un esprit de justice et d'apaisement, comme les commissaires du commencement du siècle, et ne supprimèrent aucun lieu d'exercice réformé.

De longues années après (2), des plaintes étant parvenues en haut lieu sur la non-exécution des édits de Nantes (1598) et de Nîmes (juillet 1629) et des diverses déclarations royales qui avaient suivi, Louis XIV

(1) Burel, *Mémoires*, p. 483, 484. M. Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 82.

(2) En 1655 nous constatons l'intervention, dans l'examen des contestations survenues entre les protestants et les catholiques du Vivarais, de deux nouveaux commissaires, Louis Boucherat, comte de Compans, intendant du Languedoc, et Thomas d'Escorbiac, baron de Montclus (protestant), conseiller à la chambre de l'édit du Languedoc ; mais ils ne paraissent s'être occupés que d'un petit nombre d'affaires particulières. Ils avaient reçu leur commission en 1654. Quant aux commissaires de Machault et de Candiac, qui avaient été nommés en 1630, ils ne s'occupèrent pas du Vivarais.

nomma, le 15 avril 1661, des commissaires mi-partie chargés de visiter les provinces et de juger les contestations existantes entre les catholiques et les réformés au sujet de l'exécution des édits précités. Les commissaires du Languedoc, qui s'occupèrent du Vivarais, furent Claude Bazin, seigneur de Bezons, intendant du Languedoc (catholique), et Balthazar Cotelier, seigneur de Peyremales, lieutenant particulier au présidial de Nîmes (protestant). Ils rendirent leurs jugements sur le Vivarais à Montpellier, en 1569. Sur trente-huit temples que renfermait cette province avec le Velay, ils en maintinrent seulement dix-huit, en condamnèrent deux (ceux du Petit-Tournon, près Privas, et de Saint-Christol), et se divisèrent d'opinion sur les dix-huit autres. Selon la teneur de leur commission, ils envoyèrent leurs procès-verbaux de partage au conseil du roi, qui devait les vider, pour nous servir de l'expression reçue.

Les personnages qui, sur la prière du synode du Vivarais, défendirent les droits des Eglises de la province devant les commissaires furent Charles Jeune, riche bourgeois de Villeneuve-de-Berg ; le procureur Nicolas, le sieur de Vêrulhes et le pasteur Isaac Homel, de Soyons.

Le syndic du clergé du diocèse de Viviers, qui avait demandé la démolition de tous les temples et la suppression de tous les exercices de son ressort, en ayant appelé au conseil du roi des jugements des commissaires, le Synode du Vivarais décida de demander à Henri de Massue, marquis de Ruvigny, député général des Eglises réformées, de prendre la défense de celles de sa province. Il chargea en même temps Pierre Loride, sieur des Galesnières, Turpin et Masclary, avocats au conseil du roi, de défendre leurs intérêts. Le conseil reçut le syndic du clergé du diocèse

de Viviers comme *appelant*, mais il se borna, par son arrêt du 30 janvier 1673, à obliger les Eglises du Vivarais et du Velay à produire les titres sur lesquels elles fondaient leurs droits d'exercice. En 1681, Masclary, ayant écrit à la province qu'il était nécessaire d'envoyer un pasteur à Paris, Homel en reçut la mission et partit.

Nonobstant ses efforts, les temples et exercices de Soyons, Charmes et Pierregourde furent condamnés par arrêt du roi du 26 (ou 7) septembre 1682; ceux du Chambon et de Saint-Voy l'avaient été déjà par surprise le 7 mars 1679, et l'exercice du Pradel le fut le 8 février 1683 pour une cause particulière.

Pendant le mouvement insurrectionnel de 1683, les temples de Chalencon (26 septembre), de Saint-Fortunat (*Idem*), de Châteauneuf-les-Vernoux (*Idem*), de Desaignes (13 décembre) furent détruits. Le 17 (ou 24) janvier 1684, le conseil du roi condamna les temples et exercices de Vals, Marcols et Le Gua, et, le 28 mai, ceux de Saint-Jean-Chambre, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Silhac, Vernoux, Gluiras, Boffres, La Bâtie-de-Crussol, Saint-Sauveur, Saint-Pierreville et Le Cheylard. Les temples des dix dernières localités susnommées avaient été déjà démolis par les soldats royaux, de sorte que le conseil du roi ne fit, en réalité, que sanctionner des faits accomplis.

Il restait encore quelques exercices et quelques temples dont le syndic du clergé de Viviers demanda la suppression. Le conseil du roi, qui voulait se donner une apparence de légalité, décida seulement, par son arrêt du 27 décembre 1684, que les protestants des lieux qui jouissaient encore du libre exercice de leur religion seraient contraints à produire leurs titres. Nous ignorons s'ils le firent. Cela paraît peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le conseil du roi condamna les exer-



cices et les temples de Saint-Vincent-de-Barrès et du Pouzin le 5 février 1685 ; de Baix, le 9 avril ; de Salavas et de Lagorce, le 18 juin ; de Meysse, le 25 juin ; d'Alissas, de Creysseilles et de Rochessauve, le 6 août. L'exercice et le temple de Vallon avaient été déjà condamnés le 19 février précédent et ceux de Chomérac le 23, par arrêt de d'Aguesseau, intendant du Languedoc, assisté du présidial de Nîmes.

Il paraît que plusieurs des temples de ces dernières localités furent, comme les précédents, détruits pendant ou à la suite du mouvement de 1683, car le syndic du clergé du diocèse de Viviers disait, dans sa requête de 1684, qu'à cette date les temples de Salavas, Vallon, Lagorce, Meysse et Baix restaient seuls debout. Ici encore, comme plus haut, le conseil du roi ne fit donc que consacrer le passé par ses divers arrêts (1).

AUBENAS. PERSÉCUTION DES HABITANTS PROTESTANTS  
ET DU PASTEUR LAFAYE. MISSION MILITAIRE. CON-  
VERSIONS FORCÉES (1600-1637).

Quand Louis de Montlaur, marquis de Maubec et baron d'Aubenas, eut recouvré la seigneurie de cette dernière ville après les guerres de religion du seizième siècle, il y fit construire des citadelles et des fortifications, dont l'assemblée politique provinciale du Languedoc, réunie à Castres en 1600, demanda à Henri IV la démolition, parce qu'elles avaient été élevées en haine de ceux de la religion. Le roi, à qui les députés de l'assemblée renouvelèrent cette demande à Lyon le 13 août suivant, les renvoya au gouverneur de

(1) Meissonnier, *Mémoire* (manusc.). Arch. nat., TT, 244, 259, 289, A et B.

la province ou à son lieutenant, et il ne fut pas fait droit à leur requête (1).

Trois ans s'étaient à peine écoulés (1603), que Montlaur persécutait si violemment ses sujets protestants qu'ils furent obligés d'abandonner leur pays, laissant biens et maisons. L'Eglise s'étant adressée, dans sa détresse, au synode du bas Languedoc, réuni à Uzès en 1603, celui-ci lui accorda un secours et l'autorisa à faire des quêtes dans les Eglises de son ressort (2).

Plus tard, le 26 septembre 1621, le pasteur d'Aubenas, Jean de Lafaye, ayant assemblé les chefs de famille de l'Eglise, leur exposa « que, la veille, étant dans son jardin avec sa femme et son serviteur, entra un soldat, portant un cimenterre, duquel il aurait voulu frapper son serviteur, et fait ses efforts pour l'arrêter lui-même... S'étant retiré du côté des clauses, rencontra huit ou dix soldats qui déchirèrent sa soutane, lui donnèrent un coup de poing sous l'œil et firent leurs efforts pour l'emmener prisonnier; ce qu'ils auraient fait sans l'empêchement de Jean Joard, Pierre Roure et quelques autres, duquel excès il a fait plainte à M. de Mézérac, régent. » La Faye ajouta que, « passant devant l'église Sainte-Anne, où était M. Treffault, prêtre, il le salua, et que ce dernier lui cria : « Otez votre chapeau, sot, quand vous passez devant l'église ! » — Il fut suivi par deux grands écoliers, l'un desquels lui donna une grande poussade... Il reçoit même des avis qu'il court fortune (risque) de sa vie. »

Trois ans après, dans une séance du consistoire d'Aubenas du 31 mars 1624, il fut constaté « que depuis le dernier édit de paix, accordé par le roi à ceux

(1) *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 293.

(2) *Auzière, Matériaux, etc.* (manusc.).

de la religion au camp de Montpellier le dernier octobre 1622, ceux qui ont autorité à cette ville ne veulent permettre l'habitation en icelle de ceux de la religion, même à aucuns qui s'y sont mariés, ni souffrir que ceux qui ont des filles les puissent marier à gens de la religion, s'ils ne sont habitants et originaires de ladite ville, sans avoir permission particulière de monseigneur le colonel [Jean-Baptiste d'Ornano, baron d'Aubenas par sa femme Marie de Montlaur], ni aussi qu'on ait un précepteur étranger pour instruire des petits enfans, ayant fait quitter ceux que lesdits de la religion y auraient employés; ce qui, continuant, reviendrait à la ruine totale de l'Eglise. » — Le consistoire, après en avoir délibéré, décide « qu'il sera envoyé au premier jour à monseigneur le colonel, homme de qualité et capable pour lui représenter, de la part desdits de la religion, les griefs et contraventions aux édits de Sa Majesté, qu'ils reçoivent journellement de la part des papistes, et le supplier très humblement nous faire jouir du bénéfice d'iceux, suivant la protestation qu'il en avait faite auxdits de la religion pendant son séjour dans ce pays. »

Le 21 juillet suivant, le consistoire est informé que le capitaine Guiton et le juge et procureur juridictionnel d'Aubenas ont fait sortir de la ville le sieur Malechane, gendre du feu greffier Mole, sous prétexte que le colonel avait commandé que nul habitant étranger de la religion ne pourrait se marier ou habiter à Aubenas. Le consistoire décida, en conséquence, que Samson de la Borye, premier régent (consul) d'Aubenas, Daniel Arcajon et Jean La Faïsse, notaire, iraient au Pont-Saint-Esprit supplier François d'Ornano, sieur de Margues, frère et lieutenant du colonel, « de faire cesser telle persécution et ordonner audit capitaine Guiton et officiers de laisser vivre en paix ledit Malechane,

conformément aux édits de Sa Majesté, et, au cas qu'on ne le pourra obtenir, protester audit sieur qu'on recourra à la justice. »

« Le dimanche, 24 juillet, » dit une plainte dont nous parlons plus loin, « les catholiques s'étant ameutés avec armes, sous prétexte d'une querelle particulière, plusieurs d'entre eux disaient tout haut qu'il se fallait à ce coup défaire de tous ces parpaillots, entendant ceux de ladite religion. » Pendant trois jours, les insultes et les menaces continuèrent de cette sorte.

Le 4 août, le consistoire constate que la plupart des catholiques d'Aubenas en armes « ont investi la maison de Sara Vincent, veuve de Pierre Alméras, et, en présence du juge et procureur juridictionnel, ont essayé d'enfoncer les portes, disant qu'ils voulaient avoir mort ou vif le sieur Du Puy [des Veux], qui la recherche en mariage, menaçant de tuer tous ceux des réformés qui voudraient s'y opposer. De La Borye, premier régent, accourut avec son chaperon pour apaiser le tumulte. On le menaça et lui dit qu'on ne le reconnaissait point. On aurait tué Du Puy si on l'avait rencontré. Un catholique, courant l'épée à la main, dit qu'il devait tuer La Borye s'il l'avait arrêté. Plusieurs catholiques dirent aussi qu'il fallait tuer cinq ou six huguenots, qui conduisent toutes les affaires d'iceux, et, les autres, qu'il les fallait dépêcher entièrement et s'en défaire pour un bon coup. Le soir, ils jetèrent des pierres aux fenêtres du sieur de La Genestière, gardèrent la porte du sieur de Fons, firent charivari à ladite Vincent, rompirent les vitres du temple, criant, en faisant ledit charivari de nuit : Aux parpaillots. » Ils renouvelèrent la même scène devant le logis du pasteur Paul Accaurat.

Depuis le lundi, 26 août, « les écoliers des jésuites... s'attroupent, vingt-cinq ou trente des plus grands éco-

liers, avec épées et bâtons, criant par la ville : sort Clapier (1), Ministre, Reynet, Arcajon et La Faïsse; — même auraient fait leurs efforts d'offenser le maître, qui avait été arrêté pour l'instruction de la jeunesse ;... et tout présentement (30 août) une troupe serait entrée dans le temple, montée dans la chaire, prit le Nouveau Testament qui y est, fait semblant de le déchirer si des gens de la religion n'y fussent promptement accouru. » Le consistoire décide qu'on en écrira à Mazargues, et que Niclot, ancien, portera le mémoire et l'appuiera de ses paroles « pour tâcher de faire cesser telles insolences à l'avenir, et qu'il sera aussi fait acte de sommation à M. [Louis de La Faye] de Lanthozet, juge, et S<sup>r</sup> Blachère, second régent, par quatre de cette Eglise, pour faire cesser ces insolences et protester contre eux des suites qui en pourrait arriver, à faute qu'ils n'emploieraient leur autorité contre tels désordres. »

Le 23 septembre, Paul Accaurat, assisté de Jean Barthélemy Dussaut, Pierre Valleton, M<sup>re</sup> de La Faïsse, notaire, et Reynet, anciens du consistoire, se présenta devant M<sup>re</sup> de Lanthozet, docteur en droit et juge de la baronnie d'Aubenas, pour se plaindre de toutes ces violences, et de celles dont il était personnellement l'objet depuis un an environ qu'il exerçait son ministère dans la ville. Ainsi il a été « provoqué et injurié dans le temple à l'issue de sa prédication, à la vue de tout le peuple, par les jésuites, dont les écoliers, quand il va par la ville pour ses visites aux malades ou autres fonctions de son ministère, le poursuivent de huées et profèrent des [outrages] contre sa personne et son ministère; » voire même ont affiché en lieu public des placards diffamatoires contre lui. La nuit, quand il est

(1) C'était le maître d'école.

dans sa chambre, on jette des pierres contre la porte et les fenêtres de son logis.

« Le juge Lanthozet ne voulut pas, » dit Draussin, « recevoir la plainte verbale du pasteur et du consistoire. Dussaut, notaire, la rédigea et en remit copie au juge avec mention du refus opposé. »

Le 25 décembre, le consistoire décida de nouveau d'envoyer des mémoires à Mazargues et à Marie de Montlaur, marquise de Maubec et baronne d'Aubenas, sa belle-sœur, « contenant les griefs que cette Eglise reçoit journellement de la part des ecclésiastiques et papistes en contravention des édits. »

Trois ans après, le 25 juillet 1627, les habitants catholiques d'Aubenas, « en vertu de certains défauts par eux obtenus par surprise, » assignèrent MM. Gontier et Clapier, régents de l'école de ceux de la religion, dans les deux mois, au conseil privé du roi, avec inhibition de continuer l'exercice de leur charge. — Le consistoire décida que le corps de ceux de la religion prendrait fait et cause pour lesdits régents, et répondrait, par un avocat, à l'assignation des catholiques pour requérir la cassation desdits défauts et inhibitions (1).

Pendant la troisième guerre religieuse du dix-septième siècle, Henri II de Bourbon, prince de Condé, passant à Avignon, chargea Mazargues d'occuper Aubenas avec cinq cents soldats corses, quoique la ville n'eût pris aucune part à la révolte de Rohan. Ignorant les desseins cachés de Mazargues, deux régents d'Aubenas allèrent « le saluer en corps de ville » le jour de son arrivée, qui était le 1<sup>er</sup> janvier 1628, mais « il leur ôta

(1) *Registre du consistoire d'Aubenas*, n° 2 (manusc.). Draussin, *L'église d'Aubenas*, dans *L'Eglise libre* du 3 février 1888.

le chaperon , qui est la marque de cette dignité , » dit Benoit , « et ayant fait assembler le conseil , il ne permit pas aux réformés , qui avaient été élus conseillers , d'y prendre séance. Il désarma tous les réformés , et , ayant été obligé de fortifier son parti de quelques troupes , parce que les catholiques étaient en beaucoup moins grand nombre que les autres , il logea la garnison toute entière chez les réformés seuls. Il y commit des excès pareils à ceux de nos jours , et dont les malheureux ne purent se racheter qu'en changeant de religion , de sorte qu'en trois semaines il y eut deux cent cinquante familles , si les relations des convertisseurs ne grossissent point le nombre , qui se firent catholiques. Pour ajouter l'insulte à la violence on faisait déclarer et signer à ces misérables qu'ils embrassaient la religion romaine de leur bon gré. On fit même dire à quelques-uns qu'il y avait plusieurs années qu'ils avaient le dessein de se réunir. »

*Les Commentaires* du ministre converti Marcha donnent les détails suivants sur la manière dont Mazargues procéda. Ce fut , comme on va le voir , le véritable inventeur des missions militaires , qui reçurent plus tard le nom de missions bottées ou dragonnades. « Cette théologie , » dit-il , « jointe à celle des pères jésuites du collège de cette ville , convertit quelques-uns qui , en même temps , étaient déchargés de toute foule et à mesure que les autres en étaient surchargés ; de sorte que ceux qui la craignaient le plus , ou qui ne pouvaient pas la supporter , se faisaient catholiques ; et ceux qui étaient le plus opiniâtres se trouvaient enfin vingt-cinq ou trente soldats sur les bras , qu'il fallait nourrir ou payer , et qui n'étaient pas des plus patients ; par ainsi le nombre des huguenots diminuant , celui des soldats était de telle façon que , sur la fin , ceux qui furent les plus rétifs se

trouvèrent en avoir des compagnies entières, et le-dernier les avait toutes, qui ne demeura pas longtemps en cet état. »

Marcha ne dit pas qu'indépendamment de ces logements militaires, Mazargues, suivant la relation du *Voyage de M. le duc de Rohan en Vivarais*, avait « porté à la plupart [des réformés d'Aubenas] la dague et le pistolet à la gorge, et enfin renouvelé la face de toutes les cruautés plus horribles que les tyrans plus inhumains ont exercé contre l'Eglise aux siècles précédents. » C'est ainsi que, d'après les *Mémoires de Rohan*, Mazargues recourait aux coups de bâton et d'étrivières pour obliger les protestants à aller à la messe. Il y eut aussi quelques maisons d'incendiées par les soldats corses.

Le notaire La Faïsse assure, dans un de ses *Registres*, que Mazargues viola la commission qu'il avait reçue du prince de Condé, qui portait qu'une simple garnison de soixante soldats serait imposée à la ville, et entièrement à ses frais. Il ajoute que le traitement infligé aux habitants réformés d'Aubenas était d'autant plus immérité, que « lesdits de la religion avaient toujours vécu en l'obéissance du roi, fait les déclarations portées par ses patentes, et rendu les effets de leur protestation sans avoir jamais chancelé ni commis acte contraire. »

Le temple d'Aubenas, devenu inutile, fut livré à Mazargues, qui en fit une écurie pour ses chevaux, et le pasteur, Paul Accaurat, fut congédié. Trois chefs de famille seulement n'abjurèrent point leur religion, parce qu'ils avaient pris la fuite, « favorisés, » dit le même notaire, « de leurs parents et amis catholiques. » C'étaient les sieurs Jacques Fornier, Dussaut et Reynet. Leurs maisons furent pillées et ruinées, de même qu'une partie de leurs terres. Il en fut de la plupart de ces conversions, comme de celles du siècle suivant :



elles durèrent ce que dura la peur. Quand le calme se fut rétabli, après l'édit de grâce de Nîmes, de juillet 1629, un grand nombre de familles passées au catholicisme revinrent à leur première foi.

La Faïsse, dans son *Livre de raison*, a laissé un récit détaillé de ses tribulations particulières. Le 13 mai 1628, ayant déclaré, ainsi que Valleton, Arcajon et Benjamin Legrec, chirurgien, qu'il ne voulait plus aller à la messe, on lui donna six soldats à loger; et, le 16 juin suivant, on le conduisit avec ses collègues devant Montmorency, qui était arrivé à Aubenas le jour même. Ce dernier leur demanda s'ils étaient allés à la messe. « Je fis réponse qu'oui, » dit La Faïsse, « parce qu'on nous y avait fait aller par logement extraordinaire de soldats dans nos maisons, qui nous mangeaient toute notre substance et celle de nos enfants, et que la nécessité nous avait contraints à y aller. Il nous demanda si nous voulions pas y retourner; nous répondîmes que non, et il commanda au capitaine Guiton de nous mettre en prison, ce qui eut lieu... On nous fit dire par nos parents catholiques que si nous ne nous résolvions d'aller à la messe, nous étions perdus. »

Une ordonnance de Montmorency, du même jour (16 juin), prétendant que La Faïsse et ses compagnons étaient revenus à la religion réformée à cause de l'expédition du duc de Rohan dans le Vivarais, les déclara prisonniers de guerre, et les condamna à vider la ville d'Aubenas sans pouvoir jamais plus y revenir, sauf la permission du roi ou du gouverneur, après qu'ils auraient payé leur rançon à ceux à qui on les avait données.

La Faïsse, pour sa part, eut à compter neuf cents livres au comte de Saint-Remèze, Jean de Grimoard de Beauvoir du Roure, et se rendit successivement à Viviers et à Montélimar pour négocier un emprunt.

Chassé de Montélimar peu après, il se retira à Allan, en Dauphiné, puis à Meysse, dans la maison de sa femme défunte. « Pendant mon absence, » dit-il, « et depuis le 29 juin 1628, j'eus six, trois, deux, et quelquefois un soldat, qu'on me fit payer jusqu'à la publication de la paix, en juin 1629. » Arcajon accompagna La Faïsse dans ces divers lieux. Quant à Valleton et Legrèc, il semble, d'après le *Registre* de La Faïsse, qu'ils furent emprisonnés au château d'Aps, puis à Viviers.

La Faïsse, qui était un homme pieux, termine son récit par cette remarque résignée : « Je ne m'étonne pas si Dieu nous a privés de sa Parole, d'autant plus qu'un an auparavant, presque tous ne venaient au prêché, pendant lequel, même ceux du consistoire, étaient dans le cabaret, dans une boutique, ou se promenaient à la place, comme si la prédication leur eût été en horreur; ne voulant rien donner pour l'entretien du pasteur, ni ceux qui devaient des légats (legs) aux pauvres les payer, tellement que Dieu ne pouvait rien faire de plus juste que de nous avoir tant à mépris. »

Un sieur A. Dubreton, qui se dit le petit neveu du capitaine Du Poyet, d'Aubenas, qui n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy que pour mourir de la main de ses coreligionnaires, comme le célèbre Brison, et se donne, quoique pauvre, comme appartenant à une des premières et des plus riches familles d'Aubenas, qui avait fourni des hommes d'honneur, jugea à propos d'adresser une *Lettre aux nouveaux convertis de la ville d'Aubenas* pour les féliciter et les encourager. Il explique, comme suit, la conduite de Louis XIII, qui recourait à la violence, et laissait ses officiers y recourir également pour convertir les protestants : « Il se fait obéir à eux de force ouverte, mais c'est pour les rame-

ner par amour à sa religion dans une paisible jouissance de leurs privilèges. Il leur fait sentir la puissance de ses armes, non pour leur donner des sentiments de désespoir, mais pour leur imprimer l'amour de l'obéissance (!). » Dubreton, qui paraît avoir habité Paris, signe sa lettre de cette ville, « le 4 avril 1628. »

Après l'édit de grâce de juillet 1629, La Fâisse, Valleton, Arcajon et Legrec rentrèrent dans leurs foyers, et, par leur heureuse influence, beaucoup de nouveaux convertis furent ramenés au protestantisme. D'autre part, ils firent établir dans la ville un certain nombre de protestants des Boutières, de Privas, d'Alais, de Saint-Ambroix, des Vans et d'ailleurs; et comme, malgré l'édit, l'exercice de la religion réformée ne leur avait pas été rendu, ils célébrèrent leur culte en secret; mais les catholiques le troublèrent souvent, et tuèrent même un jour celui qui faisait les prières d'usage.

La maréchale d'Ornano qui, depuis la mort de son époux, survenue en 1626, avait pris la direction des affaires de sa maison, ne voulut pas supporter dans Aubenas la présence de ces protestants étrangers, et leur enjoignit de sortir. L'un d'eux, Jean Coiras, des Vans, homme fervent et courageux, qui s'était marié avec la fille de celui qui faisait les prières, et avait opposé des dénégations publiques aux assertions aventureuses d'un jésuite, prêchant en pleine place d'Aubenas, ne voulut consentir à quitter la ville qu'après beaucoup de sollicitations, et il y rentra jusqu'à trois fois. La troisième fois (c'était le samedi, 19 juin 1631), il « se tint caché dans sa maison, » dit une pièce du temps, « jusqu'au lendemain dimanche, environ les six heures du soir, que les voisins, apercevant un plus grand nombre de gens que de coutume à ladite maison, se doutèrent qu'il y était, et que, sous prétexte de visite,

on y faisait quelque assemblée ou la prière. » Les laquais de la maréchale l'ayant appris se ruèrent, avec des catholiques du quartier, sur la maison, et emmenèrent Coiras hors de la ville. L'un d'eux, qui le suivit, lui porta un coup d'épée dans les reins et le laissa pour mort sur la route. La maréchale fit faire des procédures pour la forme, et le meurtrier ne fut pas découvert.

Dans le mémoire qu'elle rédigea pour disculper ses gens, elle demanda une nouvelle fois que l'exercice de la religion réformée ne fût pas rétabli à Aubenas, car ce serait « ouvrir la porte, » disait-elle, « à la révolte de la plus grande partie des nouveaux convertis, » c'est-à-dire leur retour au protestantisme.

Quatre ans après, en 1635, Jean Lateule, Pierre Crès, tailleur d'habits, Jean Guibordenche, Roze (?), Astier, Antoine Girard, Hélié Sibode, Jean Matthieu, Jeanne et Suzanne Regnette furent condamnés, par une ordonnance d'Avril, à une amende et au bannissement de trois ans, sous peine, s'ils rentraient dans la ville, « de châtimens corporels et de rasement de leurs maisons, » parce qu'ils avaient assisté à une assemblée religieuse tenue dans Aubenas.

Le 19 novembre 1637, une autre assemblée de cinquante personnes, présidée par Daniel Arcajon, s'étant tenue dans la maison de Jean Barthélemy Dussaut (il a été déjà question d'eux), les magistrats d'Aubenas s'y rendirent, et lui ordonnèrent de se dissoudre. Comme elle s'y refusa, la maréchale se transporta elle-même sur les lieux, et fit arrêter Arcajon, Dussaut et un nommé Monteil dit Chalassy.

Dans l'interrogatoire, on demanda à Arcajon s'il ignorait que l'assemblée religieuse, pour laquelle il était poursuivi, fût contraire aux édits. Il répondit « qu'il n'y a jamais eu interdiction, à tout le moins qu'il le sache,

de Sa Majesté, ni d'aucun ministre de l'Etat, de l'exercice de la religion prétendue réformée en ladite ville; au contraire, être véritable que Sa dite Majesté, au dernier édit de paix qu'il lui plut accorder à ses sujets de ladite religion, à Alais, au mois de juin 1629, ordonna le rétablissement dudit exercice par toutes les villes et lieux où il avait été interdit... , niant... que dans ladite assemblée y eût aucun homme factieux..., et que ladite assemblée n'est point illicite, mais fondée sur les édits. » Les trois accusés furent condamnés au bannissement pendant six mois, à cent livres d'amende, et au rasement de la maison où avait été tenue l'assemblée. Ils en rappelèrent à la chambre mi-partie de Castres, mais une ordonnance du roi rejeta leur appel et évoqua l'affaire devant le parlement de Toulouse, comme ne regardant pas l'édit de Nantes. Le parlement confirma sans doute la sentence des premiers juges, si elle ne l'aggrava pas. Dans un mémoire spécial que fit rédiger la maréchale, elle prétendit que la maison Dussaut était une dépendance de son château, « attendu qu'elle y tenait ses mulets et chevaux qui entraient et sortaient par là (1)! »

En 1637 les protestants d'Aubenas eurent encore à souffrir. Le synode national d'Alençon, réuni cette même année, constata que, nonobstant l'ordre qu'avait donné Louis XIII, en réponse à un cahier des plaintes

(1) *Les Commentaires*, p. 143, 144. *Voyage de M. le duc de Rohan en Vivarais*, p. 343, 344. *Mémoires de Rohan*, p. 348. *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 372. *Registre de La Faisse*, dans *Vaschalde, Mes notes*, p. 90-92. *Libre de raison de La Faisse*, dans de Coston, *André de La Faisse* (*Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. XVIII, p. 95-98). *Narré de la merveilleuse conversion des hérétiques d'Aubenas, etc. Mercure français*, dans *Les Commentaires*, p. 143, 144. *Benoît*, t. II, p. 476, 477. *Dourille*, p. 237, 238. *Lettre aux nouveaux convertis de la ville d'Aubenas* (Paris, 1628), in-8°. *Draussin, L'église d'Aubenas au dix-septième siècle* (*Eglise libre* des 10 et 17 fév. 1888).

des Eglises réformées de juillet 1625, de restituer aux protestants les églises et les cimetières dont ils jouissaient, on leur enleva de vive force les églises et les cimetières de Vals, Vallon et Aubenas. Dans cette dernière ville, les protestants « sont obligés d'enterrer leurs morts dans les campagnes ouvertes, et on ne permet qu'à deux ou trois personnes seulement d'accompagner les corps à la sépulture, dans des lieux déserts, où ils peuvent être déterrés par des bêtes féroces et par les ennemis de la religion réformée (1). »

Les protestants d'Aubenas subirent aussi le contre-coup des événements de Vals, de 1652, comme on le verra ci-après.

#### TOURNON-SUR-RHÔNE PROVOCATION DE SES JÉSUITES (1602).

Dans un « cahier des plaintes et remontrances faites au roi par ses sujets de la religion réformée en l'année 1602, » ceux-ci se plaignent que les jésuites de Tournon « ont trouvé moyen de marquer les logis des catholiques et ceux de ladite religion, faisant mettre des croix et des chapelets de fleurs à la porte des catholiques sous ombre de dévotion, afin que les maisons qui n'en ont point soient remarquées pour être exposées à la fureur des premières émotions qu'ils s'efforcent tous les jours de faire élever. »

Le roi répondit à cette plainte le 31 août de la même année : « Sa Majesté défend qu'il soit plus usé de telles marques ès maisons particulières des villes de son royaume si ce n'est pour celles qui seront mises par dévotion aux fêtes solennelles et aux lieux où il a été ac-

(1) Aymon, *Tous les synodes nationaux*.

coutumé de tout temps, enjoignant aux officiers des lieux de pourvoir qu'il ne se fasse aucune chose tendant à sédition ou émotion à peine de privation de leurs offices (1). »

LE PUY. ENTRAVES APPORTÉES A UN ENTERREMENT.  
ENLÈVEMENT D'UN ENFANT (1603-1657).

Le 18 juillet 1603, Martin Gouteyron, protestant du Puy, éprouva les plus grandes difficultés à ensevelir un enfant qui lui était mort. Le prévôt et les consuls, qui avaient été contraints d'intervenir et même d'assister au convoi, durent lutter pour empêcher la foule de se ruer sur le pauvre père de famille. Le 22 juillet suivant, quelques catholiques arrachèrent la potence que les consuls avaient fait dresser sur la place du Martouret pour tenir en respect les mutins et la plantèrent devant la porte de Gouteyron. Les consuls et le prévôt, auprès de qui se plaignit ce dernier, accoururent et firent mettre en pièces la potence par le bourreau (2).

Le jeudi 25 avril 1657, le sieur Jehan Juny, habitant du Puy, se présenta au synode de Vernoux pour se plaindre de ce que son fils, âgé de huit à neuf ans, « lui avait été enlevé par force, dans ladite ville, par quelques habitants catholiques romains, et enfermé dans un couvent de cordeliers, d'où il ne l'a su retirer quelles instantes poursuites qu'il en ait faites. » Juny ayant demandé « conseil et consolation » à la compagnie, celle-ci délibéra qu'il en serait écrit au marquis de Ruvigny, député général des Eglises réformées en cour, pour le

(1) *Décisions royales, etc.*, p. 18.

(2) Burel, *Mémoires*, p. 488, 489. M. Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 88, 89.

prier d'en porter plainte à Sa Majesté, attendu que c'était « une pure infraction des édits (1). »

VILLENEUVE-DE-BERG. PRÉTENTION DE SON JUGE. INTOLÉRANCE DE SES AVOCATS CATHOLIQUES. SÉDUCTION DU JEUNE MIRABEL (1614, 1667, 1678).

Le synode national de Tonneins de 1614 constata que, contrairement à la teneur de l'édit de Nantes, portant que la décision des matières, qui étaient hors de la juridiction d'une cour, appartenaient seulement aux chambres de l'édit ou à d'autres cours de justice au choix des réformés, le juge du bailliage de Villeneuve-de-Berg ou du bas Vivarais « voulait, de son propre chef et autorité, porter aux cours royales de Villeneuve-de-Berg et d'Annonay des causes qui se pouvaient décider dans les cours des prévôts, » et avait présenté une requête au conseil du roi pour obtenir cette autorisation. En conséquence, le synode décida de prier les députés généraux des Eglises réformées en cour, de favoriser et de soutenir l'opinion contraire, que les réformés du Vivarais s'efforçaient déjà de faire prévaloir par devant le même conseil (2).

Le 9 février 1667, le syndic des avocats catholiques du siège de Villeneuve-de-Berg demanda à la cour des grands jours de Nîmes que les avocats, appartenant à la religion réformée de cette ville, ne pussent remplir les fonctions de procureur « à peine de 1,000 livres d'amende et autre arbitraire, » et la cour eut la faiblesse de consacrer cette inégalité contraire aux édits (3).

(1) *Arch. nat.*, TT, 289.

(2) Aymon, *Tous les synodes nationaux*.

(3) Beaudoin, p. 112, 227-229. *Bulletin, etc.*, t. XXV, p. 366.



Le jeune Antoine d'Arlempdes, sieur de Seneuillet, fils aîné de feu Jacques d'Arlempdes, coseigneur de Mirabel (1), et de Jeanne de Beaumont, né le 4 mai 1667 et âgé seulement de dix ans et dix mois, fut séduit par les catholiques. Un procureur du roi au siège de Villeneuve-de-Berg, établi depuis quelques années à Paris, lui avait déjà trouvé une place dans la maison du célèbre Turenne, qui s'était converti au catholicisme en 1667; mais le pasteur Jean Laget, du Pradel, domicilié à Villeneuve-de-Berg, qui comprit le danger que courait la religion de l'enfant, mit tout en œuvre pour dissuader sa mère de le laisser partir, ainsi qu'André de Lafaisse, maréchal de bataille, et Antoine d'Arlempdes, seigneur de Vendrias, oncle du jeune Antoine. Ce dernier resta donc dans sa famille jusqu'au 14 mars 1678, alors qu'il fut attiré, « par cajolerie, » dans le couvent des capucins de Villeneuve-de-Berg, par le père Michel, qui en était le gardien. Quatre jours après, le 18 mars, M<sup>me</sup> de Mirabel eut à ce propos une explication assez vive avec les consuls de Villeneuve-de-Berg, qui prétendirent que, dans la démarche de son fils, il n'y avait eu aucune subornation de la part des capucins et que le jeune Mirabel s'était réfugié de lui-même au couvent. Se voyant dans l'impossibilité de recouvrer son fils par la douceur, M<sup>me</sup> de Mirabel déposa une plainte à la chambre de l'édit du Languedoc, siégeant pour lors à Castelnaudary; mais, pour retarder le jugement de cette chambre, Rostaing Mège, syndic du clergé du diocèse de Viviers, fit rendre, le 5 juillet suivant, par D'Aguesseau, intendant du Languedoc, une ordonnance portant que Mège et la veuve de Mirabel seraient assignés devant le viguier du

(1) Voy. la généalogie de cette famille, *Pièces justificatives*, n° III.

Pont-Saint-Esprit pour être entendus. L'enfant fut conduit à l'audience et ne sut pas seulement dire son nom. Mège, peu satisfait de ce résultat, retira les pièces du procès des mains du viguier, et, au lieu de les transmettre immédiatement à D'Aguesseau, fit rendre à ce dernier, le 21 septembre suivant, une nouvelle ordonnance portant que le procès-verbal du viguier lui serait remis dans la quinzaine, et qu'en attendant, la mère paierait, par provision pour son fils, une pension annuelle de 300 livres. D'autre part, le père Michel fit abjurer la foi protestante au jeune Mirabel, contrairement à l'article 18 de l'édit de Nantes et à l'arrêt du conseil du roi du 24 avril 1665, confirmé par l'article 39 de la déclaration royale du 1<sup>er</sup> février 1669, interdisant de circonvenir les enfants des réformés pour les induire à changer de religion avant qu'ils eussent atteint l'âge de quatorze ans. M<sup>me</sup> de Mirabel n'était donc pas obligée de payer une pension pour son fils. Là-dessus, les créanciers de la famille, qui étaient, paraît-il, nombreux, firent saisir tous les biens des enfants Mirabel, de sorte que la malheureuse mère, privée de son fils aîné et des revenus de son mari, adressa, le 12 février 1679, une requête des plus touchantes à D'Aguesseau, où elle exposait son « état pitoyable, ne pouvant qu'avec peine pourvoir à l'entretien de sa famille. »

L'intendant du Languedoc paraît avoir été embarrassé de rendre un jugement dans cette affaire. Le dossier, qui est aux archives nationales, contient un projet d'ordonnance, qui s'arrête aux considérants et reste sans conclusion. D'Aguesseau, qui consulta le ministre d'Etat, voulut, sans doute, lui laisser le soin de formuler un arrêt. Nous ignorons si l'enfant fut rendu à sa mère. Mollier assure que toute la famille Mira-

bel était catholique à la fin du dix-septième siècle (1).

MEYRAS. EMPRISONNEMENT DU PASTEUR IMBERT (1621).

Monseigneur de Montès, par l'entremise du sieur Lacoste, de Nîmes, son député, fit emprisonner, en 1621, le pasteur Jean Imbert, de Meyras, « ayant... pris et emporté tous ses meubles, ne lui ayant laissé qu'une chemise, brûlé partie de sa maison et réduit à telle pauvreté qu'il n'a pas un sol. » Le consistoire d'Aubenas, à la charité de qui il recourut, lui alloua un secours de 10 livres (2).

LE CHAMBON. PERSÉCUTIONS ORDONNÉES PAR LE VICOMTE DE POLIGNAC (1626).

Le vicomte Gaspard-Armand de Polignac, gouverneur de l'Auvergne et du Velay, fit venir, en janvier 1626, ses sujets du Chambon et d'ailleurs et leur donna à choisir, à date fixe, entre « le bannissement de ses terres ou la révolte de leur religion, » après quoi il ne les tolérerait plus. Quelques-uns d'eux se convertirent au catholicisme, mais revinrent presque tous à leur ancienne foi ; les autres quittèrent le pays pour un temps.

Vital Jouve n'ayant pu abandonner sa maison à cause de son grand âge (il avait quatre-vingt-dix ans), fut emprisonné dans le château du vicomte, où il fut contraint de boire son urine pour étancher sa soif. Abîmé par la souffrance, il apostasia.

(1) *Arch. nat.*, TT, 448. De Coston, *André de Lafaisse*, dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, année 1886, p. 73, 74. Mollier, p. 232, 233. Cet auteur, savant du reste, croit à tort que Jacques d'Arlempdes-Mirabel vivait au moment de la conversion de son fils. Il a commis d'autres erreurs relevées par de Coston, *Idem*, p. 75, 76.

(2) *Reg. du consistoire d'Aubenas*, n° 2 (manusc.).

Le vicomte fit aussi jeter en prison Louis-Armand, Jacques Chapon et Jean de La Grange. L'un d'eux, dépouillé de ses vêtements, fut battu sur le dos et sur le ventre et perdit beaucoup de sang. Comme il tint bon, on lui attacha deux chats, l'un sur la poitrine et l'autre sur le dos, puis on les frappait pour exciter leur rage. Le malheureux patient se bornait à répéter ce beau passage du psaume XXIII<sup>e</sup> : « Même, quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car tu es avec moi ; c'est ton bâton et ta houlette qui me consolent. » Il ajoutait qu'une religion, qui torture ainsi le corps, ne peut sauver l'âme (1).

PRIVAS. LONGUES TRIBULATIONS DE SES HABITANTS  
(1629-1685).

La ville de Privas, depuis la catastrophe de 1629 et en suite de la déclaration du roi de juin et de l'article 9 de l'édit de pacification de juillet de la même année, demeura privée de ses habitants réformés pendant trois ans, et les catholiques ne s'y établirent qu'en nombre fort restreint. Elle servit de retraite aux voleurs, aux femmes de mauvaise vie, aux bêtes des champs et aux hiboux. La peste de 1629 à 1631 fit périr un grand nombre des fugitifs qui s'étaient établis dans les lieux environnants.

Un événement imprévu permit aux malheureux Privadois de rentrer dans leurs foyers. Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, qui s'était révolté contre Louis XIII par haine de Richelieu et réfugié à l'étranger, rentra en France en 1632 pour recommencer la lutte en Langue-

(1) Auzière, *Matériaux, etc.*, article *Le Chambon*.

doc. Il gagna à sa cause plusieurs évêques du Midi, un grand nombre de gentilshommes et Montmorency lui-même, qui fit un voyage en Vivarais pour s'assurer des places de la rive droite du Rhône et recruter des partisans. Les hommes qui s'étaient montrés les plus intraitables contre les protestants se jetèrent dans son parti, notamment Vinezac, Ventadour et Lestrange, qui se mit à la tête du mouvement en Vivarais (1) et leva un régiment.

Aussitôt que le maréchal protestant Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, qui poursuivit Gaston dans le Midi sur l'ordre de Louis XIII, fut informé au Pont-Saint-Esprit du rassemblement qui se faisait en Vivarais, il envoya, le 10 août 1632, contre Lestrange, le régiment de Vaubecourt, Sault et Alincourt, commandé par Marion, aide-de-camp du maréchal de Schomberg, et les quatre compagnies de cavalerie de La Roque-Massebault. « Ces troupes, » dit Dourille, « prirent position aux environs de Privas. Marion, aide-de-camp du maréchal, entra [le 15 août] dans la ville, que le vicomte venait d'abandonner pour se réfugier dans le fort du Petit-Tournon ; il rappela les bannis dispersés dans les lieux circonvoisins. Parvenu à les réunir, il ne lui fut pas difficile de réchauffer le ressentiment qu'ils nourrissaient contre leur ancien seigneur. Il [leur fit prêter serment de fidélité au roi], leur procura des armes, des munitions et les enrégimenta. Le 19, l'assaut du fort du Petit-Tournon fut ordonné. Les Privadois, qui avaient voulu marcher en tête des troupes royales, eurent à supporter les premiers feux de l'ennemi, mais déployèrent tant de courage, de résolution

(1) Cette province, d'une manière générale, demeura étrangère et même hostile à la révolte.

et de dévouement qu'ils enlevèrent le fort presque sans le concours des soldats qui les suivaient. Le vicomte de Lestrangle, après avoir opposé une vigoureuse résistance, dans laquelle il perdit deux ou trois cents hommes, fut fait prisonnier par ses propres vassaux qu'il avait si souvent humiliés. Traîné sur la place publique de Privas, au milieu des vociférations et des injures les plus grossières, il fut dépouillé de ses vêtements et fouetté de verges. Conduit ensuite au Pont-Saint-Esprit [le 26 août] et livré à Machault, intendant de la province, celui-ci lui fit trancher la tête sans autre forme de procès [le 6 septembre], malgré les instances du maréchal de La Force, qui avait promis la vie au prisonnier. Richelieu avait parlé. [Launai, sieur de] Lachamp, fils de [Trophime de Launai], comte d'Antraigues, qui avait été pris également au fort du Petit-Tournon, partagea le supplice du vicomte. La belle Paule de Chambaud, ou plutôt la vicomtesse de Lestrangle, mourut peu de temps après du chagrin que lui causa la perte de son époux (1). »

L'année suivante (1633), le receveur des tailles du Vivarais, Claude de Roche, demanda au conseil du roi d'être déchargé de sa commission parce qu'il lui était impossible de recouvrer les deniers du roi dans sa province (2). « La ruine de Privas, dont les habitants n'osaient encore se hasarder, ni à bâtir leurs maisons, ni à cultiver leurs terres, à cause qu'ils ne se trouvaient pas autorisés de se rétablir contre les termes rigoureux de l'édit de 1629, était le principal fondement de sa

(1) Benoît, t. II, p. 528. La Boissière, dans *Les Commentaires*, p. 323, 324. Dourille, p. 328-334. *Mémoire pour justifier les habitants de Privas*, dans *l'Annuaire de l'Ardèche pour 1854*.

(2) Tout ce qui est entre guillemets, sans indication contraire, est tiré de Benoît.

requête. Le conseil le renvoya, par un arrêt du 15<sup>e</sup> de février, à Miron, intendant du Languedoc, pour avoir son sentiment. Miron fut d'avis [le 11 octobre 1636] de déroger à cet édit sévère, de permettre que les habitants de Privas, à qui la liberté d'y revenir était ôtée, s'y rétablissent, et de laisser les charges de la ville libres, sans distinction de religion. Il donnait de bonnes raisons de son sentiment, et les principales étaient celles-ci : que tous les rebelles étaient morts ou avaient réparé leurs fautes, que la plupart avaient été tués à la prise de la ville, qu'une grande partie étaient morts de la peste durant les années suivantes (1629-1631), que le peu qui restait avait servi courageusement le roi et hasardé sa vie pour son service contre le seigneur du lieu, que les femmes et les enfants des uns et autres avaient assez souffert pour expier le crime de leurs maris ou de leurs pères, que le seigneur du lieu avait seul empêché ces pauvres gens de se rétablir et qu'il était hors d'apparence qu'on trouvât ailleurs assez de catholiques pour repeupler cette ville. [Dix ou douze seulement s'y étaient établis depuis 1629] (1). Le conseil fut touché de ces raisons, et l'avis de Miron fut suivi et exécuté ; mais comme on ne prêchait rien tant alors que la fermeté de la parole royale, qui fut la seule sûreté de ses sujets, on ne négligea de garder toutes les formes requises pour la révocation du premier édit » (arrêt du 27 juin 1637). Quelques maisons furent rebâties, les fugitifs rentrèrent peu à peu et rétablirent l'exercice de leur religion (2).

(1) Miron faisait aussi remarquer que, si Privas n'était pas réhabilité, le roi perdrait chaque année 5 ou 6,000 livres, montant de la taille et autres charges du lieu.

(2) Benoît, t. III, p. 533, 534. La Boissière, dans *Les Commentaires*, p. 324, 325.

Rassurés momentanément du côté de la cour, les protestants de Privas eurent à supporter un procès long et ruineux de la part de leur seigneur Charles de Sénecterre, marquis de Châteauneuf, qui avait épousé Marie de Lestrangle; fille et héritière du vicomte de Lestrangle et de Paule de Chambaud. Le sujet du procès était la démolition partielle du château de cette dernière par les habitants de Privas et des environs, le 10 janvier 1620 (Voy. p. 265).

Déjà, après les lettres d'abolition, accordées aux habitants de Privas et à Brison le 23 mars 1623 et qui mirent fin à la première guerre de religion en Vivarais, le vicomte s'était pourvu au conseil du roi qui, le 4 juin 1624, condamna ces derniers aux dommages et intérêts envers lui, ce qui les obligea à une dépense de 150,000 livres.

Pendant le siège de 1629, les 20 et 22 mai, le vicomte, qui ne se trouvait pas suffisamment indemnisé sans doute, avait encore obtenu des arrêts de confiscation contre les biens de vingt-six ou vingt-sept habitants de Privas; et, le 23 mai 1631, il avait signé une transaction, en vertu de laquelle un certain nombre de Privadois, se portant fort au nom de tous, s'engageaient à lui payer une indemnité de 71,000 livres.

Les Privadois en corps ne voulurent pas accepter cette transaction et se pourvurent devant la chambre de l'édit de Paris qui, le 13 août 1644, ordonna qu'il serait procédé à la liquidation des dommages et intérêts auxquels ils avaient été condamnés.

Pendant que la liquidation s'opérait, Châteauneuf qui, dès 1638, d'après le *Mémoire* cité plus haut, réclamait la somme de 78,000 livres, obtint, par requête, du conseil du roi, le 7 janvier 1645, des lettres patentes sur les *brevets de don* avec adresse pour leur vérifi-



cation à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Les protestants de Privas s'y étant opposés en faisant remarquer qu'il n'y avait que la chambre de l'édit de Paris qui pût connaître de leurs procès, le conseil du roi renvoya celui-ci, le 10 juillet 1649, à ladite chambre qui, par son jugement du 7 septembre 1651, condamna les protestants de Privas à payer à Châteauneuf la somme de 60,000 livres pour dépens, dommages et intérêts de la démolition de son château ; « mais parce que ledit seigneur, » raconte encore le *Mémoire*, « n'était pas si content de cet arrêt qu'il ne voulût se pourvoir par requête civile, lesdits habitants transigèrent [le 31 octobre 1653], par l'entremise de MM. de Rodoli et de Juge, conseillers au parlement de Toulouse, et ils lui accordèrent, pour dépens et autres considérations, 35,000 livres outre les 60,000 livres portées par le susdit arrêt. » Les protestants de Privas payèrent la plus grande partie de ces 95,000 livres ; mais les intérêts de ce qui était encore dû après la révocation de l'édit de Nantes de 1685 excédaient les paiements déjà effectués, de sorte qu'à cette époque on leur réclamait, en capital ou intérêts, une somme qui dépassait 250,000 livres.

Châteauneuf ne s'était pas borné à susciter ce procès à ses vassaux. Pour fortifier ses prétentions, qui n'étaient pas toutes bien fondées, il avait entrepris ces derniers sur leur rétablissement et leur religion et chargés d'odieuses calomnies. Heureusement, le curé de Privas, qui était un honnête homme, leur accorda, en 1650, « une déclaration fort avantageuse par laquelle il reconnaissait, avec serment devant le juge du lieu, qu'ils avaient toujours vécu avec les catholiques en grande concorde et qu'ils étaient gens de probité. »

Châteauneuf usa même de voies de fait à l'égard des

protestants de Privas. Dans une plainte portée, en 1641, devant le présidial de Valence par Maximilien de Laurens, avocat de René Garnier, Paul de Conches et autres habitants de Privas, nous voyons que, pour se faire payer des sommes qui lui étaient dues, il persécutait violemment ces derniers. Ainsi, « il avait établi la banalité pour ses moulins, défendu la chasse et la pêche, usurpé le bois communal, fait battre par ses gens le ministre Paul Accaurat et ceux qui allaient l'entendre, enlevé Isabeau de Garnier, fiancée de l'avocat Fournier, livré les marchands à la merci des soldats, contraint les corvéables de travailler à la construction de sa grange de Bourlatier, etc. »

Châteauneuf chercha une autre querelle aux habitants de Privas. En 1650, il voulut « que ses officiers reçussent les commissions de la levée des tailles, prétendant que ceux de la R. P. R. n'avaient point été rétablis. Mais, par arrêt du 24 décembre au dit an, rendu en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, défenses furent faites aux dits officiers de s'ingérer en la perception desdits droits ; que, sur les prétentions du dit marquis de Châteauneuf, les parties se pourvoieraient au conseil et, cependant, que les mandements pour l'imposition des tailles seraient envoyés aux habitants de l'une et l'autre religion. » Pendant neuf ans, les choses en restèrent là, quand Châteauneuf s'avisa « de faire assigner au conseil les habitants de la R. P. R. de Privas pour procéder sur le renvoi fait par l'arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 24 décembre 1650, dans laquelle instance étaient parties les syndics et habitants de la R. P. R. de Privas, le curé et autres habitants catholiques, et Gaspard Lévesque, chargé de la levée des deniers publics de ladite R. dans la ville de Privas.

La question du rétablissement des habitants de ladite R. dans la ville de Privas fut encore agitée, ce qui les obligea de demander, par leur requête du 7 mai 1660, que, sans s'arrêter à toutes les conclusions prises contre eux, ledit arrêt rendu à Montpellier le 24 décembre 1650 fût exécuté avec défense de les troubler en la jouissance de leurs biens, conformément aux arrêts rendus tant au conseil qu'aux chambres de l'édit de Paris et Castres. On produisit contre eux la déclaration de 1629 et l'édit de juillet de la même année, et, après que M. le rapporteur en eut communiqué à MM. d'Ornesson, d'Etampes et de La Marguerie, conseillers d'Etat, intervint un arrêt solennel et en grande connaissance de cause, l'onze décembre 1660, qui juge bien le rétablissement, car il ordonne que les officiers du sieur de Châteauneuf avec le syndic des habitants de Privas, qui sera catholique, recevront les mandements et qu'il sera passé outre à l'imposition et département des tailles par ledit syndic, en la présence de celui des habitants de la religion prétendue réformée qui sera par eux nommé pour y garder leur intérêt; et, à l'égard de la requête des deniers municipaux, Sa Majesté ordonne qu'elle sera faite par ledit syndic et par un des habitants de ladite R. à ce député. Ceci est encore ajouté à la fin de l'arrêt : Et, attendu que lesdits habitants de la R. P. R. ne sont un corps séparé dans la ville de Privas, Sa Majesté leur fait défense de prendre à l'avenir la qualité de syndic des habitants de ladite R. — Il ne se peut rien désirer de plus formel et de plus décisif. »

La cour avait donné d'autres marques de sa bienveillance aux habitants de Privas. « En l'année 1644, » dit le même *Mémoire* que ci-dessus, « le roi, ayant établi à Privas une chambre de justice tirée du présidial

de Valence, feu M. [François] Bosquet, alors intendant de Languedoc et depuis évêque de Montpellier, leur commanda, de la part de Sa Majesté, de rebâtir leurs maisons, d'en fournir, à un prix modéré, aux officiers qui composaient ladite chambre et à leurs dépens, pour les audiences, chambre du conseil et pour des prisons; de le faire promptement, comme pour les affaires propres de Sa Majesté, et à peine de désobéissance. Ce fut alors que lesdits habitants y employèrent non seulement toute leur substance, mais aussi épuisèrent la bourse de leurs amis. »

L'inauguration de la chambre de justice eut lieu le 12 août 1644 sans faire de différence particulière entre les réformés et les catholiques, et l'intendant nomma même pour syndic des uns et des autres le notaire Paul de Conches, qui était ancien du consistoire (1).

L'attitude correcte des Privadois pendant la guerre de la Fronde, qui dura de 1644 à 1652 (2) et pendant laquelle le prince Louis II de Condé, uni aux Frondeurs et à l'Espagne contre la cour, tenta vainement de les soulever, continua à leur attirer la bienveillance du roi (3).

Douze ans après, en 1663, le clergé, qui tolérait avec peine les réformés à Privas, leur suscita un procès

(1) Cette chambre de justice eut une existence éphémère par suite de la mesquine jalousie de celles de Valence et de Villeneuve-de-Berg. « En 1646, » dit Mollier, « le 19 décembre, parut, pour être révoqué en 1649, renouvelé en 1657, révoqué une seconde fois en 1658, un édit par lequel Louis XIV transférait la chambre de Privas à Villeneuve-de-Berg, où elle était érigée en sénéchal-présidial. »

(2) En 1649, le consistoire de Privas, comme tous les autres consistoires du Vivarais et du Velay, prêta serment de fidélité au roi avec un grand empressement (*Arch. nat.*, TT, 259, 261).

(3) Benoît, t. III, p. 24, 25, 144, 145. La Boissière, dans *Les Commentaires*, p. 325. Dourille, p. 339. Lacroix, *Invent. sommaire des arch. de la Drôme*, B, 37. Mollier, p. 277.

pour les obliger à quitter la ville (1). Il fondait ses prétentions sur la déclaration de juin 1629 et l'édit de juillet suivant, et le prince de Conti, Armand de Bourbon, gouverneur du Languedoc, l'appuyait de tout son pouvoir, regardant « comme un remède aux restes de débauches de sa jeunesse, dont il était travaillé, la pieuse cruauté de réduire à la mendicité deux cents familles hérétiques. » C'était, en effet, le chiffre qu'avait trouvé le sieur de Bonnet, lieutenant général au siège royal de Villeneuve-de-Berg, agissant par ordre de Bezons, intendant du Languedoc. Le procès-verbal de cet officier de justice constatait aussi que Privas renfermait soixante familles catholiques et trente-deux maisons non encore reconstruites.

Après une longue instruction, Louis XIV, comme la plupart des souverains qui gardent plus longtemps le souvenir des offenses que celui des services, rendit son arrêt le 22 février 1664. Il ordonna que la déclaration de juin 1629 et l'article 9 de l'édit de pacification du mois de juillet suivant seraient exécutés selon leur forme et teneur. En conséquence, il défendit à tout réformé d'habiter dans Privas et dans sa taillabilité, et d'y exercer sa religion à peine de 1,000 livres d'amende ; il enjoignit à tous ceux qui y avaient établi leur résidence d'en sortir immédiatement sous la peine susdite ; permit aux catholiques, aux nouveaux convertis et à ceux qui embrasseraient à l'avenir le catholicisme, d'y habiter avec la restitution de leurs biens, nonobstant toute confiscation faite au profit du roi en vertu de la déclai-

(1) Le parlement de Toulouse avait déjà contesté aux protestants de Privas leur droit de s'établir dans la ville, et fait informer contre eux. S'étant pourvus devant la chambre de l'édit de Castres, un conflit de juridiction s'en suivit, auquel mirent fin des lettres obtenues par les habitants, le 21 mai 1650, et portant que le différend se terminerait devant le conseil du roi.

ration de 1629; les exonéra des dettes contractées par les habitants de Privas pour soutenir les sièges de 1620 et de 1629, et leur donna les matériaux et emplacements des trente-trois maisons non encore rebâties, pour en employer le prix à la construction d'une église paroissiale, plus le grand cimetière des réformés. Il fit aussi don aux récollets de Privas de l'emplacement des fortifications élevées par les habitants pendant le dernier siège, avec l'autorisation de bâtir une église ou un couvent à leur volonté.

Cet arrêt, rendu sur requête sans ouïr les parties, ne laissa pas que de jeter les habitants réformés de Privas dans la plus grande consternation. Ils ne perdirent pourtant pas courage, et songèrent au moyen de se relever de ce coup écrasant en faisant humblement appel à la justice et à la clémence du roi. Cependant le prince de Conti et le lieutenant général du roi en Languedoc, Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, comte du Roure, « firent exécuter l'arrêt par leurs gardes, qui commirent mille cruautés. Les gentilshommes du pays s'en mêlèrent et, se mettant à la tête de quelques soldats, pillèrent les grains, enlevèrent les bestiaux, prirent des prisonniers et les mirent à rançon, portèrent même leurs violences au delà des bornes de l'arrêt, et volèrent les réformés habitués hors du mandement de Privas aussi bien que les autres. On allait prendre ces malheureux jusque dans les trous de la terre, où ils cherchaient un asile contre la fureur du soldat; on les chargeait de coups de bâton et de plat d'épée [ce fut tout particulièrement le cas des sieurs Chevalier et Barruel]; on leur imputait calomnieusement divers crimes pour leur faire peur de la prison, et les obliger à se racheter pour quelques sommes d'argent. Après tout cela, les mêmes bourreaux, qui les avaient mis en chemise, ne laissèrent pas de les imposer à la taille. »

Quant au pasteur Paul Accaurat, on l'expulsa comme ses paroissiens, et on lui défendit, par ordre de la cour, de continuer ses prédications (1).

Pendant que s'accomplissaient ces violences eut lieu à Privas une réunion de notables protestants, qui chargèrent le maréchal de batailles, André de Lafaïsse, d'Aubenas, de se joindre aux députés de Nîmes, qui allaient en cour défendre leurs droits contre des arrêts du conseil du roi, des 5 et 25 octobre 1663, ordonnant la démolition d'un grand nombre de temples du Languedoc et d'ailleurs, et interdisant l'exercice de la religion réformée dans les divers lieux où ces temples étaient construits. Lafaïsse rédigea pour ses coreligionnaires une requête, dont voici les premières paroles : « Sire, vos sujets de la ville de Privas, de la religion prétendue réformée, au nombre de trois mille familles (2), chassés de leurs maisons, dépouillés de tous leurs biens, battus, emprisonnés et réduits aux dernières extrémités, le tout, sous prétexte d'un arrêt du conseil, surpris sur requête, sans les ouïr, demande qu'il plaise à Votre Majesté qu'une affaire de cette conséquence soit examinée par MM. d'Ormesson, d'Aligre, de Morangis et d'Estampes, conseillers députés pour leurs affaires. »

Lafaïsse porta cette requête à la cour, mais il ne fut pas reçu, et on lui donna l'ordre de retourner dans sa province. Le 3 juillet suivant, il fit connaître les violences dont souffraient ses coreligionnaires au marquis de Ruvigny, qui lui répondit dès le 25 : « Je ne manquerai point d'en parler au roi, et de l'informer des violences qu'on exerce sur ses sujets et contre ses

(1) *Lettre d'Accaurat à la Compagnie des pasteurs de Genève, du 18 juillet 1667* (manusc. franç. de la biblioth. publique de Genève, n° 197<sup>aa</sup>, portef. 11).

(2) Lafaïsse veut sans doute dire trois mille âmes.

ordres ; en cela je puis vous assurer que je ferai mon devoir. Je sais bien que j'y suis obligé par ma propre considération, et que je le suis aussi par la vôtre, puisque vous vous acquitteriez de cet emploi si vous n'aviez eu ordre de vous retirer d'ici. » Et comme Lafaisse avait parlé de la résignation de ses coreligionnaires, Ruvigny ajoutait : « J'avoue que leur sagesse est grande, et qu'il est très difficile de se voir enlever ses biens sans y apporter de la résistance. C'est une des plus grandes preuves que l'on puisse apporter de leur obéissance, et je ne doute point que, persévérant à rendre à Dieu et aux hommes leurs devoirs, ils n'en reçoivent quelque jour une satisfaction tout entière ; c'est ce que je tâcherai de leur procurer par mes soins. »

On ne se contentait pas de maltraiter et de ruiner de fond en comble les malheureux habitants de Privas, on les calomniait aussi. « J'apprends, » écrivait Conrart, le 20 août suivant, à l'intendant Bezons, son collègue à l'Académie française, « qu'à toutes les violences qu'on a faites aux habitants de Privas, on ajoute une accusation calomnieuse d'avoir fait quelque ravage dans une vigne de l'un d'eux, qui s'est fait catholique, et dans le but de les rendre odieux à la cour et à vous particulièrement. »

Au milieu de leurs tribulations, les Privadois « n'oublièrent pas leur religion. Ni les maux faits ou préparés aux persévérants, ni les promesses faites aux nouveaux convertis n'ébranlèrent presque personne. Six ou sept mois après, le clergé n'osa se vanter d'avoir fait plus de vingt prosélytes ; et, pour ôter à ceux qui perséveraient la louange de cette constance, il l'imputa aux insinuations du ministre et du consistoire (1). Ce ministre,

(1) Composé, à cette époque, de Daniel de Solier, Pierre Chameran, Jac-



nommé Accaurat, était un homme de quatre-vingts ans (1), peu à craindre, par conséquent, par ceux à qui il aurait voulu faire peur. Mais son âge ne l'empêchait pas de servir son troupeau avec courage, et de l'exhorter à supporter cette grande infortune avec patience. Comme il n'osait plus prêcher à Privas, il prêcha quelquefois [au Petit] Tournon, village du mandement de Privas, et à Sallières, autre lieu du mandement de Saint-Alban. L'Eglise s'assemblait autour de quelque arbre, sous lequel le ministre se mettait pour prêcher et pour administrer les sacrements. Le syndic du clergé de Viviers lui en fit un crime d'autant plus noir que, prévoyant qu'il continuerait son ministère à la campagne aussitôt qu'on l'aurait interdit dans la ville, on lui avait fait signifier, avant le 22 février [le 8], l'arrêt [du 23 octobre 1663], qui défendait les prédications de cette sorte, et qui avait ordonné d'abattre l'arbre de Privas. Sur la plainte du syndic il y eut arrêt le 29<sup>e</sup> de juillet [1664] au conseil privé, qui ajournait le vieillard à se rendre dans deux mois à la suite du conseil, et, « cependant, lui interdisait les fonctions de son ministère (2). » Une lettre de cachet l'exila ensuite de la province du Languedoc, d'où il fut absent neuf mois.

Quant aux biens des habitants de Privas, ils « furent une amorce qui excita l'avidité de tout le monde. Chacun en voulut emporter quelque morceau et se servit de l'expédient qui lui parut le plus convenable. Jean Blanc, curé de Flaviac, s'imagina de s'ériger en

ques Burand, André Misonier, Isaac du Motier, Jacques et René Pages frères, Jean Chevalier, René et Pierre Bernard, Pierre Vidal, David Bonnet, Antoine Ginioux, Pierre Sibleyras, notaire, etc.

(1) Il y a erreur de dix ans. Accaurat n'était que septuagénaire.

(2) On avait fait déjà de longues informations contre lui, les 6 mars, 1<sup>er</sup> avril et 25 mai de cette même année 1664.

procureur des curés de son voisinage, et de présenter, en cette qualité, une requête au même conseil, où il exposait que les habitants de Privas avaient démoli, pendant les guerres, l'église ou maisons des catholiques en plus de quarante paroisses, et demandait qu'il fût pris sur les biens confisqués de quoi rebâtir tous ces lieux réunis. Pour aller au-devant de l'objection qu'on leur pouvait faire, que durant trente-cinq ans les curés n'avaient pas pensé à se plaindre de cette démolition, il disait impudemment que les curés ni les catholiques n'avaient osé habiter aux environs de Privas que depuis quelques années, comme si depuis la prise et sac de cette ville les réformés de ces quartiers-là s'étaient trouvés en état de maltraiter impunément les ministres de la religion dominante. Il est remarquable même que les seigneurs intéressés dans la démolition de leurs maisons avaient eu de longs procès avec les habitants et à la chambre mi-partie [du Languedoc], et au Conseil [du roi], et à la chambre de l'édit de Paris, où ils avaient obtenu plusieurs arrêts qui condamnaient la ville à les indemniser de leurs pertes; d'où il paraît qu'il n'avait tenu qu'aux curés de joindre leurs plaintes à celles de ces gentilshommes s'ils en avaient de justes à faire. Il était d'ailleurs constant qu'il y avait quelques-unes de ces églises tombées d'elles-mêmes en ruines il y a près de six vingt ans. Mais, sans entrer dans ce détail, sans appeler les parties, le conseil ordonna le même jour, 29<sup>e</sup> de juillet [1664], qu'il serait pris, sur ces biens confisqués, de quoi faire bâtir ces églises (1),

(1) Savoir, celles de Privas, Lubiliac, Flaviac, Coux, Tournon, Lyas, Alissas, Veyras, Saint-Priest, Saint-Clair, Le Lac, Chomérac, Rochessaive, Saint-Bauzise, Saint-Vincent-de-Barrès, Saint-Vincent-de-Durfort, Saint-Fortunat, Saint-Cierge-la-Serre, Rompon, Creissac, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien, Pranles, Ajoux, Le Gua, Gourdon, Marcols,

par préférence à tous les dons qui pourraient avoir été faits de cette confiscation. »

D'un autre côté, les catholiques de Privas et autres qui, ayant des biens dans la taillabilité de cette ville, demeureraient néanmoins hors du mandement, présentèrent requête pour se faire adjuger, sur les mêmes biens confisqués, certaines sommes, à quoi ils prétendaient que les réformés étaient condamnés envers eux par divers arrêts. Voici l'origine de cette prétention. Quand les habitants de Privas, comme on l'a vu plus haut, furent convenus, le 31 octobre 1653, avec Châteauneuf, leur seigneur, de lui payer 95,000 livres comme dédommagement de la démolition du château de sa belle-mère, Paule de Chambaud, ils firent contribuer au paiement de cette somme, comme le voulait la transaction, et proportionnellement à leur nombre, les catholiques de la ville et autres, qui avaient des biens dans la taillabilité de Privas. De là procès à la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, et arrêt de cette chambre, du 12 mars 1655, déchargeant de cette contribution les catholiques de Privas et forains de même religion. Cinq ans plus tard, le 8 octobre 1660, la même chambre des comptes rendit un arrêt contraire, confirmé par le conseil du roi, le 31 mars 1661, et portant que certains particuliers, habitants des lieux de Coux, Tournon, du Lac et autres, qui possèdent des biens dans la taillabilité de Privas, lesquels biens, pour la plupart, ils ont acquis des habitants de Privas, ou leur sont advenus par succession, donation ou autrement; ou biens, lesquels eux ou leurs prédécesseurs possédaient pendant qu'ils étaient habitants de Privas et

Saint-Genest-du-Coiron, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Baix, Le Pouzin, Granoux, Freyssenet, Berzème, Saint-Laurent-sous-Coiron, Saint-Laurent-de-Bousquet, etc.

avant qu'ils eussent transféré leur domicile à Coux, Tournon, du Lac et autres lieux, — contribueraient, avec les autres habitants qui sont à Privas, au paiement des 95,000 livres, que Privas, par arrêt du conseil et autres de la chambre de l'édit de Paris, et suivant la transaction du 31 octobre 1653, devait payer au marquis de Châteauneuf pour la démolition de son château, faite par les habitants de Privas et ceux des lieux voisins. Ces derniers, qui ne voulaient pas payer leur cote-part, firent rendre par le conseil du roi, le 9 février 1662, un arrêt portant que les parties *seraient sommairement ouïes*. Les habitants protestants de Privas, ayant été assignés en conséquence, demandèrent au conseil de déclarer qu'ils l'avaient été *follement*, vu que l'arrêt du 9 février 1662 ne renfermait aucune autorisation d'assignation, et que l'arrêt lui-même n'avait été rendu que par surprise, c'est-à-dire dans la supposition qu'il y avait déjà instance au conseil pour le fait : ce qui était faux (1).

Nonobstant cette requête, le conseil du roi déchargea, par son arrêt du 27 juillet 1663, les catholiques de Privas et forains de même religion de contribuer au paiement des 95,000 livres, et ordonna même que les sommes payées par les catholiques leur seraient rendues. Une difficulté s'opposait toutefois à ce qu'on pût prélever aucun argent sur les habitants réformés de Privas, c'était que leurs biens appartenaient au roi en vertu de la déclaration de 1629, confirmée par arrêt de son conseil du 22 février 1664. Les catholiques présentèrent donc une requête audit conseil pour que, nonobstant cette confiscation, ils pussent être rembour-

(1) *Factum pour les Habitans de la Religion P. Ref. de la ville de Privas, défenseurs, Contre Jean Alignier, syndic des particuliers, habitans de Coux, etc.*

sés des sommes que, d'après eux, ils avaient indûment payées, savoir les citadins : 6,751 livres, 7 sols, 3 deniers; et les forains : 2,418 livres, 11 sols, sans parler des 841 livres, 10 sols, 10 deniers de frais, obtenus au conseil contre les habitants réformés de Privas par exécutoire du 19 janvier 1660, et des dépens de l'instance faite auprès de la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, dont ils avaient été chargés par l'arrêt de cette chambre du 12 mars 1655, et par celui du conseil du 22 février 1664. Ce sont ces diverses sommes dont les catholiques demandaient à être exonérés au moyen d'un prélèvement fait sur les biens des protestants. Ces derniers soutenaient, au contraire, qu'ils ne devaient rien aux catholiques, et que, quand ils auraient réglé ensemble leurs comptes respectifs, les catholiques se trouveraient redevables aux réformés, bien loin d'avoir quelque chose à leur redemander.

« Mais l'énoncé de la requête passa pour véritable au conseil, qui ordonna encore le même jour (29 juillet 1664) que les catholiques prendraient sur ces biens ce qui leur était dû par préférence à tous dons qui en auraient été faits. Il y eut même une femme, Catherine de Favot, qui, étant en procès avec la ville pour une dette non liquidée, présenta requête pour demander qu'elle pût se faire payer sur ces confiscations et qui obtint la même grâce que les autres...

» Mais ces pauvres gens ne laissaient pas de poursuivre au conseil pour obtenir quelque modération, et on y dressa pour eux un *factum* extraordinairement touchant (1) et d'autres écrits où leur cause était parfaite-

(1) *Factum pour les habitans de la ville de Privas qui font profession de la Religion P. Réformée. Voy. aussi Factum pour les habitans de la Religion P. R. de la ville de Privas, sur le sujet de l'Arrest rendu au Conseil d'Etat du Roy, le 22 février 1664, etc.*

ment expliquée. Comme il n'y eut rien contre eux que l'article de la déclaration de 1629, on s'attachait à faire voir qu'on y avait dérogé de tant de manières qu'elles étaient équivalentes à une révocation solennelle. On montrait que les habitants étaient revenus dans la ville, non pas secrètement et en cachette, mais hautement et à découvert ; qu'ils l'avaient fait, non pas simplement en vertu d'une tolérance tacite des officiers du roi qui ne s'y seraient point opposés, mais par un ordre exprès de Marion, qui représentait le roi en ces quartiers-là. On rapportait le serment de fidélité prêté alors par les habitants, divers arrêts rendus au conseil en conséquence des mandements, des ordres de tailles, d'étapes de logements de gens de guerre, de distribution de charges et d'officiers et d'autres choses semblables, qui présupposaient que le passé était oublié et qui étaient une abrogation tacite de la déclaration foudroyée contre cette pauvre ville. On disait que si les lois se révoquent par des lois contraires, on les estime aussi révoquées par une contravention formelle, procédant de celui qui les avait publiées ou autorisées par des marques évidentes de non contentement ; que l'exhérédation d'un fils était présumée suffisamment révoquée par les marques du retour de la bienveillance de son père, quand il le recevait seulement dans sa maison et à sa table, quoiqu'il n'y eut point d'acte exprès par lequel l'exhérédation fût cassée ; qu'il en était de même des déclarations d'un roi irrité, qui devaient être considérées comme des témoignages de la colère d'un père contre ses enfants ; qu'on les censait (réputait) révoquées par tout ce qui pouvait être la marque d'une grâce ; que, par conséquent, la confiscation, le bannissement, les clauses rigoureuses portées par la déclaration de 1629, devaient passer pour annulées par une to-

lérance de trente-cinq ans, semée de plusieurs marques de la bienveillance du roi et de la fidélité des habitants ; que Dieu , sollicité de pardonner à une grande ville, dont les crimes étaient énormes , ne demandait que de trouver dix justes entre tous ses habitants ; qu'il serait bien plus digne d'un roi de pardonner à une ville, entre les habitants de laquelle il ne trouvait pas deux coupables.

» Tout ce qui fut obtenu par les poursuites fut un arrêt sur double requête : l'une, des réformés, demandant leur restitution ; l'autre, des catholiques, qui exposaient ce qu'ils trouvaient capable de rendre les autres plus odieux. Cette dernière requête faisait bien valoir la conversion de quelques-uns , à qui l'arrêt du mois de février avait fait perdre courage , et tâchait de rendre le ministre et le consistoire responsables de ce qu'il ne s'en était pas converti un plus grand nombre. Elle nommait ceux qui composaient cette compagnie et les accusait de menacer ceux qui se convertiraient de brûler leurs maisons , de couper leurs bois et d'arracher leurs vignes. Elle ajoutait à cela qu'ils avaient, en effet, coupé et arraché quelques cepes et les arbres des vignes de quelques nouveaux convertis , et disait que personne n'osait se convertir de peur de ces violences. Cette calomnie , mal inventée contre des gens qui étaient dans la dernière consternation, qui ne pouvaient fournir cent hommes en état de porter les armes , qui n'avaient ni bien pour subsister ni lieu qui leur pût servir de retraite, qui n'avaient pour chef qu'un ministre de quatre-vingts ans , et qui , par conséquent , avait bien plus besoin de protection et de consolation qu'il n'était en état de faire peur ; — cette calomnie , dis-je , était appuyée d'une autre qui accusait les anciens de s'être retirés dans les faubourgs de Privas pour éluder l'arrêt qui les

chassait de la ville. Ces prétendus faubourgs étaient les villages appelés Ouvèze, Chatalon et Tournon, qui étaient si peu les faubourgs de cette ville, qui n'en avait jamais eu, au moins depuis la guerre, qu'il n'y avait même que Tournon qui fût dans le mandement.

» Néanmoins l'arrêt, qui fut rendu le 30<sup>e</sup> septembre (1664) (1), confirmait les défenses déjà faites aux réformés de demeurer à Privas [et dans sa taillabilité], et y ajoutait le lieu de Tournon, sans parler d'Ouvéze et de Chatalon. Il défendait d'intimider les nouveaux convertis et ceux qui avaient dessein de se convertir, à peine de 1,000 livres d'amende, et les prenait en sa sauvegarde. Il renvoyait le procès de ceux contre qui on avait informé à l'intendant pour en juger souverainement avec le présidial de Nîmes. Il ordonnait, en faveur des réformés, qu'ils eussent mainlevée de leurs fruits, meubles, bestiaux et autres choses saisies en vertu de l'arrêt précédent (du 29 juillet 1664); mais cette grâce apparente était annulée par la clause qui les réduisait aux choses qui étaient encore en essence, de sorte que les bestiaux vendus, les meubles qui avaient changé de nature, ceux que les saisissants avaient eu l'adresse de faire disparaître, étaient perdus pour ces pauvres gens. Ceux qui savent un peu ce que c'est que la chicane, et qui ont éprouvé la vertu qu'elle a de consumer et de corrompre tout, peuvent aisément juger qu'elle n'eut pas de peine à faire qu'il ne se trouvât plus rien en essence de ce qui était redemandé par les réformés, d'autant mieux qu'ils avaient été plutôt saisis par forme de brigandage que par forme de justice.

(1) La cour des grands jours de Languedoc, réunie à Nîmes, confirma, le 4 janvier 1667, la déclaration royale de juillet 1629 et les arrêts du conseil du 22 février et 30 septembre 1664 (*Journal de Beaudoin*, p. 89, 198-200. *Bulletin, etc.*, t. XXV, p. 158-364).



» Pour ce qui est de la saisie des immeubles , le roi la confirmait par provision jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné par l'avis de l'intendant, devant qui il renvoyait les parties pour contester sur leurs prétentions. Il lui attribuait aussi le pouvoir de connaître souverainement, avec le présidial de Nîmes, des informations faites par les juges de Privas sur les violences prétendues dont les réformés étaient accusés. Le dessein de ce renvoi était de ménager les esprits pour se disposer à les convertir par la crainte de perdre leurs biens et d'être punis comme criminels, s'ils étaient opiniâtres, et par l'espérance d'éviter la misère et la condamnation s'ils se faisaient catholiques. Cela pouvait être négocié par l'intendant selon les avis du clergé, qui a mille secrets pour découvrir de quoi les hommes sont capables et de quel côté leur cœur est sensible. »

La conséquence de ce nouvel arrêt, qui éloignait les habitants de Privas de leurs fonds de terre, fut de les mettre dans l'impossibilité de cultiver ces derniers, comme aussi d'en surveiller les récoltes, qui étaient enlevées par les exacteurs avant leur maturité. Et comme, d'autre part, il n'était pas facile d'arrester des terres confisquées au profit du roi et dont les revenus étaient saisis d'avance, il s'ensuivit qu'elles tombèrent en friche pour la plupart et que les maisons y attenantes devinrent des masures par suite de leur non-habitation.

L'année suivante (1665), Bezons se rendit en Vivarais pour informer sur les prétendus mauvais traitements et menaces dont les nouveaux convertis étaient l'objet de la part de leurs anciens coreligionnaires. « Il n'y avait rien de plus important, » écrivait-il lui-même à Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre d'Etat, à la date du 23 août 1655, « que d'en faire une punition exemplaire pour l'autorité du roi. Comme l'on

est venu à recoler les témoins, l'information s'est trouvée fausse : le juge qui l'avait faite, ayant supposé trois témoins et contrefait leur seing sans qu'ils en eussent jamais ouï parler. Cependant ces informations avaient été portées au conseil et l'on en avait parlé au roi, et c'est le fondement d'un arrêt du conseil (du 30 septembre 1664) qui fut donné pour l'affaire de Privas. Je travaille à faire un éclaircissement exact de toutes ces choses, pour après les envoyer à M. de La Vrillière (Louis-Phelippaux) et en rendre compte à Sa Majesté. Je voudrais bien avoir été averti de cette fausseté plutôt pour éviter la honte et la confusion que l'on reçoit d'une affaire de cette qualité. Messieurs les dévôts, qui étaient les poursuivants de cette affaire, sont fort surpris. Je vous rends compte de ces choses par avance, auparavant que d'en avoir éclairci tout le détail, parce que je sais qu'on ne manquera pas d'en écrire. »

A ce moment, les protestants de Privas songèrent à s'expatrier en Irlande, où Jacques Butler, duc d'Ormond, vice-roi de l'île, offrait « un bon et beau pays » aux protestants français persécutés, ajoutant qu'il leur procurerait un vaisseau dans tel lieu qu'on lui désignerait pour les transporter, et leur donnerait « des terres et des privilèges capables de les contenter. » Le marquis de Ruvigny, à qui d'Ormond avait tenu ce discours en Angleterre, demanda au roi l'autorisation nécessaire aux émigrés, mais ce dernier la refusa. Craignant néanmoins des désertions, il promit au député général de donner des ordres pour arrêter la rigueur de ses officiers (octobre 1665). Ruvigny, nonobstant cela, conseillait à Lafâisse « d'entreprendre cette colonie, » et lui promettait des lettres pour d'Ormond. Conrart, qui entretenait aussi une correspondance avec Lafâisse, était partisan de l'émigration. « Je ne sais, » lui écrivait-il

le 12 juin et le 20 août 1666, « si les intercessions qu'on espère pour les pauvres habitants de Privas produiront quelque effet. Peut-être qu'ils auraient bien fait de prendre plutôt une retraite, ou dans les Etats de l'électeur palatin ou dans ceux de l'électeur de Brandebourg, où ils auraient la liberté de s'assembler pour prier Dieu. »

Bezons mit trois ans et demi à préparer son rapport sur l'affaire des immeubles saisis des habitants de Privas, dont l'examen lui avait été confié par le conseil du roi. Quand ces derniers eurent appris que l'intendant était sur le point d'envoyer cette pièce à la cour, ils décidèrent de faire partir pour Paris un député chargé de défendre leurs intérêts ; et, comme ils étaient dans l'impossibilité de supporter les frais de son voyage, ils prièrent ce député, qui était Antoine Barruel, un des défenseurs du siège de Privas, de s'arrêter à Lyon pour implorer l'assistance de leurs coreligionnaires de cette ville. « La pauvreté, » leur disaient-ils, « à laquelle notre si longue dispersion et le pillage de nos biens nous a réduits... nous contraints de recourir tant à vos prières à Dieu pour nous qu'à votre charité chrétienne, outre qu'il y a un grand nombre de familles parmi ces pauvres dispersés, desquels les gémissements et l'extrême nécessité où elles se trouvent réclament votre commisération et vous supplient de considérer comme une occasion que Dieu vous présente pour élargir vos entrailles envers eux (1) » (décembre 1667).

De Lyon, Barruel se rendit à Paris pour que le conseil du roi, qui avait reçu le rapport de Bezons, rendît un arrêt en faveur de ses coreligionnaires, mais il ne

(1) Signé de Laselve, Chambaud, Bernard, Ginioux, Sibleyras, Robert, Chaméran, Dubois, Ladreyt, tous anciens du consistoire.

put obtenir de grands résultats. Conrart écrivait à Lafâisse le 27 avril 1668 : « Depuis que l'avis de M. de Bezons sur l'affaire de Privas est arrivé, M. Barriuel est venu me voir plusieurs fois. Je lui ai dit mon sentiment sur la conduite qu'il doit tenir, en laquelle il se trouve fort empêché par beaucoup de raisons qui seraient trop longues à vous représenter. Votre assistance serait fort nécessaire à ces pauvres gens, quoique ce député agisse fort bien et en homme de bon sens, mais vous l'assurerez en beaucoup de rencontres où il se trouve partagé par les difficultés presque insurmontables qu'il aperçoit de tous côtés. »

Cette lettre de Conrart faisait présager le dénouement qu'aurait l'affaire des infortunés habitants de Privas. Le conseil du roi, sur l'avis de Bezons, rendit, en effet, le 5 août 1669, un arrêt confirmatif de tous les arrêts précédents ; mais il garda le silence sur les faits d'intimidation reprochés par le syndic du clergé de Viviers aux anciens du consistoire de Privas à l'égard des nouveaux convertis. C'étaient des faits entièrement controuvés, comme on l'a déjà vu plus haut, et le juge infidèle, auquel Bezons faisait allusion dans sa lettre à Colbert, n'était autre que le bailli même de Privas, qui fut convaincu, dans la chambre de justice de Villeneuve-de-Berg, d'avoir fait de fausses informations.

L'année suivante (1670), le conseil du roi renouvela ses édits contre les habitants de Privas à l'occasion de la célèbre révolte de Jacques Roure, natif des environs d'Aubenas, qui coûta la vie à six cents personnes et dont la première cause fut la misère publique, occasionnée par les mauvaises récoltes, la rapacité des agents du fisc et l'oppression des seigneurs. Les protestants comme corps ne prirent aucune part à cette rébellion, et une assemblée de députés protestants chargea La-

fâisse de visiter un grand nombre de ses coreligionnaires pour les engager à rester fidèles au roi. Ce dernier acquit la conviction que les protestants n'avaient pas trempé dans le mouvement insurrectionnel. Louis XIV le sut. Conrart écrivait, à ce propos, à Lafâisse, à la date du 21 juin 1670 : « Il me semble qu'on est fort persuadé à la cour, et l'on y croit même que les curés et les moines y ont eu plus de part que les huguenots. » Le 15 juillet suivant, Conrart écrivait encore au même personnage : « Le roi et les ministres ont témoigné que ceux de la religion n'avaient point eu de part au soulèvement du Vivarais ; mais, si le mal s'étend plus loin, je crains qu'il ne s'en rencontre en quelque lieu et que toute la haine se répande sur eux comme sur la partie la plus faible. » Conrart touchait juste. « Les réformés des campagnes, cherchant à se garantir du pillage, qui est l'effet ordinaire des émotions, se retirèrent l'un d'un côté l'autre de l'autre. Il n'y avait rien de plus innocent que cette retraite, et même elle pouvait passer pour une preuve de la sagesse et de la fidélité de ces pauvres gens, qui aimaient mieux fuir devant les séditeux que d'être obligés à prendre leur parti pour se racheter de cette violence. Le clergé ne laissa pas néanmoins de s'en prévaloir pour achever de ruiner ce qu'il restait des malheureux habitants de Privas. Il se plaignit qu'à l'occasion de ces troubles plusieurs réformés étaient venus demeurer à Tournon, petit lieu proche de Privas et dans sa taillabilité. Pour les rendre plus suspects, il ajouta que ce lieu était plus fort que la ville même, comme si trois ou quatre pauvres familles de laboureurs avaient été capables de s'y cantonner et de troubler le repos de la province. Il obtint néanmoins sur cet énoncé un arrêt du 19<sup>e</sup> novembre 1670 [visant ceux des 22 février et 30 septembre 1664 et 5 août 1669], qui

condamnait tous les réformés à sortir de la taillabilité de Privas et du lieu même de Tournon, et leur faisait de nouveau défense d'y habiter à l'avenir. »

Cette dureté du conseil, que rien ne pouvait amollir, plongea les habitants réformés de Privas dans une consternation d'autant plus grande, qu'ils eurent personnellement beaucoup à souffrir de la révolte de Roure, dont les partisans, le 22 juillet 1670, « vinrent ravager leur ville, » dit le *Mémoire* souvent cité, « pillèrent leurs marchandises et leurs meubles ; et ceux qu'ils ne purent pas emporter, ils les brisèrent. Ils emportèrent jusques aux gonds des portes et des fenêtres après avoir dissipé leurs denrées, bu ou versé leur vin. » Ils étaient au nombre de huit cents et commandés par Montbel (1).

Il y a plus, les habitants de Privas payèrent de leurs personnes dans la répression de la révolte. Ils marchèrent contre les gens de Roure « pour forcer leur garde et s'opposer à leur passage. Les uns y perdirent la vie, les autres leurs biens, et tous les autres y donnèrent des marques de leur zèle et de leur fidélité au service de Sa Majesté. Ils en ont des certificats authentiques de M. le comte du Roure (2), de feu M. [le marquis] de Castries [René-Gaspard de La Croix], lieutenant du roi, de feu de M. de Bezons, intendant de Sa Majesté, et de M. Leuret, qui commandait le détachement envoyé à Privas, qui l'atteste pour l'avoir vu, et que lesdits habitants s'en vinrent à la tête des troupes du roi pour leur aider à donner la chasse, comme ils firent à ces rebelles, qui paraissaient sur le rideau des Boutières. »

(1) Archives de l'Hérault, C, 162.

(2) Louis-Pierre-Scipion de Grimoard du Roure, gouverneur du Languedoc, fils de celui dont il a été parlé précédemment et qui mourut en 1669.

La Boissière croit que « la lassitude d'un côté, la patience de l'autre, et mieux encore le temps, qui mine tous les ouvrages des hommes et use tous les ressentiments, » firent tomber en désuétude les arrêts et déclarations qui interdisaient le séjour de leur ville aux habitants protestants de Privas. Cela paraît peu vraisemblable. Le mouvement insurrectionnel de 1683, qui éclata en même temps dans le Dauphiné, le Vivarais et la Provence, ne pouvait disposer Louis XIV à la clémence envers ses sujets protestants. Nous croyons plutôt que les habitants réformés de Privas rentrèrent seulement dans leur ville à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes de 1685, alors que les protestants de France, ruinés et terrorisés par les dragonnades, abjurèrent en masse leur religion. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est le *Mémoire* auquel nous avons fait divers emprunts dans cet article. Il fut adressé au roi après la révocation de l'édit de Nantes « pour parvenir au rétablissement dudit Privas, » et les postulants eurent soin d'y faire remarquer qu'ils « ont embrassé sans répugnance la religion catholique, apostolique et romaine, et en font une profession sincère (1). »

## ANNONAY. BOULIEU INTERDIT SANS SUCCÈS L'EXERCICE

(1) Benoît, t. III, p. 631-638, et *Pièces justificatives*, p. 192-197 ; t. IV, p. 47, 184 ; t. V, *Pièces justificatives*, p. 65. *Bulletin de la Société, etc.*, t. II, p. 38-42. Claude, *Relation succincte de l'état où sont maintenant les Eglises réformées de France*, p. 25, 26. *La France protestante*, t. I, p. 14, 15. De Coston, *André de Lafaisse*, dans le *Bulletin de la Société d'arch. de la Drôme*, t. XVIII, p. 385-389 ; t. XIX, p. 167. Depping, *Correspond. administr.*, t. IV, p. 309. Filleau, *Décisions catholiques*, p. 517, 519, 559. *Mémoire pour justifier les habitants de Privas, etc.*, dans l'*Annuaire de l'Ardèche pour 1854. Mémoire de ce qui est arrivé de plus remarquable à Privas... depuis le 27 décembre 1619 (manusc.)*. La Boissière, dans *Les Commentaires*, p. 326.

DE CETTE ÉGLISE. CASSATION DE SON CONSISTOIRE  
PAR LE CONSEIL DU ROI (1635-1670).

Le 3 janvier 1635, un samedi soir, le seigneur de Boulieu, qui était également seigneur d'Annonay, fit défense au pasteur, Alexandre de Vinay, de prêcher à l'avenir dans le temple de cette ville. Il agissait à la suggestion du jésuite Hercule de Ventadour, fils du duc Anne de Ventadour, qui était venu à Annonay dans ce but. Chomel, consul et syndic du consistoire, ayant reçu la même défense, se rendit auprès de Vinay, qu'il trouva prêt à passer outre. Le lendemain, dimanche, quand les fidèles furent réunis dans le temple, Vinay leur envoya Chomel, qui leur dit : « Messieurs, j'ai à vous faire une proposition, c'est que le seigneur de cette ville nous a fait défendre de ne nous plus assembler céans, et à notre pasteur de ne plus prêcher; c'est pourquoi vous aviserez ce que vous avez à faire. »

Chomel prononça ces paroles avec larmes, et toute l'assemblée aurait partagé son attendrissement, si un homme courageux, « à qui les armes de la foi non plus que celles de la main ne manquaient point, » le sieur de Fournier, ne s'était écrié, son chapeau à la main : « Je réponds pour toute cette assemblée, à savoir que nous avons acquis cette maison par le sang de nos pères, et la voulons conserver aux périls de nos vies; allons *sommer* notre pasteur à faire sa charge. » Les auditeurs les plus éloignés, ayant cru que Fournier disait qu'on voulait *assommer* leur pasteur, poussèrent de grands cris, que les anciens du consistoire eurent beaucoup de peine à comprimer.

Quand le calme se fut rétabli, le maître d'école monta en chaire et fit chanter le Psaume XCI : *Qui sous la garde du grand Dieu pour jamais se retire*, etc. ; après



quoi Vinay fit chanter le Psaume CXXIX : *Dès ma jeunesse ils m'ont fait mille maux*, etc. , puis il prononça son discours, et à la fin invita ses auditeurs à tenir bon. « Il y va, » leur dit-il, « de la gloire de Dieu et de son service, qui nous doit être plus cher que notre vie, car par ce moyen nous hériterons du royaume des cieux. C'est pourquoi je vous exhorte de la part de Dieu de ne point l'abandonner. » Tous ayant levé la main en signe d'assentiment, il ajouta, en levant lui-même la main : « Et moi, j'abandonnerai plutôt mes biens, ma femme et mes enfants, et ma propre vie pour soutenir cette si juste cause. » Au service de l'après-midi il prêcha sur ces paroles : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi* (Matt., X, 37).

Jusqu'au mercredi prochain, qui était également un jour de prêche, il ne se passa rien d'extraordinaire; mais ce jour-là, quand Vinay fut monté en chaire, le juge de la ville et le procureur du roi entrèrent dans le temple, accompagnés d'un grand nombre de leurs partisans. Vinay avait pris pour texte ces paroles de l'Apocalypse, XIV, 6 et 7 : *Et je vis un autre ange qui volait au milieu du ciel*, etc. Regardant en face ses nouveaux auditeurs qui s'étaient assis aux tribunes, et après avoir répété plusieurs fois « qu'il ne fallait point adorer les saints, non plus que les images, ni aucune autre chose fabriquée par la main de l'homme, mais seulement celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et les fontaines des eaux; » il ajouta : « Dedans l'arche de Noë, il y avait toutes sortes d'animaux, et le loup ne faisait point de mal à l'agneau. Il est bien vrai que Dieu leur avait mis le cavesson, » c'est-à-dire la bride. Là dessus le juge et sa suite quittèrent le temple sans proférer une parole, mais non sans renoncer à leur dessein de faire fermer le temple. En attendant les fidèles jeûnaient chez eux

et se réunissaient en petits groupes dans les maisons pour prier Dieu.

Vinay, l'ayant appris, estima qu'il était préférable que les réunions se tinssent dans le temple, pour que les protestants, qui le gardaient nuit et jour, pussent en profiter. On fit donc choix de huit ou dix jeunes gens qui se relayaient les uns les autres en chaire, le jour et la nuit, pour lire les prières et conduire le chant. Pendant ce temps, Vinay fut sommé par un trompette, à trois reprises différentes, d'avoir à cesser ses prêches; et, comme l'une des sommations lui fut faite pendant qu'il était en chaire, il s'écria : « Et quoi! craindrions-nous ces trompettes que l'on n'entend que de trois ou quatre pas; mais plutôt craignez cette trompette du ciel qui se fera entendre au dernier jour des quatre coins de la terre pour appeler les bons et les mauvais. Prions Dieu, mes frères, que nous soyons du nombre de ceux à qui Jésus-Christ dira : *Venez, les bénis de mon père, posséder l'héritage qui vous a été préparé dès la fondation du monde.* »

Sur ces entrefaites, les protestants d'Annonay ayant appris que l'on s'apprêtait à mettre des cadenats à leur temple, quelques femmes courageuses, MM<sup>mes</sup> de Pierregourde, Lacroix et une troisième, l'auteur du *Mémoire* qui nous a rapporté ces faits, prirent des cendres et se rendirent au temple. Elles ne voulurent pas que les hommes intervinsent, sinon à la dernière extrémité. Les gens, envoyés par la justice pour fermer le temple, s'étant présentés à la porte au moment où Vinay venait de terminer le service et était encore en chaire, M<sup>me</sup> de Pierregourde fit signe aux autres dames de l'auditoire de la suivre, parmi lesquelles étaient M<sup>me</sup> de Cussonel, sœur de M<sup>me</sup> de Pierregourde, M<sup>me</sup> du Teyrac et sa sœur, M<sup>me</sup> Gamoy, M<sup>me</sup> du Cros et un grand

nombre d'autres. Ceux qui étaient venus fermer les portes du temple, dit le *Mémoire* susdit, « croyaient que nous avions pris peur et que nous restions là pour nous sauver, et dirent à M<sup>me</sup> de Pierregourde : Voulez-vous sortir ? — Nenny, dit-elle, je suis ici pour vous empêcher d'entrer; et alors ils dirent : De par le roi nous voulons entrer. — Alors M<sup>me</sup> de Cussonel, veuve de M. Gautier, dit : Nous tenons cette maison du roi ; — et M<sup>me</sup> Etoile se prit à dire : Oui, nous la tenons du roi et la conserverons au péril de nos vies. — Et là dessus, un archer du prévôt, qui eut bientôt la jambe coupée par celui qui réduit en cendres tous ceux qui s'élèvent contre la vérité, lui présenta le pistolet, et elle lui jeta une poignée de cendres; et cela émut tellement les femmes à jeter cendres que n'eussiez vu que fumée, tellement que ces gens furent plus étonnés que s'ils nous eussent vu l'épée à la main, et s'en allèrent tout confus pour avoir reçu nos cendres. » Aussitôt l'assemblée entonna le célèbre Psaume LXVIII, dit des batailles : *Que Dieu se montre seulement et l'on verra dans un moment abandonner la place.*

Cet acte de courage des ouailles de Vinay exaspéra ses adversaires, qui ne parlaient de rien moins que de le mettre à mort et qui demandèrent aux catholiques, dont les maisons avoisinaient le temple, de leur prêter main-forte pour l'arracher de sa chaire. C'est pourquoi on jugea prudent de le faire cacher pendant quelque temps. D'autre part, les protestants ne s'étaient pas endormis et avaient dépêché le sieur Baffort au roi avec une requête. Il s'acquitta fidèlement de sa tâche et, quatorze jours après son départ, arriva au consistoire l'autorisation de continuer les exercices comme par le passé. Elle fut signifiée par un sergent, accompagné de sept ou huit jeunes hommes, au procureur du roi et au-

tres officiers du bailliage, et le lendemain on alla retirer Vinay de sa retraite. Il revint, accompagné de dix gentilshommes ou notables de l'Eglise, et arriva un dimanche, à quatre heures de l'après-midi, au moment où les fidèles sortaient du temple. Montant en chaire aussitôt, il ordonna un jeûne général, qui devait durer jusqu'au mercredi suivant. Ce jour-là il donna trois prédications en présence d'une assemblée considérable, composée des protestants d'Annonay, de Boulieu et d'autres lieux environnants, et annonça que dorénavant, soir et matin, la prière serait faite dans le temple. L'Eglise reçut une grande édification de cette épreuve. « Toutes les querelles, débats et médisances, » dit notre *Mémoire*, « furent tellement apaisées qu'il semblait que nous étions au temps des apôtres, qui n'étaient qu'un cœur et qu'une âme. » Vinay exhorta ses auditeurs à reprendre leur nourriture habituelle, car il y avait des femmes qui jeûnaient depuis quatorze jours au moins, se bornant à prendre, le soir, un repas léger. En terminant le service, il donna la sainte Cène. « Nous fûmes tellement rassasiés, » dit encore notre *Mémoire*, « que nous n'avions pas même envie de plus manger ce jour-là. Voilà la conclusion de nos adversaires et de nous, qui s'est terminée par un doux silence, et pouvons bien dire le commencement du psaume XLVI : *Dès qu'adversité nous offense, Dieu nous est appui et défense. Au besoin l'avons éprouvé, Et grand secours en lui trouvé* (1). »

\*  
\* \*

Une place de pasteur étant devenue vacante à An-

(1) *Histoire remarquable des persécutions de l'Eglise réff. de la ville d'Annonay* (dans le *Bulletin de la Société, etc.*, t. I, p. 285-292). Matthieu Duret, *Notes pour servir à l'histoire d'Annonay* (manusc.).

nonay, le consistoire nomma, pour la pourvoir, deux pasteurs envoyés par l'Eglise de Nîmes, Chion et Vincent, en 1666 et 1667. Le premier ne paraît avoir séjourné longtemps à Annonay; quant au second, le synode de Vallon, de décembre 1668, n'ayant pas voulu confirmer sa nomination parce qu'il n'appartenait pas au Vivarais, celle-ci devint nulle en vertu de l'article V des actes généraux du synode de Charenton de 1644, et le synode du Vivarais nomma, pour un an, Pierre Janvier à la place de Vincent, qui quitta Annonay et partit pour le Portugal comme aumônier du maréchal de Schomberg. Janvier se rendit à Annonay, mais le consistoire ne voulut pas le recevoir. Le 1<sup>er</sup> mars 1669, il y eut même à son sujet une sédition dans le temple, provoquée par quelques membres du consistoire. Le conseil du roi, qui ne négligeait aucune occasion de s'immiscer dans les affaires intérieures des Eglises réformées, décida, par son arrêt du 2 septembre suivant, que la délibération du consistoire de Vallon aurait son plein et entier effet, que les procès civils nés de cette affaire seraient portés devant la chambre de l'édit de Grenoble et que ni la chambre de l'édit de Castres, ni le parlement de Toulouse, ne pourraient en connaître.

Pendant ce temps, le synode de la province s'étant de nouveau réuni à Vallon du 10 au 18 septembre 1669, confirma la décision du synode précédent, censura le consistoire d'Annonay pour en avoir empêché l'exécution, chargea le pasteur du lieu, Alexandre de Vinay, et le consistoire de procéder, à peine de désobéissance, contre les auteurs de la sédition et continua pour un an, jusqu'au prochain synode, le ministère de Janvier; décision dont les députés de l'Eglise d'Annonay appelèrent au synode général.

Là-dessus, l'arrêt du conseil du 2 septembre 1669

fut signifié au consistoire, qui n'en tint pas compte, ne poursuivit pas ceux de ses membres qui avaient provoqué la sédition, ne prononça pas leur exclusion et ne se montra pas mieux disposé qu'auparavant à accepter Janvier comme pasteur. Ce dernier, craignant, s'il persistait à demeurer à son poste, que de nouveaux troubles ne surgissent, passa une transaction avec M<sup>e</sup> Flond, syndic de l'Eglise d'Annonay, portant qu'il n'entendait pas servir celle-ci contre le gré du consistoire et qu'il se retirait jusqu'au prochain synode; mais il demanda et obtint, le 4 décembre 1669, des Lettres royales de la chancellerie de la chambre de l'édit de Grenoble pour se joindre aux commissaires du synode de Vallon dans l'instance criminelle poursuivie en ladite chambre contre les séditeux du consistoire d'Annonay.

D'autre part, comme le procureur général du parlement de Toulouse avait évoqué cette affaire, un conflit de juridiction s'ensuivit entre ce dernier et la chambre de Grenoble. C'est pourquoi la grande chancellerie donna des lettres en règlement de juges, en vertu desquelles Chion et Vincent furent assignés devant le conseil privé du roi, quoique l'arrêt du 2 septembre 1669 précité eut mis fin d'avance au conflit de juridiction en décidant que cette affaire et toutes les autres seraient renvoyées à la chambre de l'édit de Grenoble.

Pour en finir, le conseil du roi édicta un nouvel arrêt, le 12 juillet 1670, portant qu'on n'aurait égard ni aux lettres de règlement de juges, ni à l'instance introduite ou à introduire au conseil privé, ni à la transaction de Janvier, et que ce dernier exercerait son ministère à Annonay jusqu'au prochain synode. Il ordonna, d'autre part, aux consuls d'Annonay de rétablir Janvier dans sa charge « à peine de désobéissance et d'en ré-

pondre en leur privé nom , » interdit le consistoire de façon qu'aucun de ses membres ne pût faire partie du nouveau qui serait élu , et chargea le lieutenant général du Languedoc , l'intendant et autres , de tenir la main à l'exécution de l'arrêt. Le consistoire fut remplacé provisoirement par une assemblée de chefs de famille sous la présidence de Philippe Bornier.

Cet arrêt du conseil , qui était un empiétement du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel , fut dû en partie sans doute aux instances du pasteur de Soyons , Isaac Homel , qui eut l'imprudence d'envoyer à La Vrillière , secrétaire d'Etat , lettres sur lettres , mémoires sur mémoires , en faveur du synode du Vivarais. « Pour arriver plus sûrement à son but , » dit *La France protestante* , « il ne craignit pas , dans son aveuglement , d'exciter les méfiances de l'autorité en lui rappelant le souvenir des anciennes guerres civiles. Assurément l'ennemi acharné des Eglises n'aurait pu mieux faire , et cependant Homel s'imaginait leur être utile. » « Il est important , pour le service du roi , » lit-on dans une de ses lettres , « de maintenir les choses en cet état [la séparation absolue du Vivarais et du Languedoc] , de mortifier les consistoriaux et d'empêcher l'établissement du sieur Vincent dans le Vivarais. Je vous parle , Monseigneur , franchement , mais je vous supplie aussi très humblement de ne croire pas qu'en ce que je viens de vous dire , j'aie aucune pensée de prévarication contre ceux de ma religion ; je voudrais leur procurer , au péril de mon sang et de ma vie , tous les avantages qu'ils peuvent légèrement prétendre , et , dans les occasions , j'ai assez donné des marques du zèle que j'ai pour cela ; mais je suis ennemi des factions et des intrigues qui se font sous prétexte de religion , et , après la crainte de Dieu , j'ai sur toute chose en recommandation la fidé-

lité et l'obéissance qui est due aux puissances (1). »

VALS. PLAINTES DU VICAIRE BIDON. VIOLENCES DE LA MARÉCHALE D'ORNANO. POURSUITES INJUSTES CONTRE LE PASTEUR JANVIER (1625-1680).

Quelques mois avant la deuxième guerre de religion, le 16 avril 1625, Jacob Bidon, vicaire de Vals, adressait au colonel Jean-Baptiste d'Ornano (il ne fut nommé maréchal que l'année suivante), une plainte signée également par Larmande, prieur d'Ucel, contre le sieur Constantin Teissier, dit de Chamblan, et autres protestants de Vals, qui se seraient livrés contre lui et autres catholiques du lieu à des injures, menaces de mort et voies de fait qui l'auraient contraint de se réfugier chez le prieur susnommé. Il ajoutait qu'on aurait même mis à mort, huit jours après son abjuration, l'homme qui tenait le four public de Vals. Le vicaire demandait en conséquence à d'Ornano d'y apporter un prompt remède, et terminait par ces mots : « La plupart des habitants ne demanderaient aucune chose, sinon que quelqu'un, de la part du dit seigneur, leur commandât aller à la messe, car ils obéiraient volontiers (2). »

Draussin, qui donne l'analyse de la plainte de Bidon, fait remarquer judicieusement que si les menaces signalées par Bidon sont vraisemblables, vu les circonstances troublées de l'époque, l'attentat commis contre le fournier de Vals est une exagération, peut-être même une invention mise en œuvre pour amener des soldats à

(1) *La France protestante*, t. V, p. 519. Arch. nat., TT, 259. Chomel, *Annales* (manusc.).

(2) Draussin, *L'église d'Aubenas*, dans *l'Église libre* du 3 février 1888.



Vals et convertir, par le sabre, les protestants du lieu, comme cela arriva à Aubenas trois ans plus tard.

Quand Louis XIV eut édicté sa déclaration du 21 mai 1652, qui confirmait les édits rendus antérieurement en faveur des réformés, ceux de Vals rétablirent leurs exercices religieux interrompus peut-être depuis la prise de ce lieu par Montréal, le 17 juin 1628. Ils se réunirent dans une maison particulière servant de temple et firent venir le jeune pasteur Abraham Durand pour les desservir.

La suzeraine de Vals, Marie de Montlaur, veuve du maréchal d'Ornano, « alors à Paris, informée du fait, » dit Draussin, « notifia aux intéressés son opposition, motivée sur ce que Vals, loin d'être un des lieux où l'édit de Nantes autorisait l'exercice public du culte protestant, se trouvait forclos de cette liberté comme territoire d'un seigneur catholique de haut fief. Le conseil royal, saisi de l'opposition, renvoya l'affaire devant la chambre de l'édit séant à Castres, qui rendit un arrêt de partage, laissant les choses en l'état qu'elles étaient auparavant, c'est-à-dire, suivant les protestants [et l'usage], autorisant provisoirement le culte réformé, et, suivant la maréchale, l'interdisant jusqu'à plus ample connaissance. » Les protestants de Vals gardèrent donc leur pasteur et continuèrent leurs exercices comme par le passé.

L'année suivante, en avril 1653, le synode de la province s'assembla même à Vals avec l'autorisation du comte du Roure, gouverneur du Languedoc. La maréchale, fort mécontente, se transporta à Vals à son retour de Paris, « accompagnée, » dit-elle dans un mémoire, « de dix ou douze de ses domestiques, tant hommes que femmes, » ordonna au pasteur Durand de vider le territoire et défendit à ses paroissiens de faire

à l'avenir aucun exercice de leur religion, menaçant de les exterminer en cas de désobéissance à ses ordres. C'était le 27 juillet 1653. Peu après, le 1<sup>er</sup> août, François de Lorraine, comte de Rieux et d'Harcourt, qui avait épousé la nièce et héritière de la maréchale, Marguerite, fille de François d'Ornano, sieur de Mazarques, se mettant à la tête de cent cavaliers et d'autant et plus de fusiliers, entra dans Vals, fit briser la chaire et les bancs du temple, força la femme de Durand, fille du sieur de Justet, de Vals, de fuir, en lui disant que, si le lendemain elle était encore dans le bourg, « il n'y aurait point de sûreté pour sa vie. » Après cela, il mit une garnison dans la tour de Vals. La maréchale, paraît-il, s'était rendue coupable d'autres violences encore, car une *Plaquette historique*, publiée à cette époque par les persécutés, dit qu'elle avait « ruiné et désolé les habitants [de Vals et d'Aubenas] par des calomnieuses et fausses accusations, par des proscriptions, privations de leurs biens (1), assassinats, meurtres et autres traitements si cruels et si barbares que le seul récit en ferait horreur, contraint même par force plusieurs à la révolte, » c'est-à-dire à l'apostasie.

Cependant les protestants de Vals et des environs auraient pu facilement s'opposer, par les armes, à la violence de leur seigneur, mais ils préférèrent prendre l'avis des Eglises importantes du voisinage pour s'appuyer de leurs secours en cas de nécessité. « L'avis, » dit Benoît, « fut de s'adresser au comte Du Roure, lieutenant du roi de la province, et de lui demander justice de cette entreprise. Il y avait une jalousie d'autorité entre le comte de Rieux et lui : l'un ne voulant

(1) Elle obligea, entre autres, les protestants de Vals à lui payer une somme de 800 écus, qui lui étaient dûs par la communauté tout entière (*Regist. du consist. de Nîmes du 11 fév. 1654*).

pas céder à cause de sa naissance et l'autre voulant commander à cause de son autorité. Il n'aurait donc pas été fâché que le comte de Rieux eût reçu quelque mortification, et il répondit aux députés de Vals que, puisqu'on les avait dépossédés par la force, ils pouvaient se rétablir de même. Les réformés se crurent autorisés de prendre les armes et s'assemblèrent, au nombre de six à sept mille hommes, à Vallon, lieu distant de Vals de quatre lieues. »

Ces soldats improvisés venaient de La Vaunage, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné; et, en entrant en campagne, publièrent un *Manifeste des réformés allant au secours d'Aubenas et de Vals contre les violences de la maréchale d'Ornano*. De son côté, le comte de Rieux « assembla ce qu'il put de ses amis à Aubenas et ne put faire qu'un corps de quatre à cinq mille hommes. Les réformés avaient des chefs qui savaient commander, et il se semblait que la guerre allait se terminer par quelque sanglant combat. On grossissait dans les lieux éloignés l'objet de cette brouillerie. Le prince de Condé (1) la faisait valoir aux Espagnols comme une occasion de rallumer les guerres de religion et de faire une diversion considérable si l'on voulait assister les réformés. L'ambassadeur d'Espagne exagérait cette rencontre en Suède et faisait craindre que les Anglais ne les assistassent à cause de la religion et les Espagnols par politique, et il croyait engager par ce moyen cette couronne à se détacher des intérêts de la France. D'un autre côté, on regardait à la cour de France cette affaire comme importante, et, pour en prévenir les suites, on y envoya [le marquis] Ruvigny [député général des protestants en cour], avec des pouvoirs suffisants

(1) Il était alors en guerre avec la cour et l'allié des Espagnols.

pour la terminer. Il devait agir de concert avec le comte Du Roure, mais il se gouverna si bien que tout l'honneur de la commission lui demeura. Il obligea les deux partis à licencier leurs troupes, et, avant que de partir du pays, il fit venir une amnistie que le roi accordait à ceux de la religion et la fit enregistrer par le parlement de Toulouse et à la chambre [mi-partie] de Castres. »

Les lettres d'abolition, publiées en octobre 1653, amnistiaient tous les protestants du bas Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné, qui avaient pris les armes, annulait tous arrêts et commissions du parlement de Toulouse et de la chambre de l'édit, tous jugements, sentences et lettres de cachet, et défendait aux procureurs généraux, à leurs substituts et autres officiers de justice de faire toutes recherches et poursuites dans le présent et l'avenir.

« Quoique le démenti de cette entreprise fût demeuré au comte de Rieux, les réformés y perdirent plus que lui. On commença à les mépriser quand on vit qu'étant les plus forts ils n'avaient fait que regarder leurs ennemis et donné à la cour le temps de leur faire tomber les armes. Il ne faut jamais tirer l'épée à demi, et, quand on ne veut pas pousser les choses à l'extrémité par la force, il est plus utile aux peuples d'y porter patience. Le clergé ne manqua de relever cette action dans ses harangues, et, ne disant rien de ce que les réformés avaient obéi avec tant de docilité aux ordres du roi, il ne représenta que ce qu'ils auraient pu faire s'ils avaient eu la volonté de n'obéir pas. »

Les violences qu'eurent à subir les protestants de Vals furent rappelées au synode du Vivarais, assemblé à Vernoux le 15 mai 1654. La compagnie, après avoir rendu grâce à Dieu du rétablissement de l'exercice dans cette Eglise et considérant les frais considérables

qui avaient été faits pour obtenir du roi des arrêts réparateurs, nomma quatre commissaires pour arrêter le compte de ceux qui avaient avancé l'argent nécessaire et le leur faire rembourser par qui de droit.

Pendant le comte de Rieux, nourrissant dans son cœur le désir de se venger de l'affront qu'il avait reçu, recommença ses violences en 1655. « Il fit enlever une trentaine d'habitants à l'heure qu'ils sortaient du temple et les mit, liés et garrottés, entre les mains d'un capitaine, qui était à lui, pour les mener prisonniers; mais, afin qu'on ne pût douter que la religion était le motif de cette entreprise, il fit relâcher ceux qui promirent d'aller à la messe. » Il ne craignait même pas de pratiquer ces enlèvements, qui avaient principalement pour but de recruter des jeunes gens pour les troupes du roi, dans des lieux qui étaient en dehors de sa justice seigneuriale, comme à Lagorce ou à Vallon. C'est ainsi qu'ayant « su qu'un nommé Guiguon avait cinq fils, qui faisaient tous profession de la religion réformée comme leur père, il envoya vingt-cinq ou trente soldats pour les prendre dans leur maison... Le père et le fils aîné furent pris, mais les autres échappèrent. Quand le comte eut ces deux prisonniers en sa puissance, il leur fit tant de peur qu'ils lui promirent, pour se tirer de ses mains, de changer de religion; mais aussitôt qu'ils furent en liberté ils allèrent porter leur plainte à Boucherat et D'Escorbiac, qui étaient alors commissaires en Languedoc pour l'exécution des édits. Ils furent mis sous la protection du roi par leur ordonnance, qui faisait aussi au comte de Rieux et tous autres d'expresses défenses de les molester. Mais, au lieu d'obéir, le comte fit outrageusement battre par ses domestiques le sergent qui était venu signifier l'ordonnance des commissaires aux officiers de ce prince, de

sorte que Guignon fut obligé d'abandonner sa maison, où, durant plusieurs années, il ne put demeurer en sûreté. Cependant ces violences demeurèrent impunies (1). »

En 1680, le clergé suscita une affaire à Pierre Janvier, pasteur à Vals. Le mercredi, 18 septembre, il fut cité devant le juge du bailliage de Villeneuve-de-Berg, à la requête d'Hubert de la Poëpe-Serrières, chanoine de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre de Vienne, et de Pierre Guillaume, prêtre et prieur de Sainte-Croix, qui l'accusaient d'avoir dit dans un sermon sur Luc, IX, 42-43, prêché le 18 juillet, « qu'il fallait recourir à Jésus-Christ particulièrement en ce temps où nous sommes dans un règne d'iniquité et d'oppression; que le démon, ce lion rugissant, s'y soulève pour détruire l'Eglise de Dieu, et, en général, par les guerres et, en particulier, par les charges et les récompenses; mais qu'ayant recours à Jésus-Christ, l'ange exterminateur, ils doivent s'assurer d'être bientôt délivrés de leur persécution. » L'évêque de Viviers, Louis-François de La Baume de Suze, avait écrit de son côté, dès le 10 août, au secrétaire d'Etat, Balthasar Phelipeaux, marquis de Châteauneuf, pour « se donner l'honneur de l'informer en droiture de l'insolence du ministre, suffisamment attestée par la déposition de deux témoins sans reproche et de qualité, » qui s'étaient trouvés présents à « l'action de ce téméraire ministre. » L'intendant du Languedoc, D'Aguesseau, reçut de l'évêque de Viviers une

(1) Benoît, t. III, p. 162, 163, 189, 190. D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, p. 425. Syn. de Vernoux, 1654 (*Arch. nat.*, TT, 259 B, 289). De Coston, *André de Lafaisse* (dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. XVIII, p. 319, 320. *Hist. gén. de Languedoc*, dernière édit., t. XIV, col. 523-525. Draussin, *L'Eglise d'Aubenas*, dans *L'Eglise libre* du 17 février 1888.

lettre conçue dans le même sens. Janvier répondit devant son juge « qu'il n'avait jamais été capable de tenir un semblable discours, qu'il n'avait parlé ni du règne d'iniquité, ni d'oppression, ni de persécution; que tout ce qu'il avait dit était relatif au démon; enfin qu'il n'avait jamais appelé Jésus-Christ l'ange exterminateur, et qu'il faudrait qu'il eût perdu le sens pour se servir des termes qu'on l'accusait d'avoir dit. » Il remit, du reste, le manuscrit du sermon incriminé, qui portait pour titre : *Le lunatique guéri par Jésus-Christ, ou sermon sur Luc, IX, 42, 43, prononcé à Vals le dimanche 28 juillet 1680.* « Nous l'avons lu attentivement, » disent les auteurs de *La France protestante*, « et il en est résulté pour nous la conviction que les deux accusateurs de Janvier n'étaient que des sots malfaisants ou des calomnieurs. » Le gouvernement, qui prit connaissance du discours, arriva sans doute à la même conclusion, car aucun document ne prouve que Janvier ait été inquiété à cette occasion (1).

VERNOUX. PRÉJUDICE CAUSÉ AUX FILLES A MARIER  
ET AUX ÉCOLIERS PAUVRES PROTESTANTS DE CE  
LIEU. HABITANTS PERSÉCUTÉS PAR L'ABBÉ DE CHAR-  
RAIS (1654-1659).

« Sur la proposition qui a été faite, » lit-on dans les actes du synode de Vernoux, du 15 mai 1654, « de diverses vexations et violences contraires à la liberté des édits en diverses Eglises de cette province et surtout en l'Eglise de Vernoux, et comme les pauvres écoliers et filles à marier de notre religion dudit lieu de Vernoux sont privés de l'aumône qui se tire tous les

(1) *La France protestante*, t. VI, p. 34. Arch. nat., TT, 289.

ans de la ville de Lyon, desquelles ils doivent jouir conjointement avec ceux de l'Eglise romaine, la Compagnie a résolu que informations seront faites à la poursuite du syndic des Eglises de cette province pour être portées à nos seigneurs de la chambre de l'édit, ou au roi par la voie de monsieur le député général, et que lesdites informations seront poursuivies par les voies permises par les édits. Et pour ce qui concerne l'Eglise de Vernoux, qu'il en sera préalablement parlé à M. de La Tourette (Just Henri de Ginestoux), qui sera supplié faire jouir ses sujets de la religion réformée, indifféremment avec les catholiques romains, de l'aumône constituée par feu noble Jacques Dallicieux, comme ils en soulaient (avaient l'habitude d'en) jouir de temps immémorial avant quelques années en ça, et de faire cesser toutes les vexations qui leur sont faites au préjudice de leur religion (1). »

Quelques années après, en 1659, « l'abbé de Charrais chassa de Vernoux un nommé Béraud et sa femme, seulement parce que Béraud, qui était catholique, ne voulut pas forcer sa femme, qui était réformée, à changer de religion.

» Un autre de la même paroisse avait fiancé une fille catholique. L'abbé alla déchirer la minute du contrat chez le notaire qui l'avait reçu, et, après avoir battu le père et la fille, il leur défendit avec menaces d'accomplir leur mariage.

» Il sollicita un nommé La Montagne, qui avait une belle-fille réformée, de l'obliger à se faire catholique. Ce beau père obéit, mais il porta sa fureur si loin, que la belle-fille n'ayant pas voulu changer de religion, il la tua d'un coup de fusil dans la tête. Comme elle ne

(1) Arch. nat., TT, 259 B.



mourut pas tout de suite [Jean] Jullien, ministre de Vernoux, s'étant présenté pour la disposer à mourir chrétiennement, l'abbé s'y rendit avec deux jésuites et plusieurs prêtres, menaça le ministre et n'eut point honte de persécuter à l'article de la mort cette malheureuse victime de son faux zèle. Il prit même le meurtrier en sa protection et lui permit, après quelques mois d'absence, de revenir dans sa maison. »

Le même abbé « ne voulait pas recevoir les réformés à l'hôpital de Vernoux, quoique les six cents livres de rente qu'il administrait leur appartenissent comme aux catholiques; » et il ne voyait personne, qui eût des enfants en bas âge dans les lieux où il avait quelque pouvoir, sans les enlever pour les nourrir dans la religion romaine, de quoi on rapportait plusieurs exemples (1). »

BOFFRES. VIOLENCES EXERCÉES CONTRE BIGOT ET  
LA COUX (1657).

« A été remontré, » lit-on dans les actes du synode de Vernoux, du 24 avril 1567, « par l'ancien de l'Eglise de Boffres, qu'il serait arrivé à ladite Eglise, il y a environ sept mois, un attentat étrange par une grande troupe d'hommes armés, qui y seraient venus, et auraient enlevé par force et violence, et sans forme de justice, les sieurs Bigot et La Coux dans leurs maisons, en haine de ce qu'ils auraient embrassé depuis peu notre religion et fait leurs efforts pour les emmener pour les maltraiter; ayant iceux été recouvrés avec beaucoup de peine et de danger. De quoi ils auraient

(1) Benoît, t. III, p. 286-287.

fait informer de l'autorité de la cour et chambre de l'édit de Castres.

» La compagnie a loué le zèle et singulière affection de l'Eglise de Boffres, les exhortant de continuer en ce zèle et approuvant leur gestion ; et , attendu que c'est une pure infraction aux édits, a ordonné que cette affaire sera poursuivie par le syndic du pays par devant nos seigneurs de parlement et chambre de l'édit (1). »

#### LA VOULTE. VIOLENCES DES OFFICIERS DE LA DUCHESSE DE VENTADOUR (1659).

Nous supposons avec quelque vraisemblance que les faits qui suivent se sont passés à La Voulte, dont Marguerite de Montmorency, appelée *la bonne duchesse*, veuve de Anne de Lévis, duc de Ventadour, était baronne et où elle possédait un beau château. Ses officiers « ayant appris qu'une fille, qui était catholique et avait fait profession de la religion réformée depuis la mort de son père, était sur le point de se marier à un réformé, ils annotèrent ses biens, mirent en prison elle et sa mère, et ne lui rendirent point la liberté qu'elle n'eût cassé le premier contrat pour en passer un autre avec un bon catholique.

» Les mêmes officiers en firent autant à une autre fille, dont le contrat était passé avec un réformé du consentement et en présence de tous ses parents. Ils en firent passer un nouveau avec un catholique, où eux seuls assistèrent au défaut des parents de la fiancée (2). »

(1) *Arch. nat.*, TT, 289.

(2) *Benoît*, t. III, p. 286, 287.

MEYSSE. LE PASTEUR REBOULET POURSUIVI PAR LE  
CURÉ DE CE LIEU (1663-1664).

Par sa déclaration de décembre 1634, généralisant les arrêts du conseil des 3 et 11 octobre 1630 et du 6 juin 1631, le roi avait interdit aux ministres du Languedoc de faire aucun exercice de leur ministère en d'autres lieux que ceux de leur résidence sous peine de cinq cents livres d'amende et autre arbitraire. Un arrêt du conseil du 5 octobre 1663, rendu en conformité des précédents, fut signifié à Alexandre Reboulet, qui desservait six Eglises au moins, indépendamment de celle de Chomérac, où il résidait. Sans se laisser arrêter par cette signification, « Reboulet, suivant l'arrêté des synodes de la province, ne cessa point pour cela de prêcher dans les lieux où il avait accoutumé de le faire, et [Louis de Geoffre], le curé de Meysse, qui est un de ces lieux, en fit informer. Il porta même son zèle jusqu'à se mêler des cures voisines, dont peut-être les curés étaient plus paisibles que lui, et, de cette manière, Reboulet se trouva chargé d'avoir prêché, depuis la signification des défenses, à Meysse, Rochessauve, Barrès, Saint-Lager, Bressac et Saint-Vincent. Le syndic du clergé [du diocèse de Viviers] porta l'affaire au conseil privé, où il présenta requête contre Reboulet, et il y obtint arrêt le 22 de février [1664], qui ordonnait l'exécution des précédents à peine de cinq cents livres et de punition corporelle (1). »

(1) Benoît, t. III, p. 614, 615. *Pièces justificatives*, p. 182. Filleau, *Décis. cathol.*, p. 517.

DESAIGNES. EMPRISONNEMENT DU PASTEUR AGUSSI  
(1660).

En 1660, les agents généraux du clergé dénoncèrent au parlement de Toulouse le pasteur Jean Agussi, de Desaignes, l'accusant : 1<sup>o</sup> de s'être opposé au mariage de Catherine Vérot, jeune fille protestante, avec Claude Rouchis, catholique, parce qu'elle avait promis à son fiancé de changer de religion en se mariant ; il l'aurait emmenée dans sa maison, retenue longtemps et fait marier avec le protestant Daniel Reigle ; 2<sup>o</sup> d'obliger les parents, dont les enfants embrassaient le catholicisme, à en faire réparation publique devant l'Eglise assemblée ; 3<sup>o</sup> d'empêcher les jeunes filles protestantes de se marier avec des catholiques. Là-dessus, le parlement de Toulouse décréta d'arrestation Agussi, qui fut conduit à Tournon et détenu étroitement dans une tour. La chambre mi-partie de Castres, qui avait seule qualité pour juger le pasteur, ordonna son élargissement par arrêt des 10 juin et 6 juillet 1660, mais ceux-ci ne furent pas exécutés.

En présence de ce conflit de juridiction, les agents généraux du clergé demandèrent au roi d'évoquer l'affaire en son conseil, et d'en renvoyer le jugement à une autre chambre mi-partie. Faisant droit à leur requête, le conseil, par arrêt du 23 juillet, ordonna que les parties seraient assignées devant lui, défendit au parlement de Toulouse et à la chambre de Castres de continuer leurs poursuites, mais laissa Agussi en prison.

Ajoutons que Jean Gourdon, Jean Gaillard et Antoine Maisonet, anciens du consistoire de Desaignes, qui avaient été mêlés à l'affaire de la jeune Catherine Vérot, furent aussi incarcérés, de sorte qu'ils étaient défenseurs

dans le procès en même temps qu'Agussi. Le célèbre avocat de Paris, Loride des Galesnières, chargé par le synode général de Loudun de la poursuite des procès des réformés devant le conseil du roi, rédigea un *factum* (1) en faveur des accusés et n'eut pas de peine à montrer leur parfaite innocence.

Il déclara d'abord que cette affaire, qui était relative à l'exécution et interprétation des édits de pacification, ne pouvait être poursuivie qu'à la requête du procureur général de la chambre de Castres, puis il rétablit exactement les faits.

Catherine Vérot avait été recherchée en mariage par Claude Rouchis, qui était dénué de toute fortune. Or, comme il n'ignorait point que son projet rencontrerait de grandes difficultés à cause de la différence des religions, il engagea la jeune fille à embrasser le catholicisme et députa auprès d'elle, en leur promettant une bonne récompense, le sieur Jacques Coulange, Catherine Roche sa femme et ses enfants. Ceux-ci, n'ayant pu la persuader ni de changer de religion ni de se marier, recoururent à la force. Ils l'emmenèrent dans un bois sous un prétexte futile, mais Catherine, ayant aperçu un notaire et quelques parents de Rouchis, se réfugia en hâte dans la maison d'Anne Rousson, qui était protestante et sa parente, où elle pleura beaucoup, la suppliant de la garder chez elle. Coulange, qui l'avait suivie, parvint à l'emmener à Desaignes chez un catholique, nommé Etienne Pouret, et voulut la contraindre à se marier. S'étant échappée de nouveau, elle se dirigea en courant vers la maison du pasteur Agussi, mais Coulange put la rejoindre et l'emmena de nouveau

(1) *Factum pour Maistre Jean Agussi, Ministre de la Religion prétendue Réformée du lieu de Saigne (sic)... contre les sieurs Agens généraux du clergé de France...*, in-4° (décembre 1660).

chez Pouret, fit fermer les portes de la maison, et commença de faire coucher par écrit le contrat, quand Agussi, prévenu par une vieille femme qui en avait été priée par la jeune fille, survint avec les anciens de son consistoire nommés plus haut. Cette dernière se jeta aussitôt dans les bras du pasteur en le suppliant de la délivrer. Le curé de Desaignes arriva aussi, mais fut fort mal reçu de Catherine, qui lui dit « qu'il n'avait qu'à se retirer, n'y ayant rien à gagner pour lui. » Ayant ensuite supplié Agussi de la garder chez lui, celui-ci y consentit pour cinq ou six jours, et la confia ensuite à Jacques Ferraton, son oncle, qui était protestant et la fit marier avec un jeune homme de sa religion selon les formes ordinaires.

C'est alors que le sieur de Mayres, protégé par la vieille duchesse de Ventadour, Marguerite de Montmorency, incita les agents généraux du clergé à faire un procès à Agussi, qui, au moment où Loride rédigeait son factum, languissait en prison depuis six ou sept mois, et était en butte à toutes sortes de vexations de la part des élèves des jésuites de Tournon. L'intendant Bezons, suivant le commandement du roi, avait bien donné l'ordre de le transférer dans une prison royale ou d'Etat, où il eût été mieux traité, mais on ne lui avait point obéi.

Sur le deuxième point reproché au pasteur, Loride fit remarquer que jamais aucun ministre protestant n'avait obligé des parents, dont les enfants pouvaient avoir commis des fautes, à en faire réparation publique, car les fautes sont personnelles, et les châtimens infligés aux parents ne sauraient effacer le mal commis par les enfants.

Quant au troisième point, il n'est pas étonnant, disait Loride, que les ministres s'efforcent d'empêcher

les unions de leurs coreligionnaires avec des catholiques, puisque la Bible elle-même condamne les mariages contractés avec des personnes réputées d'une fausse religion (2 Cor., VI, 14; Gen., VI; Jug., III).

L'honnête avocat concluait en disant que la requête d'évocation des agents généraux du clergé était mal fondée. Il demandait donc qu'ils fussent déclarés non recevables, que le conseil du roi renvoyât les parties devant la chambre mi-partie de Castres et prononçât l'élargissement d'Agussi.

Nous ne savons ce qu'il advint de cette affaire, mais elle fournit aux consistoires du ressort synodal du bas Languedoc l'occasion de manifester leur sympathie en faveur de l'Eglise de Desaignes, à qui ils allouèrent un secours de cent cinquante livres, pour l'aider à faire sortir son pasteur de prison.

#### SILHAC. SENTENCE RENDUE CONTRE LES PROTESTANTS DU LIEU (1665-1666).

Ollivier, seigneur de Hautvillar et de La Motte, qui avait fait reconstruire à ses frais l'église paroissiale de Silhac, demanda, le 26 septembre 1665, à la cour des grands jours d'Auvergne, réunie cette même année, de contraindre les habitants réformés de Silhac à contribuer aux frais de cette reconstruction. Ces derniers, — notamment Pierre Charbonnier et Pierre Crouzet, consuls, François de Glorzies et Bessar, Pierre du Bay, sieur de Confolens, Jean Duc du Rouhon, Abraham Rieu, Claude Dejours, Bernard Rieu, Jacques Gaillard et Matthieu Gleize, — demandèrent de leur côté, le 26 avril de l'année suivante, à la même cour, qui venait d'être transférée à Nîmes, de ne pas empêcher les parties de se pourvoir devant les commissaires

exécuteurs de l'édit de Nantes en Languedoc. Enfin, le 18 octobre de la même année, le catholique Claude Cardaire demanda à être reçu comme partie au procès, et, de plus, que lesdits réformés de Silhac fussent condamnés à faire rebâtir également le clocher de l'église et à le pourvoir de cloches. La cour des grands jours, sans avoir égard à la requête des réformés de Silhac, qui était conforme à la jurisprudence consacrée par l'édit de Nantes, les condamna, le 22 octobre 1666, à rembourser à Ollivier les sommes qu'il avait dépensées pour la reconstruction de l'église paroissiale, à bâtir aussi un clocher et à le pourvoir de cloches (1).

LES BOUTIÈRES. LES PROTESTANTS CONDAMNÉS A PAYER  
DES CURÉS SANS OUAILLES (1666).

L'article 3 de l'édit de grâce, publié à Nîmes en juillet 1629, à la suite de la paix d'Alais du 28 juin, stipulait que des curés seraient établis dans les paroisses des pays conquis par le roi. L'édit ne distinguant pas entre les paroisses presque entièrement protestantes et celles qui renfermaient un nombre suffisant de catholiques, des curés furent installés dans des lieux où ils avaient à peine une dizaine de paroissiens. Les protestants n'en furent pas moins obligés de les faire subsister. Tel fut le cas de ceux de la région des Boutières, où les catholiques étaient fort clairsemés. Un arrêt de la cour des grands jours du Puy du 16 novembre 1666 ordonna aux consuls et habitants de cette contrée, essentiellement protestante, de payer aux curés de chaque paroisse la somme de 300 livres par an, et de leur fournir une maison d'habitation.

(1) *Journal de Beaudoin*, p. 139-142. *Bulletin de la Société*, etc., t. XXV, p. 148 et 361.



La même cour décida à la même date que , dans toutes les paroisses dont les protestants avaient expulsé les ecclésiastiques , on établirait des curés capables avec des revenus suffisants. C'était , en réalité , ordonner de placer des curés , même dans les paroisses où il n'y avait plus de catholiques ; car si ces curés en avaient été bannis , c'était uniquement parce que leur ministère n'avait plus lieu de s'y exercer ; mais on avait là un moyen de tracasser les protestants et de leur susciter des difficultés dont l'issue tournait toujours à leur détriment.

LE PRADEL. ARRÊT RENDU CONTRE LE PASTEUR  
ACCAURAT ET LE SEIGNEUR DU LIEU (1667).

Le pasteur Paul Accaurat , de Privas , après son interdiction , qui dura dix-huit mois (voy. p. 431) , fut appelé à desservir l'église du Pradel , appartenant au seigneur du lieu , Constantin de Serres. C'était en janvier 1667. Les protestants des Eglises de Villeneuve-de-Berg , Mirabel et Saint-Pons , qui avaient été dépouillés de leur droit d'exercice et se trouvaient à proximité du Pradel , furent heureux de s'y rendre et y vinrent en foule : « Ce que les prêtres et moines , » dit Accaurat , « ne pouvant souffrir ni aussi empêcher , au lieu de se pourvoir devant les commissaires établis pour l'exécution de l'édit , qui étaient les seuls juges compétents , recoururent à la cour des grands jours , séant pour lors en la ville du Puy , et depuis en celle de Nimes ; laquelle cour , sans examiner si c'était une affaire qui dépendît de sa juridiction , et si ce gentilhomme avait droit de faire prêcher dans sa maison , décréta , à la requête des prêtres et contre toute forme , prise de corps contre ce gentilhomme et moi , pour laquelle prévenir et

empêcher des inconvénients plus grands qu'il fallait appréhender, ayant à faire à des juges et parties, nous allâmes promptement nous remettre dans les prisons de Nîmes, où nous fûmes détenus l'espace de quinze jours (sans toutefois souffrir autre incommodité que la privation de liberté, l'accès ayant été toujours libre et la porte ouverte à ceux qui nous venaient visiter), dans une chambre séparée des autres prisonniers, qui, quoique au nombre de septante ou quatre-vingts, étaient tous pêle mêle en confusion ; après lesquels quinze jours nous eûmes la ville pour prison libre, laquelle dura cinquante-deux jours, quelles instances pressantes que nous fissions pour être jugés. Enfin l'issue fut que Messieurs nos juges, par honneur et afin qu'on ne dît qu'ils nous avaient emprisonnés sans sujet, condamnèrent Monsieur du Pradel et moi à 100 livres d'amende chacun, sans toutefois exprimer dans leur arrêt en quoi ils trouvaient que nous eussions délinqué, ni pourquoi ils nous infligeaient cette peine-là, car l'injustice eut été visible. » L'arrêt, rendu le 7 février 1667, accusait seulement Accaurat et du Pradel d'avoir contrevenu aux déclarations de Sa Majesté, arrêts de son conseil et autres jugements, sans en citer un seul. Les juges visaient sans doute l'article 3 de la déclaration du 2 avril 1666, portant que l'exercice dont jouissaient les seigneurs protestants n'aurait aucun caractère de publicité ; mais l'édit de Nantes, article 7, permettait à ces seigneurs d'avoir ledit exercice « tant pour eux, leur famille, sujets qu'*autres* qui y voudront aller. » L'arrêt de Nîmes, s'en tenant à la déclaration du 2 avril, défendit à Pradel et autres gentilshommes, ayant droit de faire l'exercice de la religion réformée, de le faire ailleurs que dans les salles ou chambres de leurs maisons, et sans aucune marque d'exercice public ; et à Accaurat et autres ministres de

faire le prêche en divers lieux, ni dans les rues ou sous les arbres, ni ailleurs que dans les lieux de leur résidence, à peine de 4,000 livres d'amende (1).

BAIX. LE CONSEIL DU ROI RÉHABILITE SON PASTEUR SUSPENDU PAR LE SYNODE DU VIVARAIS (1675, 1676).

Le sieur de Valcroze, Henri de La Tour Gouvernet, et Ducros, anciens du consistoire de Baix, s'étant plaints au synode de Desaignes du 4 décembre 1675, des « mœurs et doctrine » de leur pasteur Jean Poudrel, sieur de Corbières, et demandé qu'il fût cité à comparaître devant la compagnie, celle-ci accéda à leur vœu. Les députés, chargés de porter la citation à Corbières, l'examinèrent sommairement et constatèrent qu'il supprimait, dans la liturgie de la sainte cène, ces mots : « et ne nous amusons point à ces éléments terriens ; » qu'il avait dit un jour, en prêchant, que Jésus-Christ « avait comme revêtu la nature humaine, » et qu'il fomentait la division dans la famille de Valcroze. Le pasteur de Baix répondit que la dénonciation de Valcroze et Ducros avait été captée, qu'il quitterait volontiers l'Eglise de Baix pourvu qu'on lui payât ses gages, et demanda que des commissaires informassent ; mais il ne consentit pas à se rendre au synode, prétextant l'éloignement. Ce dernier chargea les pasteurs Pierre Janvier, du Cheylard, Antoine Thomas, de Vallon, et les anciens Jacques Chion, de Soyons et Jacques Michalon, de Desaignes, de se rendre à Baix avec pouvoir de juger définitivement. Les commissaires, après enquête et sans s'arrêter à la récusation formulée par Corbières, le suspendirent de ses fonc-

(1) Beaudoin, p. 110, 111. *Bulletin de la Société, etc.*, t. XXV, p. 365, 366. *Lettre d'Accaurat à la C<sup>ie</sup> des pasteurs de Genève du 18 juillet 1667* (manusc. franç., 197<sup>23</sup>, portef. 11, de la bibl. publ. de Genève).

tions jusqu'au prochain synode, et ordonnèrent que l'Eglise de Baix, en attendant, serait desservie par les pasteurs du voisinage.

Pour se venger, Corbières se jeta dans les bras des catholiques, et Rostaing Mège, syndic du clergé du Vivarais, accusa, auprès de l'intendant d'Aguesseau, les réformés d'avoir tenu deux colloques sans qu'un commissaire du roi y assistât : l'un à Baix, le 25 janvier 1676, pour juger Corbière ; l'autre à Saint-Vincent-de-Barrès, le 26, pour consacrer le jeune Lyons au saint ministère. Outre Janvier et Thomas, les pasteurs Daniel Blanc, de Pierregourde, Pierre Brunier, de Saint-Fortunat, et Abraham Dejean, du Pouzin avaient assisté à cette consécration. Après information, d'Aguesseau répondit, le 7 avril : « Ayant examiné le sujet de ces deux assemblées, je ne crois pas qu'elles doivent être considérées comme vicieuses, ni que la présence d'un commissaire du roi y fût nécessaire ; » mais, selon lui, les commissaires avaient violé les ordonnances en décidant que l'Eglise de Baix serait desservie par les Eglises du voisinage. Il visait, sans doute, les arrêts du conseil du 5 octobre 1663 et du 22 février 1664, portant défense aux ministres de prêcher en divers lieux. Pourtant, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Languedoc, Bezons et Peyremales, par leur ordonnance du 5 juin 1664, avaient permis à tous les consistoires de la province de faire desservir, par les pasteurs du voisinage, les Eglises qui viendraient à être vacantes par suite de mort, de maladie ou d'absence prolongée. D'Aguesseau proposait ainsi d'abandonner le premier chef d'accusation, et de poursuivre les commissaires sur le second.

Le syndic du clergé, peu satisfait de ce jugement, en appela au conseil du roi, et obtint un arrêt, en date du

4 mai suivant, qui cassa la sentence de Janvier, Thomas, Chion et Michalon, juges de Corbières; leur interdit les fonctions de ministres et d'anciens, et les condamna chacun à 10 livres d'amende, malgré l'active intervention d'Isaac Homel, pasteur de Soyons, l'agent des Eglises réformées du Vivarais. Les pasteurs Daniel Blanc, de Pierregourde, Pierre Brunier, de Saint Fortunat, Alexandre Reboulet, de Chomérac, Reboulet dit Cadet, de Champérache, Jean Laget, du Pradel, et Lyons, de Saint-Vincent de Barrès, qui avaient desservi l'Eglise de Baix pendant la suspension de Corbières, furent aussi frappés d'une amende de 10 livres. Le roi autorisa néanmoins les Eglises du Cheylard et de Vallon, dont les pasteurs se trouvaient interdits par l'arrêt, de se pourvoir d'autres titulaires, de même que l'Eglise de Baix. Janvier et Thomas ne purent être relevés de leur interdiction que deux ou trois ans après (1).

---

### III. — *Mouvement insurrectionnel de 1683.*

PROJET DES RÉFORMÉS DE TOULOUSE. PROJET PARTICULIER DU VIVARAIS. PRÉDICATIONS DANS LES LIEUX INTERDITS. PRISE D'ARMES DES CATHOLIQUES ET DES RÉFORMÉS (JUILLET-AOUT 1683).

Les réformés du Vivarais et du reste du Languedoc, maltraités comme ceux des autres provinces de France, voyant que, malgré leurs requêtes, ils n'avaient plus aucune justice à attendre des parlements et du roi; — comprenant que les arrêts restrictifs rendus contre eux

(1) *La France protestante*, t. VIII, p. 306, 307. *Arch. nat.*, TT, 314, 328, 235.

étaient un acheminement à l'abolition de tous leurs droits, la ruine de toutes leurs Eglises et la destruction de tous leurs temples; et, en dernière analyse, les préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes; — souffrant également de ce que, depuis la déclaration du 10 octobre 1679, qui leur défendait de tenir des synodes sans la permission du roi et la présence de ses commissaires, qui étaient toujours catholiques, il leur était impossible de s'occuper dans ces assemblées des affaires d'un intérêt général, parce que les commissaires pouvaient traverser toutes leurs délibérations, en dénaturer le caractère et en empêcher l'exécution, — résolurent de charger un certain nombre de directeurs, nommés par les provinces synodales, de traiter à la place des synodes provinciaux toutes les affaires concernant le général des Eglises. Six directeurs furent attribués à chacune des provinces qui entrèrent dans la confédération, savoir le bas Languedoc, les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné. Une première réunion de ces directeurs eut lieu à Toulouse, en 1683, pour aviser aux moyens de sauvegarder la liberté religieuse des troupeaux. Elle dressa un projet en dix-huit articles, qui invitait les Eglises interdites à reprendre leurs exercices le 27 juin, à célébrer un jeûne solennel le 4 juillet, à tenir secrètement leurs colloques, au cas où ils seraient interdits, et à rebâtir au besoin leurs temples. Pour ce qui est des pasteurs, le projet leur recommandait de ne pas sortir du royaume, et de ne quitter leurs provinces qu'à la dernière extrémité.

En conséquence de ces résolutions, une première assemblée des députés des Eglises réformées du Vivarais et du Velay, qui se tint à Chalencon dans les premiers jours de juillet, arrêta un projet particulier, dont voici la substance :

1. Les Eglises interdites reprendront leurs exercices religieux le 18 juillet ; 2. sous ce nom d'Eglises interdites on entendra celles qui ont été privées du droit d'exercice et celles qui sont trop pauvres pour entretenir un pasteur (elles avaient été interdites par forclusion parce que le ministère y avait cessé) ; 3. on s'assemblera sans apparât et sans armes ; 4. on priera pour le roi et pour toute la famille royale, et on exhortera les peuples à la fidélité envers le souverain ; 5. on exposera par écrit les motifs du présent projet, dont on fera six copies, qui seront expédiées le 15 juillet : une au chancelier de France (Michel Le Tellier), une deuxième au commandant militaire en chef du Languedoc (le duc Anne-Jules de Noailles), les quatre autres aux ministres d'Etat ; 6. on enverra une copie du projet à l'intendant du Languedoc (Henri d'Aguesseau) ; 7. on exhortera les peuples à persévérer dans la religion réformée et à être patients dans les afflictions ; 8. on n'insultera ni curé ni catholique ; 9. les Eglises obéiront à la direction ; 10. on priera l'Eglise d'Annonay, où doit se réunir le prochain synode de la province, de céder son tour pour que ce dernier puisse se tenir ailleurs avec plus de sûreté ; 11. les ministres se feront accompagner en allant donner leurs prédications ; 12. si l'on arrête quelques personnes dans les assemblées, toutes les Eglises de la province prendront la défense de leur cause ; 13. les notables des Eglises interdites seront invités à assister à ces assemblées ; 14. on dira aux catholiques que les protestants veulent reconquérir la liberté de conscience dont le clergé les a dépouillés.

Les députés qui assistèrent à cette première réunion furent : pour la noblesse, les sieurs de Fons et de Badet de Conioles ; pour le tiers état, Chapouillé, La

Fouillade de Florensolles, Bonneyron de Silhac, de Romieu, le frère des deux pasteurs de ce nom, de Ribes de Chalencon, et quelques autres; pour les Eglises, les pasteurs Isaac Brémond de Vernoux, Gabriel de Romieu de Saint-Fortunat, Théophile Blanc de Chalencon, Pierre Audoyer, pasteur surnuméraire de la même Eglise, Jean René Ladreyt de La Charrière de Gluiras, et Pierre Brunier du Cheylard. Le pasteur Isaac Homel remplit les fonctions de président, et Antoine Riou, notaire de Silhac, celle de secrétaire. D'après Millot, les protestants du Dauphiné envoyèrent aussi des députés à l'assemblée. On nomma un conseil de direction, dont Homel fut élu président, et Riou, secrétaire.

Conformément aux décisions prises à Chalencon :

Pierre Brunier, pasteur au Cheylard, prêcha le 18 juillet au Chambon, accompagné du sieur de Montrond, et le 25 à Saint-Voy. Une source catholique rapporte que la première de ces assemblées comptait 3,000 personnes, dont 300 armées; que Brunier parla pendant deux heures, qu'il dit à ses auditeurs que « le temps était venu de rétablir les Eglises, et qu'il fallait donner leurs vies pour les augmenter et combattre contre les ennemis; » et qu'il termina son discours en les exhortant « de se bien unir et vivre ensemble pour combattre et soutenir leur religion contre leurs ennemis. »

Isaac de Bermond, pasteur de Vernoux, prêcha le 18 juillet à Silhac, et le 25 à Saint-Genest-Lachamp, suivi de ses principaux paroissiens et de ceux de Marcolds. Il prêcha aussi en dehors du temple de Vernoux, entouré de deux cents fusiliers.

Théophile Blanc, pasteur de Chalencon, prêcha le 25 juillet à Saint-Jean-Chambre, suivi de ses paroissiens;



le 1<sup>er</sup> août à Saint-Michel-de-Chabrilanoux, le 8 à Saint-Voy.

Pierre Audoyer, pasteur surnuméraire de Chalencon, prêcha à Toulaud.

Gabriel de Romieu, pasteur de Saint-Fortunat, prêcha au Pape.

Isaac Meissonnier, pasteur de Saint-Sauveur-de-Montagut, prêcha le 18 juillet à Serres, suivi de ses paroissiens. Il déclara plus tard, pour sauver ses jours, qu'il y avait été contraint.

Jean Cluzel, pasteur du Cheylard, prêcha le 18 juillet à Saint-Christol, le 1<sup>er</sup> août au Chambon.

Jean-René Ladreyt de La Charrière, pasteur de Gluiras, prêcha le 18 à Saint-Michel-de-Chabrilanoux, suivi de ses paroissiens; le 29 à Coux et à Tournon-lès-Privas.

Simon d'Albiac, pasteur de Marcols, reçut l'ordre de la direction d'aller prêcher le 18 juillet à Saint-Genest-Lachamp, mais il s'y refusa. Une assemblée, tenue à Marcols, décida qu'Isaac de Bermond, nommé plus haut, le remplacerait le 25 à Saint-Genest-Lachamp, où il fut suivi des principaux réformés de Vernoux, comme on l'a vu plus haut.

Paul Morel de La Pise, pasteur de Saint-Pierre-ville, prêcha à Saint-Voy le 18 juillet, et au Chambon le 25.

François de La Valette, pasteur du Gua, prêcha à Issamoulenc, suivi de son consistoire, et y continua ses prédications.

Daniel Reboulet dit Salière refusa d'abord de prêcher en dehors du lieu ordinaire de son exercice, mais, se ravisant, il donna une prédication le 25 à Saint-Vincent de Durfort, suivi de la plupart des membres de son consistoire, le 1<sup>er</sup> août à Leyrresse, puis à Tournon.

lès-Privas, et ailleurs sur les masures des temples démolis, et donna la sainte Cène.

Abraham Durand, pasteur de La Bâtie de Crussol, prêcha à Sainte-Marguerite.

Jean Reboul, pasteur de Boffres, prêcha aussi à Sainte-Marguerite.

François Reboul dit Lesiez, pasteur de Châteauneuf-lès-Vernoux, prêcha dans un pré à Saint-Félix-de-Châteauneuf.

Isaac Suchier de La Parre, pasteur de Champérache, prêcha à Coux.

Une autre assemblée, qui se réunit également à Chalencon les 29 et 30 juillet, et qui comptait douze ministres, huit gentilshommes et deux cents autres personnes, ajouta au premier projet quelques articles nouveaux, dont voici le texte :

« Les ministres qui seront destinés pour prêcher feront leur devoir sans aucun contredit, et ceux qui refuseront seront tenus pour déserteurs et finalement déposés par les colloques de leur ressort.

» Les nobles des Eglises seront aussi exhortés de se trouver aux dites assemblées pour donner le bon exemple ; au cas que quelques-uns d'iceux refusent de s'y trouver, on les traitera comme des apostats.

» Le conseil fera partir de temps en temps des personnes affidées, qui iront dans les provinces voisines pour leur porter des nouvelles et nous rapporter des leurs. »

Le colloque, réuni à Vallon peu après, arrêta de son côté la résolution suivante : « Si par malheur (ce que Dieu ne veuille), le clergé prévalait sur notre innocence, qu'il voulût abuser, comme il l'a fait par le passé, du nom et de l'autorité de Sa Majesté pour opprimer des sujets innocents..., la compagnie, audit cas, déclare

que, se tenant sur la défensive, elle s'opposera de tout son pouvoir à cette oppression, laissant à la providence de Dieu les événements. »

« Dès que les réformés du Vivarais, » dit Brousson, « eurent commencé de prier Dieu dans les lieux interdits, les catholiques romains prirent les armes et s'attroupèrent dans les châteaux du marquis de La Tourette [Nicolas Joseph de la Rivoire], du sieur de Monteil de Bavas, du sieur de Maisonseule, du sieur de Clavières de Sainte-Grève et de la dame de Beaux; dans les lieux de Saint-Julien-la-Brousse, de Montréal et de La Voulte, et dans le Haut-Villar.

» Les réformés, qui appréhendèrent d'être égorgés, furent contraints de se mettre aussi sous les armes en divers lieux, qui étaient les plus exposés aux insultes des catholiques, et de délibérer, non d'attaquer, mais de défendre leur propre vie, si l'on venait contre eux à main armée, quoiqu'ils ne fissent que prier Dieu. Voilà comment le trouble commença dans le Vivarais. »

Pour donner de l'unité à la défense, les réformés s'organisèrent militairement. Ils nommèrent un conseil exécutif avec le sieur de Badet pour président, et le notaire Antoine Riou pour secrétaire. Le commandement en chef des troupes fut dévolu à René de Lacombe-Cluzel, avocat au parlement de Toulouse, et natif du Cheylard; les fonctions de major à Brunet de Chalencon, et d'aide major à La Fouillade de Florensolles. Ce dernier eut la mission spéciale d'instituer des officiers. Des gardes et des embuscades furent aussitôt organisées jusqu'à Saint-Agrève, au cas où les troupes du roi viendraient par le Velay. On promit du secours au Chambon et à Saint-Voy en prévision de cet événement. Les soldats marchaient au son du tambour.

« Les catholiques romains ne se contentèrent pas

même d'avoir pris les armes les premiers, mais ils furent encore les premiers à faire des actes d'hostilité ; car, peu de temps après, ils tuèrent un réformé nommé Guèze, du lieu de Bouïs, qui est près de Saint-Julien-la-Brousse (1). » Les curés se montrèrent si particulièrement « emportés, » dit Millot, « qu'on fut obligé d'écrire aux principaux gentilshommes du pays pour qu'ils réprimassent leur faux zèle, et cherchassent en secret les moyens de servir la religion et le roi. »

Les violences des catholiques amenèrent des représailles. Les protestants de Saint-Fortunat désarmèrent les catholiques du lieu, et mirent chez eux des garnisons. Ils firent ensuite des courses au dehors, et descendirent jusque sur les bords du Rhône, d'où ils tiraient sur les bateaux qui naviguaient sur le fleuve. Au Pouzin ils voulurent se saisir du curé du lieu, parce qu'on avait arrêté un ministre. Ils occupèrent ensuite le port du Rhône de cette place pour empêcher les troupes royales d'aborder.

Cependant, comme les gens sages du parti redoutaient un conflit armé entre les partisans des deux religions, quelques députés des trois provinces confédérées du Languedoc, savoir du bas Languedoc, des Cévennes et du Vivarais, tinrent une conférence à Chamborigaud, où les députés du Vivarais, exhortés à faire déposer les armes à leurs coreligionnaires, répondirent « qu'ils ne souhaiteraient que leur repos, et que, pourvu que leur vie fût en sûreté de la part de leurs voisins catholiques romains, il n'y aurait jamais du trouble de leur côté. »

(1) Tout ce qui est entre guillemets, sans autre indication, est tiré de Brousson, *Apologie du projet des réformez*.

## LE COMTE DU ROURE EN VIVARAIS. SOUMISSION DES RÉVOLTÉS (AOUT 1683).

Sur ces entrefaites, le comte du Roure, lieutenant général pour le roi en Languedoc, se rendit en Vivarais. C'était un homme doux et lettré, qui passait sa vie à lire Horace et Virgile. Les réformés de la province le reçurent avec de grandes marques de respect, et lui représentèrent que les attroupements des catholiques les avaient contraints de prendre des précautions pour leur sûreté, et le supplièrent de donner l'ordre à ceux-ci de se séparer et de déposer leurs armes. Ils lui demandèrent, en outre, d'intercéder en leur faveur auprès du roi et de leur faire obtenir à tout événement une amnistie générale. « Pour le surplus, ils lui remontrèrent qu'il n'était pas possible qu'ils vécussent sans prier Dieu, et le prièrent de s'employer aussi pour leur faire accorder la liberté de s'assembler suivant les édits. M. le comte du Roure leur promit que, dans quinze jours, ils auraient une amnistie générale et le rétablissement de deux exercices : l'un en la place de ceux qui avaient été supprimés aux lieux du Chambon et de Saint-Voy ; l'autre en la place de ceux de Soyons et de Pierregourde, qui avaient aussi été interdits. Il leur promit aussi que les troupes n'entreraient point dans le Vivarais. »

L'intendant du Languedoc, d'Aguesseau, qui était au Puy quand eurent lieu les premiers rassemblements armés, envoya deux mémoires au roi, l'un du 17 juillet, l'autre du 2 septembre, sur les mesures qu'il fallait prendre pour contenir les religionnaires du Vivarais. Il demandait des soldats, et disait que les rebelles étaient nombreux. Néanmoins, il fit à ces derniers les mêmes promesses que le comte du Roure ; mais l'un et l'autre

leur déclarèrent « qu'ils devaient se mettre en état d'obtenir ce qu'ils souhaitaient, et que, pour cet effet, ils ne devaient pas se contenter de quitter les armes, mais qu'il fallait discontinuer leurs exercices dans les lieux interdits et dresser un acte de soumission dans lequel ils imploreraient la clémence du roi et lui feraient des protestations respectueuses de leur fidélité. »

Sur la foi de ces paroles et avec l'autorisation de d'Aguesseau qui, par arrêt du conseil du roi du 9 août, avait reçu l'ordre d'informer sur les attroupements du Vivarais, les révoltés se réunirent à Chalençon le 30 août et chargèrent leur coreligionnaire Henri de La Tour Gouvernet, sieur de Vercloze, qui habitait Baix, et Antoine Barruel, de Privas, de remettre à l'intendant leur acte de soumission, où ils disaient qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de se soustraire à l'obéissance du roi, qu'ils « étaient prêts de verser leur sang pour son service. S'ils avaient eu le malheur de lui déplaire dans l'exercice de leur religion, ils n'avaient rien fait que par un motif de conscience. Quant au port des armes, ils n'avaient eu en vue que de mettre leurs vies, leurs biens à couvert des menaces que leur faisaient journellement les garnisons établies en divers endroits par les seigneurs catholiques. Du reste, ils demandaient humblement pardon à Sa Majesté de ce qu'ils pouvaient avoir commis contre ses ordres, et suppliaient l'intendant de leur obtenir de sa clémence une amnistie générale. » Ils ajoutaient qu'ils avaient désarmé le jour même de leur réunion, et demandaient l'amnistie non seulement pour eux, mais aussi pour leurs frères du Dauphiné.

D'Aguesseau, satisfait de cet acte de soumission, « écrit, » dit Millot, « au duc de Noailles qu'il serait à propos de leur accorder un pardon général, excepté à quelques ministres et aux principaux chefs, à condi-

tion que les assemblées et les attroupements cesseraient et qu'on mettrait bas les armes huit jours après la publication de l'amnistie. Le duc pensa de même et agit en conséquence (1). »

REPRISE DES ARMES PAR LES RÉFORMÉS. EXCÈS DES CATHOLIQUES. AMNISTIE DU ROI (SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1683).

Cependant les plus perspicaces des réformés, notamment les ministres, estimaient que l'amnistie générale promise par le comte du Roure et d'Aguesseau n'était qu'un piège, et ils opinèrent pour la continuation de la lutte. Une lettre d'Homel, qui était l'âme de la résistance, écrite au nom des protestants de Chalencon, fut interceptée. Elle annonçait le désir de tenir ferme et demandait des secours. Informé de la découverte de sa dépêche, il en accepta toute la responsabilité, et, comme il ne voulait pas laisser croire que l'amour de sa conservation personnelle l'emportât sur l'intérêt qu'il portait à ses coreligionnaires, et qu'il poussait à la résistance pour sauver sa tête, il écrivit, le 5 septembre, à de Vercloze qu'il était prêt à faire le sacrifice de sa vie. « S'il ne faut d'autre victime, » lui disait-il, « je consens qu'on me livre. Vous savez que j'ai toujours donné la main à tout ce qui regarde l'autorité du roi ; je serai toujours dans les mêmes dispositions. »

Homel et ses collègues avaient jugé justement. Dès que le mouvement des réformés du Dauphiné eut été

(1) Brousson, *Apologie du projet des réformez*, p. 104-110, 133, 144, 145, 181-184. Benoît, t. V, p. 641, 642. Millot, *Mémoires du duc de Noailles*, p. 28, 34-39. Soulier, *Hist. du calvinisme*, p. 595. *La France protestante*, t. V, p. 521. Ad. Michel, *Louvois et les protestants*, p. 106-110, 117. *Arch. nal.*, TT, 244, 321.

comprimé, on fit passer le Rhône, le dimanche 20 septembre, à environ trois mille hommes de troupes, qui campèrent le long du fleuve entre Charmes et Beauchastel. « Jusques alors les réformés du Vivarais avaient attendu l'amnistie générale qu'on leur promettait toujours ; mais, voyant qu'on n'avait fait que les amuser pour donner aux troupes le temps d'accabler leurs frères du Dauphiné, dont ils apprirent alors la désolation, ils ne doutèrent point que l'on n'eût aussi résolu de les livrer à la fureur des soldats. De sorte qu'à la vue d'un péril aussi pressant, ils reprirent les armes en divers lieux pour tâcher de garantir leurs vies. » Ils ne commirent, du reste, aucune violence ; « mais les garnisons catholiques n'agirent pas avec la même modération, car, le 22 du même mois de septembre, neuf ou dix réformés allant du Pont-des-Ollières au Chambon, le sieur de Monteil, gentilhomme catholique qui tenait une garnison de cinquante hommes dans le château de Bavas, ayant su que ces gens-là devaient passer, sortit avec sa garnison, et se mit aux embûches derrière une muraille. Dès qu'il aperçut les nommés La Saigne, du lieu de Gluiras, Pierre Bravais, du lieu de Vaneilles, Pierre Chier, du lieu de Saint-Vincent de Durfort, et Jacques Sabatier, du lieu de Burez, qui marchaient les premiers sans savoir qu'on les attendit pour les assassiner, il leur fit tirer plus de quatre-vingts coups de fusil, qui portèrent sur Bravais, Chier et Sabatier, qui étaient de pauvres travailleurs et qui furent tués sur-le-champ : La Saigne s'étant heureusement sauvé, aussi bien que les autres qui venaient après. Les assassins ne se contentèrent pourtant pas de cela ; mais, pour assouvir leur rage, ils percèrent de plusieurs coups de poignard l'un de ceux qui étaient étendus par terre. »

Un jour avant, le 21 septembre, l'évêque de Valence,



Daniel de Cosnac, dont le diocèse s'étendait à une partie du Vivarais, le maréchal marquis de Saint-Ruth, d'Aguesseau, et l'intendant du Dauphiné, Pierre Cardin-Lebret, se réunirent à Valence et décidèrent de rendre publique l'amnistie du roi donnée naguère à Fontainebleau. Quarante-neuf personnes diverses du Vivarais en étaient personnellement exclues (1), aussi bien que les ministres qui avaient prêché dans les lieux interdits ou pris part au mouvement. Les relaps, les sacrilèges et autres coupables de crimes exécrables furent également exceptés. Ce n'était pas ce que le comte du Roure et d'Aguesseau avait promis aux révoltés. D'autre part, l'amnistie posait pour condition que les temples de Chalencon, de Saint-Fortunat et du Pouzin seraient rasés et démolis jusqu'aux fondements, et que l'exercice y serait perpétuellement interdit. Enfin, le roi accusait fausement, dans cette pièce, les protestants d'avoir commis « des excès, pilleries et violences, » et de s'être emparés de « quelques châteaux et passages sur le Rhône. » En effet, quand les troupes royales traversèrent le fleuve, elles n'eurent à assiéger aucun château, non plus qu'à forcer aucun passage. Tout le crime des protestants avait été de visiter une barque qui passait sur le Rhône, et que l'on disait chargée de munitions de guerre dirigées contre eux. Ils voulurent simplement s'assurer si la chose était véritable.

L'amnistie royale fut enregistrée et publiée à Tournon-sur-Rhône, le 23 septembre 1683, par d'Aguesseau. « Cette publication, » dit Benoît, « fut faite avec une ruse infernale. On retrancha des copies, qui furent lues et affichées, la plupart des restrictions. On n'y employa que l'article de la démolition des temples. On supprima

(1) Voy. leurs noms, *Pièces justificatives*, n° V.

l'exception des ministres et le nom de tous ceux à qui le roi ne voulait point faire de grâce. Mais, par une ridicule bévue, l'ordonnance d'enregistrement ne laissait pas de porter qu'elle était accordée à tous les coupables, à l'exception des *y dénommés*, de sorte que, chacun ayant sujet de craindre d'être enveloppé dans l'exception, il n'y avait personne qui osât espérer d'avoir part au bénéfice. »

Cet acte de félonie fut sans doute ignoré de d'Aguesseau, qui, il faut le dire à sa louange, avait fait tous ses efforts pour empêcher Saint-Ruth de franchir le Rhône et de marcher contre les révoltés. Il avait parcouru le pays lui-même, observé les religionnaires, étudié leurs dispositions, et il demeurait convaincu que, s'ils étaient prêts à se défendre, ils n'avaient aucune envie d'attaquer. Il espérait les calmer par la douceur et par l'amnistie, toute conditionnelle qu'elle fût ; mais ses lenteurs ne faisaient qu'irriter Saint-Ruth, qui « regardait l'expédition, au dire de l'intendant, comme une partie de chasse, qui devait le délasser des ennuis de la paix. »

Le marquis de Louvois (François-Michel Le Tellier), ministre d'Etat, était irrité de son côté de la modération et des attermoiements de d'Aguesseau, et il lui écrivait : « L'on ne peut rien faire de plus préjudiciable que tout ce que vous avez exigé de M. de Saint-Ruth depuis qu'il a passé le Rhône : toutes négociations de la part du souverain avec des peuples n'étant bonne que pour les rendre plus insolents. »

VIOLATION DU DÉLAI DE L'AMNISTIE PAR LES TROUPES ROYALES. COMBAT DE L'HERBASSE. DRAGONNADES (SEPTEMBRE 1683).

Le vendredi, 24 septembre, le duc de Noailles, qui

avait fait un rapide voyage à Paris, arriva à Tournon, d'où il expédia le même jour à Chalancon deux gentils-hommes réformés, pour avertir les chefs du mouvement qu'il ne leur donnait que jusqu'au lendemain 25 pour profiter de la clémence royale. Cette sommation était contraire aux instructions qu'il avait reçues, comme on va le voir. Ne recevant pas de nouvelle au jour dit, il se rendit avec d'Aguesseau au camp établi, comme on l'a dit plus haut, entre Charmes et Beauchastel, et prit le commandement en chef des troupes, qui formaient un effectif de trois bataillons d'infanterie, commandés par Saint-Ruth, et de trois régiments de dragons, commandés par le comte de Tessé, colonel général des dragons de France. Des émissaires envoyés en reconnaissance dirent à leur retour que les révoltés, postés sur les hauteurs, faisaient continuellement l'exercice, que leurs tirailleurs s'approchaient même du camp, qu'ils avaient la nuit précédente blessé un dragon, tué des soldats qui s'étaient écartés, pillé un troupeau de moutons à la vue du camp et brûlé les pailles des environs. Le duc de Noailles, ayant voulu reconnaître lui-même les passages, se dirigea à cheval du côté de la montagne où campaient les religionnaires, mais ceux-ci tirèrent de loin sur lui et sur son escorte. Nous ne savons si c'est le motif qui décida Noailles à donner l'ordre de marcher en avant, toujours est-il qu'il ne respecta pas le délai de huit jours, expirant seulement le 2 octobre, accordé aux révoltés pour accepter ou refuser l'amnistie, et l'ordre qu'il avait reçu de ne pénétrer dans l'intérieur de la province qu'après ce laps de temps.

Les troupes royales partirent le lendemain, dimanche 26 septembre, à deux heures du matin, et gravirent la montagne de l'Herbasse à quelques kilomètres au sud

de La Justice (1). « A la pointe du jour elles parurent en bataille sur cette montagne, où il y avait environ deux cent dix hommes sous les armes (2), lesquels, se croyant perdus, se résolurent de défendre leurs vies autant qu'ils pourraient. Ils descendirent près d'un bois, qui est un peu au-dessous du chemin de Beauchastel à Vernoux; les dragons, au contraire, se mirent de l'autre côté du chemin, qui est un peu élevé. D'abord on commença à faire feu de part et d'autre. Pour un coup que ces pauvres gens tiraient les dragons en tiraient trente. Enfin, les réformés ayant perdu une quarantaine de leurs hommes, n'ayant même point de chef et se voyant environnés, se jetèrent dans un bois pour tâcher de se garantir. Mais comme on les avait déjà investis, on en prit neuf que l'on pendit sur le champ à deux arbres sans autre forme de procès. Il est vrai qu'on leur proposa la messe ou la mort, comme on faisait autrefois à nos pères et comme on fit au roi de Navarre et au prince de Condé pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, mais ils aimèrent mieux mourir que de garantir leur vie à cette condition. On leur ordonna de demander pardon au roi, mais ils dirent qu'ils ne l'avaient point offensé et que c'était à Dieu qu'il fallait demander pardon de leurs péchés. Ils s'accommodèrent eux-mêmes la corde au col et se laissèrent pendre avec une constance admirable, » par un jeune homme de Chalancon qui, pour sauver sa vie, consentit à remplir ce triste office. « Leur courage contraignit ceux qui étaient présents de dire que cela faisait pitié, et que ces gens-là mouraient comme de pauvres innocents. » Le duc de Noailles écrivait à ce propos : « Ces misé-

(1) L'Herbasse borde la nouvelle route qui va de La Justice à Charmes. On s'y rendait par la vallée où coule l'Embroye, affluent du Rhône.

(2) Millot dit à tort cinq à six cents.

rables allaient au gibet avec une ferme assurance de mourir martyrs et ne demandaient d'autre grâce, sinon qu'on les fit mourir promptement. Ils demandaient pardon aux soldats, mais il n'y en eut pas un seul qui voulut demander pardon au roi. » Quant à d'Aguesseau, il considéra le combat de l'Herbasse comme une boucherie plutôt que comme un combat. Les officiers le plaisantaient sur la tendresse de son cœur, « mais quand ils le virent pendant le feu, » dit l'*Histoire de Languedoc*, « les suivre partout sur le terrain de l'action et donner des preuves d'un courage calme et d'une parfaite présence d'esprit, ils furent contraints de reconnaître que son humanité n'avait rien de commun avec la faiblesse. »

Les troupes royales, qui avaient perdu au combat de l'Herbasse quarante-cinq à cinquante hommes, cortinant leur marche en avant, occupèrent le château de Chambaud, dont la situation était très avantageuse. Les révoltés s'y étaient établis, mais ils l'abandonnèrent quand ils virent que les troupes royales allaient les investir. Celles-ci « allèrent ensuite au lieu de Vernoux sans trouver aucune résistance et, dans ce lieu-là, ayant saisi le nommé Alexandre Pandreau, on le pendit incontinent à la place de Vernoux sans autre façon. Le même jour elles allèrent aussi à Chalancon, qui fut abandonné au pillage. On brûla même les meubles de bois que l'on ne pouvait emporter, on démolit le temple et on emporta la cloche au château de La Tourette. Les troupes demeurèrent à Chalancon le lendemain 27<sup>e</sup> qui était un lundi...

» Le même jour 27, trois dragons ayant trouvé dans une maison à la campagne une demoiselle du lieu de Cros, paroisse de Silhac, la firent sortir de sa maison, la menèrent par force dans un champ et la violèrent.

Le même jour, dans la même paroisse, le nommé Riou, âgé de soixante et cinq ans environ et estropié, fut tué à coups de baïonnette parce qu'il ne voulut pas embrasser la religion catholique romaine. On massacra aussi en la même sorte le nommé Mondet, meunier du lieu de Belair, paroisse de Silhac, âgé de cinquante-cinq à soixante ans, pour n'avoir pas non plus voulu changer de religion. Les corps de ces deux hommes furent jetés dans un grand chemin, où ils demeurèrent trois ou quatre jours, n'étant pas éloignés l'un de l'autre de plus de deux cents pas.

» Le lendemain 28, les troupes descendirent de Chalancon pour aller à Saint-Fortunat. Elles passèrent par le lieu de La Traverse, composé seulement de vingt maisons; mais, quoiqu'elles ne trouvassent personne qui leur fit tête, elles enfoncèrent les portes qui étaient fermées, pillèrent tout ce qu'elles purent emporter, brûlèrent les meubles de bois, cassèrent les vitres, versèrent presque tout le vin qui était dans les caves et tuèrent tout le bétail qu'elles trouvèrent. Elles se répandirent en même temps dans les lieux de Saint-Fortunat, de Masténac, de Lafaurie, du Pont, de La Planche, de Monteil, des Combes, de Dunières, du Feysan, du Pré et de Glandoux, où elles exercèrent partout les mêmes hostilités, quoiqu'il n'y eut non plus dans tous ces lieux-là aucune personne qui leur résistât. En passant même par le lieu de La Traverse, dont nous avons parlé, elles rencontrèrent le nommé Géraud Mercier, âgé de près de soixante ans, qui avait l'esprit troublé depuis quelques mois; mais au lieu d'avoir pitié de son état, on le tua d'un coup de fusil. On tua encore de la même sorte un vieillard, nommé Jacques Tinland, du lieu de Dunières, âgé d'environ cent ans, lequel s'était couché dans les rochers au-dessus d'un moulin

que le sieur marquis de La Tourette a vis-à-vis de Colas , et on le jeta ensuite dans la rivière de l'Erieux. »

NOUVELLE PUBLICATION DE L'AMNISTIE. CONTINUATION DES DRAGONNADES. ORDRES IMPITOYABLES DE LOUVOIS (SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1683).

Cependant, le duc de Noailles, qui se trouvait à Saint-Fortunat, voyant que tout le peuple fuyait dans les bois pour échapper aux violences de ses soldats, jugea nécessaire de publier une seconde fois l'amnistie royale, le 28 septembre; mais comme le remarque Benoit, « cette seconde publication fut encore plus frauduleuse que la première. Elle ne parlait ni de la démolition des temples, ni de l'exception des ministres et autres personnes, de sorte qu'on aurait jugé par l'ordonnance du duc, si on n'avait pas été d'ailleurs bien informé du contraire, que la grâce était générale et que le roi n'excluait personne de ce bienfait. »

Le jour même de cette publication, les troupes du duc de Noailles commirent d'autres excès. « Comme le bruit se fut répandu dans tout le pays qu'elles ne faisaient aucun quartier, les habitants des divers lieux, dont nous avons parlé, avaient abandonné leurs maisons et un très grand nombre de vieillards, de femmes, de filles et d'enfants s'étaient retirés dans des précipices qui sont derrière le lieu de Mastenac, où ils avaient caché tout ce qu'ils avaient pu y apporter; mais les catholiques du pays, qui savaient où ces pauvres gens s'étaient réfugiés, y conduisirent les troupes, et ce fut là qu'elles exercèrent des brutalités et des inhumanités que le démon seul est capable d'inspirer. Elles violèrent la femme d'un habitant du lieu de Mastenac, trois jeunes filles de quinze à seize ans des lieux de Glandoux et du

Pré. Une autre fille de vingt-trois ans fut aussi violée par cinq ou six dragons, et parce qu'elle leur avait beaucoup résisté et qu'elle se jetait ensuite sur eux pour venger son honneur, elle fut tuée d'un coup de fusil dans la tête. Nous ne nommons pas ces personnes-là pour ne pas augmenter l'affliction de celles qui sont encore en vie, ou des parents de celle qui a été tuée. On mit toutes les femmes en chemise, leur ayant ôté leurs habits, leurs linges, leurs bagues, leur argent et leurs meubles. On coupa les deux bras au nommé Pierre Palix. On tua à coups de fusil les nommés Jean-Pierre Blache, charpentier du lieu de Mastenac, chargé de trois petits enfants; Pierre Pourchère, du même lieu; Etienne Bay, du lieu de Bouscharnoux, âgé de soixante ans ou environ; Etienne Durand, du lieu de Dunières, âgé de soixante-cinq ans et malade depuis six semaines, lequel s'était fait porter dans ces précipices.

« Dans le même temps une servante du sieur de Frugière, du lieu des Combes, fut aussi violée dans la maison de son maître, et même le sieur Marjimon, lieutenant d'une compagnie de fusiliers, disait hautement qu'ils étaient huit fusiliers à la violer. Au-dessus du même lieu des Combes, les troupes ayant rencontré une vieille femme âgée d'environ soixante et quinze ans, veuve du nommé Claude Vernil, du lieu de Glandoux, la blessèrent à la cuisse d'un coup de fusil. On tua Catherine Raventel, femme du nommé Gabriel Lafaurie, du lieu de Dunières, laquelle était dans le travail de l'enfantement. On coupa même d'un coup de sabre le visage à l'un de ses enfants, âgé de sept à huit ans, et la main à l'autre, âgé de cinq ans. Une femme du même lieu, qui était mariée, fut aussi violée, et les soldats ne la renvoyèrent qu'après l'avoir gardée vingt-quatre heures. »



Les troupes du duc de Noailles commirent encore des excès de ce genre, contre la foi de l'amnistie, à Saint-Pierreville, La Valette (paroisse de Silhac), La Bâtie de Crussol, Desaignes, Prelles (paroisse de Desaignes), Lamastre, Beauchastel, Le Bousquet (paroisse de Saint-Laurent, mandement de Pierregourde), Granger (paroisse de Macheville), et ailleurs (1).

Il en fut de même dans le Velay. Les habitants réformés de Saint-Voy et du Chambon envoyèrent des députés au duc de Noailles pour lui déclarer qu'ils acceptaient l'amnistie, mais les dragons de Tessé ne les en visitèrent pas moins et ne les traitèrent pas mieux. Les femmes et les filles y furent violées comme ailleurs, et tout fut mis au pillage. Six dragons mirent la corde au cou à Jean Riou, maréchal du Chambon, et, voyant qu'il refusait d'abjurer, ils l'étranglèrent jusqu'à ce qu'ils crurent qu'il était mort, mais après leur départ on le fit revenir à lui avec du vin.

Des excès pareils furent aussi commis à Tence, Laroue, Le Mazet, Fraissinet, Vacheresses et ailleurs.

Il faut croire que le duc de Noailles se mettait peu en peine des violences commises par ses soldats, et s'en désintéressait tout à fait, car pour lui personnellement il agissait avec modération. D'après Millot, « tous les prisonniers qu'on amena au duc, il les renvoya, en les chargeant de dire aux rebelles que le roi leur pardonnait à condition de poser les armes et de retourner à leur travail ordinaire. » Il dit la même chose aux religieux qui vinrent le consulter. « Le même jour, 28<sup>e</sup> de septembre, » raconte Brousson, « le nommé Jean Valette, bourgeois du lieu de La Valette, paroisse

(1) On en trouvera le détail aux *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> VI.

de Saint-Vincent-de-Durfort, étant allé au lieu de Saint-Fortunat pour apprendre de M. de Noailles ce que ce pauvre peuple devait devenir, M. de Noailles et MM. de Saint-Ruth, de Chavilly et autres officiers lui dirent que le roi les pardonnait tous, et qu'ils se retirassent dans leurs maisons. Ce qui fut cause qu'il alla lui-même de lieu en lieu, avec quelques officiers de dragons, pour faire savoir ce qui lui avait été dit.

« Le lendemain, mercredi matin, 29 du même mois, les nommés Charles et Antoine Valette, du même lieu de La Valette, François Teula, du lieu de Malendines, Louis Fournier, du lieu de Saint-Fortunat, Jean Durant, du lieu de Mommeron, Alexandre Lascours, du lieu de Saint-Cierge [la Serre], et Trémoulet du lieu du Pouzin, allèrent encore au lieu de Saint-Fortunat pour parler à M. de Noailles, avant son départ, et à M. de Saint-Ruth, lesquels leur dirent aussi que le roi les pardonnait tous, qu'il voulait qu'ils retournassent dans leurs maisons, qu'ils jouissent de l'amnistie, et qu'ils le fissent savoir à tous leurs voisins. Ce fut sur la foi de cette parole et de la nouvelle publication de l'amnistie faite au lieu de Saint-Fortunat, que tous ces pauvres gens retournèrent dans leurs maisons. »

« Mais le fier et dur Louvois, » dit Millot, « ne voulait aucune sorte de ménagement. Noailles reçut de lui une lettre [du 1<sup>er</sup> octobre], qu'il devait communiquer à MM. de Saint-Ruth et d'Aguesseau, par laquelle le ministre blâmait fort la patience que le premier avait eue contre sa propre inclination et d'après les avis de l'intendant à l'égard des religionnaires attroupés en armes. L'amnistie ne devait point avoir lieu, disait-il, pour les peuples du Vivarais, qui ont eu l'insolence de continuer leur révolte, quoiqu'ils eussent connaissance de la bonté du roi envers eux. Sa Majesté désire que

vous ordonniez à M. de Saint-Ruth d'établir des troupes dans tous les lieux que vous jugerez à propos ; de faire subsister lesdites troupes aux dépens du pays, de se saisir des coupables, et de les remettre entre les mains de M. d'Aguesseau pour leur faire leur procès ; de raser les maisons de ceux qui ont été tués les armes à la main, et de ceux qui ne reviendront pas chez eux après qu'il aura été publié une ordonnance ; que vous lui donniez ordre de faire raser les dix principaux temples du Vivarais ; et, en un mot, de causer une telle désolation dans ledit pays, que l'exemple qui s'y fera contienne les autres religionnaires et leur apprenne combien il est dangereux de se soulever contre son roi (1). »

CONTRIBUTIONS LEVÉES SUR LES RÉFORMÉS. CONVERSIONS ET ENRÔLEMENTS FORCÉS. TEMPLES DÉMOLIS. FUIITE DES PERSONNES COMPROMISES (1683-1684).

L'effet de ces ordres impitoyables ne se fit pas attendre. Contre la foi de l'amnistie on avait déjà ruiné le pays en le livrant au pillage pendant deux jours, on acheva de le dévorer par des contributions imposées de vive force. On régla celles-ci pour Desaignes à deux cent trente-cinq livres par jour. « Ceux qui ne pouvaient pas payer, » dit Poncer, « étaient mis en prison, ce qui fit que beaucoup de personnes, pour éviter cette contribution, changèrent de religion. » « La juridiction de Saint-Fortunat, qui était misérable, payait mille écus

(1) Brousson, *Apologie*, p. 181-184, 217-247, 249-263. Benoît, t. V, p. 652-656, Millot, *Mémoires du duc de Noailles*, t. I, p. 39-47. *Histoire de Languedoc*, nouv. édit., t. XII, p. 531-536. Brueys, *Relation des mouvemens du Vivarez*, dans son *Histoire du fanatisme*, t. I. Soulier, *Histoire du calvinisme*, p. 596, 597. Dourille, p. 372-376. Ad. Michel, *Louvois et les protestants*, p. 117, 118. *Bulletin de la Société, etc.*, t. IX, p. 317 ; t. XXVIII, p. 403-411.

de contributions tous les quarante jours, et les cinq mandements des Boutières, qui sont aussi fort pauvres, payaient vingt-trois mille livres pour le même temps. Lors même que le régiment de M. de Chevilly fût parti, on ne laissa pas que de continuer d'exiger cette entière contribution. Mais, comme le peuple n'était pas en état de la payer, on vendait tout ce qu'il avait garanti du pillage... Le marquis de La Tourette, ayant fait une compagnie de dragons, composée de ses vassaux catholiques romains, leur donna aussi des logements chez les réformés de son voisinage, à trente sous par jour; et, quoique ces dragons prétendus demeuraient et vécussent toujours dans leurs maisons, dès que la contribution ne leur était pas payée, ils allaient ravager les maisons de ceux qui avaient été taxés. On n'aurait jamais fait si l'on voulait entrer dans le détail de tous les désordres, qui furent commis par ces satellites aussi bien que par les autres dragons. Une seule action suffira pour faire connaître l'esprit qui les animait. Après qu'ils eurent consumé le peu d'argent et de vivres d'une femme, Cécile Vernes, veuve du nommé Jean Galey et chargée de cinq petits enfants, comme ils virent qu'elle ne pouvait plus payer sa portion de la contribution, qui était de trois livres par jour, ils ramassèrent le foin et la paille que cette veuve avait dans son grenier, et ayant mis là dessus ses lits et ses autres meubles, ils les brûlèrent entièrement. » Ponceur ajoute que les dragons allaient « jusqu'à enlever les tuiles qui couvraient les maisons, et à détruire les papiers de famille. »

Dans le Velay il en fut comme dans le Vivarais. « Le curé de Tence fit ruiner les réformés de sa paroisse par les dragons de Tessé, de Languedoc et de Grillon; et une compagnie de ceux-ci, ayant réduit par quinze

jours de violences excessives ces malheureux à tout quitter, le curé fit jeter dans la rue le blé qu'ils avaient laissé dans leurs greniers, et après cela leur fit un procès. Il les accusa d'avoir violé les conditions de l'amnistie, qui leur ordonnait de retourner dans leurs maisons. L'intendant décréta contre eux sous ce prétexte, et en fit arrêter deux, qu'il tint fort longuement dans une étroite prison. »

« Les officiers et les seigneurs catholiques romains autorisaient toutes ces hostilités. Les curés mêmes de chaque lieu allaient de maison en maison, disant qu'ils enverraient des dragons à tous ceux qui refuseraient de se faire catholiques, et ces messieurs ne manquaient pas de tenir parole. Toutes ces choses contraignirent plusieurs de ces pauvres gens de dire qu'ils changeraient de religion, mais, après qu'on les avait forcés de le faire, ils protestaient qu'ils aimaient mieux qu'on les pendît. On leur offrait de l'argent pour leur faire dire qu'ils avaient changé sans contrainte, mais ils n'en voulaient rien faire. Cette horrible persécution, si contraire à la bonne foi, fut cause que la plupart de ce peuple infortuné abandonna tout, et qu'à l'imitation de celui du Dauphiné, il alla mendier son pain de lieu en lieu, même dans les pays étrangers, à travers la neige et la glace.

» Une grande partie de ces pauvres gens se jetaient dans la ville d'Annonay, qui est dans le haut Vivarais, où ils étaient recueillis par leurs frères, mais on fit défendre aux réformés de cette ville de leur donner retraite à peine d'être chassés eux-mêmes de leurs maisons. On ne se contentait pas de cela, car, d'un côté, on recherchait les jeunes hommes pour les enrôler par force, ce qui en fait sortir du royaume un très grand nombre, et de l'autre on a donné mille ou douze

cents décrets de prise de corps contre les réformés de ce pays-là, sous prétexte qu'ils ont refusé d'embrasser l'amnistie, quoiqu'ils aient été au contraire opprimés dans le délai que l'amnistie leur accordait pour l'accepter, et qu'ils soient même retournés dans leurs maisons avant la fin de ce délai, et sur la foi de la seconde publication de l'amnistie qui fut faite à Saint-Fortunat. Il est vrai que, dans le mois de décembre dernier, les principaux de ces décrétés, ayant déclaré qu'ils en appelleraient devant le roi de tous ces décrets donnés contre la foi publique, l'exécution en a été suspendue ; mais ils n'ont pas été cassés, et l'on a continué d'accabler ces pauvres gens en mille autres manières, en telle sorte qu'il y a encore dans leur pays des troupes qui les dévorent (1684). »

Chose remarquable ! ces grandes épreuves, si propres à terrifier les protestants de la province, n'ébranlèrent pas leur constance. Un document de l'époque raconte que le colonel du régiment de la reine, « étant dans ce-pays là, rencontra un paysan de la religion dans un lieu à l'écart et, l'ayant menacé de le faire pendre s'il ne le conduisait dans l'endroit où étaient ses gens, il répondit sans émotion qu'il n'avait garde de le faire et que, bien loin d'appréhender la mort, il serait bien fâché de faire la moindre chose pour s'exempter du supplice dont on le menaçait : ce qui toucha si fort le colonel qu'on le lâcha sans lui faire aucun mal. »

Les temples ne furent pas plus épargnés que les personnes. Les troupes royales, renforcées de celles du marquis de La Tourette, démolirent, outre celui de Chalencon, ceux de Saint-Fortunat, dont les matériaux furent portés à l'église paroissiale et la cloche au château de ce seigneur, de Saint-Jean-Chambre, Saint-

Michel-de-Chabrilanoux, Silhac, Châteauneuf-lès-Vernoux, Vernoux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Gluiras, Saint-Pierreville, Le Cheylard, Boffres et un peu plus tard ceux du Pouzin, de la Bâtie-de-Crussol et de Desaignes. Un arrêt du conseil du roi du 28 mai 1684 approuva la plupart de ces démolitions, qui s'étaient faites sur le seul ordre de Louvois. L'arrêt fut enregistré le 30 juin suivant au présidial de Nîmes, de sorte que le jugement fut exécuté plus de six mois avant d'être rendu!

Le 17 octobre, le duc de Noailles ordonna, d'autre part, le désarmement général des réformés du Vivarais à peine de confiscation de corps et de biens pour les délinquants. Abraham Durand, pasteur à La Bâtie-de-Crussol, qui n'avait pas quitté le pays et devait apostasier, rédigea une sorte de mandement pour engager ses paroissiens à rendre leurs armes. « Il ne faut pas, » leur disait-il, « que la perte de telles armes, qui sont peu considérables, vous fasse de peine, puisque la perte (1) en serait plus grande, mais encore qu'en vos personnes vous en souffririez et que vous seriez obligés de fournir à la nourriture de gens de guerre, qui sont à vos portes, jusqu'à ce qu'on ne vous aurait rien laissé. Prenez exemple de vos voisins et priez Dieu qu'il vous en préserve et qu'il maintienne ceux qui ont travaillé pour vous en exempter jusqu'à présent, et pourvu que vous [vous] comportiez [ainsi], vous ne recevrez pas de dommage pour l'avenir. Mais cela ne serait rien faire si, après, on trouvait quelque arme dans vos maisons, car votre peine en serait égale comme si vous n'en aviez point rendu. Il ne faut pas ici se flatter ni fourber. C'est ici l'intérêt de ceux qui n'ont pas de biens

(1) Ajoutez : « si vous ne les livriez pas. »

comme de ceux qui en ont, car la personne est responsable de la contravention. »

Les pasteurs, exclus de l'amnistie royale de septembre pour avoir assisté à la seconde assemblée de Chalencon ou prêché dans des lieux interdits, s'enfuirent à Genève dans la prévision des supplices qui les attendaient. Ce furent Brunier, de Bermond, Théophile Blanc, Gabriel de Romieu, La Charrière, d'Albiac, Morel La Pise, Reboulet dit Salière, Reboul dit Lesiez, Suchier. Nous les avons déjà nommés. Quant à Audoyer, Meissonier, Cluzel, La Valette, Durand et Jean Reboul, ils apostasièrent pour échapper à la mort. Les premiers ne furent pas du reste les seuls à s'expatrier. Il ne resta que huit ou dix pasteurs dans la province. D'Aguesseau, prévoyant ces départs, avait écrit à divers seigneurs du Vivarais, sur les terres desquels devaient passer les fugitifs, de les faire arrêter, mais le plus grand nombre d'entre eux purent heureusement sortir du royaume et échapper ainsi au dernier supplice.

Quelques simples particuliers, exposés également à le subir ou à être condamnés aux galères, se rendirent de même à Genève, savoir René de La Combe-Cluzel, contre lequel on avait fait un verbal, où il était accusé d'avoir mené cinquante hommes au camp de Chalencon (la maison de son père fut démolie); Pierre Saurin, bourgeois de Beauchastel, « nommément réservé pour l'amnistie; » Isaac Brunet, praticien, de Toulaud, de même; Pierre Riou, garde, de Laroue en Velay et ses trois frères Jean-Pierre, Félix et Matthieu, de même; Antoine Simon, de Beauchastel, « accusé d'avoir fait les prières publiques et d'avoir empêché beaucoup de gens de changer de religion; » Jacques Mole, dit le cadet Mole, officier de cavalerie, du Chambon en Velay, « nommément excepté dans l'amnis-



tie ; » Jean Nogaret, chirurgien, « ayant été officier dans les troupes du Vivarais. » Tous ces réfugiés arrivèrent à Genève dénués de tout moyen d'existence.

Les particuliers, dont les noms suivent, s'expatrièrent aussi à la suite du mouvement de 1683, mais nous ignorons le lieu de leur retraite : Jacques Reynet, d'Aubenas ; Jean Combier, d'Alissas, Frédéric de Launay, comte d'Antraigues ; Samson Rocher, sieur de La Rouvière et du Petit-Paris, de Vallon ; David Ollier ; Jacques de Barthélemy, d'Aubenas ; Nicolas Marcha, d'Annonay ; Plataret, de Pourchères ; Marie de Triapier, femme de noble Louis Itier, de Chomérac ; Marie Durand, femme de noble Antoine de Tremolet ; Jean Boissy, de Grimaudier, paroisse de Saint-Jean-Chambre, tué à la frontière. C'était le bisaïeul du célèbre Boissy d'Anglas (1).

#### MARTYRE D'HOMEL (20 OCTOBRE 1683).

Quand Homel apprit que les troupes du roi entraient dans le Vivarais pour courir sus à ses coreligionnaires, il résolut de chercher un refuge dans le Languedoc à la sollicitation et dans la société du pasteur Audoyer, qui était natif de Saint-Jean-de-Gardonnenque. Charles Riou, exclus de l'amnistie, Boissy et les deux frères La Brune étaient avec eux, et s'apprêtaient à sortir de France. Lorsqu'ils furent proche de Lussas, entre Aubenas et Villeneuve-de-Berg, Audoyer et les quatre derniers étant revenus sur leurs pas pour voir si Homel,

(1) Brousson, *Apologie*, p. 320-324, 334-336. Benoît, t. V, p. 665, 672. *Tableau naïf, etc.*, p. 66-70. *Les conversions des huguenots du Vivarais, etc.* Meissonnier, *Mémoires*, p. 63-67 (manusc.). *Bull. de la Soc., etc.*, t. XIX-XX, p. 307-317. Poncey, *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. III, p. 453. *Arch. nat.*, TT, 244.

qu'ils avaient laissé en arrière à cause de la marche pénible de son cheval, n'avancait pas, ils furent attaqués sur la route par des gens armés, contre lesquels ils se défendirent vaillamment. Riou et Boissy perdirent la vie et les deux frères La Brune furent faits prisonniers (1<sup>er</sup> octobre).

Tout d'abord le lâche Audoyer dit aux gens qui l'avaient arrêté (1) « que, si on lui donnait la liberté, il changerait de religion et leur enseignerait M. Homel, qui serait une prise meilleure que la sienne. » On mit quantité de gens à la recherche de M. Homel, qui, au bruit qu'il avait ouï, s'était caché dans les rochers, abandonnant son cheval. Le lendemain, 31 septembre, étant sorti pour tâcher de poursuivre son chemin, il fut arrêté par un paysan qui lui demanda où il allait. Et comme il se débarassa de ses mains et se mit à courir, le paysan lui tira un coup de fusil qui ne le blessa point, mais qui attira dans ce lieu plusieurs autres paysans, qui se saisirent de sa personne et l'emmenèrent au prince d'Harcourt (2).

Homel fut aussitôt dirigé sur Tournon. En passant à Charmes, il aperçut deux de ses filles qui s'étaient postées sur une éminence pour être mieux vues de lui. « Adieu, mes filles, leur dit-il d'une voix forte, priez pour moi, je vous donne ma bénédiction. » L'une d'elles lui cria : « Courage, mon père, il ne faut plus penser qu'au ciel, » et elle s'approcha pour l'embrasser, mais le lieutenant du prévôt ne le lui permit point. Les deux filles d'Homel le suivirent jusqu'à Tournon, où elles

(1) Tout ce qui est entre guillemets, à moins d'indication contraire, est tiré de : Anne Homel, *Hist. de la mort et du martyre de M. Homel*.

(2) François de Lorraine, comte de Rieux, baron d'Aubenas, époux d'Anne d'Ornano, fille d'Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues, et héritière de Marie de Montlaur-d'Ornano, sa tante.

eurent beaucoup de peine à trouver un logement parce que la ville ne renfermait pas un seul protestant. « Finalement une veuve eut cette charité, et sa fille leur fut d'un grand secours, quoique plusieurs la chagrinaient à leur occasion; jusque là qu'elle se vit obligée de demander au consul si elle faisait faute de les loger. Il lui répondit qu'au contraire c'était une charité de recevoir ces pauvres affligées. » On regrette que l'histoire n'ait pas conservé le nom de cet homme de bien et des dignes femmes qui reçurent sous leur toit les filles du pasteur.

Homel récusait le présidial de Nîmes, qui devait le juger à Tournon même, mais un arrêt du roi Louis XIV rejeta son opposition et ordonna à cette cour de justice de lui faire incessamment son procès. Peu après, Homel était condamné à périr sur la roue, mais l'exécution ne put avoir lieu que le mercredi, 20 octobre, parce que le bourreau de Tournon n'ayant jamais présidé à un pareil supplice, il fallut faire venir tout exprès celui d'Avignon. Suivant les usages ordinaires de la justice, le grand âge d'Homel (il avait soixante et onze ans), aurait dû le mettre à l'abri d'un châtement si rigoureux, mais les ordres de la cour étaient formels et il fallut les exécuter. Pourtant tout ce qu'on pouvait reprocher à Homel, malgré les termes de son jugement, c'était d'avoir approuvé le projet des réformés de Toulouse, et travaillé avec ardeur à sa réalisation; d'avoir poussé les réformés du Vivarais à prendre les armes pour se défendre s'ils étaient attaqués, et d'avoir prêché dans des lieux interdits et quelquefois devant des gens armés. De pareils crimes assurément ne méritaient pas le supplice de la roue, et les juges en avaient conscience. « Des personnes fort sages, » dit l'historien Benoît, « et fort modérées, qui n'avaient eu point de part au projet,

mais qui ne laissaient pas d'avoir une particulière connaissance des affaires, m'ont assuré qu'il faisait pitié même à ceux qui le condamnèrent; que si la chose avait dépendu d'eux, ils lui auraient sauvé la vie, que si même ils avaient eu entre les mains quelque autre personne de son caractère, dont ils eussent pu faire un exemple, ils auraient épargné ce malheureux vieillard et lui auraient fait souffrir au moins une mort moins cruelle. »

Les filles d'Homel, ayant appris que leur père avait été condamné à mort, demandèrent la permission de le voir une dernière fois. Le président du tribunal, après avoir soulevé beaucoup de difficultés, finit par accéder à leurs prières, qui étaient appuyées par celles d'Homel lui-même, et l'entrevue eut lieu le dimanche matin, 17 octobre. « J'ai souhaité de vous voir, mes chères filles, » leur dit-il, « pour vous donner ma bénédiction et vous recommander votre mère. C'est une brave femme et si vertueuse, qui a pris tant de peine à vous bien élever. Ayez-en donc bien soin, mes chères filles, je vous en prie. Servez-la, comme vous devez, dans l'âge caduc où elle a grand besoin de vos services; ne l'abandonnez pas, faites en son endroit ce que des filles bien nées peuvent pour la meilleure mère du monde. Je vous recommande aussi votre sœur Nanon, mais particulièrement votre mère. »

Ses filles le lui ayant promis, il s'entretint longuement avec elles et les exhorta à vivre toujours dans la crainte de Dieu, mais surtout à ne point changer de religion pour quelque motif que ce fût. Elles le lui promirent également et il ajouta : « Pour moi, je meurs dans ma religion. Puisque c'est la volonté de Dieu de m'appeler à le glorifier par ma mort, je suis tout résolu et le souffrirai bien agréablement, m'assurant en sa miséricorde que, comme il m'a donné de croire en lui, il

me donnera aussi la force de souffrir pour lui... C'est peu de chose que la mort... Que la mienne ne vous fasse point de peine, ne la regardez pas comme une flétrissure; je ne la souffre pas comme un malfaiteur, bien qu'envers Dieu je sois un grand pécheur; mais la miséricorde de Dieu est encore plus grande... J'embrasse avec foi le mérite de la mort et passion de mon sauveur Jésus-Christ. Sachant qu'il a répandu son sang pour la rémission de mes péchés, je vais avec assurance au trône de la grâce afin de trouver grâce et miséricorde.»

Ses filles lui ayant dit qu'elles n'avaient pas honte de sa mort, parce qu'elles savaient bien qu'il ne la souffrait que pour sa religion, il ajouta : « Dites à votre mère que je la prie, par toute l'amitié qu'elle a eu toujours pour moi, de s'effrayer le moins qu'elle pourra; je vous dis la même chose à vous autres, je suis si vieux, peut-être n'aurais-je plus vécu. Ainsi c'est de peu de jours que l'on abrège ma vie, et même on ne l'abrège pas, puisque nos jours sont tous comptés. » S'adressant alors à l'aînée de ses filles, qui était mariée, il lui recommanda de vivre toujours en paix avec son mari comme une femme vertueuse et chrétienne devait le faire, et exhorta la seconde, qui était veuve, à être « de ces vénérables veuves servant au Seigneur, de vivre bien en la crainte de Dieu et d'éviter les mauvaises compagnies, afin qu'elle pût être sans reproche. »

Après avoir échangé encore quelques paroles avec elles, il leur donna sa bénédiction et, en leurs personnes, à ses deux autres filles; les embrassa et leur dit qu'il ne les reverrait plus qu'au ciel. Puis il se retira et, quand il fut à la porte, il se retourna et leur dit une nouvelle fois : « Je vous recommande encore votre mère et votre sœur Nanon, et de ne jamais changer de religion. » Tous ceux qui assistaient à l'entretien fon-

daient en larmes, et le président lui-même était si touché qu'il n'interrompit ni n'abrégea l'entretien.

L'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, étant venu à Tournon pour tâcher d'ébranler la foi d'Homel, lui promit sa grâce s'il voulait changer de religion; mais le fidèle confesseur « lui répondit d'un courage intrépide qu'il ne devait pas croire qu'un homme, qui avait prêché quarante-deux ans la vérité, l'abandonnerait si lâchement pour une misérable vie; qu'il ne s'en souciait point et ne faisait cas de rien, préférant la parole de Christ à tous les avantages mondains qu'on pourrait lui donner. »

De Cosnac a laissé lui-même une relation de sa conférence avec Homel. « J'entrai, » dit-il, « dans une espèce de cachot où je trouvai cet homme et, l'ayant fait asseoir et m'étant mis près de lui, je commençai par lui faire connaître le malheureux état où il était. Il me dit avec assez de fermeté qu'il en était informé et même, grâce à Dieu, très content, et se jeta sur quelques passages de l'Écriture sainte. Après l'avoir laissé parler assez longtemps, nous entrâmes dans les raisons qui pouvaient le persuader qu'il était dans le bon chemin. Il n'y eut guère de point fondamental qui ne fût agité. Il se défendait du mieux qu'il lui était possible. Mais le point sur lequel je ne pus jamais le convaincre, ce fut sur l'invocation des saints. Sur de plus grandes et de plus solides difficultés, il m'avait paru assez facile, et je ne désespérais pas de le vaincre; mais, pour celle-là, il était toujours ferme, disant qu'il ne se résoudrait jamais qu'à demander le secours de son Rédempteur. Je fus dans cette conférence plus de quatre heures. »

Le soir, avant sa mort, le mardi 19 octobre, Homel « soupa comme à son ordinaire; après, il dit sans paraître ému : Voilà mon dernier souper! Il passa une

partie de la nuit à écrire une requête remontrative pour obliger ses juges d'adoucir ses peines, la plus touchante et la mieux faite qui se puisse. Il écrivit aussi à sa femme une lettre de consolation de la même force et si édifiante que l'on appréhenda qu'elle ne fît trop d'impression sur les esprits si elle était publiée. Il l'avait baillée à un de ses amis pour la rendre à sa femme ; mais à peine elle eut le temps de la lire qu'on vint, de la part de M. l'intendant, la lui ôter, et on n'a jamais voulu la leur rendre... Le reste de la nuit il dormit à son ordinaire. Ses gardes étaient tout surpris de le voir dormir si profondément tous les matins. »

Des prêtres et des moines, notamment le gardien du couvent des capucins de Tournon, vinrent aussi solliciter Homel de se convertir ; mais il répondit toujours avec la même fermeté qu'il n'y consentirait jamais, et qu'il n'y avait rien au monde de capable de le séparer de l'amour de Dieu et lui faire abandonner Jésus-Christ son Sauveur.

Ses deux filles avaient décidé, avec cette force que donne seule la foi, d'assister à son supplice pour l'exhorter à la constance, mais l'intendant le leur refusa. Suivant la coutume barbare de cette époque, on le présenta à la question ; mais il demanda aux exécuteurs avec tant d'instance d'avoir égard à son âge, leur représentant qu'ils ne lui feraient rien dire de plus que ce qu'il avait dit, qu'ils le laissèrent. Un de ses parents obtint la permission de le voir deux heures avant son supplice. Homel s'entretint avec lui de ses espérances célestes, et le pria de demander son corps et de le faire enterrer dans les mesures du temple de Soyons, où il avait prêché environ trente-six ans, « non pas, » dit-il, « que je considère cette misérable chair plus que rien ; je sais que ce n'est qu'un peu de terre, et suis persuadé que,

de quelque manière qu'on le mette, il ressuscitera beau et lumineux ; mais je vous fais cette prière à cause de ma famille. »

Le supplice d'Homel devait avoir lieu à Tournon, sur la place du Gravier, à quelques pas de l'ancienne porte de Mauves. Quand l'exécuteur entra dans sa prison, « il se jeta d'abord à genoux et fit sa prière ; après, il se déshabilla comme si ce ne fût que pour aller dormir. L'exécuteur voulut lui aider, mais il lui dit qu'il le ferait bien sans lui... Il s'en alla à la mort avec tant de fermeté et de constance, d'un air si content et résolu, qu'il surprit les juges et tous ceux qui le virent, et en attendrit beaucoup. Il marchait les mains jointes, les yeux élevés au ciel, priant Dieu tout haut. Il dit par les chemins le psaume VI<sup>e</sup>, et sur l'échafaud, le LI<sup>e</sup>, et sur la fin, un verset ou deux du L<sup>e</sup>. Avant qu'il montât, le président... lui fit encore la même offre, qui lui avait été faite devant et après être jugé, de lui faire avoir sa grâce s'il changeait de religion ; mais il le refusa avec la même fermeté qu'il avait toujours fait. Comme on lui voulut lire sa sentence, il la prit et la lut de même qu'il aurait fait [d'un] arrêt agréable. Après, il monta l'échelle aussi vite et aussi ferme que des degrés, quoiqu'il fût pieds nus et que les échelons fussent fort éloignés. Quand il fut sur l'échafaud, il regarda attentivement l'endroit où on l'allait rompre. Il dit : Voilà où je signerai de mon sang les vérités que j'ai prêchées. Puis, élevant sa voix qu'on l'entendit de toute la place, quoiqu'il y eût du monde jusques au plus haut des maisons, il dit :

« Je ne doute pas qu'il n'y ait ici beaucoup de personnes de mérite et de probité, et même de ma religion, qui assureront que je meurs dans la religion où je suis né, et pour elle, et que je déclare que je la crois bonne et la seule où l'on puisse faire son salut... J'ai



prêché quarante-trois années toujours la pure vérité et rien que ce qui est contenu dans la sainte Ecriture. J'en prends Dieu à témoin et le remercie de tout mon cœur de ce qu'il m'a fait la grâce de prêcher et professer les vérités de son saint Evangile et de ce qu'il lui plaît m'appeler à le signer de mon sang. Il est vrai que je ne me suis pas acquitté de cette sainte tâche comme je devais et comme elle mérite ; mais néanmoins je sens ma conscience en repos de n'avoir jamais rien enseigné que la pure parole de Dieu. J'exhorte ceux de mes frères qui m'écoutent à ne jamais changer de religion, pour aucune appréhension ni considération que ce soit, et les assure que je me suis étudié à connaître la bonne ; que c'est celle dans laquelle et pour laquelle je meurs, et que, s'ils la quittent, il n'y a point de salut pour eux ; qu'ils doivent tout souffrir pour elle, même la mort, quand même elle serait autant ou plus violente que celle que je vais souffrir. A la vérité, ma sentence est extrêmement rude, et de moi-même je ne puis rien, mais j'attends tout d'en haut ; mon espérance est en Dieu qui me fortifie et m'augmente la foi. Je lui demande pardon et à tous ceux que je puis avoir offensé. J'embrasse le mérite et la mort et passion de Jésus-Christ, me tenant fermement attaché à mon Sauveur et Rédempteur... Quand je considère les bontés de mon Sauveur d'avoir souffert volontairement la mort honteuse et douloureuse de la croix, je suis ravi en admiration, et si j'avais mille vies, je les donnerais agréablement pour l'amour de lui. Je vois que l'on va me faire souffrir une mort douloureuse et, semble-t-il, honteuse ; mais je ne la prends point à honte, puisque c'est pour l'amour de l'Evangile de Christ... Je ne la reçois point comme malfaiteur, mais comme criminel d'Etat, bien qu'envers les hommes je sois innocent. Ce grand Dieu rendra à chacun

selon ses œuvres. Jésus-Christ mon Sauveur a satisfait pour moi à la justice de Dieu son Père, et non seulement pour moi, mais aussi pour tous ceux qui, comme moi, auront recours à lui ; et maintenant il me soutient par son Saint-Esprit, et m'assure intérieurement du pardon de tous mes péchés. Ce divin Esprit me fortifie et me donnera la force de souffrir constamment et courageusement. »

Après avoir prononcé ces remarquables paroles, il récita les psaumes que nous avons indiqués plus haut, et s'étendit sur la roue au gré de l'exécuteur, mettant lui-même ses jambes sur les cordes pour qu'on les attachât. « Le premier coup de barre qu'on lui donna fut si rude qu'il en rejaillit du sang et lui cassa tous les os du bras sur lequel il donna, et fit jeter un grand cri au pauvre patient, qui dit : « Miséricorde, mon Dieu, je te la demande. Ne me donneras-tu pas la force de tout souffrir ? Si fait, mon Dieu, je sais que tu me la donneras. » Après, il ne cria plus et continua de prier Dieu qu'il lui pardonnât pour l'amour de Jésus-Christ. Il pria tout haut avec une grande véhémence.

» On lui donna trente à quarante coups sur les bras, sur les jambes, sur le ventre, sur le col... Comme il eut trois membres brisés et le ventre presque coupé, la corde d'un de ses bras se détacha ; il se retourna un peu devers le président, qui assistait à sa mort, et dit : « Au nom de Dieu, ayez pitié de ma pauvre famille. » L'exécuteur le rattacha, il continua à prier Dieu, disant : « Mon Dieu, aie pitié de moi ; Seigneur Jésus, reçois mon esprit. » Ce furent les dernières paroles qu'on lui ouït prononcées. »

L'exécuteur « eut la cruauté de lui tirer le nez par moquerie après qu'il eut expiré. Les coups qu'il lui donnait étaient si rudes qu'il en suait ; et, à chaque coup

qu'il lui donnait, l'entendant prier Dieu, il lui disait en son langage provençal : « Prêcheras-tu encore ? » Une seconde relation ajoute qu'un archer vint lui dire de la part de ses juges : « Si vous ne vous taisez, on vous fera souffrir pendant huit jours. » — « Si je parle trop, » répondit le martyr, « je ne dis du moins que la vérité. Qu'on invente contre moi tel genre de mort qu'on voudra, je soutiendrai toujours ce que je viens de dire. » Puis se tournant vers ses juges, il ajouta : « Sachez, Messieurs, que, comme vous m'avez jugé, vous serez aussi jugés vous-mêmes. Je vous considère comme des instruments dans la main de Dieu pour faire ce que son conseil avait auparavant ordonné. »

On avait fait enivrer l'exécuteur de peur qu'il n'eût pitié de sa victime, et, tandis qu'il était d'usage de donner le coup de grâce à ceux qui étaient condamnés au supplice de la roue entre midi et une heure, Homel ne le reçut qu'entre quatre et cinq heures du soir. Une troisième relation dit pourtant qu'il ne fut « laissé vif » sur la roue que pendant deux heures. Dans tous les cas, son corps demeura quatorze heures sans être couvert, après quoi on le transporta à Beauchastel, où il fut exposé sur un cône, et attaché à une roue fort élevée, tandis que sa tête, séparée du tronc, subissait le même sort à Chalencon. Le premier fut gardé par des gens de guerre jour et nuit pendant six semaines. Après ce temps, des amis pieux lui donnèrent une sépulture honorable.

La mort courageuse d'Homel remplit d'admiration ses ennemis eux-mêmes. Le curé de Tournon témoigna toute sa satisfaction de sa fermeté, et l'intendant d'Aguesseau, qui avait une secrète sympathie pour celui qu'on appela, à dater de ce moment, *le grand Homel*, et qui tremblait de tous ses membres à la pensée que

le martyr pourrait faiblir en présence de l'instrument de son supplice, ne reprit ses sens que quand il le vit marcher à la mort d'un pas assuré. C'est ainsi qu'Homel emporta en mourant l'estime même de ses adversaires, qui eussent été les premiers à le mépriser s'il avait renié sa foi.

APOSTASIE D'AUDOYER. CONDAMNATION DE RIOU.  
CHUTE ET RELÈVEMENT DU PASTEUR CLUZEL.

Le traître Audoyer, qui avait été conduit à Tournon après son arrestation, fut condamné à être pendu sur la demande du prince d'Harcourt. C'était avant le supplice d'Homel. L'intervention de l'évêque de Cosnac le sauva de la mort. « En arrivant dans la place de la ville, » raconte ce dernier, « à trente pas du lieu où l'exécuteur avait planté un poteau, je vis qu'il menait ce second ministre, qui était déjà en chemise, la corde au cou, et le bourreau qui le tenait attaché et qui, dans un moment, devait faire l'exécution de ce malheureux. Je criai de toute ma force : « Arrête, » et m'avançai et retirai des mains de l'exécuteur ce ministre ; et, l'ayant fait entrer dans une maison la plus prochaine, je commençai à lui faire connaître combien il était obligé à la divine providence de m'avoir envoyé sans doute pour sauver son âme, et de le délivrer de l'ignominie où il allait être exposé, dont j'espérais de le délivrer sur-le-champ, s'il voulait bien répondre à la grâce que Dieu lui avait faite, qu'il devait regarder comme une espèce de miracle. Cet homme résista quelque temps et paraissait ferme dans un si grand danger ; mais enfin, en moins d'une heure, il promit d'abjurer son hérésie ; et, en effet, il le fit d'assez bonne foi en apparence, témoignant d'être satisfait des raisons que je lui avais dites sur les difficultés qu'il m'avait faites.

» Après avoir fini, je lui parlai du ministre Homel, et lui demandai dans quel état je le trouverais, s'il ne serait pas dans la même disposition que lui. Il m'en ôta tout à fait l'espérance, et me dit que cet homme était préparé à toutes les souffrances, et que je ne devais pas croire qu'il voulût écouter ce que je pourrais lui dire touchant sa conversion. »

Audoyer sauva ainsi ses jours par une lâche apostasie, et, pour en montrer la sincérité ou parce qu'on lui en fit une obligation, il fit arrêter un grand nombre de ses anciens coreligionnaires. Les prisons de Tournon et de Montpellier en furent remplies. Il se rendit ensuite à Saint-Jean-de-Gardonnenque, son lieu de naissance, comme on l'a déjà dit, et y travailla à la conversion de ses compatriotes. Il fit de même à Vernoux, puis à Chalencon, son ancienne paroisse. De Cosnac dit qu'il eut des succès et mourut comme un saint.

Les deux frères La Brune, arrêtés en même temps qu'Audoyer, changèrent de religion pour la forme, après quelques mois de prison, et se réfugièrent à l'étranger. L'un mourut à Neuchâtel et l'autre à Lausanne. Ce dernier prospéra beaucoup dans ses affaires, et laissa une grande fortune à deux neveux, qu'il avait attirés auprès de lui.

Antoine Riou, de Riou, paroisse de Silhac, notaire et secrétaire de la direction du Vivarais, homme fort influent dans son parti, fut arrêté plus tard sur les frontières de Savoie et, quoiqu'il n'eût pas été exclu de l'amnistie, emprisonné dans le cachot même d'Homel. François Annibal de Rochemaure de Grille, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, fut chargé, sur sa demande, de lui faire son procès. « Rien de plus curieux et, en même temps, de plus révoltant, » dit

*La France protestante*, « que les lettres de ce juge altéré de sang au marquis de Châteauneuf (Balthazar Phelypaux). On frémit d'indignation en le voyant se mettre l'esprit à la torture pour trouver les moyens d'éluder l'amnistie qui couvrait le malheureux accusé, » lequel, nonobstant celle-ci, fut condamné à dix ans de galères (18 mai 1686). Il était âgé de cinquante-cinq ans.

Nous avons parlé de nombreuses arrestations opérées dans le Vivarais à la suite des événements de septembre : cent quatre furent effectuées à Desaignes seulement, et dans les lieux circonvoisins par la compagnie de Disparon, lieutenant-colonel au régiment des milices du marquis de La Tourette. « Nous citerons entre autres, » dit Poncez, « Jean Cluzel, ministre du Cheylard (février 1684), Rissoan, chirurgien à Saint-Fortunat, Jean-Paul Gaillard, bachelier en droit, lieutenant en la juridiction de La Pra et de Desaignes, MM. de Villierme, de Montrond, de Chazalet, de La Cheyssérie, de Vaugeron, médecin, Sautel, avocat au Cheylard, René d'Aubenary, de La Pise d'Épansée, Barrier, apothicaire de La Mastre, Le Noyer de Pagés et d'autres. » On enferma ces religionnaires au château de La Tourette, et de là on les conduisit à Tournon, à La Voulte, et, en dernier lieu, à Nîmes. Plusieurs d'entre eux abjurèrent des lèvres pour recouvrer la liberté ou sauver leur vie. Ce fut tout particulièrement le cas de Rissoan, de Gaillard et du ministre Cluzel, qui gagnèrent la Suisse.

Ce dernier publia une *Lettre* de rétractation à l'adresse de ses anciens paroissiens du Cheylard, où il exprimait sa douleur et sa honte d'être tombé, après les avoir tant exhortés à demeurer ferme. Il ajoutait que le chagrin qu'il eut de se voir trahi par les personnes auxquelles il s'était confié, l'avait tellement troublé

qu'il avait perdu le sentiment de ce qu'il faisait. « A ce chagrin, disait-il, se joignait la crainte du supplice. On me représenta que le roi condamnait à mort tous les ministres, qui prêchaient dans des lieux interdits, et que la mort m'était inévitable si je ne changeais de religion... Les menaces que l'on me fit me rendirent muet. Le démon me suggéra de méchantes raisons. Il me fit croire que ce serait mal à propos que je souffrirais pour ma religion... Les principes de la nôtre (quoiqu'elle soit infiniment supérieure), se trouvant dans la romaine, il me fit conclure qu'on se peut sauver dans cette dernière, quoiqu'avec plus de difficulté... Voyant l'état auquel nos Eglises étaient réduites... et que nos fidèles ne pourraient plus s'assembler, je crus qu'on n'aurait ni temples ni ministres, et qu'on ne pourrait plus faire aucune fonction de notre religion. M'étant mis dans l'esprit qu'on ne pourrait plus servir Dieu comme nous l'avions fait, je me laissai persuader qu'il valait mieux entrer dans une communion impure et servir Dieu avec les idolâtres, que de ne lui rendre aucun hommage public. » Cluzel raconte ensuite qu'il entendit deux « discours ridicules et impies » sur les moyens de bien employer le temps qu'on met à assister la messe, et sur la dévotion qu'il faut rendre à la sainte Vierge, qui le guérèrent à tout jamais de son attachement momentané à la religion romaine et le remplirent d'aversion pour elle. A la fin de sa lettre, il s'humiliait devant Dieu de sa chute, lui rendait grâce de ce qu'il l'avait retiré de l'erreur et avait fait servir sa faute à son affermissement, et il pressait avec force ses anciens paroissiens de persévérer dans leur religion (1).

(1) Anne Homel, *Hist. de la mort et du martyre, etc.*, et *Dernières heures d'Isaac Homel, etc.*, dans le *Bulletin de la Société, etc.*, t. IX,

ZÈLE DÉMOLISSEUR ET CONVERTISSEUR DE COSNAC.  
INSTRUCTIONS DE L'ÉVÊQUE DE VIVIERS (1683-1685).

On a vu plus haut que le duc de Noailles et le maréchal de Saint-Ruth avaient fait démolir un grand nombre de temples. L'évêque de Cosnac, ne voulant pas rester en arrière, demanda au premier, le 30 octobre 1683, le rasement du temple de La Bâtie de Crussol, de la part de Dieu, disait-il, pour le service du roi et l'intérêt de la justice. « Ce temple, » ajoutait-il, « se trouve si fatalement situé qu'il fait lui seul rétablir et subsister tous les temples qui ont été démolis par vos ordres, et vous rendez l'exercice à tous les lieux qui en ont été privés d'une manière qui leur est aussi commode que s'ils étaient encore tous subsistants. Le peuple de La Bâtie a été le premier rebelle aux édits du roi, et mon diocèse, ayant été sans doute le plus criminel, se trouve le moins puni, n'ayant vu que la destruction de deux temples dans l'espace de douze lieues, au lieu que celui de Viviers en a vu tomber sept et trois lieues de pays. Serait-il possible, Monsieur, que ces raisons ne vous parussent pas bonnes et que vous puissiez me refuser ce dixième temple, qui dépend uniquement de votre volonté. » Il est vraisemblable que Noailles accéda au vœu de l'évêque, mais la destruction du temple de La Bâtie de Crussol ne fut ordonnée, par arrêt conseil du roi, que le 28 mai 1684.

p. 134-137, 312-330. *La France protestante*, art. HOMEL. Daniel de Cosnac, *Mémoires*, t. 1, p. 117-121. Benoît, t. V, p. 667, 668. D'Aigrefeuille, *Histoire de Montpellier*, p. 455. Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. II, p. 74. Ch. Coquerel, *Histoire des églises du Désert*, t. I, p. 75, 76. *Manusc. Court*, n° 17, t. G et F. *Arch. nat.*, TT, 355, 356.



Un peu plus d'un mois après sa première requête, le 4 décembre 1683, Cosnac demanda au duc la démolition du temple de Desaignes. Il visitait, « pour la gloire de Dieu, disait-il, et pour le service du roi, » les paroisses du Vivarais ressortissant à son diocèse et, s'étant arrêté à Desaignes, « comme étant un lieu des plus considérables par le nom de ville qu'on lui donne, par sa situation, par le nombre des huguenots, par un temple et par les mouvements qui s'étaient passés dans ces derniers troubles, » il avait commencé là une série d'instructions à l'usage des réformés et, sauf trois ou quatre femmes, toute la paroisse avait abjuré et demandait elle-même la démolition de son temple. L'intendant d'Aguesseau n'étant pas, paraît-il, disposé à entrer dans les vues du prélat de crainte d'exaspérer les populations, que la peur, la misère et l'argent de Cosnac avaient seuls faites catholiques, ce dernier écrivit à Noailles : « La prudence de M. d'Aguesseau ne résistera pas à ma vivacité. La semaine ne se passera pas sans que je voie les fondements de ce temple... Vous n'aurez assurément pas tant de joie de voir soixante et quinze temples abattus que j'ai la douleur d'en voir encore trente sept qui subsistent. J'espère pourtant tout de la piété du roi... Quelle illustre vie pour le monde et pour l'éternité! » Dans deux autres lettres, Cosnac, à la « vivacité » duquel d'Aguesseau résistait, brûle d'impatience de voir arriver l'arrêt et se lamente du retardement qu'il souffre. Enfin cette heureuse sentence, qui avait été rendue à son insu depuis le 30 décembre, arrive à sa connaissance et il s'écrie : « Le dernier temple dans le lieu le plus considérable est tombé, et l'exercice de la religion prétendue réformée est interdit! » (7 mars 1684).

Dans une dernière lettre, le prélat nous apprend que

les conversions du Vivarais ne se sont pas faites sans argent et qu'après avoir dépensé tout ce qu'il avait, il en est réduit aux emprunts. Un an après environ, le 19 avril 1685, il assurait que, sur quatorze mille huguenots qu'il comptait dans la portion du Vivarais ressortissant à son diocèse, douze mille avaient embrassé le catholicisme. Il faisait en même temps cet aveu : « Je ne m'épargnais point pour payer de ma personne et de tâcher de faire des conversions soit par des instructions, soit par des grâces et de l'argent... J'avoue que la crainte des dragons et les logements dans les maisons des hérétiques y pouvaient contribuer beaucoup plus que moi. »

L'évêque de Viviers, Louis de Suze, disait, de son côté, au commencement de l'année 1685 : « Nous laissons moins d'hérétiques que nous n'avons trouvé de catholiques lorsque nous avons pris [en 1621] le gouvernement de ce vaste et pénible diocèse ; » mais, comme la suite le montrera, la plupart de ces conversions, inspirées par la crainte, manquaient de sincérité. Aussi l'évêque éprouva-t-il le besoin de publier des *Instructions sur les matières de controverse... pour les nouveaux convertis de son diocèse* (Lyon, 1685, in-16) (1).

#### CONTINUATION DES DRAGONNADES DANS LE VIVARAIS, NOTAMMENT A ANNONAY (1683-1685).

Les dragonnades sévirent dans le Vivarais surtout pendant l'hiver de 1683 à 1684. D'Aguesseau, qui était un homme modéré, voulut en adoucir la violence en les réglementant. Par son ordonnance du 7 mars

(1) *Lettres inédites de plusieurs prélats*, dans le *Bulletin de la Société*, etc., t. I, p. 165-175. De Cosnac, *Mémoires*, t. I, p. 115, 440, 441. *Les conversions des huguenots du Vivarez*.

1684 (1), il stipula que les dragons seraient exclusivement logés chez les religieux, qui seraient tenus de solder d'avance leur entretien de cinq jours en cinq jours, à raison de trente sols par jour et par place, et payables en espèces, faute de quoi ceux qui auraient été reconnus capables de supporter lesdites avances seraient contraints de les payer en nature par « logement effectif de deux dragons chacun à leurs dépens. » Avec les trente sols, les dragons devaient acheter les vivres, fourrages et autres denrées dont ils avaient besoin, sans qu'on pût en aucune façon leur vendre les fourrages plus de vingt-cinq sols le quintal. Que si les religieux d'une localité n'étaient pas en mesure de fournir aux dragons tout le foin nécessaire, ceux des localités voisines devaient le leur livrer à un prix débattu d'avance, et réglé, en cas de contestation, par les juges et les consuls, sans que le prix du quintal pût jamais dépasser trente-cinq sols. Enfin, dans le cas où les dragons commettraient des excès, les personnes lésées auraient le droit de se plaindre auprès des officiers et, à leur défaut, auprès des commissaires des guerres.

Le trop fameux Nicolas Lamoignon, seigneur de Bâville, qui succéda à d'Aguesseau en 1685 comme intendant du Languedoc, n'imita pas sa douceur et se mit lui-même à la tête des dragonnades du Languedoc. Il raconte ainsi ses succès dans une lettre du 15 octobre à Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, intendant des finances (2) : « Je crois pouvoir vous mander présentement la conversion de tout le Languedoc ; du moins les Cévennes sont entièrement converties. Il n'y a pas un lieu un peu considérable où je n'aie été

(1) Communiquée par M. le pasteur Dussaut, d'Alboussières.

(2) De Boisville, *Correspond. des contrôleurs généraux*, t. I, n° 207.

avec M. le duc de Noailles et tout s'est converti à son arrivée. Il n'y a point aussi de paroisses qui n'ait été bien nettoyée... Voilà un grand ouvrage, mais en vérité il ne faut pas le croire encore consommé. Il demande bien des soins. Il est question de gagner les cœurs et de faire comprendre à ce grand nombre de convertis qu'ils ont bien fait de prendre le parti qu'ils n'ont pris que par une obéissance aveugle aux ordres du roi. Ils m'ont paru fort disposés à recevoir l'instruction et la souhaiter ardemment, mais tout nous manque ici, évêques, prêtres, curés, églises... Dans les lieux où il y a jusqu'à cinq ou six cents convertis, il n'y avait, il y a un mois, que sept ou huit familles et un misérable prêtre, vicaire perpétuel à deux cents livres de pension, ignorant et souvent débauché. »

Nous trouvons les dragons à Annonay pendant que l'édit, révoquant celui de Nantes, se libellait à Versailles. Dans le courant d'octobre 1685, les consuls de cette ville convoquèrent dans la maison commune les principaux protestants d'Annonay, savoir Fournier, Chapuis, Lagrange, Lacou, Chomel, Lambert, Abrial, Denis Montchal, Veyre, Peyron, Baron, Léorat, Falgoux et Martinet. « M. Perrot, supérieur du séminaire de Vienne, » dit Filhol (1), « les exhorta fortement, de la part de l'archevêque [Pierre de Villars], à rentrer dans le sein de la religion catholique. Les sieurs Chapuis et Lacou répondirent au nom de tous qu'ils étaient très reconnaissants des démarches de Monseigneur à leur égard, ajoutant qu'ils ne pouvaient adhérer à sa proposition : 1<sup>o</sup> parce qu'il n'y avait pas d'ordre exprès du roi, pour lequel ils étaient pénétrés de respect et de soumission ; 2<sup>o</sup> parce qu'il ne leur était plus permis de

(1) Tome II, p. 176-178.

s'assembler. On leur répliqua que la prohibition de s'assembler n'était pas absolue. Toutefois, ils persistèrent dans leur refus. »

Pour triompher de leur résistance, « le commandant du Languedoc, » continue Filhol, « donna ordre que deux compagnies de dragons fussent envoyées en logement chez les protestants (1); mais une députation ne tarda pas à lui être adressée pour le prier de retirer les dragons, attendu que les protestants étaient prêts à abjurer leurs erreurs. On arrêta cependant que ceux d'entre eux qui avaient fui pour éviter la garnison seraient tenus à revenir ensuite, à défaut de quoi leurs biens seraient vendus pour subvenir à la subsistance des troupes. L'archevêque s'interposa encore en faveur des religieux et engagea les chanoines de Notre-Dame à solliciter l'entier retrait des troupes, puisque les protestants assistaient aux instructions qui leur étaient adressées. Une mission fut, en effet, prêchée à Annonay, en vue surtout de procurer la conversion des hérétiques; » mais ses succès furent incertains. La plupart des protestants d'Annonay, en dépit de leur abjuration forcée, conservèrent intérieurement leur religion, comme cela eut lieu presque partout.

#### TOURMENTS INFLIGÉS A CHARLES JEUNE (1685).

Un des protestants du Vivarais, qui eurent le plus à souffrir des dragonnades, fut sans contredit Charles Jeune, riche bourgeois de Villeneuve-de-Berg. « Deux

(1) M. Giscard, avocat à Annonay, nous a communiqué obligeamment les deux billets de logement qui suivent : « Monsieur Laurens medecin, vous logerés un capitaine du regiment de Banesis suivant l'ordre du Roy. Annonay ce 26<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1685. Fourel consul. » — « Les S<sup>rs</sup> Laurents et leurs sœur vous logerés cinq dragons. Annonay ce 13<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1685. Fourel, consul. »

ou trois semaines avant la révocation de l'édit de Nantes, » dit Gaultier de Saint-Blancard (1), « huit compagnies du régiment de Castres arrivèrent à Villeneuve-de-Berg pour y faire la mission. M. Jeune fut obligé de recevoir dans sa maison un logement de quatre sergents et de soixante soldats. Dès qu'ils y furent, il se mit en état de leur donner à manger et fit tuer deux moutons pour cela. Ils lui dirent qu'ils n'en mangeraient point et lui demandèrent des perdrix, des pigeons, des truffes, etc. M. Jeune leur répondit que, si l'on pouvait en trouver, il leur en donnerait quand il devrait lui en coûter tout son bien; et il alla avec quelques-uns d'eux chercher du gibier à vendre dans les hôtelleries. Ils n'en trouvèrent point et ce fut là le prétexte que les soldats prirent pour commencer de chercher querelle avec leur hôte. Ils l'emmenèrent dans la place publique, où il y avait un puits. Ils le descendirent dans ce puits avec des cordes, qu'ils lui avaient attaché sous les aisselles, et ils le plongèrent plusieurs fois entièrement dans l'eau, lui demandant, toutes les fois qu'il montrait la tête, s'il ne voulait pas changer de religion, à quoi il répondit toujours qu'il aimait mieux mourir que de renoncer à Jésus-Christ.

» Après qu'ils l'eurent tiré du puits, ils le conduisirent dans sa maison. Il n'y fut pas plus tôt que ces bourreaux s'exercèrent à lui faire souffrir une infinité de supplices différents. L'un lui brûlait la barbe avec la chandelle et l'autre lui arrachait les poils; un autre le prit par le cou et, le serrant de ses deux mains jusqu'à lui faire perdre la respiration, il le pressait avec des paroles infâmes de se rendre, c'est-à-dire de changer de

(1) *Histoire apologétique ou défense des libertez des Eglises réformées de France*, t. II, p. 143-148.

religion. Celui-ci fut relevé par un quatrième, qui fit asseoir notre confesseur sur une chaise et qui, lui faisant appuyer la tête contre la muraille, lui pressa si fort les yeux avec ses doigts qu'il fut sur le point de les lui faire sortir de la tête.

» Tout cela n'ayant pas opéré la conversion de M. Jeune, ces cruels convertisseurs lui lièrent les bras et le cou avec une corde, ils le pendirent aux fenêtres et, lui donnant de grands coups de poing sur les joues, ils se le jetaient les uns aux autres et le faisaient tourner tout de même qu'une pirouette.

» S'étant lassés de ce barbare divertissement, ils allumèrent un grand feu, ils mirent un mouton presque entier à la broche et obligèrent leur hôte à la tourner pour lui faire griller le visage, les mains et les jambes. Mais, comme ils virent qu'il souffrait cela patiemment et sans se plaindre, leur fureur en augmenta. Ils le déchaussèrent et lui firent étendre les deux jambes dans la lèche-frite le long de la broche, en sorte qu'elles étaient arrosées de la graisse qui coulait de la viande, et qu'étant si près du feu elles achevaient de se rôtir. Ce cruel tourment n'épuisa ni la constance du confesseur, ni l'inhumanité de ses bourreaux. Mais sa patience les rendant toujours plus furieux, ils le saisirent par le milieu du corps, ils le couchèrent tout de son long sur la broche, et l'un d'eux tenant une poêle remplie de graisse sur le feu, il lui arrosait les jambes nues de cette liqueur toute flamboyante.

» On peut juger que ce pauvre patient n'aurait pu longtemps demeurer en cet état sans mourir; aussi, l'un des sergents, voyant qu'il était sur le point d'expirer, alla le tirer lui-même du feu. Mais les soldats, ne se contentant pas d'avoir exercé toutes ces cruautés sur sa personne, lui dirent qu'il fallait qu'il eût un caractère, et

qu'autrement il n'aurait pu souffrir de si grands tourments avec tant de patience. Sur ce vain prétexte, ils le dépouillèrent et mirent en chemise.

» Le lendemain, les officiers du régiment, ayant su l'état où il était, lui permirent de se faire porter dans la maison d'un de ses parents pour se faire panser. Mais les soldats ne délogèrent pas de la sienne jusqu'à ce qu'ils y eurent tout détruit et consumé. Ils pillèrent et brisèrent les meubles ; ils jetèrent les papiers par les fenêtres ; ils dissipèrent toutes les provisions. En un mot, dans peu de jours, ils ruinèrent entièrement M. Jeune. Pour lui, il était cependant dans un lit et entre les mains des chirurgiens.

» Environ un mois après, on envoya de nouveaux missionnaires à Villeneuve-de-Berg : ce furent deux compagnies de dragons. M. Jeune eut sa part de ce logement, mais ce ne fut pas tout. Le major, qui commandait ces compagnies, lui fit dire, dès le lendemain de leur arrivée, par l'un des consuls et par le curé de la ville, que, si le même jour il ne changeait pas de religion, il le ferait enfermer dans un cachot. Cette menace n'étonna pas notre confesseur. Sa foi, que la rigueur des tourments n'avait pas été capable d'ébranler, triompha encore dans cette nouvelle attaque. Il se disposa généreusement à souffrir et la prison et la mort même, s'il plaisait à Dieu de l'y appeler, plutôt que de lui être infidèle.

» Quelques jours après, un exempt des gardes du prévôt, accompagné de deux archers, vint se saisir de sa personne et l'emmena à Montpellier, quoiqu'il ne fût pas encore guéri et qu'il ne pût même ni marcher ni se soutenir. A Montpellier, on l'enferma dans la citadelle. »

Il y fut détenu six mois prisonnier, pendant lesquels



« non seulement il soutint avec une grande fermeté mille nouvelles attaques, qu'il eut à essayer de la part des moines et des autres convertisseurs ; mais il consola et fortifia puissamment les autres confesseurs qui étaient avec lui, tant par son exemple que par ses discours. De là on le conduisit à Aigues-Mortes, dans la tour de Constance. Il y fut toujours le même. Ce changement de prison n'apporta aucun changement dans son cœur. On le vit toujours ferme, toujours constant, toujours inébranlable, toujours brûlant de zèle et de charité, bénissant Dieu dans ses fers et lui rendant grâce *de ce qu'il le jugeait digne de souffrir pour son nom*. Après neuf mois de prison dans la tour de Constance, on le conduisit à Marseille, où on l'embarqua pour l'Amérique. » Une autre source (1) nous apprend qu'il périt pendant la traversée.

Comme il existe, même parmi les catholiques modérés, des hommes qui hésitent à admettre l'authenticité de récits semblables à celui que nous venons de rapporter, il est bon de le faire suivre des remarques dont l'accompagne le grave historien à qui nous l'empruntons. « Toute l'Europe sait, » dit-il, « qu'il n'est point d'excès où la fureur des persécuteurs de France ne se soit portée. Je puis assurer les lecteurs que je n'avance que des faits constants. Ce n'est ici qu'un extrait d'un mémoire que M. Jeune dressa lui-même pendant qu'il était dans la citadelle de Montpellier, et qu'il envoya à M. le chancelier de France (le comte de Pontchartrain), à qui il demandait justice de tous les mauvais traitements qu'il avait soufferts seulement pour n'avoir pas voulu changer de religion. Et, dans ce mémoire, il alléguait un grand nombre de témoins oculaires, tous ca-

(1) *Manusc. Court*, n° 17, vol. B.

tholiques romains, des principaux faits qu'il avançait. Il nommait, entre autres, M. de Miraval, lieutenant particulier à Villeneuve-de-Berg ; M<sup>lle</sup> Anne Guillon, fille de l'avocat du roi ; M. Jérôme Gourdon, marchand, etc. »

Voilà quelques exemples des mauvais traitements infligés aux protestants du Vivarais par les dragons du grand roi. Quant aux dégâts matériels qu'ils causèrent, nous laissons la parole à un témoin non suspect, le pasteur Isaac Meissonier, qui écrivait, après son abjuration, dans des *Mémoires* restés manuscrits : « Nous avons eu pour punition, pendant deux ans consécutifs, les soldats sur le dos, qui nous ont entièrement épuisés et réduits à la dernière misère. Il est comme inconcevable le dégât qu'ils nous ont fait, l'argent qu'ils nous ont emporté et les grandes contributions que nous leur avons données. Les Boutières en sont peut-être pour 100,000 écus. On peut juger par là du reste (1). »

#### RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (OCTOBRE 1685).

Les suppressions d'Eglises, les démolitions de temples, les dragonnades et autres rigueurs exercées contre les protestants faisaient craindre que Louis XIV ne se portât aux dernières extrémités et ne détruisît l'œuvre bienfaisante de Henri IV. Les requêtes pressantes de l'Assemblée générale du clergé, de 1685, hâtèrent la fatale résolution. Cosnac, évêque de Valence, y contribua pour une large part. Président de la commission de l'assemblée chargée d'examiner les affaires de la religion réformée, il fit une harangue au roi, qui eut du

(1) Le célèbre pasteur Claude a résumé éloquemment les diverses persécutions dont les protestants eurent à souffrir pendant les dernières années de l'édit, dans *Les plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France*, Cologne, 1686, in-12. Souvent réimprimé.

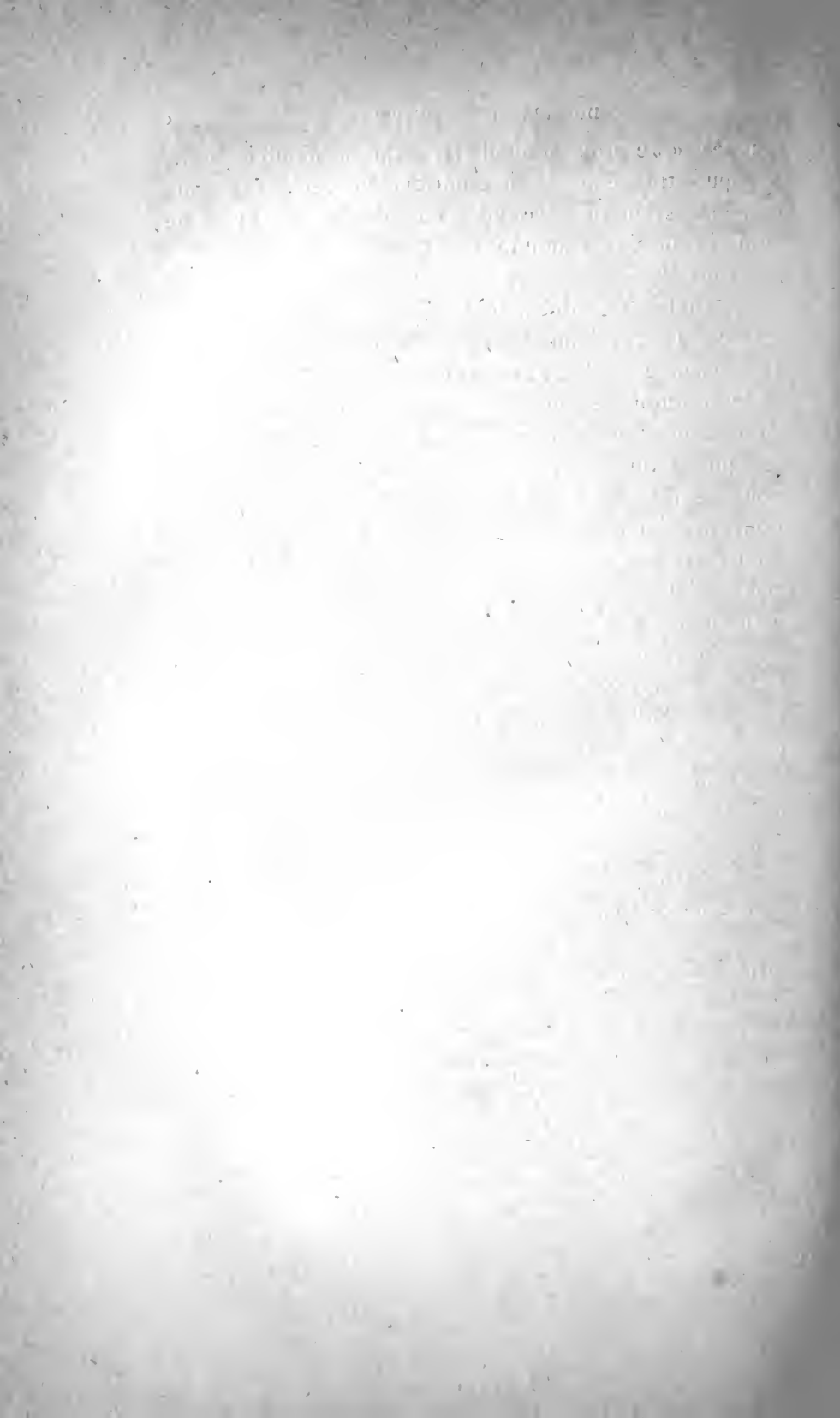
succès. « Je crois, » dit-il (1), « que je n'oubliai rien, et peut-être même que je contribuai un peu à faire avancer le dessein de révoquer l'édit de Nantes et de ne souffrir que des catholiques. »

Louis XIV accéda au vœu du clergé, et, ayant annulé article par article, les années précédentes, l'édit de son aïeul, il l'annula en bloc en octobre 1685. Voici la substance de l'édit de révocation :

Interdiction de tout exercice de la religion réformée ; ordre donné aux ministres de quitter le royaume dans les quinze jours et de ne plus y exercer aucune fonction sous peine des galères ; promesse faite aux ministres convertis d'une pension excédant d'un tiers leur traitement, et reversible par moitié sur leurs veuves ; dispense d'études académiques pour ceux d'entre eux qui voudraient entrer au barreau ; défense faite aux parents d'instruire leurs enfants dans la religion réformée, et ordre de faire baptiser ceux-ci et de les envoyer aux églises catholiques, sous peine de 500 livres d'amende ; injonction faite à tous les réfugiés de rentrer en France avant quatre mois, sous peine de confiscation de leurs biens ; interdiction à tous les religionnaires d'émigrer, sous peine des galères pour les hommes et de réclusion à vie pour les femmes ; confirmation des arrêts édictés contre les relaps.

(1) *Mémoires*, t. II, p. 115, 312-315, 320-322.







## HISTOIRE INTÉRIEURE.

---

### 1. — *Doctrine.*

L'histoire de la doctrine, chez les protestants du Vivarais et du Velay, se résume presque uniquement dans celle de la controverse. Nous allons indiquer, par ordre chronologique, les diverses disputes qui eurent lieu entre les docteurs des deux communions.

JEAN DE SERRES ET LES JÉSUITES DE TOURNON  
(1581-1584) (1).

En 1581, les jésuites du collège de Tournon, sans y avoir été provoqués, firent afficher aux portes de l'Académie protestante de Nîmes des thèses de défi sur l'autorité de l'Eglise et la Parole de Dieu, les images et la présence réelle. Le placard, qui n'a pas été retrouvé, était « tout plein de calomnies et conices tant contre la doctrine que les personnes. » Le célèbre Jean de Serres, pasteur à Nîmes depuis<sup>s</sup> 1579, y répon-

(1) *La France protestante*, t. IX, p. 264, 265. *Bulletin de la Société, etc.*, t. XXXVI, p. 142-146. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, 1<sup>re</sup> série, p. 387-389.

dit au nom de l'Académie par l'opuscule suivant : *Academice Nemausensis brevis et modesta Responsio ad professorum Turnoniorum, societatis, ut aiunt, Jesu, Assertiones, quas Theologicas et Philosophicas appellant*; 1582 (édition de Londres, 1584). — La plaquette fut sur-le-champ traduite en français sous ce titre : *Le premier Antijésuite, ou la Responce de l'Academie de Nismes aux assertions des Jésuites de l'Université de Tournon*; Nismes, 1582 (12 octobre), in-18; 2<sup>e</sup> édition, Nismes, 1583 (12 juin), in-8<sup>o</sup>, 294 pag. — Le synode provincial d'Anduze, de mars 1583, et le consistoire de Nîmes, assemblé le 7 septembre de la même année, remercièrent l'auteur de la manière victorieuse dont il avait rempli sa tâche. — Jean de Serres, dans la préface de la deuxième édition française, dit : « Je proteste devant Dieu qu'en ceste dispute, à laquelle les Jésuites m'ont attiré par force, je n'ay autre but que l'avancement de la gloire de Dieu et le salut des hommes. »

Les jésuites de Tournon jugèrent à propos de garder pour le moment le silence; mais, dans les premiers mois de l'année 1583, avant que la deuxième édition française de l'opuscule de Jean de Serres eût paru, ils renvoyèrent purement et simplement leur premier placard à l'Académie de Nîmes, en invitant ses professeurs, sans autre façon, à venir disputer devant eux à Tournon. Ces derniers, comme on pouvait le prévoir, ne se rendirent pas à l'appel, mais Jean de Serres répondit à cette nouvelle attaque par son *Academice Nemausensis Exspostulatio de Jesuitarum Turnoniorum bis coctâ crambe*; 1583 (14 septembre). — Cette seconde réponse fut aussi traduite en français sous ce titre : *Second Antijésuite, ou l'expostulation et plainte de l'Académie de Nismes, contre les vieuz choux rebouillis des Jésuites de Tournon, comme eux-mesmes parlent, c'est-à-dire de ce qu'en*

*renvoyant tout le mesme escrit à ladite Académie, ils l'adjurent devant leur tribunal, et veulent estre juges et parties, contre toute raison et équité, etc.*, 1584, 24 pages.

A ce moment intervint dans la querelle un jésuite écossais, nommé Jean Hay (1), qui enseignait depuis deux ans à Tournon la théologie, les mathématiques et les langues sacrées. Il débuta, avant la seconde réponse latine de Jean de Serres, et la seconde édition de sa première réponse française, par ses *Demandes faictes aux Ministres d'Escosse touchant la Religion chrestienne* (Lyon, 1583, in-16, 183 pag.) (2). Ce livret, au dire de Jean de Serres, était « un recueil de toutes sortes de calomnies contre noz Eglizes sans y esparagner mesme notre réputation. » L'ouvrage avait déjà paru à Paris, en anglais (104 pag. in-8°). L'auteur disait dans cette traduction, qui était du jésuite Michel Coysard (3), que les ministres n'avaient pu répondre à ses *Demandes* « pour leur insuffisance. » C'est pourquoi il les publiait de nouveau, défiant l'Eglise de Nîmes, et Jean de Serres en particulier, de les réfuter. Ce dernier répondit à son défi par sa *Défence de la vérité catholique, et troisieme Anti-Jésuite... contre les calomnies de Jean Hay, Jésuite, et pour responce à ses demandes faictes aux Ministres d'Escosse; par lesquelles il a desfié les Eglises vrayement catholiques de ce royaume: plus CCCXII demandes aux Jésuites, en reconvention et contreschange des deux cens et six faictes par Jean Hay...* (Nismes, 1584, in-4°).

Peu après la publication de ses *Demandes*, et avant

(1) Né à Dalgaty (Ecosse). vers 1544; mort à Pont-à-Mousson en 1607.

(2) Autre édition parue à Bruxelles, 1595, in-12, 152 pages. Traduites en allemand par Sébastien Werr; Freyburg, 1585, in-4°.

(3) Recteur du collège de Vienne, puis de celui de Lyon, né le 25 septembre 1547, à Besse, diocèse de Clermont, mort le 10 juin 1623.

que parut la *Troisième Anti-Jésuite*, Jean Hay publia, pour répondre au *Premier* et *Second Anti-Jésuite*, ses *Disputationum libri duo, in quibus calumniæ et captationes Ministri Anonymi Nemausensis contra Assertiones Theologicas et Philosophicas in eadem Academia Anno 1581 propositas, discutiuntur* (Lugduni, 1584, in-4°). Jean de Serres appelle ces *Disputationes* un gros livre, et dit de son auteur : « Il ramasse et espanche tout ce qu'un homme de son mestier pouvoit pour se faire paroistre Jésuite. C'est-à-dire sans vérité, sans raison, sans honte. » Le pasteur de Nîmes répondit à ce second ouvrage du jésuite par son *Quartus Anti-Jesuita, sive pro Verbo Dei scripto et vere catholicâ Ecclesiâ, adversus J. Hayi Jesuitæ Commenta et Convicia, Responsionis pars prior* (Rupellæ, 1586, in-8°); et *Quarti Anti-Jesuitæ, sive de vera veræ Ecclesiæ Auctoritate adversus J. Hayi, Monachi Jesuitæ commenta et convicia. Responsionis pars posterior* (Rupellæ, 1588, in-8°). Les deux parties réunies parurent sous ce nouveau titre : *Joanis Serrani pro vera Ecclesiæ Catholicæ Auctoritate Defensio, adversus Joannis Hayi, Jesuitæ disputationes...* (Genevæ et Nemausi, 1594, in-8°). C'est une édition retouchée et augmentée d'une Préface à Lesdiguières, etc.

Le double *Quartus Anti-Jesuita* faisait partie du vol. IV d'un recueil de livres de controverse, paru sous ce titre : *Doctrinæ Jesuitarum præcipua capita retexta, et confutata, ubi errores, hypocrisis, fraudes, et multiplicia mendacia novæ istius Anti-Christi Sectæ, quæ Sacro-Sanctum Jesu nomen sibi arroganter et falso tribuit...* (Rupellæ, 1584-1588, in-8°, 6 vol.). L'*Academice Nemausensis brevis* et l'*Academice Nemausensis Exspostulatio* furent réimprimées dans ce recueil, et insérées dans le vol. I.



\*  
\* \*

Les *Demandes* de Hay reçurent aussi une réponse de Jacques Pineton de Chambrun, pasteur à Nîmes, qui la publia sous ce titre : *L'esprit et conscience jésuitique, contre les blasphèmes imposez aux Eglises réformées en la personne de Jean Calvin, dans le libelle de demandes de Jean Hay, Jésuite* (Nismes, 1584, in-4°). Hay répliqua par son *Apologie des Demandes proposées aux Ministres Escossais* (l'épître dédicatoire est datée du 2 juillet 1585); Lyon, 1586, in-16.

Théodore de Bèze fit paraître également des *Responses à 37 demandes du Jésuite Hay*, 1586, in-8°. Les Pères de Backer donnent le titre suivant à ce livre : *Response aux cinq premières et principales demandes de Fr. Jean Hay, même Jésuite*, Genève, 1586, in-8°. Hay répliqua par *L'Antimoine aux Responses que Theodore de Beze fait à trente-sept demandes des deux cents et six proposées aux Ministres d'Ecosse...*, Tournon, 1588, in-8°, 287 pages.

VINCENT DE LA PIZE, FRANÇOIS GAILLARD ET CLAUDE  
CARON, AVANT 1589.

Le jésuite Jacques Gaultier, dans sa *Table chronographique*, dit que Caron était « natif d'Annonay, médecin très-renommé et non moins versé ès controverses de ce temps qu'en la médecine, comme témoignent ses écrits, partie imprimés, partie à imprimer. » Nous apprenons de lui-même, dans *L'Antechrist démasqué* (Tournon, 1589, in-8°), que plusieurs pasteurs avaient écrit contre lui des traités de controverse, que nous n'avons pas retrouvés, et que son *Antechrist* était des-

tiné à y répondre. « Puisque c'est moi, » dit-il au peuple d'Annonay de la religion réformée auquel il adresse sa préface, « à qui se sont aheurtés autrefois et si souvent vos ministres ; puisqu'avec recherches si curieuses ils m'ont provoqué (de quoi font foi leurs écrits injurieux, signés de leurs mains, scellés de leurs cachets et ne visant qu'à étouffer la Parole de Dieu sous le manteau d'une sainte réformation), je me suis vu du tout forcé de demêler ce differend et répondre. »

Nous savons par cet ouvrage et par la *Response aux blasphèmes d'un Ministre de Calvin sacramentaire semez dans ses escrits contre le S. sacrifice de l'autel* (Tournon, 1590, in-8°), du même auteur, que notre médecin eut aussi des discussions religieuses avec les pasteurs qui l'avaient « aheurté, » notamment avec Vincent de la Pize, d'Annonay, et François Gaillard, de Boulieu. Le *Ministre de Calvin*, qu'il vise dans sa « Response, » est Jean de Serres, qui était pour lors pasteur à Nîmes, et qu'il appelle le *Nouveau Anti-Jésus et le Sublimé du Languedoc*, et les « escrits » auxquels il répond, sont les traités que le pasteur de Nîmes avait publiés en réponse aux jésuites de Tournon, et que nous avons cités dans l'article précédent.

CHAMIER, COTON, ARMAND ET GAULTIER (1599) (1).

Le célèbre Daniel Chamier, pasteur à Montélimar, soutint un grand nombre de disputes avec les docteurs de l'Eglise de Rome. Nous n'avons à nous occuper ici que de celles qui concernent le Vivarais.

La première en date est celle que Chamier eut, sous

(1) *Read*, Daniel Chamier, p. 220-224, 227-229. *Prat*, t. I, p. 278-291; t. II, 357-403, 449-465.

forme épistolaire, avec les jésuites Pierre Coton (1) et Ignace Armand (2), recteur du collège de Tournon, et qu'il publia sous le titre de *Danielis Chamierii Delphinatis Epistolæ jesuiticæ*; Genevæ, 1597, in-8°, 214 pages. — Deux autres éditions parurent sous ce titre : *Epistolæ jesuiticæ et ad eas responsiones item per epistolas datæ*, etc.; Ambergæ, 1610, in-8°, et Genevæ, 1653, dans le *Corpus theologicum* de Chamier. — Les lettres sont au nombre de douze, dont six de Chamier à Coton, avec les trois réponses de ce dernier, et deux autres de Chamier à Armand avec une réponse de celui-ci.

La controverse ayant continué deux ans après sous la même forme, Chamier publia une seconde série de lettres : *Danielis Chamieri Epistolarum jesuiticarum Pars altera* (Genevæ), 1601, in-8°, 173 pages. Elles renferment une longue lettre d'Armand à Chamier, datée de Tournon, 6 mai 1599; la réponse à cette lettre; une courte missive de Chamier à Jacques Gaultier (3), professeur à Tournon, datée d'octobre 1599; la réponse de ce dernier; trois autres lettres enfin de Chamier au même jésuite, dont la dernière porte la date du mois de décembre 1599.

DE SALVAY, DE FALGUEROLLES, CHAMIER ET  
POURSAN (1600).

Pierre de Villars, archevêque de Vienne, après s'être démis de ses fonctions, s'établit en 1600 à An-

(1) Né à Néronde en Forey, en 1564, mort le 19 mars 1626. Confesseur de Henri IV.

(2) Né à Gap en 1579, mort recteur du collège des jésuites de Paris, le 8 septembre 1638.

(3) Né à Annonay, mort le 14 octobre 1636, professeur au collège jésuite de Lyon.

nonay comme simple grand vicaire de son frère Jérôme de Villars, qu'il avait fait nommer à sa place, et, pendant cinq ans, il s'appliqua à la conversion des protestants d'Annonay avec ses deux coadjuteurs, Jacques Gaultier, dont il a été déjà parlé, et Antoine Poursan. Ce dernier se donnait le titre de chanoine et théologal de Saint-Maurice-de-Vienne et principal du collège de cette ville, mais c'était en réalité un jésuite, qui avait été condamné par le parlement de Paris. Jérôme de Salvay, pasteur d'Annonay, eut une conférence religieuse avec ce dernier dans la maison de M. du Peloux de Vogué et en rédigea un compte rendu, qu'il envoya à ce dernier avec ces quelques mots : « Monsieur, Afin que vous puissiez juger ces points de religion, qui ont été débattus en votre présence entre M. Poursan et moi, je vous en ferai un bref sommaire. »

Poursan s'étant rendu à Nîmes pour prêcher contre les protestants, comme il l'avait fait à Annonay, publia un écrit contre Paul de Falguerolles, pasteur dans la première ville, et contre Salvay, qu'il intitula : *Advertissements d'Antoine Poursan contre Falguerolles et contre Salvay*. Faisant allusion à la lettre que ce dernier avait écrite à du Peloux et ne reconnaissant pas à un laïque le droit de juger des matières de controverse, il disait dans ses *Advertissements* : « Pour moi, je tiens M. du Peloux pour un seigneur digne de sa qualité et du rang qu'il occupe... ; mais de le prendre pour juge des points de la religion, il n'y a point d'apparence, et je ne voudrais pas pour bonne chose lui avoir écrit de cette façon, il penserait peut-être que je me moquerais de lui ; et s'il fallait en ceci m'accorder à vous, il nous faudrait subir tel jugement qu'il aurait porté, si nous n'avions recours ailleurs par appel. »

Daniel Chamier répondit à ce théologien par ses *Considérations sur les advertissements de A. Porsan* (Genève), 1600, in-8°, 266 pages.

CHAMIER ET GAULTIER (1601).

Cette dispute, qui fut publique, eut lieu à Allan, village situé à trois lieues de Montélimar. Gaultier publia à son occasion l'écrit suivant : *Recueil d'une partie des fautes commises par le sieur Chamier, Ministre Calvinien de la R. P. R. à Montélimar, en la conférence qu'il a eue avec le P. Jacques Gaultier, de la Compagnie de Jésus, touchant les images et traditions, à Alan, depuis le 8<sup>e</sup> janvier jusques au mardy 13<sup>e</sup> février 1601, neuf feuilles*, imprimé dans les « Actes de la conférence tenuë à Nismes entre R. P. Pierre Coton, de la Compagnie de Jésus, et M. Chamier, ministre, etc. ; » Lyon, 1601, in-12, 14 et 296 pages. Le *Recueil*, d'après Gaultier, est « un sommaire recueil des arianismes, contradictions, ignorances et refus de répondre » de Chamier, « et une réponse faicte par ledit Chamier sur un cas de conscience, dont on lui a demandé la résolution. » Le synode du Dauphiné, assemblé à Nyons en 1601, engagea le pasteur de Montélimar à publier la relation de la conférence d'Allan. On lit dans ses actes : « La dispute de M. Chamier avec Gaultier sera mise en lumière le plustôt que M. Chamier le pourra faire. » Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cette réponse et ne savons si elle vit le jour.

VALETON ET ARNOUL MARTIN (1601-1603).

Le pasteur d'Aubenas, Arnoul Martin, ancien catholique, dont la foi nouvelle était mal affermie, craignant

d'être enveloppé dans la ruine de son Eglise, fortement menacée à cette époque par les catholiques, entretenit de secrètes relations avec eux et, voyant que celles-ci allaient transpirer, quitta Aubenas en répandant le bruit que MM. de Genève lui avaient mandé de venir se mettre à leur service. C'était une imposture, car il déclara dans cette ville qu'il avait quitté son Eglise parce qu'elle ne pouvait nourrir sa nombreuse famille. Après avoir passé quelque temps au service de l'Eglise de Gex, il la quitta sans congé au printemps de l'année 1600 et, laissant là sa famille, il se rendit à Rome, où il abjura le protestantisme et promit de travailler à la conversion de ses anciens paroissiens. A son retour, il s'arrêta en Savoie auprès de la nouvelle dame de Tournon, Eléonore de Chabannes, dame de La Palice, femme de Juste III de Tournon, et publia sa *Déclaration des causes qui ont meu Arnoul Martin, jadis ministre entre les Calvinistes, d'embrasser la Foy Catholique*; Paris, 1601, in-12. Réimprimée à Lyon la même année. Cette *Déclaration* était datée de Rome l'an du Jubilé et dédiée à « Illustrissime et Reverendisse Seigneur, Monseigneur Paulin, Dataire de Nostre Saint Pere. » Elle avait été composée dans cette ville.

Pour accomplir la promesse qu'il avait faite de ramener au catholicisme ses anciens paroissiens, le nouveau converti publia l'année suivante cet opuscule : *Lettre de Maistre Arnoul Martin, n'agueres Ministre d'Aulbenaz en Vivares, et depuis converty à la foy et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, escripte à Messieurs de la dicte ville, le 24 janvier 1602*; Tournon, 1602, in-12. Réimprimée à Avignon la même année. Faisant allusion aux soins dont l'avait entouré son ancienne Eglise, qui, on le sait par une autre source, avait eu à souffrir de « ses colères et passions, » il s'écria : « L'amitié et

courtoisie que j'ai reçu de vous tout le temps que j'ai été en votre ville ne m'a pu permettre plus long délai de vous témoigner, au moins par écrit, la vive souvenance que j'en ai eu. »

Pour contrebalancer l'effet de la lettre de l'ancien pasteur d'Aubenas, Jean Valeton, originaire de cette ville et pasteur à Privas, publia, peu après, son *Advertissement à l'Eglise reformée d'Aubenas sur une lettre à elle écrite par Arnoul Martin, apostat de la vraye religion, tendant à séduire quelques-uns d'icelle*, etc. ; 1603, in-12, 245 pages. L'épître dédicatoire est adressée à René de la Tour-Gouvernet, seigneur de Chambaud et Lachaux, baron de Privas, etc. Les pages liminaires renferment des Stances du poète Christophe Gamon, d'Annonay, en l'honneur de Valeton.

CHAMIER, VALETON, D'ILLAIRE, BROSSARD ET BOETE,  
(1606-1608).

Jacques d'Illaire, sieur de Joviac et autres lieux, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des ville et château de Rochemaure, dont il s'était emparé sur les lieueurs en 1591, appartenait à l'Eglise réformée de Meysse et avait manifesté jusque là un grand zèle pour le protestantisme, car c'était à lui que ce lieu devait de jouir de l'exercice public de la religion réformée. Ayant ressenti tout à coup, suivant son dire, une grande tristesse en son cœur des divisions qui troublaient l'Eglise chrétienne, il eut la pensée d'écrire au roi Henri IV, le 22 juillet 1606, de réunir en un seul corps les deux communions qui se partageaient la France, c'est-à-dire, selon son sentiment intime, de ramener les réformés dans le giron de l'Eglise romaine. D'Illaire alla

plus loin : il pria le colloque du Pouzin, qui s'était transporté à Meysse pour lui complaire (février 1607), de le seconder dans son dessein. Cette compagnie se composait des pasteurs Jean Valeton, de Privas; Jean de La Faye, d'Aubenas; Reboulet, de Tournon-lès-Privas; Abraham Lezay, de Saint-Vincent de-Barrès, et Néhémie Caratte, du Pouzin et Baix. Daniel Chamier, pasteur à Montélimar, assistait aussi au colloque en qualité de voisin.

Jugeant avec raison que d'Iliaire était déjà décidé à abandonner son Eglise, la compagnie ne voulut pas entrer dans ses vues et, et dès l'entrée, lui donna lecture de la confession de foi des Eglises réformées de France, en le priant de déclarer s'il en acceptait le contenu. Obligé de reconnaître qu'elle ne représentait plus ses croyances, d'Iliaire s'engagea à motiver son opposition par écrit et, sortant un instant du colloque, qui était assemblé en présence de toute l'Eglise de Meysse, il ne tarda pas à rentrer, « portant à la main un petit papier, » où il avait consigné seize griefs contre la doctrine de Luther et de Calvin. Chamier y répondit au nom de ses collègues, et d'Iliaire, ne se sentant pas de force à lutter contre un tel athlète, appela le lendemain à son aide les jésuites Jean Brossard (1), préfet des études du collège de Tournon, et Imbert Boëte, professeur de théologie dans la même institution, qui se trouvaient évidemment dans les environs pour la circonstance.

La dispute fut publique et dura trois jours entiers, en présence des sieurs de Chambaud, de Blacons, de Pampelone, François Murat et Deschamp. A la demande de Chamier les questions furent traitées par

(1) Né à Tulle en 1560, de Tournon il passa par les collèges jésuites de Béziers et de Chambéry, mort le 10 janvier 1636.



écrit. Il fit lui-même imprimer la relation de la dispute dans un livret de 64 pages in-12, dont nous n'avons pu découvrir le lieu d'impression : le seul exemplaire mis à notre disposition étant privé de son titre ; mais, comme à la page 7 Chamier donne le *Raccourcy de la dispute de Meysse aux jésuites de Tournon*, on peut croire que l'opuscule avait pour titre : *La dispute de Meysse*. Brossard y opposa le livre suivant : *Response du P. Jean Brossard de la compagnie de Jésus, aux impostures de Daniel Chamier, ministre de Montélimar, sur le Raccourcy de la Conférence de Meysse en Vivarais*. Tournon, 1607, in-8°, 118 pages.

Quant à Illaire, le dimanche 8 octobre 1606, c'est-à-dire peu après la conférence, suivi de ses trois fils, du premier consul de Meysse, l'un des anciens du consistoire, et de vingt autres réformés, il se rendit à l'église catholique, ouït la grand messe et se déclara catholique. Peu après, il fit imprimer la lettre qu'il avait écrite à Henri IV et l'histoire de sa conversion sous ce titre : *Remonstrance faicte au Roy Très Chrétien pour la réunion des religions à la foy catholique, avec le discours véritable des propositions par luy du despuis faictes sur ce sujet, en plein colloque des Ministres à Meisse en septembre dernier. D'où s'est ensuyvie sa catholization et de plusieurs autres. Adressée a ceux de la pretenduë Religion* ; Tournon, 1607, in-8°, 96 pages. Le *Discours* est daté du 26 février 1607.

Ce livre fit beaucoup de bruit et eut un grand succès. Il en parut trois éditions successives à Lyon ; une autre à Rouen, 1610, in-12, à l'insu de l'auteur, et une autre à Paris, 1608, in-12, 148 pages. Dans la première de Lyon, 1608, in-12, beaucoup plus étendue que celle de Tournon, car elle compte 734 pages, d'Illaire changea comme suit le titre de son livre : *L'heureuse con-*

*version des Huguenots qui ont cogneu l'abus de la pretenduë Religion, où est repondu à tous les articles de la Confession de foy des Ministres de France avec la Sainte Messe en françois pour faire voir la verité catholique tirée de la Parole de Dieu.* L'Etoile dit, dans son *Journal* à la date du 26 avril 1608, que les docteurs de la Sorbonne désapprouvèrent la messe en français de d'Illaire, et que l'un d'eux lui affirma même que la Sorbonne allait condamner l'auteur.

Henri IV félicita d'Illaire de sa conversion et loua son livre. « J'ai reçu, » lui écrivit-il de Fontainebleau le 10 avril 1608 (1), « tant de joie et de contentement en la nouvelle de votre conversion à l'Eglise catholique, suivie de celle de plusieurs personnes, et de ce que vous l'avez accompagnée de tant de belles œuvres que vous avez mises en lumière sur le même sujet, que je vous ai bien voulu témoigner par la présente et par même moyen vous remercier du livre que vous m'en avez dédié, jugeant bien qu'il pourra apporter beaucoup de fruit tant à ceux qui désireraient de vous imiter en cette sainte et louable action, que pour les autres qui le voudront goûter. Vous avez en cela fait connaître que vous savez, selon le temps, aussi bien mettre la main à la plume qu'à l'épée. Et moi je vous ferai voir, aux occasions, l'affection que j'ai à la reconnaissance de vos mérites et services. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Joviac, vous avoir en sa sainte et digne garde. »

Jean Valeton, pasteur à Privas, qui avait assisté à la dispute de Meysse, répondit à « L'heureuse conversion » par *Le Resveille matin des apostats sur la révolte de Jacques Illaire en la refutation des escritz publiez au nom d'Icelui sous le faux et fantastique titre de Conversion des*

(1) *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 516. *Prat*, t. II, p. 582-590.

*huguenots à la foy catholique*, 1608, in-12. A la suite du livre se trouve la *Response à la Messe françoise de Jacques d'Illaire, apostat*.

Un sieur du Gua répondit aussi à « L'heureuse conversion ; » mais nous ne connaissons ni cet auteur ni son ouvrage.

Jean Graverol, de Nîmes, pasteur au Pradel et à Lyon, dans son *De religionum conciliatoribus*, Lausannæ, 1674, in-12, parle du démêlé de d'Illaire avec le colloque de Meysse (1).

#### DE MÉREZ ET PATORNAY (1612).

Salomon de Mérez, gentilhomme et bourgeois de Valence, gendre du célèbre Jean de Serres par sa femme Jeanne de Serres, sentait, disait-il, ses croyances réformées s'ébranler depuis quelque temps. Sollicité en sens divers par ses parents des deux religions, il eut une correspondance avec Daniel Chamier, pasteur à Montélimar, et Jean de Saignes, son cousin, pasteur à Beaufort. Puis, après un voyage qu'il fit à Lyon, il visita la bibliothèque du collège de Tournon avec le pasteur Georges Soulas, qui revenait du synode national de Privas du 23 mai 1612, et eut avec le jésuite Léonard Patornay (2), régent de la chaire de controverse au collège de Tournon, une conférence théologique qui se renouvela le lendemain et les jours suivants. Ebranlé par les raisons du jésuite, Mérez désira mettre ce dernier aux prises avec quelques ministres, et s'adressa, dans ce but, à de Saignes, à Jean Dragon, pasteur à

(1) La lignée masculine de d'Illaire s'est éteinte seulement en 1881, dans la personne d'Alfred Hilaire, marquis de Jovyac, qui n'a laissé que des filles.

(2) Natif de Salins, entré, en 1586, dans la compagnie à l'âge de dix-huit ans, mort à Besançon, le 17 mai 1639.

Crest, et surtout à Chamier. Le pasteur de Montélimar accepta d'abord la conférence ; mais, ayant appris ou compris que Mérez était déjà décidé à changer de religion, il renonça à conférer avec le jésuite, qui aurait, en effet, triomphé trop facilement de lui en donnant une conversion, préparée d'avance, comme une victoire remportée par son habileté. La dispute n'eut donc pas lieu, et Mérez abjura solennellement la religion réformée dans la cathédrale de Valence, le 9 septembre 1612, devant un grand auditoire et entre les mains de Varnier, vicaire général de Pierre-André de Gélas de Léberon, évêque de Valence. Il jugea bon ensuite de faire connaître au public les motifs de sa conversion par la publication de l'opuscule suivant : *Manifeste du sieur de Mérez, avec l'instruction par l'Escriture pour se resoudre en la foy*, Tournon, 1614, in-8°, 415 pages. Comme Mérez était un homme peu lettré, on croit que son *Manifeste* fut composé par Patornay, car il dénote une intelligence déliée (1).

#### MARCHA ET DONYOL (1613).

Le jésuite P. Donyol, régent en philosophie au collège de Tournon, à la suite de diverses prédications de controverse, qu'il donna dans l'Eglise de Desaignes, soutint une dispute avec le pasteur de Boffres, Pierre Marcha, qui se disait sieur de Prat. Ce dernier, en ayant publié une relation, qui a échappé à nos recherches, Donyol y répondit, sous le couvert d'un de ses élèves, par l'opuscule suivant : *Marcha, Ministre de Boffre, atteint de faux et au faict et au droict en l'escrit qu'il a publié pour paroistre au monde un glorieux battu,*

(1) Prat, t. IV, p. 67-76.

par Charles d'Hostun (1), *jadis disciple du P. Donyol, jésuite, son régent en Philosophie, que le Ministre a calomnié sur la dispute tenuë à Desaigne le 27. de May 1613*; Tournon, 1613, in-8°, 104 pages.

Marcha, qui passa de l'Eglise de Boffres à celle de Saint-Etienne en Forez, y soutint d'autres disputes religieuses, notamment avec Léonard Patornay, dont il vient d'être question, mais il ne semble pas qu'elles aient donné lieu à aucune publication imprimée (2).

#### VILLON ET DE SALINS (1624).

Ambroise de Salins, capucin missionnaire, qui avait donné sans doute une série de prédications à Saint-Voy, publia à leur occasion un livre contre les protestants, que nous n'avons pu découvrir, et qui donna lieu à une dispute publique entre lui et le pasteur de Saint-Voy, Joseph Villon. Celle-ci eut lieu dans la maison de M. du Pont-Date, le 12 août 1624, en présence de du Pont; F. Nicolas de Moulins, capitaine, secrétaire; P. Ravissac, chanoine; J. Serneyre, Serret, curé, Pouzolx, Bronac, Rouvières, Romesin, Romesin fils, Lachaud du Pont, Fornate, Gautéier et Lambert. Tous ces personnages signèrent les actes. Les pasteurs Alexandre de Vinay, d'Annonay, et Marcellin Tardin, de Desaignes, assistaient aussi à la dispute. Les actes en furent publiés par Villon sous ce titre : *Renversement des trophées de paille du sieur Ambroise de Salins, capucin missionnaire*; Genève, 1624, in-16, 47 pages.

(1) Fils du sieur de Claveson, seigneur d'Hostun, Mercuriol, Mureil, etc., qui avait recueilli les jésuites de Tournon pendant la peste de 1596.

(2) Prat, t. IV, p. 61, 62.

## DE VINAY ET MARTINECOURT (1624-1625).

Un chirurgien protestant d'Annonay, nommé Cadet, se trouvant un jour chez M. du Peloux de Voguè, ce dernier, qui était un zélé catholique, « l'exhorta, » dit Chomel (3), « comme son voisin et homme qu'il estimait, à abandonner le schisme, et à se réunir à la religion catholique, lui apportant, par des motifs plus pressants, que la prétendue réformée était tout-à-fait opposée aux sentiments des Saints Pères et des anciens docteurs de l'Eglise. »

Cadet s'étant hâté de rapporter à Alexandre de Vinay, pasteur d'Annonay, le propos de du Peloux, de Vinay, qui était jeune, savant, spirituel et hardi, remit au chirurgien, pour du Peloux, le cartel suivant : « Je sousigné, ferai voir à quiconque le désirera, qu'aux quatre premiers siècles ces pères ont tenu la même doctrine que tiennent les Eglises réformées de France, ainsi qu'elle est contenue aux articles de la Confession présentée au roi François II. A Annonay, le 12 novembre 1624. Vinay. »

« Cadet, » dit Filhol, « porta aussitôt ce billet au sieur Bayle, médecin catholique, pour qu'il le communiquât aux jésuites en résidence à Annonay, et qui se trouvaient être alors les RR. PP. Jean François Martincourt et La Roche. Le P. Martincourt n'eut garde de refuser un pareil défi, et on s'entendit de part et d'autre pour négocier une dispute publique. Cependant, comme elle ne pouvait avoir lieu sans la permission de Just Henri, comte de Tournon et de Roussillon, bailli du Vivarais, les catholiques se chargèrent de faire les

(1) *Annales de la ville d'Annonay (manusc.)*.

démarches nécessaires pour l'obtenir. Elle fut d'abord refusée à cause des troubles qui agitaient alors la province, mais les catholiques, étant revenus à la charge, et ayant promis au bailli que la paix n'aurait pas à en souffrir, et que tout se passerait avec calme, celui-ci finit par accorder l'autorisation demandée. On choisit en conséquence quatre commissaires, chargés de rédiger le règlement à suivre dans la tenue des conférences. Les catholiques désignèrent à cet effet Pierre Dodin, docteur en droit et avocat au bailliage d'Annonay, et Louis Caron, docteur en médecine. Les protestants, de leur côté, élurent André Fournier, sieur de Matré, et Isaac Gautier, sieur de Gourdanel, avocat et auditeur des comptes au même bailliage. Il fut décidé que la réunion se ferait le lundi, le mardi et le mercredi de chaque semaine, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, dans la maison et sous la présidence d'Antoine Seigle, conseiller du roi et lieutenant du bailli; que les consuls de la ville y seraient admis, ainsi que les officiers ordinaires du marquisat d'Annonay, en pareil nombre de part et d'autre, et, de plus, quinze personnes de chaque religion, sans compter deux modérateurs, Jean de Colomb, conseiller du roi, et Isaac Gautier, dont la fonction serait de veiller à l'observation du règlement; deux secrétaires, Louis Grangeon, curé régulier, et A. Faucher; deux vice-secrétaires, Garlier et P. Léorat, et deux vérificateurs, chargés de constater l'exactitude des textes et passages allégués, à savoir le P. La Roche pour le P. Martincourt et le sieur [Zacharie] Ducros, ministre à Annonay, pour le sieur de Vinay.

» Les débats commencèrent le 10 décembre 1624 et finirent le 25 février de l'année suivante. Ils occupèrent vingt-cinq séances, dont seize furent consacrées à

examiner, d'après le témoignage des quatre premiers siècles de l'Eglise, si les saintes Ecritures étaient l'unique règle de foi, à l'exclusion de la tradition, en ce qui concerne la décision des questions suivantes : le jeûne du carême, l'honneur de la croix, le culte et l'invocation des saints, l'autorité de l'Eglise, des pères, des conciles et du pape. Dans les neuf autres, on traita de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et de la transubstantion. »

Les séances furent brusquement interrompues le 25 février 1625, à la suite de quelques propos un peu vifs échangés entre les partisans des deux religions et d'un tumulte excité au dehors par des gens étrangers à la conférence. Effrayé des désordres qui auraient pu s'ensuivre, le lieutenant du bailli ordonna la clôture de la dispute, dont de Vinay publia le procès-verbal sous ce titre : *Actes de la Conférence tenue à Annonay, depuis le X. Décembre M.DC.XXIV. jusqu'au 25 febvrier 1625. Entre Alexandre de Vinay, Ministre de la Parole de Dieu, et Jean François Martinecourt, jésuite, etc.* ; Genève, 1626, un fort volume in-12.

Martinecourt ayant été changé de résidence, Guillaume Courbon, curé d'Annonay, répondit à ces *Actes*, que de Vinay avait accompagnés de réflexions personnelles, par la publication de l'opuscule suivant, qu'il fit paraître sous le pseudonyme de François de La Rivière, curé de Sainte-Foy-lès-Annonay : *Les Ministres pupilles et sans peres, ou la preuve de leur religion. Contre les efforts d'Alexandre Vinay, Ministre, voulant soutenir la conformité de la nouvelle créance avec la commune doctrine des Anciens Peres en la conférence d'Annonay* ; Tournon, 1626, in-8°.

On publia aussi contre les *Actes* de de Vinay l'ouvrage suivant : *De la nullité des témoignages allégués par*



*le ministre de Vinay, en la conférence d'Annonay, in-8°.*  
Le titre manquant dans l'exemplaire mis à notre disposition, nous ne pouvons en donner ni le lieu d'impression, ni la date.

La conférence d'Annonay amena la conversion au catholicisme de quelques gentilshommes et de quelques dames. Ce furent, d'après Chomel, les sieurs de Munas, Androl de Boulieu, juge de Sarrières, et sa femme née Peyron; Antoine Gamon de La Lombardière, avocat, fils du célèbre Achille Gamon; Colombet, capitaine; de Blancas; M<sup>mes</sup> Seigle, de Perse, de Chomeses; M<sup>lles</sup> de Granges, de La Colonge, « et quelques autres d'un nom. et d'une condition moins remarquables. »

#### CHAMIER ET LE FÉRON, 1657.

Le prêtre missionnaire Gilles Le Féron qui, malgré son zèle de convertisseur, n'avait obtenu qu'« une maigre et simple cure à Valence, » se rendit, au mois d'avril 1657, à Vernoux. où les pasteurs du Vivarais, au nombre de vingt-cinq ou trente, tenaient leur synode provincial habituel. La veille même des séances, le 24 avril, il fit afficher dans les carrefours du lieu « des cartels de défi » à leur adresse et « invita les ministres à venir disputer dans une chambre qu'il avait préparée. » Il assista également au discours d'ouverture du synode, que Siméon d'Hosty, pasteur de Saint-Fortunat, prononça sous un grand arbre, à cent pas du bourg, devant un auditoire de quatre à cinq mille personnes. Après le service Le Féron s'efforça de réfuter le discours du pasteur devant le même auditoire. Pour ce qui est de son cartel, il fut accepté, et les délégués du synode réglèrent avec lui les conditions de la dispute. Mais le

commissaire royal, qui assistait au synode, ne voulut point autoriser la discussion « à cause des mauvaises suites que ces disputes peuvent avoir. » Ainsi le synode se sépara, et le sieur Féron, étant de retour à Valence, fit imprimer une affiche où l'on lisait en gros caractères ces mots : *La confusion des ministres du Vivarais*. Au bas, il promettait un *Manifeste*, qui devait contenir le récit de tout ce qui s'était passé au synode de Vernoux. Cette pièce parut quatre ou cinq mois après sous ce titre : *Manifeste de ce qui c'est passé à Vernoux, bourg du Vivarez, de la province de Languedoc, pendant le synode des Ministres de la Religion Prétenduë Réformée le mois d'avril de l'année 1657, etc.*; Valence (s. d.), in-18, 188 pages.

Dans ces deux écrits, dont le premier a échappé à nos recherches, Le Féron attaquait spécialement Daniel Chamier, petit-fils du célèbre pasteur de ce nom, qui était à cette époque pasteur à Beaumont, en Dauphiné, et avait assisté au synode de Vernoux en qualité d'ancien pasteur de Pierregourde, en Vivarais, et comme représentant de la province du Dauphiné. Plusieurs réformés de Valence, au nombre desquels Mad. de Chabrières (1), ayant prié Chamier de répondre à l'affiche et au manifeste de Le Féron, il publia, sous forme de lettres, *Les victoires imaginaires du sieur Féron*, Orange, 1658, in-8°, 342 pages, dans lesquelles il réfute un à un les arguments du missionnaire et répond encore à deux de ses livres publiés antérieurement, dont les titres sont : *Le triomphe de l'antiquité orthodoxe et catholique... en forme d'instruction catéchétique...*; Lyon et se vendent à Valence, 1648, in-12, 324 pages; *Le*

(1) Sans doute Lucrèce d'Arbalestier, mariée à Gaspard de Chabrières, marchand à Valence.

*tarif de la Monoye des ministres.* Ce dernier écrit à échappé à nos recherches.

LES SYNODES DE CHALENCON ET DE VALS ET SIX  
ECCLÉSIASTIQUES CATHOLIQUES, 1672-1673.

Pendant que le synode du Vivarais et du Velay était assemblé à Chalencon en septembre 1672, l'évêque de Viviers, Pierre d'Urre, y envoya, pour assister aux prédications des ministres, sept ecclésiastiques qui, le 21 septembre, adressèrent au modérateur et firent afficher dans les carrefours de Chalencon la lettre de défi suivante :

« A Messieurs les ministres de la R. P. R. assemblés en synode dans cette ville de Chalencon, diocèse de Viviers,

» Les prêtres soussignés, venus exprès au dit Chalencon par ordre de Monseigneur de Viviers, évêque diocésain, pour assister aux prêches de votre synode ;

» Attendu l'impossibilité dans laquelle vous êtes de prouver vos articles de foi, puisque vous n'avez jamais pu leur en faire voir aucun dans vos différentes bibles de Genève, quelque changement et altération que vous ayez fait dans les diverses impressions, ni même le montrer par une conséquence claire, évidente, nécessaire et suffisante pour fonder un article de foi, notwithstanding les défis qu'ils vous ont présentés dans tous vos synodes tenus en ce diocèse depuis l'année 1656 ;

» Demandent, en esprit de charité : I. Si vous ne croyez point qu'on puisse faire son salut dans la croyance et communion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; II. et, si vous soutenez qu'on ne puisse point faire son salut dans ladite croyance et communion, ils vous défient de leur montrer par la Pa-

role de Dieu aucune croyance de ladite Eglise catholique, apostolique, romaine, capable de les exclure de leur salut ; et ils protestent, en cas que vous ne satisfassiez à leur demande, que votre silence sera tenu pour un aveu qu'on peut se sauver dans l'Eglise catholique, apostolique, romaine.

» De la Tourette, Tronson de Saint-Antoine, P. Couderc, Du Hautvillar, prieur de Chalencon ; V. Gouvion, curé de Chalencon ; J. Cazeneuve, curé de Vernoux ; Monge, prêtre.

» Fait à Chalencon ce 21 septembre 1672. »

Sur cette lettre, le synode se déclara prêt « de jeter dans la confusion les auteurs de ce défi, » pourvu qu'il en obtînt l'autorisation du commissaire du roi, qui avait défendu de « lier controverse avec ceux de l'Eglise romaine. » Il paraît que cette autorisation fut refusée, car le modérateur du synode fit dire aux controversistes qu'on répondrait à leur cartel l'année prochaine. Ces derniers n'en demeurèrent pas moins à Chalencon pendant toute la durée du synode, et comme, suivant l'usage, les ministres donnaient une prédication tous les jours, un prêtre, après chacune d'elles, montait dans une chaire dressée sur la place publique et la réfutait à sa façon.

Le synode provincial s'étant assemblé à Vals le 20 septembre de l'année suivante, les mêmes personnages s'y rendirent sur l'ordre de l'évêque de Viviers et renouvelèrent leur cartel. « Le piège, » dit avec raison *La France protestante*, « était habilement dressé. Refuser la lutte, c'était donner beau jeu au clergé romain, qui n'aurait pas manqué de s'en prévaloir comme d'une victoire ; avouer que l'on peut se sauver dans l'Eglise catholique, c'était prêter le flanc au fameux argument *du plus sûr* ; le nier, c'était s'exposer au courroux de Louis XIV, qui ne pouvait pas souffrir qu'on le suppo-

sât exclu du salut. » Le pasteur Isaac Homel, de Soyons, qui fit la première prédication, se tira prudemment d'affaire en disant que, du moment que le roi appartenait à la religion catholique, il ne lui était pas permis de s'expliquer plus clairement qu'en répétant ces paroles de Jésus-Christ : « Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugé » (Matth., VII, 1). Il prêcha ensuite sur le culte des saints ; François de La Valette, du Gua, sur les caractères de la véritable Eglise ; Antoine Thomas, de Vallon, sur la médiation de Jésus-Christ ; Jean Laget, du Pradel, sur l'assurance du salut et le culte des images ; Pierre Crégut, d'Annonay, sur la vocation des pasteurs ; Jean Graverol, de Lyon, qui était venu dans le Vivarais pour prendre congé de cette province, sur le même sujet ; Gabriel de Romieu, de Saint-Vincent-de-Barrès, donna aussi une prédication.

Comme à Chalencon, les prêtres répondirent sur la place publique aux discours des ministres ; mais, pour donner plus de précision à la controverse, il fut convenu que Thomas, Laget et Graverol, assistés de MM. Trophime de Launai, seigneur d'Antraigues, et Antoine d'Arlempdes de Mirabel, seigneur de Vendrias, auraient une conférence privée avec La Tourette, Couderc et Monge, assistés de MM. de Saint-Vincent de Craux et d'Auriples. Les ministres choisirent le sujet de la justification par la foi et défendirent leur doctrine. Les prêtres catholiques publièrent ensuite le compte rendu de la dispute sous ce titre : *Relation de ce qui s'est passé de plus considérable dans le Synode de Messieurs de la R. P. R. du Vivaretz, tenu à Vals, le Moys de Septembre 1673. Où sont agitées les principales Questions de controverse. Et la Conférence qu'il y a eu entre les sieurs Ministres et Messieurs les Ecclésiastiques qu'y ont esté envoyez*

par Monseigneur l'Évesque de Viviers. Au Puy, 1673, in-16.

Le synode de Vals ne vit pas de bon œil cette dispute privée, et la majorité protesta parce que les pasteurs qui y prirent part n'en avaient pas obtenu l'autorisation. Le commissaire du roi auprès du synode, Durand, avocat à Montpellier, s'opposa à ce que la protestation fût consignée dans les actes (1).

PAUL REBOULET ET GILBERT (1685).

Louis de Gilbert sieur de Salières, né à Die, proposant en 1681 et nommé pasteur à cette date au Pradel, rentra ensuite en Dauphiné et exerça son ministère à Die. Il abjura avant la révocation de l'édit de Nantes et, conjointement avec Alexandre Vigne, pasteur à Grenoble, il fit connaître au public les motifs de son changement de religion par l'opuscule suivant : *Lettres contenant les motifs de la conversion de MM. Vigne et Gilbert, cy-devant Ministres de Grenoble et de Die*. Lyon, 1685, in-12, 182 pag.

Le pasteur Paul Reboulet, d'Ajoux, qui avait connu Gilbert en Vivarais, répondit à son écrit par des *Réflexions sur la lettre d'apostasie de M. Gilbert*. Nous n'avons pu les retrouver. — Voy. aussi notre *Notice hist. et bibliogr. sur les controv. relig. en Dauph.*, pp. 59, 60, et Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. I, p. 422.

Pour compléter l'histoire de ces discussions, nous donnons aux *Pièces justificatives*, nos VII et VIII, la liste

(1) *La France protestante*, t. V, p. 520. Arch. nat., TT, 321. Des missionnaires jésuites et autres remirent également « un cartel de défi » au modérateur du synode du Cheylard de 1674 ; mais le commissaire ayant fait « défense, de la part du roi, de lier aucune conférence, » le cartel ne put être relevé (Arch. nat., TT, 313).

des livres de controverse publiés par des auteurs du Vivarais et celle des livres de même sorte imprimés à Tournon.

\*  
\* \*

Nous ajouterons, pour terminer l'article *Doctrine*, que le synode national de Saint-Maixent de 1609, ayant décidé que chaque province synodale du royaume préparerait quelque question de controverse, le Vivarais et le Velay furent chargés d'étudier celle du libre arbitre et de la prédestination (*de libero arbitrio et prædestinatione*).

---

## II. — *Discipline.*

### JEUNES.

Les jeûnes occupaient une place importante dans la vie religieuse des Eglises réformées. Célébrés avec une grande solennité, ils étaient ordonnés quand l'Eglise ou le royaume étaient frappés de quelque affliction exceptionnelle ou que les mœurs publiques se corrompaient. C'est ainsi qu'après la mort de Henri IV un jeûne général fut prescrit dans toutes les Eglises réformées de France pour le jeudi 4 novembre 1610. Nous apprenons, par un *Registre du consistoire de Dieulefit*, en Dauphiné, que la province du Vivarais fut chargée d'en faire la notification à celui-ci. « Le 10 octobre [1610], » lit-on dans ce registre, « M. Guyon [pasteur de Dieulefit] a exhibé une lettre, que la province de Vivarais écrit à celle-ci, portant indiction qui a été faite par les Eglises de la dite province d'un jeûne général, qui se

célébrera par toutes les Eglises réformées de ce royaume, le premier jeudi de novembre prochain, 4 du dit mois; l'occasion principale duquel est la perte que ce royaume a faite en la mort du feu roi, malheureusement assassiné; et comme ce damnable parricide est un avant-coureur de plusieurs malheurs, que les ennemis de cet Etat et des Eglises que Dieu a recueillies en icelui tâcheront d'introduire en l'un et en l'autre, aussi est-il nécessaire de prévenir par la vraie repentance, témoignée par ce présent jeûne général, l'ire de Dieu qui nous menace, comme de fait les Eglises d'Angleterre et des Pays-Bas ont jeûné incontinent après la nouvelle de cette mort funeste. »

Autre jeûne ordonné par le synode d'Annonay du 19 décembre 1670 (1). « Sur ce qui a été proposé s'il serait à propos de célébrer un jeûne dans cette province, la Compagnie, ayant considéré comme Dieu nous frappe de ses verges depuis quelques années par inondations extraordinaires, qui ont gâté les fruits et emporté les fonds en plusieurs lieux de cette province, et qu'il nous a fait sentir des effets encore plus funestes de son courroux par la rébellion de quelques séditeux (révolte de Roure), qui ont causé des maux et des misères extrêmes dans une partie de cette province, et reconnaître comme ce sont nos péchés qui ont attiré ces châtimens, et que si le feu de sa colère est allumé contre les hommes, et particulièrement contre son Eglise depuis quelques années, nos iniquités en sont cause; — pour prévenir ces châtimens par une sainte et sérieuse repentance, elle a ordonné que l'on célébrerait un jeûne général, et dans toutes les églises de cette province, le jour de dimanche avant les fêtes de

(1) *Arch. nat.*, TT, 259.



Pâques prochaines, qui tombera au 22<sup>me</sup> de mars. Et pour faire que les peuples se disposent saintement à cet acte extraordinaire de piété, les ministres de chacune église par trois dimanches consécutifs, après le premier prêche du matin, sont chargés de faire lecture du présent article. »

## RÉFORMATION DES MŒURS.

« Article de réformation [ordonné par le synode de Baix du 19 août 1671] (1). Comme l'impiété, la profanation du jour de repos, le mépris du service de Dieu, le blasphème et reniement de son saint nom et autres excès, régnaient plus que jamais parmi le peuple, il est du tout nécessaire que ceux à qui le Seigneur a commis le soin de ses troupeaux travaillent incessamment à réprimer les scandales, qui paraissent au grand déshonneur de Dieu dans le monde et dans l'Eglise, pour arrêter par ces moyens ces grands et terribles jugements qui menacent le sanctuaire. — Et pour cet effet le synode des Eglises réformées du Vivarais, assemblées en la ville de Baix le dix-neuvième août 1671 et jours suivants, désirant de faire cesser les torrents de la corruption et les funestes effets de la colère du ciel, ordonne à tous les ministres de la province de prêcher extraordinairement la repentance et l'amendement de la vie, imprimer dans les âmes l'horreur du vice et l'amour de la sainteté, et par la parole et par l'exemple, et en leurs personnes et en leurs familles; leur enjoignant expressément d'être modestes dans leur conduite et dans leurs habits, et défendant tant à eux qu'à leurs femmes tout ce qui peut ressembler la vanité du siècle, comme le

(1) *Arch. nat.*, TT, 328.

port des vêtements de couleur voyante : de satin, velours et brocard et autres choses qui excèdent ; leur enjoignant pareillement d'exhorter leurs troupeaux à s'abstenir des débauches, des jeux illicites, bals, danses, mascarades et généralement de tout ce qui peut scandaliser l'Eglise de Dieu. — Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, le synode ordonne que ce règlement sera lu deux dimanches consécutifs, et que les consistoires le feront observer exactement, sur peine portée par la discipline contre les rebelles à Dieu et à la Parole. »

Autre article de réformation et de jeûne, ordonné par le synode de Desaignes du 4 décembre 1675 (1). « Sur ce qui a été représenté par les députés du consistoire d'Annonay [que], dans le dernier synode de l'Ile-de-France et dans celui de Dauphiné, tenu à Nyons le 14 septembre dernier, on avait dressé un acte pour la réformation des mœurs et indit un jeûne dans les dites provinces, et qu'il n'y avait pas moins de nécessité de le faire à celle-ci pour la repurger des vices et scandales qu'y règnent et pour apaiser, par une humiliation extraordinaire, le courroux du ciel que leurs péchés attirent sur eux, il a été délibéré qu'il serait dressé un acte de la réformation des mœurs pour être lu publiquement dans chaque lieu d'exercice durant trois dimanches, et célébré un jeûne à cette fin dans la dite province le jour de Pâques fleuries. »

Autre article de réformation et de jeûne, ordonné par le synode de Vallon du 26 décembre 1681 (2). « Le synode, considérant avec une extrême douleur la grande déchéance dans laquelle sont tombées nos Eglises de-

(1) *Arch. nat.*, TT, 235.

(2) *Arch. nat.*, TT, 289<sup>b</sup>.

puis quelques années par le moyen d'un grand nombre d'édits, déclarations et arrêts, et comme il n'y a que Dieu qui puisse arrêter le cours de nos maux en fléchissant le cœur de notre roi à quelque compassion envers nos pauvres Eglises, les députés qui composent cette compagnie, les larmes aux yeux et dans la dernière consternation, après avoir donné gloire au Dieu tout-puissant, qui nous a si fort et si durement châtiés, et reconnu que ce sont nos péchés, nos crimes et nos rébellions qui ont armé sa main et mis le feu au sanctuaire, ont unanimement et d'une commune voix protesté qu'ils veulent s'employer sérieusement, et de tout le chacun en droit soi, pour arrêter le cours des vices, débauches et dissolution, où ceux de notre religion se sont laissés aller depuis quelque temps; et, pour y parvenir, ont conclu et arrêté de faire les réglemens nécessaires pour rétablir une sainte réformation des mœurs dans nos Eglises, afin que chacun pratique comme il faut la religion pure et sans macule de notre Dieu, de laquelle par sa grâce nous faisons profession, ce qui est le seul remède de nos maux.

» Et premièrement a été arrêté que l'art. 24 du chapitre dernier de la discipline sera observé à toute rigueur, et qu'il sera lu publiquement dans toutes les Eglises au moins quatre fois l'année, chaque dimanche avant la communion, afin que tous ceux de notre religion qui, par légèreté, colère ou méchante habitude, jurent et prennent le nom de Dieu en vain et déchirent, par leurs blasphèmes et reniements, la souveraine majesté de Celui devant lequel les anges mêmes tremblent, soient avertis de désister de cette malheureuse et damnable pratique; étant enjoint aux ministres de prêcher souvent et fortement contre cet abominable vice et en faire voir au peuple la gravité, l'énormité épouvantable;

et si, au préjudice de ce règlement et des exhortations qui seront faites, il y en a qui tombent dans quelque une de ces fautes, les consistoires sont chargés de n'épargner point les misérables pécheurs et de procéder contre eux, de quelle qualité et condition qu'ils soient et sans aucune distinction, les censurant grièvement pour la première fois en consistoire avec graves exhortations et comminations; et, pour la seconde fois, ils seront suspendus des sacrements sans aucune indulgence ni rémission; et, la troisième, ils seront excommuniés et demeureront en cet état jusqu'à ce qu'ils aient donné des preuves authentiques de leur repentance et amendement.

» En second lieu, comme après ce crime un des plus criants et qui, autant qu'aucun autre, a contribué à nos malheurs, est l'inobservation ou plutôt la profanation du jour du saint jour du repos, qui est si commune parmi nous, la Compagnie exhorte vivement, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, tous les fidèles de notre communion de faire plus de réflexions qu'ils ne font ordinairement sur l'importance et nécessité de la sanctification de ce saint jour et de le consacrer tout entier au service de Dieu et aux œuvres de charité, et de prendre garde de n'employer aucune partie aux œuvres manuelles, voyages, ni divertissements profanes; s'abstenant avec soin et un saint scrupule de toutes sortes de jeux, non seulement des jeux prohibés, comme sont les cartes, les dés, mais aussi de tous ceux qui d'ailleurs pourront être indifférents ou même innocents; et surtout observeront de ne point profaner ce jour-là par débauches, ivrogneries et gourmandises, et s'abstiendront d'aller au cabaret ce jour-là, comme aussi d'aller à la chasse ou à la pêche; et afin que le peuple soit entretenu la plus grande partie du jour dans de

saints exercices, et principalement dans les grands jours où il arrive que le peuple, étant de retour chez soi, emploie le reste de la journée aux dites débauches et dissolutions, la Compagnie ordonne que, dans toutes les Eglises, autant que faire se pourra, outre les deux prédications, on fasse une prière publique pour la clôture de la sanctification de ce jour, et ce, une heure après la deuxième prédication. La prière sera faite par le lecteur, s'il y en a un, ou par un ancien avec chant de psaumes. Enjoint aux ministres et aux anciens des dites Eglises d'assister soigneusement aux dites prières pour donner exemple aux autres. Et pendant les heures que tous ces exercices sacrés et publics se feront, ceux de notre religion qui tiennent cabaret seront obligés de fermer leur logis, de quoi ils seront avertis, et ceux qui contreviendront au contenu du présent article seront poursuivis par toutes les voies de la discipline.

» En troisième lieu, attendu que, outre cette inobservation, il se trouve, en la pratique des exercices sacrés qui se font tant ce jour-là que les autres de la semaine et particulièrement les jours de communion, une grande indévotion qui témoigne que nous servons Dieu par acquit et sans penser comme il faut à la souveraineté et excellence de ce grand Dieu, qui veut être principalement servi et adoré en esprit et avec une profonde humilité et révérence, le synode enjoint très particulièrement aux fidèles, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se comporter avec le respect convenable lorsqu'ils sont dans le temple comme dans un lieu saint et vénérable et qui est la porte des cieux, et de ne s'amuser point à parler ni à discourir les uns avec les autres, ni à se faire des compliments et civilités, particulièrement lorsque la prédication sera commencée, et surtout observer de se mettre à genoux

toutes les fois qu'on fera la prière et qu'on donne la cène du Seigneur, sans qu'aucun d'eux puisse s'en dispenser. Et, pendant le chant des psaumes et la lecture de la Parole de Dieu, les hommes seront obligés d'avoir la tête découverte, hormis que quelque maladie ou quelque autre incommodité les en dispensent. Et ceux qui savent lire sont exhortés d'avoir des psaumes pour chanter avec les autres, ou lire le psaume ceux qui ne savent pas le chant. Mais, sur toute chose, la Compagnie enjoint au consistoire de tenir la main à ce que, lors de la célébration des sacrements, tout le peuple soit dans son devoir et fasse paraître une piété et une dévotion particulière, et particulièrement pour le regard du saint baptême, lorsqu'on lira la liturgie, sont exhortés d'y apporter une religieuse attention et un silence plein de modestie. Et lorsque le ministre descendra de la chaire pour administrer ce sacrement, tous les fidèles se lèveront de leur place pour être témoins de cette sacrée cérémonie, en l'accompagnant de leurs vœux et prières ardentes, afin que Dieu ratifie dans le ciel la bénédiction que le ministre confère à l'enfant par le baptême. Et pour ce qui est de la sainte Cène, c'est un si grand mystère que nous ne pouvons pas le célébrer avec assez de révérence, de piété et d'attention. C'est pourquoi les fidèles prendront garde de ne pas se présenter à la table du Seigneur avec légèreté et précipitation, mais, après s'être en leur particulier sérieusement éprouvés et examinés, viendront à la communion avec une piété exemplaire et observeront soigneusement toutes leurs démarches pour ne rien faire de méseant et qui fût capable de contaminer la sainteté de cette action ; éviteront toute confusion, banniront de leur esprit toute pensée de vanité, d'orgueil et préséance ; se préparant à cette action dans le temple par

des prières particulières, et puis s'approcheront avec modestie, élevant leur esprit à Dieu; et, après avoir communié, étant de retour en leurs bancs, chacun fera la prière pour remercier le Seigneur de l'inestimable bénéfique qu'il vient de recevoir; et, sortant du temple, auront souci de soulager en charités plus qu'à l'ordinaire.

» Enfin le synode, ayant singulièrement à cœur de voir fleurir dans nos Eglises cette solide piété et sainteté, tant pour la vie que pour la doctrine, conjure par les compassions de Dieu tous ceux qui font profession de cette religion dans cette province de répondre à l'excellence de leur vocation par une bonne et chrétienne conversation, reluisant comme des flambeaux au monde et répandant partout la bonne odeur de Jésus-Christ, afin que par ce moyen ils attirent sur nos Eglises la bénédiction du ciel et la paix de la terre.

» Et pour donner des marques extérieures de cette réformation et de la mortification intérieure de nos cœurs dans ce temps calamiteux, la Compagnie exhorte pareillement, avec toute l'autorité dont N.-S. J.-C. l'a revêtue, tous les fidèles de l'un et l'autre sexe de faire paraître dans leur port et dans leurs habits une singulière modestie et de retrancher tout luxe et somptueuse superfluité d'habits et de considérer que, l'Eglise étant en deuil, il n'est pas bienséant que ses enfants, qui devraient vêtir le sac et prendre la cendre, paraissent avec autant ou plus de port et de luxe que les mondains. C'est pourquoi chacun est exhorté de faire paraître le deuil que nous devons avoir pour la froissure de Joseph et de se réformer chacun, selon sa condition, à ce qu'on ne voie plus parmi ceux de notre communion cette vanité et cette pompe mondaine qu'on y a

vu depuis quelque temps et qu'on s'abstienne, autant que la bienséance le pourra permettre, de toutes ces couleurs éclatantes et pompeuses des étoffes et de rubans ; et sont les femmes des ministres et des anciens exhortées de montrer à ce fait les premières l'exemple de cette réformation. Mais, sur toutes choses, on retranchera tous ornements indécents et toutes sortes d'excès, danses, bals, mascarades, banquets, carnivals et toutes autres œuvres infructueuses de ténèbres, afin que tous fidèles, réformant leurs mœurs et leurs actions et produisant des fruits dignes de repentance, se démontrent, par leurs bonnes œuvres, religieux gardiens du précieux dépôt de la vérité salutaire ; parce que, outre ces remèdes ordinaires que les chrétiens doivent pratiquer en tout temps, il y a des occasions et des conjonctures qui requièrent des remèdes extraordinaires, telles que la saison calamiteuse où se trouvent nos Eglises.

» A cette cause, la Compagnie a aussi délibéré que, par une humiliation extraordinaire pour fléchir la colère du ciel et nous le rendre propice, toutes les Eglises de cette province célèbrent un jeûne solennel le quinzième d'avril prochain ; et que les ministres soient obligés de préparer quinze jours à l'avance les peuples de leur inspection, pour les porter à sanctifier par une dévotion toute particulière ce jour de jeûne, en leur représentant vivement l'état pitoyable où se trouvent nos Eglises, la juste appréhension que nous avons de voir croître nos maux, particulièrement dans cette province, si nous ne nous amendons promptement et sérieusement, afin que, nous jugeant ainsi nous-mêmes, nous ne soyons pas jugés, mais que ce bon Dieu, fléchi par notre repentance, change de courage et renouvelle nos jours, comme il a fait anciennement, et que son cœur



apparaisse sur nous et sa gloire sur nos enfants. Ainsi soit-il! »

#### COUTUMES SUPERSTITIEUSES.

« Le synode [du Cheylard du 26 septembre 1674] (1), ayant été informé qu'en plusieurs lieux de la province, » disent ses actes, « il y a des personnes de notre communion qui ont recours en leurs maladies à des remèdes superstitieux et illicites contre les morsures des chiens enragés, faisant prendre et avaler aux malades des billets où il y a de certaines paroles, employant aussi d'autres moyens condamnés par la Parole de Dieu (2), la Compagnie enjoint à tous les ministres et consistoires de veiller à ce que tous lesdits scandales n'arrivent, et de procéder, sans distinction de personnes, par les règlements de la discipline, jusqu'à suspension des sacrements, contre tous ceux qui tomberont à l'avenir en de semblables fautes; et, afin que personne n'en prétexte de cause d'ignorance, le présent article sera lu publiquement un jour de dimanche dans toutes les églises de la province. »

#### RELACHEMENT DANS LA CÉLÉBRATION DU CULTE.

*Article du synode de Vals du 21 septembre 1673* (3).  
— « La Compagnie, considérant avec regret la tiédeur

(1) *Arch. nat.*, TT, 313.

(2) Pour juger du degré de superstition qui régnait encore dans le Vivarais au dix-septième siècle, on n'a qu'à prendre connaissance du *Discours véritable d'un sorcier nommé Gimel Truc natif de Léon en Bretagne surprins en ses Charmes et Sorcelleries au pays de Vivarais Ensemble les recettes pour guarir le bestail que par sa subtil poison avail mis sur les Champs*. En l'année 1609 A Paris Jouxte la coppie imprimée a Lyon, par H. Bottet, 1609, 13 p. in-16 (réimprimé par Perrin en 1874).

(3) *Arch. nat.*, TT, 289.

et l'indifférence que l'on fait paraître dans les saintes assemblées, où plusieurs particuliers ne daignent pas se mettre à genoux aux prières, qui est la posture la plus convenable à la dévotion, ni chanter les psaumes et les louanges du Seigneur, méprisant ainsi une des plus saintes occupations et un des plus importants devoirs des fidèles, qui en sont scandalisés ; et, étant aussi informée du scandale de tous ceux qui sortent avant la bénédiction, qui en est le couronnement, a ordonné très expressément de pratiquer tous ces devoirs si criminellement négligés jusqu'à présent, chargeant le consistoire de tenir très sévèrement la main à leur observation, comme aussi de ne permettre point que l'on ait si peu de respect pour l'administration des sacrements et pour la lecture de la Parole de Dieu que de demeurer alors la tête couverte. Et lesdits consistoires procéderont par toutes censures contre les infracteurs. Et a été enjoint à tous les ministres de publier le présent article. »

#### VÊTEMENTS DES ÉCOLIERS EN THÉOLOGIE.

*Article du synode de Vernoux du 15 mai 1654 (1).* — « Les écoliers en théologie seront vêtus convenablement à la sainte charge à laquelle ils se sont voués et se prendront garde que leurs déportements n'apportent aucun sujet de scandale, et ne pourront monter en chaire pour proposer, ni les diacres et maîtres d'école ; et l'église de Saint-Pierre-ville est censurée pour avoir permis à un certain maître d'école, nommé Rappin, de parler en public ; et la censure sera appliquée au consistoire par le pasteur qui lui sera donné. »

(1) *Arch. nat.*, TT, 289.

## GAGES DES MINISTRES.

*Article du synode de Desaignes du 4 décembre 1675 (1).*

— « Sur ce qui a été représenté que la plupart des ministres de cette province sont en peine d'être payés de leur gages et que, pour en faciliter le payement, il serait nécessaire d'établir une personne pour en faire l'exaction, il a été délibéré que, dans chaque consistoire, il sera nommé une personne qui aura soin d'en faire l'imposition et d'en procurer l'exaction, pour ensuite payer lesdits gages des deniers qui en proviendront; lequel sera tenu d'en rendre compte au consistoire au bout de l'année ou lorsque sa charge sera finie. »

## NOMINATION D'INSPECTEURS ECCLÉSIASTIQUES.

*Article du synode de Vernoux du 21 octobre 1678 (2).*

— « Ayant été représenté que plusieurs personnes sont infracteurs des règlements, tant de la discipline que de nos précédents synodes, et qu'il serait nécessaire de nommer des inspecteurs pour veiller sur la conduite des consistoires et des ministres de la province pour en faire rapport au premier synode, la Compagnie a nommé à cette fin le sieur Homel, de Soyons, pour avoir inspection sur les Eglises de Pierregourde, Saint-Fortunat, Le Pouzin, Chomérac, Baix, Champé-rache, Meysse, Saint-Vincent-de-Barrès; — le sieur Bermond, sur les Eglises de Chalencon, Châteauneuf, Desaignes, Boffres et La Bâtie; — le sieur Thomas, sur les Eglises de Salavas, Lagorce, Villeneuve et

(1) *Arch. nat.*, TT, 235.

(2) *Arch. nat.*, TT, 289.

Vallon; — le sieur Crégut, sur celles de Boulieu, Saint-Voy, Chambon; — le sieur Cluzel, sur les Eglises des Boutières; de quoi ils rendront compte au prochain synode. »

#### RÉTABLISSEMENT D'UN PASTEUR.

Le récit suivant montre avec quel sérieux et quelle droiture les affaires disciplinaires se traitaient chez les anciens réformés.

Jean de La Faye, pasteur à Aubenas, condamné par le synode de Châteauneuf-lès-Vernoux du 6 août 1620 pour « quelques déportements peu convenables à sa profession, » à quitter son Eglise et à ne plus exercer son ministère dans la province, en appela au synode national d'Alais d'octobre 1620. Son appel fut soutenu par les sieurs Samson de La Borie, de Fons, Jacques de Serres, docteur en droit, et de Jean La Fâisse, notaire, députés de la majorité du consistoire d'Aubenas, tandis que Jean-Barthélemy Dussaut, docteur en médecine, député de la minorité, demandait que la décision du synode de Châteauneuf fût maintenue.

Le synode d'Alais, après avoir entendu lès parties, censura les commissaires du synode de Châteauneuf, le synode lui-même et le consistoire d'Aubenas, pour avoir agi avec passion et contrairement à la discipline; et comme La Faye avait « dérogé par certains actes à la dignité de sa sainte charge, » le synode national le suspendit de ses fonctions pour deux mois, et décida qu'après ce temps il serait réintégré dans sa charge par le colloque de Valentinois de la province du Dauphiné, qui députerait à cet effet quelques pasteurs et anciens. En attendant, Chauffepied, pasteur de Niort, et Bernard, ancien du consistoire de Montélimar, furent char-

gés de se rendre à Aubenas pour travailler à la réconciliation du pasteur et de l'Eglise.

Chauffepied et Bernard arrivèrent dans cette ville le samedi 7 novembre 1620, sur le soir. Ayant convoqué, le lendemain dimanche, les chefs de famille à l'issue de la première prédication, ils leur dirent que « ceux qui voudraient se plaindre seraient bénévolement écoutés à la fin du second prêche. » La plupart des chefs de famille déclarèrent qu'ils étaient disposés à se soumettre à la décision du synode national, mais quarante-cinq autres s'y refusèrent. Toutefois, lorsque les commissaires leur eurent représenté l'équité du jugement rendu par le synode national, tous protestèrent « d'amitié tant entre eux-mêmes qu'envers les absents, » à l'exception de Dussaut, qui déclara avoir à se plaindre de beaucoup de ses coreligionnaires et demanda, à cause de l'heure avancée, la remise de l'affaire au lendemain. Quant aux quarante-cinq, ils persistèrent à s'opposer au rétablissement de La Faye.

Le lundi, dans une nouvelle réunion, tous protestèrent de nouveau d'amitié les uns pour les autres sans en excepter leur pasteur, mais les quarante-cinq ne voulurent pas céder sur le point particulier de sa réintégration; et, comme Dussaut n'avait pas assisté à la séance, les commissaires chargèrent Paul Accaurat, pasteur à Saint-Vincent-de-Barrès, qui desservait l'Eglise depuis la déposition de La Faye, de l'engager à se désister de son opposition.

Quand les deux mois de suspension de ce dernier furent expirés, Paul Guyon, pasteur de Dieulefit, et Etienne Lambert, ancien de l'Eglise de Livron, chargés, par le colloque de Valentinois, réuni à Vesc le 23 décembre 1620, de procéder au rétablissement de La Faye, se rendirent à Aubenas. Ils assemblèrent le

consistoire le dimanche 27 décembre, à huit heures du matin, et lui firent part de leur commission; puis, à l'issue de la prédication de La Faye, ils invitèrent les opposants à développer leurs motifs devant le consistoire assemblé. Comme ces derniers avaient tous quitté le temple, hommes et femmes, lorsque La Faye était monté en chaire, personne ne répondit à la question des commissaires, qui se retirèrent chez La Faïsse, où ils étaient logés. A une heure, Daniel Arcajon et quelques autres se rendirent auprès d'eux et les prièrent d'attendre jusqu'à la seconde prédication pour ouïr les absents. Ils entendaient ceux qui avaient quitté le temple le matin. Après cette seconde prédication, les commissaires se transportèrent chez Jean Fournier, docteur en droit et juge à Aubenas, où, après avoir ouï les adversaires de La Faye, qui s'y étaient réunis, ils leur représentèrent que leur résistance à la décision du synode général entraînerait la ruine de l'Eglise; et ils convinrent avec eux d'une autre réunion, qui aurait lieu le lendemain à huit heures et où les anciens du consistoire et les notables délibéreraient sur les moyens de pacifier l'Eglise. Les commissaires y exhortèrent vivement le consistoire à faire tous ses efforts pour atteindre ce but; puis il fut arrêté que tous les membres du troupeau s'uniraient dans une même affection et que, si le ministère de La Faye était reconnu utile, ils devraient travailler à son maintien. Tous le promirent et décidèrent que le 4 mars suivant, qui était un jour de jeûne, les membres de l'Eglise s'assembleraient « pour délibérer, » disent les actes du consistoire, « sur ce qui concerne l'édification que le ministère du sieur de La Faye peut rapporter à cette Eglise. »

Au jour dit, tous les membres de l'Eglise d'Aubenas, animés d'un même esprit de paix, se réconcilièrent les

uns avec les autres et avec leur pasteur, s'embrassèrent avec effusion et ensevelirent le passé dans l'oubli (1).

#### CONSERVATION DES ACTES DES ÉGLISES.

*Article du synode de Vernoux du 21 octobre 1678* (2). — « Sur ce qui a été représenté qu'il serait très important de nommer des personnes pour conserver les actes des Eglises pour éviter qu'elles ne demeurent entre les mains de particuliers, la Compagnie a ordonné que chaque consistoire aura un coffre où l'on fermera tous les actes appartenant à l'Eglise; auquel coffre il y aura deux clés, une desquelles sera gardée par le ministre et l'autre par le syndic du consistoire. »

#### LISTE DES DÉPUTÉS DE LA PROVINCE DU VIVARAIS ET DU VELAY AUX SYNODES NATIONAUX.

Dans la période qui précède, on a vu que la province du Vivarais et du Velay n'envoya pas avec exactitude des députés aux synodes nationaux; il n'en fut pas de même à partir de l'année 1598, où fut promulgué l'édit de Nantes. Voici les noms des députés de notre province qui y assistèrent, d'après le *Recueil d'Aymon* rectifié :

*Synode de Montpellier de 1598.* Antoine Mercier, pasteur de Châteauneuf-lès-Vernoux et Chalencon; Jean Valeton, pasteur de Privas. — Point d'anciens mentionnés.

*Synode de Gergeau de 1601.* Jean Valeton, nommé ci-dessus; Daniel Alizon, ancien de Salavas.

(1) *Registre des délibérations du consistoire d'Aubenas, n° 2 (manusc.).*

(2) *Arch. nat., TT, 289.*

*Synode de Gap de 1603.* Pierre de Labat, pasteur de Vallon, Lagorce et Salavas ; Jean de La Faye, pasteur d'Aubenas ; Jacques Ollivier, avocat, ancien de Ville-neuve-de-Berg.

*Synode de La Rochelle de 1607.* Jean Valeton, nommé ci-dessus ; Christophe Gamon (1), ancien d'Annonay. — La province fut censurée pour ne pas avoir envoyé quatre députés.

*Synode de Saint-Maixent de 1609.* Daniel Richard, pasteur du Cheylard ; Jean du Roure, avocat, ancien d'Aubenas. — La province fut censurée pour le même fait que ci-dessus.

*Synode de Privas de 1612.* Jean de La Faye, pasteur d'Aubenas ; Michel Le Faucheur, pasteur d'Annonay ; Paul de Chambaud, sieur de Saint-Quentin, ancien de Saint-Fortunat ; Isaac Gautier, ancien d'Annonay.

*Synode de Tonneins de 1614.* Daniel Chamforan, pasteur du Pouzin ; Jean Du Cray, pasteur de Villeneuve-de-Berg ; Jacques Ollivier, le même que ci-dessus ; Jacques Garnier, ancien de Privas.

*Synode de Vitré de 1617.* Pierre Marcha, pasteur de Saint-Etienne-en-Forez ; Jean Moze, pasteur d'Annonay ; Jacques de Serre, docteur en droit, ancien d'Aubenas. — De Cussonnel, ancien d'Annonay, député, ne se rendit pas au synode et fut blâmé. De Lascombe le remplaça, mais il arriva quand le synode était déjà commencé.

*Synode d'Alais de 1620.* David Agard, pasteur de Valence et Soyons ; Daniel Richard, déjà nommé ; Jean de La Blache, sieur du Besset, ancien de La Bâtie :

(1) Fils d'Achille Gamon, d'Annonay, le chroniqueur si connu (A. Mazon, *Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophe de Gamon*, Lyon et Paris, 1885, in-8°).



Jean du Roure, ancien de l'Eglise d'Aubenas, le même que ci-dessus.

*Synode de Charenton de 1623.* Joseph Villon, pasteur du Chambon; Salomon Faure, pasteur de Privas; Antoine Perrottin, avocat, ancien de Villeneuve-de-Berg; Jean Faure, sieur de Champlas, ancien de Tournon-lès-Privas. — Ces députés arrivèrent seize jours après l'ouverture du synode national à cause du retard que les officiers du roi apportèrent dans l'accomplissement des formalités relatives à la convocation et à la tenue du synode du Vivarais et du Velay, où ils furent nommés et qui ne put se réunir que fin août.

*Synode de Castres de 1626.* Alexandre de Vinay, pasteur d'Annonay; Paul Accaurat, pasteur d'Aubenas; Daniel Arcajon, notaire, ancien d'Aubenas; Daniel Sabatier, ancien de Villeneuve-de-Berg. — La compagnie pria ces députés de veiller à l'avenir à ce que les lettres de commission ou les mémoires, destinés aux synodes nationaux, ne fussent pas rédigés ailleurs que dans le synode provincial.

*Synode de Charenton de 1631.* Daniel Richard, député pour la troisième fois; Louis Sautel, avocat, ancien du Cheylard. — Le synode excusa la province de ne pas avoir envoyé plus de deux députés et pria ceux-ci de veiller à ce que « la clause de soumission » ne fût plus oubliée à l'avenir dans les lettres de députation.

*Synode d'Alençon de 1637.* Alexandre de Vinay, fils, pasteur d'Annonay; Siméon d'Hosty, pasteur de Saint-Fortunat; André Paget, ancien de Tournon-lès-Privas; Antoine Reynet, docteur en droit, ancien d'Aubenas.

*Synode de Charenton de 1644.* Alexandre de Vinay, déjà nommé; Paul Accaurat, de même; Jacques Gauthier, sieur de Gourdanel, ancien de Boulieu; Abraham Homel, ancien de Soyons.

*Synode du Loudun de 1659.* Isaac Homel, pasteur de Soyons-Valence; Pierre Janvier, pasteur de Lagorce; messire Jacques d'Arlempdes, chevalier, coseigneur de Mirabel, ancien de Villeneuve-de-Berg; Timothée Barruel, docteur en droit civil, avocat, ancien de l'Eglise de Privas.

AFFAIRES DU VIVARAIS PORTÉES DEVANT LES SYNODES  
NATIONAUX.

Le sieur Paul de Laville, ancien d'un consistoire dont nous ignorons le nom, fut accusé au synode du Vivarais et du Velay d'avoir mis son fils au collège des jésuites de Tournon. Invité par la compagnie à le retirer s'il ne voulait pas encourir la peine de l'excommunication, il appela de cette sentence au synode national de Gap de 1603 qui, après avoir examiné les moyens de défense des deux partis, rendit l'ordonnance suivante : « La compagnie, approuvant la sévérité du dit synode contre le dit La Ville, lui défend de renvoyer son fils à Tournon, ordonnant toutefois qu'au cas que le dit La Ville obéisse à cette ordonnance, il soit rétabli en sa charge et toutes censures contre lui commencées cessent (1). »

\*  
\* \*

Les députés du Vivarais au synode national de Tonneins de 1614 ayant représenté « que plusieurs des Eglises de leur province, envoyant des anciens à leur synode, causent de l'inégalité pour les voix et donnent lieu à quelques Eglises de se plaindre pour de certains

(1) Filleau, *Décisions catholiques*, p. 639.

faits : la Compagnie a laissé au synode provincial de Vivarais de régler les voix par le nombre des Eglises quand il aura des contestations, sans que ce règlement soit tiré à conséquence pour les autres provinces, qui comptent tous les suffrages des députés aux synodes. »

\*  
\* \*

Le synode du Vivarais et du Velay, tenu à Château-neuf-lès-Vernoux en août 1620, s'était réservé « l'autorité absolue » de pourvoir de pasteur l'Eglise de Privas, qui en était pour lors privée, et « tolérait » qu'elle fût desservie par provision par des pasteurs du dehors ; il avait de plus déclaré que « la portion des deniers de la bienfaisance du roi, » qui avait été adjugée à la dite église de Privas, appartenait à l'ancien pasteur titulaire Henri de Lubac, bien qu'il ne la desservît plus. L'Eglise de Privas ayant appelé de cette double décision au synode national d'Alais de 1620, la vénérable compagnie censura la province du Vivarais pour ce mot « tolérait, » qui semblait condamner ceux qui, pour avoir charitablement servi l'Eglise de Privas dans sa nécessité, étaient bien plus dignes de remerciement et de louange que de condamnation. Elle blâma aussi « l'autorité absolue » que le synode s'était arrogée de pourvoir de pasteur l'Eglise de Privas, en refusant absolument à la dite Eglise la liberté de s'en procurer un pris dans ou en dehors de la province par l'avis et consentement de son colloque. Enfin elle ordonna « que l'Eglise de Privas, » disent ses actes, « se pourra pourvoir d'un pasteur dans tous les lieux où Dieu lui en présentera les moyens, sous le bon gré du colloque ou du synode provincial. » Quant à De Lubac, le synode ayant reçu des plaintes contre lui, lui fit écrire « pour l'obliger

d'en venir rendre raison, » et, en attendant qu'il se fût entièrement justifié, arrêta entre les mains du receveur de la province du Vivarais la part des deniers d'octroi de Sa Majesté qui lui avait été assignée.

TABLEAU DES SYNODES PROVINCIAUX DU VIVARAIS ET  
DU VELAY SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES.

On n'a découvert jusqu'à ce jour aucun recueil, ni partiel ni complet, des synodes provinciaux du Vivarais et du Velay pendant la période de l'édit de Nantes (1598-1685). On en a retrouvé seulement quatorze, déposés en originaux aux archives nationales et en copies à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français. La liste que nous donnons est donc fort incomplète. Nous en avons recueilli les éléments un peu partout.

1598. . . . .	1616. . . . .
1599. . . . .	1617. . . . .
1600. . . . .	1618, ... août, Vals.
1601. . . . .	1619. . . . .
1602. . . . .	1620, 6 août, Châteauneuf-lès-
1603. . . . .	Vernoux.
1604. . . . .	1621. . . . .
1605. . . . .	1622, ..., Privas.
1606. . . . .	1623, 14 février, Tournon-lès-
1607. . . . .	Privas.
1608. . . . .	Idem, 1 <sup>er</sup> août, Annonay (ou
1609. . . . .	Chalencon).
1610. . . . .	1624, ... octobre, Baix.
1611, 17 avril, Annonay.	1625, ... juin, Mirabel.
1612. . . . .	1626. . . . .
1613, 7 mars, Baix.	1627, ... .., Annonay.
1614, 13 mars, Le Cheylard.	1628. . . . .
1615, 1 <sup>er</sup> avril, Vallon.	1629. . . . .

1630, ... mai, Le Cheylard.	Idem, 21 octobre, Vals.
1631. . . . .	1658, ... .., Saint-Fortunat.
1632. . . . .	1659. . . . .
1633. . . . .	1660, 10 septembre, Vallon.
1634. . . . .	1661. . . . .
1635. . . . .	1662, ... septembre, Vallon.
1636. . . . .	1663, ... .., Le Cheylard.
1637. . . . .	1664, 10 septembre, Vallon.
1638. . . . .	1665, ... .., Baix (ou le Pouzin).
1639. . . . .	1666, ... .., Vallon.
1640. . . . .	1667, ... oct., Saint-Fortunat.
1641. . . . .	1668, ... décembre, Vallon.
1642, ... .., Le Cheylard.	1669, 10 septembre (ou décembre), Vallon.
1643. . . . .	1670, 19 décembre, Annonay.
1644. . . . .	1671, 19 août, Baix.
1645, ... juillet, Le Cheylard.	1672, 21 sept., Chalencon.
1646, ... juin, Saint-Fortunat.	1673, 21 septembre, Vals.
1647. . . . .	1674, 26 sept., Le Cheylard.
1648. . . . .	1675, 4 décembre, Desaignes.
1649. . . . .	1676. . . . .
1650. . . . .	1677, 9 septembre, Baix.
1651, 15 août, Tournon - lès-Privas.	1678, 21 (ou 18) oct., Vernoux.
1652. . . . .	1679, 15 décembre, Vallon.
1653, ... avril, Vals.	1680, ... .., Annonay.
1654, 15 mai, Annonay (ou Vernoux).	1681, 26 novembre, Vallon.
1655, ... .., Vallon.	1682. . . . .
1656, ... .., Privas.	1683, ... juillet, Chalencon.
1657, 24 avril, Vernoux.	

### III. — *Instruction publique.*

#### COLLÈGES DIVERS DU VIVARAIS.

Deux ans avant la promulgation de l'édit de Nantes, le synode du Vivarais et du Velay, réuni à Saint-Fortunat

en juin 1596, avait décidé qu'il serait urgent de fonder un collège à Privas. Nous ne savons si cette décision fut suivie d'effet. Ce qui porterait à croire le contraire, c'est qu'un autre synode, tenu à Annonay à une époque que nous ignorons, mais antérieure à 1605, prit une détermination semblable qui, cette fois, ne resta pas lettre morte.

Le collège devait être entretenu aux frais des habitants de la ville Privas, qui était à cette époque entièrement protestante. L'institution ne prospéra pas, de sorte que le synode provincial d'Aubenas décida de transférer le collège à Aubenas. Les consuls et habitants de Privas, ainsi frustrés, ayant appelé de cette sentence au synode national de cette ville, de 1621, la Compagnie jugea que le collège devait demeurer à Privas, qu'il recevrait la subvention accordée aux autres collèges réformés du royaume et que les consuls et habitants de Privas y ajouteraient les 400 livres qu'ils avaient promis. Ces derniers furent de plus exhortés à « faire bien leur devoir pour l'entretien dudit collège. »

Cette exhortation, paraît-il, les toucha peu, car, dès l'année suivante (12 avril 1613), nous voyons le consistoire d'Aubenas constater que le collège de Privas « ne faisait aucun fruit, » et décider d'envoyer un député au prochain synode national pour demander son transfert à Aubenas avec « les portions surnuméraires » qui lui étaient accordées. Quelques jours après, le 23 avril, le même consistoire députa Jean de La Faye, son pasteur, auprès du célèbre Lesdiguières, qui passait à Montélimar, pour solliciter de lui une lettre de recommandation auprès du synode national, qui devait se réunir à Tonneins l'année suivante (2 mai 1614). La Faye y fut lui-même député par la province, et il était porteur de mémoires rédigés par Sanglier, Du

Serre, Espinasse et Du Rochet, notables de l'Eglise d'Aubenas.

L'année suivante (18 mai 1614), deux maîtres d'école capables vinrent offrir leurs services au consistoire, qui décida de les garder « pour instruire la jeunesse » jusqu'au retour de La Faye. Ils partirent le 20 juin, probablement parce que le synode national n'approuva pas le transfert du collège à Aubenas.

Pendant, le synode de Vallon du 1<sup>er</sup> avril 1615, mu par une pensée d'utilité publique, supprima le collège de Privas et le remplaça par deux autres, dont il établit le siège à Annonay et à Aubenas. C'était une heureuse idée, car le haut et le bas Vivarais, qui avaient ces deux villes pour capitales, étaient séparés l'un de l'autre par plusieurs chaînes de montagnes et la rivière profondément encaissée de l'Erieux, et ils n'avaient d'autre voie de communication à cette époque que celle qui longeait la rive droite du Rhône et était très longue.

Dès que les habitants catholiques d'Aubenas et Jean-Baptiste d'Ornano, baron de ce lieu par sa femme, Marie de Montlaur, eurent appris la décision du synode du Vivarais, ils adressèrent une requête à Louis XIII pour la lui dénoncer et en demander la cassation. Ils la présentaient comme contraire aux édits et attentatoire à l'autorité royale et seigneuriale. Ils ajoutaient que les édits autorisaient seulement les petites écoles, et faisaient valoir contre l'érection d'un collège protestant à Aubenas l'existence d'un collège dirigé par les jésuites, où étaient reçus indistinctement les enfants de l'une et l'autre religion. Ces religieux, on le verra plus loin, avaient été appelés par le comte de Montlaur, baron d'Aubenas. Le roi fit droit à la requête des catholiques, et interdit aux régents protestants de continuer à enseigner. Il semble pourtant que Louis XIII,

mieux informé, revint de cette interdiction, ou que les protestants passèrent outre, car il y avait à Aubenas, en janvier 1616, deux régents protestants, M<sup>es</sup> de LAGRANGE et CLAPPIER, et trois en 1621 (1).

Conformément à la décision du synode de Vallon, les pasteurs et anciens de l'Eglise d'Annonay députèrent de leur côté à Genève un exprès, porteur d'une lettre datée du 21 avril 1615, pour demander à la compagnie des pasteurs de cette ville « deux personnages : l'un bien versé en langue latine et non inexpert en la langue grecque ; l'autre qui fût bon écrivain et bon arithméticien. » Le consistoire disait qu'il leur ferait « une condition honorable, » et qu'il était nécessaire que ces deux professeurs fussent « personnes pies et religieuses, et propres à enseigner. » Il ajoutait que ce qui avait décidé le synode de la province à ériger un petit collège à Annonay, c'est que plusieurs parents réformés de cette Eglise avaient envoyé leurs enfants dans les collèges des jésuites, qui fourmillaient aux environs de la ville. Nous ignorons si l'exprès put ramener les deux professeurs désirés.

L'Eglise de Privas, mécontente de l'établissement de ces deux collèges et de la suppression du sien, en appela de la décision du synode provincial au synode général de Vitry de 1617 ; mais, comme elle n'accompagna son appel d'aucun mémoire justificatif et ne se fit appuyer par aucun député particulier, le synode déclara « ledit appel désert jusqu'au prochain synode national, » qui laissa les choses en l'état.

Les deux collèges d'Aubenas et d'Annonay, suivant les règlements académiques, apportèrent leurs comptes

(1) Draussin, *L'Eglise d'Aubenas, etc.*, dans *L'Eglise libre* du 27 janvier 1888.



au synode national d'Alais de 1620 : le premier pour les années 1614 à 1620, le second pour les années 1615 à 1619, et ils furent approuvés. Mais la province du Vivarais, qui trouvait sans doute trop onéreux l'entretien de ses deux collèges et qui avait à sa proximité deux établissements analogues à Montélimar et à Die en Dauphiné, demanda au synode d'Alais qu'il lui fût permis de fermer ses deux collèges et d'employer les 300 livres, qui leur étaient assignés sur les deniers d'octroi du roi, à la création de « plusieurs petites écoles ; » mais la Compagnie ne consentit pas à lui « accorder ce changement. »

C'est ce refus sans doute qui détermina le synode du Vivarais à fondre ses deux collèges en un seul et à l'établir comme autrefois au centre de la province, c'est-à-dire à Privas. Les anciens des Eglises d'Annonay et d'Aubenas en appelèrent bien de cette nouvelle décision au synode national de Charenton de 1623, mais leur appel « fut déclaré nul, » et la Compagnie alloua 400 livres au collège de Privas pour les années 1624 et suivantes jusqu'au prochain synode national, à charge par la province de rendre compte de l'emploi de ces deniers.

Les députés du Vivarais au synode national de Castres de 1626 ne purent satisfaire à cette clause à cause des troubles, qui avaient désorganisé et ensanglanté la province, et parce que celle-ci était restée quinze mois sans recevoir aucune portion des deniers de Sa Majesté. La compagnie décida que l'arriéré lui serait compté, et elle « fut avertie de ne pas manquer d'apporter ses comptes au synode national prochain. »

Dans les quelques mois qui s'écoulèrent entre la deuxième et la troisième guerre de religion du dix-septième siècle (avril à novembre 1627), le synode de la province

du Vivarais, assemblé à Annonay, décida de rétablir le collège d'Aubenas et accorda à l'Eglise de cette ville une subvention perpétuelle de 200 livres, à charge par elle de fournir pareille somme. Dès que les catholiques d'Aubenas eurent connaissance de cette décision, ils s'assemblèrent en corps et résolurent d'empêcher par tous les moyens l'ouverture du collège. La guerre, qui éclata bientôt, les dispensa de cette peine (1).

Cette troisième guerre (1627 à 1629), qui sévit cruellement dans le Vivarais et entraîna la destruction complète de la ville de Privas (17 mai 1629), mit fin à son collège. Les protestants, ruinés de fond en comble par cette guerre, ne purent songer à rétablir cette utile institution et en informèrent le synode national de Charenton de 1631, auquel ils déclarèrent, par l'organe de leurs députés, qu'ils étaient en outre « incapables de contribuer en aucune chose pour aider à faire subsister les universités comme les autres provinces. » La Compagnie, touchée de leurs malheurs, agréa pour cette fois leurs excuses, mais leur enjoignit, pour l'avenir, « de même qu'aux autres provinces, de lever le cinquième denier des charités pour être employé à l'entretien des écoliers que l'on destinait au saint ministère, comme il est contenu dans le second chapitre de la discipline de nos Eglises; et il leur fut ordonné d'apporter au synode national suivant des témoignages qui fissent foi comme ils avaient obéi à cela (2). »

Comme complément de ce chapitre, nous donnons aux *Pièces justificatives*, n° IX, la liste des jeunes gens

(1) Draussin, *idem*.

(2) Aymon, *Tous les synodes nationaux*, t. I, p. 435, 444; t. II, p. 42, 92, 127, 207, 214, 289, 294, 405, 412, 513, 521. *Registre du Consistoire d'Aubenas*, n° 1 (mss.). Gaberel, t. II, p. 104.

réformés du Vivarais et du Velay, qui étudièrent aux Académies protestantes de Genève et de Die.

\*  
\* \*

En dehors des ouvrages de controverse, que nous avons indiqués plus haut à l'article *Doctrine*, nous n'avons découvert aucun autre livre de théologie que le suivant, qui rentre dans le droit canon et dont voici l'origine.

Plusieurs synodes nationaux avaient exprimé le vœu qu'il fût composé un répertoire des observations, règlement et décisions des synodes nationaux. Le synode provincial du Vivarais présenta un travail, composé sur ce sujet par Pierre Catalon, régent de Saint-Barthélemy le Meil, au synode national de Charenton de 1644 (1). L'auteur fut loué et remercié, mais ce fut seulement en juin 1657 que le synode du Dauphiné décida l'impression de ce travail, qui parut à Orange sous ce titre :

*La discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, avec un ample et exact recueil de tous les Articles, Règlements, Observations, Décisions et Arrestez des Synodes Nationaux, qui peuvent servir à son entier éclaircissement. Et avec toutes les Remarques nécessaires, tant en la Marge, qu'en la Table, des Matières qui y sont traitées, pour sçavoir en quel temps, lieu et Synode, elles ont esté décidées. — Le tout fidèlement recueilli, et mis en bon ordre en suite de chaque Article.* Par P. Catalon; Orange, Ed. Roban, 1658, in-4<sup>o</sup>, de xvi ff. prélim., 229 pag. et 12 ff. de table. — La préface est du célèbre pasteur Jean de Labadie, qui exerçait à cette épo-

(1) Aymon, t. II, p. 693.

que son ministère à Orange. Le titre primitif de cet ouvrage était « Explication des canons de la discipline par les canons des synodes nationaux. » — Catalon était à Genève en 1648 (1).

#### IV. — *Solidarité huguenote.*

##### OFFRES DE SERVICE DES ÉGLISES DU VIVARAIS ET DU VELAY A CELLE DE GENÈVE.

Le synode du Vivarais et du Velay, réuni à Annanay le 17 avril 1611, ayant appris que le duc de Savoie, Charles Emmanuel, voulait profiter de la mort de Henri IV, qui s'était toujours montré le chaud protecteur de Genève, pour tenter une nouvelle entreprise contre cette ville (2), adressa une lettre de sympathie à ses pasteurs et leur offrit ses services. « Nous avons trouvé, » leur disait-il, « en messieurs de notre noblesse, convoqués en cette ville, le témoignage d'un grand zèle à votre défense lorsque les nécessités occurrentes le pourront requérir. Celui des deux autres ordres n'est pas moindre. » Le synode ajoutait que les réformés du Vivarais et du Velay avaient remis des mémoires à l'assemblée politique générale de Saumur 1611, pour que les Eglises réformées de France vinssent efficacement en aide à Genève. La lettre est signée par J. de La Faye, modérateur; Imbert, écrivant les actes; Chamfo-

(1) Aymon, *Tous les synodes nationaux*, t. II, p. 693; Martial Millet, *Notice sur les imprimeurs d'Orange*, p. 36, 37; *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édit. vol. III, colonne 849, 850; Ch.-L. Frossard, *Etude hist. et bibliog. sur la discipl. ecclés.*, p. 23, 39, 40.

(2) Voy. Spon, *Hist. de Genève* (éd. de 1730), t. II, p. 492-499; Bérenger, *Idem*, t. II, p. 346-349; Gaberel, t. II, p. 521-526.

ran, adjoint au modérateur (1). — Ces offres de service du synode furent suivies d'effet. René de la Tour Gouvenet-Chambaud leva cinq compagnies dans le Vivarais et le Velay pour secourir Genève, avec le concours des capitaines Nérestan et Fontcouverte.

\*  
\* \*

En 1655 et 1656 les cantons protestants de la Suisse étaient en guerre avec les petits cantons au sujet de l'exercice des deux religions dans les bailliages possédés par indivis. Genève, ayant envoyé, le 5 janvier 1656, trois cents hommes de secours à ses alliés de Zurich et de Berne (2), un gentilhomme du Vivarais s'offrit à coopérer à l'expédition avec ses amis. Le pasteur Paul Accaurat, de Privas, chargé d'en informer la compagnie des pasteurs de Genève, lui écrivait le 7 mars 1656 : « Un gentilhomme qualifié de notre pays a désiré que sussiez par ma plume qu'au cas que l'entreprise des amis communs de cette république, la votre, réussît et que Dieu, pour des causes réservées à sa providence, la voulût plus avant affliger du fléau de la guerre, en ce cas il se disposera avec ses amis, qui l'ont servi en d'autres occasions, lesquelles il prenait moins à cœur, s'y transporter pour exposer son sang et sa vie, et de tous les siens, en une si juste querelle. Ses ancêtres lui ont montré par leur exemple que nos intérêts particuliers doivent céder à celui de Dieu, et que la vie ne nous doit pas être chère lorsqu'au péril d'icelle l'Eglise oppressée a besoin qui nous lui tendions la main (3). »

(1) Bibl. de Genève, ms. franç. N° 197<sup>aa</sup>, portef. 6.

(2) Spon, t. II, p. 591, 592.

(3) Bibl. de Genève, ms. franç. 197<sup>aa</sup>, portef. 10.





## APPENDICE I

NOTICES PARTICULIÈRES SUR LES ÉGLISES RÉFORMÉES  
DU VIVARAY ET DU VELAY, LEURS ADJOINTES ET  
LEURS ANNEXES, SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE  
NANTES.

---

### I. — COLLOQUE D'ANNONAY OU DU HAUT VIVARAIS.

#### 1. ANNONAY (*Davezieux, Clémencieu, Larrin*).

L'Eglise d'Annonay était très importante tant par le nombre de ses membres que par leur qualité, et eut presque toujours deux pasteurs sous l'édit de Nantes.

Le 13 mars 1601, les commissaires exécuteurs de cet édit, Fondriac et Du Bourg, maintinrent l'exercice de la religion réformée à Annonay, et ordonnèrent qu'un cimetière serait acheté aux protestants par le conseil communal de la ville. Ce cimetière, qui portait le nom de La Jossierande, était situé au quartier de Saint-Georges. Après la révocation de Nantes, en 1689, il fut converti en cimetière catholique, et l'ancien cimetière catholique de Chososain fut vendu à un particulier, qui en fit un jardin (Fihol, t. II, p. 185, 186 ; Chomel, *Histoire, etc.*).

En 1615, le consistoire demanda un pasteur à Genève, qui lui accorda Montillet (ou Mutillet). Reconnaisant de cette faveur, le consistoire écrivit ces lignes à la compagnie des pasteurs de Genève : « Nous espérons quelque grande utilité de lui. Dieu lui fasse la grâce de nous bien servir comme nous désirons le bien

contenter. Nous implorons vos prières pour l'heureux succès de notre dessein, qui n'a pour but que la gloire de notre commun père, l'édification de son Eglise par l'éducation de la pépinière d'icelle » (Bibl. de Genève, manusc. franç., 197<sup>aa</sup>, portef. 7). Il ne ressort pas de cette lettre que Montillet ait été à Annonay. Nous pensons même qu'il n'y vint pas.

En 1621, le roi ayant obligé les protestants, qui n'avaient pas pris part à la guerre de religion de cette époque, à lui jurer fidélité et à donner leurs noms, il fut procédé au dénombrement de la population protestante d'Annonay et de son marquisat, qui donna trois cents chefs de famille. Les noms les plus marquants, qui reviennent sur la liste, sont ceux de Moreton, Léorat, Marchat, Ravel, Voirin, Rozier, Montilhon, Lagrange, Granger, etc.

En 1625, un étranger protestant, de passage à Annonay, nommé Noë de Coursas, étant tombé malade dans une hôtellerie, fut visité par des prêtres qui lui firent abjurer sa religion. A ce sujet, il y eut des troubles dans la ville, à la suite desquels des ecclésiastiques et des officiers du bailliage furent injuriés. Pierre de Serres, juge à ce tribunal, fit des informations, qu'il envoya, le 27 août, au procureur général du parlement de Toulouse, Fabry, qui en saisit cette cour souveraine, contrairement aux droits et privilèges de la chambre de l'édit de Béziers, qui devait connaître de tous les procès où les protestants étaient parties. Le substitut du procureur général de cette chambre fit donc des informations de son côté, et rédigea son procès-verbal le 6 septembre « sur la sédition arrivée... en cette ville et causée par quelques particuliers de la R. P. R., accompagnée d'une sédition extraordinaire à justice. » Ce conflit de juridiction ayant été porté, suivant l'usage, devant le conseil du roi, celui-ci ordonna, le 15 septembre, « au premier de ses magistrats, sur ce requis..., d'enquérir diligemment, secrètement... comme aussi procéder secrètement » sur l'affaire, et d'en remettre les rapports à la cour et chambre de l'édit de Béziers. Quelque temps après, le 17 octobre, les catholiques, qui vivaient en bonne harmonie avec les protestants, convoquèrent une assemblée particulière pour aviser aux moyens de terminer le différend à l'amiable. Y assistèrent : le conseil communal d'Annonay, Jean Colomb, ancien lieutenant du bailli de la ville ; François, lieutenant de juge audit siège ; François Seigle, lieutenant en justice ordinaire au même siège ; Pierre Gauthier, ancien procureur du roi ;



Jean Adam, syndic des catholiques ; Nicolas Compat, notaire, et le prieur d'Annonay. Pendant qu'ils étaient réunis, le juge Pierre de Serres, dont il a été parlé plus haut, comparut au milieu d'eux et leur représenta que, la justice étant saisie de cette affaire, ils ne pouvaient en connaître ; que, d'autre part, ils n'avaient pas le droit de s'assembler sans une permission du roi ; enfin que, si les protestants voulaient, comme corps, prendre fait et cause pour les coupables, ils donneraient à une affaire particulière la proportion d'une affaire générale. En attendant, il demanda qui était le promoteur de la réunion pour qu'il pût en faire son rapport. De Jarnieux, qui avait été chargé de représenter les protestants à celle-ci, répondit que c'était lui-même, et qu'il était plus capable de terminer pacifiquement cette affaire que lui, « vieux et mal habile homme. » De Serres lui ayant donné un démenti, Jarnieux lui appliqua un coup de canne, et allait même le frapper de son épée ; mais le juge para le coup avec une chaise et se retira. Nous ignorons quelle fut l'issue de cette affaire (Poncer, *Mémoires sur le Vivarais*, t. III, p. 444-449, et Chomel, *Histoire*, etc.

En 1626, les catholiques s'étaient beaucoup accrus à Annonay. Selon le curé Corbon, dans *Les ministres pupilles* (Tournon, 1626, in-8°), on en comptait trois mille, « parmi lesquels, » dit-il, « presque tous ceux qui sont de qualité ou de considération. »

En 1629, plusieurs prêtres et religieux vinrent abjurer le catholicisme entre les mains du consistoire, au grand mécontentement des catholiques.

Le 8 août 1665, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, se partagèrent sur la question du temple. Bezons, le commissaire catholique, faisant droit à la requête du syndic du clergé du diocèse de Vienne, opina pour que l'édifice fût démoli et transporté au faubourg de La Récluserie. Le partage ne fut jamais vidé, et le temple subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, alors que le roi en fit don à l'hôpital de Notre-Dame-la-Belle, qui le vendit 2,500 livres aux religieuses de Sainte-Marie (Filhol, t. II, p. 177).

Le 2 mai 1667, le conseil du roi annula, sur la requête verbale de Chapuis, syndic des religionnaires d'Annonay, les arrêts rendus par la cour des grands jours, au préjudice de ces derniers, contrairement aux édits. Nous ignorons la teneur de ces arrêts.

L'année suivante, les protestants et les catholiques d'Annonay étaient en litige au sujet du cimetière attendant à l'église Saint-

Michel, car un arrêt du parlement de Toulouse, rendu en septembre la même année, fit défense aux réformés de troubler le curé et les catholiques de la ville en la jouissance dudit cimetière (*Invent. des arch. de la Haute-Garonne*, B, 912). D'après Chomel, les protestants d'Annonay, par délibération du 13 novembre suivant, cédèrent ce cimetière au conseil communal pour agrandir la place du Marché, vu que celui de la Jossierande suffisait à leurs besoins.

Le 3 janvier 1672, le même parlement rendit un double arrêt portant que les consuls d'Annonay seraient mi-partie de chaque religion, et que le prieur de la ville et le curé de l'église collégiale de Notre-Dame assisteraient aux assemblées communales.

En 1673 et 1675, le secrétaire du consistoire d'Annonay était Isaac Estoile, et le syndic, Barthélemy Fournat. Les deniers du ministère et autres, qui s'élevaient à la somme de 2,027 livres 7 sols, étaient perçus par le marchand Pierre Simon, moyennant une commission de 14 deniers par livre. Les souscripteurs s'engageaient par-devant notaire à payer leurs cotisations et, en cas de non paiement, ils pouvaient être poursuivis en justice jusqu'à la contrainte par corps inclusivement.

Dans une requête générale adressée au roi en 1673 par les protestants, on rappelait un arrêt de la cour des comptes de Montpellier, qui obligeait les réformés d'Annonay à payer la taille pour leur temple (Benoît, t. IV, p. 249).

Le 27 avril 1676, le syndic du consistoire s'appelait Antoine Peyron, et l'exacteur des deniers, Jean-Pierre Laurens, praticien.

En 1679, il y eut une vive discussion à Annonay au sujet du consulat. Les catholiques, s'étant beaucoup accrus dans la ville, non par des conversions, mais par des immigrations, élurent les deux consuls de leur religion, contrairement au double arrêt du parlement de Toulouse du 3 janvier 1672. Le consul protestant sortant, Jean Chomel, fit opposition à cette élection au nom de ses coreligionnaires, qui, ayant demandé en vain que l'assemblée communale nommât un protestant à l'un des deux postes, élurent eux-mêmes un des leurs, nommé Abriac. Les catholiques portèrent l'affaire devant le conseil du roi, qui cassa l'élection d'Abriac et maintint les deux consuls catholiques. Les protestants se réservèrent bien de faire parvenir leurs doléances aux pieds du roi, mais ce fut en pure perte. Louis XIV était résolu, à cette épo-

que, à n'accorder aucune justice à ses sujets réformés (Filhol, t. II, p. 167-168).

Un catholique d'Annonay, plus plaisant que spirituel, publia contre un pasteur de cette ville, à une époque que nous n'avons pu découvrir, un écrit satirique anonyme, sans lieu ni date, intitulé : *Le martyre du ministre d'Annonay mis en croix par ceux de sa religion* (7 pages in-16). Ce ministre, d'après l'auteur, aurait été poussé, par quelques-uns de ses coreligionnaires, à épouser une jeune fille d'une condition inférieure à la sienne et anciennement catholique. Quelques jours après son mariage, il serait allé faire une course avec sa femme, sa belle-mère et quatre autres jeunes filles, au couvent des pères Célestins de Colombier-le-Cardinal, qui n'auraient pas voulu la recevoir, non plus que sa compagnie. C'est cette mésaventure, qui ne faisait pas honneur à la politesse des moines, jointe au nom de *Lacroix*, que portait la jeune mariée, qui suggéra à l'auteur l'idée et le titre de son singulier pamphlet.

Sur Annonay, voy. aussi p. 446.

*Davezieux*, annexe d'Annonay, ne renfermait que des protestants au commencement du dix-septième siècle. D'après Filhol (t. II, p. 62-63), ils déclarèrent tous devant notaire en 1617, à l'exception de trois ou quatre familles seulement, qu'ils embrassaient le catholicisme. Ces succès auraient été dûs à une mission des Cordeliers d'Annonay.

Il y avait aussi des protestants à *Clémencieu*, près d'Annonay, et à *Larrin*, près de Serrières.

Pasteurs : Raillet (Pierre), 1562-1572 ; Bollo (Pierre), 1562 ; Ducros (André), diacre, 1562 ; La Pise (Vincent de), 1574-1589.

Deux pasteurs à dater de cette époque :

1<sup>re</sup> série. Salvay (Jérôme de), 1596-1621 ; Ducros (Zacharie), 1620-1624 ; Sonory, 1657-1660 ; Génoyer (André), 1665 ; Chion, 1666 ; Vincent, 1667 ; Janvier (Pierre), prêté deux fois, en 1668 et en 1669 ; Crégut (Pierre), 1670-1685.

2<sup>e</sup> série. Ollier (Jean), 1600-1602 ; Bruni, 1601 ; Quinson (Samuel), 1604-1607 ; Le Faucheur (Michel), 1607-1612 ; Moze (Jean), 1612-1622 ; Giral, 1622 ; Vinay (Alexandre de), 1622-1670, prêté à Lyon en 1623 et 1662 ; Accaurat (Paul), 1670-1672.

2. LE CHAMBON — SAINT-VOY (*Les Vastres, Saint-Romain-le-Désert, Devesset, Rochepaule et Saint-André-des-Effengeas*).

Ces deux Eglises n'en formèrent qu'une seule sous le régime de l'édit de Nantes.

Au commencement de l'hiver de 1638, le célèbre missionnaire jésuite François Régis donna diverses prédications au Chambon et dans les villages environnants, et, d'après son biographe d'Aubenton, il aurait ramené au catholicisme un grand nombre de protestants, notamment Louise de Romezins, du Chambon, demeurant à Montregard, dont le père et le grand-père étaient seigneurs de la terre de Mazaud. Elle vécut plus de quatre-vingts ans, et, le 10 octobre 1702, époque où s'instruisait le procès de la canonisation du missionnaire, elle déposa en sa faveur.

Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de 1601, Saint-Félix et Du Faur, maintinrent l'exercice de la religion réformée au Chambon et à Saint-Voy; mais les commissaires de 1665, Bezons et Peyremales, se partagèrent à son sujet, et, avant que leur partage fût vidé par le conseil du roi, l'intendant Henry D'Aguesseau, poussé par le curé de Tence, supprima subitement l'exercice le 7 (ou le 6) mars 1679, sous prétexte que les protestants avaient manqué de respect à son hoqueton. Il ne donna pas même à ces derniers le temps de préparer leur défense. Les deux temples furent condamnés à être démolis par le même arrêt.

Le 18 septembre 1677, trois ou quatre habitants réformés de Saint-Voy se rendirent à Yssingeaux pour abjurer leur religion dans l'église du lieu.

Un procès-verbal de Louis L'Evesque, sieur de La Rocque, prévôt des maréchaux du Puy, nous apprend qu'un mandat d'arrestation fut lancé le 5 octobre 1678 contre le sieur Mosle, protestant du Chambon, qui s'était révolté à l'occasion de diverses sentences rendues contre ses coreligionnaires. Le prévôt, s'étant rendu à Tence auprès du curé du lieu, lui communiqua un ordre de l'intendant D'Aguesseau, en date du 27 mars 1683, lui enjoignant de le consulter sur les moyens de se saisir de Mosle. Nous ignorons ce qui fut convenu entre eux, mais le prévôt, étant allé au Chambon, le 20 avril suivant, avec neuf archers, se présenta devant la maison de Mosle, située à cinq cents pas du village, et y fut reçu à coups de fusil. Les archers, forçant la palissade qui en-

tourait ladite maison et pénétrant dans le rez-de-chaussée, reçurent de nouveaux coups de feu à travers des trous pratiqués dans le plancher du premier étage. L'un d'eux tomba mort et l'autre fut blessé. A ce moment, survinrent quelques personnes qui crièrent à Mosle : « Courage, courage ! » pendant que deux à trois cents autres accouraient en armes pour envelopper les archers, qui, voyant le danger, se retirèrent. La troupe acheva le blessé et brûla son corps dans un four avec celui de son compagnon. Elle se saisit ensuite d'une maison forte et y mit une garnison de cinquante fusiliers. Nous ignorons les suites de cette affaire. L'intendant du Languedoc, qui était, quelques mois plus tard, au Puy, s'y rendit peut-être pour faire une enquête (Arch. nat., TT, 34).

*Les Vastres, Saint-Romain-le-Désert, Devesset, Rochepaule, et Saint-André-des-Effengeas*, Eglises situées dans le Vivarais, se rattachaient au Chambon et à Saint-Voy.

Le synode de Vallon du 26 novembre 1681 examina la question de savoir si Le Chambon et Saint-Voy ne seraient pas réunies au Cheylard pour la contribution des deniers du ministère.

Pasteurs : Bonnefoi, 1562-1574, à Saint-Voy ; Cotte, 1596, à Saint-Voy ; Villon (Joseph), 1617-1626, au Chambon ; Faucher (Antoine), 1637-1654, à Saint-Voy ; 1670-1671, au Chambon ; Blanc (David), 1654-1657, au Chambon ; Blanc (Jacques), son fils et son aide, 1654-1657, idem ; Meissonnier (Isaac), 1659-1660 et 1671-1672, au Chambon ; La Cou (Siméon de), 1660, à Saint-Voy ; Cotte le fils, 1664-1670, à Saint-Voy ; Tournes (Jean de), 1664, au Chambon ; Homel (Jean) le jeune, 1668-1669, au Chambon ; Terrasson (Abraham), 1672-1674, au Chambon ; Reboulet (Paul), 1677, à Saint-Voy.

### 3. BOULIEU.

L'Eglise de Boulieu fut unie pendant quelque temps (1600-1607) à celle d'Annonay, mais elle forma ensuite une Eglise particulière et eut des pasteurs en propre.

En 1644, l'Eglise de Saint-Etienne-en-Forez se rattacha à celle de Boulieu avec le consentement du Vivarais et du Forez, mais ce ne fut que temporairement, car Saint-Etienne, qui fut adjointe, à une autre date, à l'Auvergne, finit par être incorporée à la Bourgogne. Voyez l'Avant-propos.

Depuis quatre-vingt ans, les habitants des deux religions de

Boulieu vivaient en bonne harmonie et le conseil communal était mi-partie protestant et mi-partie catholique, quand des brouillons en firent exclure les protestants en 1663. Ces derniers en appelèrent à la chambre de l'édit de Castres, mais le procureur général du parlement de Toulouse, contrairement à la teneur de l'édit de Nantes, assigna les parties devant cette cour souveraine. Les protestants se rendirent à l'assignation comme les catholiques, mais uniquement pour déclarer qu'on ne pouvait les empêcher d'être jugés à Castres. Nonobstant cela, le parlement défendit aux parties, par arrêt du 4 juin 1663, de se pourvoir ailleurs que devant lui et condamna les protestants, parce qu'ils s'étaient déjà pourvus devant la chambre de l'édit, à une amende de 75 livres et aux dépens, qui s'élevaient à 448 livres 2 sols. Ces derniers en appelèrent au conseil du roi et lui demandèrent que, sans s'arrêter à l'arrêt du parlement de Toulouse, il voulût bien renvoyer les parties à Castres, sinon retenir lui-même la cause et décider que les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de la province du Languedoc en jugeraient. Dans leur requête ils se fondaient sur les articles 34 et 32 de cet édit, sur l'animosité que le parlement de Toulouse avait de tout temps nourrie contre eux et sur ce que le jugement de leur cause rentrait dans les attributions desdits commissaires exécuteurs. Nous ignorons la suite de cette affaire (*Factum pour les habitants de la ville de Boulieu*, s. l. ni. d.).

Le 15 mai 1674, ces derniers, qui étaient Bezons et Peyremalles, rendirent un jugement de partage touchant l'exercice de la religion réformée à Boulieu. Le commissaire catholique, Bezons, opina pour qu'il fût supprimé. Il se fondait sur ce qu'il n'y avait pas plus de douze maisons qui en demandaient le maintien. Les protestants de Boulieu possédaient un temple.

Les catholiques, réunis en assemblée communale, avaient imposé plusieurs contributions sur leurs concitoyens protestants à l'effet de payer les dettes qu'ils avaient eux-mêmes contractées pour la construction et réparation de leur église et autres dépenses, dont les protestants étaient exemptés en vertu des édits et déclarations du roi. Pour obtenir justice, ces derniers se pourvurent devant la cour des aides et finances de Montpellier, qui les déchargea desdites contributions, mais sans leur concéder le droit de se faire restituer les sommes qu'ils avaient déjà versées. Ils en appelèrent au conseil du roi (1678), qui les débouta, sans doute, de leur plainte.

Pasteurs : Vinyer, diacre, 1576; Gaillard (François), 1582 (18 février); Quinson (Samuël), 1600-1604; Dugas (Isaac), 1609-1635; Ducros (Zacharie), 1635; Dauphin (Timothée), 1642-1643; Marchand, 1652-1654; Conin (Jean), 1656-1657; Homel (Jean) le jeune, 27 janvier 1658; Blanc (Jacques), 13 octobre 1658; Tournes (Jean de), 1663-7 avril 1664; Lacou (Siméon de), 4 décembre 1664-1665; De Vinay (Alexandre de) le fils, 1660-1662; derechef, 1681; Grimaudet (David), 1665-1675; Bourget (Antoine), 1675-1681.

4. DESAIGNES (*Retourtour, Saint-Agrève, La Bâtie-d'Andaure, Mounens, Cluac, Saint-Prix, Lamastre, Macheville et Saint-Julien-Boutières*).

Un arrêt du conseil du roi du 13 décembre 1683 ordonna la démolition du temple de Desaignes et la sentence fut exécutée le 10 (ou le 20) janvier suivant. L'édifice avait douze toises de long, quatre et demi de large, dix de haut jusqu'à la voûte, qui était à plein ceintre. Aux deux tiers de la hauteur s'élevait une tribune formée par une voûte de berceau de quatre toises de haut. Les murs extérieurs étaient soutenus par quatre contreforts, épais de plus de trois pieds et construits en pierre d'appareil de granit blanc. Le monument avait été d'abord un temple romain, puis une forteresse (1).

Les annexes de Desaignes étaient : *Retourtour* (commune de Lamastre), qui lui fut unie pour l'entretien du ministère par le synode de Desaignes de 1675; et *Saint-Agrève*, où le célèbre missionnaire jésuite François Régis donna des prédications fin novembre 1635. D'après Daubenton, son biographe, les habitants de ce lieu, tant protestants que catholiques, vivaient dans une grande ignorance et étaient adonnés à l'ivrognerie. A la voix du missionnaire, une grande transformation morale se serait opérée dans leur sein.

Il y avait aussi des protestants à *La Bâtie-d'Andaure, Mounens, Cluac, Saint-Prix, Lamastre, Macheville* (commune de Lamastre) et *Saint-Julien-Boutières*.

Pasteurs : Salvay (Jérôme de), vers 1589; La Blachière (Jean de), 1596; Trembley (Jacques), 1603; Tardy (Marcellin), 1615-

(1) Matthieu Duret, *Notes pour servir à l'histoire d'Annonay* (ms).

1657; Agussi (Jean), 1657-1660; Bourget (Antoine), 1664-1675; Romieu (Gabriel de), 1678; Brunier (Pierre), 1678-1681; Grimaudet (David), 1681-1683.

Pasteur de Macheville : André Ducros, 1562.

5. VERNOUX (*Saint-Basile, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Julien-le-Roux*).

En 1654, l'Eglise de Vernoux ayant eu à souffrir de diverses vexations et violences de la part des catholiques, le synode de la province, assemblé dans ce lieu cette même année, l'invita à faire faire des informations par la chambre de l'édit de Castres.

Vers 1670, noble François de Sanglier poursuivit criminellement comme relapse, devant le siège présidial de Valence, Jeanne Achard, qui, depuis sa conversion au catholicisme, assistait au prêché des ministres (*Invent. des archiv. de la Drôme*, B, 275). Nous ignorons l'issue du procès.

En 1678, le curé de Vernoux fit assigner les protestants du lieu devant le sénéchal de Nîmes à l'effet de contribuer, aussi bien que les catholiques, à la construction de son presbytère. Le synode provincial, réuni à Vernoux cette même année, engagea l'Eglise à consulter celle de Soyons, qui était chargée de centraliser les réclamations des protestants de la province et de donner des directions aux plaignants.

Le temple de Vernoux fut détruit par les soldats du duc de Noailles dans le mouvement insurrectionnel de 1683, avant que parût l'arrêt du conseil du roi du 28 mai 1684, qui en ordonnait la démolition.

Dans le dernier quart du dix-septième siècle, mille protestants environ se réunissaient à Vernoux pour la célébration du culte.

Jusqu'en 1657, Vernoux et Châteauneuf-lès-Vernoux ne formèrent qu'une seule et même Eglise, et le pasteur résidait tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre.

Le 26 juillet 1660, des informations furent faites contre Jacques de Vernet, de Vernoux, accusé d'avoir tenu des « propos scandaleux » dans une église catholique. Son dossier ne nous apprend pas s'il fut condamné (*Archiv. de l'Hérault*, C. 161).

Les adjointes de Vernoux étaient *Saint-Apollinaire-de-Rias* (1649 et 1672), *Saint-Basile, Saint-Julien-le-Roux* (1657).

Saint-Apollinaire et Saint-Basile réunies formèrent à plusieurs



reprises une église distincte, et le pasteur demeura tantôt dans le premier lieu, tantôt dans le second.

Sur Vernoux, voy. aussi p. 461.

Pasteurs : Jehan Castavede, 1562; Mercier (Antoine), 1590-1598; Blanc (Daniel), avant 1617; Blanc (David), 1617-1620, à Châteauneuf; 1620-1626, à Vernoux; 1626, à Châteauneuf; 1637-1652, à Vernoux; Janvier (Pierre), 1653; Jullien (Jean), 1657-1659; Dauphin (Timothée), 1669; Blanc (Jacques), 1670-1672; Bermond (Isaac), 1677-1683.

Pasteurs de Saint-Apollinaire et de Saint-Basile réunies : Faucher (Antoine), 1603, à Saint-Apollinaire; Julien (Jean), 1653-1656, à Saint-Basile.

Pasteur de Saint-Julien-le-Roux, d'après une tradition : Homel (Isaac), 1641-1643.

#### 6. CHATEAUNEUF-LÈS-VERNOUX (*Saint-Barthélemy-le-Pin, Deslières et Montreynaud*).

Cette église fut unie à Vernoux jusqu'en 1657, et le pasteur résidait tantôt à Vernoux tantôt à Châteauneuf.

De 1657 à 1659, elle eut pour adjointe *Saint-Barthélemy-le-Pin* et put entretenir un pasteur. En 1659, elle fut de nouveau réunie à Vernoux, mais disjointe encore en 1670 et eut un pasteur particulier, à qui elle donnait 250 livres de gages. Pour la faire subsister, le synode de Baix de 1671 lui conserva *Saint-Barthélemy-le-Pin* et lui adjoignit *Saint-Apollinaire-de-Rias*, rattachée auparavant à Vernoux. Le synode de Desaignes de 1675 lui donna aussi *Pierregourde*, qui avait formé une Eglise particulière, unie à Beauchastel. Enfin, le synode de Baix 1677 décida que *Deslières* et *Montreynaud* (commune de Saint-Basile) contribueraient à l'entretien de son pasteur, et le synode de Vallon de 1681 prit la même détermination au sujet de *Macheville*, dépendante auparavant de Desaignes.

En 1674, Châteauneuf était sans pasteur. Le synode du Cheylard, réuni cette même année, lui en promit un pour l'année suivante.

Son temple fut démoli par les soldats du duc de Noailles dans le mouvement insurrectionnel de 1683.

Pasteurs : Blanc (Jacques), 1657-1659; Reboulet, dit cadet, 1670-1671; Dejean (Abraham), 1672; Dauphin (Timothée), 1678;

Terrasson (Abraham), 1681; Reboul (François), 1681-1683; Borrel, 1683.

7. LE CHEYLARD (*Saint-Julien-la-Brousse, Saint-Christol, Arric, Saint-Barthélemy-le-Meil et Saint-Michel-le-Rance*).

Le 7 août 1624, le duc de Ventadour, qui persécutait les protestants du Cheylard depuis 1621, ordonna la démolition de leur temple. Rasé en août 1625, il fut reconstruit après l'édit de grâce de juillet 1629 et de nouveau détruit en 1683 par les soldats du duc de Noailles à la suite du mouvement insurrectionnel de cette même année. Le conseil du roi en ordonna la démolition après coup par arrêt du 28 mai 1684.

L'exercice demeura interrompu au Cheylard de 1624 à 1626. A cette dernière date, les protestants, dans un cahier de plaintes adressé au roi par leurs députés généraux en cour, demandèrent que l'exercice fût rétabli partout où il avait été supprimé. Louis XIII répondit, le 26 juillet 1626, qu'il avait toujours eu l'intention de faire rétablir l'exercice « aux lieux où il était établi suivant l'édit de Nantes avant l'année 1620, » et il donna des ordres dans ce but. Ce même cahier contenait une demande spéciale relative au temple du Cheylard. Le roi renvoya l'affaire à la chambre de l'édit de Béziers, « nonobstant l'évocation » (*Décisions royales*, p. 139, 140, 148, 149.)

En 1628, tous les habitants du Cheylard étaient protestants et, dans le dernier quart du dix-septième siècle, il s'y réunissait, pour la célébration du culte, mille à douze cents fidèles.

Le célèbre missionnaire jésuite François Régis donna des prédications au Cheylard au commencement de l'année 1635 et, s'il faut en croire son biographe Daubenton, il « ramena un grand nombre de protestants au catholicisme. »

Vers 1673, le comte de La Motte-Brion et de Vachères ayant troublé l'exercice de la religion réformée au Cheylard, les habitants protestants du lieu prièrent les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremale, de lui intimer l'ordre d'avoir à cesser ses violences.

Lorsque le pasteur du Cheylard, Jean Cluzel, qui, après le mouvement insurrectionnel de 1683, avait abjuré le protestantisme pour sauver sa vie, pria des pasteurs, réfugiés en Suisse comme lui, de le rétablir dans le ministère, les anciens de son consistoire

furent consultés et consentirent à son rétablissement « sur la connaissance, » disaient-ils, « que nous avons de sa repentance et bonne conversation. » Ces anciens s'appelaient de Durand, de Pierregourde, Le Combalu, Luzel, Saurin, Molle (*Bulletin de la Société*, etc., t. X, p. 328).

Les lieux qui contribuaient à l'entretien du ministère au Cheylard étaient : *Saint-Julien-la-Brousse* (synodes de Vals 1673 et de Desaignes 1675); *Saint-Christol*, pour un quart (synodes de Chalencou 1672 et de Vals 1674); les *domaines de Chamblas, Lascours* (commune de Saint-Genest-Lachamp) et *Guèze* (synodes de Vals 1673 et de Desaignes 1675). Il y avait aussi des protestants à *Arric, Saint-Barthélemy-le-Meil* et *Saint-Michel-la-Rance*.

Sur Le Cheylard, voy. aussi p. 332 et 343.

Pasteurs : Arnaud (Jean), 1596; Davin, 1581; La Blachière (Jean de), 1601; Dauphin (Clément), 1603; Jacornas (Nicolas), avant 1626; Richard (Daniel), 1619-1631; Broussot, 1639; Prunet, 1646-1649; Sonory, 1654-1657; Bermond (Isaac de), 1657; Du Toit, 1657; derechef 1669-1670; Cheminas, 1660; Janvier (Pierre), 1671-1676; Cluzel (Jean), 1677-1683; Brunier (Pierre), 1681-1683.

#### 8. BOFFRES --- LA BATIE DE CRUSSOL (*Saint-Sylvestre, Champis, Saint-Didier-de-Crussol, Saint-Romain-de-Lerp et Grozon*).

Ces deux Eglises furent longtemps unies sous l'édit de Nantes, et le pasteur résidait tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. A partir de 1660 elles formèrent deux Eglises distinctes, ayant chacune un pasteur particulier.

En 1654, *Boffres* ayant à souffrir de diverses violences et vexations de la part des catholiques, le synode de Vernoux, assemblé cette même année, l'invita à faire faire des informations par la chambre de l'édit de Castres. En 1675, le consistoire de Nîmes accorda un secours de onze livres à l'église qui avait beaucoup souffert d'un incendie. Son temple fut démoli par les soldats du duc de Noailles à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, avant que le conseil du roi, par son arrêt du 28 mai 1684, eût ordonné sa démolition.

Quant à *La Bâtie*, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, se partagèrent à son sujet le 5 novembre 1669. Bezons, faisant droit à la requête du syndic du

clergé du diocèse de Valence, opina pour la suppression de l'exercice et la démolition du temple. En 1678, l'Eglise eut à souffrir de divers empêchements apportés aux visites des malades protestants et aux enterrements. Le pasteur Durand fut lui-même l'objet de certaines voies de fait. Le synode de Vallon, réuni cette même année, ordonna au consistoire du lieu de faire informer sur ces violences « pour en poursuivre la réparation par voie de justice. » Le temple fut démoli par les soldats du duc de Noailles en 1683, et le conseil du roi le condamna après coup à être rasé le 28 mai 1684.

Il y avait aussi des protestants à *Saint-Sylvestre*, *Champis*, *Saint-Didier-de-Crussol*, *Saint-Romain-de-Lerp* et *Grozon*.

Sur Boffres, voy. aussi p. 463.

Pasteurs : Escomel (François), 1594-1595, à La Bâtie ; Ollivier (Jean-Baptiste), 1595-1599, idem ; Pierre (Pierre de), 1614-1646, à Boffres ; Marchat (Pierre), 1613-1617, idem ; La Marque (Bertrand de), 1646-1659, idem.

Pasteurs de Boffres : Durand (Abraham), 1660-1668 ; Reboul (Jean), 1669-1683.

Pasteurs de La Bâtie : Reboul (Jean), 1657-1668 ; Durand (Abraham), 1669-1683.

#### 9. SOYONS — CHARMES — VALENCE (*Saint-Georges*, *Saint-Marcel-de-Crussol*, *Toulaud*, *Saint-Péray* et *Gulherand*).

Les premiers exécuteurs de l'édit de Nantes en Vivarais, Fondriac et Du Bourg, maintinrent en 1601 l'exercice de la religion réformée à Soyons.

Le 12 septembre 1604, l'Eglise, qui était pour lors dépourvue de pasteur, conclut un accord avec celle de Beaumont, en Dauphiné, pour que son pasteur, Michel de Mercure dit Salaves, lui donnât quelques prédications.

Le 23 février 1605 elle avait pu se pourvoir, et s'engagea, unie à Charmes, à assurer trois cents livres de gages au pasteur Antoine Mercier, mais à la condition que ce dernier résiderait à Charmes.

Pendant la troisième guerre de religion du dix-septième siècle, les soldats du duc de Montmorency abattirent le temple de Soyons lorsqu'ils s'emparèrent de cette place, en mars 1629. Après les amnisties royales des 29 mai et 28 juin 1629 accordées

au Vivarais, les habitants de Soyons, dont les deux tiers appartenaient à la religion réformée et étaient riches, reprirent leurs exercices religieux, et furent incorporés au Vivarais par les synodes du Cheylard de 1630 et de 1642. L'intendant du Languedoc, par son ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1633, défendit bien ces exercices, mais il ne fut pas écouté, malgré une ordonnance du roi du 9 juillet 1642, qui enjoignait au lieutenant criminel du présidial de Valence de se transporter sur les lieux pour informer contre les délinquants. Le procès-verbal de ce dernier fut signé le 16 octobre suivant.

Sans se laisser arrêter par ces mesures, les protestants de Soyons se mirent même à reconstruire leur temple. Le curé du lieu, Bernard, s'y étant opposé le 24 septembre 1641, les protestants se pourvurent devant la chambre de l'édit de Castres qui, le 7 février (ou le 15 janvier) 1642, sur l'avis de Thomas d'Escorbiac, conseiller et commissaire député, autorisa les plaignants à continuer la construction de leur temple. L'intendant du Languedoc appela de cette sentence au conseil du roi qui, le 4 avril 1645, renvoya de nouveau les parties devant la chambre de Castres. Il est vraisemblable que celle-ci ne fit que confirmer sa première sentence, et que l'intendant ou le curé Bernard en appelèrent de nouveau au conseil du roi, car ce dernier renvoya l'affaire devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales. L'ayant appris, le syndic du clergé du diocèse de Valence leur demanda par requête la suppression de l'exercice de la religion réformée à Soyons et la démolition du temple. Les commissaires se partagèrent sur la question. Bezons, le commissaire catholique, opina dans le sens du syndic du clergé, quoique les protestants de Soyons jouissent de l'exercice depuis plus de soixante et dix ans.

Le conseil du roi, se fondant sur ce que Soyons avait été pris par les armes pendant les dernières guerres, vida le partage des commissaires, le 7 septembre 1682, en prononçant l'interdiction de l'exercice et la démolition du temple. L'arrêt fut signifié le 13, et, comme les protestants étaient condamnés par celui-ci à démolir eux-mêmes leur lieu de prière, ils écrivirent à Aymard Dessaignes, chargé de veiller à l'exécution de l'ordre du roi, que, ne pouvant eux-mêmes abattre une maison où ils s'assemblaient pour invoquer le nom de Dieu et prier pour la prospérité de Sa Majesté royale, ils consentaient à ce que, conformément à l'arrêt du roi, ledit

commissaire fit lui-même procéder à cette démolition par qui et quand bon lui semblerait, déclarant qu'ils n'y feraient aucune opposition.

Soyons avait pour adjointes Charmes et Valence.

*Charmes* était une Eglise importante. Le pasteur de Soyons y résida souvent. Les premiers commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Fondriac et Du Bourg, y maintinrent l'exercice de la religion réformée en 1601, malgré l'opposition des catholiques qui en demandaient la suppression. Les commissaires de 1623, Lacroix et Chabreilles, confirmèrent leur sentence. Cette fois les catholiques ne firent aucune opposition. Les troisièmes commissaires, Bezons et Peyremales, rendirent, au contraire, le 8 novembre 1669, un jugement de partage, que le conseil du roi vida le 26 novembre 1682, en supprimant l'exercice.

Le pasteur Isaac Homel avait envoyé à ce propos un mémoire pressant au ministre d'Etat, le marquis de Châteauneuf. Il exposait que, si l'exercice était supprimé à Charmes, comme il l'avait été à Soyons, il serait « errant et vagabond, » et arraché d'une position, où il avait rendu quelques services au roi et à l'Etat pendant les guerres de la minorité de Louis XIV, et la révolte de Roure, de 1670. Il pria en conséquence le ministre de ne juger Charmes qu'après sa mort, afin qu'il pût y exercer encore son ministère et subsister; que si cette proposition ne lui agréait point, il demandait que les protestants de Valence fussent distraits de Soyons, et rattachés à Beaumont, en Dauphiné. Il deviendrait ainsi le second pasteur de cette Eglise, mais sans conséquence pour les autres Eglises, car l'arrêt du roi du 24 novembre 1641 défendait de nommer plusieurs ministres dans les lieux qui, jusque là, n'en avaient eu qu'un seul. Le mémoire d'Homel, daté du 26 novembre 1682, n'arriva pas à Châteauneuf en temps utile, car c'est ce même jour que l'Eglise de Charmes fut condamnée. Il est vraisemblable aussi bien que le ministre n'y aurait pas fait droit.

Quant à *Valence*, qui ne put jamais jouir du droit d'exercice sous le régime de l'édit de Nantes, elle était adjointe, en 1605, à Soyons. En 1609, le Vivarais demandait leur séparation, et le Dauphiné leur union. Le synode général de Saint-Maixent, de 1609, devant qui l'affaire fut portée, décida que le pasteur François Murat, qui était pasteur des deux Eglises à la fois, dépendrait de la province du Vivarais, en attendant que les protestants de

Valence eussent obtenu le droit d'exercice. Le synode national de Privas, de 1612, maintint l'union des deux Eglises, mais Valence devint une simple annexe de Soyons. De nouveaux tiraillements ayant eu lieu, le synode national de Charenton, de 1631, chargea la province du Languedoc d'examiner la question; et, sur son rapport, le synode national d'Alençon, de 1637, maintint l'union des deux Eglises, confirmée également par le synode général de Loudun de 1659, qui déchargea Valence de toutes les contributions qui lui avaient été imposées par le Dauphiné, sauf de celle qui était destinée à soutenir l'Académie de Die (Voy. pour plus de détails sur Valence, Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 264-268).

Les Eglises de *Toulaud*, *Saint-Marcel-de-Crussol*, *Saint-George* et *Saint-Péray*, furent adjointes à celle de Soyons par le synode d'Annonay de 1670, mais l'exercice y avait cessé quand parut la déclaration royale du 2 décembre 1634, qui défendait aux ministres du Languedoc, et tous autres, de présider aucun exercice de leur religion en dehors du lieu de leur résidence.

Il y avait aussi des protestants à *Guilherand*.

Pasteurs : Blanchard (Baptiste), 1576-1578, résidant à Charmes; Escomel (François), 1583-1592; Bénistan, 1596; Mercure dit Salave (Michel de), 1596-1597; derechef, 1605-1607; Ollivier (Jean-Baptiste), 1598-1601; Arnaud (Jean), 1603, à Soyons; Mercier (Antoine), 1605, à Charmes; Murat (François), 1609-1610; derechef, 1612-1614; Agard (David), 1615-1626; Imbert (Jean) fils, 1630, à Charmes; Laurens (Jean), 1637-1642; Homel (Isaac), 1644-1683, tour à tour à Soyons, Charmes, Valence, Toulaud. — Aides d'Homel : Villard (Pierre), 1664, à Soyons; Laget (Jean), 1670-1673, à Soyons; Grimaudet (David), 1677-1678, à Charmes.

#### 10. BOUCIEU-LE-ROI — SAINTE-MARGUERITE (*Colombier-le-Jeune*, *Le Crestet*, *Gilhoc*, *Empurany* et *Monteil*).

Ces deux Eglises étaient unies, mais, n'ayant pas prospéré sous l'édit de Nantes, elles furent rattachées à Boffres, et même, dans le dernier quart du dix-septième siècle, l'exercice y cessa, parce que les protestants n'étaient pas en situation de payer leur quote-part des gages d'un pasteur. Ils se réunissaient dans une maison particulière.

Quoique leur droit à l'exercice fût incontestable, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de 1669, Bezons et Peyre-males, se divisèrent à son sujet, et le partage ne paraît pas avoir été vidé par le Conseil du roi.

Il y avait aussi, à *Colombier-le-Jeune*, des protestants qui intentèrent, en 1641, un procès devant le siège présidial de Valence aux consuls du lieu, qui leur refusaient un lieu de sépulture pour leurs morts (*Invent. des arch. de la Drôme*, B, 102).

*Le Crestet*, *Gilhoc*, *Empurany* et *Monteil* renfermaient également des protestants.

Pasteurs : Gaillard (Jean-François), 1576 ; Arnaud (Jean), 1582-1584 ; Mercier (Antoine), 1599 ; Reboul (Jean), 1657-1659, résidant à Boffres.

11. PIERREGOURDE — BEAUCHASTEL (*Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte, les îles de La Voulte, Rompon, Laval, Les Fontis-du-Pouzin, Royas et Bruzac*).

En janvier 1601, la dame de Pierregourde (1) demanda à contribuer à l'entretien du ministère dans ce lieu.

En 1654, l'Eglise pria le synode de Vernoux, réuni cette même année, d'obliger Beauchastel et ses annexes à contribuer à l'entretien du ministère à Pierregourde et à la construction du temple, bâti au quartier du Bousquet. Le synode, accueillant sa requête, députa un pasteur et un ancien pour veiller à l'exécution de la sentence.

Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyre-males, rendirent, le 4 novembre 1669, un jugement de partage sur l'exercice de la religion réformée à Pierregourde, quoiqu'elle en jouit depuis un temps immémorial. Le commissaire catholique, Bezons, se conformant à la requête du syndic du clergé de Valence, demanda que l'exercice fût supprimé et le temple démoli. Le Conseil du roi vida le partage en condamnant l'exercice et le temple le 26 septembre 1682.

A Pierregourde furent adjointes, en divers temps, les Eglises

(1) Probablement Claudine de La Marette, veuve du second François de Barjac, seigneur de Pierregourde.



suivantes : *Saint-Laurent-du-Pape*, *La Voulte*, *Les îles de La Voulte*, *Rompon*, *Laval* et *Les Fonts-du-Pouzin*.

*Beauchastel*. Michel Levrier, châtelain de ce lieu, fit un don, en 1609, pour ériger un temple dans cette Eglise ; mais nous ignorons s'il fut construit. Les commissaires sus-nommés rendirent un jugement de partage au sujet de l'exercice de *Beauchastel*.

*Saint-Laurent-du-Pape* fut unie, croyons-nous, à *Pierre-gourde* pendant toute la durée de l'édit de Nantes. A la veille de la Révocation, en 1685, elle lui était pour sûr annexée.

Sur *La Voulte*, voy. p. 464.

*Les îles de La Voulte* (autrement dit du Rhône). Les habitants protestants de la religion réformée qui les habitaient demandèrent au synode national de Loudun de 1659 l'autorisation de se séparer de *La Voulte* pour s'unir à l'Eglise de *Livron* en Dauphiné. « Plusieurs membres de l'Eglise de *Livron*, » disent les actes de ce synode, « les appuyèrent dans leur demande. Les députés du Dauphiné furent priés de donner leur jugement en ce cas, et ils répondirent qu'ils n'avaient point ordre de s'y opposer, mais les députés du Vivarais furent contraires à cette demande des habitants des îles de *La Voulte* et du consistoire de *Livron*. Sur tout ce débat, le synode, ne voyant pas que cette affaire fût encore assez éclaircie pour pouvoir être décidée, la renvoya au synode provincial du bas Languedoc. »

Nous ignorons la décision que prit le synode du bas Languedoc, mais nous pensons qu'il dut éprouver quelque embarras à se prononcer, car le Vivarais et le Dauphiné se disputaient, de temps immémorial, les îles de *La Voulte*, dont la configuration variait suivant les diverses crûes du Rhône, qui, n'étant pas endigué à cette époque, rejetait ces îles tantôt vers le Vivarais, tantôt vers le Dauphiné. L'administration supérieure elle-même fut souvent embarrassée pour trancher équitablement la question.

Il y avait aussi des protestants à *Royas* et à *Bruzac*.

Pasteurs : *Barbier*, 1571 ; *Escomel* (François), 1592-1593 ; *Hosty* (Siméon d'), 1649 ; *Chamier* (Daniel), 1650-1655 ; *Blanc* (Daniel) le jeune, 1657, à *Beauchastel* ; 1657-1681, à *Pierre-gourde*.

12. CHALANCON (*Saint-Jean-Chambre, Silhac, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Maurice-sous-Chalancon*).

Dans le dernier quart du dix-septième siècle, huit à neuf cents protestants se réunissaient à Chalancon pour la célébration du culte.

Son temple fut démoli par les soldats du duc de Noailles, le dimanche 26 septembre 1683, à la suite du mouvement insurrectionnel de cette même année. Ils brûlèrent la Bible, et la cloche fut transportée au château du marquis de La Tourette.

Vers le même temps, Chalancon avait pour annexes : *Saint-Jean-Chambre, Silhac* (unie d'abord à Vernoux, 1671) et *Saint-Michel-de-Chabrilanoux*. Cette dernière Eglise eut pendant quelque temps un pasteur particulier.

La réparation du temple de Saint-Michel ayant occasionné de grandes dépenses à l'Eglise en 1678, le synode de Vernoux, réuni cette même année, l'autorisa à prélever, sur sa contribution pour l'entretien du ministère, une somme de 36 livres, qui servirait à payer le lecteur chargé de faire les prières publiques.

Les temples de ces trois Eglises furent démolis par les soldats du duc de Noailles, à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, avant que le Conseil du roi prononçât après coup leur rase-ment, le 28 mai 1684.

Il y avait aussi des protestants à *Saint-Maurice-sous-Chalancon*.

Pasteurs : Mercier (Antoine), 1603 ; Renvoy (David), 1617-1620 ; Laurens (Jean), 1626 ; La Motte (Antoine de), 1637 ; Dauphin (Timothée), 1654-1659 ; Chanal (David de), 1659-1660 ; Bourget (Antoine), 1662-1664 ; Dumont, 1664 ; Galland, 1669 ; Ducros, 1669 ; Blanc (Théophile), 1672-1683 ; Audoyer (Pierre), 1681-1683 (surnuméraire).

Saint-Michel-de-Chabrilanoux. — Pasteur : Dauphin (Timothée), 1664.

## II. — COLLOQUE DE PRIVAS.

### I. PRIVAS.

Les protestants de cette Eglise ayant eu beaucoup à souffrir de la reddition de Privas au duc de Montmorency, le 30 avril 1620, prièrent le synode national d'Alais, réuni cette même année, de

leur venir en aide. « Les magistrats, les consuls et le consistoire de la ville de Privas, » lit-on dans les actes de ce synode, « ayant représenté, tant par lettres que par le rapport du sieur Tavernol, ancien et député de leur part, les grandes pertes, les incommodités et les afflictions qui leur sont survenues depuis le décès de M. de Chambaud, qui les réduisent aujourd'hui dans un pitoyable état et très digne de compassion, selon qu'il est aussi déclaré par des lettres du synode et l'assemblée provinciale du Vivarais, requérant quelque charitable secours afin qu'une Eglise si considérable ne soit pas entièrement désolée; — la Compagnie a ordonné que ladite Eglise de Privas recevra présentement la somme de 600 livres, et que toutes les Eglises du royaume seront exhortées par tous les députés de cette assemblée, quand ils seront de retour dans leurs provinces, d'ouvrir les entrailles de leur compassion pour subvenir aux besoins de ladite Eglise de Privas pour une collecte générale telle qu'elles jugeront à propos de la faire entre elles, dont les deniers seront envoyés aux Eglises de Lyon et de Nîmes, qui les feront remettre à celle de Privas. »

Après l'incendie et le sac de Privas, en 1629, et la déclaration du roi, qui bannissait ses habitants de leurs foyers, ceux-ci célébrèrent leur culte en plein air dans les environs de la ville, aux lieux de La Collière et de Gratenat.

Rappelés dans leur cité en 1632 par le maréchal de Marion pour défendre la cause de Louis XIII contre Gaston d'Orléans son frère, qui avait levé l'étendard de la révolte, le roi, en récompense de leur fidélité et de leur dévouement, leur permit l'année suivante, sur leur requête (1), de s'établir à Privas et de rebâtir leurs maisons; mais ils n'osèrent y recommencer leurs exercices religieux que le dimanche 4 août 1642, et les firent dans une étable appartenant aux sieurs Liotard et Crespin.

En 1634, leur seigneur catholique, Charles de Senecterre, marquis de Châteauneuf, dans un but de prosélytisme, donna aux Récollets l'emplacement du château de Privas, les matériaux qui en restaient, la fontaine du château, la faculté de puiser de l'eau à celle de la ville, et la terre et curtilage, situés derrière le château, pour qu'ils pussent y bâtir un couvent et faire un jardin (Mamarot, *Invent. somm. des arch. de l'Ardèche*, B, 97).

(1) Signée par F. Laurens, Garnier, de Conches, Ladreyt, Juers, Faye, Bérilaud, de La Selle, Bachier, de Conches, Augier, Etienne Duc.

L'année suivante, le célèbre missionnaire jésuite François Régis donna plusieurs prédications de controverse à Privas. S'il faut en croire son biographe Daubenton (p. 72), un certain nombre de protestants se convertirent à sa parole.

Une enquête catholique de 1642, partant suspecte, portait en substance ceci : Les deux tiers des habitants de Privas sont protestants et riches. Plusieurs catholiques, qui étaient venus s'établir dans la ville, ont été expulsés. Le prêche a été rétabli. Les protestants perçoivent les revenus ecclésiastiques, ceux de l'hôpital, du collège et de la maladrerie. Avec ces revenus, ils subviennent aux frais de leur culte, et entretiennent un maître d'école. Les catholiques n'ont pu garder le leur à cause des vexations qui lui étaient faites. Les prêtres ne sont pas en sûreté, et ils ont à subir de mauvais traitements. La justice est rendue avec partialité. Le marquis de Châteauneuf, qui a voulu mettre fin à ces divers abus, est mal vu, et n'entre pas dans la ville sans crainte. Le mur d'enceinte n'a pas été démoli.

En 1651, les protestants de France, et spécialement ceux du Vivarais, ayant donné au roi Louis XIV de nouvelles preuves de leur fidélité et de leur dévouement en soutenant son parti contre le prince Louis II de Condé, qui s'était révolté dans son gouvernement de Guyenne, le roi édicta une ordonnance, le 21 mai 1652, portant que ses sujets de la religion réformée étaient maintenus dans l'exercice libre de leur culte, nonobstant tous arrêts et jugements contraires.

Le syndic du clergé du diocèse de Viviers, qui était pour lors le curé de Privas, ne pouvant supporter que les protestants de sa paroisse jouissent de ce droit d'exercice, présenta au roi, contre eux, en 1659, une requête très violente. « Il y rappelait, » dit Benoit (t. III, p. 300 et 301), « le souvenir de tout le passé, et leur imputait tout ce qui pouvait les noircir. L'orage ne tomba néanmoins cette fois que sur leurs exercices. On ne toucha point à leur habitation, et, leur défendant seulement de faire prêcher dans la ville, on les renvoya, par arrêt du 16<sup>e</sup> de décembre 1660, au lieu de La Collière et de Gratenat, où ils l'auraient fait depuis la prise de leur ville jusqu'en 1651 (1). » On a vu plus haut que ce n'était pas tout à fait exact, et que les protestants de Privas

(1) Voy. aussi *Factum pour les habitants de la ville de Privas*, etc.

avaient établi des exercices dans la ville en 1642, mais peut-être que ceux-ci ne furent pas régulièrement tenus.

L'arrêt du conseil du 23 octobre 1663, qui défendait aux pasteurs de prêcher hors de leurs temples, fût-ce même en temps de peste, frappa directement les protestants de Privas, qui, depuis l'arrêt du 16 décembre 1660, et même avant, célébraient leur culte sous un arbre, à cent pas de la porte de la ville, et si près du couvent des Récollets, que ces moines s'en disaient fort incommodés. L'arbre fut abattu, et une croix érigée à sa place sur l'ordre du roi (Benoit, t. III, p. 330, 331, 537, 538).

L'arrêt du 22 février 1664 fut plus sévère encore ; il bannit de Privas tous les protestants, et leur défendit d'exercer leur religion dans cette ville et dans tout son territoire sous peine de mille livres d'amende. Le pasteur de Privas, Paul Accaurat, vieillard de soixante et dix ans, fort zélé, ayant prêché néanmoins à Tournon-lès-Privas (ou Petit-Tournon), mandement de Privas, et à Salières, mandement de Saint-Alban, un nouvel arrêt du 29 juillet 1664, visant celui du 23 octobre 1663, le lui défendit. Enfin, pour mettre le comble à ses rigueurs, le conseil du roi, par son arrêt du 30 septembre 1664, bannit aussi les protestants du Petit-Tournon, qui était situé dans la taillabilité de Privas, c'est-à-dire dans son ressort fiscal. Ces arrêts furent confirmés par de nouveaux arrêts des 5 août 1669 et 19 novembre 1670.

L'Eglise de Privas ayant tenté, mais en vain, de faire réformer ces divers arrêts, le consistoire de Nîmes lui alloua cent cinquante livres en 1675, pour subvenir aux frais d'une députation en cour.

En 1680, le même consistoire accorda vingt-six livres aux pauvres qui habitaient ci-devant à Privas, tandis que les anciens leur envoyaient personnellement soixante-quatorze livres. Le 26 juin, même année, nouvelle allocation du consistoire de Nîmes, à l'Eglise de Privas, qui avait un différend avec le sieur Dunain.

Sur Privas, voy. aussi p. 418-445.

Pasteurs : Chapel, 1562 ; Chamier (Adrien), 1574 ; Valleton (Jean), 1586-1617 ; Lubac (Henri de), avant 1618 ; Faure (Salomon), 1623-1626 ; Accaurat (Paul), 1637-1663.

2. **TOURNON-LÈS-PRIVAS (1)** (*Pranles, Coux, Creyseilles, Pourchères, Alissas, Saint-Priest, Flaviac, Lubillac et Lyas*).

*Tournon-lès-Privas.* Son temple fut inauguré le 24 décembre 1640. Le pasteur Paul Accaurat prit pour texte du sermon de dédicace le passage de la Bible gravé sur la porte d'entrée. En 1659, le seigneur de Tournon-lès-Privas, Charles de Senec-terre, marquis de Châteauneuf, obligeait les protestants du lieu à contribuer à l'entretien d'un régent et d'un prédicateur catho-liques (Benoit, t. III, p. 288). Le temple fut condamné à être dé-moli par arrêt du 5 août 1669.

*Coux.* A la veille de la révocation de l'édit de Nantes, cette Eglise était une annexe de Chomérac.

*Creyseilles (2).* Le prieur de ce lieu ayant troublé l'Eglise ré-formée au sujet du droit de propriété de son temple et de son cimetière, le synode de Vernoux, de 1654, l'exhorta à « avoir bon courage, » et l'assura qu'elle ne l'abandonnerait point dans la défense de ses intérêts.

En 1671, Creyseilles eut un pasteur en propre; et, pour que l'Eglise pût le faire subsister, le synode de Chalencou, de 1672, lui adjoignit l'Eglise de *Pourchères*. Creyseilles possédait un temple, qui fut démoli par arrêt du conseil du roi du 6 août 1685.

*Alissas.* Cette Eglise eut aussi un pasteur particulier, de 1617 à 1626, mais elle cessa, à partir de cette dernière date, de former une paroisse distincte. Le synode de Desaignes, de 1675, la rat-tacha à Chomérac, et décida qu'elle contribuerait à l'entretien du ministère de cette dernière Eglise. Elle avait demandé à la Com-pagnie d'en être disjointe, et de former une Eglise particulière, qui recueillerait les protestants dispersés de Privas; mais le com-missaire du roi, Philippe Bornier, lieutenant particulier de la sé-néchaussée, gouvernement et siège présidial de Montpellier, ayant appris qu'Alissas ressortissait à la baronnie et mandement de Privas, déclara que l'exercice devait y être interdit, comme il l'avait été dans cette dernière ville, et s'opposa à ce que le synode donnât suite à sa demande.

(1) Appelé aussi Petit-Tournon, comme on l'a dit, Tournon de Privas, Tournon de Lyas.

(2) Appelé aussi Saint-André de Creyseilles.

Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, refusèrent de se prononcer sur le droit d'exercice de Pranles, Coux, Creyseilles et Alissas, parce que, d'après eux, ces cinq Eglises, ressortissant à la baronnie de Privas, devaient par suite suivre le sort de Privas, qui avait perdu son droit d'exercice depuis l'arrêt du conseil du 22 février 1664; mais les protestants faisaient remarquer, avec raison, que cet arrêt avait été expliqué par un autre arrêt du 30 septembre de la même année, portant que les lieux seuls situés dans la taillabilité de Privas seraient privés du droit d'exercice, et que ces quatre Eglises n'y ressortissaient point. Alissas possédait un temple, qui fut condamné à être démoli par arrêt du conseil du 6 août 1685.

*Flaviac* et *Saint-Priest* étaient aussi des annexes de Tournon-lès-Privas, mais l'exercice ne paraît pas y avoir été célébré d'une manière régulière.

Il y avait aussi des protestants à *Lubillac* et *Lyas*.

Pasteurs : Rieu (Jean de), 1570; Bouchard (Laurent), avant 1583; Gaillard (Jean-François), 1596; Reboulet (Pierre) le père, 1603-1637; Conches (Jacques de), 1620, à Pranles; 1626, à Tournon-lès-Privas; Reboulet (Pierre) le fils, 1637-1660; Accaurat (Paul), 1663-1664.

Pasteur de Lyas et adjointes : Arnaud (Jean), 1572.

Pasteur d'Alissas : Zuchon, 1617-1626.

Pasteur de Creyseilles : Chamier, 1671.

### 3. SAINT-FORTUNAT (*Saint-Vincent-de-Durfort* et *Saint-Cierge-la-Serre*).

En 1647, époque où le Vivarais paraît avoir manqué de pasteurs, Saint-Fortunat fut adjointe à l'Eglise de Baix, qui était unie au Pouzin, et où le pasteur résidait.

Dix ans plus tard, elle déclara au synode de Vernoux, de 1657, qu'elle pouvait, à l'avenir, subvenir entièrement à l'entretien de son pasteur, et elle redevint Eglise particulière.

Marie Tournaire, veuve de Jacques Charmasson, sieur de Beaulieu, résidant à Beaulieu, mandement de Saint-Fortunat, par testament du 11 septembre 1675, légua au consistoire dudit Saint-Fortunat cinquante livres pour la réparation du temple ou pour les pauvres, au gré du ministre et des anciens réunis.

Vers 1676, mille protestants se réunissaient à Saint-Fortunat pour le culte.

Le 9 juin 1677, le consistoire de Nîmes envoya à l'Eglise un secours de trente livres pour l'aider à reconstruire son temple. Ce dernier fut rasé le 28 septembre 1683 par les soldats du duc de Noailles, à l'occasion du mouvement insurrectionnel de cette époque. On porta les matériaux à l'église, et la cloche, au château de La Tourette.

*Saint-Vincent-de-Durfort.* Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, y supprimèrent l'exercice jusqu'à ce que l'Eglise eût fourni les titres sur lesquels elle fondait son droit d'exercice. Quand elle les eût produits, les commissaires refusèrent de les recevoir afin de faire durer l'interdiction.

*Maisons de Labrousse.* Saint-Fortunat ayant demandé au synode de Vals, de 1673, que les protestants qui habitaient ces maisons lui fussent adjoints, la Compagnie nomma des commissaires pour examiner sa requête.

Il y avait aussi des protestants à *Saint-Cierge-la-Serre*.

Pasteurs : Gaillard (Jean-François), 1599-1601; Cotelier (Jean), 1613; Marchat (Pierre), 1618-1620; D'Hosty (Siméon), 1623-1647, derechef en 1657; Poudrel (Jean), sieur de Corbières, 1664-1670; Terrasson (Abraham), 1671; Brunier (Pierre), 1671-1678; Romieu (Gabriel de), 1680-1683.

#### 4. SAINT-PIERREVILLE — SERRES (1).

Vers 1676, il se réunissait à Saint-Pierreville, pour le culte, quatre à cinq cents protestants. Le temple fut démoli par les troupes du duc de Noailles, à la suite du mouvement insurrectionnel de septembre 1683, avant que le conseil du roi, par arrêt du 28 mai 1684, eût ordonné cette démolition.

*Serres.* Le pasteur de Saint-Pierreville résida, à diverses reprises, dans cette Eglise adjointe. Bezons et Peyremales, commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, se partagèrent au sujet de son droit d'exercice, le 4 novembre 1669. Le culte public y cessa à peu près vers le même temps, les protestants du lieu n'ayant

(1) Aujourd'hui Saint-Etienne-de-Serres.



pas des ressources suffisantes pour contribuer à l'entretien du pasteur de Saint-Pierre-ville. Serres possédait un temple.

Pasteurs : Laurens (Jean), 1649 ; Faucher (Antoine), 1657 ; derechef 1671-1677 ; Cotte, 1660 ; Meissonnier (Isaac), 1660-1661 ; derechef 1672-1673 ; Terrasson (Abraham), 1670-1671 ; Romieu (Gabriel de), 1675 ; La Charrière (Jean-René Ladreyt de), 1675-1678 ; Dejean (Abraham), 1678-1681 ; La Pise (Paul-Morel, sieur de), 1681-1683.

##### 5. SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT.

Cette Eglise fut, à diverses reprises, une simple annexe de Gluiras. Etant sans pasteur en 1617, le synode national de Vitry, réuni cette même année, lui accorda une portion des deniers d'octroi du roi pour qu'elle pût s'en procurer un, mais à la condition que la province du Vivarais ferait connaître au prochain synode national ce qu'elle avait fait, de son côté, pour aider cette Eglise à entretenir un pasteur.

Vers 1676, il se réunissait à Saint-Sauveur, pour le culte, cinq à six cents protestants. L'exercice y fut maintenu par un jugement de Bezons et Peyremales, commissaires-exécuteurs de l'édit de Nantes, daté de Montpellier, 4 novembre 1669. Son temple fut démoli par les troupes du duc de Noailles, à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, avant que le conseil eût ordonné sa démolition, le 28 mai 1684.

Pasteurs : Barruel (M<sup>e</sup> Nicolas), 1569-1588 ; Ducros (Zacharie), 1596-1620 ; Meissonnier (Isaac), 1662-1670 ; puis 1674-1677 ; enfin 1681-1683 ; Terrasson (Abraham), 1672.

##### 6. GLUIRAS — SAINT-CHRISTOL (*Saint-Genest-Lachamp*).

L'exercice de la religion réformée fut maintenu à Gluiras par Bezons et Peyremales, exécuteurs de l'édit de Nantes. Vers 1676, il s'y réunissait, pour le culte, sept à huit cents protestants. Le temple fut démoli par les troupes du duc de Noailles, à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, avant que le conseil du roi eût prononcé cette démolition, le 28 mai 1684.

Marie de Tournaire, veuve de Jacques Charmasson, sieur de Beaulieu, résidant à Beaulieu, mandement de Saint-Fortunat, légua au consistoire de Gluiras, par testament du 11 septem-

bre 1675, 50 livres pour être distribuées aux pauvres ou employées autrement au gré du pasteur et des anciens réunis ; et, au même consistoire, une pension annuelle de 8 livres pour l'entretien du ministère.

*Saint Christol.* Les habitants protestants de ce lieu n'ayant pas produit en temps utile les titres sur lesquels ils fondaient leur droit d'exercice, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, ordonnèrent l'interdiction dudit exercice et la démolition du temple. Les titres furent produits plus tard ; mais les mêmes commissaires refusèrent de les recevoir pour faire durer l'interdiction. En 1680, le conseil du roi, à qui l'Eglise en appela, n'avait non plus consenti à les recevoir à cette époque. — En 1672 et années suivantes, Saint-Christol était adjointe à Gluiras.

*Saint-Genest-Lachamp.* Nous n'avons rien découvert de particulier sur cette annexe.

Pasteurs : Meycorat de La Batière, 1563 ; La Pise (Vincent de), 1570-1574 ; Du Virail (Bénédicty ou Benoît Fouquet, dit), 1574-1591 ; Fauchier (Blaise), 1602-1620 ; Marchand (Jean), 1626-1637 ; derechef 1654-1657 (Saint-Sauveur adjointe) ; Blanc (David), 1653-1654 ; Faucher (Antoine), 1660 ; Homel (Jean) dit le Jeune, 1669-1677 ; Cotte, 1677 ; La Charrière (Jean-René Ladreyt de), 1678-1683.

#### 7. MARCOLS (*Mézilhac* (1) et *Saint-Julien-d'Orcival*).

Tout ce que nous avons trouvé de particulier sur cette Eglise, c'est que, vers 1676, il s'y réunissait pour le culte près de six cents protestants. Elle possédait un temple, qui fut condamné à être démoli par arrêt du conseil du roi du 17 (ou 24) janvier 1684.

Il y avait aussi des protestants à *Mézilhac* et à *Saint-Julien-d'Orcival*.

Pasteurs : Prévost, 1562-1575 ; La Motte (Antoine de), 1626 ; Faucher (Antoine), 1654 ; Brenard, 1659-1660 ; Bermond (Isaac de), 1660-1675 ; Albiac (Simon d'), 1677-1683.

#### 8. AJOUX — ISSAMOULENC — LE GUA (2) (*et Blaizac*).

Ces trois Eglises, qui possédaient chacune un temple, étaient

(1) S'appelait aussi Saint-Gilles-de-Mézilhac.

(2) Aujourd'hui Saint-Julien-du-Gua.

unies, et le pasteur résidait tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. Vers 1676, il s'assemblait à Ajoux, pour le culte, quatre à cinq cents protestants; et au Gua et à Issamoulenc réunies six à sept cents. Ajoux avait pour annexe *Creysseilles*, en 1664, et *Pourchères*, en 1670, d'abord adjointes à Tournon-lès-Privas. A partir de cette dernière date Ajoux eut un pasteur spécial.

Le temple du Gua fut condamné à être démoli par arrêt du 17 (ou 24) janvier 1684.

*Issamoulenc.* Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, se partagèrent au sujet de son droit d'exercice.

Il y avait aussi des protestants à *Blaizac*.

Pasteurs : Du Virail (Bénédicty ou Benoît Fouquet dit), 1591-1596, tour à tour à Ajoux et à Issamoulenc; Ducros (Zacharie), 1603, à Ajoux; La Motte (Antoine de), 1626, au Gua; La Vallette (François de), 1664-1669, à Ajoux; 1669-1670, au Gua; 1670-1672, à Issamoulenc; 1673-1674, au Gua; 1674-1677, à Issamoulenc; 1678-1683, au Gua; 1685, à Issamoulenc.

Pasteurs d'Ajoux : Reboulet (Pierre), le fils, 1670-1685; Reboulet (Paul), 1681-1683, comme aide du premier.

9. CHOMÉRAC (*Rochessaube, Cheylus, Véras, Le Cheynet, Le Moulin de Cheyne, Le Lac (1), Saint-Symphorien, Saint-Bauzile*).

En 1628, tous les habitants de Chomérac étaient protestants, et cette même année, le 22 mai, ce bourg, ayant été pris par les soldats du duc de Montmorency, fut incendié ainsi que le temple. Peu à peu les habitants rebâtirent leurs maisons, et reprirent leurs exercices religieux, mais des catholiques se mêlèrent à eux, de telle sorte qu'en 1642, les deux tiers du lieu seulement appartenaient à la religion réformée. Le temple avait été reconstruit.

Quand l'exercice eut été interdit à Privas d'une manière définitive par l'arrêt du conseil du roi du 22 février 1664, les protestants de cette ville, chassés également de Tournon-lès-Privas (arrêt du 30 septembre 1664), s'établirent à Chomérac. « C'est là, » dit une pièce catholique écrite vers 1676, « l'église recueillie

(1) Ou Dulac. .

de Privas. Il y a près de mille à douze cents personnes qui viennent à cet exercice, et il est extrêmement important de la détruire : 1<sup>o</sup> parce qu'il n'a aucun droit, les commissaires mêmes n'ayant pas prononcé; 2<sup>o</sup> parce que l'exercice étant interdit dans le mandement de Privas, il y a plusieurs paroisses qui se rassemblent dans ce lieu, à cause de la situation, qui est assez commode et agréable. »

Le temple fut condamné à être rasé, et l'exercice interdit le 23 février 1685, par arrêt de d'Aguesseau, intendant du Languedoc, assisté du présidial de Nîmes.

En 1649, le consistoire de Chomérac se composait de nobles : Charles de Latour, sieur de Lagarde, Alexandre de Badel, Jehan de La Croix, Jacques de Burine, sieur de Beauvène, Jehan de Clieu et Paul de Sabatier ; — Louis Vincent, Pierre Méalares, Charles de Cis, Jacques-Pierre Vincent, Daniel Maleval, Hiérôme Monteil, David Méalares, Jehan Lafaurie et Jean Chavala.

*Rochessaube*. Adjointe à Chomérac en 1649, et obligée à contribuer à l'entretien du ministère de cette Eglise par le synode d'Annonay de 1672. Vers la fin du régime de l'édit de Nantes, l'exercice cessa d'y être célébré : l'Eglise n'ayant pas des ressources suffisantes pour payer sa quote-part de cet entretien. Rochessaube possédait un temple, qui fut démoli par arrêt du conseil du roi du 6 août 1685.

Il y avait aussi des protestants à *Cheylyus, Veras, Le Cheynet, Le Moulin de Cheyne, Le Lac, Saint-Symphorien, Saint-Bauzile*, qui, les uns ou les autres, furent rattachés à Chomérac par les synodes de Vallon, 1669; d'Annonay, 1670; de Baix, 1671; de Vals, 1673; et du Cheylard, 1674.

Sur Chomérac, voy. aussi p. 352.

Pasteurs : Des Maizeaux (Louis), 1656-1657; Reboulet (Alexandre), 1659-1681; La Charrière (Jean-René Ladreyt de), 1674.

#### 10. SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS — MEYSSE (*Saint-Lager (1) et Bressac*).

Saint-Vincent et ses annexes comptaient cinq cents protestants

(1) Uni aujourd'hui à Bressac et formant la commune de Saint-Lager-Bressac.

vers 1676. Elle-même, pendant quelques années, ne forma pas une Eglise distincte, et fut adjointe à l'Eglise de Baix par les synodes de Vals, 1674, et de Vernoux, 1678. Elle possédait un temple, dont la démolition fut ordonnée par un arrêt du conseil du roi du 5 février 1685.

*Meysse.* En 1601, le prieur, les consuls et les habitants catholiques du lieu demandèrent aux commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Fondriac et Du Bourg, d'y prohiber l'exercice de la religion réformée, et de défendre aux protestants d'y ensevelir leurs morts. Ceux-ci ayant déclaré que l'exercice se célébrait à Meysse depuis dix-huit à vingt ans, notamment en 1596 et 1597, comme l'exigeait l'édit de Nantes, les catholiques le nièrent, mais les premiers en fournirent la preuve le 18 mars 1601, et les commissaires, pressés du reste par Jacques d'Iliaire, sieur de Joviac, qui eut quelque célébrité dans la suite (voy. p. 541), maintinrent l'exercice en même temps qu'ils donnèrent l'ordre au conseil communal de fournir un cimetière aux protestants. Il paraît que le conseil n'obéit point, car ces derniers achetèrent un cimetière de leurs propres deniers, en février 1603. On voit pourtant les habitants de Meysse, de l'une et l'autre religion, décider en 1656 l'achat d'un terrain pour servir de cimetière aux protestants. L'acte fut passé en 1658. Il s'agissait sans doute de remplacer le premier, trop petit ou mal placé.

Le synode de Vernoux, de 1654, enjoignit au pasteur de Saint-Vincent-de-Barrès de rétablir à Meysse l'exercice, qui y avait été interrompu violemment par les catholiques, et décida que « les habitants de Saint-Vincent-de-Barrès, » disent ses actes, « l'accompagneraient pour empêcher que les catholiques romains ne l'offensent en sa personne ; et, au cas que ceux-ci se portent à quelque excès au préjudice des édits, qu'il en sera informé par le syndic des Eglises de cette province. »

En 1664, Meysse était une annexe de Chomérac, car un arrêt du conseil du roi, du 22 février 1664, rendu sur la plainte de Geoffre, curé du lieu, défendit à Alexandre Reboulet, pasteur à Chomérac, de prêcher à Meysse, et généralement à tout ministre de faire le prêche en plusieurs lieux, sous peine de 500 livres d'amende pour chaque contravention. Le synode d'Annonay, de 1670, rattacha Meysse à Chomérac, mais celui de Vals, 1673, rendit cette Eglise à Saint-Vincent-de-Barrès.

L'année suivante, le syndic du clergé du diocèse de Viviers,

prétendant que les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, qui avaient maintenu l'exercice à Meysse, s'étaient laissés gagner par les messieurs protestants du lieu, signifia aux protestants de Meysse d'avoir à apporter devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, les titres sur lesquels ils fondaient leur droit d'exercice. Ils le firent, et ceux-ci, par ordonnance du 29 août 1665, les maintinrent dans leur droit. Le syndic du clergé, appelant de leur décision au conseil du roi, le 25 mai 1675, demanda l'interdiction de l'exercice et la démolition du temple, lequel n'était que commencé. Le conseil les reçut comme appelants, en 1678, et requit les protestants de Meysse de produire leurs titres. Ils rapportèrent ceux qu'ils avaient déjà produits en 1665, mais le conseil ne prononça son arrêt que le 25 juin 1685, c'est-à-dire à la veille de la révocation de l'édit de Nantes. Dans l'intervalle, les habitants protestants de Meysse continuèrent à jouir de leur exercice, et l'intendant d'Aguesseau, du Languedoc, leur permit même, par une ordonnance de 1680, de continuer la construction de leur temple, nonobstant l'opposition des catholiques. A cette époque, Meysse ne comptait plus que treize ou quatorze maisons protestantes. Elle eut un pasteur particulier en 1678 et en 1681. Le temple fut démoli en vertu d'un arrêt du conseil du roi du 25 juin 1685.

Sur Meysse, voy. aussi p. 465.

*Saint-Lager*, qui était d'abord annexée à Chomérac, et *Bressac*, furent adjointes à Saint-Vincent-de-Barrès par le synode de Baix de 1671.

Pasteurs : Papus, avant 1596 ; Lezay (Abraham), 1603-1620 ; Accaurat (Pierre), 1620 ; Reboulet (Pierre), le fils, 1626-1636 ; Janvier (Pierre), avant 1654 ; Des Maizeaux (Louis), 1657 ; Reboulet (Alexandre), 1657 ; Ollivier, 1669 ; Albiac (Simon d'), 1670 ; Rouvière, 1671 ; Romieu (Pierre de), 1671-1676 ; Lyons, 1676-1681.

Pasteurs de Meysse : Cotte, 1678 ; Du Toit (Gaspard), 1681.

## 11. LE POUZIN (*Creissac*).

Quand Le Pouzin se rendit à Montmorency, le 3 juin 1628, ce général accorda aux habitants le « libre examen de leur religion, conformément aux édits, » mais ses soldats incendièrent la place et le temple. Deux ans après, ses murailles, maisons et temple,

furent démolis par ordre du roi. Louis XIII permit pourtant, dans la suite, aux habitants, de relever leurs maisons à la condition qu'ils les rebâtiraient au delà du ruisseau de l'Ouvèze, mais sans qu'elles pussent former des rues. Les maisons devaient être hautes seulement d'un étage. Les habitants étaient également obligés de reconstruire l'église catholique. Jacques de Cassagnes, conseiller du roi, et juge à la cour du présidial de Nîmes, rendit, le 28 septembre 1633, une ordonnance dans ce sens, et, comme elle ne fut pas exécutée, on la renouvela le 4 août de l'année suivante. Une enquête catholique de 1642 affirme que les anciens habitants, et même des étrangers, s'étaient fixés au Pouzin; que les maisons y avaient été reconstruites les unes à la suite des autres, à une portée de pistolet du Rhône, au pied de la montagne où s'élevait l'ancien château; qu'elles étaient voûtées, pour recevoir, soi-disant, des jardins, mais, en réalité, pour ménager des emplacements à des fauconneaux, au moyen desquels on pourrait arrêter la navigation du fleuve. Quant à l'église catholique, ce ne fut qu'en 1647 que les habitants, pour complaire à l'archevêque de Bourges, leur seigneur, contribuèrent à sa reconstruction. Ce dernier, par reconnaissance, leur promit sa protection, et les assura de sa bonté, le 26 septembre 1659. L'église n'était pourtant pas encore achevée vers 1676.

Le 4 mars 1647, le pasteur d'Hosty recommanda à la Compagnie des pasteurs de Genève une femme qui avait essuyé de grands malheurs. La lettre était aussi signée par Du Molard, ancien; Dubois, ancien; Chamier, châtelain; et apostillée par Isaac Guèse, pasteur à Saint-Alban. Paul Accaurat, pasteur à Privas, et Pierre Reboulet, pasteur à Tournon-lès-Privas, la recommandaient par une autre lettre. D'Hosty, en parlant de son Eglise, disait: « La démolition du Pouzin... et la démolition des bâtiments des maisons, après qu'elles furent passées par l'embrasement, n'empêcha pas que Dieu n'y ait rebâti son temple. » (Ms. franç., n° 197<sup>aa</sup>, portef. 10 de la bibl. de Genève.)

Les anciens du consistoire du Pouzin, le 27 février 1649, étaient Eslié Barra, sieur du Molard, châtelain délégué (le même que plus haut), Antoine Faurite, Pierre Garaict, Pierre Bruschon, Claude Faurite, Jacques Laurel, Jean Verlet, consul, Thomas Païen, Pons et Elie Blanchon, M<sup>e</sup> Simon Dubox, notaire royal, Paul Duc, Moïse Bouchot, Antoine Mesene, Jean Arcis.

Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et

Peyremales, se partagèrent, le 11 novembre 1669, sur le maintien de l'exercice du Pouzin. Le syndic du clergé du diocèse de Viviers demandait sa suppression, et la démolition du temple.

Un document catholique, qui paraît dater de 1676, dit du Pouzin : « Il y a environ six cents huguenots. C'est un lieu où les gens se sentent encore de leur ancienne perte. Le lieu a été démoli. Il est défendu d'y faire des maisons à deux étages ni contiguës. Condamnés à rebâtir l'église, privés d'exercice. Il ne se fait pourtant rien ni de l'un ni de l'autre. »

Le temple du Pouzin fut rasé, et l'exercice interdit par un article spécial de l'amnistie du Vivarais, du 25 septembre 1683, avant que le conseil du roi, vidant le jugement de partage des commissaires exécuteurs de 1669, condamnât, le 19 avril 1685, l'exercice et le temple.

L'année même de la révocation de l'édit de Nantes, un gentilhomme du Pouzin, nommé Du Molard, peut-être le fils du châtelain délégué, nommé plus haut, abjura la religion réformée entre les mains de l'évêque de Valence, Daniel de Cosnac; et, recommandé par une lettre de ce dernier, en date du 19 avril 1685, demanda au duc de Noailles la charge de châtelain, vacante depuis longtemps (*Bulletin de la Soc., etc.*, t. I, p. 170, 171).

L'Eglise de *Baix* fut adjointe à celle du Pouzin à diverses reprises, notamment en 1603, 1606, 1621, 1647.

Il en fut de même de *Champérache* et de *Saint-Alban*, où le pasteur résida quelquefois.

Au synode de *Baix*, de 1677, quelques députés demandèrent que les Eglises de *La Voulte*, *Rompon* et *Laval*, qui étaient annexées à *Pierregourde*, fussent adjointes au Pouzin, tandis que d'autres voulaient qu'elles le fussent à *Champérache*. Le synode nomma des commissaires pour examiner la question.

Il y avait aussi des protestants à *Creissac*.

Pasteurs : Chamier (Adrien), 1574, quelques mois; Brotier, 1581-1582; Dugas (Barthélemy), 1591-1598; Mercure (Michel de) dit Salave, 1598-1599; Caratte (Néhémie), 1603-1611; Chamforan (Daniel), 1612-1626; Guèse (Isaac), 1637, au Pouzin; 1642, à *Saint-Alban*; 1646, au Pouzin; 1647-1654, à *Saint-Alban* (à cette date il y avait un pasteur particulier au Pouzin); 1657, au Pouzin; 1660 à *Saint-Alban*; Hosty (Siméon d'), 1647, au Pouzin; Tournes (Jean de), 1669-1670; Reboulet cadet, 1669, comme aide de de Tournes; Vinay (Alexandre de), le fils, 1670-



1671; Reboulet cadet, 1673; Dejean (Abraham), 1673-1676; Dumas (Joseph), 1677; Homel (Jean) le jeune, 1677-1683.

## 12. BAIX.

En 1642, Baix comptait cent cinquante habitants, dont les deux tiers appartenaient à la religion réformée. Le temple, qui fut construit vers 1635 ou 1636, s'élevait « au bas de la montagne où était un des châteaux démolis. » En 1671, le consistoire de Nîmes donna 36 livres pour son achèvement. Vers 1676, Baix comptait six cents protestants, dont les principaux étaient les gentilshommes Henri de La Tour-Gouvernet, sieur de Vercloze, et La Gardette. Au moment où les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, furent chargés de juger les différends relatifs à l'exécution de cet édit, les catholiques de Baix leur demandèrent que cette place fût remise entre les mains d'un seigneur catholique, que l'exercice y fût supprimé et le temple démoli. Les commissaires refusèrent de faire droit à leur requête et maintinrent l'exercice à Baix. Les catholiques en ayant appelé au conseil du roi, celui-ci condamna l'exercice et le temple le 9 avril 1685.

Le synode de Baix de 1677 adjoignit *Bressac* à Baix pour l'entretien du ministère. Cette Eglise avait été unie jusque-là à Saint-Vincent-de-Barrès.

Pasteurs : Du Cerf (Jehan), avant 1563; Moysan (Jehan), 1563 (?); Le Roy (Claude), 1563; Caratte (Nohémie), 1612-1616; Boule (Gabriel), 1617-1621; La Faye (Jean de), 1622-1626; Bourcet, 1637; Gresse, 1654-1664; Brunier (Pierre), 1669-1670; Poudrel (Jean), sieur de Corbières, 1670-1678; Gervais (David), 1678-1681.

## 13. CHAMPÉRACHE — SAINT-ALBAN.

Ces deux Eglises, qui étaient des annexes du Pouzin, eurent un pasteur en propre à partir de 1647. Celui-ci résidait tantôt à Champérache, tantôt à Saint-Alban. Il y avait dans la première Eglise un temple, qui fut bâti après 1652. Vers 1676, il s'y réunissait, pour le culte, de quatre à cinq cents personnes.

Pasteurs : Guèse (Isaac), 1647-1654, à Saint-Alban; Génoyer (André), 1657, à Saint-Alban; Dauphin (Timothée), 1669-1670,

à Champérache ; 1672, à Saint-Alban; Reboulet cadet, 1673-1678, à Champérache ; La Pare (Isaac Suchier de), 1681-1683, à Champérache.

### III. — COLLOQUE D'AUBENAS.

#### 1. AUBENAS.

En 1601, les protestants d'Aubenas songèrent à bâtir un temple, mais les catholiques s'y opposèrent avec force. L'assemblée politique générale de Sainte-Foy, réunie cette même année, s'en plaignit à Henri IV, mais le temple ne paraît pas avoir été construit à ce moment.

Les premiers commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, en Vivarais, Fondriac et Dubourg, maintinrent, en 1601, l'exercice de la religion réformée à Aubenas et autorisèrent les protestants à acheter un emplacement pour leur cimetière. L'acte fut passé le 23 août 1601.

Cette même année, le comte Guillaume-Louis de Montlaur, baron d'Aubenas, marquis de Maubec, établit, à la suite d'un voyage qu'il fit à Rome, à l'occasion du mariage de Henri IV, et avec l'autorisation de ce dernier, une mission de jésuite, à Aubenas, sous la direction de Jacques Gaultier, d'Annonay, qui donna des prédications sur la place publique. Les protestants y assistèrent, et s'il faut en croire Prat (*Recherches*, etc., t. I, p. 661, 662), plusieurs d'entre eux abjurèrent leur religion. Satisfait du succès des jésuites, Montlaur les pria de s'établir à poste fixe à Aubenas, où, quelques années après, en 1611, ils fondèrent un collège, quoique, dans un cahier de plaintes, adressé à Henri IV par les protestants, ce dernier eût répondu ceci : « Il est inhibé et défendu à tous ses sujets d'établir ni dresser aucun collège de jésuites sans son expresse permission et provision. » Le collège n'en subsista pas moins et Jean-Baptiste d'Ornano, marié à Marie de Montlaur, fille de Louis de Montlaur, servit aux jésuites une rente de 600 livres.

L'année qui suivit l'établissement de la mission des jésuites à Aubenas, Louis de Montlaur eut diverses contestations avec les protestants du lieu. Les deux parties en appelèrent au roi, qui chargea Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc, de régler le différend, conjointement avec Jacques de Vignolles,

président de la chambre de l'édit de Castres et de Missi (ou Messi), membre de son conseil. Montlaur fut ouï, ainsi que le capitaine Valeton, député des protestants d'Aubenas, et Montmorency, par son ordonnance, datée de Paris 28 octobre 1602, décida ceci : « Les clefs de la ville seront remises aux mains du premier consul et régent de ladite ville d'Aubenas, pour être gardées où l'on avait coutume, sans aucun préjudice des droits du marquis et des habitants, qui les feront valoir devant les commissaires députés pour l'exécution de l'édit de Nantes. Dans le cas où leur ordonnance porterait que la maison commune doit demeurer la possession de ceux de la R. P. R. purement et simplement, les jésuites établis dans ladite ville prendront un autre local pour y faire leurs dévotions. Si lesdits commissaires n'accordent aux réformés la maison commune que provisoirement, par tolérance, en attendant qu'ils aient pu accommoder un autre lieu, après le délai fixé, ils laisseront la maison commune et les jésuites demeureront en celle où ils sont à présent. Et, cependant, nous ordonnons que, dès à présent, la cloche, mise par lesdits jésuites près du lieu où lesdits de ladite religion font le prêche, sera ôtée du lieu où elle est et remise sous le couvert de ladite chapelle, faisant défense auxdits jésuites de la sonner pendant que lesdits de ladite religion feront leur prêche ; le trou ou fenêtre, qui regarde dans ledit lieu, étoupé, et la croix mise au-dessus de la porte dudit prêche sera remise devant la porte de la chapelle desdits jésuites, lesquels pourront continuer de prêcher sous la salle dudit lieu en attendant que l'église principale soit recouverte, ce qui se fera au plus tôt qu'il se pourra ; leur faisant défense, suivant l'édit, ensemble aux ministres de ladite religion, d'user en leurs prédications ou ailleurs d'aucunes paroles injurieuses ou tendant à sédition, à peine de la vie. — Et pour le regard des fortifications que les habitants prétendent avoir été faites durant et depuis les guerres audit château, le roi y pourvoira, ainsi que de raison, après que notre fils le duc [Anne de Lévis] de Ventadour, pair de France, et son lieutenant général audit pays en notre absence, et le sieur de..., conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, président et juge mage en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, lui en auront donné avis. Et sera permis auxdits habitants de rentrer dans leurs habitages et de bâtir sur leurs fonds propres, ainsi que bon leur semblera ; mandant et enjoignant aux habitants dudit Aubenas, tant d'une que d'autre reli-

gion, de vivre en bonne paix et amitié, les uns avec les autres, et audit sieur marquis de tenir la main à l'exécution et observation du présent règlement (1). »

Jean de La Faye, pasteur à Aubenas, ayant représenté au synode national de Gap de 1603 l'extrême pauvreté de son Eglise, privée depuis deux ans de tous les moyens dont elle disposait pour entretenir son pasteur, la Compagnie ordonna que, pour le présent, La Faye prélèverait 100 écus sol sur les premiers et plus clairs deniers d'octroi du roi attribués au Vivarais, que l'on percevrait dans l'année courante ou qui proviendraient des reliquats des années précédentes, et que, pour l'avenir, il toucherait trois portions sur les deniers alloués au Vivarais et sans avoir à supporter ni frais, ni taxes, ni non-valeurs. Dans ce but, cette province recevrait deux portions desdits deniers de plus que le nombre de ses pasteurs actuellement en exercice. Le synode national de Saint-Maixent de 1609 continua la même allocation à l'Eglise d'Aubenas.

En 1613, il n'y avait point encore de temple à Aubenas, et l'on célébrait le culte réformé dans un local loué. A cette époque, les anciens du consistoire et autres notables de l'Eglise protestante de la ville étaient : Jean Barthélemy Dussaut, docteur en médecine; Jean de la Faisse, notaire; Sr de Fons, Jean Fournier, docteur en droit et juge à Aubenas; Samson de la Borye, docteur en droit; Jean du Roure, de même; Jacques de Serres, de même; noble Pierre Colombier, sieur de La Ginestière, M<sup>tre</sup> Abraham Lafaye, notaire; Pierre du Rochat, de même; Mardochée de La Grange, de même; Abraham Lenoir, de même; Pierre Valleton, David Colombier, Ragnion Pausier, Louis Dubois, Jacques Vayrenc, Jean Salamon, Jacques Achard, tous marchands; M<sup>tres</sup> Daniel Niclot, Jean La Teulle, sire Jean Barthélemy, apothicaires; M<sup>tre</sup> Dussaut, praticien; Berangon, Gueys, Jacques Planiol; M<sup>tre</sup> Philippe de la Molle, notaire; Jean Chappus, capitaine; Louis Vayrenc, Pierre Dusserre, M<sup>tres</sup> Benjamin Legrec et Claude Alizon, chirurgiens; Sr Pusse (?), Fabre, Pierre Robert, Sr Sanglier, Espinasse, etc.

Le 12 octobre 1614, le prêche, à cause de l'hiver, fut transféré « en la maison du Chapeau rouge. »

(1) Draussin, *L'Eglise d'Aubenas*, etc., dans *L'Eglise libre* du 27 janvier 1888.

Cette même année, le mur de devant du cimetière protestant s'écroula.

Du 21 ou 23 juillet 1614, l'enchère pour la construction du temple eut lieu, et le bail à prix fait fut donné l'année suivante; mais des lenteurs survinrent et les maçons ne mirent la main à l'œuvre qu'en 1616. Le temple était terminé en 1621, car le consistoire décida à cette date d'acheter une cloche, quoique les finances de l'Eglise ne fussent pas prospères. Le pasteur La Faye, qui touchait jusque-là 530 livres de gages, les vit réduire à 430 le 10 octobre 1621, « à cause de l'état calamiteux de l'Eglise. » Il crut que c'était une manière de lui donner « un honnête congé, » et il déclara que, si ses gages n'étaient pas ramenés à l'ancien taux, il se retirerait « où il plairait à Dieu de le conduire. » Le 17 octobre suivant, le consistoire rétablit le chiffre primitif.

Pendant la première guerre de religion du dix-septième siècle, le 12 novembre 1621, l'exercice de la religion réformée fut supprimé violemment à Aubenas, et La Faye, son pasteur, obligé de fuir. Quant l'édit de paix de Montpellier du 19 octobre 1622 parut, le consistoire réclama le bénéfice de sa teneur et le rétablissement de l'exercice auprès d'Alphonse d'Ornano, sieur de Mazargues, frère et lieutenant de Jean-Baptiste d'Ornano, et son beau-frère par Marguerite de Montlaur, sa femme; mais Mazargues répondit du Pont-Saint-Esprit, le 11 mai 1623, au consistoire, qu'il ne pouvait agréer sa demande à cause de l'aide que les protestants d'Aubenas avaient donné aux révoltés de Privas. Il ajoutait même : « Si aucuns d'entre vous se trouvent parmi eux (ceux de Privas) et pratiquent leurs assemblées rebelles et désobéissantes, je n'entends pas qu'ils reviennent dans Aubenas, et je leur ferai fermer la porte jusqu'à ce que le roi en ait ordonné. Et parce que le sieur Valleton m'a dit que vous aviez plusieurs baptêmes à faire, j'écris au capitaine Guiton vous permettre d'avoir un ministre pour cinq jours tant seulement, attendant que vous disposiez ceux de Privas à faire ce qu'ils doivent. »

Se voyant éconduits par Mazargues, les régents et habitants protestants d'Aubenas adressèrent une requête aux commissaires exécuteurs de l'édit de Montpellier, Lacroix et Chabreilles, « tendant, » dit Draussin, « à obtenir le libre exercice du culte, la présence d'un ministre, la fermeture de deux fenêtres d'habitation voisine donnant dans leur temple, un cimetière convenable, la permission d'ouvrir une école pour l'enseignement du latin, le rappel des fu-

gitifs et une enquête sur le meurtre de deux jeunes gens de Thueyts et de Jaujac. » Les catholiques répondirent à cette requête et dénoncèrent à Mazargues la visite à Aubenas d'un pasteur de Privas et la tenue d'une assemblée religieuse hors de la ville dans une maison particulière. Les protestants répliquèrent et les catholiques aussi (1).

Nous ne savons si Lacroix et Chabreilles donnèrent gain de cause aux protestants sur tous les points, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils maintinrent l'exercice de la religion réformée à Aubenas et que le pasteur Paul Accaurat fut mis à la tête de l'Eglise (1623).

Le 19 novembre 1623, un nommé Zacharie Dumont, envoyé par le synode des Eglises réformées du Poitou, pria le consistoire « d'assister les pauvres prisonniers et autres réunis audit pays de Poitou » (c'était au moment de la première guerre de religion). Le consistoire décida qu'on ferait à cet effet une collecte dans l'Eglise, et le lendemain on lui remit 30 livres.

La cloche, qu'on avait décidé de faire fondre en 1621, ne le fut qu'en 1624. Le 12 août on acheta deux quintaux de métal à 50 livres le quintal. Le 21 elle était coulée. Quant au clocher, il n'était pas encore terminé à ce moment et ce n'est que deux ans après, le 22 décembre 1627, que le consistoire décida de le finir.

Le 25 juillet 1627, il y avait deux maîtres d'école à Aubenas, les sieurs Gonthier et Clapier.

La même année, les protestants autorisèrent les catholiques à se servir de la cloche du temple pour leurs offices jusqu'à ce que ces derniers eussent fait réparer la leur. Cette autorisation fut ratifiée le 12 janvier 1628.

La conversion forcée d'une partie des protestants d'Aubenas en 1628 porta un rude coup à l'Eglise. Le 29 janvier 1628, noble Pierre Colombier, sieur de La Ginestière; Pierre Valleton, marchand; Antoine Fabre, David Colombier, bourgeois; M<sup>lres</sup> Jean de La Faïsse, Daniel Arcajon, Mardochée de La Grange, notaires royaux, et autres chefs de famille réformés d'Aubenas, au nombre de cent cinquante et un, qui avaient embrassé le catholicisme, firent donation à François d'Ornano, seigneur de Mazargues, époux de Marguerite de Montlaur, du temple qu'ils avaient fait

(1) Draussin, *Idem*.

construire pour leur usage. Mazargues le convertit en écurie.

Sur la fin de juin 1629, après la paix d'Alais, Jean de La Faïsse, à la prière des protestants d'Aubenas, se rendit auprès de Machault, intendant du Languedoc, à l'effet de poursuivre le rétablissement de leur exercice. Machault lui délivra une lettre pour les régents (consuls) de la ville, mais ceux-ci ne voulurent point recevoir sa visite. Après un nouveau voyage, il obtint une seconde lettre. Cette fois, les régents le reçurent (17 juillet 1730). La Faïsse s'était déjà fait présenter à Louis XIII à son passage à Montélimar, le 18 juillet 1629, pour défendre devant lui les intérêts de son Eglise. Les démarches de La Faïsse aboutirent, mais nous ne pensons pas qu'aucun pasteur ait jamais plus résidé à Aubenas, qui devint une simple annexe de Vals.

En 1635, le jeune La Faïsse d'Aubenas, vraisemblablement le fils du La Faïsse dont il vient d'être parlé, étudiait à Genève et y fut mis en prison à la suite de quelque désordre de jeunesse. Comme son père jouissait de toute l'estime de ses coreligionnaires, quelques-uns de ceux-ci s'unirent à lui pour prier les pasteurs et professeurs de Genève de faire élargir le jeune homme. « Nous joignons nos prières à la sienne, » écrivaient-ils le 31 octobre 1635, « et en considération d'un vrai membre de notre Eglise et lequel partant n'a pas été exempt des calamités et souffrances qu'avons endurées en ces derniers temps pour la querelle de nos chefs, et vous supplions très humblement, par vos assistances et intercessions envers les seigneurs de votre république, obtenir la liberté de la personne de son dit fils et en échange, après avoir assuré de ses obéissances et des nôtres, lui et nous prierons Dieu pour votre prospérité, et qu'il lui plaise par sa grâce ramener son dit fils à une bonne vie et sérieuse repentance de celle qu'il a déjà passée, afin que, par ce moyen, disposés à son service, fassions le tout réussir à sa gloire, avancement du règne de Christ, au bien de votre Eglise et à notre propre utilité. Ce sont les vœux et supplications de Messieurs vos très humbles et très obéissants serviteurs les habitants de la religion réformée de la ville d'Aubenas, et pour eux : Fournier, Reynet, Dussaut, Arcajon » (Bibl. de Genève, ms. franç. n° 197<sup>aa</sup>, portef. 9.)

La chambre de l'édit de Castres rendit un arrêt de partage, en 1646, sur un différend qui divisait les protestants et les catholiques d'Aubenas; mais nous n'avons pu en découvrir le sujet.

Vers 1650, la maréchale d'Ornano, Marie de Montlaur, baronne d'Aubenas, déposséda les protestants de cette ville de leur temple et de leur exercice.

Après la déclaration royale du 21 mai 1652, portant que les réformés jouiraient de l'exercice de leur religion dans tous les lieux où il leur avait été accordé antérieurement, « nonobstant toutes lettres ou arrêts, tant du conseil que des cours souveraines ou autres jugements contraires, » les protestants d'Aubenas demandèrent le rétablissement de leur exercice.

Les commissaires de l'édit de Nantes, Boucherat et d'Escorbiac, rendirent un jugement de partage à ce sujet, le 7 août 1655, et, comme l'exercice avait été déjà supprimé à Aubenas en vertu d'un arrêt du conseil du roi, obtenu par l'évêque de Viviers, Louis-François de La Baume de Suze, sans que les protestants d'Aubenas eussent été entendus, les commissaires, nonobstant cette circonstance, maintinrent provisoirement l'interdiction. Pour la faire durer, le conseil du roi refusa de vider le partage.

Sur Aubenas, voy. aussi p. 399-412.

Il y avait des protestants à *Mercuer* et à *Saint-Julien-du-Serre*. En janvier 1623, les premiers adressèrent à Lacroix et Chabreilles, commissaires exécuteurs de l'édit de Montpellier, une requête tendant à obtenir le libre exercice de leur religion, et les seconds une supplique où ils se plaignaient d'avoir été et d'être encore molestés dans leurs personnes et dans leurs biens.

Pasteurs : Colliod (Pierre), sieur de Varendal, 1561 ; Cabanel (Claude), diacre, 1562 ; Du Coindeau (Guillaume), 1562-1567 ; Lagrange, 1571 ; Labat (Pierre de), 1583-1585 ; Chamier (Pierre-Adrien), 1587 ; Arnoul (Martin), 1594-1599 ; La Faye (Jean de), 1599-1621 ; Accaurat (Paul), 1623-1628.

## 2. VALS.

Les premiers commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Fondriac et Dubourg, se prononcèrent pour la conservation de l'exercice à Vals.

En 1603, l'Eglise étant dépourvue de pasteur depuis plusieurs mois en demanda un à la Compagnie des pasteurs de Genève, qui lui répondit, le 13 avril, qu'elle avait jeté les yeux à son intention sur un ministre, mais que ce dernier n'avait malheureusement pas consenti à venir à Vals. Elle se voyait donc obligée d'en



chercher un autre. Le 1<sup>er</sup> avril 1607, l'Eglise s'adressa de nouveau à la Compagnie, qui ne put, paraît-il, lui répondre d'une manière plus favorable (Bibl. de Gen., manusc. fr., n<sup>o</sup> 197<sup>aa</sup>, portef. 6).

Le temple de Vals fut en partie détruit par les troupes du duc de Montmorency, en mars 1621, et la messe, qui n'avait pas été dite dans ce lieu depuis soixante ans, y fut rétablie par ce général.

Le 4 septembre de la même année, alors que Jean Imbert était pasteur à Vals, il s'éleva entre le consistoire et quelques particuliers un différend, qui fut apaisé par les docteurs du Roure et de Serres, députés par le consistoire d'Aubenas.

L'Eglise de Vals, qui avait été ruinée par la première guerre de religion, députa, le 26 mai 1624, à Genève, un de ses membres, David Fabre, pour y faire une quête. Le consistoire lui remit la lettre qui suit pour la Compagnie des pasteurs : « Messieurs et très honorés frères. Vous n'êtes point ignorants des misères et calamités que nos pauvres Eglises ont souffertes en ces derniers troubles, et sommes bien assurés que, selon votre charité, vous aurez regardé notre affliction la larme à l'œil et avec compassion. Ce pauvre lieu a senti le premier les éclats de cette foudre et soutenu un siège qui, comme un torrent, a ravagé tout ce qui était à l'entour. Nos paroissiens ont vu le ravagement, le saccagement et le brûlement de leurs maisons et biens dudit lieu, où ils s'étaient retirés pour s'unir à la défense de tout le corps. C'est ce qui a mis et réduit en pauvre état beaucoup même de maisons honorables, qui ont été presque ruinées de fond en comble, et incommodé cette Eglise qui est, au milieu de ses ennemis, toujours aguettée et molestée en diverses sortes. C'est pourquoi nous vous supplions de vouloir octroyer aux pauvres désolés de ce lieu la partie, que David Fabre, qui est du nombre et qui a donné des preuves de sa constance vraiment chrétienne parmi la désolation de ses biens, demandera au nom des autres qui sont en même état. Nous croyons, Messieurs, qu'il ne faut pas employer des paroles de persuasion pour émouvoir à charité ceux qui en sont des exemplaires. La nécessité et indigence de cette Eglise, mais particulièrement des susdits frères, qui, néanmoins, après toutes sortes de violences, ont été sauvés du naufrage par la spéciale grâce de Dieu, parle assez d'elle-même et ne se peut bien connaître qu'en la contemplant de près. Nous nous promettons tant, Messieurs, de votre charité et humanité, que vous aurez au-

tant d'égard à la pauvreté de cette Eglise, que nous serons tous obligés de prier Dieu pour la conservation de votre état. Nous le prions, pour cet effet, de telle affection, que nous sommes, Messieurs et très honorés frères, à Vals, ce 26<sup>e</sup> mai 1624, vos très humbles et très obéissants frères et serviteurs, les pasteur et anciens de l'Eglise réformée de Vals, et pour tous : Goudon, ancien ; Imbert, ministre dudit lieu ; Suaud ; Guibordanche, ancien ; Picaud ; L'Asfomt, ancien » (Bibl. de Gen., ms. fr., n<sup>o</sup> 197<sup>aa</sup>, portef. 8).

Après la reddition de Vals à Montréal, le 17 juin 1628, les protestants du lieu furent soumis à des logements militaires, qui amenèrent la conversion au catholicisme de plusieurs d'entre eux ; et ce fut, sans doute, à cette époque que les catholiques se saisirent du temple de leur autorité privée.

Le consistoire de Nîmes fit de nombreuses démarches pour le rétablissement de l'exercice à Vals, violemment interrompu, le 27 juillet 1653, par la maréchale Marie d'Ornano et le comte de Rieux, son neveu par alliance, et envoya à l'Eglise d'abondants secours en argent. A la date du 20 mai 1654, il lui avait fait successivement passer 1,000 livres 3 sols, 500 livres, 250 écus (louis d'argent), et 151 écus  $\frac{1}{2}$  (idem). Le consistoire de Paris lui adressa, de son côté, 500 livres, le 8 avril 1654, et le consistoire de Milhau 190 livres, le 12 juin.

Les droits de l'Eglise ayant été contestés par la maréchale d'Ornano, ils furent examinés avec soin par deux commissaires mi-partie du présidial de Nîmes, nommés par le comte du Roure, l'intendant du Languedoc et le marquis de Ruvigny, député général des Eglises réformées en cour. Ce dernier avait été envoyé en Vivarais pour pacifier les troubles qu'avaient fait naître les violences de la maréchale. Les commissaires, par leur ordonnance du 29 décembre 1653, se prononcèrent pour le maintien de l'Eglise réformée à Vals, mais ils défendirent aux protestants de se servir de leur nouveau temple aussi longtemps que le conseil du roi n'aurait pas vidé le jugement de partage de la chambre de l'édit de Castres rendu à son sujet ; d'où l'on peut inférer qu'après la déclaration favorable du roi du 21 mai 1652, les protestants de Vals, dont l'exercice semble avoir été interrompu depuis la dernière guerre de religion de 1628, s'étaient mis en devoir de commencer la construction d'un nouveau temple et que, les catholiques s'y étant opposés, ils en appelèrent à la chambre

de Castres, qui se divisa sur la question, parce que ledit temple était situé à deux pas seulement de l'église.

Ayant repris la construction de leur temple quelques années après, en 1659 ou 1660, Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Languedoc, assisté de l'intendant Bezons, rendit une ordonnance enjoignant aux protestants de Vals de cesser cette construction jusqu'à ce que le conseil du roi se fût prononcé sur le partage de la chambre de Castres, qui, suivant la jurisprudence de l'époque, lui avait été déféré. Le curé de Vals, Dauriel, de son côté, aurait voulu que les protestants fissent rebâtir tout d'abord l'église catholique de Saint-Martin et quelques chapelles, qui avaient été démolies pendant les guerres de religion du seizième siècle. En 1666, Isaac Homel, pasteur à Soyons, qui dirigeait les affaires des réformés de la province, voulait donner des prédications dans le temple de Vals, quoiqu'il fût « découvert, imparfait et à demi-bâti. »

L'affaire durait encore l'année suivante, en 1667. La cour des grands jours du Languedoc, réunie à Nîmes, la renvoya, le 27 janvier, au conseil du roi, comme l'avait déjà fait la chambre de Castres, et défendit, en attendant, aux protestants de Vals, de faire l'exercice de leur religion dans leur temple en construction à peine de 4,000 livres d'amende et autre arbitraire. Elle leur permit toutefois de s'assembler dans une maison particulière éloignée de l'église paroissiale. Le 9 février suivant, elle renchérit sur son premier arrêt et défendit aux protestants de continuer la construction de leur temple aux mêmes peines, et ordonna « que les parties se remettraient devant Sa Majesté pour leur être pourvu selon son bon plaisir » (Beaudoin, p. 216, 217, 233, 234 ; *Bulletin de la société*, etc., t. XXV, p. 148, 365, 366).

Vers 1676, il se réunissait à Vals, pour le culte, cinq à six cents protestants. Un autre document parle de trois mille communicants environ.

Le temple qui, paraît-il, put être terminé, fut démolí par arrêt du conseil du roi du 17 (ou 24) janvier 1684.

Sur Vals, voy. aussi p. 454-461.

Pasteurs : Anthoine (Jehan), 1562-1567 (avec Meyras et Thueyts); Gudet (Bernardin), 1593 et avant; La Faye (Jean de), 1596; Falguerolles (Paul), 1599-1600; Faucher (Jean), 1601; La Motte (Antoine de), 1614-1617, derechef 1620-1626; Des Marets (Esaïe), 1619-1620; Imbert (Jean) le fils, 1624-1626;

Durand (Abraham), 1653-1657; Homel (Jean) le jeune, 1660; Thomas (Antoine), 1667; Laborie (de), 1669-1675; Cluzel (Jean), 1674; Dejean (Abraham), 1677-1678; Janvier (Pierre), 1678-1684.

### 3. VILLENEUVE-DE-BERG (*Berzème et Saint-Maurice-d'Ibie*).

En 1613, il parut au Puy une plaquette (1), qui montre combien, nonobstant l'heureuse influence que la Réformation du seizième siècle avait indirectement exercée sur le catholicisme au point de vue des lumières, ses adeptes étaient encore superstitieux. On y racontait qu'un protestant de Villeneuve-de-Berg, qui aimait « à moquer et gausser » les prêtres « en leurs chants et cérémonies, » et qui s'écriait, lorsqu'il les entendait chanter soit dans les églises, soit aux enterrements : « Entendez braire les ânes ! » vint à mourir, et que son ensevelissement fut suivi par un âne, qui se mit à braire de toutes ses forces, puis disparut « miraculeusement. » La plaquette ajoutait que le lendemain quelques personnes, ayant voulu visiter la tombe du défunt, ne trouvèrent plus son corps, et aperçurent à sa place un grand affaissement de terrain, comme si le sol n'avait pu supporter le poids de ses crimes, et s'était retiré pour lui frayer un passage vers l'enfer (2).

Le 24 avril 1620, les protestants de Villeneuve adressèrent une requête à Montmorency pour se plaindre de ce que leurs droits étaient menacés par les catholiques. Le duc leur donna l'ordre de se pourvoir en justice, et, en attendant, défendit aux catholiques de commettre aucune voie de fait contre eux.

Le pasteur Siméon d'Hotty demanda au synode national d'Alais de 1620 quelque subvention pour l'Eglise de Villeneuve, à cause tant des dommages qu'elle avait soufferts à la suite des troubles de Privas, que par les frais qu'elle était contrainte de faire en cour pour le différend du consulat de ladite ville, dont les réformés avaient été exclus. La Compagnie, ne jugeant pas que les deniers d'octroi du roi dussent être employés à de tels objets,

(1) *Hist. mémorable et merveilleuse advenue à Villeneuve de Berg, etc.*

(2) Joubert et Merez, qui rapportent aussi le fait dans leurs *Mémoires* (p. 85 et 86), disent que le protestant en question était un notaire et que l'âne, qui était grand et brun, disparut après avoir fait trois fois le tour de la fosse du défunt (!)

recommanda néanmoins l'affaire aux députés généraux en cour pour qu'ils obtinssent justice du conseil du roi ; et, pour ce qui était des nécessités de l'Eglise, elle décida qu'on y aurait égard dans la distribution générale de ces mêmes deniers.

En 1621, après la prise de Villeneuve par Montmorency, ce dernier fit raser le temple, dont les matériaux servirent aux réparations de la citadelle (Mollier, p. 147), et défendit aux protestants de célébrer jamais leur culte dans la ville. Mais le 15 janvier 1623, les commissaires exécuteurs de l'édit de Montpellier, Lacroix et Chabreilles, rétablirent l'exercice de la religion réformée à Villeneuve, et donnèrent l'ordre au pasteur Salomon Faure de rebâtir le temple et aux catholiques celui de ne pas entraver leur entreprise. Le temple fut donc reconstruit et les protestants en jouirent jusqu'en 1637.

A cette époque, les catholiques s'étant opposés de vive force à la célébration de leur culte, ils en appelèrent à la chambre de l'édit de Castres, qui défendit tout d'abord aux catholiques de les troubler dans l'exercice de leur religion. Les catholiques s'adressèrent de leur côté au conseil du roi, à qui ils firent accroire que les protestants tenaient des assemblées illicites, de sorte que le conseil, par arrêt du 28 janvier 1638, suspendit le cours de la procédure qui se faisait à Castres et défendit les assemblées. Reconnaissant pourtant l'année suivante que sa bonne foi avait été surprise, le conseil cassa son premier arrêt le 15 novembre 1639, condamna les catholiques aux dépens et renvoya la cause devant la chambre de Castres, qui rendit un jugement de partage le 1<sup>er</sup> juin 1640. Ce jugement étant par suite venu devant le conseil, les protestants demandèrent que l'ordonnance rendue le 15 janvier 1623 par Lacroix et Chabreilles fût maintenue et qu'ils pussent jouir de leur droit d'exercice comme avant 1621, depuis 1623 et jusqu'en 1637, avec défense aux catholiques de les troubler à peine de 3,000 livres d'amende et des frais et dépens. Le conseil du roi, ayant ouï les parties, chargea le parlement de Paris, le 17 décembre 1641, de vider le jugement de partage de la chambre de Castres.

Le parlement donna sans doute raison aux protestants, car une enquête catholique de 1642 rapporte qu'à cette époque un tiers des habitants de Villeneuve étaient réformés, que ceux-ci faisaient dire le prêche, qu'ils se servaient pour l'annoncer de la cloche qui sonnait pour la grand'messe, que leur nombre augmentait et que

les capucins perdaient de leur influence. L'enquête concluait en disant qu'il fallait remédier à cet état de choses. Elle ne fut que trop écoutée, car l'exercice fut interrompu à Villeneuve; et, lorsqu'à la faveur de la déclaration du roi du 21 mai 1652, qui permettait aux protestants du royaume d'exercer librement leur religion partout où il avait été précédemment accordé, ceux de Villeneuve tentèrent de reprendre leurs assemblées, ils en furent violemment empêchés par les catholiques en armes. Leur cause ayant été portée devant Boucherat et d'Escorbiac, commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, ceux-ci, après avoir pris connaissance des anciennes procédures de Lacroix et Chabreilles, commirent, par leur ordonnance du 29 mars 1655, deux conseillers mi-partie pour rétablir l'exercice à Villeneuve. C'est vraisemblablement alors que l'évêque de Viviers, Louis-François de la Baume de Suze, qui en appela de ce jugement au conseil du roi, obtint de lui par surprise, en 1659, sans que les protestants eussent été entendus, un arrêt qui interdisait l'exercice à Villeneuve. Les protestants s'adressèrent à leur tour au conseil du roi qui, par arrêt du 23 février 1662, les renvoya devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales. Ceux-ci rendirent un jugement de partage le 4 novembre 1669, à cause de l'interdiction ordonnée tout d'abord par le conseil du roi. Ce dernier ne se pressa pas de vider le partage afin de faire durer l'interdiction. Nous croyons même que le partage ne fut jamais vidé, de sorte que les protestants de Villeneuve perdirent leur droit d'exercice et durent, pour pratiquer leur religion, se rendre au culte du Pradel, dont le seigneur, en tant que haut justicier, jouissait du droit d'exercice.

Le 20 octobre 1683, le curé Jacques Crosier, recteur de l'hôpital de Villeneuve, signifia par huissier, aux protestants de la ville, la déclaration du roi du 15 janvier 1683, enjoignant aux protestants du royaume de remettre aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la religion réformée. Le 8 novembre suivant, Jean Baille, procureur des pauvres et du consistoire, répondit que ses coreligionnaires n'avaient aucuns biens, meubles, rentes et pensions, et possédaient seulement quelques legs particuliers, une fois payés, dont ils avaient la libre jouissance d'après l'art. 12 de la déclaration royale du 1<sup>er</sup> février 1669, et conformément à l'article 42, des articles secrets de l'édit de Nantes.

Ne pouvant arriver à ses fins par cette voie, le curé circonvit

l'intendant du Languedoc, d'Aguesseau, qui rendit une ordonnance pour obliger les protestants à remettre à Crosier, dans les trois jours, un extrait des actes qui instituaient des legs en faveur des pauvres ou du consistoire. Cette ordonnance fut signifiée à Nicolas Jeune, syndic du consistoire, le 6 janvier 1684; mais ce dernier fit signifier à son tour à Croisier, le 6 février, à peine de 500 livres d'amende et aux dépens, dommages et intérêts, son appel devant Sa Majesté de l'ordonnance de l'intendant. Les protestants adressèrent en conséquence une requête au roi, lui demandant que, sans avoir égard à l'ordonnance de l'intendant, ils pussent conserver la jouissance des legs particuliers, une fois payés, qui leur avaient été et leur seraient faits. Le roi ne paraît pas avoir pris de décision.

Pendant le temps que Villeneuve fut privée de pasteur et d'exercice, l'Eglise fut rattachée à Lagorce.

A la veille de la révocation de l'édit de Nantes, elle comptait cinquante familles réformées.

*Berzème* et *Saint-Maurice-d'Ibie*, ses annexes, en avaient : la première dix-sept, la seconde douze.

Pasteurs : Beton (Jehan), 1561-1562; Labat (Pierre de), 1587-1599; La Motte (Antoine de), 1600-1613; Du Cray (Jean), 1614-1617; Des Marets (Jean), 1620; Hosty (Siméon d'), 1620; Faure (Salomon), 1623; Gévaudan (Antoine), 1623-1626.

#### 4. LE PRADEL (1).

Terre et château appartenant à la famille de Serres (proprement des Serres), qui professait le protestantisme, et fut illustrée par les deux frères, Olivier et Jean de Serres : le premier, agriculteur; le second, philologue, théologien et historien.

Les seigneurs du Pradel jouissaient du droit d'exercice, en vertu des art. 7 et 8 de l'édit de Nantes. En voici la suite par ordre de primogéniture :

1. *Jacques de Serres*. Se maria le 1<sup>er</sup> juin 1532 à Louise de Leyris, et testa le 10 juin 1546. Il mourut la même année, et eut cinq enfants.

2. *Olivier de Serres*, né en 1539. Se maria le 11 juin 1559 à

(1) Commune de Mirabel.

Marguerite d'Arcons, et mourut le 2 juillet 1619, après avoir eu sept enfants.

3. *Daniel de Serres*, étudiant en droit à Genève, le 17 juin 1582, puis docteur en droit et juge en la ville et viguerie de Villeneuve-de-Berg. Il se maria le 3 mai 1594 à Anne de Frise et de Mondvisant, dont il eut trois enfants.

4. *François de Serres*. Se maria le 5 décembre 1624 à Louise d'Arlempdes de Mirabel, fille de Louis V d'Arlempdes de Mirabel, qui lui donna deux enfants.

5. *Constantin de Serres*. Se maria le 12 novembre 1662 à Françoise de Rochemore d'Aigremont. Ses quatre enfants étant morts de son vivant, avec lui s'éteignit la ligne directe des de Serres. Son héritier fut François d'Arlempdes de Mirabel, parent de sa femme. Il eut néanmoins un fils naturel du nom de Jacques, à qui il laissa 300 livres, à la condition qu'il abandonnerait son métier de cardeur de laine (1).

\*  
\*\*

Les commissaires exécuteurs de l'édit de Montpellier de 1622, Lacroix et Chabreilles, remirent, le 7 janvier 1623, Olivier de Serres en possession de son droit d'exercice, dont il avait été

(1) François de Serres, qui se réfugia à l'étranger avec ses deux fils Scipion et René-Raoul, était sans doute de la même famille que les seigneurs du Pradel, de même que Jacques de Serres, soldat aux Invalides, compagnie du sieur de Châteaufort, et sa sœur Marie de Serres. Les membres de cette famille qui n'émigrèrent point paraissent tous avoir embrassé le catholicisme.

Antoine Court parle pourtant dans ses *Mémoires* (p. 26) d'une demoiselle du Pradel, morte à Villeneuve-de-Berg en 1706, « qui avait été assez heureuse pour conserver contre les recherches de l'inquisition un petit nombre de livres [protestants]; il en revint, ajoute-t-il, quelques-uns à la maison de notre Court. »

D'autre part, une *Liste de gentilshommes et principaux habitants nouveaux convertis dans le Vivarais en 1686* (*Bulletin de la soc., etc.*, t. XXIX, p. 364), mentionne un sieur du Pradel, de Villeneuve-de-Berg, qui n'avait qu'une fille et était mal intentionné. Il suit de là que, parmi les membres de la famille de Serres qui avaient embrassé le catholicisme, plusieurs ne le firent que par force et du bout des lèvres comme la plupart des protestants de cette époque.

Pour plus de détails, Voy. Henry Vaschalde, *Olivier de Serres, sa vie et ses travaux*; *La France protestante*, t. IX, p. 254; De Coston, *André Lafaisse*, (dans le Bull. de la soc. d'arch. de la Drôme, t. XIX, p. 18-20).



privé pendant la première guerre de religion du dix-septième siècle, mais les seigneurs du Pradel n'eurent des pasteurs en propre que lorsque l'exercice de la religion réformée fut interdit à Villeneuve-de-Berg. Comme ils habitaient cette ville, ils avaient pu suivre jusque-là le culte qui s'y célébrait.

Paul Accurat fut le premier pasteur du Pradel. Il avait été contraint de quitter l'Eglise de Privas et privé du droit d'exercer le ministère par arrêt du roi du 29 juillet 1664. Le 18 juillet 1667, il écrivit une lettre à la Compagnie des pasteurs de Genève, où il racontait ses longues tribulations, et disait qu'elles avaient plutôt affermi son ancien troupeau de Privas, parce que la fausseté des calomnies répandues contre lui avait été reconnue de tous. Le but spécial de sa lettre était de recommander son neveu à la Compagnie. Celle-ci lui répondit le 22 septembre suivant : « Enfin, Monsieur, comme vous désirez de revivre en la personne de M. votre neveu, qui est présentement au milieu de nous, aussi notre Compagnie et tous les membres qui la composent vous assurent qu'ils seconderont vos inclinations en cela, en veillant sur la conduite et les études de votre dit neveu, et s'employeront de tout leur cœur à lui procurer une condition pour aider à sa subsistance, quoiqu'elles soient à présent fort rares, à cause des temps fâcheux où nous nous rencontrons. » (Bibl. de Gen., mss. fr., n° 197<sup>aa</sup>, portef. 11).

Un document catholique, rédigé aux alentours de 1676, dit qu'il se réunissait au Pradel de sept à huit cents protestants appartenant en majeure partie à Villeneuve-de-Berg. L'auteur prétendait que le seigneur du Pradel n'avait le droit de haute justice que dans son fief, et que, puisque ni lui ni sa famille n'y résidaient, ce droit devenait caduc (!).

Un autre document catholique de 1681, plus étendu que le premier, donnait les renseignements suivants sur l'exercice du Pradel : Le pasteur Gilbert fait son service tous les dimanches en présence de la famille de François de Serres et de bon nombre d'habitants réformés de Villeneuve. Il est en quelque sorte le pasteur de cette ville, où il habite d'une façon permanente, n'allant que les dimanches au Pradel. Le seigneur et sa famille demeurent également à Villeneuve, et ce poste est recherché. Les gages du ministre s'élèvent à 400 livres, et aucun gentilhomme du Vivarais n'est assez riche pour donner à lui seul une pareille somme. Le pasteur baptise en secret à Villeneuve, et fait la

rière de consolation auprès des malades. L'avis de Jacques de Monteil, avocat et juge à Barjac, qui a assisté en qualité de commissaire du roi au synode de Vallon, de 1681, pense qu'il faudrait ordonner au pasteur et au seigneur de demeurer dans l'étendue du fief du Pradel, sous peine de voir l'exercice de ce fief supprimé, et aux habitants réformés de Villeneuve, de ne contribuer en rien aux gages du ministre sous peine d'être punis exemplairement.

Un arrêt du conseil du roi du 8 février 1683 priva Constantin de Serres de son droit d'exercice, parce qu'il avait fait enlever son fils François du collège des jésuites d'Aubenas, où il s'était converti au catholicisme, disait-on. L'enfant y avait été enfermé en vertu d'une lettre de cachet du roi, et y était élevé à ses frais.

Pasteurs : Accaurat (Paul), 1667-1669; Piélat (Phinée), 1671; Graverol (Jean), 1671; Laget (Jean), 1673-1675; Grimaudet (David), 1678-1681; Gilbert (Louis de), sieur des Salières, 1681.

#### 5. VALLON — SALAVAS.

Le 17 avril 1601, noble François de La Borye, habitant de Vallon, vendit pour 120 livres aux protestants du lieu, à l'effet de construire un temple, un terrain qui avait 8 cannes et 1 pan de long et 4 cannes de large. Le 23 janvier suivant, noble Jean de La Baume, seigneur et comte de Vallon, ratifia la vente de ce terrain.

L'Eglise de Vallon ayant été persécutée et ruinée par le baron de Lagorce et de Salavas, depuis qu'il s'était marié, en 1609, à Anne de Balazuc-Montréal, zélée catholique, et avait embrassé le catholicisme pour l'épouser, demanda au synode national d'Alais de 1620 l'autorisation de se réunir au synode du bas Languedoc, espérant y trouver un appui plus ferme pour la défense de ses intérêts que dans sa province. La Compagnie s'y refusa, mais enjoignit au Vivarais « d'avoir, » disent ses actes, « un soin spécial de ladite Eglise de Vallon dans la distribution des deniers du roi, pour lui aider à supporter les afflictions que la persécution lui cause. »

Après la prise de Vallon par Montmorency, en mars 1621, ce dernier ruina le temple et rétablit la messe, qui n'avait pas été dite à Vallon depuis longtemps; mais, comme l'église catholique avait été détruite pendant les guerres de religion du seizième siè-

cle, le curé était obligé de dire son office dans un lieu mal approprié à cette destination. Le parlement de Toulouse condamna bien les protestants de Vallon à reconstruire l'église, mais le curé ne put rien obtenir d'eux.

Le 19 mai 1623, les commissaires exécuteurs de l'édit de Montpellier, Lacroix et Chabreilles, rétablirent le droit d'exercice à Vallon, où il avait été interrompu pendant la première guerre de religion du dix-septième siècle.

En 1633, les protestants, qui n'avaient point de temple, se saisirent du lieu affecté au culte catholique, abattirent l'autel, le convertirent en temple et abolirent la messe.

Neuf ans plus tard, en 1641, les protestants reprirent leur temple, dont les catholiques s'étaient emparés à une date que nous ignorons et où ils disaient la messe. Ils en firent sortir par force le curé un dimanche. Était-ce leur ancien temple, qu'ils auraient relevé, ou le local donné par Montmorency aux catholiques et dont ils s'étaient saisis en 1633, comme on l'a dit plus haut ? C'est ce que nous ne saurions décider. La première hypothèse paraît pourtant la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, les protestants, à cette époque, formaient les deux tiers de la population; ils étaient riches et au nombre de six cents environ.

Le 4 mai 1650, Vallon, dont l'exercice était en souffrance à cause de l'âge et des infirmités du pasteur David de Chanal, demanda un pasteur au synode du bas Languedoc, réuni à Uzès, qui lui en promit un au moment de la distribution et lui accorda Louis des Maizeaux.

Le 26 août 1665, les protestants de Vallon adressèrent un mémoire aux commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, pour réfuter les arguties au moyen desquelles le syndic du clergé du diocèse de Viviers prétendait les priver de leur droit d'exercice, qui leur fut maintenu par les commissaires.

En 1677, Vallon, qui était à cette date privée de pasteur, reçut l'autorisation du synode du Vivarais de se pourvoir dans ou en dehors de la province. S'étant adressée au synode des Cévennes, assemblé le 20 octobre de cette même année, la compagnie lui en promit un au moment de la distribution et lui octroya David Gervais.

Le 19 février 1685, l'intendant D'Aguesseau, assisté du présidial de Nîmes, condamna le temple à être rasé et les protestants

à payer 1,000 livres à l'Eglise catholique, 1,000 livres au roi, et les frais et dépens du procès. Le pasteur Abraham Déjean, qui avait été jeté en prison, fut relâché. Nous ignorons le motif de ce jugement si sévère; mais on peut croire que les protestants de Vallon avaient souffert dans leur temple des catholiques et des nouveaux convertis, comme ce fut le cas de Salavas.

*Salavas.* Cette Eglise, sous le régime de l'édit de Nantes, fut presque toujours incorporée à celle de Vallon. Elle eut pourtant des pasteurs particuliers dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Elle comptait deux à trois cents huguenots vers 1676.

Le 28 décembre 1622, les commissaires exécuteurs de l'édit de Montpellier, Lacroix et Chabreilles, maintinrent l'exercice à Salavas et firent droit à la requête des protestants du lieu qui demandaient que le bas-fond du château de Salavas fut pourvu d'une horloge et d'une cloche pour sonner les heures du prêche, privilège dont ils avaient joui de tout temps.

Vers 1640, ils bâtirent un temple malgré l'opposition de la baronne de Lagorce et de Salavas, Anne de Balazuc-Montréal.

Le syndic du clergé du diocèse de Viviers demanda aux commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, l'interdiction de l'exercice à Salavas et la démolition du temple. Les protestants défendirent leur droit dans une requête du 21 août 1668 et les commissaires le leur maintinrent; mais le conseil du roi, auquel le syndic du clergé en rappela, condamna l'exercice et le temple le 18 juin 1685.

Cette même année, un procès fut intenté aux protestants de Salavas et à leur pasteur, Claude Clauzel, parce qu'ils avaient souffert dans le temple des catholiques et des nouveaux convertis. Sur l'avis du présidial de Nîmes, l'intendant D'Aguesseau les condamna à 25 livres d'amende et aux frais et dépens, mais il mit le pasteur hors de cour et de procès.

Pasteurs : Arnaud (Jean), 1581; Ricaud, 1584; Raillet (Pierre), 1593-1599; Labat (Pierre de), 1599-1609, demeura à Salavas, 1600-1606; Du Cray (David), 1610-1611; David de Chanal, 1611-1617, à Salavas; 1617-1653, à Vallon; 1654-1656, à Lagorce; Des Maizeaux (Louis), 1650-1654; Sauvage, 1654; Bernard, 1656-1657; Chion, 1657; Du Toit, 1657; Thomas (Jacques), 1661; Brunier (Pierre), 1663-1664; Janvier (Pierre), 1667-1668; Thomas (Antoine), 1668-1669; derechef, 1672-1676; derechef encore, 1678-1681; Albiac (Simon d'), 1671-1672; quel-

ques mois à Lagorce, 1671 ; Gervais (David), 1677-1678, pendant l'interdiction de Thomas ; Déjean (Abraham), 1681-1685.

Pasteurs de Salavas : Pinchinat (Barthélemy), 1575, avec Lagorce ; Grimaudet (David), 1664 ; Bernard, 1666-1667 ; Albiac (Simon d'), 1669-1670 ; Clauzel (Claude), 1677-1685.

## 6. LAGORCE.

Cette Eglise fut unie plusieurs fois, et pendant de longues années, à Vallon, tout comme Salavas. Elle eut pourtant des pasteurs particuliers au commencement et dans le dernier tiers du dix-septième siècle. Elle paraît alors avoir été unie à Salavas.

En 1609, le baron de Lagorce, qui n'avait pas encore embrassé le catholicisme, demanda un pasteur pour Lagorce et Salavas réunies au synode du bas Languedoc du 29 avril 1609, qui le renvoya au moment de la distribution et ne put alors accéder à son désir. L'Eglise trouva pourtant un pasteur dans la personne de David de Chanal.

Le 21 mai 1634, Anne de Balazuc-Montréal, veuve et légitime administratrice des biens de feu son mari Hérail de Merle, protesta contre les prédications que David de Chanal, devenu pasteur de Vallon, Lagorce et Salavas réunies, donnait dans des maisons particulières de ces deux dernières Eglises. Elle se fondait sur ce que la justice de ces lieux lui appartenait en plein fief de hœubert comme tutrice de son fils, qui était catholique. Des commissaires députés par la cour présidiale de Nîmes, qui se trouvaient pour lors à Villeneuve-de-Berg et à qui la protestation fut remise, défendirent au pasteur Chanal et à tous autres, le 23 mai 1634, de faire à l'avenir aucun prêche à Lagorce et à Salavas. Mais, soit que les protestants de Lagorce n'eussent pas tenu compte de cette défense, qui allait à l'encontre des droits que leur conférait l'édit de Nantes, soit qu'ils en eussent appelé à la chambre de l'édit de Castres ou au conseil du roi qui leur aurait donné raison, ils construisirent un temple à Lagorce, vers 1640, malgré la nouvelle opposition de la baronne de Lagorce.

Les commissaires de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, maintinrent l'exercice à Lagorce en 1669. Le syndic du clergé du diocèse de Viviers, qui avait demandé l'interdiction de l'exercice et la démolition du temple, en appela au conseil du roi, qui le reçut comme appellante par un arrêt de 1673 et enjoignit aux protes-

tants de Lagorce de produire leurs titres. Le firent-ils ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le conseil du roi, par arrêt du 18 juin 1685, prononça l'interdiction de l'exercice et la démolition du temple, qui, suivant une tradition locale, ne fut rasé qu'après la révocation de l'édit de Nantes. Le temple actuel, construit en 1818, s'élève sur l'emplacement de l'ancien.

Le 7 septembre suivant, l'intendant D'Aguesseau, sur l'avis du présidial de Nîmes, condamna à 25 livres d'amende et aux frais et dépens les protestants de Lagorce parce qu'ils avaient souffert dans leur temple des catholiques et des nouveaux convertis.

Pasteurs : Pinet (Guillaume), 1573-1577; Raillet (Pierre), 1586; Chanal (David de), 1609-1610; Janvier (Pierre), 1656-1667, avec Villeneuve-de-Berg; derechef, 1670-1671; Piélat (Phinées), 1667-1669; Crégut (Pierre), 1669-1670; Thomas (Antoine), 1671-1672; Albiac (Simon d'), 1672-1674; Robert (Fleury), 1677-1685.

#### 7. MIRABEL — SAINT-PONS (*Freyssenet, Saint-Genest et autres lieux du Coiron, Saint-Jean-le-Centenier et Montbrun*).

Ces deux Eglises, peu nombreuses, paraissent avoir été toujours unies et desservies par le même pasteur, qui résidait à Mirabel et quelquefois à Saint-Pons.

Le synode de Vitré de 1617 accorda à l'Eglise de Mirabel-Saint-Pons une portion des deniers d'octroi du roi pour qu'elle pût se pourvoir d'un pasteur, mais à la condition que le synode du Vivarais ferait connaître au prochain synode national les efforts qu'il avait faits de son côté pour aider l'Eglise à jouir du ministère.

Trois ans après, le synode du Vivarais, réuni à Châteauneuf-lès-Vernoux le 6 août 1620, décida que le pasteur Antoine de La Motte desservirait à la fois Mirabel et Saint-Pons, et que la somme de 80 livres, qui avait été assignée à ces deux Eglises réunies par un synode précédent, demeurerait spécialement affectée à Mirabel. Mécontente de cette sentence, Saint-Pons en appela au synode national d'Alais d'octobre 1620, qui prit à son sujet la résolution suivante : « La Compagnie, ayant égard aux difficultés et empêchements qui se rencontrent dans l'exercice du ministère dudit sieur de La Motte au dit lieu de Saint-Pons, enjoint au colloque d'Aubenas de pourvoir ledit sieur de La Motte

d'une autre église, par échange, et donner un autre pasteur à ladite église de Saint-Pons et Mirabel : ce que faisant elles demeureront unies ensemble et jouiront de cette somme de 80 livres de la subvention qui leur a été accordée par ladite province pour l'entretien de leur pasteur ; et si ledit colloque ne peut pas pourvoir d'une église ledit sieur de La Motte, les choses demeureront dans le même état qu'elles sont à présent jusqu'au prochain synode de ladite province ; et le sieur de La Motte fera sa résidence à Mirabel et jouira de la subvention qu'il reçoit maintenant ; et cependant ladite Eglise de Saint-Pons sera assistée et consolée par les pasteurs du colloque de ladite province tour à tour. »

Vers 1659, l'exercice ayant cessé à Mirabel, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, Bezons et Peyremales, le condamnèrent « par forclusion, » en 1669.

A la même époque, les protestants de Saint-Pons, dont la situation était meilleure, avaient projeté de construire un temple, mais deux arrêts du conseil du roi du 5 avril 1660 leur défendirent de l'élever près de l'église comme ils en avaient l'intention.

Bezons et Peyremales se partagèrent touchant l'exercice de Saint-Pons, et comme celui-ci avait été déjà interdit à la suite d'un arrêt du conseil du roi obtenu par surprise par l'évêque de Viviers, Louis-François de La Baume de Suze, sans que les protestants eussent été entendus, lesdits commissaires le supprimèrent provisoirement, et le conseil du roi, pour faire durer l'interdiction, ne voulut pas vider le partage.

Le synode de Desaignes de 1675 décida que Saint-Pons, étant privée d'exercice, serait unie à Chomérac pour la discipline et participerait à l'entretien du ministère de cette Eglise, mais les protestants du lieu suivaient le culte du Pradel, beaucoup plus rapproché, de même que ceux de Mirabel.

Les protestants de *Freyssenet*, *Saint-Genest en Coiron* et autres localités du *Coiron* ressortissaient à l'Eglise de Mirabel-Saint-Pons lorsque cette Eglise jouissait de son droit d'exercice, mais ils étaient peu nombreux. Plus tard, Freyssenet fut rattachée à Chomérac. Il y avait aussi des protestants à *Saint-Jean-le-Centenier* et à *Montbrun*.

Pasteurs : Pinet (Guillaume), 1572-1573 ; Pinchinat (Barthélemy), 1582 ; Faucher, 1596 ; Faucher (Antoine), 1626, à Saint-Pons ; Sorbier (Jean), 1617 ; La Motte (Antoine), 1619-1620.

8. LA BASTIDE-DE-VIRAC — VAGNAS — BESSAS (*Les Salelles*)(1).

Ces trois Eglises étaient unies, avant 1614, à celles de Barjac, qui ressortissait à la province synodale du bas Languedoc. S'en étant détachées pour s'unir au Vivarais dont elles dépendaient administrativement, le bas Languedoc s'en plaignit au synode général de Tonneins de 1614 qui décida que La Bastide et Vagnas seraient rattachées au Vivarais, mais que Bessas demeurerait libre de s'adjoindre à l'une ou l'autre province.

La Bastide étant dépourvue de pasteur en 1617, le synode national de Vitré, réuni cette même année, lui accorda une portion des deniers d'octroi du roi pour l'aider à s'en procurer un, mais à la condition que le synode du Vivarais ferait connaître, au prochain synode national, les efforts qu'elle avait faits de son côté pour venir en aide à La Bastide, qui paraît, du reste, n'avoir trouvé de pasteur qu'en 1620. Elle n'en jouit pas longtemps et devint une annexe de Lagorce.

En 1657, elle demanda au synode de Vernoux, réuni cette même année, de l'adjoindre à la province du Bas-Languedoc. La Compagnie n'agréa pas sa requête parce qu'il appartenait au synode national d'en décider. Elle exhorta toutefois Pierre Janvier, pasteur à Lagorce, de visiter l'Eglise le plus possible. La Bastide en appela au synode du bas Languedoc de cette décision, mais la Compagnie rejeta son appel comme contraire à la discipline.

Il paraît qu'elle ne se laissa pas arrêter par cette fin de non-recevoir, car le synode du bas Languedoc se l'adjoignit peu après. Les députés du Vivarais s'en plaignirent au synode national de Loudun de 1659, à qui ils demandèrent d'incorporer de nouveau La Bastide à leur province ; mais la Compagnie décida que le Vivarais devait adresser sa demande au bas Languedoc, et qu'il n'avait à intervenir qu'en cas de contestation et pour juger en dernier ressort.

Vers le même temps, l'Eglise de La Bastide hérita de Marguerite de Saint-Florent, dame du lieu, veuve de Pierre de Beauvoir, seigneur de Saint-Florent, une somme de 3,000 livres pour l'entretien du ministère ; mais, comme elle était pauvre et ne pouvait faire les frais d'une poursuite en justice contre les héritiers

(1) Hameau de la commune de Saint-Maurice-d'Ibie.



qui refusaient de payer ce legs, le synode du bas Languedoc, réuni à Montpellier le 26 mai 1660, décida que les trois Eglises les plus importantes de la province supporteraient les frais du procès.

Un autre synode du bas Languedoc, assemblé le 8 mai 1669, adjoignit La Bastide à Barjac. Noguier, pasteur de cette Eglise, dont le ministère devenait trop chargé par cette annexion, en appela au synode des Cévennes, réuni à Saint-Jean-de-Gardonnenque (aujourd'hui Saint-Jean-du-Gard), le 19 juin suivant ; mais on ne fit pas droit à sa requête, et La Bastide demeura adjointe à Barjac, quoique elle-même ne fût pas satisfaite de l'arrangement et en eût également appelé.

Quelques années après, vraisemblablement après avoir recouvré le legs de M<sup>me</sup> de Saint-Florent, La Bastide redevint une Eglise particulière et eut un pasteur.

Il y avait aussi des protestants aux *Saelles*.

Pasteurs : Laurens, 1620 ; Bourcet, 1670-1675 ; Pons (Isaac), 1681-1685.

#### 9. SAINT-JUST-D'ARDÈCHE.

Cette Eglise, peu nombreuse et éloignée de tout centre réformé, s'éteignit insensiblement, et nous n'avons recueilli aucun fait qui y soit relatif.

Pasteur : Imbert (Jean) le fils, 1620.

#### 10. ROCLES (et *Sanilhac*).

Cette Eglise étant destituée de pasteur en 1617, le synode national de Vitré, réuni la même année, lui accorda une portion des deniers d'octroi du roi pour qu'elle pût s'en procurer un, mais à la condition que le synode du Vivarais ferait savoir, au prochain synode national, les efforts qu'il avait faits, de son côté, pour venir en aide à Rocles. Il paraît que l'Eglise ne put se pourvoir d'un pasteur que quelques années après. Eloignée, du reste, de toute Eglise un peu importante, elle s'éteignit dans le cours du dix-septième siècle et disparut.

Rocles avait pour annexe *Sanilhac*, dont tous les habitants demeurèrent protestants jusqu'en 1611, date à laquelle un grand nombre d'entre eux embrassèrent le catholicisme. Ils demeurent

raient au hameau du Gua, et leur cimetière, appelé plus tard « Champ de Veziar, » était situé à quelques pas de la rive gauche de La Beaume. Comme l'église catholique de Sanilhac, tout comme celle de Rocles, avait été détruite pendant les guerres de religion du seizième siècle, les protestants se réunissaient dans celle de Saint-Pierre-de-Malet (Saint-Peyre). Les derniers réformés disparurent en 1665. Ils étaient alors dix-sept. On comptait parmi eux le seigneur de Versas, Charlotte de Montbrison, sa femme, et Jeanne d'Arlempdes, sa sœur, fille de noble Jacques d'Arlempdes de Mirabel et de Jeanne de Beaumont (Voy. Pièces justificatives, n° III). Leur abjuration eut lieu dans la chapelle du château de Brison, située non loin de là (Docteur Francus, *Voyage autour de Valgorge*, p. 293-296).

Pasteur : Des Marets (Jean), 1623.

#### II. MEYRAS — JAUJAC (*Thueyts, Burzet, La Bastide et Montpezat*).

Ces deux Eglises étaient unies sous le régime de l'édit de Nantes. En 1654, les protestants de Meyras ayant eu à souffrir diverses vexations de la part des catholiques, le synode de Vernoux, réuni cette même année, les engagea à faire faire des informations contre ces derniers par la chambre de l'édit de Castres. Il paraît que les vexations allèrent en croissant, car, en 1659, l'exercice était interrompu à Meyras.

Les Eglises adjointes à Meyras et Jaujac étaient *Thueyts, Burzet* et *La Bastide*. Les protestants y étaient peu nombreux, et paraissent avoir disparu dans le cours du dix-septième siècle.

On faisait la prière à La Bastide en 1642, et le pasteur Paul Accurat, de Privas, donna, la même année, une prédication à *Thueyts*.

Pour ce qui est de Burzet, une lettre du curé du lieu à dom Bourette, de 1760, dit que les protestants détruisirent la nef principale de l'église catholique vers 1617 (?). Ils avaient à leur tête Jean Robert et David Combe, notaires. Le même curé ajoute que Burzet possédait autrefois un temple, dont on voyait encore les fondements de son temps, sur une grande place qui portait le nom de place du Temple (*Vals thermal*, numéro du 24 juillet 1887).

Il y avait aussi des protestants à *Montpezat*.

Sur Meyras, voyez encore page 417.

Pasteurs : Raillet (Jacques), 1593 ; Imbert (Jean), 1596-1623.

Pasteur de Montpezat : Altemps (Jehan de), 1567.

Pasteur de Thueyts : De Cabanes, 1562.

## 12. ANTRAIGUES.

Eglise de fief appartenant aux d'Antraigues. Ces seigneurs, dont le nom de famille était Launai (ou Launay), embrassèrent de bonne heure le protestantisme. « C'étaient des parvenus de la finance, » dit de Coston. Ils avaient fait leur fortune dans l'exploitation des fermes et des gabelles du roi et, en ouvrant leur bourse aux principaux seigneurs du pays, ils se créèrent des protecteurs puissants. » Voici leur généalogie en ligne directe :

1. *Louis de Launai*, écuyer, seigneur de Melmon.

2. *Antoine de Launai*, écuyer, seigneur de Picheron, Lini et Tulli, ministre de l'Eglise réformée. Se maria à Jeanne de Fay, le 20 novembre 1550, et testa en 1575.

3. *Trophime I de Launai*, seigneur de Picheron, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre en 1580, bailli du Gévaudan en 1591, gouverneur de Marvejols, Chirac et Grèzes en 1598. Il épousa, le 29 mai 1601, à Marvejols, Marie de Cayres, dame d'Antraigues, veuve de Samuel de Beaumanoir, seigneur de Gazon, qui lui apporta la coseigneurie d'Entraigues. Il testa à Marvejols le 10 juillet 1637.

4. ... *De Launai*, seigneur d'Antraigues et de Lachamp, décapité en 1632 au Pont-Saint-Ésprit, pour avoir suivi le parti de Gaston d'Orléans, révolté contre Louis XIII.

5. *Jacques de Launai*, son frère et son héritier. Il était seigneur de Lachamp, Antraigues, La Bastide, Asperjoc, Saint-Léger et Chirac, bailli du Gévaudan en 1620, gouverneur de Marvejols et Chirac, en remplacement de son père, capitaine de cheval-légers en 1625. Il épousa, le 23 (ou le 20) décembre 1633, Philiberte d'Arpajon de Broquiez (ou d'Allers), d'une des premières familles du Rouergue. Il habitait le château de La Bastide, non loin d'Antraigues, laissa onze enfants, et testa, en 1664, en faveur de son fils aîné, qui suit.

6. *Trophime II de Launai*, seigneur de Lachamp, maréchal de camp. Il obtint l'érection de la terre d'Antraigues en comté, au mois de décembre 1668 ; se maria, le 20 août 1668, avec Isabeau

de Girard de Basoges, qu'il perdit six ans après, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 décembre 1670.

7. *Louis de Launai*, son frère et son héritier, seigneur de Chirac, se maria, en 1677, avec Marie-Suzanne de Wespierre de Liembrune, nièce du célèbre Frédéric Armand de Schomberg, maréchal de France. Il abjura le protestantisme en 1681; mais, en ayant eu des remords, il passa en Hollande au moment de la révocation de l'édit de Nantes, et servit dans les gardes du roi Guillaume d'Orange. La deuxième édition de *La France protestante* le dit capitaine au régiment de Schomberg.

8. *Antoine-Jules de Launai*, marquis d'Antraigues, son fils aîné, testa en 1709 et mourut catholique.

A dater de cette époque, la famille d'Antraigues fut et demeura catholique. Le dernier descendant mâle s'éteignit pauvre et obscur à Dijon, le 12 août 1861.

..

*Frédéric de Launai*, qui, en 1681, est donné comme vicomte et propriétaire de l'église d'Antraigues, était le cinquième des onze enfants de Jacques de Launai. Il se compromit dans le mouvement insurrectionnel du Vivarais de septembre 1683 et prit la fuite. Peut-être alla-t-il rejoindre son frère (1).

Pasteur : Jallabert (Etienne), 1681-1683.

(1) De Coston, *André de Lafaisse* (Bull. de la soc. d'arch. de la Drôme, 1884, p. 177-183; 1885, p. 442-460; 1886, p. 212); — *La France protestante*, au mot LAUNAY; — Louis de La Roque, *Armor de la nobl. de Lang.*, t. 1, p. 312; — Mathieu Duret, *not. pour servir à l'hist. du Vivarais* (mss).





## APPENDICE II

NOTICE SUCCINCTE SUR LES PASTEURS DU VIVARAIS  
ET DU VELAY AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES.

---

ACCAURAT (Paul), natif de Privas. A Saint-Vincent-de-Barrès, 1620 ; Aubenas, 1623-1628 ; Privas, 1637-1663 ; Tournon-lès-Privas, 1663-1664 ; Le Pradel, 1667-1669 ; Annonay, 1670-1672. Député aux synodes nationaux de Castres (1626) et de Charenton (1644). — Accaurat, pour avoir exercé son ministère à Tournon-lès-Privas après le bannissement des protestants de Privas, fut interdit de ses fonctions par arrêt du conseil du roi du 29 juillet 1664, assigné en personne devant ledit conseil et exilé de la province du Languedoc. L'assignation fut pourtant retirée, vu l'âge d'Accaurat, qui avait soixante et dix ans, et son procès renvoyé au jugement de l'intendant du Languedoc. Ce dernier lui rendit justice. Il leva l'interdiction qui avait duré dix-huit mois, mit fin à son exil qui remontait à neuf, et lui permit de reprendre les fonctions de son ministère dans le Vivarais et en telle église qui lui adresserait vocation. Constantin, seigneur du Pradel, ayant demandé à cette époque à Accaurat de desservir son Eglise de fief, il accepta. C'était vers le mois de janvier 1667. Voy. aussi p. 471 et 639.

AGARD (David). A Soyons-Valence, 1615-1626. Député au synode national d'Alais, 1620. Pour le reste, voy. notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 369-370.

AGUSSI (Jean). A Desaignes, 1659-1660. Voy. aussi, p. 466.

ALBIAC (Simon d'). A Salavas, 1669-1670, avec 200 livres de

gages ; Saint-Vincent-de-Barrès, 1670-1671, avec 300 livres de gages ; Vallon, 1671-1672 (quelques mois à Lagorce en 1671) ; Lagorce, 1672-1674 ; Marcols, 1677-1683. — Réfugié en Suisse après le mouvement insurrectionnel de 1683, il fut nommé pasteur à Elgg, canton de Zurich. De là, il se rendit en Zélande et fut prêté à Aardenbourg, 1693-1703, pour remplacer le pasteur P. de Selve. A cette dernière date, il consentit à être nommé titulaire, mais il mourut le 3 mars avant son installation. Une pièce catholique le dit « petit ministre de corps et d'esprit. »

ALTEMPS (Jehan de). A Montpezat, 1567.

ANTHOINE (Jehan). A Vals, Meyras et Thueyts réunies, 1562-1567.

ARBAUT (George), né vers 1570, professeur au collège des Arts de Nîmes, puis ministre dans le Vivarais. Pour le reste, voyez *La France protestante*.

ARNAUD (Jean), natif d'Arsans en Vivarais et immatriculé à l'Académie de Genève en avril 1564. A Largentière, 1562 ; Saint-Martel-le-Ranse, 1565 ; Lyas et adjointes, 1572 ; Ville-neuve-de-Berg, 1581 ; Boucieu-le-Roi, 1582-1584 ; Le Cheylard, 1596 ; Soyons, 1603. — Il s'était réfugié à Genève à l'époque de la Saint-Barthélemy et y fut reçu habitant le 31 octobre 1572.

ARNOUL (Martin), catholique converti. A Aubenas, 1594-1599. A cette dernière date, il retourna au catholicisme. Voy. aussi p. 539.

AUDOYER (Pierre), natif de Saint-Jean-de-Gardonnenque (aujourd'hui Saint-Jean-du-Gard). Reçu pasteur au synode de Vallon en 1681, il fut donné comme pasteur surnuméraire à Théophile Blanc, de Chalencou, et demeura dans cette Eglise jusqu'en 1683. Arrêté à la suite du mouvement insurrectionnel d'alors, il trahit Homel et sauva sa vie en apostasiant. Il n'avait pas des antécédents irréprochables. Proposant du bas Languedoc en 1675, il fut censuré pour sa conduite irrégulière par le consistoire de Nîmes, le 4 septembre 1676 ; mais s'étant amendé, il reçut de bons témoignages de ce même consistoire, le 1<sup>er</sup> septembre 1677. Voy. aussi p. 503 et 514.

..

BARBIER. A Pierregourde, 1571.

BARJAC (noble Guillaume de). Proposant en 1561, consacré au ministère à Nîmes par le célèbre Viret, et passé au service des Eglises du Vivarais.

BARRUEL (maître Nicolas). A Saint-Sauveur-de-Montagut, 1569-1588.

BÉNISTAN. A Soyons, 1596.

BÉRAUD (Etienne). A Uzer, 1562. Ancien curé de ce lieu, il se convertit au protestantisme et alla perfectionner ses études à Genève.

BERMOND (Isaac de). Au Cheylard, 1657; Marcols, 1660-1675; Vernoux, 1677-1683. — Réfugié en Suisse après le mouvement insurrectionnel de 1683, il se rendit à Berne et fut nommé inspecteur de la colonie française. C'est là qu'il signa, le 19 février 1685, une lettre de recommandation en faveur de Jean Cluzel, pasteur du Cheylard. Une pièce catholique dit de lui : « Estimé savant, mais médisant, parmi les siens; grand brailleur, dangereux, turbulent. »

BERNARD. A Salavas, 1666-1667. Il donna quelques prédications à Nîmes et reçut, pour ses peines, 18 livres du consistoire de cette ville.

BETON (Jean). A Villeneuve-de-Berg, 1561-1562.

BLANC (Daniel). A Vernoux et Châteauneuf-lès-Vernoux avant 1617, année de sa mort. Sa femme s'appelait Marie de Rocheblaine.

BLANC (David), probablement le fils du précédent. A Châteauneuf-lès-Vernoux, 1617-1620; derechef, 1626; Vernoux, 1620-1626; Vernoux, 1637-1652; Gluiras, 1653-1654; Le Chambon, 1654-1657, avec son fils aîné Jacques Blanc pour aide. — Le synode de Vals l'ôta à Vernoux, « sans avoir voulu seulement l'entendre parler pour sa défense, en sorte qu'il avait été fort longtemps entièrement destitué d'emploi, sans qu'on lui assignât la moindre chose pour sa subsistance et sans qu'on prît soin en quelque façon de sa pauvre famille. » Comme il était mort avant que son appel au synode national de Loudun de 1659 eût pu être entendu, ses enfants soutinrent l'appel à sa place. La Compagnie blâma le synode du Vivarais de sa procédure et lui enjoignit de compter dans un an, aux enfants de Blanc, la somme de 200 livres, dont les Eglises unies de Vernoux et de Châteauneuf-lès-Vernoux paieraient le tiers.

BLANC (Jacques), fils aîné du précédent. Au Chambon, 1654-

1657; Boulieu, 1658; Vernoux, 1670-1672, année de sa mort.

BLANC (Daniel), frère puîné du précédent, appelé aussi *le jeune*, docteur en théologie. Pasteur à Beauchastel, 1657; Pièrre-gourde, 1657-1681. Il avait épousé Paule de Rostang, de Bressac. Un document catholique le dit « fort intelligent dans le parti, mauvais prêcheur et peu estimé. »

BLANC (Théophile), peut-être le frère des précédents. A Chalencou, 1672-1683, avec 400 livres de gages. Agé de trente-sept ans à cette dernière date et compromis dans le mouvement insurrectionnel du Vivarais de 1683, il fut obligé de quitter la France « pour être excepté de l'amnistie, » dit l'*Estat des pasteurs*, « non seulement parce qu'il a prêché dans des lieux interdits, mais parce qu'il était pasteur où résidait le Conseil de Vivarais. Il a femme et deux petits enfants. » Il était en 1685 à Berne, où il signa la lettre de recommandation délivrée à Jean Cluzel, pasteur du Cheylard; et, en 1694, en Hollande.

BLANCHARD (Baptiste). A Charmes, 1576-1578. Pour le reste, voyez notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 375.

BOLLOT (Pierre). A Annonay, 1562; Tournon, 1563. Il avait été précédemment pasteur à Noyers.

BONNEFOI, curé de Saint-Voy, converti à la réforme, et Saint-Voy, 1562-1574. Réfugié dans la suite à Genève.

BORREL. A Châteauneuf-lès-Vernoux, 1683. Il quitta le Vivarais à la suite du mouvement insurrectionnel de cette année, et signa, à Berne, le 19 février 1685, la lettre de recommandation délivrée à Jean Cluzel, pasteur du Cheylard.

BOUCHARD (Laurence): A Tournon-lès-Privas, avant 1583, et déposé par le synode du Vivarais pour faits scandaleux. Réfugié dans le bas Languedoc, d'où il était originaire, il en appela de sa déposition au synode national de Vitré du 26 mai 1583, qui décida qu'il ne pourrait jamais être rétabli dans le ministère, quand même il donnerait des marques de repentance. Il était alors pauvre et fort âgé. Le synode du bas Languedoc, réuni deux mois auparavant à Anduze, le 2 mars, avait écrit au synode du Vivarais pour qu'il implorât la pitié du synode général en faveur de Bouchard: mais la Compagnie s'y refusa. Ces diverses décisions furent signifiées à Bouchard par le synode de Sauve, du 2 mai 1584.

BOULE (Gabriel), moine jacobin, qui abjura le catholicisme à Orange. A Baix, 1617-1621. Sur ce personnage, qui jouit d'une



certaine célébrité, car il devint historiographe du roi, voyez notre *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 376.

BOURGET (Antoine), fils de Jacques Bourget, marchand d'Annonay, docteur en théologie. A Chalencou, 1662-1664; Desaignes, 1664-1675; Boulieu, 1675-1681. Il avait épousé, le 24 septembre 1668, Marie de Vinay, fille d'Alexandre de Vinay le père, pasteur à Annonay. Nous possédons de lui les deux manuscrits suivants : *Abrégé des visites charitables de M. Drelincourt*, suivi de quelques prières, petit in-4°; *Le catéchisme expliqué*, petit in-4°.

BOURCET, natif du Val-Cluson, dans les vallées vaudoises. A Baix, 1637; La Bastide de Virac, 1670-1675. M. de Beauvoir, de Saint-Florent, seigneur de ce dernier lieu, en le demandant au synode du bas Languedoc, réuni à Montpellier le 23 avril 1670, promit de contribuer pour 200 livres à ses gages. Le synode, de son côté, lui alloua 50 livres en 1671, et 100 de 1673 à 1675. — En quittant Baix, il se mit au service des Eglises du bas Languedoc, et fut pasteur à Saint-Jean-de-Marvejols (ou des Anneaux), 1646-1656; Navacelle, 1656-1666; Codognan, 1667; Souvignargues, 1670.

BRENARD. A Marcols, 1659-1660. Peut-être le même que Bernard, nommé plus haut.

BROTIER. Au Pouzin, 1581-1582.

BROUSSOT. Au Cheylard, 1639.

BRUNI. A Annonay, 1601. Il renonça au ministère à cette date, et se fit avocat (Chomel, *Histoire*, etc.).

BRUNIER (Pierre), natif d'Uzès, fils de Laurent Brunier, pasteur dans cette ville. A Vallon, 1663-1664; Baix, 1669-1670; Saint-Fortunat, 1671-1678; Desaignes, 1678-1681; Le Cheylard, en qualité de « ministre surnuméraire, » 1681-1683. Lorsqu'il était à Vallon, l'Eglise de Saint-Jean de Marvejols lui adressa un appel; mais le synode du Vivarais, réuni en 1664 dans le premier de ces lieux, refusa, sur l'ordre du commissaire du roi, de délibérer sur cet appel, parce que l'Eglise de Saint-Jean n'avait pas reçu la permission de sa province de se pourvoir en dehors d'elle. Brunier, qui désirait exercer son ministère dans le bas Languedoc, demanda au synode l'autorisation de chercher un poste dans le Vivarais ou hors du Vivarais. La Compagnie, qui tenait à ses services, ne fit pas droit à sa demande, mais lui accorda un congé. Le synode d'Uzès du 5 mai 1666 l'agrégea à la province du bas Languedoc, parce qu'il en était originaire et qu'il

n'avait accepté de servir le Vivarais que sur l'ordre de son père. Brunier, néanmoins, ne demeura pas longtemps dans le bas Languedoc, comme on l'a vu. Il se réfugia en Suisse après le mouvement insurrectionnel de 1683, et se rendit, en 1688, à Amsterdam, où il signa, avec beaucoup d'autres pasteurs, le certificat délivré au courageux avocat Etienne Cambolive. Le 1<sup>er</sup> septembre 1688, il fut nommé Consolateur dans l'Eglise wallonne, et y prêcha jusqu'au 5 janvier 1713. A la date d'août 1711, le registre le donne comme vieux et infirme. Il avait épousé Anne de Chambaud. Une pièce catholique le dit « fumeur, ignorant, mauvais prêcheur, intrigant pourtant, estimé parmi les siens, dangereux, turbulent, homme de parti, agissant et joueur. » Pour le reste, voyez *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édition.

\*  
\*  
\*

**CABANE (de)**, natif d'Aubenas. A Thueyts, 1562. Il avait passé quelques mois à Genève pour perfectionner ses études.

**CABANEL (Claude)**. Diacre à Annonay, 1562.

**CARATTE (Néhémie)**, natif de Genève et immatriculé de l'Académie de cette ville comme étudiant en théologie le sixième jour des nones de mai 1597. Au Pouzin, 1603-1611; à Baix, 1612-1616.

**CASTAVEDE (Jehan)**, natif de Vernoux et étudiant de Genève. A Vernoux, 1562.

**CHAMIER (Pierre-Adrien)**, docteur en droit et banquier à Avignon. Converti à la Réforme, il fut nommé, en 1560, pasteur à Romans, où il se maria avec une pieuse dame de la famille Fournier d'Annonay. Appelé au colloque de Chatellerault en 1562, il y disputa publiquement avec le prêtre Humblot. Pendant la première guerre de religion, sa famille se réfugia à La Sainte-Baume, près Saint-Maximin-en-Provence. Lui-même assista au synode général de Paris du 25 octobre 1655, mais nous ne savons quelle province il représentait; on le perd alors de vue. Quick, son biographe anglais, dit qu'il passa les années 1566 à 1572 « soit en Provence, soit dans les pays voisins. » A l'époque de la Saint-Barthélemy, en 1572, il se réfugia à Genève; et, quand l'orage eut passé, il s'établit à Nîmes. En 1573, les protestants confédérés du Languedoc, Vivarais, Cévennes et Rouergue, qui avaient nommé Saint-Romain leur général en chef, députèrent Chamier auprès de ce dernier, qui était réfugié en Suisse, pour le prier

d'accepter ce poste. Au mois de juillet de l'année suivante (1573), il suivit Saint-Romain, appelé subitement à Annonay, que menaçait le féroce Saint-Chamond, frère de ce dernier. En passant au Pouzin, Chamier y exerça les fonctions de son ministère, puis y demeura quelque temps comme pasteur. De là, il fut appelé à Privas au même titre, mais ne put y faire un long séjour, parce que la vie de sa femme et de ses enfants y était constamment menacée. Dans les derniers temps de l'année 1574, il retourna à Nîmes, où il se rendit utile à l'Eglise par ses prédications. Une assemblée générale des Eglises réformées du Languedoc, qui se réunit dans cette ville en décembre 1575, parait lui avoir assigné le poste de Saint-Ambroix, où il demeura onze ans. En février 1587, il était pasteur à Aubenas (et non son fils Daniel, comme l'a cru Quick), et put échapper aux recherches des catholiques, qui surprirent la ville ce même mois. Il se réfugia d'abord à Vals, puis alla exercer son ministère à Montélimar. En 1593, il était à Crest, derechef à Montélimar en 1595. Il mourut d'une façon tragique. « Comme il se rendait à un colloque, » dit Quick, « son cheval s'arrêta pour boire dans un puits, mais le pied lui ayant glissé, il tomba dans l'eau et fut noyé avec le cheval. » Il était âgé de plus de cent ans au dire de Léger, l'historien des Vaudois, mais nous croyons que c'est exagéré. Voy. aussi p. 183.

CHAMIER (Daniel II). Petit-fils du célèbre pasteur de ce nom. A Pierregourde et Beauchastel réunis, 1650-1655. Cette dernière Eglise lui devait encore 100 livres en 1671. Pour le reste, voyez notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 382, et Benoît, *Un pasteur réformé au dix-septième siècle (Bulletin de la Société, etc., t. XXXI, p. 145. Voy. aussi p. 551).*

CHAMIER. A Creysseilles, 1671. Probablement, le frère du précédent. Nous voyons, en effet, figurer comme témoin du mariage de Daniel II Chamier, qui eut lieu le 21 octobre 1656, un *Chamier frère*, qui pourrait être le pasteur de Pierregourde. Voy. Ch. Read, *Daniel Chamier*, p. 422, note.

CHAMFORAN (Daniel). Natif d'Angrogne (vallées vaudoises), immatriculé à l'Académie de Genève comme étudiant en théologie le troisième jour de juillet 1683. Au Pouzin et à Saint-Alban réunies, 1612-1626. Député au synode national de Tonneins de 1614. Le synode national de Vitry de 1617 lui accorda un secours parce qu'il était « accablé de vieillesse et de nécessité. » Pour le reste, voy. notre *Hist. des prot. de Provence*, t. I, p. 459.

CHANAL ou CHENAL (David de), natif de Saint-Bon (?) en Forez (*Sanctebonensis Forensiorum*), et immatriculé, en 1604, à l'Académie de Genève, docteur en théologie. Pasteur à Lagorce, 1609-1610; Salavas, 1611-1617; Vallon, 1617-1653; Chalencon, 1659-1660. — Il avait été donné par le synode de Privas de 1656 à l'Eglise de Boulieu, qui ne voulut pas le recevoir à cause de son âge avancé. Le synode de Vernoux de 1657 lui accorda un secours de 100 livres pour le même motif et parce qu'il était sans Eglise. La Compagnie en fut louée par le synode général de Loudun de 1659, qui l'engagea instamment à continuer à Chanal la « somme annuelle de 150 livres pour sa subsistance, d'autant qu'il avait été bon serviteur de Jésus-Christ et qu'il avait été fort diligent et avait pris beaucoup de peine pour travailler à l'œuvre du Seigneur. » Chanal vivait encore en 1664. Suivant une tradition locale, Chanal, après la ruine de Privas, en 1629, se rendit au-devant de Louis XIII, qui descendait la montée de Leyris, et le supplia d'épargner le temple de Lagorce : ce que le monarque lui accorda.

CHAPEL. A Privas, 1562.

CHEMINAS. Au Cheylard, 1660.

CHION, natif du Dauphiné. A Vallon, 1657. Le synode de Vernoux, réuni cette même année, lui accorda son congé pour retourner dans sa province; mais il stipula que, s'il pouvait se mettre de nouveau au service des Eglises du Vivarais, il serait reçu avec joie. Ce pasteur doit être identifié ou avec Elie Chion, pasteur à Saint-Marcellin en 1659, ou avec Charles Chion, pasteur à Livron en 1658. Voyez notre *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 383 et 384.

CHION. Envoyé à Annonay par le consistoire de Nîmes, en 1666.

CLAUZEL (Claude). A Salavas, 1677-1685. Une pièce catholique dit de lui : « Le sieur Clauzel, jeune ignorant. »

CLUZEL (Jean), fils de Jacques Cluzel, bourgeois du Cheylard, et immatriculé à l'Académie de Genève en 1671. A Vals, 1674; Le Cheylard, 1678-1683. Arrêté en février 1684, après le mouvement insurrectionnel de 1683, il fut successivement incarcéré à Tournon, à Lavoulte et à Nîmes, où il recouvra la liberté par une abjuration. Réfugié à Neuchâtel, il publia une *Lettre* de rétractation à l'adresse de ses anciens paroissiens. Il avait épousé Justine Grois le 3 novembre 1679. Voyez aussi p. 516.

COLLIOD (Pierre), sieur de Varendal en Lyonnais, et immatriculé à l'Académie de Genève en 1559. A Aubenas, 1561. Pour le reste, voyez *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édition.

CONCHES (Jacques de), né à Privas, et immatriculé comme étudiant en théologie à l'Académie de Genève, les calendes de novembre 1604. A Pranles, 1620 ; Tournon-lès-Privas, 1626.

CONIN (Jean), natif de Mâcon, étudiant de l'Académie de Die, consacré au saint ministère en 1654, et prêté au Vivarais par la province de Bourgogne. A Boulieu, 1656-1657. Le synode de Vernoux de 1657 le censura parce qu'il n'avait pas cédé sa place au pasteur David de Chanal, qui lui avait été donné pour successeur par le synode de Privas de 1656. Il demanda et obtint son congé ; mais il promit de rentrer plus tard dans le Vivarais, s'il s'y trouvait une place vacante et dans le cas où la Bourgogne ne pourrait l'occuper. Il avait été déjà prêté à Lyon en 1654 et à Cessy, pays de Gex, la même année.

COTELIER (Jean), étudiant de l'Académie de Nîmes. A Saint-Fortunat, 1613. Il passa au service de l'Eglise de Nîmes, qui l'avait demandé, et y demeura de 1614 à 1619. Le synode national d'Alais de 1620 le déposa de sa charge comme coupable d'immoralité. Pour le reste, voyez *La France protestante*.

COTTE. A Saint-Voy, 1596.

COTTE, de la même famille peut-être que le précédent, et proposant en 1657. A Saint-Pierre-ville, 1660 ; Saint-Voy, 1664-1676 ; Gluiras, 1677 ; Meysse, 1678.

CRÉGUT (Pierre), né aux Vans le 26 novembre 1647, et consacré au saint ministère en 1668. A Lagorce, 1669-1670, avec 350 livres de gages ; Annonay, 1670-1685. Crégut, qui était le neveu d'Antoine Crégut, professeur à l'Académie de Die, fut incorporé au Vivarais, à la demande de M<sup>me</sup> de Beauvoir de Saint-Florent, dame de La Bastide-de-Virac, dont l'Eglise était adjointe pour lors à celle de Lagorce. C'était contraire à la discipline, qui ne pouvait permettre à cette dame de se pourvoir de pasteur en dehors de sa province. Quoique nommé en Vivarais, Crégut demanda, le 8 mai 1669, au synode du bas Languedoc, auquel il ressortissait, de l'agréer comme pasteur ; mais la Compagnie, s'y étant refusée, blâma M<sup>me</sup> de Saint-Florent, décida de se plaindre du Vivarais au synode général, et laissa Crégut dans cette province. Ce dernier était un homme distingué, qui s'acquitta à Annonay « de son devoir avec beaucoup d'édification et avec toute la

prudence nécessaire dans ces temps difficiles, mais qu'on aurait peine à attendre de son âge » (Manusc. Court, n° 17, vol. R, bibl. de Genève). Pour le reste, voyez *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édit.

\*  
\*  
\*

DAUPHIN (Clément), ancien cordelier de Rouen, converti au protestantisme. Au Cheylard, 1603. Il avait épousé Sara Bouisse. Pour le reste, voyez notre *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 387.

DAUPHIN (Timothée), fils du précédent. A Boulieu, 1642-1643; Chalencou, 1654-1659; Saint-Michel-de-Chabrilanoux, 1664; Vernoux, 1669; Champérache, 1669; Saint-Alban, 1671-1672; Châteauneuf-lès-Vernoux, 1678. Il avait épousé, le 3 janvier 1669, à l'âge de quarante-cinq ans, Marie Ponton. Pendant qu'il était à Champérache, des plaintes ayant été portées contre lui, le synode de Vallon de 1669 chargea le pasteur du Pouzin et un ancien de faire des informations. Le synode de Vals, 1673, ne les ayant pas trouvées concluantes, en ordonna de nouvelles, qui aboutirent à la suspension de Dauphin par le synode du Cheylard de 1674. Le synode de Vals lui avait donné un congé d'un an. Dauphin, ayant demandé à celui de Desaignes de 1675 de lever la suspension prononcée contre lui, la Compagnie accéda à son vœu, à condition « qu'il ne se mêlerait plus, à l'avenir, d'aucun trafic mécanique et qu'il ne prendrait plus aucune afferme directe ni indirecte : ce qui avait été le motif de sa suspension. » Il était mort en 1681.

DAVIN. Au Cheylard et à Saint-Christol réunies, 1581.

DEJEAN (Abraham). A Châteauneuf-lès-Vernoux, 1672; Le Pouzin, 1673-1676; Vals, 1677-1678; Saint-Pierreville, 1678-1681; Vallon, 1681-1685. — A cette dernière date, le 19 février, le temple ayant été condamné à être démoli, Dejean, un instant incarcéré et poursuivi, fut mis hors de cour et de procès et apostasia. Il demeura à Vallon et se mit à persécuter ses anciennes ouailles. En 1700, il était établi à Vals. Une pièce catholique dit de lui, avant son changement de religion : « Le sieur Dejean, nommé par les siens *le frère ambulante*, de peu de capacité et mutin. »

DES MAIZEAUX (Louis), né en 1625 à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et immatriculé à l'Académie de Genève en février 1640.

A Vallon, 1650-1654; Chomérac, 1656-1657; Saint-Vincent-de-Barrès, 1657. Il passa ensuite au service des Eglises d'Auvergne. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Suisse. Le 2 mai 1689, il demeurait à Avranches. « Ayant prié la Compagnie [des pasteurs de Neuchâtel] de lui faire quelque charité, on a résolu, » disent ses actes, « qu'on lui donnerait deux écus blancs pour les frais de son voyage » (*Bulletin de la Société*, etc., t. X, p. 323). Il avait épousé Madeleine Monteil, d'Issoire. Pour le reste, voy. *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édit.

DES MARETS (Esaïe), né à Genève et immatriculé à l'Académie de cette ville, en 1597, comme étudiant en théologie. A Vals, 1619-1620. A cette dernière date, le synode du Vivarais l'ayant obligé à quitter la province parce qu'il ne se conduisait pas avec assez de gravité, il fut nommé à Alais, où il avait déjà exercé son ministère de 1603-1617. Il paraît qu'il excita encore du mécontentement dans cette Eglise, car une plainte fut portée contre lui au synode national de Charenton de 1623. Pour le reste, voyez *La France protestante*.

DES MARETS (Jean), né à Genève, immatriculé à l'Académie de cette ville vers 1587, peut-être le frère du précédent. A Villeneuve-de-Berg, 1620; Rocles, 1623. Il donna des prédications à Aubenas pendant une quinzaine de jours, alors que l'Eglise était privée de pasteur. Satisfait de son ministère, le consistoire le pria de demeurer dans l'Eglise jusqu'au prochain synode de la province; mais il répondit qu'il ne le pouvait.

DU CERF (Jean). A Baix avant 1563, et déposé.

DU COINDEAU (Guillaume). A Aubenas, 1562-1567.

DU CRAY (Jean), originaire de Nîmes. A Vallon, 1610-1611; Villeneuve-de-Berg, 1614-1617; député par les Eglises du Vivarais au synode national de Tonneins de 1614. — Il quitta la province et fut pasteur à Manosque en Provence, 1617-1622; Saint-Martin-de-Ré, 1626; Saint-Jean d'Angély, 1637.

DUCROS (André). Diacre à Annonay, 1562. Pasteur à Macheville en 1562, après avoir passé quelques mois à Genève pour perfectionner ses études.

DUCROS (Zacharie) A Saint-Sauveur-de-Montagut, 1596-1620, desservant aussi, en 1596, Saint-Fortunat, Serres et Saint-Vincent-de-Durfort; prêté à Ajoux, 1603; titulaire à Annonay, 1620-1624; Boulieu, 1635. Il mourut peu après. — Il avait épousé Marguerite d'Allard, d'Annonay. Le synode national de Mont-

pellier de 1598 le chargea de reviser les divers exemplaires de la *Liturgie des Eglises réformées*.

DUCROS. A Chalencon, 1669. — Ces trois Ducros sont peut-être le père, le fils et le petit-fils.

DUGAS (Barthélemy). Au Pouzin et à Baix réunies, 1591-1598. — Prêté par le synode national de Montpellier, assemblé à cette dernière date, à Nyons en Dauphiné jusqu'au prochain synode du Vivarais, qui déciderait s'il pouvait le céder définitivement. Cette dernière paraît y avoir consenti, car Dugas demeura en Dauphiné et était pasteur à Sainte-Euphémie, 1600-1603. Mort avant 1608.

DUGAS (Isaac), natif de Bourgogne, et immatriculé à l'Académie de Genève, en 1604, comme candidat à la sainte théologie. A Boulieu, 1609-1635.

DUMAS (Joseph), né à Branoux (Gard), resta plusieurs années (1667-1671) proposant du synode des Cévennes. Au Pouzin, 1677.

DUMONT. A Chalencon, 1664. — Le synode de Vallon, réuni à cette date, lui intima l'ordre de ne pas exercer la médecine et de ne pas laisser proposer publiquement son fils, qui était trop jeune. En 1669, il fut agréé comme pasteur dans le bas Languedoc, et le synode de Vallon, réuni la même année, décida qu'il ne pourrait plus exercer son ministère dans le Vivarais parce qu'il avait quitté cette province sans congé.

DURAND (Abraham), docteur en théologie. A Vals et Aubenas réunies, 1657; Boffres, 1660-1668; La Bâtie-de-Crussol, 1669-1683. — Comme il s'était établi à Boffres, quoiqu'il fût pasteur à La Bâtie, le synode du Cheylard de 1674 lui enjoignit de demeurer dans son Eglise, qu'il laissait sans consolation. Il abjura à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683 et reçut une pension du roi de 400 livres. Il s'était marié à Charlotte Duc, de Saint-Fortunat. Il avait du talent pour la prédication et ne se doutait pas lorsqu'il exhortait avec feu ses ouailles à ne pas abandonner leur foi (ce qui lui arrivait fréquemment), qu'il la renierait lui-même. Après sa chute, il alla s'établir à Valence.

DU TOIT, de nationalité étrangère. Au Cheylard, 1657; à Vallon, 1657-1669; Le Cheylard, derechef, 1669-1670. — Lorsqu'il était au Cheylard, le synode de Vallon, réuni la même année, lui accorda l'autorisation de quitter son Eglise avec l'agrément de celle-ci, qui le lui donna. Le roi, par une lettre de cachet du



15 novembre 1670, lui ordonna de cesser ses fonctions à raison de sa qualité d'étranger. Il représenta bien au commissaire royal, qui lui signifia cette lettre de cachet au synode d'Annonay du 19 décembre 1670, qu'il possédait un brevet en date du 22 juillet 1667, l'autorisant à exercer le ministère en France; mais le commissaire lui objecta que ce brevet était antérieur à la lettre de cachet, et il dut quitter le Vivarais, qu'il avait servi « avec beaucoup d'édification. »

DU TOIT (Gaspard), natif de Vallon, fils, sans doute, du précédent, et immatriculé à l'Académie de Genève comme étudiant en philosophie le 22 juin 1675. Consacré en 1681. A Meysse, en 1681.

DU VIRAIL (Bénédicty ou Benoît Fouquet, dit). A Gluiras, 1574-1591; Issamoulenc et Ajoux, 1591-1596. Pour le reste, voy. Auzière, *Matériaux*, etc.

\* \*

ESCOMEL (François). A Soyons et Valence réunies, 1583-1592; Pierregourde, 1592-1593; La Bâtie-de-Crussol, 1594-1595. Mort avant le 8 septembre de cette dernière année.

\* \*

FALGUEROLLES (Paul de), né à Nîmes et immatriculé à l'Académie de Genève, le 12 avril 1598, comme étudiant en théologie. A Vals, 1599-1600. Passé ensuite au service des Eglises du bas Languedoc. Pour le reste, voyez Auzière, *Matériaux*.

FAUCHER (Jean). A Vals, 1601, puis dans le bas Languedoc. Pour le reste, voy. Auzière, *Matériaux*.

FAUCHER. A Mirabel, 1596. Le même peut-être que le précédent.

FAUCHER (Antoine). A Saint-Pons, 1626; Le Chambon et Saint-Voy réunies, 1637-1654; Marcols, 1654; Saint-Pierreville, 1657; Gluiras, 1660; Le Chambon, derechef, 1670-1671; Saint-Pierreville, derechef, 1671-1677. — Dès 1669, le synode de Vallon l'avait dispensé d'assister aux synodes provinciaux parce qu'il était usé par l'âge.

FAUCHIER (Blaise), né à Paris, étudiant de l'Académie de Montauban, agrégé comme proposant au synode du bas Langue-

doc en 1596 et consacré au saint ministère en 1597. A Sainte-Apollinaire de Rias, 1603 ; Gluiras, 1617-1620.

FAURE (Salomon), étudiant de l'Académie de Die et consacré au saint ministère en 1614. A Villeneuve-de-Berg, 1623 ; Privas, 1623-1626. Il était venu du Dauphiné et y retourna. Voyez notre *Hist. des prot. du Dauphiné*, t. II, p. 394.

\*  
\*\*

GAILLARD (Jean-François), né à Salusses (Salassus) en Piémont et immatriculé à l'Académie de Genève en 1562. A Boucieu-lé-roi, 1576 ; Boulieu, 18 février 1582 ; Tournon-lès-Privas, 1596 ; Saint-Fortunat, 1599-1601. Voy. aussi p. 535.

GALLAND. A Chalencou, 1669. A cette date, voulant rentrer dans sa province, dont nous ignorons le nom, il demanda son congé au synode de Vallon, qui le lui accorda.

GÉNOYER (André), originaire de Provence. A Saint-Alban et Issamoulenc réunies, 1657 ; Annonay, 1665. Pour le reste, voy. notre *Histoire des protestants de Provence*, t. I, p. 463-464.

GERVAIS (David), né à Montpellier, et immatriculé à l'Académie de Genève comme étudiant en théologie le 27 novembre 1673. Consacré au saint ministère en 1677, et agréé par le synode du Vivarais. A Vallon, 1677-1678 ; Baix, 1678-1681. Il avait été donné à Vallon par le synode des Cévennes, pour remplacer Antoine Thomas pendant son interdiction. Le synode de Vernoux de 1678 décida qu'il ne pourrait être maintenu dans le Vivarais au préjudice des pasteurs de cette province ; mais on vient de voir qu'un poste put lui être assigné sans porter atteinte à aucun droit.

GÉVAUDAN (Antoine). A Villeneuve-de-Berg, 1626.

GILBERT (Louis de), sieur de Salières, né à Die, proposant en 1681, et donné, à cette date, comme pasteur au Pradel. Pour le reste, voyez p. 556, et Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. I, p. 422.

GIRAL. A Annonay, après la mort de Moze, 1622.

GRAVEROL (Jean), né à Nîmes, immatriculé à l'Académie de Genève, le 26 avril 1667, proposant en 1671, et nommé pasteur du Pradel à cette dernière date. Quelques mois après, il reçut un appel de l'Eglise de Lyon, et alla la desservir sans avoir reçu son congé du synode du Vivarais. Les Allemands, qui étaient à

Lyon et qui formaient le tiers de l'Eglise, n'étant pas satisfaits du ministère de Graverol, députèrent les sieurs Roux et Zollikofer au synode de Vals du 21 septembre 1671, pour s'opposer à ce que ledit synode donnât à Graverol son congé. Tourtou, député du consistoire de Lyon, pria au contraire la Compagnie d'accorder à son Eglise le ministère du jeune pasteur. On fit droit à sa requête ; mais le synode, pour décharger sa responsabilité, laissa au consistoire de Lyon le soin d'examiner les mœurs, vie et doctrine de Graverol. Une pièce du dossier de cette affaire dit que la délibération fut prise grâce à la pression de Durand, commissaire du roi et avocat à Montpellier. Graverol était marié à Catherine Philibert. Pour le reste, voyez *La France protestante* et le *Bulletin de la Société, etc.*, t. XII, p. 487.

GRESSE. A Baix, 1654-1664.

GRIMAUDET (David), fils de David Grimaudet, de Montélimar, et immatriculé à l'Académie de Genève le 15 mars 1658, proposant en 1664. A Salavas, 1664 ; Boulieu, 1665-1675 ; Charmes, 1677-1678 ; Le Pradel, 1678-1681 ; Desaignes, 1681-1683. En 1675, Grimaudet était malade et demanda au synode de Desaignes, réuni cette même année, de lui accorder un congé. La Compagnie accéda à son désir à condition que, lorsqu'il serait rétabli, il reprendrait ses fonctions. A la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, il fut condamné aux galères, et apostasia en 1689 pour recouvrer sa liberté. Sorti de France à cette époque et réfugié à Amsterdam, il pleura sa faute ; reçut, le 17 juillet, un témoignage de confiance, et se retira à Londres, où il signa, en 1691, une *Déclaration*, qui fut imprimée, contre l'accusation de socinianisme, dont les ministres réfugiés furent les objets de la part de l'évêque de Londres. Voyez *La France protestante*, t. IX, p. 147 ; Gagnebin, p. 27.

GUDET (Bernardin). A Vals, 1593 et avant.

GUÈSE (Isaac). Au Pouzin et à Saint-Alban, 1637-1660.

\*  
\*\*

HOMEL (Isaac), né à Valence en 1612 et fils d'un avocat pieux et distingué de cette ville. A Soyons et Valence réunies, 1644-1683. D'après une tradition, il aurait été antérieurement pasteur à Saint-Julien-le-Roux, de 1641 à 1643. Arrêté et roué à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683. Après sa mort, on

ne l'appela plus que *le grand Homel*. En 1669, il était malade, et le synode de Vallon, réuni cette même année, lui donna Jean Laget pour adjoint. Ses gages furent fixés à 250 livres, et ceux de Laget à 350. Pour le reste, voyez p. 478, 485, 503-514 et *La France protestante*.

HOMEL (Jean) dit le Jeune, neveu, croyons-nous, du précédent, né vers 1637 et proposant en 1657. A Boulieu, 1658; Vals et Aubenas réunies, 1660; Le Chambon, 1668-1669; Gluiras, 1669-1677; Le Pouzin, 1677-1683. Arrêté à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, on l'accusa, non pas d'avoir prêché dans des lieux interdits, mais d'avoir donné asile dans sa maison à des rebelles du Vivarais et du Dauphiné, qui y auraient tenu plusieurs conciliabules. Il fut d'abord enfermé au château de Tournon, où on le retint prisonnier sept années, puis au fort neuf du Pont-Saint-Esprit, et enfin au fort Brescou. Il était encore détenu en 1713. Une pièce catholique le dit « un ministre de fort petite capacité. »

HOSTY (Siméon d'). Il était au Mas-d'Azil en 1607, et reçut, à cette date, l'ordre du synode national de La Rochelle de retourner dans le Vivarais pour régler ses comptes avec l'Eglise d'Annonay. On peut inférer de là qu'il était natif de cette ville ou qu'il avait fait ses études aux frais de l'Eglise de ce lieu. Consacré en 1613. A Villeneuve-de-Berg, 1620; Saint-Fortunat, 1623-1647; Pierregourde et Beauchastel unies, 1647; Le Pouzin, 1647; Saint-Fortunat derechef, 1657. Il fut d'abord pasteur à Beaumont-en-Dauphiné, 1613-1617. A cette dernière date, il reçut son congé de cette province pour aller soigner son vieux père, mais à la condition qu'il reprendrait un poste plus tard.

..

IMBERT (Jean). A Meyras et Jaujac réunies, 1596-1623. Voyez aussi p. 417.

IMBERT (Jean) le fils, étudiant à l'Académie de Diè, 1611. A Saint-Just-d'Ardèche, 1620; Vals, 1624-1626; Charmes, 1630. Il passa ensuite au service des Eglises du Dauphiné. Voy. notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 403.

..

JACORNAS (Nicolas). Au Cheylard avant 1626. Déposé par le

synode national de Castres de 1626, nous ne savons pour quel motif.

JALLABERT (Etienne), né en 1658 à Saint-Hippolyte-de-Caton, (aujourd'hui du Fort). Proposant en 1681 et donné au vicomte d'Antraigues pour desservir son Eglise de fief. Il y demeura jusqu'en 1683 et se réfugia en Suisse. Pour le reste, voy. *La France protestante*.

JANVIER (Pierre), natif de Roybon (Rubonensis) en Dauphiné, fils de Michel Janvier, pasteur à Beaurepaire, même province, et immatriculé en 1650 à l'Académie de Genève. A Saint-Vincent-de-Barrès, vers 1653; Vernoux, avant 1654; Lagorce, 1656-1667; Vallon, 1667-1668; Lagorce derechef, 1670-1671; Le Cheylard, 1671-1676; prêté par deux fois à Annonay, 1668 et 1669, à raison de 500 livres de gages; Vals, 1678-1685. — Interdit par un arrêt du Conseil du roi du 4 mai 1676, Janvier demanda au synode de Baix de 1677 de lui allouer un secours pour sa subsistance, car aucune Eglise ne lui accordait de subvention, et il avait fait de grandes dépenses pour poursuivre son rétablissement. Le synode lui alloua 550 livres pour ses gages et 50 pour ses frais. Il lui permit aussi de se pourvoir d'un poste en Vivarais ou ailleurs, quand il aurait fait lever son interdiction. Réfugié à Genève à l'époque de la révocation, il signa, le 12 septembre 1686, l'acte de réhabilitation du célèbre Jacques Pineton de Chambrun, pasteur d'Orange, et fut successivement pasteur à Genthod en 1689 et à Vandœuvres en 1701, dans le canton de Genève. Une pièce catholique dit de lui : « Le sieur Janvier, assez beau diseur, estimé superbe parmi les siens. Il prétend être le premier parmi ses confrères et a plusieurs personnes à lui, plusieurs autres aussi contre lui. Il fait quelque figure parmi les siens et a assez de talent. Pour cela fort attaché au parti. »

JULLIEN (Jean). A Saint-Apollinaire-de-Rias, 1653-1656; Vernoux, 1657-1659.

\*  
\*\*

LABAT (Pierre de), natif du bas Languedoc. A Aubenas, 1583-1585; Villeneuve-de-Berg, 1587-1599; Vallon, 1599-1609 (demeura à Salavas, 1600-1606). A la date de 1609, il était âgé et ne pouvait plus faire les courses de Salavas et de Lagorce. Il obtint son congé et d'excellents témoignages de sa fidélité pasto-

rale. Député au synode national de Gap de 1603. — Il avait été pasteur à Vauvert, dans le bas Languedoc, en 1570. Ayant, à cette date, accusé imprudemment d'adultère la femme de Bernard, viguier du lieu, le séjour de son Eglise lui devint impossible, et il demanda au synode du bas Languedoc, réuni à Nîmes, de l'autoriser à prendre une Eglise dans la Gascogne. La Compagnie le nomma à Cournonterral (Hérault). Un autre synode, assemblé à Sauve en 1570, le donna à l'Eglise d'Eyguières en Provence; mais il ne paraît pas s'y être rendu. Enfin, un dernier synode, réuni à Nîmes en 1580, lui donna un congé définitif, et c'est alors qu'il passa au service des Eglises du Vivarais.

LA BATHIÈRE (Meycorat de). A Gluiras, 1563.

LA BLACHÈRE (Jean de), fils de Loys de La Blachière, pasteur à Niort. A Désaignes, 1596; Le Cheylard, 1601. — Il quitta ensuite le Vivarais, et on le trouve pasteur à Mougou (Indre-et-Loire). Il a publié l'ouvrage suivant : *Histoire très véritable et très sacrée de la vie de Jésus-Christ notre Seigneur, tirée de mot à mot des quatre saints Evangélistes*. Niort, 1603, petit in-4°. Voy. Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, t. III, p. 38.

LA BORIE (de). A Vals, 1669-1675. A cette dernière date, il obtint son congé du synode de Désaignes et passa au service des Eglises du bas Languedoc. A Uzès, 1681-1688.

LA CHARRIÈRE (Jean-René Ladreyt de), né à Privas, fit ses premières études à Beaumont en Dauphiné, vraisemblablement auprès de Jean Abraham, pasteur du lieu, et s'attira un procès criminel au siège présidial de Valence, pour des paroles injurieuses qu'il aurait prononcées contre la sainte Vierge (Lacroix, *Invent. somm. des arch. de la Drôme*, B, 299). Immatriculé à l'Académie de Genève en août 1672. A Chomérac, 1674; Saint-Pierre-ville, 1675-1678; Gluiras, 1678-1683. A la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, il se réfugia en Suisse. « Agé de 31 ans, » dit l'*Estat des pasteurs*, « ayant ainsi prêché en divers endroits où l'exercice est interdit, est excepté de l'amnistie : ce qui l'a contraint de quitter le royaume. » Il fut successivement pasteur à Grambow, 1686; Brandebourg, 1689; Müncheberg, 1697; Spandau, 1699; Orangebourg, 1703-1710; Parstein, 1706 (Erman et Reclam, *Mémoires*, t. VIII, p. 355). Une pièce catholique le dit « ministre de petite espérance. »

LA COU (Siméon de). A Saint-Voy, 1660; Boulieu, 1664-1665.

LA FAYE (Jean de), né à Vals. A Vals, 1596; Aubenas, 1599-

1621 ; Baix, 1622-1626. Député aux synodes nationaux de Gap, 1603, et Privas, 1612. — Quand La Faye vint occuper son poste d'Aubenas, le consistoire, assemblé le 21 mars 1599, lui assura 400 livres de gages, une maison et un jardin. Il avait alors trois enfants. Il fut stipulé que, si La Faye en avait un quatrième, on l'augmenterait de 50 livres. S'étant plaint au colloque et au synode provincial de l'insuffisance de « son état et entretenement, » le consistoire, par délibération du 5 juillet 1601, lui promit doré et déjà « 150 écus de 60 sols pièce, » c'est-à-dire 450 livres. — Sur des plaintes et mémoires anonymes envoyés d'Aubenas et présentés par Chambaud, le synode du Cheylard du 16 mars 1614 décida que La Faye ne demeurerait à son poste d'Aubenas que « par provision jusqu'au prochain synode provincial, » et le censura, quoiqu'il fût défendu par Daniel Arcajon, député de son Eglise. La Faye en appela de cette sentence au synode national de Tonneins, qui devait se réunir le 2 mai 1614. De retour du synode du Cheylard, La Faye assembla, le 25 mars, le consistoire et les notables de l'Eglise d'Aubenas et leur demanda s'il « avait jamais malversé en sa charge. » Ceux-ci répondirent que l'Eglise avait toujours été, comme elle l'était encore, satisfaite de son « ministère, bonne vie, mœurs et conversation ; » le pria de demeurer à son poste et décida de faire toutes les démarches nécessaires, soit auprès du synode provincial, soit auprès du synode national, pour qu'il fût maintenu à Aubenas. Le consistoire décida, en outre, qu'il se rendrait avec l'ancien Du Roure, à Meyras, auprès du pasteur Jean Imbert, qui avait été le secrétaire du synode du Cheylard, pour avoir communication de la procédure.

Le synode national de Tonneins trouva celle-ci irrégulière, cassa la sentence prononcée contre La Faye et frappa d'une censure le synode du Vivarais. Les députés de cette province présents au synode protestèrent, mais l'affaire n'eut pas de suite et le dissentiment se calma.

Le 12 novembre 1621, La Faye fut obligé de quitter Aubenas sur un ordre de Henri-François-Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues, pour s'être refusé à lire une déclaration du roi, dont nous ignorons le contenu. Il se réfugia à Mirabel, escorté, pour ne pas être maltraité par les catholiques, de cinquante à soixante protestants d'Aubenas et d'une dizaine de soldats, commandés par le capitaine Guiton. Au mois de décembre suivant, ayant obtenu l'autorisation de rentrer à Aubenas, le consistoire demanda

au synode du Vivarais, qui semble avoir suspendu La Faye à raison de sa grave imprudence, de lui permettre de reprendre ses fonctions; mais la Compagnie s'y refusa et La Faye passa au service de l'Eglise de Baix.

Le 4 novembre 1622, sa femme vint à Aubenas réclamer au consistoire une portion des gages de son mari qui ne lui avaient pas été payés. Elle s'appelait Marthe Chamier et paraît avoir été la sœur du célèbre pasteur et professeur de ce nom. Voy. aussi p. 400.

**LAGET (Jean)**, né au Buis en Dauphiné. Proposant en 1669. A Soyons, 1670-1673, comme aide d'Homel; Le Pradel, 1673-1675. — Le synode de Desaignes de 1675 lui donna un congé provisoire, qui devint définitif au synode de Vernoux de 1678, lorsqu'il eut été agréé comme pasteur du Dauphiné par le synode de Die, assemblé la même année. La province du Vivarais, qui appréciait ses rares mérites, se sépara de lui avec peine et lui délivra les meilleurs témoignages. « La Compagnie, » lit-on dans les Actes du synode de Vernoux, « lui accorde sa demande avec beaucoup de regret de ce que ses affaires ne lui permettent pas de faire un plus long séjour dans cette province, dans laquelle il s'était acquis une particulière estime pendant le temps qu'il y a exercé son ministère, depuis l'an 1669 jusqu'à présent; ayant conversé avec nous avec beaucoup d'édification, tant à l'égard de sa doctrine qu'à sa conduite et bonnes mœurs; priant le Seigneur de lui augmenter les dons de son Esprit et de bénir ses travaux, comme il a fait parmi nous, se réservant la Compagnie de l'appeler en temps et lieu. » Un document catholique dit de lui: « Sieur Laget, qui sait et dit assez bien; autorisé parmi les siens. »

**LAGRANGE**. A Aubenas, 1671.

**LA MARQUE (Bertrand de)**. A Boffres, 1646-1659.

**LA MOTTE (Antoine de)**, né à Rouen, en Normandie. A Villeuneuve-de-Berg, 1600-1613; Vals, 1614-1617; derechef, 1620-1626; Mirabel, 1619-1620; Marcols, 1626; Le Gua, 1626; Chalencon, 1637. Député à l'assemblée politique de Grenoble de 1615 et au synode national de Castres de 1626. — Devant cette dernière Compagnie, il « déclara et prouva de bouche et par des actes qu'il produisit les grandes pertes et les cruelles persécutions qu'il avait souffertes pendant les derniers troubles. Le synode l'assura que, dans le partage que l'on ferait à nos Eglises, on prendrait un soin particulier de lui et qu'on lui allouerait quelque



chose pour sa subsistance. » Le consistoire de Nîmes fournit à lui seul 800 livres pour aider la province du Vivarais à payer les gages qui étaient dus à La Motte.

LA PARE (Isaac Suchier de), né à Gluiras et consacré au saint ministère en 1681. A Champérange, 1681-1683 ; — réfugié en Suisse à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683. *L'Etat des pasteurs* dit de lui : « Agé de 35 ans, est réservé de l'amnistie pour avoir prêché dans des lieux où l'exercice est interdit. Il est marié ; il a un enfant. » Sa femme s'appelait Louise Avenas.

LA PISE (Vincent de). A Gluiras, 1570-1574, Annonay, 1574-1589. Voy. aussi p. 535.

LA PISE (Paul Morel, sieur de), né au Cheylard, consacré au saint ministère en 1681. A Saint-Pierre-ville, 1681-1683. — Réfugié à Neuchâtel à la suite du mouvement insurrectionnel de 1683, il fut assisté par la classe des pasteurs de cette ville, le 22 octobre 1684.

LAURENS (Jean). A La Bastide-de-Virac, 1620 ; Chalençon, 1626 ; Soyons et Valence réunies, 1637-1642 ; Saint-Pierre-ville, 1649. — Avant de venir à La Bastide, il était resté sans place seize mois. Comme il était pauvre, le synode général d'Alais de 1620 lui alloua 200 livres de secours. L'Eglise de La Bastide ayant, d'autre part, peu de ressources, la Compagnie se réserva d'examiner si elle ne pourrait pas être unie à celle de Rocles. Laurens était mort en 1654.

LA VALETTE (François de), élève de l'Académie de Die. A Ajoux, 1664-1669 ; Le Gua, 1669-1670 ; Issamoulenc, 1670-1672 ; Le Gua, 1673-1674 ; Issamoulenc, 1674-1677 ; Le Gua, 1678-1683. En 1669, il avait fait un recueil des actes des synodes du Vivarais et toucha pour ses peines 22 livres du synode de Vallon, outre ce qui lui avait été déjà alloué l'année précédente. Il apostasia à la révocation de l'édit de Nantes et habitait la maison de Rochevive, qui lui appartenait, près d'Issamoulenc. En 1735, son fils était protestant de cœur, mais il n'osait pas fréquenter les assemblées du Désert. Pour éviter les amendes, son père le contraignait, ainsi que sa fille, à aller à la messe. Le premier n'obéissait qu'en pleurant. Le pasteur Pierre Durand, célèbre martyr du Désert, en ayant été informé, écrivit une lettre de remontrances à La Valette, qui cessa pour un moment de violenter la conscience de son fils, mais recommença dans la suite. Ses anciens coreligionnaires le redoutaient autant que le curé du lieu, et,

lorsqu'ils passaient devant sa porte pour se rendre aux assemblées du Désert, ils avaient soin d'ôter leurs souliers pour ne pas éveiller son attention (*Mémoire* d'Ebruy). Une pièce catholique dit de lui : « Le sieur Valette, qui n'est ni malin ni savant. »

LE FAUCHEUR (Michel), né à Genève vers 1586 et élève de l'Académie de cette ville. A Annonay, 1607-1612. — En 1603, Le Faucheur s'était établi comme pasteur au Bourg-Argental en Forez ; puis à Dijon, à la demande du synode de Bourgogne, mais sans avoir reçu l'autorisation du consistoire du Bourg-Argental. Ayant également quitté Dijon sans congé pour accepter le poste d'Annonay, le synode de Bourgogne crut devoir le réclamer au synode général de La Rochelle de 1607 ; mais la Compagnie, considérant que Le Faucheur s'était déjà rendu à Dijon sans autorisation, ce qui frappait de nullité les droits de cette Eglise, le laissa à celle d'Annonay, malgré d'autres vocations qui lui avaient été adressées par les Eglises de Paris, Sedan, Grenoble et Montpellier. Cette dernière Eglise fut même censurée par le synode général de Privas (1612), pour avoir recherché le Faucheur par des moyens peu convenables et obliques. L'Eglise d'Annonay fut aussi censurée par le même synode, parce qu'elle avait fait, à ce propos, « un pacte illicite » avec Montpellier. — Le Faucheur était depuis un an à peine à Annonay, quand les syndics et conseils de Genève, se fondant sur ce qu'il était né dans leur ville, le demandèrent comme pasteur. Le consistoire d'Annonay, plein de déférence pour Messieurs de Genève, qui leur avaient député le conseiller Sarasin, décida de donner à Le Faucheur son congé, si le synode du Vivarais estimait qu'il le pût et le dût ; mais il faisait remarquer qu'il ne pouvait se départir du droit qu'il avait sur ce pasteur sans violer la discipline, et que, dans tous les cas, il faudrait que Le Faucheur fût remplacé par un « autre et suffisant pasteur en doctrine et en mœurs » (janvier 1609). Un peu plus d'un mois après (16 février), le consistoire d'Annonay, qui appréciait de plus en plus les mérites de Le Faucheur, députa à Messieurs de Genève Isaac Dugas, pasteur à Boulieu, pour tâcher d'obtenir leur désistement. Il disait, dans sa lettre d'envoi, que l'Eglise d'Annonay était entourée de quatre séminaires catholiques « des plus pernicioeux qui soient en France, » qui souhaitaient le départ de Le Faucheur, et qu'avant la venue de ce dernier, les jésuites prêchaient sur les places et lieux publics d'Annonay, ce qu'ils n'osaient faire maintenant (Mss. 197<sup>aa</sup>,

portef. 6, de la Biblioth. publ. de Genève). La mission de Dugas paraît avoir eu un plein succès, car Le Faucheur demeura à Annonay jusqu'en 1612, époque où il passa au service de l'Eglise de Montpellier. Pour le reste, voy. Corbière, *Hist. de l'Egl. réf. de Montpellier*, p. 16, 170; *La France protestante*.

LE ROY (Claude), envoyé par Genève. A Baix 1563.

LEZAY (Abraham), immatriculé à l'Académie de Genève comme étudiant en théologie le 30 décembre 1595. Pasteur à Saint-Vincent-de-Barrès, 1603-1620.

LUBAC (Henri de). A Privas avant 1618. Des plaintes ayant été portées contre lui au synode national d'Alais du 1<sup>er</sup> octobre 1620, la compagnie le cita à comparaître. Plus tard, il fut déposé pour crime d'adultère par le colloque du Valentinois en Dauphiné, au service duquel il était peut-être passé. Le synode national de Charenton de 1623, qui confirma sa déposition, le dépeint ainsi : « Henri de Lubac, autrefois ministre de Privas dans le Vivarais, âgé d'environ trente-deux ans, de stature moyenne, la tête chauve; mais les cheveux qui lui restent sont d'un brun châtain; la vue égarée, les yeux enfoncés dans la tête, laquelle il remue à tout moment; d'une contenance fière. »

LYONS. Consacré au saint ministère à Baix en 1676. A Saint-Vincent-de-Barrès, 1676-1681. — Une pièce catholique dit de lui : « Le sieur Lyons, jeune ministre, de petite espérance. »

\*  
\*\*

MARCHAND (J.). A Gluiras, 1629-1637; Boulieu, 1652-1654; Gluiras, 1654-1657. A cette dernière date, il était âgé et malade.

MARCHAT (Pierre), né à Annonay d'une bonne famille, fit ses humanités et sa philosophie à Montpellier, et ses études théologiques à l'Académie de Genève, où il fut immatriculé le 28 août 1604. Consacré au saint ministère à l'âge de vingt ans. A Boffres, 1613-1617; Saint-Fortunat, 1618-1620; député par le Vivarais au synode général de Vitré de 1617. — Avant de venir à Boffres, il avait été pasteur dans plusieurs Eglises du Languedoc et le fut à Saint-Etienne-en-Forez en 1617. Après la tenue du synode général, il se rendit à Laval pour y donner quelques prédications à la demande de Charlotte Brabantine de Nassau, femme de Claude de La Trémoille. Le synode du Vivarais le déposa ensuite pour

crime d'adultère, après quoi il abjura sa religion. Le synode national d'Alais de 1620, qui confirma cette déposition, le dépeint ainsi : « Pierre Marcha, se faisant appeler de Prat, natif d'Annonay dans le Vivarais, âgé d'environ trente-six ans. Il est de haute stature et porte la tête fort levée. Son poil est châtain et son visage basané. » Louis XIV, pour le récompenser de sa conversion, lui donna, en 1622, le poste de maître des requêtes de la reine avec une pension de 600 livres; le nomma, en 1626, conseiller à la cour et siège présidial de Montpellier, et, le 20 février 1628, lui confia la charge d'intendant de son armée du Vivarais pendant la troisième guerre de religion du dix-septième siècle. Marchat mourut le 31 mai 1646, après un an de maladie, dans la maison de Blaise Ortial à Saint-Pierre-ville. Il laissa des *Commentaires du soldat du Vivarois* sur les trois guerres de religion de cette province au dix-septième siècle. Ils n'ont été imprimés qu'en 1814 à Privas, in-8°. Il s'y donne comme un gentilhomme des Boutières et raconte (pages 174 et 175) que son château de Prat, situé près des Ollières, fut saccagé par les protestants en mars 1628, quand les vingt-cinq hommes de garnison que le duc de Ventadour y avait mis, l'eurent abandonné. Voy. aussi p. 546.

MEISSONNIER (Isaac), né le 29 septembre 1630, fit en partie ses premières études classiques chez Timothée Dauphin, pasteur à Chalencon, et chez Jacques Dumarché, pasteur à Beaumont, son parent; puis sa philosophie et sa théologie à l'Académie de Die. Il fut reçu au saint ministère le 27 mai 1659. Au Chambon, 1659-1660; derechef 1671-1672; Saint-Sauveur-de-Montagut, 1662-1670; puis 1674-1677; enfin 1681-1683; Saint-Pierre-ville et Serres réunies, 1660-1661; derechef 1672-1673. — Meissonnier n'était pas un homme fort éclairé et l'on avait composé sur lui ce méchant distique :

Meissonnier gesticule de la tête et du bras,  
Mais, pour de l'éloquence, certes, il n'en a pas.

Une pièce catholique le dit « de peu de capacité et assez paisible. » Quand un grand nombre de pasteurs eurent quitté le Vivarais après le mouvement insurrectionnel de 1683, de Chazel, conseiller du roi, lieutenant particulier à la sénéchaussée de Nîmes et subdélégué de l'intendant d'Aguesseau, le chargea, par son ordonnance du 17 avril 1684, de baptiser les enfants protes-

tants de Chalencon, Châteauneuf-lès-Vernoux, Vernoux et Saint-Fortunat, dont les pasteurs étaient partis. Il abjura le protestantisme à la révocation de l'édit de Nantes, après avoir déclaré du haut de la chaire à ses paroissiens qu'il leur avait prêché le mensonge jusque-là. A dater de ce moment, il toucha une pension de 600 livres, savoir 400 livres du clergé et 200 livres du roi. Il a laissé, sur les événements de son temps et sur sa famille, des *Mémoires* manuscrits où il se montre très attaché aux biens de ce monde. L'exemplaire qui a passé sous nos yeux le dit à tort sur le titre : docteur en théologie et en droit. Meissonnier déclare lui-même qu'il s'était « un peu adonné... par occasion aux deux principales Facultés des arts libéraux, qui sont la théologie et la jurisprudence. » Il nous apprend aussi qu'il avait étudié la médecine. Le même exemplaire n'est pas mieux renseigné quand il décore notre auteur du titre « de Châteaueux. » Ce surnom lui vint d'un château sans importance, nommé Châteaueux, qu'il habitait à Saint-Sauveur-de-Montagut, et dont il était sans doute le propriétaire. Meissonnier s'était marié une première fois avec Isabeau Flond, d'Annonay, morte le 19 janvier 1699, et la seconde fois avec Isabeau de Peccat de Piemberg, fille de noble Jacob de Peccat, sieur de Piemberg, et de Renée de Bressieu, de Vatillieu en Dauphiné, et veuve de Pierre Chabaud, bourgeois de Baix. Il eut trois filles et un fils : Anne, mariée au sieur de Boulogne, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, protestant ; Judith, qui épousa Fournier, de Thueyts, catholique ; Suzanne, non mariée ; Marc, marié à Marguerite Fauriés, de Boffres. Toute la famille de Meissonnier embrassa le catholicisme et y persévéra, à l'exception de sa belle-fille Marguerite qui, née de parents nouveaux convertis, était protestante de cœur en 1735 et n'allait point à la messe (*Mémoire d'Ebruy*, avec les Remarques de *Morel*).

MEYCORAT. Voyez La Batière.

MERCIER (Antoine). A Châteauneuf-lès-Vernoux et Vernoux réunies, 1590-1598 ; Boucieu-le-Roi, 1599 ; Chalencon, 1603 ; Soyons et Charmes réunies, 1605.

MERCURE (Michel), dit Salave, docteur en théologie et en médecine. A Soyons-Valence, 1596-1597 ; derechef, 1605-1607 ; Le Pouzin, 1598-1599. Il fut aussi pasteur en Dauphiné. Voy. notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 413.

MOREL. Voy. La Pise.

MOYSSAN (Jehan). A Baix, 1563 (?).

MOZE (Jean), né à Nyons en Dauphiné et élève de l'Académie de Genève. A Annonay, 1612-1622, année de sa mort. Il avait été d'abord pasteur en Dauphiné. Voy. notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 414-415.

MURAT (François). Natif de Calvisson et élève des Académies de Nîmes et de Genève, et consacré au saint ministère en 1608. A Soyons-Valence, 1609-1610; Nîmes, 1611-1612; Valence, 1612-1614; Grenoble, 1614-1649. Pour le reste, voy. notre *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 414.

MUSSIDAN (Jean), dit Bourdelles (Bordères, Bordes). Dans le Vivarais, dernier quart du seizième siècle et déposé. Le synode national de Gergeau de 1601 confirma sa déposition et le mit sur le rôle des vagabonds. Mussidan demanda au synode national de Gap de 1603 de le rayer de ce rôle; mais la Compagnie s'y refusa et lui alloua néanmoins quelque argent parce qu'il était sans ressources. Il s'était présenté auparavant devant le synode de Beaugéay en Saintonge, qui lui rappela qu'il avait été déposé deux fois, lui retira toutes ses attestations et l'engagea à embrasser une autre carrière.

..

OLLIER (Jean). A Annonay, 1602. Ayant quitté cette Eglise sans congé pour desservir celle du Mas-d'Azil dans l'Ariège, il fut recherché pour ce fait devant les synodes nationaux de Gap, 1603, et de La Rochelle, 1607. *La France protestante* l'a confondu à tort avec Pierre Ollier, de Montauban, pasteur à Saint-André-de-Valborgne et à Alais dans le Languedoc. Voy. Nicolas, *Hist. de l'anc. acad. prot. de Montauban*, p. 185-188.

OLLIVIER (Jean-Baptiste). A Boffres-La-Bâtie, 1595-1599; Soyons-Valence, 1598-1601. — Il avait été d'abord en Dauphiné et y retourna. A Pontaix, 1591-1592; Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1601-1609; Sainte-Euphémie, 1610-1617; La Charce-Establet, 1618-1620.

OLLIVIER. A Saint-Vincent-de-Barrès, 1669.

..

PAPIN (Guillaume). En Vivarais, premier quart du dix-septième

siècle. Déchargé du ministère en 1612, il s'établit en Dauphiné et, comme il était sans ressources, on lui accorda une portion franche tirée de la subvention octroyée au Vivarais.

PAPUS. A Saint-Vincent-de-Barrès, dernier quart du seizième siècle. Déchargé du ministère pour raison de santé, il demanda au synode de Saint-Fortunat de 1596 d' « être rétabli, attendu, » disait-il, « qu'il se sent assez de force pour servir encore et que les Eglises de Rochessauve, Coux et Flaviac le demandaient. » La Compagnie, convaincue que Papus présumait trop de ses forces, n'accéda pas à ses désirs.

PIÉLAT (Phinées ou Phinéas), né à Orange, immatriculé à l'Académie de Genève le 10<sup>e</sup> jour des calendes d'octobre 1665, et consacré à Lagorce le 6 novembre 1667. A Lagorce, 1667-1669, où il toucha d'abord 270 livres de gages, puis 350; prêté au Pradal en 1671, pour quelques mois, à la condition qu'il reviendrait à Lagorce. — Pour le reste, voyez Gagnebin, *Pasteurs de France réfugiés en Hollande*, p. 3; *La France protestante*, et notre *Histoire des protestants de Provence, etc.*, t. II, p. 334.

PIERRE (Pierre de). Boffres, 1614-1646. Mort avant le 11 août de cette dernière année.

PINCHINÂT (Barthélemy). A Salavas, 1575; Mirabel, 1582. Avant de venir en Vivarais, il avait exercé son ministère dans le bas Languedoc : à Lédignan et Aigremont, 1570-1571; Fons, 1595. Il était âgé de cinquante ans quand il passa au service des Eglises du Vivarais, et était mort en 1606.

PINET (Guillaume). A Mirabel, 1572-1573; Lagorce, 1573-1577.

PONCE ou PONS (Isaac). Proposant en 1681. A La Bastide-de-Virac, 1681. Réfugié en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, il fut nommé, la même année, pasteur à Nimègue. Déchargé du ministère le 1<sup>er</sup> octobre 1721. Mort en 1739 (Gagnebin, p. 15).

POUDREL (Jean), sieur de Corbière. A Saint-Fortunat, 1664-1670; Baix, 1670-1675. Interdit par le synode du Vivarais à cette dernière date. Une pièce catholique le dit : « Homme paisible, de bonnes mœurs, interdit depuis peu pour avoir été soupçonné des siens d'avoir du penchant pour la religion catholique. » Poudrel avait été pasteur en Dauphiné et en Provence. Voyez aussi p. 473, notre *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 421, et *La France protestante*.

PRÉVOST. A Marcols, 1562-1575.

PRUNET. Au Cheylard, 1646-1649.

\*

\*\*

QUINSON (Samuel). A Boulieu, 1600-1608; Annonay, 1604-1607.

\*

\*\*

RAILLET et Raily (Pierre), natif de Bourgogne, ancien maître d'école de Chancy, près Genève. A Annonay, 1562-1572; Lagorce, 1586; Vallon, 1593-1599. Il se réfugia à Genève, à l'époque de la Saint-Barthélemy, et y fut reçu habitant le 23 septembre 1572. Sa fille Abigaïl se maria à Jessé Barruel, fils de feu Etienne Barruel, maître cordonnier à Privas.

RAILLY (Jacques), probablement le fils du précédent. A Thueyts et Meyras, 1593. Il se maria à cette date avec Anne Marnas, de Villeneuve-de-Berg, dont la famille possédait le domaine de Berzème. A ce mariage assista Jacques d'Arcons, beau-père d'Olivier de Serres; Jacques Perrottin, lieutenant de prévôt; Pierre de Labat, pasteur à Villeneuve-de-Berg; Jacques Pineton de Chambrun, pasteur à Nîmes.

REBOUL (Jean), né à Boffres. Pasteur à La Bâtie de Crussol, 1657-1668; Boffres, 1669-1683. Il apostasia à cette dernière date, et toucha une pension du roi de 400 livres. Il ne paraît pas avoir été un catholique bien convaincu, car, lorsque ses anciens paroissiens l'interrogeaient sur la religion, il répondait qu'il ne lui était pas permis d'en parler; qu'il leur avait prêché la vérité & la leur prêcherait encore s'il le pouvait. Il mourut toutefois sans donner aucune marque extérieure de repentance (*Mémoire d'Ebruy*).

REBOUL (François) dit Lesiez, proposant en 1681. A Château-neuf-lès-Vernoux, 1681-1683. Il se réfugia à l'étranger, à la suite des événements de 1683, et fut successivement pasteur à Grossziethen, 1687; Kager, 1689; Angermunde, 1690; Battin, 1697, dans le Brandebourg.

REBOULET, bourgeois de Genève. A Tournon-lès-Privas, 1603-1637. C'était vraisemblablement le fils d'Etienne Reboulet, régent au collège de Genève, et le petit-fils de Jehan Reboulet, notaire à Saint-Agrève. Voyez *Liste gén. des réfug.*, Pièces justificatives, n° II, A, 2°.



REBOULET (Pierre), fils du précédent, né à Chomérac, le 12 août 1600, élève des Académies de Genève et de Die, docteur en théologie, et consacré au saint ministère en 1625. A Saint-Vincent-de-Barrès, 1626-1636 ; Tournon-lès-Privas, 1637-1660 ; Ajoux, 1670-1681. En 1669, il fut dispensé, à cause de son âge, d'assister aux synodes de la province. En 1681, alors qu'il avait exercé le ministère pendant cinquante-sept ans, il demanda son congé au synode de Vallon, réuni cette même année. On ne le lui accorda pas, mais on lui donna son fils Paul comme aide. Il mourut en 1686. Une pièce catholique de 1676 l'appelle un « vieux radoteur. » Voyez, à la période suivante, l'article qui lui est consacré.

REBOULET (Alexandre), fils aîné du précédent. A Saint-Vincent-de-Barrès, 1657 ; Chomérac, 1659-1681. Il se maria, le 23 mars 1672, à Jeanne de Latour, fille de noble Charles de Latour, sieur de Lagarde, de Chomérac. En 1675, il demeurait dans son annexe de Saint-Lager, et réclama le paiement de ses gages au synode de Desaignes, réuni cette même année. Il abjura à la révocation de l'édit de Nantes, fut pensionné par le roi, et demeura dans sa maison de Chomérac jusqu'à sa mort, « avec des frayeurs, » dit le Mémoire d'*Ebruy*, « et des agitations inexpriables. » Une pièce catholique de 1676 le dit « ignorant. »

REBOULET cadet, frère puîné du précédent. Proposant en 1669. Au Pouzin, 1669, comme aide de Jean de Tournes ; Châteauneuf-lès-Vernoux, 1670-1671 ; Le Pouzin, 1673 ; Champérange et Saint-Alban réunies, 1673-1678.

REBOULET (Paul), frère plus jeune des deux précédents, né à Privas le 19 février 1655, consacré au saint ministère en 1677. A Saint-Voy, 1677 ; Ajoux, 1681-1683, comme aide de son vieux père Pierre Reboulet. Réfugié à Lausanne en 1683, à la suite du mouvement insurrectionnel qui éclata cette même année, il fut nommé pasteur adjoint de l'Eglise française de Bâle. En 1685, il passa au service de celle de Zurich ; retourna à Bâle, comme vicaire du pasteur Jean de Tournes ; accepta, cette même année, le poste de pasteur à Coire dans les Grisons, et, à la mort de de Tournes, survenue en 1699, le remplaça. Il mourut de mort violente, le 13 avril 1710. Il avait du talent pour la chaire, beaucoup de piété, et le célèbre Claude Brousson en faisait un grand cas. Il a laissé quelques écrits religieux. Voyez p. 556 et *La France protestante* ; *Mærrikoffer*, p. 209 ; *E. Combe*, p. 102.

REBOULET (Daniel) dit Salière, né à Chassagne, paroisse de Lubillac, près Coux, proposant en 1685. Réfugié à Bâle, où il fut consacré au saint ministère le 15 janvier 1688. Il se rendit ensuite en Hollande, et obtint, en 1693, la pension de Th. Arbussy, décédé, et le titre de pasteur de LL. HH. PP. Voy. *La France protestante; Gagnebin*, p. 35. Ce dernier le dit à tort, croyons-nous, ministre en Dauphiné. Daniel Reboulet était probablement le frère des quatre précédents, car leur père, Pierre Reboulet, habita la paroisse de Lubillac à une certaine époque.

RENOY (David). Natif de Divonne et immatriculé à l'Académie de Genève en 1607. A Chalencon, 1617-1620. Député du Vivarais à l'assemblée politique générale de Loudun de 1619.

RICAUD. A Vallon et Salavas, 1584.

RICHARD (Daniel). Au Cheylard, 1619-1631. Député aux synodes nationaux de Saint-Maixent de 1609, d'Alais 1620 et de Charenton 1631. A l'époque du rasement des murailles du Cheylard par les ordres du duc de Ventadour, en 1621, il fut jeté dans une basse-fosse avec quelques notables de l'Eglise, et y languit plusieurs mois.

RIEU (Jean de). A Tournon-lès-Privas, 1570, année de sa mort.

ROBERT (Fleury ou Floris), né à Nîmes en août 1649 et le cinquième enfant de Jean Robert, maître chapelier de cette ville, et d'Anne Meissonnet. A Lagorce, 1677-1685. Il était proposant dès 1670, et ce long stage s'explique par le fait que le colloque de Saint-André-de-Valborgne, réuni le 21 juin 1573, avait ordonné au consistoire de Tornac de faire une enquête sur ses mœurs. « Il parvint à quitter la France à la révocation, » dit Sagnier, « et se réfugia à Vevey. A la mort du pasteur Pierre du Marché, qui occupait le poste de pasteur fondé par la libéralité de M. de Montlune, il fut élu à sa place le 12 septembre 1712, et remplit jusqu'à sa mort, 28 janvier 1719, les fonctions pastorales dans cette ville » (*Bulletin de la Société, etc.*, t. XXVI, p. 505).

ROMIEU (Pierre de), né à Saint-Fortunat, consacré au saint ministère au synode de Baix, 1671. A Saint-Vincent-de-Barrès, 1671-1676; Desaignes, 1678. Il réclama au synode de Desaignes de 1675 le payement de ses gages. Exclu de l'amnistic accordée aux insurgés de 1683, il se convertit au catholicisme pour éviter la mort. Sur le malheureux sort de sa femme, voyez *La France protestante*, t. VIII, p. 513.

ROMIEU (Gabriel de), frère du précédent. A Saint-Pierreville,

1675 ; Saint-Fortunat, 1681-1683. L'*Estat des pasteurs* dit de lui : « A esté contraint de quitter la France parce qu'il est réservé de l'amnistie. Il est âgé de 33 ans et a une femme et trois petits enfants. » Celle-ci s'appelait Marguerite Marnier, fille de Jean Marnier, notaire à Gluiras. Romieu fut nommé pasteur à Bienne. En 1713, son fils Jean était pasteur à Targues, en Hollande, et se maria le 13 août de la même année avec Catherine Galland.

ROUVIÈRE. Né à Saint-Fortunat et proposant en 1671. A Saint-Vincent-de-Barrès, même année.

\*  
\*\*

SALVAY (Jérôme de), ancien carme prémontré. A Desaignes, vers 1589 ; Annonay, 1596-1621. Voyez aussi p. 537.

SAUVAGE. A Vallon, 1654. Redemandé par son père, qui habitait sans doute le Languedoc, il obtint l'autorisation du synode de Vernoux, de 1654, de sortir de la province du Vivarais, et reçut des attestations « de sa bonne doctrine et piété. »

SIGONE (de), diacre de l'Eglise de Sablières, 1563.

SONORY (ou Sonoris). Au Cheylard, 1654-1657 ; Annonay, 1657-1660. Il se fit catholique peu après ; mais nous ignorons les détails de sa conversion. Un arrêt du conseil du roi du 12 juin 1670, relatif à Annonay, dit qu'il était étranger et qu'il y eut dans l'Eglise des troubles à son sujet.

SORBIER (Jean). A Saint-Pons, 1617 ; il passa ensuite au service des Eglises du bas Languedoc. Il était à Ners, 1620, et Barjac, 1626. Déchargé du ministère en 1637.

SUCHIER.— Voy. La Pare.

\*  
\*\*

TARDY, Tardin, Tardieu (Marcellin). Immatriculé à l'Académie de Genève en 1608. A Desaignes, 1615-1657. — Après ces quarante-deux ans de ministère passés dans la même paroisse, il obtint de bonnes attestations de son synode et son congé. Le consistoire de Desaignes lui promit, d'autre part, une pension de 100 livres.

TASCAL. Dans le ressort du colloque de Baix, 1653. — Dans une lettre du 7 avril de cette même année, il se signe comme « visiteur du colloque de Baix. »

TERRASSON (Abraham), né à Die. A Saint-Pierreville en 1670; Saint-Fortunat, 1671; Saint-Sauveur-de-Montagut, 1672; Le Chambon, 1672-1674; Châteauneuf-lès-Vernoux, 1681, année de sa mort.

THOMAS (Jacques). A Vallon, 1661. — Il était aux Vans, en Languedoc, en 1651, & vint donner la sainte cène à Vallon, qui était pour lors sans pasteur.

THOMAS (Antoine), probablement le fils du précédent, né aux Vans, immatriculé à l'Académie de Genève comme étudiant en théologie le 20 juillet 1664. A Vals, 1667; Annonay, 1669-1670 (prêté); Vallon, 1668-1669; Lagorce, 1671-1672; derechef Vallon, 1672-1676; encore 1678-1681. — Il avait demandé au synode du Cheylard de 1672 l'autorisation de se retirer dans sa famille. L'Eglise d'Uzès le réclamait. Le synode lui donna son congé, mais Thomas changea d'avis et demeura en Vivarais. Après son interdiction, par arrêt du conseil du roi du 4 mai 1676, il pria le synode de Baix de 1677 de lui accorder quelques secours pour sa subsistance.

TOURNES (Jean de), né à Genève vers 1654 et fils du célèbre imprimeur de ce nom. A Boulieu, 1663-7 avril 1664; Le Chambon, 1664; Le Pouzin, 1669-1670. A cette dernière date, le roi, par une lettre de cachet du 15 novembre, lui ordonna de cesser ses fonctions parce qu'il était étranger. De Tournes ayant montré au commissaire du roi, qui assistait au synode d'Annonay du 19 décembre 1670 et qui lui signifia la lettre de cachet du roi, un brevet du 12 juillet 1667, l'autorisant à exercer le ministère en France, le commissaire lui fit remarquer que ce brevet était antérieur à la lettre de cachet, et de Tournes dut retourner à Genève. Pour le reste, voyez *La France protestante*, t. IX, p. 393.

TROMBLEY (Jacques). A Desaignes, 1603. — Il avait été d'abord pasteur dans le bas Languedoc, savoir : A Saint-Gilles, 1597; Cournonterral, 1599; Nages, 1601; Générac, 1602. Il obtint son congé du synode d'Alais du 17 avril 1602 avec de bonnes attestations de sa doctrine et de ses mœurs.

\*  
\*\*

VALETTE. — Voy. La Valette.

VALETON (Jean), natif d'Aubenas, neveu du célèbre Jean de Serres, étudiant des académies de Nîmes et de Genève et imma-

triculé le 28 novembre 1582 dans cette dernière, où il soutint deux thèses. A Privas, 1585-1617, année de sa mort. Une lettre des pasteurs et professeurs de Genève du 9 décembre 1584 le recommandait « pour le ministère, » et disait qu'il avait rendu plusieurs propositions et que même on l'avait chargé de prêcher pendant quelque temps dans une paroisse du pays (Ms. franç., 197<sup>aa</sup>, portef. 3 de la Bibl. de Genève). Le synode du bas Languedoc, qui disait avoir fait les frais des études de Valeton, voyant que ce dernier avait accepté l'appel de l'Eglise de Privas, décida par deux fois, en 1586 et 1590, qu'il devait exercer son ministère dans le Languedoc ou restituer l'argent qu'il en avait reçu. Le synode du Vivarais répondit que Valeton avait été entretenu avec l'argent donné aux Eglises réformées en général par M. le prince et qu'il était juste que celle de Privas en profitât. Sur cette observation, le synode du bas Languedoc du 19 mai 1594 consentit à laisser Valeton à Privas, mais à la condition qu'il restituerait une somme de 150 livres. Les deux provinces, ne pouvant s'entendre, choisirent celle du Dauphiné pour arbitre, qui termina le différend en 1596. Valeton fut chargé, par le synode général de Montpellier de 1598, de reviser les divers exemplaires de la discipline. Pour le reste, voy. p. 541 et *La France protestante*.

VILLARD (Pierre), né à Die et immatriculé à l'Académie de Genève de 25 août 1658. A Soyons, 1664. — A cette date, il demanda son congé au synode de Vallon, qui le lui accorda avec de bonnes attestations de sa vie et mœurs. Il se rendit dans les Cévennes.

VILLON (Joseph). Au Chambon, 1617-1626. Voyez aussi page 547.

VINAY (Alexandre de), docteur en théologie, né en Dauphiné, était le fils de Pierre de Vinay, pasteur dans cette province. A Annonay, 1622-1670, année de sa mort. Prêta deux fois à Lyon, en 1623 et 1662; député aux synodes nationaux de Castres, 1626, et Alençon, 1637, et demandé sans succès par l'Eglise d'Anduze au synode national de Charenton de 1623. Marié à Jeanne Reymond, fille de Simond Reymond, marchand d'Annonay. Vinay a laissé un sermon imprimé dont voici le titre : « Sermon d'Alexandre de Vinay, ministre du St Evangile à Annonay. Prononcé à l'ouverture du synode de Vivarets, tenu à Privas, au 15 d'Avoust de l'année 1651, sur les paroles du chap. 2 de la I. Epistre

de S. Pierre, verset 17, etc., 1651, in-8° (s. l.). — D'après l'*Histoire* de Chomel, il publia aussi un livre contre Sarrasin, pasteur, qui avait émis des propositions contraires à la doctrine des Eglises réformées. C'est vraisemblablement Paul Sarrasin, ministre en Quercy et Bourgogne et déposé (*La France protestante*, t. IX, p. 143). Sur sa dispute avec le jésuite Martinecourt, voy. p. 548. Pour le reste, voy. notre *Hist. des prot. du Dauphiné* t. II, p. 435.

VINAY (Alexandre de), fils du précédent et beau-frère par sa sœur du pasteur Antoine Bourget, de Boulieu. A Boulieu, 1660-1662 ; Le Pouzin, 1671-1672 ; Boulieu, derechef, 1681-1685. — De Vinay, ayant eu, ainsi que son père, « de fréquents chagrins et de longs ennuis » dans l'exercice de son ministère, demanda un entier congé au synode de Chalencou de 1672 « dans la vue de travailler à l'expédition de toutes ses affaires domestiques et de chercher de l'emploi dans quelque autre province. » La Compagnie, ne voulant pas se priver définitivement de ses services, lui accorda seulement un congé d'une année. Ayant renouvelé sa demande au synode de Vals de 1673, celui-ci se borna à lui donner un second congé d'une année. Le synode de Cheylard de 1674 lui permit pourtant de chercher un autre poste hors de la province, mais à la condition que, si ses démarches restaient infructueuses, il y rentrerait. Celui de Desaignes, en 1675, alla plus loin et lui permit de quitter le Vivarais sans condition ; mais quand Vinay, qui n'avait pas encore réglé ses affaires, demanda au synode de Baix, en 1677, de bonnes attestations de sa conduite, la Compagnie, irritée de sa longue inactivité pastorale et croyant qu'il voulait renoncer au ministère, les lui refusa en disant qu'il était « indigne d'en recevoir. » Vinay, qui ne méritait pas une mesure si sévère, adressa au synode de Vernoux de 1678 une sommation, reçue de M<sup>e</sup> Baud, notaire, le 15 septembre 1678, où il disait en substance : « S'il se fût agi de flétrir le plus grand des scélérats, un scandaleux énorme, un infâme, un anathème, il n'était pas possible de le faire par une expression plus forte. C'est pourquoi le sieur de Vinay, ne pouvant pas laisser son honneur dans la flétrissure, portée par ledit article, et considérant, d'ailleurs, que par ce moyen son entier congé demeurera infructueux, puisque les synodes précédents ne lui ayant pas délivré des attestations favorables, il lui deviendra impossible de trouver une Eglise soit en France, soit à l'étranger ; somme de nouveau

le synode de Vernoux de révoquer l'article en question et de rédiger dans son registre moderne son entière révocation. Et, en cas de refus, le sieur de Vinay notifie dès à présent au synode qu'il en appelle au prochain synode national, déclarant qu'il y prendra toute conclusion qu'il verra bon être et qu'il y poursuivra la cassation dudit article. » Emu par cette sommation et sur ce que les députés d'Annonay dirent que Vinay n'entendait nullement abuser de son congé, le synode consentit à lui accorder les attestations qu'il demandait, mais à la condition qu'il prendrait une Eglise avant la tenue du prochain synode particulier. Ce n'était pas la solution que désirait Vinay; aussi son beau-frère, le pasteur Antoine Bourget, de Boulieu, en appela-t-il au synode national. Celui-ci ne se réunit pas, mais nous voyons Vinay nommé pasteur à Boulieu, en 1681, pour remplacer Bourget, obligé de s'occuper du règlement de ses affaires domestiques.

VINCENT. Né à Nîmes et envoyé à l'Eglise d'Annonay par le consistoire de cette ville en 1667.

\*  
\*\*

ZUCCHON. A Alissas, 1617-1626, et déchargé du ministère à cette dernière date. Les députés du Vivarais, au synode national d'Alençon de 1637, demandèrent à cette Compagnie de secourir Zucchon, comme par le passé, à cause de l'extrême pauvreté où, depuis plusieurs années, l'avaient réduit ses longues maladies, ses pertes d'argent et les frais de son emprisonnement. La Compagnie répondit que les « Eglises n'ayant pas d'argent en leur propre et ne pouvant pas à présent disposer d'un seul denier, » c'était à la province du Vivarais à prendre soin de lui et à pourvoir à sa subsistance.









# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. . . . . V

## PREMIÈRE PÉRIODE.

### ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME (1528-1562).

Description du Vivarais et du Velay. . . . . 1  
Commencement et établissement de la Réforme.. . . . 4

#### A. — *Vivarais.*

Annonay, 1528-1560.. . . . 4  
Privas, Aubenas, Tournon, etc., 1534-1560.. . . . 10  
Eglises dressées à Aubenas, Villeneuve de Berg, Viviers, Privas,  
Meyras, Thueyts, Macheville, etc., 1560-1562.. . . . 14  
Eglise d'Annonay, 1561-1562.. . . . 21  
Eglises de Largentière et d'Uzer, 1561 ou 1562.. . . . 26

#### B. — *Velay.*

Le Puy, Saint-Voy, etc., 1531-1562.. . . . 30

## DEUXIÈME PÉRIODE.

### LES GUERRES DE RELIGION (1562-1598).

#### HISTOIRE EXTÉRIEURE.

##### PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION (avril 1562-19 mars 1563).

#### A. — *Vivarais.*

Le Vivarais embrasse le parti de Condé. Faits particuliers relatifs à  
Annonay. L'évêque Montluc dans cette ville, 1562. . . . . 35

Faits relatifs à Tournon, Viviers, le Bourg-Saint-Andéol et Largentière, 1562. . . . .	40
Expédition des Annonéens à Saint-Etienne. Saint-Chamond s'empare de leur ville. Ses excès. Affaires à Aubenas, au Bourg-Saint-Andéol, à Beaumont, Sablières, etc., 1562, 1563. . . . .	44
Reprise d'Annonay par les protestants. Saint-Chamond s'en saisit de nouveau. Ses excès, 1562, 1563. . . . .	49
Edit de pacification d'Amboise, 19 mars 1563. Relèvement d'Annonay. Prise de Viviers par Saint-Alban, 1563-1567. . . . .	54

### B. — *Velay*.

Siège infructueux du Puy par Blacons, 1562. . . . .	59
Rentrée des fugitifs réformés au Puy, après l'édit de pacification d'Amboise du 19 mars 1563. Jacques Guitard. Emeute à son sujet. Condamnation du principal coupable, 1563-1565. . . . .	64
Exercice du culte réformé au Puy et ailleurs. Efforts des catholiques pour l'interdire, 1566, 1567. . . . .	68

### DEUXIÈME GUERRE DE RELIGION (septembre 1567-20 mars 1568).

#### A. — *Vivaraïs*.

Paix à Annonay. Prise de Viviers et de Saint-Marcel par Saint-Alban. Siège infructueux de Tournon par les protestants, 1567-1568. . . . .	70
Edit de pacification de Paris, du 23 mars 1568. Condamnation à mort de Saint-Alban et de ses officiers. . . . .	72

#### B. — *Velay*.

Prise de Saint-Agrève par Chambaud. Emprisonnement des protestants du Puy. Leurs exercices publics troublés. Sédition excitée contre eux, 1567, 1568. . . . .	74
---	----

### TROISIÈME GUERRE DE RELIGION (25 août 1568-8 août 1570).

#### A. — *Vivaraïs*.

Saint-Romain et Changy à Annonay. Pierregourde meurt à Mensignac. Saint-Chamond saccage deux fois Annonay. Contributions ruineuses, 1568-1570. . . . .	77
Retour des colonels et capitaines dauphinois. Passage de l'armée de Coligny par le Vivaraïs, 1570. . . . .	84
Danger couru par l'artillerie des princes, 1570. . . . .	87
Passage du Rhône par une partie de l'armée protestante qui assiège infructueusement Montélimar. Reprise de la Tour du moulin de l'Ar-dèche par les protestants, 1570. . . . .	89
Edit de pacification de Saint-Germain-en-Laye, du 15 août 1570. . . . .	92

B. — *Velay*.

Prise de la chartreuse de Bonnefoy. Passage de l'armée de Coligny, 1568-1570. . . . .	93
---	----

## QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION (novembre 1572 à juillet 1573).

A. — *Vivarais*.

Les protestants perdent Villeneuve-de-Berg, gardent Aubenas et Privas, et prennent Le Cheylard, Desaignes, etc., 1572. . . . .	96
Gouvernement de Du Peloux à Annonay. Attaque infructueuse de Chalencon par les protestants, 1572, 1573. . . . .	101
Succès des huguenots dans le bas Vivarais. Prise du Pouzin, de Villeneuve-de-Berg et d'autres places, 1573. . . . .	103
Edition de pacification de Boulogne de juillet 1573. Continuation des hostilités dans le haut Vivarais. Trêve de Brogiou, 1573, 1574. . . . .	108
Succès des huguenots dans le haut et bas Vivarais. Prise et reprise de diverses places. Occupation d'Annonay par Saint-Romain, 1574. . . . .	110

B. — *Velay*.

Confession catholique des protestants du Puy. Continuation de plusieurs exercices réformés. Vacheresses s'empare de Beaudiné. Prise et reprise de Fay-le-Froid, 1572-1573. . . . .	116
Prise d'Espaly par Guyard, et sa capitulation, 1574. . . . .	121
Prise et reprise de diverses places. Excès de Saint-Vidal, 1574. . . . .	123

## CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION (septembre 1574-6 mai 1576).

A. — *Vivarais*.

Faits d'armes relatifs à Annonay et à ses environs. La ville reste au pouvoir des huguenots. Passage des troupes de Rochegude. Supplice d'Erard, 1574, 1575. . . . .	127
Prise et reprise d'Andance et de La Rivoire. Tentative infructueuse de Saint-Chamond pour occuper Annonay, 1575. . . . .	132
Combat de La Prat. Mort de Rochegude. La Barge, successeur de Saint-Chamond. Son échec sur Annonay, 1575. . . . .	134
Prise du Pouzin par le Dauphin d'Auvergne, 15 octobre 1574. . . . .	137
Reprise du Pouzin et prise de Baix par les protestants, 1574, 1575. . . . .	142
Reprise de Baix par Crussol. Son échec contre les deux citadelles, 1575. . . . .	145
Traité particulier de paix de La Borie de Balazuc. Désapprouvé par Damville, Crussol et le roi, 1576. . . . .	147
Prise de Viviers par Gueydan, et plus tard par Baron, 1576. . . . .	152
Edition de pacification de Beaulieu (6 mai 1576). Menées particulières de Montmorency. . . . .	154

B. — *Velay*.

Exécutions sanglantes, 1574. . . . . 157

## SIXIÈME GUERRE DE RELIGION (janvier-septembre 1577).

A. — *Vivarais*.

Expédition et mort du capitaine Bouchet. Succès des catholiques, 1577. . . . . 158

Edit de Poitiers (17 septembre 1577). Il est mal observé. Trêve de Largentière, 1577-1580. . . . . 161

B. — *Velay*.

Bargnac dans le Velay. Sa retraite. Reprise de quelques places par Saint-Vidal, 1577-1579. . . . . 165

## SEPTIÈME GUERRE DE RELIGION (février-26 novembre 1580).

A. — *Vivarais*.

Faits de guerre isolés. Paix et articles du Fleix, 26 novembre 1580. . 167

B. — *Velay*.

Alertes au Puy. Expédition de Lacroix. Prise de Saint-Agrève par Saint-Vidal. Châtillon à Pradelles, 1580-1584. . . . . 170

## HUITIÈME GUERRE DE RELIGION (mars 1585-13 septembre 1589).

A. — *Vivarais*.

Cause locale de cette nouvelle guerre. Famine et peste, 1585-1586. . . 174

Siège de Cruas par les protestants. Expéditions diverses de Chambaud (1585-1587). . . . . 176

Prise d'Aubenas par les catholiques, 11 février 1587. . . . . 180

Retraite de Châtillon par le Vivarais, 1587. . . . . 186

Faits de guerre de Chambaud. Trêves diverses conclues et violées, 1588-1593. . . . . 187

Reprise d'Aubenas par les protestants, 6 février 1593. . . . . 192

Plaintes des catholiques d'Aubenas à Montmorency. Pacification du Vivarais, 1593-1598. . . . . 198

Opposition des catholiques au libre exercice de la religion réformée, 1585-1595. . . . . 203

B. — *Velay*.

Pillage de Montfaucon. Tentative infructueuse de Châtillon-sur-le-Puy. Supplice des prétendus conjurés, 1585-1587. . . . . 206

Echec de Chambaud sur Pradelles. Reddition de Saint-Agrève.	
Agrain et Arlempdes, 1588. . . . .	210
Violences commises contre les protestants pendant la Ligue, 1596. . . . .	214

## HISTOIRE INTÉRIEURE.

*Vivaraïs et Velay.*

Disette de pasteurs en Vivaraïs, en 1562. . . . .	217
Le Vivaraïs et les synodes nationaux, 1559-1596. . . . .	218
Synodes provinciaux de Villeneuve-de-Berg, 1583, et de Saint-Fortunat, 1596. . . . .	219
Instruction publique, 1596. . . . .	223
Notice sur les Eglises réformées du Vivaraïs et du Velay, 1562-1598. . . . .	223
1. Colloque du haut Vivaraïs. . . . .	224
2. Colloque de Privas. . . . .	229
3. Colloque d'Aubenas. . . . .	233

## TROISIÈME PÉRIODE.

## RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES (1598-1685).

*Vivaraïs et Velay.*

## HISTOIRE EXTÉRIEURE.

## I. — HISTOIRE POLITIQUE.

Edit de Nantes. Places de sûreté. . . . .	243
Apaisement des passions religieuses sous Henri IV. Louis XIII ruine les Eglises réformées du Béarn, 1598-1620. . . . .	246

## PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION (1619-1622).

Troubles à Privas. Cheylane pénètre dans le château, y est assiégé et se retire. Combat de Vesseaux, 1619, 1620. . . . .	247
Cheylane pénètre de nouveau dans le château, où il est assiégé. Députations diverses à Montmorency. Combat de Mirabel. Reddition de Privas. Députation au roi, 1620. . . . .	251
Violences de la garnison royale de Privas. Assiégée par Brison, elle capitule. Montmorency réunit une armée, 1620, 1621. . . . .	258
Reddition de Villeneuve-de-Berg à Montmorency, 8 mars 1621. Prise de Crussol par les catholiques, et de Touloud par les protestants, 6 mars 1621. . . . .	270
Reddition de Vals à Montmorency, mars 1621. . . . .	272
Reddition de Vallon à Montmorency, 31 mars 1621. . . . .	275
Attaque infructueuse du château du Cheylard par les protestants, 6 juillet 1621. Pillage des effets du vice-légat d'Avignon sur le Rhône. . . . .	279
Expédition de Concoules, Ceintres et autres dans le Velay, juillet et août 1621. . . . .	282

Ordonnance de Montmorency, juillet 1621. Ventadour délivre deux canons retirés de Chomérac, 6 octobre. Reddition de la place à Blacons, 21 octobre. Echec de Ventadour sur Le Pouzin, 27 octobre. Défaite des protestants à Saint-Vincent, et des catholiques au Saut-du-Loup. . . . .	284
Surprise du château de Salavas par Chalanqui, octobre 1621. . . . .	289
Echec de Joannas sur Les Salelles. Tentative infructueuse de Blacons sur Villeneuve-de-Berg, novembre 1621. . . . .	291
Défaite et mort du baron de Lagorce. Défaite et mort de Boule, son vainqueur. Echec de Blacons sur Rochemaure, décembre 1621. . . . .	293
Combat des Pradiers, mars 1622. . . . .	295
Reddition du Pouzin, 17 mars 1622, et de Baix à Lesdiguières, août. . . . .	299
Défaite de Ventadour dans Les Boutières. Courses de Guy et de Peschaire, et leur mort, 1622. . . . .	305
Combat de La Claduègne, 23 octobre 1622. . . . .	306
Traité de paix de Montpellier, 19 octobre 1622. Pacification du Vivarais. . . . .	307

## DEUXIÈME GUERRE DE RELIGION (1625-1627).

Serment de fidélité des Eglises du Vivarais, juin 1625. . . . .	309
Expulsion du commandant catholique de Mirabel. Tentative avortée d'Arnoux et d'Ambroise pour le reprendre, décembre 1625. . . . .	310
Prise du Pouzin, 1 <sup>er</sup> janvier 1626, et de Chomérac par les protestants. Leur échec sur Saint-Pons. Courses de Brison en Dauphiné. Embuscade avortée du comte d'Aps, janvier. . . . .	312
Charrier et Bavas enlèvent le Pouzin à Brison, qui en recouvre le gouvernement, janvier 1626. Ses intrigues. Désavoué par Nîmes, mai. . . . .	316
Reddition du Pouzin à Lesdiguières, 27 juillet 1626, et de Vals à Des Réaux, 4 avril 1627. . . . .	319

## TROISIÈME GUERRE DE RELIGION (1627-1629).

Brison échoue sur Le Pouzin et se saisit de Soyons. L'armée royale prend successivement Saint-Alban, 11 décembre 1627, Charmes, Soyons, 13 décembre, et Beauchastel. Jalès surpris par les protestants, décembre. . . . .	323
Lestrange se saisit de Saint-Vincent-de-Barrès, et Brison de Vals, 23 décembre 1627. Ce dernier échoue sur Baix et sur Villeneuve-de-Berg. Sa mort tragique, 4 janvier 1628. . . . .	327
Chabreilles échoue sur La Voulte, 18 mars 1628. Rohan entre dans le Vivarais. Reddition de Salavas, de la Tour du Moulin, 26 mars, et du château de Vallon, 27 mars. . . . .	331
Montréal prépare activement la défense du parti catholique. Il attaque Chabreilles, qui fait sa jonction avec Rohan. Reddition à ce dernier de Chomérac, 2 avril 1628, du Pouzin, 4 avril, de Saint-Alban et de Baix, 4 avril. . . . .	335
Incursion des soldats de Rohan en Dauphiné. Fortification du Pouzin. Terreurs des riverains du Rhône, avril 1628. . . . .	338
Tentative avortée sur Cruas par d'Aubais. Prise du Cheylard par Chabreilles, 21 avril 1628. . . . .	340

Départ de Rohan pour le Languedoc, 23 avril 1628. Escarmouche de Saint-Germain, 24 avril. . . . .	343
Défaite de la garnison catholique d'Aubenas. Reddition du château du Pradel à Ventadour, 8 mai 1628. . . . .	348
Reddition de Chomérac et de divers châteaux à Vinezac, 22 mai 1628. . . . .	349
Reddition du Pouzin à Montmorency. 3 juin 1628. . . . .	352
Reddition de Mirabel à Montmorency, 15 juin 1628. . . . .	358
Reddition de Vals à Montréal, 17 juin 1628. . . . .	362
Tentative de Rohan sur Villeneuve-de-Berg avortée, octobre 1628. Prise et reprise de Sampzon. Prise de Soyons par Chabreilles. . . . .	364
Reprise de Soyons par Montmorency, mars 1629. . . . .	366
Division des esprits à Privas. Le parti de la résistance l'emporte. Conduite louche de Chabreilles. Echec des négociations pour la paix, avril et mai 1629. . . . .	371
Siège de Privas par Louis XIII. Assaut meurtrier, 14-27 mai 1629. . . . .	376
Premiers pourparlers de capitulation. Abandon de Privas par ses habitants. Retraite de la garnison au fort Toulon. Occupation, pillage et incendie de la ville. Reddition du fort, 27-29 mai 1629. . . . .	383
Diverses lettres d'abolition et déclarations du roi. Reddition des places protestantes. . . . .	389

## II. — HISTOIRE DES VEXATIONS ENDURÉES PAR LES PROTESTANTS DU VIVARAIS ET DU VELAY SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES.

Commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes. Suppression graduelle des exercices et temples du Vivarais et du Velay, 1601-1685. . . . .	394
<i>Aubenas</i> . — Persécution des habitants protestants et du pasteur Lafaye. Mission militaire. Conversions forcées, 1600-1637. . . . .	399
<i>Tournon-sur-Rhône</i> . — Provocation de ses jésuites, 1602. . . . .	412
<i>Le Puy</i> . — Entraves apportées à un enterrement. Enlèvement d'un enfant, 1603, 1657. . . . .	413
<i>Villeneuve-de-Berg</i> . — Prétention de son juge. Intolérance de ses avocats catholiques. Séduction du jeune Mirabel, 1614, 1667, 1678. . . . .	414
<i>Meyras</i> . — Emprisonnement du pasteur Imbert, 1621. . . . .	417
<i>Le Chambon</i> . — Persécutions ordonnées par le vicomte de Polignac, 1626. . . . .	417
<i>Privas</i> . — Longues tribulations de ses habitants, 1629-1685. . . . .	418
<i>Annonay</i> . — Boulieu interdit sans succès l'exercice de cette Eglise. Cassation de son consistoire par le conseil du roi, 1635, 1670. . . . .	445
<i>Vals</i> . — Plaintes du vicaire Bidon. Violences de la maréchale d'Ornano. Poursuites injustes contre le pasteur Janvier, 1625-1680. . . . .	454
<i>Vernoux</i> . — Préjudice causé aux filles à marier et aux écoliers pauvres protestants de ce lieu. Habitants protestants persécutés par l'abbé de Charrais 1654, 1659. . . . .	461
<i>Boffres</i> . — Violences exercées contre Bigot et La Coux, 1657. . . . .	463
<i>La Voulle</i> . — Violences des officiers de la duchesse de Ventadour, 1659. . . . .	464
<i>Meyssé</i> . — Le pasteur Reboulet poursuivi par le curé du lieu, 1663, 1664. . . . .	465

<i>Desaignes.</i> — Emprisonnement du pasteur Agussi, 1660. . . . .	466
<i>Silhac.</i> — Sentence rendue contre les protestants du lieu, 1665, 1666.	469
<i>Les Boutières.</i> — Les protestants condamnés à payer des curés sans ouailles, 1666. . . . .	470
<i>Le Pradel.</i> — Arrêt rendu contre le pasteur Accaurat et le seigneur du lieu, 1667. . . . .	471
<i>Baix.</i> — Le conseil du roi réhabilite son pasteur suspendu par le synode du Vivarais, 1675, 1676. . . . .	473

### III. — MOUVEMENT INSURRECTIONNEL DE 1683.

Projet des réformés de Toulouse. Projet particulier du Vivarais. Prédication dans les lieux interdits. Prise d'armes des catholiques et des réformés, juillet et août 1683. . . . .	475
Le comte du Roure en Vivarais. Soumission des révoltés, août 1683. . . . .	483
Reprise des armes par les Réformés. Excès des catholiques. Amnistie du roi, septembre et octobre 1683. . . . .	485
Violation du délai de l'amnistie par les troupes royales. Combat de l'Herbasse. Dragonnades, septembre 1683. . . . .	488
Nouvelle publication de l'amnistie. Continuation des dragonnades. Ordres impitoyables de Louvois, septembre et octobre 1683. . . . .	493
Contributions levées sur les réformés. Conversions et enrôlements forcés. Temples démolis. Fuite des personnes compromises, 1683, 1684.	497
Martyre d'Homel, 20 octobre 1683. . . . .	503
Apostasie d'Audoyer. Condamnation de Riou. Chute et relèvement du pasteur Cluzel, 1683, 1684. . . . .	514
Zèle démolisseur et convertisseur de Cosnac. Instructions de l'évêque de Viviers, 1683-1685. . . . .	518
Continuation des dragonnades dans le Vivarais, notamment à Annonay, 1683-1685. . . . .	520
Tourments infligés à Charles Jeune, 1685. . . . .	523
Révocation de l'édit de Nantes, octobre 1685. . . . .	528

### HISTOIRE INTÉRIEURE.

#### I. — DOCTRINE (controvertes).

Jean de Serres et les jésuites de Tournon, 1581-1584. . . . .	532
Vincent de La Pize, François Gaillard et Claude Caron, avant 1589. . . . .	535
Chamier, Coton, Armand et Gaultier, 1599. . . . .	536
De Salvay, de Falguerolles, Chamier et Poursan, 1600. . . . .	537
Chamier et Gaultier, 1601. . . . .	539
Valeton et Arnoul-Martin, 1601-1603. . . . .	539
Chamier, Valeton, d'Ilhaire, Brossard et Boëte, 1606-1608. . . . .	541
De Merez et Patornay, 1612. . . . .	545
Marcha et Donyol, 1613. . . . .	546
Villon et de Salins, 1624. . . . .	547
De Vinay et Martinecourt, 1624, 1625. . . . .	548
Chamier et Le Féron, 1657. . . . .	551



Les synodes de Chalencou et de Vals, et six ecclésiastiques catholiques, 1672-1673. . . . .	553
Paul Reboulet et Gilbert, 1685. . . . .	556

## II. — DISCIPLINE.

Jeûnes. . . . .	557
Réformation des mœurs. . . . .	559
Coutumes superstitieuses. . . . .	567
Relâchement dans la célébration du culte. . . . .	567
Vêtements des écoliers en théologie. . . . .	568
Gages des ministres. . . . .	569
Nomination d'inspecteurs ecclésiastiques. . . . .	569
Rétablissement d'un pasteur. . . . .	570
Conservation des actes des Eglises. . . . .	573
Liste des députés de la province du Vivarais et du Velay aux synodes nationaux. . . . .	573
Affaires du Vivarais portées devant les synodes nationaux. . . . .	576
Tableau des synodes provinciaux du Vivarais et du Velay tenus sous le régime de l'édit de Nantes. . . . .	578

## III. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Collèges divers du Vivarais. . . . .	579
--------------------------------------	-----

## IV. — SOLIDARITÉ HUGUENOTE.

Offres de service des Eglises du Vivarais et du Velay à celle de Genève. . . . .	586
--	-----

## APPENDICE I.

NOTICES PARTICULIÈRES SUR LES ÉGLISES RÉFORMÉES DU VIVARAIS ET DU VELAY, LEURS ADJOINTES ET LEURS ANNEXES SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES.

I. — COLLOQUE D'ANNONAY OU HAUT VIVARAIS.	
1. <i>Annonay</i> (Davezieux, Clémencieu, Larrin). . . . .	589
2. <i>Le Chambon — Saint-Voy</i> (Les Vastres, Saint-Romain-le-désert, Devesset, Rocheпаule, Saint-André-des-Effengeas). . . . .	594
3. <i>Bouliou</i> . . . . .	595
4. <i>Desaignes</i> (Retourtour, Saint-Agrève, La Bâtie-d'Andaure, Mounens, Cluac, Saint-Prix, Lamastre, Macheville, Saint-Julien-Boutières). . . . .	597
5. <i>Vernoux</i> (Saint-Basile, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Julien-le-Roux. . . . .	598
6. <i>Châteauneuf-lès-Vernoux</i> (Saint-Barthélemy-le-Pin, Deslières, Montreynaud). . . . .	599
7. <i>Le Cheylard</i> (Saint-Julien-la-Brousse, Saint-Christol, Arric, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Michel-le-Rance). . . . .	600
8. <i>Boffres — La Bâtie-de-Crussol</i> (Saint-Sylvestre, Champis, Saint-Didier-de-Crussol, Saint-Romain-de-Lerp, Grozon). . . . .	601

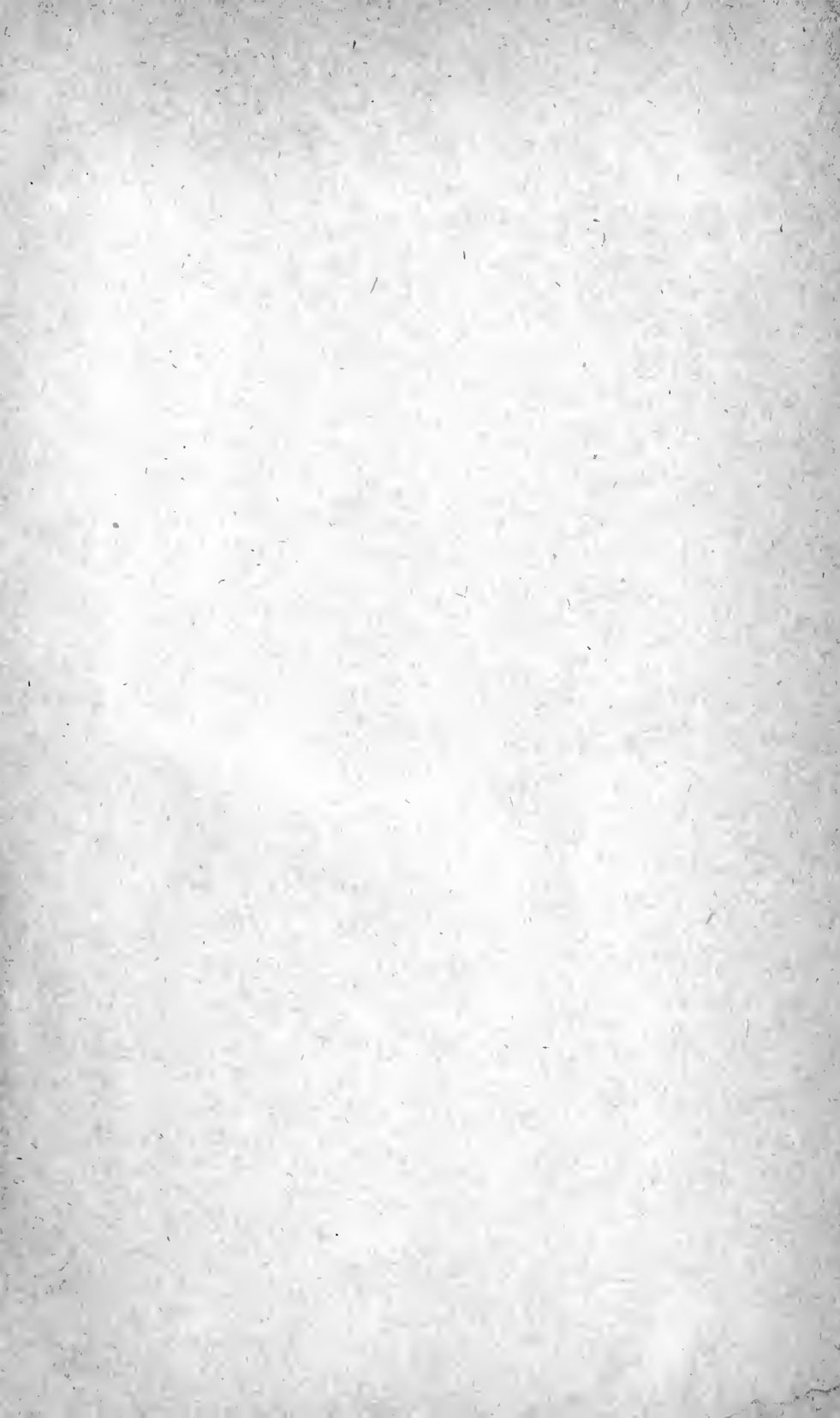
9. <i>Soyons — Charmes — Valence</i> (Saint-Georges, Saint-Marcel-de-Crussol, Touloud, Saint-Péray, Guilherand) . . . . .	602
10. <i>Boucieu-le-Roi — Sainte-Marguerite</i> (Colombier-le-Jeune, Le Crestet, Gilhoc, Empurany, Monteil) . . . . .	605
11. <i>Pierregourde — Beauchastel</i> (Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte, Les Iles-de-la-Voulte, Rompon, Laval, Les-Fonts-du-Pouzin, Royas, Bruzac) . . . . .	606
12. <i>Chalancon</i> (Saint-Jean-Chambre, Silhac, Saint-Michel-de-Cha-brillanoux, Saint-Maurice-sous-Chalencon) . . . . .	608
II. COLLOQUE DE PRIVAS.	
1. <i>Privas</i> . . . . .	608
2. <i>Tournon-lès-Privas</i> (Pranles, Coux, Creysseilles, Pourchères, Alissas, Saint-Priest, Flaviac, Lubillac, Lyas) . . . . .	612
3. <i>Saint-Fortunat</i> (Saint-Vincent-de-Durfort, Saint-Cierge-la-Serre) . . . . .	613
4. <i>Saint-Pierreville — Serres</i> . . . . .	614
5. <i>Saint-Sauveur-de-Montagut</i> . . . . .	615
6. <i>Gluivras — Saint-Christol</i> (Saint-Genest-Lachamp) . . . . .	615
7. <i>Marcols</i> (Mézilhac, Saint-Julien-d'Orcival) . . . . .	616
8. <i>Ajoux — Issamoulenc — Le Gua</i> (Blaizac) . . . . .	616
9. <i>Chomérac</i> (Rochessaue, Cheylus, Vêras, Le Cheynet, le Moulin-de-Cheyne, Le Lac, Saint-Symphorien, Saint-Bauzile) . . . . .	617
10. <i>Saint-Vincent-de-Barrès — Meyssè</i> (Saint-Lager, Bressac) . . . . .	618
11. <i>Le Pouzin</i> (Creissac) . . . . .	620
12. <i>Baix</i> . . . . .	623
13. <i>Champérache — Saint-Alban</i> . . . . .	623
III. COLLOQUE D'AUBENAS.	
1. <i>Aubenas</i> . . . . .	624
2. <i>Vals</i> . . . . .	630
3. <i>Villeneuve-de-Berg</i> (Berzème, Saint-Maurice-d'Ibie) . . . . .	634
4. <i>Le Pradel</i> . . . . .	637
5. <i>Vallon — Salavas</i> . . . . .	640
6. <i>Lagorce</i> . . . . .	643
7. <i>Mirabel — Saint-Pons</i> (Freyssenet, Saint-Genest et autres lieux du Coiron, Saint-Jean-le-Centenier, Montbrun) . . . . .	644
8. <i>La Bastide-de-Virac — Vagnas — Bessas</i> (Les Salelles) . . . . .	646
9. <i>Saint-Just-d'Ardèche</i> . . . . .	647
10. <i>Rocles</i> (Sanilhac) . . . . .	647
11. <i>Meyras — Jaujac</i> (Theuys, Burzet, La Bastide-Montpezat) . . . . .	648
12. <i>Antraigues</i> . . . . .	649

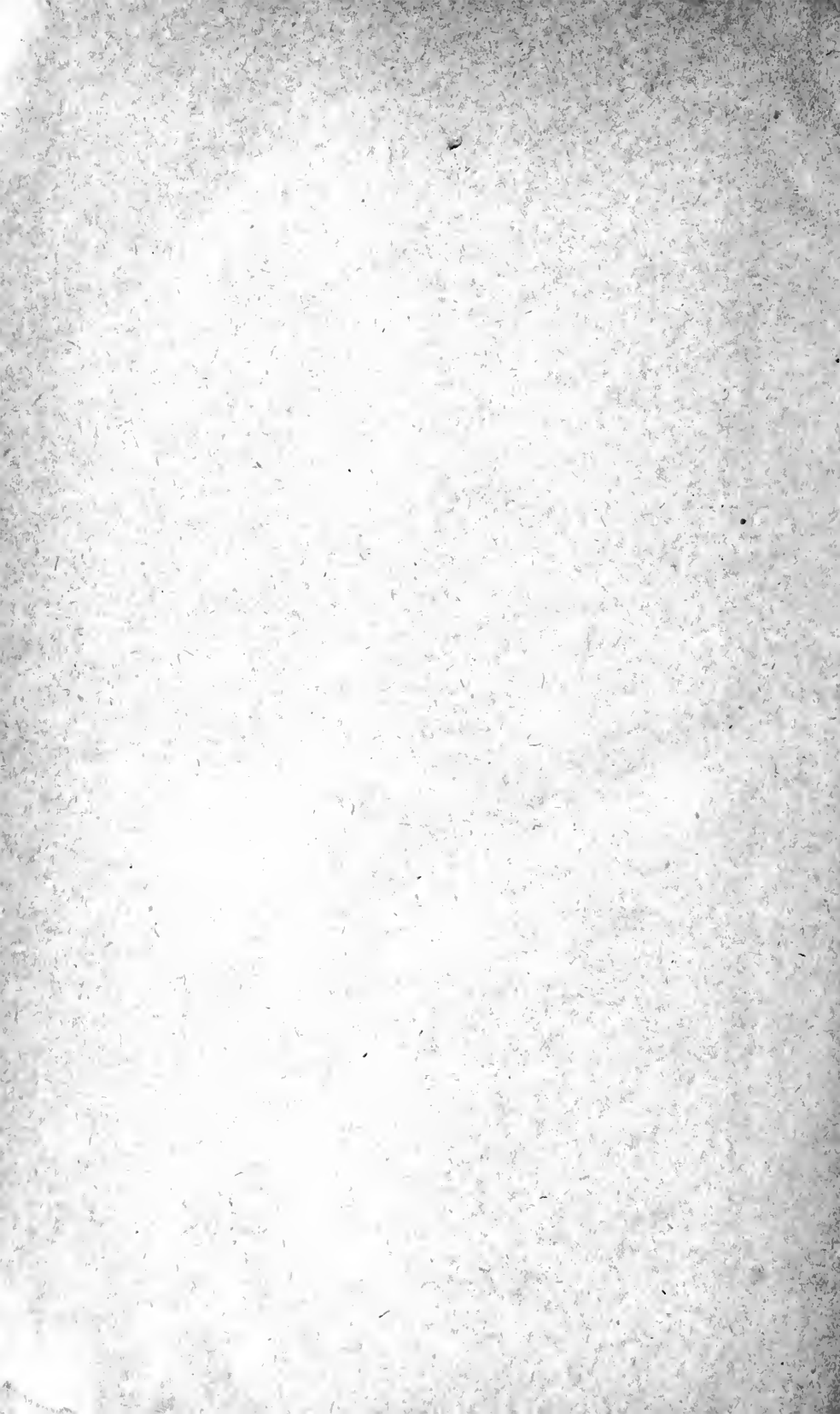
## APPENDICE II.

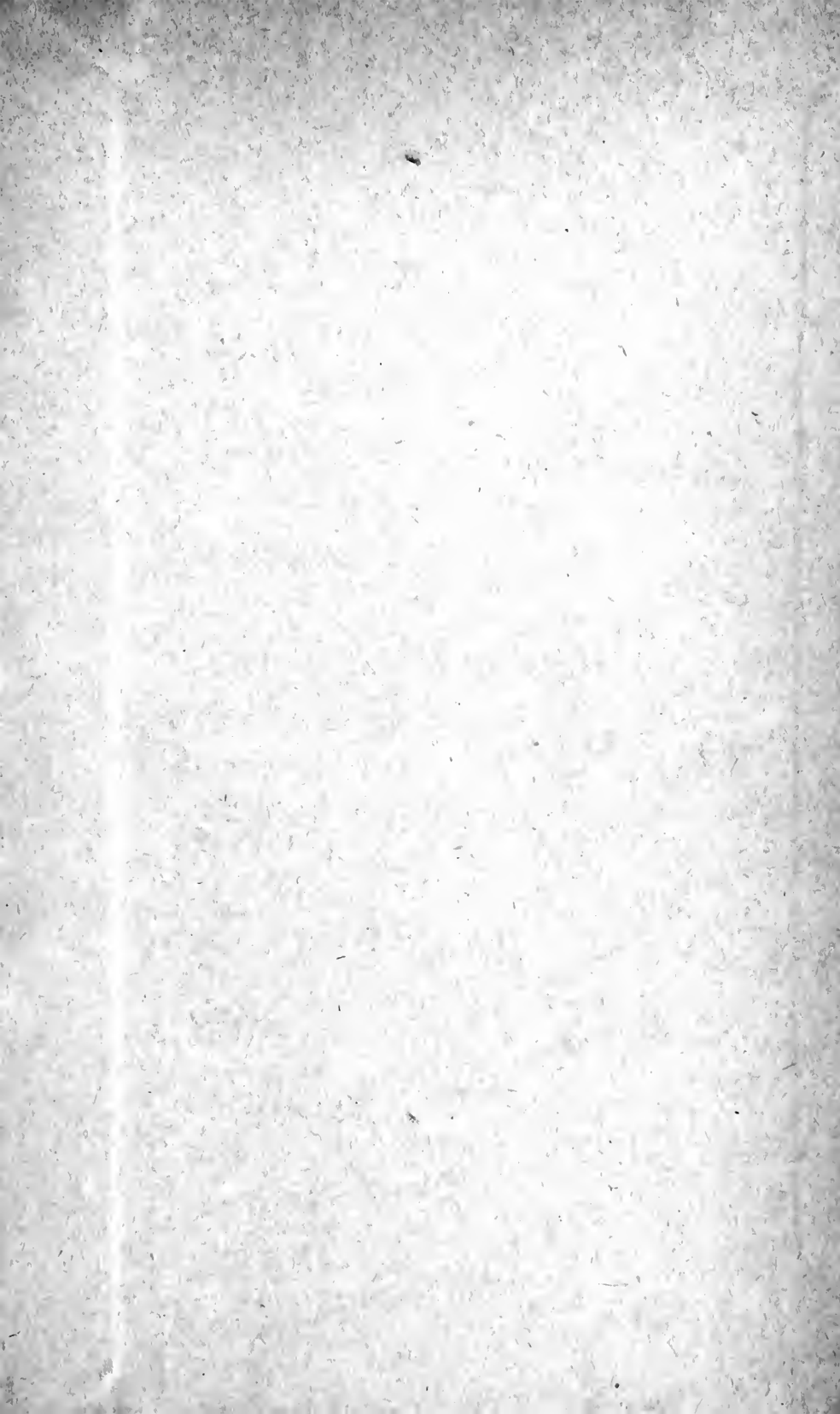
NOTICE SUCCINTE SUR LES PASTEURS DU VIVARAIS ET DU VELAY AUX XVI <sup>e</sup> ET XVII <sup>e</sup> SIÈCLES . . . . .	651
TABLE DES MATIÈRES . . . . .	687











BW5941 .A74 v.1  
Histoire des protestants du Vivarais et

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00034 8880